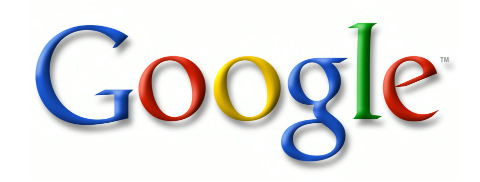
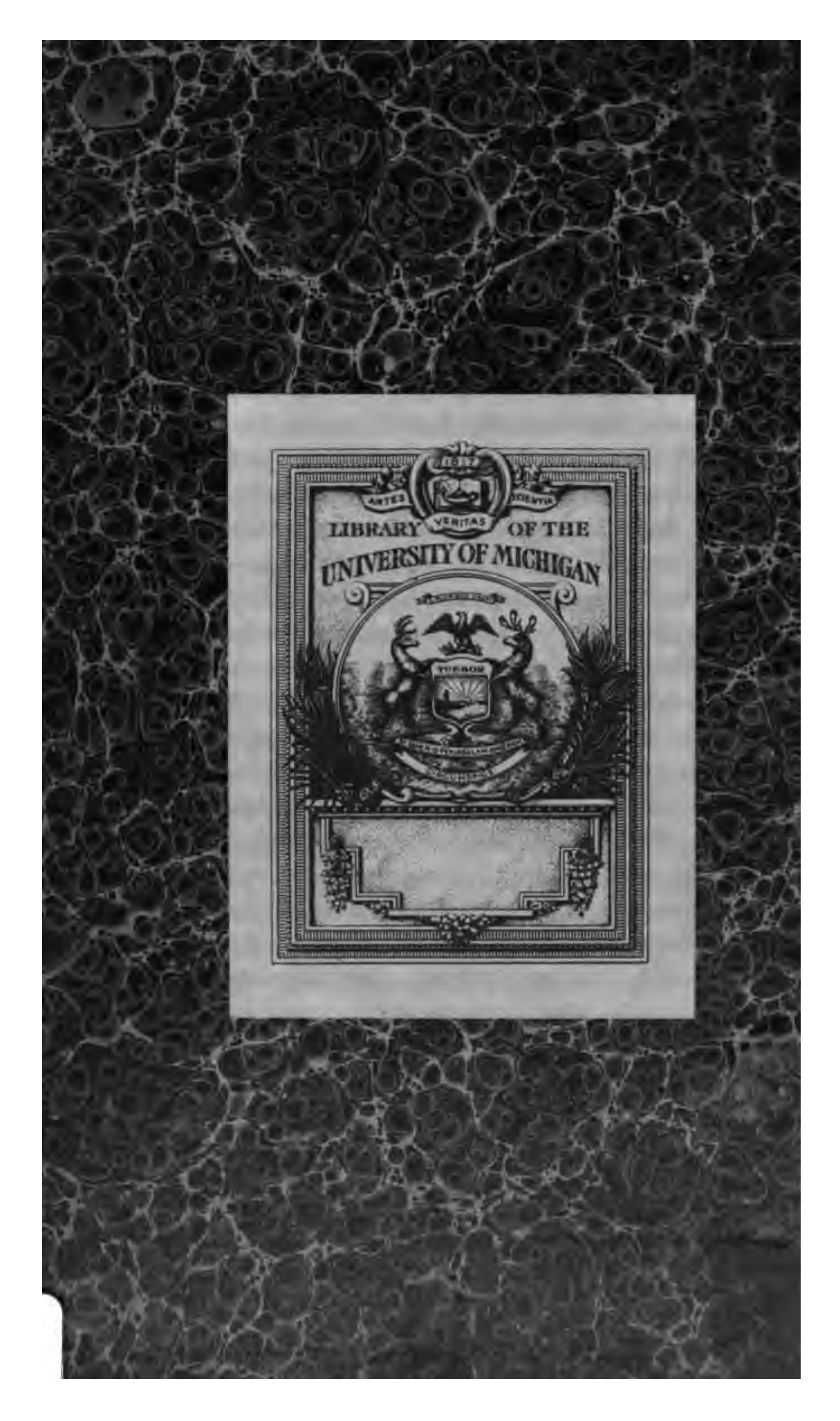
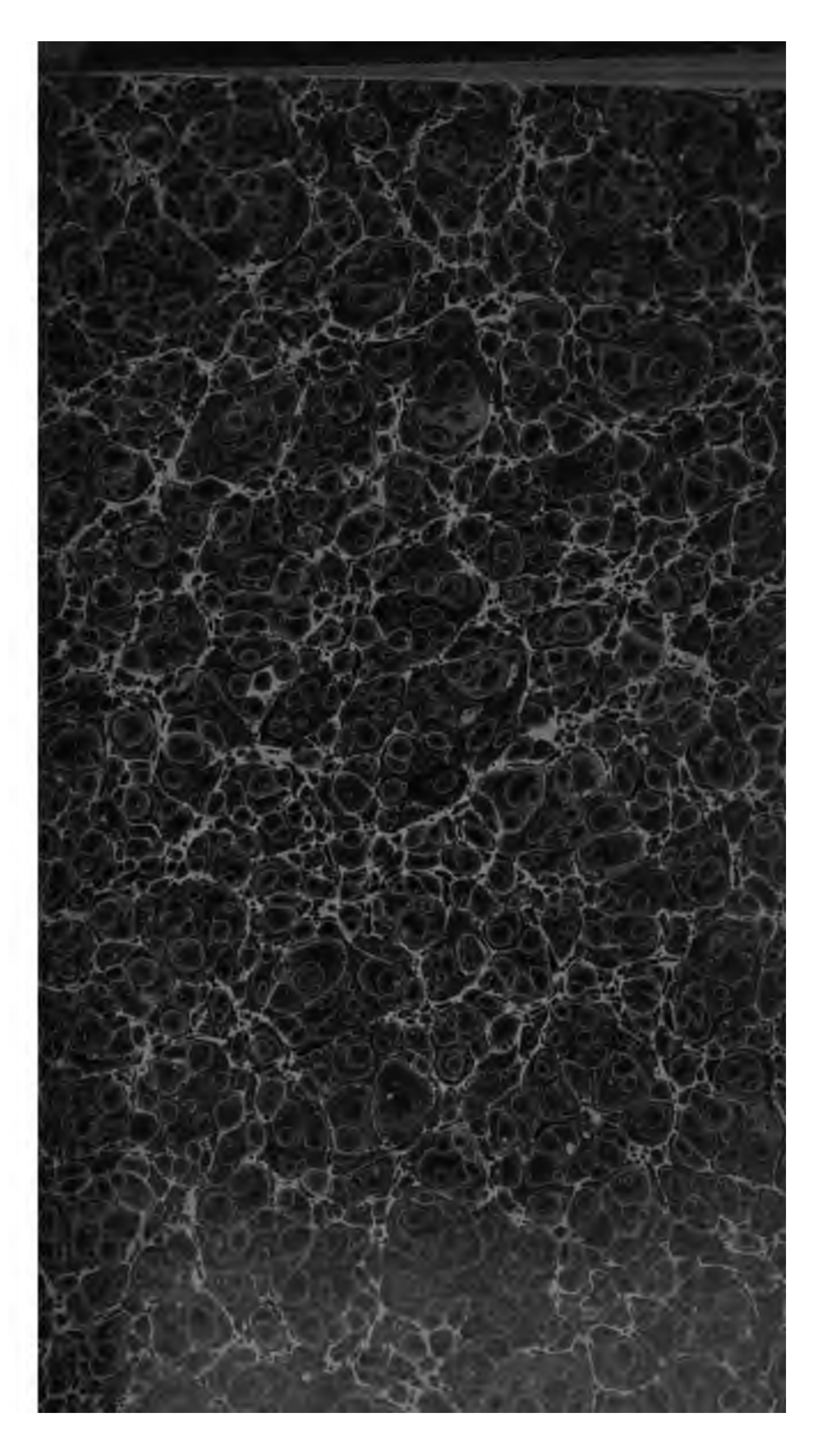




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



HISTOIRE

DE

MON TEMPS

PARIS. — IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7

Beaumont-Vassy, Edouard Ferdinand de la Bonnière, vicomte de

HISTOIRE

DE

MON TEMPS

PREMIÈRE SÉRIE

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE — SECONDE RÉPUBLIQUE

1830 — 1851

PAR

LE Vte DE BEAUMONT-VASSY

TOME PREMIER



PARIS

PERROTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

41 RUE FONTAINE-MOLIÈRE

1855



HISTOIRE

DE MON TEMPS

LIVRE PREMIER

I. Considérations générales. — II. Les ordonnances de Juillet et leurs causes. — III. Triomphe de la révolution. Le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. — IV. Il se rend à l'Hôtel de Ville. Scène révolutionnaire. Ouverture de la session au palais Bourbon. Discours du lieutenant général. Dépôt des abdications de Charles X et du dauphin. — V. Expédition de Rambouillet. L'émeute gronde autour de la Chambre des Députés. Le duc d'Orléans proclamé roi des Français. La chambre des Pairs et le discours de M. de Chateaubriand. Séance royale du 9 août 1830.

I

Lorsque, dans le silence de l'étude, l'homme s'attache à rechercher les causes et les effets des transformations politiques que l'histoire a mission de reproduire, lorsque par l'appréciation consciencieuse, approfondie, des faits généraux qui ont signalé la vie des peuples il s'efforce de jeter quelque lumière sur les actes et sur les tendances du

passé avec l'honorable mais vaine ambition d'être utile aux générations présentes, son esprit demeure tout d'abord effrayé d'une vérité que ces investigations font apparaître devant lui désolante, inexorable : l'infirmité humaine est si grande que les enseignements des faits accomplis, des fautes commises, n'empêchent jamais les mêmes fautes de se commettre, des faits semblables de se produire, et l'homme de jouer fatalement, constamment le même rôle avec la seule différence de la scène et du costume. Son impuissance est si radicale, en dehors de la matière qui semble son unique empire, que toutes ses conceptions politiques portent plus ou moins le cachet de l'imperfection, de l'instabilité, et qu'après avoir accompli des miracles dans le domaine des sciences exactes, après avoir su rapprocher les distances, vaincre les éléments, donner des ailes à la pensée, il s'agite dans le même cercle depuis la formation des sociétés à la recherche d'une perfectibilité gouvernementale qu'il n'atteindra malheureusement jamais.

Depuis l'origine du monde trois grandes formes de gouvernement régissent les peuples ; le despotisme pur et simple, la monarchie plus ou moins tempérée, la république. C'est entre ces trois formules d'autorité que l'homme a constamment dû choisir, et c'est aussi, presque toujours, il faut bien le dire, pour arriver à ce choix qu'il a répandu le

sang, et fait couler les larmes de ses semblables. Quel grand intérêt poursuivait-il donc ? Que recherchait-il ainsi au milieu des ruines, à travers les champs de bataille ? Un gouvernement qui convînt à ses besoins, qui eût ses sympathies, qui le protégeât de la façon la plus efficace. La meilleure formule gouvernementale est en effet celle qui, tout en donnant à une nation la plus grande somme de prospérité, sait le mieux sauvegarder les intérêts de sa dignité et de sa grandeur. Eh bien, il est triste de l'avouer, ces efforts immenses vers un but de perfectionnement politique, souvent impuissants, rarement couronnés d'un entier succès, semblent chez certains peuples se renouveler périodiquement comme ces fléaux destructeurs providentiellement destinés à ravager éternellement le monde. Des calamités de toute nature les accompagnent inévitablement, et l'étude de l'histoire, en constatant toutes ces misères dues à l'infirmité de l'homme, en fournissant la preuve trop évidente qu'il n'est malheureusement pas en son pouvoir de jamais rien produire de complet, l'amoindrit sans doute, mais l'excuse en même temps et force à l'indulgence précisément à cause de ses éternelles faiblesses.

Court-il après la liberté ? il n'atteint trop souvent que la licence. Plus sage ou plus expérimenté, confie-t-il ses destinées au fécond principe d'au-

torité ? bientôt il le mine sourdement jusqu'à ce qu'il l'attaque en face. Ses agitations, ses révolutions, ses guerres ont ordinairement des prétextes qui font pitié. Il admire ce qu'il devrait repousser, il repousse ce qui ferait sa félicité et sa gloire. En présence de ses erreurs, de ses crimes, comme en face de ses prospérités ou de ses splendeurs éphémères, il est impossible de ne pas confesser humblement qu'il n'y a point, qu'il ne saurait y avoir de grandeur absolue dans l'humanité.

Serait-ce donc une raison pour ne point étudier, pour ne pas retracer les vicissitudes politiques, les révolutions matérielles et intellectuelles des peuples? Nous ne le pensons pas ; mais, ainsi que nous venons de le dire, c'est précisément à cause de ses éternelles faiblesses que l'homme aura toujours droit à l'indulgence de ses semblables. Ajoutons que l'indulgence n'a jamais exclu la vérité, et que, chez l'historien, la sincérité c'est le courage.

II

Les dernières fumées du combat de Juillet venaient de se dissiper, ses derniers bruits allaient s'évanouir. L'insurrection de toute une capitale contre sept mille hommes, environ, d'une troupe

d'élite abandonnée à elle-même, avait eu l'issue naturelle qu'elle devait avoir malgré la vivacité de la lutte. Le rôle de la rue était terminé, celui des conseils politiques allait commencer.

Pendant ce temps le roi Charles X[1] moralement écrasé par l'explosion de cette fureur populaire qu'on ne lui avait pas même laissé croire possible, par cette victoire soudaine qu'il eût pu disputer cependant avec les forces matérielles dont il disposait encore, cédait sans résistance à l'adversité nouvelle qui venait de le frapper comme un homme habitué de longue date à l'exil et pour qui l'infortune n'a plus ni amertumes ni mystères.

Tout surpris que son abdication et celle de son fils, le Dauphin, n'eussent pas suffi pour arrêter la révolution parisienne; plus étonné peut-être que, grâce à la mission confiée par lui à M. le duc de Mortemart, la royauté mineure de Henri V[2] n'eût pas été proclamée en même temps que la régence de M. le duc d'Orléans, Charles X s'éloignait lentement, entouré de cœurs loyaux, de gardes dévoués, dernière pompe de cette vieille royauté qui s'écroulait devant les passions un instant déchaînées d'une génération nouvelle.

Mais pourquoi le roi Charles X était-il tombé? La violation de la Charte *octroyée* en 1814 par la

1. Né le 9 octobre 1759; mort le 6 novembre 1836.
2. Né le 29 septembre 1820.

maison de Bourbon était elle flagrante ? Les ordonnances de Juillet constituaient-elles un parjure comme on l'a dit si souvent depuis 1830 ? Y avait-il rupture violente du pacte fondamental qui unissait la famille royale à la nation française ? Le doute était au moins permis.

Le roi Charles X était, suivant nous, parfaitement dans son droit en signant les ordonnances de Juillet. L'article 14 de la Charte constitutionnelle renfermait, on le sait, le passage suivant : « Le roi est le chef suprême de l'État... il fait les règlements et *ordonnances* nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État. » La question était donc de savoir si la sûreté du royaume exigeait réellement l'adoption de mesures exceptionnelles telles que les ordonnances. Évidemment Charles X et les ministres qui l'entouraient le pensaient ainsi ; mais là était leur mutuelle erreur : un antagonisme déplorable s'était produit entre la Chambre et le ministère ; l'autorité royale pouvait et devait rester en dehors du conflit suivant les fictions constitutionnelles ; l'opposition n'était pas assez avancée, assez agressive pour que la couronne dût se croire sérieusement menacée par elle, et si Charles X fût entré nettement dans la voie soi-disant libérale de l'opposition des deux Chambres ; si, acceptant, comme les souverains le font en Angleterre, la politique qui lui était indi-

quée par les colléges électoraux, Charles X eût renvoyé ses ministres et composé un cabinet pris dans le sein même de cette opposition relativement modérée, la bourgeoisie, effrayée de l'attitude nouvelle de la royauté, eût été la première à mettre un frein au libéralisme envahissant. Un ministère Casimir Périer, Guizot, Mortemart, sans paraître une menace pour l'autorité royale, eût assurément rempli toutes les exigences de l'opposition d'alors, sauf à celle-ci à se voir, au bout d'un certain temps, dépassée et attaquée par un parti plus avancé qu'elle-même; condition ordinaire, inévitable, des gouvernements constitutionnels. Mais, nous le répétons, la bourgeoisie effrayée n'aurait pas manqué d'intervenir et de se placer tout d'abord entre la révolution et le trône, situation qui eût pu se prolonger assez pour que le roi Charles X allât reposer à Saint-Denis, auprès de son auguste frère. Les deux fautes du monarque dont l'avénement au trône avait été accueilli avec un véritable enthousiasme furent donc : d'abord, de croire que la sécurité de l'État, que la solidité du trône fussent menacées par l'opposition libérale des hommes de 1830; en second lieu, de supposer que la résistance de la population parisienne, population éminemment belliqueuse, facile à passionner et travaillée par les partis depuis 1815, que cette résistance, disons-

nous, ne fût pas assez grande pour triompher aisément des baïonnettes de quelques milliers de soldats dévoués.

Voilà les deux véritables fautes du roi Charles X. Les ordonnances étaient inutiles en ce sens que la royauté des Bourbons pouvait parfaitement vivre et prospérer sans elles; mais, si on se décidait à risquer ce moyen extrême, il fallait assurer la victoire par l'action de forces militaires suffisantes combinée avec l'adoption de mesures sévères destinées à maintenir dans les départements la sécurité publique.

Maintenant, le roi Charles X était-il personnellement dans des conditions qui lui permissent de bien juger une situation semblable? Se trouvait-il placé à un point de vue qui lui en facilitât la perception exacte? Non; il aurait fallu pour cela qu'il appartînt à la génération nouvelle, et qu'au lieu d'être né avant 1789, c'est-à-dire en deçà de la révolution française, il fût né au delà et appartînt au siècle nouveau; il eût fallu que, doué du tempérament des souverains anglais, il eût rencontré une nation habituée à l'usage de cette liberté constitutionnelle, de ce système parlementaire, innovation étrangère fatalement importée chez nous; il eût fallu, en un mot, que Charles X, au lieu d'être l'homme de son temps, le prince imbu des traditions de la vieille monarchie française, ou-

blieux du sanglant passé d'une révolution amenée par les Assemblées, sourd aux instigations de ses conseillers les plus intimes, les plus chers, eût les idées libérales de 1830, pensât comme MM. Laffitte et Barrot, et passât sans transition de la *Quotidienne* au *National*.

C'eût été trop demander sans doute; Charles X, souverain dont la loyauté n'est point contestable, dont le caractère présente une certaine analogie avec celui de deux de ses aïeux, Louis XIII et Louis XV, sauf une nuance chevaleresque de plus, Charles X, qui ne pouvait, après tout, être un homme nouveau, dut croire, lui gentilhomme d'autrefois, le trône sérieusement menacé par le libéralisme d'une chambre bourgeoisement révolutionnaire. Son esprit monarchique et religieux s'effrayant de ces tendances qui lui rappelaient de terribles souvenirs, il s'écria de bonne foi : « Plutôt que de monter en charrette, j'aime mieux monter à cheval, » et il signa les ordonnances qui allaient être son arrêt d'exil. Charles X n'eut qu'un tort, mais tort impardonnable en pareille occurrence : il fallait savoir être le plus fort; il fut vaincu.

Une de ses grandes et justes préoccupations, c'était la conséquence immédiate et naturelle de son abdication; c'était la proclamation de son petit-fils avec la régence du duc d'Orléans : jusqu'au dernier moment Charles X crut, en effet,

que le duc d'Orléans accepterait cette belle mission que lui léguait la monarchie fugitive. Il y avait dans la maison du prince un grand exemple de dévouement à un roi mineur. La situation était plus difficile, sans doute; les temps ne se ressemblaient pas; mais le devoir était le même et la gloire serait plus grande.

Le prince dans lequel Charles X plaçait ainsi sa dernière espérance devait cependant tromper son attente. Louis-Philippe d'Orléans [1], très-réellement affligé de l'issue trop soudaine, trop radicale de la révolution qui venait de se produire, mais très-préoccupé de sa situation personnelle, de celle de sa famille, de l'avenir de cette fortune princière nécessairement compromise par le bouleversement politique qui venait de s'opérer, et dont il n'entendait pas faire un bien national, Louis-Philippe d'Orléans, caractère singulièrement partagé entre les instincts familiers et les tendances élevées, ne voulut pas, n'osa pas accepter le legs peut-être périlleux que lui confiait une dynastie mourante. Il ne comprit pas que sauver la couronne du duc de Bordeaux, c'était le seul moyen de consolider en France le trône de la maison de Bourbon tout entière. Pour assumer la responsabilité qu'on lui offrait, pour jouer un pareil rôle, il eût fallu être

1. Né le 6 octobre 1773; mort le 26 août 1850.

un grand homme. Le duc d'Orléans n'était point un grand homme; c'était tout simplement un prince cauteleux et habile.

III

Il était impossible du reste qu'en de telles circonstances, au milieu des intrigues des partis, après cette opposition de quinze années dont il était la tacite mais complète expression, le duc d'Orléans, trop habile (nous venons de le dire) pour conspirer ouvertement, trop ambitieux pour se refuser à une occasion propice, ne devînt pas le point de mire des hommes disposés à admettre un changement de dynastie, et ces hommes étaient nombreux.

Les vieux diplomates de 1815 qui se souvenaient des hésitations des souverains étrangers relativement aux deux branches de la maison de Bourbon, tout aussi bien que les jeunes écrivains dont l'initiative hardie avait contribué à l'ébranlement du vieux trône du roi Charles X, étaient d'accord sur ce point. Mais quelle dynastie appellerait-on à l'honneur de gouverner la France? Assurément il y avait des bonapartistes parmi les défenseurs improvisés de la Charte de 1814; cependant quelques

députés influents décidèrent cette délicate question. Hôtes ordinaires du Palais-Royal, ils n'eurent qu'une seule pensée : se rendre auprès du prince qui les avait toujours accueillis, approuvés, soutenus dans les épreuves de la vie politique, qui avait toujours paru sympathiser avec eux, dont la main leur avait toujours été tendue. « Méfiez-vous des filets de Saint-Cloud » avait écrit M. Laffitte au futur lieutenant général du royaume, qui dans les premières heures du triomphe populaire lui semblait plein d'hésitation, de trouble, de réticences. M. Thiers se chargea de formuler le vœu du groupe parlementaire qui, trouvant peut-être trop aristocratique et trop militaire la combinaison qui eût ramené le fils de Napoléon Ier, le duc de Reischtadt, sur le trône de France, et, d'un autre côté, s'effrayant des faiblesses possibles de M. de Lafayette, avait irrévocablement jeté les yeux sur le duc d'Orléans et poussait l'égoïsme jusqu'à vouloir le contraindre à prendre cette couronne en supposant que sa pensée n'admît pas une telle hardiesse. MM. Thiers et Scheffer[1] d'abord, et un peu plus tard MM. Dupin et Persil, se rendirent à Neuilly. Mais le prince avait abandonné sa résidence ordinaire et s'était réfugié au Raincy; la duchesse troublée de ces visites reçut assez mal les envoyés de

1. C'était le peintre de ce nom, commensal de la maison d'Orléans.

l'hôtel Laffitte et de la Chambre des députés. — « Comment nous avez-vous si mal jugés ! » disait-elle avec amertume. — « Eh mon Dieu ! s'écriait Madame Adélaïde[1], qu'ils fassent de mon frère un président, un chef de gardes nationales, tout ce qu'ils voudront, mais surtout qu'ils n'en fassent pas un proscrit. » Et ce langage de la sœur dévouée de Louis-Philippe résumait complétement la pensée intime du prince lui-même.

Ce fut seulement, en effet, lorsqu'il comprit qu'on lui offrait (comme cela se disait alors) le choix entre la couronne et un passe-port, que Louis-Philippe d'Orléans prit le parti de se rendre à Paris et de se mêler aux hommes de cette révolution qu'il n'avait pas faite, sans doute, mais à laquelle son attitude passée le désignait naturellement pour chef.

Dans la nuit du 29 au 30 juillet, accompagné d'un seul aide de camp, M. de Berthois, il vint donc à pied du Raincy au Palais-Royal, franchissant les barricades et répondant par le cri de « Vive la Charte ! » au « Qui vive » des sentinelles populaires. Le général Sébastiani, M. Laffitte, le prince de Talleyrand, et deux autres membres de la Chambre des députés mandés par le prince, s'y trouvaient déjà réunis. Ce jour-là même, après

1. Née le 23 août 1777 ; morte le 31 décembre 1847.

s'être entendus avec les pairs de France présents à Paris, les députés avaient décidé qu'une commission prise dans le sein de la Chambre se rendrait auprès du prince et lui remettrait la déclaration par laquelle ils reconnaissaient « que le seul moyen de rétablir l'ordre et la paix était d'appeler le duc d'Orléans au rang de lieutenant général du royaume ». La députation dont faisaient partie MM. Sébastiani et d'Harcourt s'étant présentée au Palais-Royal dans la soirée du 29 juillet, et n'y ayant pas trouvé le prince, s'était empressée de lui envoyer une lettre pour lui donner avis de la délibération de la Chambre. C'est après avoir reçu ce message que le duc d'Orléans était entré dans Paris.

Le prince interrogea longtemps M. de Talleyrand[1] sur les dispositions probables des grandes puissances européennes. Il avait une confiance immense dans l'incontestable habileté du vieux Protée diplomatique, dans sa connaissance approfondie des hommes et des choses de l'Europe, et il est certain que son expérience des cabinets étrangers le rendait précieux en un pareil moment. A de telles circonstances il faut de tels hommes : tout en eux, qualités ou vices, les désigne à l'attention d'un gouvernement nouveau et marque nécessairement leur place.

1. Né en 1754 ; mort en 1838.

MM. Sébastiani et Laffitte pouvaient aussi renseigner utilement M. le duc d'Orléans sur les tendances de la Chambre, sur les dispositions de la population parisienne, sur la portée véritable de cette révolution faite en trois jours et dont la forme n'offrait d'analogie avec aucune de celles qui l'avaient précédée dans notre histoire. La nuit presque tout entière s'écoula de la sorte, et ce ne fut que très-tard que le prince, harrassé de fatigue, consentit à se séparer de ses hôtes après avoir réglé, jusque dans les détails, la manière dont serait reçue le lendemain la députation de la Chambre.

C'était à neuf heures du matin que cette réception devait avoir lieu; vers six heures et demie, M. de Mortemart, mandé par le duc d'Orléans et introduit par M. Houdard son secrétaire, dans un petit appartement écarté que les balles n'avaient pas respecté, trouvait Louis-Philippe étendu par terre, sur le matelas où il avait passé quelques heures de la nuit; le prince était accablé de chaleur et de fatigue; il se souleva à demi en voyant entrer le duc de Mortemart, et lui dit avec une grande vivacité, comme s'il voulait excuser sa présence à Paris: « Si vous voyez le roi avant moi, expliquez-lui que je ne suis pas venu ici de mon plein gré; hier soir on s'est présenté à Neuilly; on a déclaré à la duchesse qu'elle allait être conduite à

Paris avec tous ses enfants et gardée en otage jusqu'à ce que je reparusse. La duchesse très-effrayée m'a écrit aussitôt une lettre pressante et je n'ai pas hésité ; je suis revenu ici dans la nuit. Mais dites bien au roi que je me ferai tuer plutôt que d'accepter la couronne s'ils me l'offraient. » En ce moment des cris de « Vive le duc d'Orléans ! » retentirent dans la cour. « Vous entendez, Monseigneur ? interrompit le duc de Mortemart. — Non ! dit le prince avec une énergie fébrile ; non ! je n'accepterai point la couronne ; dites-le bien au roi. » Et, sous l'empire de cette idée, il écrivit rapidement à Charles X une lettre que le duc de Mortemart cacha et emporta aussitôt, en se retirant, reconduit par le secrétaire, à travers les détours du palais dévasté. Voilà les faits authentiques. Louis-Philippe d'Orléans était-il de bonne foi en tenant un pareil langage ? L'historien doit le croire ; avec une fermeté apparente, ce prince, on ne l'a pas assez compris, était d'une faiblesse et d'une indécision extrêmes lorsque son propre sentiment ne se trouvait point étayé par l'avis nettement formulé de son entourage intime. Tel il s'était montré à son avénement, tel on l'a vu le jour de sa chute. Il se peut d'ailleurs qu'il crût encore plus facile de jouer le rôle de lieutenant général du royaume que celui de roi. La virile correspondance de sa sœur, les conseils de M. de Tal-

leyrand déterminèrent et fixèrent son ambition.

A l'heure indiquée la députation de la Chambre montait les degrés où campaient les bandes portant le double stigmate de la misère et du combat. Le général Sébastiani la précéda de quelques instants dans l'appartement du prince, qui parut bientôt. Il était fort ému; M. Laffitte, non moins ému lui-même, exposa brièvement dans un discours écrit l'objet de la solennelle démarche que faisait auprès du prince la députation envoyée par la Chambre et dont il se rendait l'organe. Lorsqu'il eut terminé, le duc d'Orléans lui dit vivement : « Donnez-moi votre discours, je vous prie; ce sera la plus belle pièce de mes archives. » Puis, cherchant à répondre aux sentiments qui venaient de lui être exprimés, et après avoir parlé au point de vue historique des difficiles fonctions qu'on lui offrait, fonctions qui lui permettraient, avec le concours des Chambres, de combattre l'anarchie, il ajouta : « Je suis on ne peut plus touché du haut témoignage d'estime et de confiance que vous venez de m'accorder, tout en déplorant les circonstances douloureuses auxquelles je le dois. »

Il releva, du reste, avec une véritable dignité, quelques expressions insultantes pour le roi Charles X, qu'après l'échange des paroles officielles et dans l'entretien familier qui suivit, plu-

sieurs députés, grossièrement courtisans, avaient maladroitement laissé entendre. Le prince de la maison de Bourbon apparaissait déjà derrière le combattant de Jemmapes. Mais c'était ou trop tôt ou trop tard.

Revenue au palais Bourbon, la commission de la Chambre fit connaître l'acceptation définitive de M. le duc d'Orléans; les députés chargèrent aussitôt MM. Guizot, Benjamin Constant, Villemain et Bérard de rédiger une proclamation adressée au peuple de Paris; elle était ainsi conçue :

« Français, la France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté.

« Plus de crainte pour les droits acquis, plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore. Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable.

« Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers;

« L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales;

« Le jury pour les délits de presse;

« La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration;

« L'état des militaires légalement assuré;

« La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

« Nous donnerons enfin à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, les développements dont elles ont besoin.

« Français! le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre : « Les Chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des droits de la nation. La Charte sera désormais une vérité. »

IV

Mais en présence de cette autorité quasi souveraine, quasi légale, que venait de créer la fraction

libérale de la Chambre des députés, une autre autorité, plus sérieuse peut-être et certainement plus redoutable, s'était élevée à l'Hôtel de Ville, où toute la portion radicale des révolutionnaires de juillet était venue chercher asile et dresser le camp retranché de la république. MM. Casimir Périer, de Lobau, de Schonen, Audry de Puyraveau et Mauguin composaient le gouvernement provisoire que M. de Lafayette dominait de sa popularité encore vivace. M. de Lafayette [1], pâle agitateur, conspirateur honnête homme, pédagogue des rois, dont toute la vie fut consacrée à copier le rôle de Washington sans jamais pouvoir atteindre cette présidence qui avait couronné l'œuvre du général américain, M. de Lafayette, entouré d'un état-major de jeunes hommes, pour la plupart inconnus alors, mais dont la révolution de 1848 devait, dix-huit ans plus tard, mettre les noms en lumière, flatté, encensé par eux, trônait dans l'atmosphère d'anarchie républicaine qui convenait si particulièrement à son tempérament politique, jusqu'à ce que son fallacieux entourage se crût assez fort pour renverser l'idole qu'il circonvenait habilement de son culte et de ses hommages.

Il fallait détrôner cette souveraineté éphémère,

1. Né en 1757; mort en 1834.

mais rivale; il importait d'opérer le plus promptement possible une fusion plus ou moins sincère entre ces deux pouvoirs d'origine diverse. MM. Laffitte, Sébastiani, Casimir Périer, effrayés de l'attitude que semblait affecter l'Hôtel de Ville, conseillèrent d'aller regarder de près ce fantôme qui de loin prenait peut-être des proportions mensongères. L'acte ne manquait pas de hardiesse. Le duc d'Orléans, qui en avait aisément compris l'importance, en avait aussi deviné les périls. Mais il était personnellement très-brave, et la démarche fut décidée.

Lorsqu'on apprit au palais Bourbon que le prince devait se rendre à l'Hôtel de Ville pour y recevoir en quelque sorte la consécration populaire, on envoya M. Bérard pour lui faire savoir que les députés voulaient l'y accompagner. Un tableau du peintre Horace Vernet a représenté cette scène qui, par plus d'un côté, rappelait les scènes de la Ligue. Ce fut de la place du Palais-Royal que partit le cortége, si toutefois on peut donner un tel nom à cet étrange assemblage de députés enrubanés, de combattants de Juillet parés des dépouilles militaires des gardes royaux ou des suisses, d'hommes du peuple vociférant, de gardes nationaux en petit nombre accompagnant d'un regard triomphateur le prince à cheval, en costume de lieutenant général, et dont l'atti-

tude attestait tout à la fois la fermeté et la tristesse. Singulier et philosophique spectacle, bien fait pour dégoûter de ces grandeurs révolutionnaires que l'on ne recueille que dans le désordre, et qu'il faut toujours aller chercher dans le sang, souvent dans la boue.

La foule était immense; les quais jusqu'à la place de Grève étaient couverts de gens armés dont les intentions semblaient douteuses. Un complot républicain existait déjà. Il est vrai qu'au milieu de la population parisienne les républicains ne formaient qu'un groupe imperceptible. Mais un coup de fusil habilement tiré d'une de ces ruelles étroites et obscures qui débouchaient alors sur la ligne qu'allait traverser le prince, pouvait subitement remettre tout en question.

Le duc d'Orléans s'avançait lentement, se retournant de temps à autre pour échanger quelques paroles avec M. Laffitte qui, hors d'état de marcher, par suite d'une blessure au pied gauche, se faisait porter dans une chaise. D'assez nombreux vivats accompagnèrent le prince pendant quelque temps. Bientôt ils devinrent plus rares, et aux approches de l'Hôtel de Ville ils cessèrent tout à fait. La place de Grève était couverte d'une foule sourdement hostile que des meneurs républicains excitaient par des propos sinistres, et il fallait un courage plus qu'ordinaire pour la traverser de

sang-froid, au milieu des baïonnettes populaires dont elle était pour ainsi dire hérissée. Le duc d'Orléans, pâle, mais décidé, monta les degrés du vieux palais parisien, au haut desquels parut M. de Lafayette souriant et plein de courtoisie. M. de Lafayette avait écrit aux membres de la commission municipale : « Mes chers collègues, on m'apprend que M. le duc d'Orléans se rend à l'Hôtel de Ville. Sa visite étant aussi bien pour vous que pour moi, je vous prie de vous réunir à moi pour le recevoir. » Il conduisit le duc d'Orléans avec une politesse empressée dans la grande salle de ce palais populaire qu'il connaissait mieux que lui, et qui, à toutes les époques troublées de notre histoire, avait vu de si terribles scènes se dérouler entre ses vieilles murailles. Quelques cris hostiles de « A bas les Bourbons! plus de rois! » s'étaient fait entendre pendant que le cortége montait l'escalier de l'hôtel ; ils se renouvelèrent lorsqu'il pénétra dans la salle où se trouvaient réunis des élèves de l'École polytechnique, des hommes du peuple et des étudiants encore armés. Le prince gardait toujours la contenance la plus calme et la plus digne. On lut la déclaration de la Chambre des députés, et, lorsque cette lecture fut achevée, Louis-Philippe dit en mettant la main sur son cœur : « Comme Français, je déplore le mal fait au pays et le sang qui a été

versé. Comme prince, je suis heureux de contribuer au bonheur de la nation. » Des applaudissements, mêlés de quelques murmures sourds, accompagnèrent ces paroles. Un homme inconnu la veille des journées de Juillet, mais qui pendant le combat, et revêtu d'un uniforme de général emprunté au vestiaire de quelque théâtre, avait acquis tout à coup une grande popularité, le général Dubourg s'écria en s'adressant au prince : « Vous savez quels sont nos droits, si vous les oubliez nous vous les rappellerons ! — Monsieur, je suis honnête homme, répondit Louis-Philippe avec vigueur; qui donc est assez hardi ou assez peu patriote pour douter ici de ma bonne foi ? »

En ce moment M. de Lafayette entraîna le prince vers une des fenêtres qui s'ouvraient sur la place de l'Hôtel de Ville. Un drapeau tricolore fut apporté; Louis-Philippe s'en saisit : armé de ce talisman il parut sur le balcon, accompagné du vieil agitateur et pressé dans ses bras devant la foule qui criait : « Vive Lafayette ! Vive le duc d'Orléans ! » Le gouvernement du Palais-Royal venait, en ce moment décisif, d'absorber à son profit le gouvernement de l'Hôtel de Ville.

Et si Louis-Philippe d'Orléans, revenant vers sa famille inquiète à travers les barricades à peine détruites, avait, par une sorte de seconde vue, pu

compléter le tableau de son passé, prévoir ce que lui réservait cette révolution qui allait le faire roi, il eût assurément reculé devant l'œuvre pénible, périlleuse, inutile à la gloire de sa race, qui lui était ainsi préparée ! Quelle existence que celle de ce prince, et comment, en effet, n'être pas fatigué de tant d'émotions et de labeurs !

D'abord, après avoir, sous les ombrages du Raincy, étudié à la Jean-Jacques entre sa sœur et Mme de Genlis, s'essayant à parler, dans les clubs, le langage des révolutions ; plus tard, au milieu de la fumée de Valmy, tenant glorieusement à la main ce même drapeau qu'il venait d'agiter au balcon de l'Hôtel de Ville ; puis exilé, fuyant un sol ensanglanté, supportant noblement de longues infortunes ; professeur à Reichenau et demandant le pain quotidien aux ressources de son propre esprit ; modeste voyageur en Suède et en Norvége ; prince à Palerme et y trouvant une sainte compagne : puis combattant les armes déjà défaillantes du grand homme dont, par une singulière destinée, il devait amener les cendres au bord de la Seine ; reprenant enfin en 1815 son rang et sa place auprès d'un trône que son devoir lui ordonnait de soutenir, et dont une inexorable fatalité lui faisait ainsi précipiter la ruine.

Certes s'il avait pu apercevoir à l'horizon de sa vie cette matinée du 24 février si fatale à lui et aux

siens, cette chute sans dignité, sans grandeur, devant une émeute stupidement triomphante, il se fût détourné avec horreur et dégoût de la voie dans laquelle il s'était un instant laissé entraîner, et, remontant le chemin déjà parcouru, il eût imposé aux hommes qui l'entouraient la royauté mineure de Henri V comme sa volonté dès lors immuable. Effrayés des menaces d'une république, même passagère, ces hommes auraient cédé, et la possibilité d'un tel résultat ne saurait être contestable malgré les assertions contraires des partis ; sans doute il eût fallu, pour le réaliser, faire une nécessité absolue de cette royauté de Henri V unie à la régence du duc d'Orléans ; mais si, en dehors de la personne de Louis-Philippe, les hommes de Juillet eussent été appelés à faire un choix, la république était évidemment trop près et le duc de Reichstadt trop loin.

Cependant la royauté des barricades venait en quelque sorte de recevoir la consécration populaire : « C'est la meilleure des républiques, » avait dit M. de Lafayette, et ce mot que l'histoire a dû conserver semblait pour le moment résumer, du côté des masses, la situation tout entière. Mais il fallait aussi constater l'assentiment et le concours de la bourgeoisie, et c'est au petit noyau de députés qui représentait alors la Chambre que l'on allait s'adresser pour arriver à ce résultat.

Le 3 août, jour fixé par l'ordonnance de convocation que le roi Charles X avait signée, le duc d'Orléans suivi du duc de Nemours, son second fils, se rendit au palais Bourbon où les pairs de France venaient, par une innovation de cérémonial assez significative, d'être invités à se rendre eux-mêmes. Un pliant avait été placé devant le trône. Le prince s'y assit au milieu des vivats et des applaudissements, puis avec une émotion contenue il lut le discours suivant, dont les termes indiquaient suffisamment tout l'espace qui séparait déjà le 29 juillet du 3 août 1830 :

« Messieurs les pairs et Messieurs les députés, Paris troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus. Les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens, courait les plus graves dangers ; dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi. Ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie, ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Leur cause m'a paru juste, le péril immense, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et por-

tant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté.

« Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeraient de moi dans la situation où elles m'ont placé pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée, et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte dont le nom, invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire. C'est dans ces sentiments, Messieurs, que je viens ouvrir cette session. Le passé m'est douloureux ; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir; mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude, après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie. Oui, Messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui nous est si chère ; elle montrera à l'Europe que, uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins.

« Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les

institutions, cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des États. Messieurs les pairs et Messieurs les députés, aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de S. M. le roi Charles X ; par ce même acte S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier 2 août à onze heures du soir. »

Ce langage sans ambiguïté prouvait à tous que rien dans la pensée du lieutenant général ne faisait plus obstacle à de plus hautes destinées ; évidemment le trône vacant pouvait lui être offert désormais sans qu'un refus, sans qu'une hésitation fussent à craindre. Les exaltés de la Chambre remarquèrent avec déplaisir cette mention solennelle des actes d'abdication de Charles X et du Dauphin. A quoi bon un pareil dépôt ? La révolution de Juillet avait-elle besoin d'une ratification royale ? pourquoi ces allures d'un ancien régime répudié et vaincu ?

Les politiques ne pensaient pas de même, et, du reste, le duc d'Orléans avait dit à propos du message confié aux soins fidèles du général Latour-Foissac chargé par Charles X de se rendre de Rambouillet à Paris pour lui remettre les abdications, « qu'il les communiquerait au corps diplomatique et qu'il les ferait déposer ensuite aux deux Cham-

bres, mais que, quant à la reconnaissance des droits que ces abdications créaient, elle dépendait de circonstances éventuelles et paraissait difficile en présence des passions soulevées. »

La double déclaration par laquelle le vieux roi et son fils renonçaient au trône en faveur d'un enfant fut donc déposée aux archives de la Chambre des pairs et inscrite au *Moniteur*. Rédigée sous forme de lettre, et datée de Rambouillet le 2 août 1830, elle était ainsi conçue : « Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir, j'ai donc pris la résolution d'abdiquer en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux ; le Dauphin[1], qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu ; vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions ; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux. Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la

1. Né le 6 août 1775 ; mort le 3 juin 1844.

proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V. Je charge le lieutenant général vicomte de Latour-Foissac de vous remettre cette lettre.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin,

« CHARLES. »

V

Mais la voix grondante, impérieuse, de la révolution devait trop aisément couvrir celle du vieillard découronné. La passion populaire, surexcitée par des meneurs, s'était tout à coup alarmée du séjour de Charles X à Rambouillet et de la proximité des troupes royales. Une expédition contre ce dernier asile du monarque déchu fut soudainement résolue. Six à sept mille volontaires se réunirent dans les Champs-Élysées, où des voitures de tout genre, mises en réquisition pour les transporter, avaient été difficilement rassemblées. Quatre commissaires envoyés auprès du roi Charles X, MM. le maréchal Maison, le duc de Coigny, de Schonen et Odilon Barrot n'avaient pu parvenir une première fois jusqu'au prince. Le duc d'Orléans voulut qu'ils devançassent la co-

lonne révolutionnaire pour prévenir Charles X des dangers que sa famille et lui-même pouvaient courir en une semblable occurrence, l'engager à quitter au plus tôt Rambouillet et l'accompagner jusqu'au lieu de son embarquement. M. le duc de Coigny refusa cette fois la mission qui lui était offerte, car il comprenait que désormais le rôle des commissaires n'était plus que celui de geôliers d'une royauté déchue. Ses trois collègues, le maréchal Maison, MM. Odilon Barrot et de Schonen, furent seuls et définitivement désignés. Ils partirent en toute hâte, munis des instructions du lieutenant général du royaume, devançant de quelques heures à peine la colonne des volontaires parisiens que guidaient (car ils ne pouvaient les commander) le général Pajol et le colonel Jacqueminot.

Le général Pajol a souvent, depuis cette époque, raconté les impressions qu'avec son expérience de vieux soldat il avait ressenties durant cette expédition tout à la fois ridicule et téméraire. Quelques coups de canon et une charge de cavalerie eussent suffi pour culbuter la cohue armée qu'il traînait derrière lui, et peut-être aussi pour ramener aux portes de Paris la royauté fugitive. Mais les desseins de la Providence sont immuables; il ne se trouva personne pour ordonner cette charge, pour faire mettre le feu à une de ces vingt pièces de canon que l'artillerie de la garde groupait en-

core autour des massifs de la forêt de Rambouillet.

Et quelques jours après, le 14 août 1830, Charles X, son fils et son petit-fils, trois générations de rois, mettaient le pied sur le navire qui les conduisait vers l'asile qu'un successeur de Jacques II accordait de mauvaise grâce au descendant de Louis XIV.

Désormais le duc d'Orléans n'avait plus qu'un pas à faire pour atteindre ce trône que la bourgeoisie parisienne, effrayée d'un interrègne de dix jours, le conjurait avec instance d'occuper au plus vite. Le 6 août, M. Bérard, qui avait été chargé de modifier à la hâte la Charte de 1814, apporta à la Chambre le projet qu'il avait rédigé.

La lecture de cette œuvre mutilée qui allait s'appeler « la Charte de 1830 » fut accueillie par des applaudissements, et l'on s'empressa de nommer une commission pour examiner le nouveau projet de constitution. Cependant le peuple, qui avait pris l'habitude de l'émeute et n'était pas encore retourné dans ses foyers, grondait autour de la Chambre, faisant entendre les cris de « A bas l'hérédité de la Pairie ! » A chaque instant la foule augmentait aux abords du palais Bourbon, et son aspect devenait de plus en plus sinistre. Une vive agitation se manifesta bientôt sur les bancs de la Chambre. On parla d'aller haranguer l'émeute; MM. Girod (de l'Ain), Labbey de Pompières,

parla le premier, en rappelant le principe de la légitimité inscrit dans cette Charte pour laquelle le peuple de Paris avait combattu, et en évoquant le spectre de la guerre civile et de la guerre étrangère. « Je ne veux pas insulter au malheur, lui répondit Benjamin Constant, mais je dis qu'une réconciliation est impossible sur tant de milliers de cadavres. » M. Hyde de Neuville vint exprimer à son tour de courageux et amers regrets. M. Berryer insista sur l'incompétence de la Chambre, qui, sans mandat spécial, allait, en déclarant le trône vacant de fait et de droit, usurper le pouvoir d'élire le roi en France. « Je rappellerai, dit M. de Corcelles, que dans des circonstances analogues à celles où nous nous trouvons, le Parlement anglais avait aussi un enfant dont la légitimité était invoquée ; il pensa pourtant qu'il convenait de prendre un chef héréditaire de la main du peuple. Je conclus à ce que la discussion soit fermée. »

Elle le fut bientôt, en effet, et sans avoir présenté aucun caractère de grandeur. La circonstance était belle sans doute, mais les hommes, surpris, en quelque sorte, par sa soudaineté, ne surent pas s'élever jusqu'à elle. La déclaration formant la première partie de la proposition de M. Bérard fut aussitôt votée avec la rédaction suivante, dont l'habileté était incontestable : « La Chambre des députés prenant

en considération l'impérieuse nécessité qui résulte des événements des 27, 28 et 29 juillet, et de la situation générale où la France s'est trouvée placée à la suite de la violation de la Charte constitutionnelle ; considérant en outre que, par suite de cette violation et de la résistance héroïque des citoyens de Paris, le roi Charles X, S. A. R. Louis-Antoine Dauphin, et tous les membres de la branche aînée de la maison royale sortent en ce moment du territoire français, déclare que le trône est vacant en fait et en droit, et qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir. » On passa ensuite à la discussion des articles de la Charte revisée. Quelques-uns avaient une importance qui eût nécessité sans doute un plus long examen ; mais, nous le répétons, on était pressé d'en finir et la révolution ne voulait pas qu'on la fît attendre.

Ainsi la religion catholique ne fut plus la religion de l'État, mais simplement celle de la majorité des Français; on supprima l'article 14 de la Charte ; on devint électeur à vingt ans, éligible à trente ; les nominations de pairs faites sous le règne du roi Charles X furent déclarées nulles. Enfin on adopta en principes, sauf à les formuler plus tard en lois séparées : la responsabilité ministérielle ; l'application du jury aux délits politiques; la réorganisation des gardes nationales; de nouvelles institutions départementales et municipales ; le vote annuel du

contingent de l'armée; la réélection des députés fonctionnaires; les conditions d'une nouvelle loi électorale, et la liberté de l'enseignement.

L'ensemble de la proposition Bérard fut voté par 219 voix contre 33. Deux cent dix-neuf suffrages fondèrent la monarchie de 1830. Ah! mieux eût valu pour elle s'adresser courageusement aux assemblées primaires; la base était trop étroite pour qu'on pût espérer élever ainsi un édifice de bien longue durée. Monarchie d'expédients, ce vice originaire devait influer sur toute son existence; et pourtant, hâtons-nous de le dire, ce n'est point à lui qu'il faut imputer sa chute.

Tout était consommé; la Chambre décida qu'elle se transporterait immédiatement et à pied au Palais-Royal pour remettre au duc d'Orléans la déclaration qu'elle venait de voter. Les députés parés de rubans tricolores, et formant entre deux haies de la garde nationale une colonne de quatre de front, se dirigèrent donc vers le Palais-Royal aux accords de *la Marseillaise*. M. Laffitte lut la déclaration; le duc d'Orléans dit en lui répondant que, rempli des souvenirs qui lui avaient toujours fait désirer de n'être jamais appelé au trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible qu'il menait dans sa famille, il ne pouvait dissimuler les sentiments qui agitaient son cœur en cette grande conjoncture. Mais que l'amour de son pays les dominait tous. Qu'il

comprenait ce qu'il lui prescrivait et saurait l'accomplir.

Ce même jour, à neuf heures du soir, la Chambre des Pairs s'assemblait sous la présidence de M. Pasquier. Cent quatorze pairs étaient présents à cette séance. Vouée aux outrages démocratiques, laissée dans un isolement irrévérencieux par la Chambre des députés toute puissante, et qui sans son concours avait disposé du trône, la pairie décimée et désormais sans prestige ne pouvait plus que difficilement sauvegarder sa dignité menacée. Elle y parvint cependant et dut en grande partie ce résultat à l'attitude de l'homme si expérimenté qui la présidait en l'absence du chancelier Dambray. L'aspect de la Chambre était triste ; elle ressentait l'injure qui lui avait été faite; et d'ailleurs pour un grand nombre de pairs la contrainte qui semblerait peser sur le vote dans une question aussi grave que celle d'un changement de dynastie était une chose profondément douloureuse. La séance s'ouvrit. Le duc de Choiseul demanda qu'on procédât au scrutin sans discussion; mais le duc de Broglie combattit cette proposition et son avis prévalut. Tous les regards se tournèrent alors du côté où siégeait M. de Chateaubriand[1]. On n'ignorait pas, en effet, que le grand écrivain avait préparé une éloquente protes-

1. Né le 4 septembre 1768; mort le 24 juin 1848.

tation en faveur du principe de la légitimité; on aurait pu savoir aussi que, dans des entrevues provoquées par le duc d'Orléans et madame Adélaïde, M. de Chateaubriand adulé, caressé, s'était vu offrir à son choix ou un portefeuille ou l'ambassade de Rome, s'il consentait à ne pas compliquer les événements, déjà si graves, par les orages de sa parole, toujours puissante sur l'opinion publique.

L'illustre écrivain n'avait consenti qu'à une chose : adoucir les termes de son discours dans l'intérêt du pays lui-même, à peine remis de la terrible secousse qu'il venait de ressentir. « Messieurs, dit-il après avoir éloquemment discuté les garanties de durée, de force et de repos qu'une république ou une monarchie pouvaient offrir à la France, Charles X et son fils sont déchus ou ont abdiqué, comme il vous plaira de l'entendre; mais le trône n'est pas vacant : après eux venait un enfant; devait-on condamner son innocence? Quel sang crie aujourd'hui contre lui? Oseriez-vous dire que c'est celui de son père? Cet orphelin, élevé aux écoles de la patrie dans l'amour du gouvernement constitutionnel et dans les idées de son siècle, aurait pu devenir un roi en rapport avec les besoins de l'avenir. C'est au gardien de sa tutelle que l'on aurait fait jurer la déclaration sur laquelle vous allez voter; arrivé à sa majorité, le jeune monarque aurait renouvelé le serment. Le

roi présent, le roi actuel aurait été le duc d'Orléans, régent du royaume, prince qui a vécu près du peuple, et qui sait que la monarchie ne peut être aujourd'hui qu'une monarchie de consentement et de raison. Cette combinaison naturelle m'eût semblé un grand moyen de conciliation, et aurait peut-être sauvé à la France ces agitations qui sont la conséquence des violents changements d'un État... Loin de moi surtout la pensée de jeter des semences de division dans le pays, et c'est pourquoi j'ai refusé à mon discours l'accent des passions. Si j'avais la conviction intime qu'un enfant doit être laissé dans les rangs obscurs et heureux de la vie, pour assurer le repos de trente-trois millions d'hommes, j'aurais regardé comme un crime toute parole en contradiction avec le besoin des temps : je n'ai point cette conviction. Si j'avais le droit de disposer d'une couronne, je la mettrais volontiers aux pieds de M. le duc d'Orléans. Mais je ne vois qu'un tombeau à Saint-Denis, et non un trône. »

Que pouvait ce noble langage contre la force matérielle d'un fait à moitié accompli? L'illustre orateur avait dit une grande vérité tout en remplissant un grand devoir; son éloquente voix demeura sans écho. Quatre-vingt-neuf suffrages contre dix adoptèrent les dispositions de la déclaration de la Chambre des députés, sauf l'article

relatif à l'exclusion des pairs créés sous Charles X « s'en rapportant sur ce point à la haute prudence du lieutenant général du Royaume. » Quatorze pairs avaient déposé des billets blancs dans l'urne de ce solennel scrutin.

Et deux jours après, le lundi 9 août, le duc d'Orléans se rendait de nouveau à la Chambre des députés disposée cette fois pour une séance royale. Là, entouré de ses deux fils aînés, les ducs de Chartres[1] et de Nemours[2], en présence de sa sœur madame Adélaïde, attentive et fière; de la duchesse d'Orléans[3], triste et rêveuse; des trois princesses ses filles, rayonnantes de jeunesse et de beauté, en face des grands corps de l'État, il prêtait serment à la Charte nouvelle et se voyait proclamer *roi des Français;* titre fatal à ceux qui le portent, mais que Louis XVI avait illustré par son martyre. Ce serment, il l'a tenu; cette couronne, elle est tombée de son front. Est-il rien de plus cruellement illogique? Et, chose triste à constater, si le duc d'Orléans a perdu sa couronne, ce n'est pas parce qu'elle était mal acquise, mais parce que, à l'instar du roi Charles X, il n'a pas su la défendre. Il semble hélas que, pour mieux humilier notre infirme nature, la morale dispa-

1. Né le 3 septembre 1810; mort le 13 juillet 1842.
2. Né le 25 octobre 1814.
3. Née le 26 avril 1782.

raisse entièrement de l'histoire, et que la dernière raison du succès soit invariablement l'habileté et la force.

Le nouveau roi, salué des noms de Louis XIX et de Philippe VII, avait l'ambition de tous les fondateurs de dynastie; il ne voulait succéder à personne et se fit appeler Louis-Philippe Ier.

LIVRE DEUXIÈME

I. Constitution d'un ministère définitif. Sa composition. Question extérieure. Attitude du gouvernement et du peuple anglais en présence de la révolution de Juillet. Lettre de Louis-Philippe à l'empereur Nicolas. La Prusse et l'Autriche. Envoyés extraordinaires. Reconnaissance du roi Louis-Philippe. — II. Hommes nouveaux. Les départements de l'intérieur et de la guerre. Le comte Molé aux affaires étrangères. M. Dupont (de l'Eure) et la magistrature. M. Odilon Barrot, préfet de la Seine. Les sociétés secrètes. Tentatives de Mina en Espagne. — III. Arrestation de quatre des ministres de Charles X. Mort du duc de Bourbon au château de Saint-Leu. — IV. Les légitimistes, les républicains, les bonapartistes. Louis-Philippe en face des partis. Ses habitudes privées. Le duc d'Orléans. Le duc de Nemours. Nuances diverses dans le ministère.

I

Le nouveau roi était un politique trop expérimenté pour ne pas se préoccuper tout d'abord de l'effet produit par la révolution de Juillet sur les puissances étrangères, et de la reconnaissance par les rois de l'Europe de sa dynastie entachée à leurs yeux d'un vice originel. C'était, dans cet ordre d'idées, vers les deux principales cours européennes, la Grande-Bretagne et la Russie, que son attention devait immédiatement se diriger.

Chez l'une ou chez l'autre, en effet, il importait de trouver un point d'appui, et, si l'on ne pouvait espérer leur double concours, au moins fallait-il éclairer promptement la situation, afin de se créer un système rationnel d'alliances.

C'est ce que voulut faire Louis-Philippe dès que son gouvernement fut formé et commença à fonctionner. Nous insisterons ultérieurement sur les éléments, excellents pour la plupart, qu'il trouva réunis sous sa main et à l'aide desquels il put réaliser cette tâche difficile. Des commissaires provisoires avaient été désignés à l'Hôtel de Ville pour occuper les ministères; mais le choix d'un cabinet définitif était une affaire d'une importance naturellement bien plus grande. Sa composition offrit les singuliers contrastes que comportaient les diverses obligations d'une situation si anormale.

Ainsi, par ordonnance du 11 août 1830, furent nommés : M. Dupont (de l'Eure) au département de la justice; le général Gérard à celui de la guerre; le comte Molé aux affaires étrangères[1]; le comte Sébastiani à la marine; le duc de Broglie au département de l'instruction publique, avec la présidence du conseil d'État; M. Guizot à celui de l'intérieur, et le baron Louis aux finances.

1. Le maréchal Jourdan, nommé dans le premier moment ministre des affaires étrangères, n'avait fait, pour ainsi dire, que traverser ce département.

MM. Jacques Laffitte, Casimir Périer, Dupin aîné et le baron Bignon furent ministres sans portefeuilles.

Assurément, en toute autre circonstance, il eût semblé étrange de voir le nom de M. Dupont (de l'Eure), du vétéran révolutionnaire, uni sur une liste ministérielle, à des noms qui représentaient surtout le pouvoir, l'autorité monarchiques tels que ceux de MM. Molé, Guizot et de Broglie; la présence dans le même conseil de MM. Laffitte et Casimir Périer pouvait également donner lieu à de singulières remarques. Mais, nous l'avons dit, la situation imposait des obligations impérieuses, et d'ailleurs à cette époque de la révolution de Juillet, les dissidences d'opinion qui plus tard devaient se produire avec tant d'éclat entre le parti du *mouvement* et celui de la *résistance*, n'existaient pas encore ouvertement. Au sortir d'une lutte commune, d'un péril commun, les nuances tranchées ne se laissent qu'entrevoir. Seulement, parmi les individualités qui entouraient la royauté nouvelle, les unes appartenaient à des hommes d'État, les autres à des hommes de parti. On naît agitateur ou conservateur, adversaire du pouvoir ou défenseur de l'autorité, et il est rare que l'on ne subisse pas jusqu'à la fin de sa carrière les exigences du tempérament politique dont on a été doté dès le principe. Les hommes d'État sont

créés pour consolider ou reconstruire, comme les hommes de parti pour détruire et renverser. Bon nombre de ces derniers voulaient circonvenir, conseiller le nouveau roi, et ce ne fut pas pour Louis-Philippe, habile appréciateur des caractères, une médiocre difficulté que d'écarter peu à peu de sa politique ces hommes dont les entraînements eussent pu devenir si dangereux. On a appelé cela de l'ingratitude; ce n'était que de la prudence.

Dès que le ministère et les grandes administrations furent formés, le roi, avons-nous dit, se préoccupa exclusivement de la question extérieure. La révolution de 1830 devait avoir en Angleterre un retentissement d'autant plus profond que ce grave événement se produisait à une époque où un refroidissement évident existait entre le cabinet de Londres et celui des Tuileries. La fière attitude prise vis-à-vis de la Grande-Bretagne par le gouvernement de la Restauration n'était point, en effet, celle que les Anglais avaient espérée. Deux faits surtout avaient singulièrement froissé les susceptibilités de l'Angleterre : la guerre d'Espagne entreprise en dépit de ses efforts, et les refus constants opposés par MM. de Polignac et de Laval, ambassadeurs de France, aux exigences produites par le cabinet de Saint-James touchant le droit de visite réciproque qu'il réclamait dans le but de réprimer

la traite des noirs; question si délicate sur laquelle nous devrons insister plus tard. Mais une circonstance bien autrement importante n'avait pas tardé à accroître cette irritation : on venait de mentionner pour la première fois d'une façon officielle le désir du gouvernement français de diriger une expédition contre Alger. Remontons un peu dans cette question, pour bien préciser l'attitude du gouvernement anglais vis-à-vis de la France au moment de la révolution de Juillet.

Après trois années d'un blocus inutile, et lorsque de nouveaux outrages étaient venus successivement aggraver l'insulte grossière que notre consul avait reçue jadis du dey d'Alger, le gouvernement français, vivement préoccupé d'ailleurs des embarras toujours croissants qu'il rencontrait à l'intérieur, s'était résolu à diriger, sans plus de retard, une expédition contre ce nid de pirates, et à jeter dans la balance des partis quelques grains de la glorieuse poussière de Carthage.

La proposition faite par Méhémet-Ali de se charger, moyennant un subside en argent et en vaisseaux, d'attaquer les Algériens par mer et par terre, et de venger ainsi l'honneur français, fut donc définitivement repoussée; la France dut se préparer à défendre elle-même sa propre cause.

Dès lors, un échange fort actif de notes diplomatiques s'engagea entre Londres et Paris. Lord

Stuart de Rothsay, ambassadeur en France, reçut du comte d'Aberdeen l'ordre de poser à M. de Polignac[1] cette question catégorique : « Dans le cas où l'expédition préparée contre la régence d'Alger obtiendrait un plein succès, quelles seraient les intentions ultérieures du gouvernement français? » Et M. de Laval fut chargé de communiquer à lord Aberdeen la réponse suivante : « Si la lutte qui se prépare amenait la dissolution du gouvernement actuel d'Alger, le roi, dont les vues sont entièrement désintéressées, se concerterait avec ses alliés pour aviser au nouvel ordre de choses qui devrait être établi pour le plus grand avantage de la chrétienté et dans le triple but qu'on s'est proposé. »

Lord Aberdeen déclara que le cabinet anglais croyait parfaitement aux vues désintéressées de la France; il pensait toutefois qu'on ne se proposait pas seulement d'obtenir une réparation du dey d'Alger, mais encore de lui infliger un châtiment, et s'étonnait d'ailleurs de ce que, dans le cours de cette négociation, il n'eût pas été une seule fois question de la Porte-Ottomane, dont le dey d'Alger n'était, à tout prendre, que le vassal. Le ministre anglais cherchait enfin à provoquer de la part de M. de Polignac une déclaration précise

1. Né le 14 mai 1780; mort le 29 mars 1847.

concernant l'occupation et la possession du littoral d'Alger; mais M. de Polignac, demeurant dans des termes évasifs, se borna à informer le cabinet de Londres qu'il rédigerait un mémoire dans lequel le but de l'entreprise serait clairement exprimé. Cependant, le 3 mai 1830, le comte d'Aberdeen écrivait à lord Stuart « ..... Si les projets du gouvernement français sont aussi purs que le prétend M. de Polignac, rien ne s'oppose, ce nous semble, à ce qu'il nous donne sur ce point une satisfaction complète. Il suffirait, pour cela, d'une déclaration courte et précise; ce moyen me semblerait plus convenable, et surtout plus loyal que le solennel manifeste que le prince de Polignac vous a déclaré être dans l'intention de publier d'après le désir de Sa Majesté Très-Chrétienne. Dans le cas où de premières explications n'auraient pas encore été envoyées à l'ambassadeur français à Londres, Votre Excellence devra tâcher de voir, sans délai, M. de Polignac, pour lui représenter les dangers d'un plus long silence. Après ce qui s'est passé, le ministre français ne doit pas s'étonner que nous nous laissions aller à des soupçons, et il doit craindre la responsabilité que les conséquences d'un pareil état de choses pourraient attirer sur lui. » Et la dépêche suivante du prince de Polignac à M. de Laval répondait en ces termes à celle de lord Aberdeen : « Le roi, ne bornant plus ses des-

seins à obtenir la réparation des griefs particuliers de la France, a résolu de faire tourner au profit de la chrétienté tout entière l'expédition dont il ordonnait les préparatifs, et il a adopté pour but et pour prix de ses efforts la destruction définitive de la piraterie, l'abolition absolue de l'esclavage des chrétiens, l'abolition du tribut que les puissances chrétiennes paient à la régence. »

Peu satisfait de cette déclaration, le cabinet anglais crut devoir réclamer de la France des explications nouvelles; il usa même, en cette circonstance, de formes acerbes qui laissaient deviner son irritation; mais l'attitude des ministres français ne cessa pas d'être calme et digne. En vain, et comme moyen probable de succès, lord Stuart essaya-t-il des voies d'intimidation; il ne réussit qu'à provoquer, particulièrement de M. le baron d'Haussez, des réponses qui plus d'une fois durent faire souffrir son orgueil. Du reste, le cabinet français était d'autant plus ferme dans ses réticences qu'une haute combinaison politique l'entraînait à rendre plus étroite et plus intime l'alliance qui l'unissait à la Russie.

La prise d'Alger fit naître à Londres une fermentation générale; les appréhensions populaires ne tardèrent même pas à s'exprimer ouvertement dans la Chambre des lords, où le marquis de Lansdowne interpella à ce sujet le duc de Wel-

lington. « J'espère, disait-il en terminant, que l'influence du gouvernement sera exercée d'une manière profitable pour l'Angleterre, et que, quelle que soit la détermination adoptée à l'égard d'Alger, *l'avantage ne sera pas uniquement pour la France.* » Paroles bien caractéristiques, qui prouvent que les cours étrangères en étaient venues à croire que la prise d'Alger ne serait suivie que d'une occupation semblable à celles d'Espagne et de Morée; c'est-à-dire que, cette fois encore, la France aurait versé son sang et consommé d'immenses sacrifices pour le compte de l'Europe, et dans un élan exclusivement chevaleresque !

Le duc de Wellington, éludant avec soin les difficultés de la situation qui lui était faite, se contenta de répondre que le gouvernement ne manquerait à aucun des devoirs que lui imposait en cette occasion l'honneur du pays.

On comprend qu'en de telles circonstances la révolution de Juillet devait avoir en Angleterre un retentissement profond. Telle fut, en effet, l'impression qu'elle fit naître de l'autre côté de la Manche, telles furent les sympathies qu'elle excita chez le peuple anglais, qu'oubliant à l'égard de la France ses vieilles rivalités historiques, ses préventions héréditaires, il ouvrit spontanément des souscriptions en faveur des victimes et signa des adresses de félicitations au peuple français.

Le terrain était donc parfaitement préparé de ce côté, et Louis-Philippe l'avait bien compris. Mais pour chercher et trouver un point d'appui chez cette nation dont la politique et l'orgueil avaient été froissés par le gouvernement de la Restauration, il fallait choisir un intermédiaire habile, exercé, agréable à ceux auxquels on l'enverrait, un plénipotentiaire très au courant des hommes et des choses de ce pays exceptionnel. Dès le principe le roi avait jeté les yeux sur le prince de Talleyrand, et cet habile personnage s'était, dans un entretien secret, résigné d'avance à accepter le poste difficile et important que Louis-Philippe lui avait mentalement réservé. Ajoutons en anticipant un peu les faits, puisque la date de cette nomination se reporte au 4 septembre 1830, que ce fut à l'initiative personnelle du roi et en dépit de l'opposition plus ou moins vivement formulée dans le conseil par MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte et Bignon, que le prince de Talleyrand dut l'honneur d'aller représenter la France à Londres dans ces circonstances difficiles. Par lui l'alliance anglaise devait être recherchée et cimentée; il en était, pour ainsi dire, l'incarnation, et, du reste, ce choix significatif ne contribua pas peu à éloigner définitivement l'empereur de Russie du gouvernement français, pour lequel il n'avait que des répulsions instinctives, répulsions qu'il eût été

facile de combattre par la politique des intérêts.

En attendant, le général Baudrand fut envoyé extraordinairement en Angleterre pour y notifier l'avénement de Louis-Philippe au trône, et les Anglais le reçurent avec toute la joie que leur causait la chute du gouvernement de Charles X.

Mais en même temps, le roi sorti des barricades de Juillet désirait faire une tentative directe auprès de l'empereur Nicolas Ier. Le général Athalin fut donc chargé de porter à Saint-Pétersbourg la lettre autographe suivante dont la rédaction, généralement attribuée au comte Molé, avait été soigneusement revue par le roi et même communiquée, dit-on, à M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Paris :

« Monsieur mon frère, j'annonce mon avénement à la couronne à Votre Majesté par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites de la catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir.

« Il y avait longtemps que je regrettais que le roi Charles et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais bien loin, pourtant, de prévoir les prodigieux événements qui viennent de se passer, et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans

l'esprit de la Charte et de nos institutions, qu'il était impossible d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération, pour que ce gouvernement pût aller longtemps comme il allait. Mais depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du nouveau ministère m'avait fort alarmé. Je voyais à quel point cette composition était odieuse et suspecte à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre, ont fait de tels progrès en France, que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus audacieuse violation de la Charte et par l'abolition de toutes les garanties de notre liberté nationale, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible.

« Mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social; et cette même exaltation des esprits, qui les avait détournés de tant de désordres, les portait en même temps vers des essais de théorie politique qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les yeux se sont tournés

vers moi. Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut. Je l'étais encore plus, peut-être, pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. Le titre de lieutenant général, qui laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, dont feu l'empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance, et qui aurait été très-compromise si on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits.

« Il n'échappera ni à la perspicacité de Votre Majesté ni à sa haute sagesse, que, pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que, tant que le roi Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets,

et que ce n'est qu'au moment que j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national, en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la France a surtout les yeux fixés. Elle aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant. J'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté impériale. Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaliénable amitié avec laquelle je suis,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté impériale, le bon frère,

« LOUIS-PHILIPPE. »

Cette lettre était habile. On aurait pu sans doute y relever quelques assertions volontairement inexactes; ainsi, il n'était pas vrai de dire, entre autres choses : « Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut. » Mais, en admettant ces artifices de langage, cette lettre indique merveilleusement la position que voulait prendre le nouveau roi vis-à-vis des grandes puissances absolutistes, et toutes les concessions qu'il était prêt à faire aux vieux principes monarchiques dans le but et l'espoir d'être promptement admis à occuper

régulièrement parmi les souverains la place qu'il venait revendiquer au nom d'une insurrection victorieuse. Nous dirons plus tard comment l'empereur Nicolas répondit à ces avances.

Le général Belliard et le comte de Lobau furent chargés de porter, le premier à Vienne, le second à Berlin, la notification de l'avénement de Louis-Philippe. A Berlin comme à Vienne ils furent bien accueillis. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche s'étaient entendus avec la cour de Russie dès que la nouvelle de la révolution de Juillet leur était parvenue, et leur réponse, à peu près identique, fut qu'ils ne se sépareraient point en cette circonstance de leurs cosignataires des traités de Vienne, mais que la reconnaissance du nouveau roi ne leur paraissait pas douteuse, parce que l'existence de ces traités ne leur semblait pas compromise. A Vienne, à Berlin et à Londres, on insista du reste sur la nécessité pour le gouvernement de Louis-Philippe d'opposer une digue au torrent révolutionnaire, tout en exprimant la crainte de le voir lui-même entraîné par ce courant violent et rapide qu'il est toujours si difficile et si dangereux de remonter.

Le général Belliard avait été chargé de toucher deux points très-délicats dans ses entretiens avec le prince de Metternich : le premier concernait le duc de Reichstadt; le second la branche aînée des

Bourbons. Charles X avait, en effet, demandé à l'Autriche un asile que les liens de famille ne permettaient pas de refuser, et, quant au fils de Napoléon, le parti bonapartiste, qui s'était laissé surprendre par la rapidité des événements à l'issue desquels il avait contribué en prenant part au combat, commençait à nouer des intelligences à Vienne où il venait d'envoyer de nombreux émissaires. Le duc de Reichstadt en était entouré, et pendant ce temps le roi Joseph Bonaparte[1] écrivait des États-Unis au général Lafayette pour demander tout à la fois l'abolition de la loi de bannissement qui avait frappé sa famille, et un appel au peuple français sur le choix du souverain nouveau qu'il entendait se donner, ajoutant qu'il protestait « contre toute élection faite par des corps politiques n'ayant pas obtenu de la nation les pouvoirs qu'elle seule avait le droit de donner. »

Les deux réponses du cabinet autrichien furent également favorables : d'une part, il s'engagea à surveiller et réprimer au besoin les intrigues légitimistes qui tendaient à provoquer une troisième restauration de la branche aînée des Bourbons sur le trône de France ; de l'autre, il promit de s'opposer loyalement à toute tentative qui aurait pour but de relever les espérances du parti bonapartiste

1. Né en 1768 ; mort en 1844.

en mettant en avant le nom ou la personne du duc de Reichstadt. Il imposait seulement une condition, condition très-naturelle assurément, c'est que le nouveau gouvernement français ne chercherait en aucune façon à troubler en Italie la domination autrichienne.

MM. de Montesquiou à Rome et à Naples, de Montebello à Madrid, de la Moskowa à Stockholm, de Marmier et de Bouillé dans l'Allemagne centrale, reçurent également un accueil qui indiquait combien les cabinets européens, contrairement à leur politique d'autrefois, politique, il est vrai, si fatale à leurs intérêts matériels, étaient disposés maintenant à accepter égoïstement les faits accomplis, pourvu que les gouvernements nouveaux respectassent leurs anciens droits. Ces choix étaient heureux en ce sens qu'ils offraient à l'Europe de véritables garanties de conservation et d'ordre monarchique.

Lord Stuart de Rothsay remit ses lettres de créance le 31 août 1830, et dans les trois mois qui suivirent cette date, toutes les puissances reconnurent le gouvernement de Juillet en accréditant des envoyés auprès de Louis-Philippe, excepté toutefois le duc de Modène et la Russie, qui, par ses lenteurs, voulut exprimer le peu de sympathies que lui inspirait, indépendamment de son origine, le gouvernement dont les premiers empresse-

ments avaient ouvertement été pour la Grande-Bretagne.

Succès réel des débuts du règne de Louis-Philippe, mais incomplet comme toute œuvre de la prévoyance et de la politique humaines.

II

La jeune génération, qui s'était faite *libérale* surtout parce que la Restauration n'avait pas su se l'approprier par des emplois ou des faveurs, offrait au gouvernement de Juillet un noyau d'hommes hardis, intelligents, nouveaux comme lui-même. Ce fut pour lui une très-favorable chance, chance peu commune, et qu'il sut, du reste, exploiter avec habileté, sûreté de coup d'œil, connaissance des aptitudes individuelles.

Parmi ces hommes qui, pour la plupart, avaient fait leurs premières armes dans la presse, et dont on appliqua les qualités diverses à l'administration active ou consultative du pays, on distinguait MM. Thiers, Miguet, Tanneguy Duchatel, de Salvandy, de Kératry, Villemain, Bertin de Vaux, Saint-Marc Girardin, Charles Renouard, nommés conseillers d'État ou maîtres des requêtes; Arnault, de Norvins, Amédée Thierry, Mazères, Romieu, Léon Thiessé, Gauja, préfets ou sous-préfets dans

les départements à peine remis de la première émotion d'une révolution aussi soudaine.

M. Guizot, ce véritable homme d'État qui n'avait pas encore donné toute la mesure de ses forces, et dont la destinée singulière était de grandir constamment pendant les dix-huit années du règne que la chute de son ministère devait clore pourtant d'une façon si désastreuse, M. Guizot, disons-nous, s'efforça, au milieu des exigences du parti exalté, de composer une administration départementale qui, au point de vue de la situation sociale, de l'honorabilité et de la capacité, n'offrît pas un contraste trop choquant avec le personnel administratif du gouvernement de la restauration. Tâche difficile, ingrate, et qu'il ne put remplir qu'à demi, sous peine de perdre immédiatement toute sa popularité.

Le général Gérard procéda au ministère de la guerre avec les mêmes ménagements que son collègue de l'intérieur; mais son œuvre devait être plus difficile encore. Tous les officiers qui étaient sortis du service en 1815, tous les jeunes héros des barricades de Paris, faisaient valoir des prétentions qu'il n'était pas toujours possible d'écarter, puisqu'elles avaient leurs racines dans la réaction qui s'opérait alors; également incapables, les uns parce qu'ils avaient oublié, et les autres parce qu'ils n'avaient pas encore appris. Le général

Dubourg s'était vu contraint de renoncer à ses épaulettes de hasard, et la munificence de Louis-Philippe lui avait, malgré l'inconvenance de son attitude, assuré une position modeste. Mais toutes les prétentions ne devaient pas être traitées avec cette même sévérité, et beaucoup s'appuyaient au contraire sur des titres que l'esprit de parti avait seul pu méconnaître. Quelques réparations vraiment équitables envers de dignes officiers de la vieille armée furent remarquées sous l'administration du comte Gérard parmi les choix trop souvent imposés par les nécessités politiques de l'époque.

Aux affaires étrangères, M. Molé, dont l'avénement avait été salué par les représentants des puissances européennes comme un gage d'ordre et de stabilité, trouva son département à peu près désorganisé par les démissions d'un assez grand nombre d'agents intérieurs et extérieurs. Homme de tradition et d'expérience administrative, il ne tarda pas à remplir convenablement les vides et à rétablir toutes nos relations étrangères dans de bonnes conditions de service. M. d'Hauterive, la science diplomatique faite homme, était mort le jour même où *le Moniteur* publiait les ordonnances. M. de Bois-le-Comte, chef de la première division, esprit droit, sagace, érudit, qui plus tard devait se rapprocher du gouvernement de Juillet, s'était retiré, ainsi que MM. de Vielcastel, de

Flavigny, de Circourt et de Tamisier. M. Serrurier dut remplacer M. de Bois-le-Comte. MM. Cintrat et Leclerc prirent la place de MM. de Flavigny et de Circourt. Enfin MM. Bresson et Emmanuel de Grouchy succédèrent, en qualité de chefs du cabinet particulier du ministre, à MM. de Tamisier et Lavallette.

A l'extérieur, les titulaires des grandes ambassades avaient naturellement donné leur démission. Hommes dévoués à la dynastie tout autant qu'au pays, ils étaient frappés aussi bien dans leurs affections que dans leur politique. MM. de Montmorency-Laval, de la Ferronnays, de Rayneval, de Mortemart, d'Agoult, de Blacas, de Saint-Priest, ambassadeurs ou ministres à Londres, à Rome, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Naples et à Madrid (pour ne parler que des postes principaux de notre diplomatie européenne), n'hésitèrent pas à se démettre des fonctions qu'ils occupaient. Le duc de Mortemart et M. de Rayneval devaient seuls se rapprocher ensuite du pouvoir nouveau. Le premier, par suite du rôle de médiateur qu'il avait joué dans les dernières heures de la royauté de Charles X; le second, dont le nom se trouve si honorablement et si légitimement mêlé à notre moderne histoire diplomatique, parce qu'il appartenait à ce groupe de fonctionnaires spéciaux qui, nécessaires sous tous les régimes, se

préoccupent des affaires plus que des révolutions : serviteurs éclairés que, dans l'intérêt du service même, on aime à voir reprendre leur part d'action et de responsabilité.

Au département de la justice, M. Dupont (de l'Eure), poursuivant de ses rancunes libérales la magistrature de la Restauration, l'aurait volontiers sacrifiée tout entière aux faméliques exigences dont il était entouré et quotidiennement accablé. Fort heureusement, le salutaire principe de l'inamovibilité trouva dans M. Dupin aîné un défenseur éloquent et courageux. Ce fut une des meilleures, ce fut peut-être la meilleure des actions de sa vie politique. Légiste d'une grande érudition, homme d'une rudesse quelquefois involontaire, mais souvent calculée, représentant attardé dans ce siècle des prétentions frondeuses de nos vieux parlements ; ayant aussi, en vrai gaulois, gardé le secret du pittoresque et hardi langage, M. Dupin a rendu de réels services à la monarchie de 1830, tout en la gourmandant, mais a contribué comme tant d'autres à la renverser sans le savoir et sans le vouloir ; esprit original, nature vraiment parlementaire, cœur honnête.

M. Dupin et M. Persil, lors de leur visite à Neuilly pendant les journées de Juillet, s'étaient mutuellement promis que cette démarche serait, en ce qui les touchait personnellement, parfaite-

ment désintéressée, et qu'ils n'accepteraient aucune place du gouvernement nouveau. Mais, avec toute la bonne foi humaine, ce sont de ces serments qu'il est impossible de tenir lorsqu'on se trouve lancé au milieu d'une révolution à laquelle on a pris une part plus ou moins directe, plus ou moins active. M. Dupin aîné fut bientôt appelé aux fonctions de procureur général près la Cour de cassation, et M. Persil dut accepter celles de procureur général à la Cour royale de Paris, en remplacement de M. Bernard (de Rennes), appelé à ce poste le lendemain de la révolution de Juillet. Nous dirons dans quelles circonstances eut lieu la nomination de M. Persil. Les fonctions importantes de secrétaire général au département de la justice furent confiées à M. Joseph Merilhou.

M. Girod (de l'Ain), conseiller à la Cour royale de Paris, avait été nommé préfet de police. M. Odilon Barrot devint préfet de la Seine quelques jours après son retour de Cherbourg. Ces fonctions convenaient-elles bien au tempérament d'opposition, à la nature ennemie des détails de l'honorable député? On ne voulut voir dans ce poste difficile de préfet de la Seine que le côté politique, et on eut tort. M. Barrot, qui jusque là s'était montré l'adversaire loyal mais constant du principe d'autorité gouvernementale, pouvait-il d'ailleurs devenir tout à coup le champion respecté et convaincu de ce

principe, si salutaire pourtant au lendemain d'une telle révolution? Il y a, nous l'avons dit, deux espèces bien distinctes parmi les hommes politiques : les uns détruisent sourdement ou renversent par instinct, comme les autres conservent ou réédifient. M. Odilon Barrot n'appartenait pas à cette dernière catégorie, et Louis-Philippe le savait bien. Mais il comprenait aussi que M. Barrot ne garderait pas longtemps le poste qu'il lui confiait ainsi sous la pression des événements et des hommes de l'époque, et il n'était pas fâché de l'user un des premiers, ce qu'il a fait depuis pour bien d'autres.

Le gouvernement occulte des sociétés secrètes commençait du reste à s'établir et à fonctionner à côté du gouvernement régulier. La révolution de Juillet, que le petit groupe des partisans de la république déclarait un mouvement avorté, ne lui semblait que le premier pas du peuple parisien dans la voie de l'insurrection. Le renversement du trône de Charles X et le changement violent de dynastie n'étaient à ses yeux que des préludes, mais des préludes précieux, d'agitation et de désordres; la royauté usurpée de Louis-Philippe lui apparaissait comme la première étape de la route conduisant à la république, et c'était déjà un fait immense dans l'intérêt de la cause républicaine que cet ébranlement donné à la société monarchique

par les trois journées de lutte et de barricades qui venaient de montrer toute la force révolutionnaire du peuple si impressionnable de Paris. Chose étrange ! M. de Lafayette avait accepté et pour ainsi dire patronné la monarchie de 1830, et pourtant c'était de son nom et de sa popularité que s'autorisaient déjà les agitateurs ; c'était aussi de sa maison que partaient les émissaires chargés d'aller porter l'insurrection à l'étranger. Le général Mina[1] fut un des premiers à organiser sous ce patronage trompeur de M. de Lafayette une tentative d'invasion en Espagne. Vainement le maréchal Gérard[2] auquel, avant de partir, Mina avait demandé une audience, lui avait-il fait jurer « de ne rien brusquer et de s'abstenir de toute entreprise jusqu'à ce que la France se fût nettement posée en face de l'Europe. » Mina, entraîné peut-être par les siens, franchit les frontières d'Espagne : deux chefs de bandes, le colonel Valdès et le général Chapalangarra avaient devancé son mouvement. Ce dernier fut tué, l'autre défait et rejeté au delà de la Bidassoa. Mina lui-même, qui d'abord s'était emparé d'Irun, ne put résister aux troupes royales, et, vivement poursuivi, ne leur échappa qu'avec peine.

1. Né en 1784, près de Pampelune ; mort à Barcelone le 24 décembre 1836.

2. Le comte Gérard avait été nommé maréchal peu de jours après la révolution de Juillet.

Telle fut l'issue de cette expédition favorisée par les clubs de Paris, tout étonnés de voir que la vieille monarchie espagnole ne rendait pas immédiatement son épée aux aventuriers envoyés pour la réduire.

III

Les anciens ministres de Charles X, MM. de Peyronnet, de Chantelauze, et de Guernon-Ranville, avaient été arrêtés dans leur fuite par la garde nationale de Tours. Le prince de Polignac, découvert également en Normandie, fut transféré comme eux à Vincennes. C'était une complication que le roi avait prévue, qu'il avait redoutée, et dès le premier moment, il s'imposa la tâche généreuse autant que difficile d'arracher ces quatre têtes aux fureurs du peuple surexcitées d'avance par les agitateurs républicains.

Mais un autre fait de détail, plus inattendu et plus pénible encore, vint affecter profondément Louis-Philippe en provoquant de la part de ses ennemis politiques les plus haineuses interprétations, les plus odieuses calomnies.

Le 27 août 1830, un courrier expédié à la hâte apportait au Palais-Royal la nouvelle étrange du

suicide de M. le duc de Bourbon [1], du dernier des Condé. Comment un pareil fait avait-il pu se produire? Par quel concours de circonstances avait-il été amené?

La révolution, qui venait d'exiler une fois de plus cette branche aînée de la royale famille à laquelle se rattachaient étroitement ses affections et ses souvenirs, avait douloureusement frappé le duc de Bourbon. Sa tête et son cœur, également atteints, devaient difficilement résister à une secousse qui lui rappelait trop péniblement les rudes épreuves de sa jeunesse. Un grand trouble s'était emparé de lui à la nouvelle du départ de Charles X. Quelle conduite devait-il tenir, en effet? et la place du dernier Condé n'était-elle pas auprès de son roi malheureux? Aussi, dès les premiers jours d'août 1830, le prince avait-il formé le dessein de quitter furtivement Saint-Leu, résidence qu'il habitait alors, et d'aller rejoindre Charles X. Ce projet, abandonné d'abord, puis repris ensuite, il l'avait confié à deux personnes de sa maison, M. de Choulot, capitaine des chasses, et son premier valet de chambre Manoury. Le baron de Surval, intendant de la maison du prince, avait également reçu l'ordre de tenir à sa disposition un million en billets de banque, et deux fois des voitures de voyage

1 Né le 13 avril 1756; mort le 27 août 1830.

durent attendre tout attelées dans des villages peu distants de Saint-Leu.

Le 11 août, dans la matinée, on remarqua que le duc de Bourbon avait une légère blessure à la tempe et qu'un de ses yeux paraissait injecté de sang. Avec la familiarité respectueuse qui lui était ordinaire, Manoury adressa une question indirecte, et le prince, visiblement embarrassé, répondit évasivement qu'il s'était heurté à un meuble placé près de son lit, explication inadmissible à laquelle on dut accorder plus tard une véritable importance.

Vers cette époque, la reine Marie-Amélie venait visiter le duc de Bourbon. Elle lui apportait de consolantes paroles ; mais elle était chargée de lui remettre, de la part du roi, les nouveaux insignes de grand'croix de l'ordre de la Légion d'Honneur, et lui avait fait comprendre qu'on désirait le voir siéger une fois à la Chambre des Pairs. L'expression sous-entendue de ce désir de Louis-Philippe tourmenta le vieillard. Aussi, lorsque la reine, dont la présence avait cependant satisfait et rassuré son esprit, se fut éloignée de Saint-Leu, appela-t-il de nouveau son confident, M. de Choulot, auquel il dit, en résumant une conversation animée : « On veut que je figure à la Chambre des Pairs ; c'est impossible ! mon parti est pris : je partirai. »

Le 25 août, jour de la saint Louis, les autorités

de Saint-Leu vinrent complimenter le prince, et les habitants se joignirent, par de chaleureuses démonstrations, à l'hommage qu'on lui rendait ainsi; il en parut touché; mais plusieurs fois sa pensée se reporta vers ceux qu'on avait fêtés de même et qui maintenant goûtaient les fruits amers de l'exil.

Enfin, le 26, dans la matinée, le prince parut violemment agité. Des paroles assez vives furent échangées entre lui et la baronne de Feuchères, favorite qui, depuis longues années, avait pris sur lui un ascendant complet Avait-il été question du départ projeté? une autre cause de mésintelligence s'était-elle produite tout à coup? Nul ne l'a dit; toutefois, à la suite de cette altercation soudaine, le prince, très-affecté, envoya un courrier à Chantilly pour prévenir M. de Choulot qu'il eût à se rendre immédiatement à Saint-Leu. Le fidèle serviteur obéit en effet aux ordres de son maître, et c'est au rendez-vous de la mort qu'il avait été convié de la sorte.

Le soir de ce même jour, M. de Cossé, qui avait occupé une charge élevée dans la maison de Charles X, rendit visite au prince; il fut retenu à dîner, et pendant le repas, parla des ignobles caricatures sur la famille royale que le gouvernement nouveau laissait, par une insigne faiblesse, vendre librement dans les rues. Cette conversation parut impressionner très-péniblement le duc de Bourbon. Cependant, rentré dans le salon, il s'assit

comme à l'ordinaire à la table de whist avec la baronne de Feuchères, MM. de Préjean et de La Villegontier, gentilshommes de sa maison. Il perdit, ne paya pas, et en se retirant pour gagner sa chambre à coucher, fit un signe de tête inusité, une sorte de signe d'adieu à ses gens rangés dans le vestibule et surpris de la mélancolique expression de son regard.

La nuit se passa sans qu'aucun bruit vînt troubler le calme du château. Le duc de Bourbon, qui était demeuré silencieux pendant que son chirurgien ordinaire et le valet de chambre de service procédaient aux soins habituels de sa toilette de nuit, avait dit qu'on entrât dans sa chambre à huit heures le lendemain matin.

A l'heure indiquée, le valet de chambre Lecomte vint frapper à la porte, qui était fermée en dedans; mais le prince n'ayant point élevé la voix, il se retira et revint un peu plus tard accompagné du chirurgien. On frappa de nouveau : même silence. Lecomte, inquiet, court alors chercher madame de Feuchères, qui se précipite à demi vêtue vers l'appartement du duc en disant : « Il entendra ma voix, il ouvrira! » Elle appelle en effet, et n'obtient aucune réponse. L'inquiétude augmente, Manoury, auquel on a apporté un levier en fer, frappe et brise le bas de la porte, puis s'introduit dans la chambre, accompagné de Lecomte et du chirur-

gien. Une seule bougie brûlait, posée derrière un garde-feu à l'intérieur de la cheminée. Sa douteuse clarté permet d'apercevoir le corps du duc de Bourbon suspendu par deux mouchoirs passés l'un dans l'autre à l'espagnolette d'une des croisées. Manoury ouvre vivement celle qui lui fait face, et la porte, dont le verrou a été tiré, donne passage aux personnes qui attendaient, pleines d'anxiété, dans le cabinet de toilette. Retenue par son aumônier, la baronne de Feuchères y demeure à demi évanouie.

Le prince était, nous venons de le dire, suspendu par deux mouchoirs à l'espagnolette de la fenêtre. L'extrémité de ses pieds touchait légèrement le tapis, de telle sorte qu'un homme moins âgé et moins débile que lui eût pu facilement échapper aux angoisses de la mort. Cette attitude du corps étonna singulièrement l'assistance, peu habituée à constater des suicides de cette nature, et dès le premier moment, quelques-uns des vieux serviteurs du duc, qui, en le perdant, perdaient un bienfaiteur autant qu'un maître, n'hésitèrent pas, dans leur douleur, à attribuer à un crime la fin déplorable du dernier des Condé. Une chaise renversée et placée à quelque distance du corps paraissait avoir servi à l'accomplissement, quel qu'il fût, de ce lamentable drame.

Les autorités civiles et judiciaires dressèrent

procès-verbal et firent détacher le corps. Le roi envoya immédiatement à Saint-Leu MM. Pasquier, de Sémonville et Cauchy, président [1], grand référendaire, et secrétaire archiviste de la Chambre des Pairs, que devaient accompagner MM. de Rumigny, son aide-de-camp, et Guillaume, son secrétaire.

Les partis hostiles au roi nouveau ne manquèrent pas, on le conçoit, de tirer avantage de ce tragique incident ; ils se firent l'écho des accusations désespérées échappées à la surprise et à la douleur de quelques-uns des serviteurs du duc de Bourbon ; pour eux, la mort de ce prince fut nécessairement le résultat d'un crime.

Sur quelles bases reposait cependant cette accusation qu'on ne craignit pas de faire remonter jusqu'au chef de l'État lui-même ? Nous allons le dire en peu de mots.

Dès l'année 1827, la baronne de Feuchères avait eu la pensée de faire adopter par le duc de Bourbon un des fils de Louis-Philippe, le duc d'Aumale [2], qui eût alors hérité du nom de Condé. Le but de Mme de Feuchères était vraisemblablement (l'histoire doit compter avec tous les calculs humains) de se ménager, dans la situation équivoque qu'elle s'était faite, l'appui moral et matériel d'une

1. Le chancelier Dambray s'était retiré.
2. Né le 16 janvier 1822.

famille si haut placée. Le duc de Bourbon, flatté de perpétuer l'illustre nom de ses ancêtres, accueillit favorablement les premières ouvertures tentées sur ce sujet délicat par la femme qu'il affectionnait. De son côté, le duc d'Orléans, père d'une nombreuse famille, très-préoccupé d'ailleurs de refaire et d'accroître la fortune qu'il devait laisser à ses enfants, accepta avec joie l'espoir du magnifique héritage qui devait assurer un jour à M. le duc d'Aumale une richesse exceptionnelle accompagnée d'un nom glorieux.

Le 30 août 1829, le duc de Bourbon signa un testament par lequel il instituait le duc d'Aumale son légataire universel, et laissait à la baronne de Feuchères pour à peu près dix millions de meubles et d'immeubles.

Maintenant, quel intérêt aurait eu cette dernière à faire, avec ou sans la participation du roi Louis-Philippe, assassiner un vieillard, son bienfaiteur? Celui de l'empêcher, en quittant la France, de déchirer le testament favorable au duc d'Aumale, et d'en signer un autre en faveur du duc de Bordeaux? Elle savait bien, en ce qui la touchait personnellement, que rien ne pourrait changer les dispositions du prince, toujours si tendre, si faible à son égard; c'était donc dans un intérêt étranger, uniquement pour le plus grand avantage d'autrui, que cette femme aurait osé commettre un semblable

crime, risquer tout à la fois sa fortune immense et sa vie? Tant d'abnégation personnelle, tant d'imprudence, ne se rencontrent que dans les fictions. Le raisonnement admettrait un crime profitable; il repousse la pensée d'un pareil meurtre sans profit.

Quant au roi Louis-Philippe, l'avantage qu'il pouvait retirer pour son fils de cet héritage opulent, bien que grevé de dettes énormes, pouvait-il entrer un seul instant en balance avec la déconsidération immense qui vint frapper son trône de fraîche date, grâce aux habiles mais déloyales rumeurs des partis?

La chambre du prince était intérieurement fermée à ce point que pour y pénétrer il fallut en briser la porte; l'enquête des autorités locales, l'instruction judiciaire commencée par M. Bernard (de Rennes), continuée plus tard par M. Persil, conclurent au suicide; il en fut de même du rapport des chirurgiens Marc, Pasquier et Marjolin, chargés de faire l'autopsie du corps. Enfin on trouva dans la cheminée des papiers déchirés, entièrement écrits de la main du prince, et dont les lambeaux, réunis devant de nombreux témoins, présentèrent l'ensemble suivant, étrange mais frappante révélation de la situation d'esprit du vieillard :

« Saint-Leu appartient au roi Philippe. Ne pillés ni ne brûlés le château ni le village; ne

faites de mal à personne, ni à mes amis, ni à mes gens. On vous a égarés sur mon compte, je n'ai qu'à mourir en souhaitant bonheur et prospérité au peuple français et à ma patrie.

« Adieu pour toujours.

« L.-H.-J. de Bourbon,

« Prince de Condé. »

P. S. « Je demande à être enterré à Vincennes, près de mon infortuné fils. »

Certes ces preuves étaient bien faites pour persuader tous les hommes de bonne foi. Mais que deviennent la bonne foi, la conscience, en présence de l'esprit de parti? On se fit une arme de guerre de la mort du duc de Bourbon, et on se servit de cette arme redoutable pour frapper, dès le début, la royauté de 1830.

A Dieu ne plaise que nous prétendions nous faire ici l'avocat d'une mauvaise cause; que nous cherchions, dans un intérêt quelconque, à ternir même indirectement la mémoire vénérée du duc de Bourbon. Mais l'histoire ne doit jamais abdiquer ses droits. De consciencieuses investigations nous ont donné la conviction inébranlable que la mort du prince n'a pas été le résultat d'un crime. Les haines des partis se sont assez assouvies, il est temps que la vérité historique se fasse jour.

Dans un entraînement ambitieux, que l'infirmité humaine explique, Louis-Philippe pouvait bien usurper une couronne : prince, il a de très-faibles côtés; simple citoyen, il s'est toujours montré en réalité ce que ses ennemis n'ont jamais voulu admettre : un honnête homme incapable de rêver la violence, de tramer l'assassinat.

Assurément si, dans le drame intime de Saint-Leu, un argument eût pu nous toucher pour écarter la pensée d'une mort volontaire, c'eût été celui-ci, bien qu'il appartienne plus au sentiment qu'à la logique : « Un Condé ne se pend pas. »

Non, sans doute, un Condé ne se pend pas; mais c'est alors que, libre de préoccupations pénibles, il jouit pleinement de toutes les facultés de son esprit.

IV

Les partis, un moment étourdis par l'issue rapide de cette révolution singulière, commençaient donc à relever la tête et à conspirer la ruine du pouvoir nouveau. La conséquence naturelle d'une émeute victorieuse est d'en préparer de nouvelles. C'est l'inflexible logique à laquelle doit se soumettre tout pouvoir issu d'un soulève-

ment populaire, la pire de toutes les origines pour un gouvernement sérieux.

Les adversaires de la royauté de 1830 allaient se trouver désormais divisés en trois catégories : les partisans de la légitimité, qu'on nommait, suivant leurs tendances particulières, Carlistes ou Henriquinquistes, les Bonapartistes et les Républicains. Revenus de leur premier étonnement ; comprenant, par l'attitude des départements du midi et de l'ouest de la France, que le mouvement parisien par lequel le trône de la branche aînée des Bourbons venait d'être si brusquement renversé n'avait produit ce dernier résultat que grâce à la centralisation politique accordée à la capitale, ils cherchaient simultanément à raviver l'esprit provincial, à grouper autour de certains centres d'action les forces actives du parti royaliste, et à jeter du ridicule sur les hommes et les actes du pouvoir nouveau; chaque jour la presse légitimiste redoublait d'audace et d'ardeur.

Les républicains, qu'il fallait dès lors subdiviser en socialistes et en politiques, n'avaient pas, comme les premiers, à s'occuper de leur organisation. Elle existait en principe dans les sociétés secrètes, qui avaient sapé sourdement l'édifice monarchique de la Restauration. La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* avait, dans ses luttes antérieures avec le pouvoir, acquis une grande notoriété. Autour

d'elle se groupèrent d'autres associations plus dangereuses encore parce que leur but, désormais bien déterminé, était le renversement du gouvernement monarchique au profit d'un établissement républicain plus ou moins radical. C'est ainsi que se formèrent l'*Association des Écoles*, la *Société de l'Ordre et des Progrès;* mais surtout la trop fameuse *Société des Amis du Peuple*, dont l'action se retrouve dans toutes les tentatives insurrectionnelles qui se produisirent durant les dernières années du règne de Louis-Philippe. Cette dernière avait absorbé la loge maçonnique qui s'intitulait *Loge des Amis de la Vérité.*

Dès le lendemain de la révolution de Juillet, ces associations diverses commencèrent à fonctionner, et la *Société des Amis du Peuple*, dont le local était situé rue Montmartre, donna, par la vivacité et la nature de ses discussions passionnées, de véritables inquiétudes au gouvernement. Tous les soirs des rassemblements nombreux se formaient dans la rue Montmartre, en face de la maison où le club fondé par la Société avait établi son siége. C'était, pour ainsi dire, une émeute en permanence, et un jour arriva bientôt où le roi Louis-Philippe se préoccupa assez vivement de cette affaire de détail pour en parler au procureur général, M. Bernard (de Rennes), et lui indiquer comme nécessaire, indispensable, l'application de

l'article 291 du Code pénal sur les associations et réunions illicites. Mais M. Bernard, homme d'opinion avancée, déclara que, suivant lui, l'article 291 n'existait plus depuis que la Charte nouvelle avait reconnu le droit de réunion, et que personnellement il ne consentirait jamais à l'appliquer. Ce fut alors que le roi, inquiet et mécontent, fit appeler M. Persil, avocat et membre de la Chambre des députés. Dans une chaleureuse conversation il lui demanda si ses scrupules à l'endroit des clubs et de l'application de l'article 291 seraient les mêmes que ceux de M. Bernard, et, d'après la réponse négative de M. Persil, homme énergiquement dévoué aux principes d'autorité, il lui proposa le poste de procureur général, qu'après de longues et honorables hésitations M. Persil finit par accepter.

La révolution de 1830 avait été toute politique, et c'est ce que ne lui pardonnaient pas certaines individualités qui, reléguées dans les bas fonds de la société, voulaient, convaincues ou non, monter à la surface en se servant, pour arriver à leur but, de vagues théories qu'elles commençaient à répandre dans les masses. La secousse avait été trop forte d'ailleurs pour que le vieil édifice social, violemment sapé par les novateurs, ne ressentît pas un inquiétant ébranlement. Dans le trouble où les avait jetés l'immense perturbation que venait de

subir le pays, les meilleurs esprits ne pouvaient-ils s'égarer sous l'influence d'une pensée plus généreuse et souvent plus ingénieuse que pratique? On en eut bientôt une preuve convaincante dans la tentative presque ridicule des Saint-Simoniens, qui, voulant appliquer les théories d'un homme beaucoup moins connu pendant sa vie qu'après sa mort[1], constituèrent, au lendemain des journées de Juillet, une secte militante qui, inscrivant sur son drapeau « à chacun selon ses œuvres », prétendit régénérer complétement la société en créant un culte nouveau, une hiérarchie nouvelle, en abolissant le mariage, la filiation naturelle, l'hérédité, en proclamant l'égalité absolue de l'homme et de la femme, enfin en cherchant à modifier le système industriel de la France. Et cependant les adeptes fondateurs de la secte saint-simonienne étaient MM. Enfantin, Augustin Thierry, Michel Chevalier, Olinde Rodrigue, Bazard, d'Eichtal, Auguste Comte, et tant d'autres jeunes hommes pleins de science et doués de précieuses facultés. Nous dirons plus tard comment, effrayé des doctrines contraires à la religion et à la morale que les saints-simoniens produisaient avec éclat et talent, le gouvernement se vit contraint de dissoudre cette association où l'intelligence et la

1. Le comte Henri de Saint-Simon, né à Paris en 1760, mort en 1825.

capacité recevaient ouvertement un si détestable emploi.

A côté de la secte saint-simonienne s'élevait à petit bruit une école bien plus dangereuse de soi-disant économistes qui, dans un avenir assez rapproché, devaient faire tant de mal en prêchant aux masses les décevantes et absurdes théories du droit au travail. Le poison allait être versé lentement, goutte à goutte; mais aussi, à la honte de l'intelligence humaine, il devait s'infiltrer sûrement dans les veines du peuple, semence impure qui donnerait trop tôt une moisson de sang et de larmes.

Les révolutions sont comme les inondations des grands fleuves, lorsqu'ils sortent de leur lit : elles font surgir sur le sol qu'elles ont ébranlé mille végétations parasites, productions éphémères destinées uniquement à marquer leur passage. 1792 avait eu ses Babouvistes et ses Théophilanthropes; 1830 devait avoir sa secte saint-simonienne et l'Église française, qu'un certain abbé Chatel inventa au lendemain des trois journées; réformateur ridicule, dont la principale prétention était de substituer la langue nationale aux prières latines de la liturgie romaine. Un homme auquel la nature avait accordé un grand talent, et qui en a fait un usage à jamais déplorable, M. de Lamennais, fondait vers cette même époque un

journal intitulé *l'Avenir*, qui, prétendant aussi régénérer l'Église, prêchait son indépendance complète de l'État, attaquait les doctrines gallicanes, et finissait par se mettre en hostilité ouverte avec le pape. Premières aberrations d'un grand esprit qui devait donner de tristes spectacles au monde de la chrétienté.

Tous ces réformateurs religieux ou sociaux se rattachaient par un lien étroit au parti de la république.

Quant au parti napoléonien, il commençait à revenir de la première surprise que lui avait causée la rapidité des événements de la révolution de Juillet. Déjà des émissaires étaient envoyés par lui à Vienne, et, quelques mois plus tard, de sérieuses intrigues allaient, ainsi que nous le verrons, entourer le duc de Reichstadt, auquel une femme chevaleresque et dévouée, la comtesse Napoleone Camerata, fille de la princesse Elisa Bacciochi, devait bientôt porter secrètement, de la part de son cousin Napoléon-Louis, une lettre dont voici un curieux fragment :

« Mon cher prince et cousin, la personne qui vous remettra elle-même ma lettre vous est aussi dévouée que moi ; elle la détruirait plutôt que de la laisser tomber en des mains ennemies ; accordez-lui donc toute votre confiance, si elle parvient

jusqu'à vous. Une fatale circonstance a trahi encore une fois votre espoir et celui de notre famille : les calomnies répandues sur votre éducation vous ont nui au moment de la révolution de Juillet;..... les libéraux, vrais ou faux, avaient hâte de donner une direction aux affaires; l'anarchie pouvait naître du provisoire, on le crut du moins, et le nom de Napoléon II est resté au fond de l'urne!..... Si vous pouviez, sous un prétexte, parvenir jusqu'à la frontière de France ou d'Italie, votre cause serait à demi gagnée. Si vous n'avez pas secoué vos chaînes avant la fin de l'hiver, je ferai mes efforts pour me retrouver non loin de vous, à la faveur du nom que je prendrai. La comtesse vous en instruira en temps utile, et pourra sans doute nous faciliter une entrevue. A bientôt, cher prince. Le bonheur de la France et la gloire de Napoléon II seront toujours le but unique de mes désirs comme de mon dévouement.

« Votre affectionné,

« NAPOLÉON-LOUIS. »

La situation politique du pays n'était donc pas plus rassurante au point de vue de la stabilité que sa situation morale, et, en face de ces partis ardents, audacieux, un seul homme, Louis-Philippe,

apparaissait debout, confondant en sa personne, aux yeux d'un grand nombre, le rôle de défenseur de la dynastie et de champion de la société menacée.

La première moitié de cette tâche offrait déjà d'immenses difficultés, et ce fut en réalité à celle-là que Louis-Philippe consacra tous ses efforts. Son expérience révolutionnaire devait bien le servir, du reste, dans l'indispensable connaissance des hommes, et aucun souverain ne sut jamais, mieux que lui, démêler au premier coup d'œil les aptitudes, les vanités, les faiblesses de ceux dont il voulait utiliser les services. Aimant le travail, très-régulier dans les habitudes ordinaires de la vie, Louis-Philippe se levait de bonne heure, lisait avec attention les gazettes étrangères, plus particulièrement les feuilles anglaises, sans se préoccuper des journaux français, à moins (ce qui était fort rare) qu'un article n'eût été signalé à son attention. Il se livrait ensuite à la correspondance privée qu'il entretenait avec quelques personnages, le plus souvent représentants de la France à l'étranger; puis, après un frugal repas, il assistait au conseil des ministres, ou recevait des députations provinciales, ce qui arrivait fréquemment dans les premiers mois de la révolution de 1830. Enfin, après une promenade plus ou moins longue, il prenait un second repas, composé des mets les plus sim-

ples, invariablement les mêmes[1], restait jusqu'à dix heures du soir dans le salon de famille, et se retirait ensuite dans son cabinet pour y écrire de nouveau jusqu'à une heure avancée de la nuit. Vie sobre, régulière, intelligemment distribuée, que Louis-Philippe avait menée au Palais-Royal, et qu'il continua aux Tuileries jusqu'à la fin de son règne.

Il y avait tout à la fois dans le caractère et dans l'attitude de ce prince du Louis XIV et du Louis XI; du Louis XI (moins l'ignorance et le goût du sang), alors que voulant flatter le bourgeois, *son bon compère*, dont il était véritablement la représentation couronnée, il lui prodiguait des caresses et des flatteries. Du Louis XIV, lorsque le juste orgueil de sa race jaillissait soudainement au contact de certains hommes, en présence de certains oublis du respect et des convenances; enfin dans la pensée vraiment royale de la restauration de ce Versailles plein des souvenirs du grand roi, œuvre dernière et magnifique que les révolutions ne devaient pas lui laisser achever tout entière, telle que son esprit l'avait rêvé et que sa volonté l'avait résolu.

Autour de Louis-Philippe se groupait une nom-

1. C'étaient des potages de différente sorte que le roi mangeait successivement; une volaille au riz; de la bière pour boisson; et, à la fin du repas, un verre de vin d'Espagne.

breuse et jeune famille, complète alors, que deux fils dominaient de la tête. L'aîné, le duc de Chartres, dont la révolution venait de faire un duc d'Orléans, avait reçu de la constitution nouvelle le titre de prince royal, emprunté aux cours d'Allemagne (la désignation de Dauphin ayant paru trop monarchique pour être appliquée au fils du roi, anomalie fréquente à cette époque bizarre).

Grand et d'une taille élancée, le duc d'Orléans devait à l'éducation publique, que par un calcul de Louis-Philippe ses frères ainsi que lui avaient reçue, un aplomb, une confiance en lui-même, et une verbosité souvent heureuse qui prévenaient favorablement au premier abord. C'est un réel avantage pour les princes que ces qualités, qui seraient peu de chose pour les autres hommes, surtout lorsque la nature y a joint un physique élégant, car les masses se prennent facilement aux séductions extérieures. Le premier mouvement du duc de Chartres avait été de voler à la tête de son régiment, le 1er hussards, au secours de Charles X menacé, et rencontrant Mme la dauphine[1], qui se hâtait de rejoindre le cortége royal par des routes détournées, de la protéger contre les populations déjà menaçantes. Averti à temps par les soins de Louis-Philippe, son second mouvement fut, en

1. Née le 19 décembre 1778; morte le 19 octobre 1851.

restant à Paris, de se mettre à la tête de la jeunesse libérale. Dès les premiers jours de septembre 1830 il écrivait la lettre suivante à M. de Lafayette pour lui demander, lui colonel d'un des régiments de l'armée, à servir comme simple canonnier dans la garde nationale de Paris :

« Vous ne serez pas étonné, mon cher général, que j'éprouve le désir de faire partie de cette glorieuse garde nationale que vous avez commandée aux deux grandes époques de notre histoire moderne, et dont vous avez chaque fois guidé l'héroïsme ; c'est le devoir de tout bon citoyen, et, plus que tout autre, je tiens à le remplir. C'est dans l'artillerie de la garde nationale que je désire être inscrit comme canonnier, parce que je pourrai souvent en faire le service sans manquer à mes autres devoirs. Je saisis d'ailleurs avec empressement, mon cher général, cette occasion de vous renouveler l'assurance de tous les sentiments que je partageais déjà avec cette milice citoyenne à laquelle je suis maintenant fier d'appartenir. »

Un des graves et inévitables inconvénients de l'éducation publique de M. le duc de Chartres, c'était la camaraderie obligée qu'elle avait créée entre lui et un assez grand nombre de jeunes gens, plus ou moins capables, plus ou moins honorablement placés dans le monde, quelques-uns se recommandant par des noms révolution-

naires, tous se croyant créanciers du jeune prince par le seul fait de leur présence simultanée sur les bancs de l'école, et appelés nécessairement à occuper un emploi élevé dans l'État. Triste entourage auquel le duc d'Orléans emprunta quelquefois des manières peu dignes de son haut rang, et un langage dont le laisser-aller déplaisait singulièrement au roi, lorsque l'imprudence des propos n'allait pas jusqu'à embarrasser sa politique. Ajoutons que de précieuses qualités de cœur rachetaient amplement, chez l'homme, les défauts qu'on aurait pu signaler chez le prince, dont la jeune carrière devait être si cruellement et si soudainement brisée; aussi, lorsqu'une affreuse catastrophe vint le ravir à sa famille, la joie des partis hostiles fut-elle moins grande que leur pitié. Il faut le dire, du reste, on s'est étrangement trompé lorsqu'on a pensé que la mort du duc d'Orléans avait été la perte de la dynastie de 1830. On doit chercher ailleurs les causes de cette chute de la monarchie de Juillet. Le duc d'Orléans ne s'était jamais vu en face de difficultés politiques d'un ordre élevé, et, pour quiconque a étudié de près ses aptitudes et son caractère, il est évident qu'au moment du danger de 1848, on n'eût trouvé en lui qu'un Louis-Philippe avec la jeunesse de plus, il est vrai, mais aussi avec l'expérience de moins.

Le duc de Nemours, second fils du roi, n'avait que seize ans lorsque éclata la révolution de juillet. Esprit droit, tête bien organisée, cœur loyal, ce prince devait être le plus sérieusement capable, et pourtant le moins populaire des enfants de Louis-Philippe. Le sentiment de sa dignité personnelle passait pour de la froideur aux yeux des masses prévenues, et bien que sa nature physique fût plus distinguée que celle de son frère, elle frappait moins au premier abord, parce qu'elle manquait d'expansion. Le roi résumait parfaitement les qualités et les défauts de cette nature en disant de son second fils : « Nemours aurait dû naître archiduc. »

Louis-Philippe ne pouvait trouver dans ses deux fils aînés, trop jeunes alors, aucun concours réel et immédiat pour l'œuvre difficile qu'il avait entreprise. En trouvait-il davantage dans le personnel de nuances si étrangement diverses que lui offrait son premier ministère ?

Assurément Louis-Philippe pouvait rencontrer dans M. le comte Molé les précieuses traditions inhérentes à l'école impériale ; dans M. Guizot, qui n'avait pas encore, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire, atteint l'apogée de son talent et de sa juste renommée d'homme d'État, la fermeté unie à la science politique ; dans M. de Broglie, toute la valeur d'un esprit systématique, mais éminent.

Le maréchal Gérard lui offrait le loyal concours de son épée et le prestige d'un beau nom militaire. Il y aurait eu beaucoup à attendre de M. Casimir Périer placé en dehors de la combinaison ministérielle active : mais son heure n'était pas encore venue, heure précieuse pour la monarchie de juillet et pour l'ordre européen. MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure), avec une immense différence de tenue, de convenances, d'intelligence politique, toute en faveur du premier, n'en étaient pas moins essentiellement médiocres. M. Laffitte, qui s'imaginait trop que les hommes qui ont contribué le plus largement à faire les révolutions sont ceux qui en profitent et les dirigent, n'avait pas encore pour le roi la haine que, sous l'empire de déceptions inévitables, il devait lui vouer bientôt, se montrait familier dans le conseil, mais savait du moins ne perdre jamais le respect. Quant à M. Dupont (de l'Eure), prodigue de paroles rudes, grossières, malséantes, il fallait au roi une grande patience et beaucoup d'abnégation personnelle pour parvenir à le supporter.

En résumé, ce cabinet d'expédients et de rencontre aurait offert des ressources individuelles que son action d'ensemble paralysait complétement. Ses divisions intestines devaient nécessairement détruire l'effet de ses efforts collectifs, et jamais peut-être plus qu'à cette époque le gouver-

nement personnel de Louis-Philippe, contre lequel un parti s'est élevé depuis avec tant d'aigreur et, disons-le, d'injustice, ne rendit autant de services à la société, à l'ordre, et aux grands intérêts politiques de l'Europe.

LIVRE TROISIÈME

I. Soulèvement en Belgique. Origine de la question belge. — II. La révolution à Bruxelles. — III. Divisions dans les conseils du roi des Pays-Bas. Les princes hollandais marchent sur Bruxelles. Entrée du prince d'Orange dans cette ville. — IV. Mise en accusation des ministres de Charles X. Ils sont traduits devant la Chambre des Pairs. Leur attitude. Interrogatoires. Plan de Louis-Philippe pour sauver leurs têtes. — V. Réunion des États-Généraux à La Haye. Le peuple proclame à Bruxelles un gouvernement provisoire. Les troupes hollandaises investissent Bruxelles. Combats des journées de septembre. Défaite des troupes royales.

I

Une première difficulté extérieure venait de surgir pour ce gouvernement nouveau, qui cherchait avec tant de soin à les éviter toutes. Le contre-coup de la révolution de Juillet s'était fait sentir très-fortement en Belgique, et la situation morale de ce pays rendait probable une commotion révolutionnaire dans les Flandres. Ce soulèvement prévu ne tarda pas à se produire.

La création du royaume des Pays-Bas, c'est-à-dire la réunion de la Belgique à la Hollande,

avait été regardée, par les signataires du traité de Vienne, comme la plus habile de leurs combinaisons. Ils avaient cru y trouver une garantie certaine du maintien de l'équilibre européen; ils avaient pensé (et ce ne fut pas à leurs yeux le moindre avantage de cette conception politique) qu'ils venaient d'élever une barrière nouvelle entre le nord de l'Europe et les prétentions de la France.

Uniquement guidées par un intérêt personnel, les puissances ne se préoccupèrent point alors de l'intérêt particulier des Nassau. L'habileté reconnue du chef de cette noble maison, l'estime qu'il avait su généralement inspirer, ne dictèrent point leur choix; la raison politique fut seule invoquée en cette circonstance où l'on disposa de deux peuples sans les consulter, et sans consulter leur histoire. La population du nouveau royaume allait être de cinq millions d'habitants, dont trois millions appartenaient aux provinces belges formant jadis les départements français de l'Escaut, de la Dyle, de la Lys, de Jemmapes, des Deux-Nèthes, de la Roër, de l'Ourthe, de Sambre-et-Meuse et de la Meuse-Inférieure. Était-ce donc la Hollande que l'on réunissait à la Belgique? et la réunion n'était-elle pas tout à fait en faveur de cette dernière?

Ce fut cependant la Belgique qui chercha la première à rompre le lien qui unissait les deux

pays. Une opposition très-vive se manifesta dès les débuts du règne de Guillaume Ier [1]. Cette opposition renfermait deux éléments très-distincts l'un de l'autre : le parti catholique et le parti libéral. Le gouvernement ne croyait pas d'abord à la possibilité de cette dangereuse fusion, et lorsqu'il reconnut son erreur, il fit tous ses efforts pour rompre une alliance si menaçante. Mais il était trop tard, et ces efforts mêmes resserrèrent le faisceau qu'il voulait briser.

La Belgique de 1815 n'était pas beaucoup plus avancée, quant aux idées libérales, que la Belgique de 1780; et maintenant encore, malgré la force du temps et des choses, malgré le mouvement révolutionnaire de 1830, elle a conservé intacts au fond de ses riches provinces de nombreux souvenirs de la féodalité.

Le parti catholique, parti qui s'appuyait sur les mœurs et les traditions belges, devait naturellement détester toutes les mesures administratives prises dans le but de restreindre l'autorité séculière du clergé. Fort de son influence sur les populations, ce parti publia, peu de temps après la promulgation de la Loi Fondamentale (c'était le nom de la Constitution du royaume des Pays-Bas), un écrit par lequel il déclarait la Loi incom-

1. Né le 24 avril 1772 ; mort le 12 décembre 1843.

patible avec les principes de la religion catholique romaine et défendait aux fonctionnaires de prêter serment. Cette défense n'ayant pas produit tout l'effet qu'on en attendait, l'archevêque de Malines prêta le serment exigé par la Constitution, en y mettant cette restriction : *qu'en aucun cas il ne pourrait tourner au détriment de la religion catholique*. Le roi, pour en finir, accepta la restriction telle que l'archevêque l'avait faite, et tout le clergé belge suivit l'exemple du prélat.

Un an plus tard, le nouvel élément dont l'opposition devait se composer allait se produire au grand jour et attirer l'attention du gouvernement, qui se voyait attaqué par deux ennemis, tandis qu'il avait cru n'avoir affaire qu'à un seul. Le parti libéral, seconde nuance de l'opposition, voulait que la Loi Fondamentale fût comprise et appliquée de la façon la plus favorable à la Belgique. Son désir était naturel et son but louable ; mais, adversaires exagérés de la domination hollandaise, les hommes qui le composaient ne surent pas toujours rester dans les bornes d'une opposition franche et loyale, exempte d'acharnement et d'injustice.

Une alliance se forma, sous le nom d'*Union*, entre ces deux fractions opposantes qui, bientôt réunies dans un même but, celui d'obtenir des réformes, se fondirent en un seul parti dont la devise allait être désormais : *L'union fait la force*.

Le complot qui devait renverser l'autorité hollandaise était donc aussi vieux qu'elle en Belgique, et, pendant les quinze années de la réunion des deux peuples sous un même sceptre, la coalition agissait et grandissait à côté du pouvoir. Ses principaux griefs furent : l'obligation de parler la langue hollandaise imposée à tous les fonctionnaires civils et militaires; les deux taxes si impopulaires sur la *mouture* et l'*abattage;* l'établissement de la haute cour de justice dans les provinces du Nord; enfin la création du collége philosophique de Louvain, ouvert aux jeunes ecclésiastiques qui devaient y étudier non plus seulement la théologie, mais simultanément la théologie et les sciences.

Et cependant la prospérité matérielle de la Belgique avait atteint son apogée; l'élan était général, parce que la protection du gouvernement s'était généralisée. Un esprit d'émulation s'emparant des provinces méridionales leur avait ouvert la voie des grandes spéculations. Le débit avantageux et facile des toiles de Courtray, des tapis de Tournay, des tissus de Gand, des dentelles de Bruxelles; l'exportation considérable des armes de Liége et de Namur ou des fers du Luxembourg, indiquaient la merveilleuse prospérité du commerce. L'Escaut, fier de sa liberté reconquise, amenait, comme au temps de Philippe II, les flottes du monde dans

le port d'Anvers, où le commerce était plus actif qu'à Rotterdam, ce vieux comptoir de l'Europe marchande.

L'histoire doit le constater : ce n'est point parce que le gouvernement des Pays-Bas a méconnu ou trahi les intérêts matériels de la Belgique que les Belges l'ont renversé. L'antipathie religieuse et la dissemblance des mœurs avaient préparé la révolution ; le caractère si indépendant des Belges, ce caractère politique que l'on retrouve partout et toujours dans l'histoire des Flandres, la rendait possible et probable ; quelques agitateurs l'accomplirent, et plus tard un parti sérieux s'en empara.

II

Cependant, après la révolution de Juillet, les propagandistes français promenaient dans Bruxelles la cocarde tricolore, parlaient bruyamment de liberté au théâtre et sur les places publiques, chantaient *la Parisienne* et *la Marseillaise*, vantant avec affectation les glorieuses destinées promises aux générations nouvelles qui avaient le courage de répudier les régimes anciens et de renverser les vieux trônes.

La garnison de Bruxelles était, en ce moment, composée de deux bataillons d'infanterie de la

garde, de deux bataillons de la ligne, de la garde municipale, de deux escadrons de cavalerie et de six pièces de canon. Cette garnison, qui présentait une force d'environ dix-huit cents hommes d'infanterie et deux cent cinquante chevaux, se trouvait placée sous les ordres du comte de Bylandt, gouverneur du Brabant; le gouvernement civil de cette province était confié au baron Van der Fosse, et M. de Knyff avait la direction générale de la police. Sur eux seuls allait retomber la responsabilité des événements qui se préparaient, car le roi résidait alors au château du Loo, en Hollande, ainsi que le prince d'Orange et le prince Frédéric des Pays-Bas, ses deux fils.

L'orage éclata tout à coup; depuis deux jours, une agitation inusitée avait semé dans Bruxelles de vagues inquiétudes, la police avait déjà trouvé sur les murailles de la ville des placards portant ces mots : « A bas Van Maanen! Mort aux Hollandais! » Le baron Van der Fosse et M. de Knyff jugèrent prudent d'ajourner les illuminations brillantes destinées à célébrer l'anniversaire de la naissance du roi, preuve irrécusable de faiblesse et de crainte dont le peuple comprit aisément les véritables motifs. Les ifs, les candélabres disposés dans le parc avaient été laissés debout; la populace les entoura dans la soirée du 23 août, en poussant des huées et des vociférations.

Le 24, des rassemblements se formèrent encore, et leur audace devint telle que les bourgeois barricadèrent leurs portes. Une troupe de jeunes gens bien vêtus, que la foule entourait et semblait protéger, s'était dirigée vers l'hôtel du prince de Gavre, grand chambellan de la reine. Aussitôt, le cri de « A bas les Hollandais ! » se fit entendre de nouveau, et, à ce signal, une volée de pierres fut lancée dans les fenêtres illuminées dont les vitres se brisèrent : la foule applaudit, et se retira sans qu'un soldat se fût montré.

Le lendemain, des rassemblements plus considérables encore occupaient, quelques heures avant l'ouverture de la salle, la place et les alentours du grand théâtre où devait être donnée une représentation de *la Muette de Portici*. Dès que les portes s'ouvrirent, la foule entra si nombreuse que plusieurs centaines de personnes se retirèrent, n'ayant pu trouver de siéges, même dans les couloirs. Ce singulier public, qui évidemment était venu chercher là des émotions révolutionnaires, faisait suffisamment connaître ses projets par sa turbulence et ses clameurs. Des acclamations accueillirent le lever de la toile, et, l'animation des acteurs répondant à l'exaltation de l'assistance, aucune des allusions patriotiques n'échappa aux applaudissements de la foule. Pendant les entr'actes, le foyer, les escaliers et le péristyle du théâtre étaient en-

combrés par des groupes qui répétaient les phrases du libretto, en s'excitant mutuellement. Le finale de la pièce fut accueilli d'une façon si bruyante que les explosions du Vésuve qui la terminent ne parvinrent pas à dominer le tumulte. En ce moment le volcan n'était plus, en effet, sur la scène, il était réellement dans la salle.

Enfin, la foule électrisée s'élança hors des portes en s'écriant : « A bas les Hollandais ! Vive la France ! Au bureau du *National !* » Ce dernier cri fut accueilli par des hourras, et le peuple se précipita vers l'imprimerie du journal, où tout fut dévasté en quelques minutes. Une autre clameur se fit entendre : « Mort à Libri-Bagnano ! A bas le traître ! » Le rassemblement se portant alors vers la maison de l'éditeur du *National*, y brisa et détruisit tout. Fort heureusement, Libri-Bagnano, averti de l'approche de ces furieux, était parvenu à s'échapper. Dans cette maison, il ne resta rien d'intact que les quatre murs; mais les saturnales de la populace excitée ne devaient pas s'arrêter là.

En vain quelques hommes de la police et de faibles détachements d'infanterie cherchèrent-ils à s'opposer à ce désordre; le nombre des révoltés les contraignit à se retirer, et le vin bu dans les caves de Libri donnant aux pillards un nouveau courage, ceux-ci envahirent les boutiques des armuriers, et se dirigèrent, en tirant des coups de

fusil, vers l'hôtel du directeur de la police. Mme de Knyff s'y trouvait seule avec ses enfants; réveillée en sursaut par les cris de l'émeute qui se ruait sur l'hôtel, elle n'eut pas le temps de fuir, et se vit contrainte d'assister à la dévastation de ses appartements; ses voitures mêmes, traînées sur la grande place, furent brûlées sous les yeux du poste militaire, qui ne s'y opposa pas.

L'audace de la populace semblait s'accroître avec ses succès; bientôt la foule armée se divisa en deux troupes, dont l'une se dirigea vers la demeure du procureur du roi Schuerman, et la dévasta, pendant que l'autre courait au Sablon, où était situé l'hôtel du ministre de la justice Van Maanen. Les portes de cet hôtel ayant été promptement forcées, les révoltés procédèrent méthodiquement à la destruction et au pillage. Puis tout à coup un cri s'éleva, auquel des bravos répondirent : « Brûlons la demeure du tyran ! » Et le feu fut aussitôt mis aux quatre coins de l'hôtel. En vain des pompiers et quelques gendarmes se montrèrent-ils en ce moment. Le peuple, irrité d'être interrompu dans son œuvre de vengeance, déchargea ses armes sur eux, et après les avoir chassés forma une farandole immense devant les décombres fumants.

Bruxelles semblait en ce moment abandonnée à cette bande de ligueurs; nulle part les troupes

ne s'étaient montrées assez nombreuses pour rétablir l'ordre et se faire respecter; des postes avaient été désarmés; l'hôtel de M. Van der Fosse, plusieurs manufactures venaient encore d'être incendiés, et dans cette nuit terrible de pillage et d'anarchie, nul ne pouvait prévoir où s'arrêterait la fureur de l'émeute. Les citoyens honnêtes paraissaient terrifiés; ils suppliaient les généraux hollandais de rétablir l'ordre à quelque prix que ce fût; mais ceux-ci semblaient eux-mêmes succomber sous le poids d'une telle responsabilité. On savait qu'un détachement de chasseurs envoyé contre les pillards n'avait point fait usage de ses armes, d'après l'ordre de son lieutenant belge, qui lui-même avait obéi aux injonctions de la populace, et ce funeste exemple pouvait être suivi par une grande partie des troupes.

A la pointe du jour, les révoltés commencèrent à détruire les insignes de la royauté. La révolte devenait révolution. Les généraux de Bylandt et Wauthier comprirent alors qu'il était temps de la combattre sérieusement. Malheureusement, le peuple était devenu d'autant plus audacieux que la faiblesse des autorités lui avait jusque-là paru plus grande; les troupes envoyées dans les rues y furent reçues à coups de fusil; le général Wauthier se vit arracher la décoration qu'il portait; un autre officier supérieur fut désarmé; bientôt la démoralisa-

tion des soldats vint assurer le triomphe du peuple, et après quelques combats devant l'hôtel incendié de M. Van Maanen, les troupes se concentrèrent autour du palais, dans la partie supérieure de la ville.

Effrayés des progrès du tumulte et des affreux désordres qui en étaient la conséquence, plusieurs des habitants notables de Bruxelles, tels que MM. Félix de Mérode, d'Hoogvorst, de Stassart, de Sécus, Duval de Beaulieu, de Chasteler, et d'autres encore, se réunirent, dans la matinée du 26, au poste de la garde communale, et de concert avec ses officiers, procédèrent immédiatement à l'organisation d'une garde bourgeoise. On fit un appel au patriotisme des citoyens, qui recevaient des armes à mesure qu'ils se présentaient, et bientôt de nombreuses patrouilles de cette milice bourgeoise parcoururent les rues, tandis que d'autres détachements prenaient possession des postes que les troupes avaient abandonnés.

De son côté, la presse prêchait dans les termes les plus modérés l'obéissance au roi et le respect des lois : « Nous conjurons, disait le *Courrier des Pays-Bas*, nous conjurons les hommes qui possèdent quelque influence sur les classes laborieuses d'intervenir promptement. Que les ouvriers trouvent du travail, fût-il inutile ; tous ceux qui ne concourront pas au retour de l'ordre seront coupables. »

Mais il est difficile de s'arrêter sur cette pente

révolutionnaire vers laquelle les chefs de l'Union s'étaient vus si brusquement conduits. Les émeutiers avaient arboré le drapeau tricolore français; on le remplaça par la bannière rouge, jaune et noire du Brabant, et l'on vit bientôt cet étendard flotter sur la vieille tour de l'Hôtel de Ville, aux cris de « Vivent les Belges! » On déclara que la cocarde orange, n'étant que l'emblème d'une famille, ne pouvait plus être celui de la nation, et l'on acheva d'enlever les écussons royaux des édifices publics et privés. Pendant ce temps, les troupes concluaient une sorte de trêve avec les révoltés, par l'intervention de la garde civique, et le comte de Bylandt promettait de ne pas attaquer si on laissait en repos, tout en leur procurant des vivres, les soldats qui bivaquaient devant les palais.

La milice bourgeoise, dont les rangs grossissaient à chaque instant, comptait déjà trois mille citoyens sous la bannière nationale qu'elle avait adoptée, et le baron Emmanuel d'Hoogvorst en avait pris le commandement. Les compagnies, après avoir choisi leurs chefs, furent envoyées par lui pour occuper les principaux points de la ville. Elles se faisaient précéder par des bannières sur lesquelles on lisait la formule parisienne : « Liberté, ordre public! » et dispersaient les groupes, qui n'osaient plus se reformer ensuite.

Le soir, la ville fut illuminée ; chaque façade était éclairée par des lampions par ordre de l'autorité municipale, qui voulait remplacer ainsi les réverbères brisés les jours précédents. Grâce aux mesures prises par le baron d'Hoogvorst, et surtout grâce à la vigilance des citoyens, le repos de Bruxelles ne fut pas troublé pendant cette nuit. Toutefois personne ne se faisait illusion sur le véritable état des esprits ; personne, en effet, ne pouvait raisonnablement espérer que la multitude déchaînée eût si vite renoncé à ses prétendues vengeances et que l'émeute eût déjà dit son dernier mot.

III

Cependant les dépêches qui annonçaient l'émeute du 25 et du 26 août avaient été remises au roi Guillaume dans la soirée du 27. Le roi, profondément affecté, eut peine à surmonter sa douleur. Quittant à l'instant le château du Loo, il se rendit à La Haye, accompagné du prince d'Orange et du prince Frédéric. Un conseil de cabinet fut aussitôt assemblé, et le prince d'Orange le présida. Tous les ministres y assistaient, excepté M. Van Gobbelschroy, qui se trouvait alors à Bruxelles. M. Van

Maanen offrit sa démission, et le roi la refusa. Alors, soutenu par plusieurs de ses collègues, le ministre insista pour l'adoption de mesures rigoureuses, dans le but de réduire les rebelles et de conserver la dignité de la couronne.

« Toute négociation avec les révoltés doit nécessairement, disait-il, augmenter leur audace, et peut être considérée comme une reconnaissance indirecte du droit de l'insurrection populaire; que les Belges confessent leur faute, qu'ils se soumettent à la volonté du gouvernement avant de jouir des bienfaits de sa clémence. Le royaume des Pays-Bas a été créé par les alliés, pour servir de digue entre la France et l'Europe; la Grande-Bretagne ne se départira pas des principes qui ont formé la base de sa politique étrangère pendant deux siècles : les Hollandais sont donc ses alliés naturels sur le continent, et le roi peut réclamer la coopération d'une armée et d'une flotte anglaises, si cela devient nécessaire. La faiblesse des rois a, plus souvent que la fermeté des ministres, amené la chute des empires. »

« Faites cesser sans délai les plaintes du peuple belge, répondait le prince d'Orange[1], offrez-lui quelques garanties pour l'avenir, et les signes de la rébellion disparaîtront, soyez-en sûrs. Ne comptez

1. Né le 6 décembre 1792; mort le 17 mars 1849.

ni sur les alliés ni sur l'Angleterre; dans l'état actuel de l'opinion publique en Europe, la politique et l'intérêt de tous les gouvernements les empêcheront d'intervenir en notre faveur; si nous tirons l'épée, nous ne devons rien attendre que de nos propres forces; quelques milliers de florins peuvent remédier aux dégâts faits par la populace; des millions ne sauraient rendre une couronne perdue. »

Funeste et constant antagonisme entre la politique de répression et la politique de concession que l'on voit, signal de décadence et de chute, se produire partout et toujours au milieu de circonstances de cette nature.

Confiant dans la popularité dont il jouissait en Belgique, le prince d'Orange offrit au conseil de se rendre seul à Bruxelles, chargé de pleins pouvoirs pour traiter avec la révolte. Il demandait en outre que son père acceptât la démission de M. Van Maanen; mais, obligé de céder aux volontés de la majorité, le prince dut se rendre immédiatement en Belgique, investi de pouvoirs incomplets et accompagné du prince Frédéric, son frère, auquel était confié le commandement des troupes.

Toutes les forces militaires disponibles furent aussitôt envoyées à Rotterdam, et embarquées pour Anvers. La cavalerie, l'artillerie, durent gagner rapidement les provinces méridionales par Utrecht

et la Frise. La *Schuttery*[1] fut appelée à un service permanent, et l'armée se disposa à entrer en campagne aux cris de : « A bas les rebelles ! »

Pendant ce temps, et en conséquence des pouvoirs que lui donnait l'article 97 de la Loi Fondamentale, le roi convoqua les chambres législatives pour le 12 septembre. C'était à La Haye qu'elles devaient se réunir.

Le 31 août, les princes portèrent leur quartier général d'Anvers à Vilvorde, où ils trouvèrent trois bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et huit pièces d'artillerie de campagne, qui s'y étaient arrêtés sur la demande faite au comte de Bylandt par les notables habitants de Bruxelles. D'autres troupes, échelonnées entre Gand et Alost, reçurent l'ordre de se concentrer sur Assche, et quelques détachements furent envoyés en avant pour éclairer la route depuis Vilvorde jusqu'à Laeken.

Dès que les princes furent établis à Vilvorde, un aide de camp partit pour Bruxelles, chargé de dépêches adressées au baron d'Hoogvorst, que le prince d'Orange invitait à se rendre au quartier général, pour assister à la délibération qui allait avoir lieu sur les mesures à prendre dans le but de rétablir en Belgique l'autorité du souverain

1. C'est la garde communale ou milice en Hollande.

légitime. Aussitôt la municipalité se réunit à l'Hôtel de Ville; on discuta longuement la proposition du prince, et il fut décidé que le général d'Hoogvorst, accompagné de cinq notables influents, se rendrait à Vilvorde, pour y demander avec instance que le gouvernement accordât le renvoi de M. Van Maanen et le redressement des griefs. Cette députation devait encore inviter les princes à entrer dans Bruxelles sans autre escorte que celle de leurs aides de camp, afin de juger par eux-mêmes du véritable état des choses, marque de confiance que la population ne manquerait pas d'accueillir avec enthousiasme.

Lorsque le baron d'Hoogvorst et ses collègues furent introduits dans le cabinet du prince d'Orange, ce dernier, remarquant les rubans tricolores qui ornaient leur chapeau et la boutonnière de leur habit, dit aussitôt : « Vous connaissez le Code pénal, Messieurs, et vous savez sans doute que j'aurais le droit de vous faire arrêter si je me conformais strictement à ses dispositions, puisque vous portez un emblème de révolte? — Nous regrettons vivement de paraître en votre présence, Monseigneur, d'une façon qui, peut-être, semble peu respectueuse à Votre Altesse, répondirent les envoyés; ces couleurs ne sont pas le symbole de la révolte, mais celui de la nationalité belge, et elles ont été adoptées pour empêcher que le

drapeau français fût arboré sur les édifices de Bruxelles. » Après quelques instants d'un entretien plein d'affabilité, le prince ajouta que, n'ayant que des pouvoirs limités, lui et son frère demanderaient, comme mesure préliminaire, le rétablissement des insignes royaux. Vainement le baron d'Hoogvorst chercha-t-il à obtenir une modification à cette demande, les princes persistèrent dans leurs prétentions, et, au moment où la députation tout entière allait prendre congé, Guillaume d'Orange lui dit encore : « Messieurs, j'ai déjà fait connaître à deux de vos collègues ma résolution définitive; cependant, et pour éviter toute méprise, voici une copie de mes conditions; communiquez-les à vos concitoyens, et que Dieu vous amène à entendre la voix de la raison; quant à moi, j'ai fait mon devoir. »

La députation était à peine rentrée dans Bruxelles que l'*ultimatum* des princes y fut généralement connu. Une excessive fermentation se manifesta bientôt, et les cris : « Aux armes! à bas les Hollandais! vivent nos couleurs! » se firent entendre. La foule ne tarda pas à dépaver les rues, à abattre les arbres des boulevards pour élever des barricades, « tout comme à Paris, » disait-on. Les diligences et les voitures particulières furent renversées en travers des rues, où, avec des chariots, des tonneaux et des poutres, elles formèrent les

retranchements derrière lesquels des pavés, ces projectiles de l'émeute, furent promptement apportés. En un instant la ville fut en rumeur; les cris de la foule, le bruit des tambours, la blouse citoyenne, les armes diverses dont le peuple s'était emparé, et qui pour la plupart avaient jadis armé les soldats du duc d'Albe, tout cet ensemble frappait vivement par une extrême originalité.

Cependant les notables s'assemblaient à l'Hôtel de Ville pour y tenir un conseil, dans lequel on proposa d'accepter l'intervention des principaux membres du corps diplomatique, qui n'avaient pas encore quitté Bruxelles et s'étaient empressés d'offrir leur médiation officieuse. Bien que cette proposition fût vivement combattue par quelques-uns des membres du conseil, elle fut cependant adoptée, ainsi que le projet d'envoyer à Vilvorde une seconde députation, dans le but de demander quelques modifications aux conditions faites par les princes. Cette députation fut reçue au quartier général avec une sorte de solennité. Les deux fils du roi étaient assis devant une table, entourés de leur état-major. L'entretien s'engagea d'une façon fort animée, et le prince d'Orange renouvela l'énoncé de ses conditions. Les membres de la députation avaient, par un motif de convenance, ôté leurs rubans aux couleurs nationales; le prince revint en effet avec beaucoup de force sur la dou-

loureuse impression produite en lui par la vue de l'emblème séditieux qui avait remplacé la cocarde orange; mais les députés discutèrent avec tant de fermeté cette question et celle de l'entrée des troupes, qu'à la suite d'une conférence des princes avec le ministre Van Gobbelschroy, il fut décidé que la garde civique de Bruxelles joindrait la cocarde des Nassau à la cocarde brabançonne, et que le prince d'Orange, portant lui-même les couleurs nationales réunies à celles de sa famille, entrerait dans la ville le lendemain matin, accompagné seulement de son état-major.

Les députés retournèrent en toute hâte à Bruxelles; ils avaient réussi dans leur mission. Une proclamation affichée le 1[er] septembre à la pointe du jour fit connaître les résultats qu'ils avaient obtenus. On invita les chefs de la garde civique à réunir leurs bataillons sur la place de l'Hôtel de Ville, et la proposition relative à l'ancienne cocarde fut acceptée sans difficulté. Malheureusement le prince d'Orange, cédant aux représentations de son frère, avait, pendant la nuit, adopté la résolution nouvelle d'exiger, avant son entrée dans la ville, l'abandon des couleurs brabançonnes. Deux aides de camp furent envoyés à quelques heures de distance pour parlementer sur cette question de détail avec les chefs de la garde civique, lesquels finirent par déclarer eux-mêmes

que désormais l'adoption simultanée de la cocarde orange et des couleurs brabançonnes était devenue impossible.

Cependant, le caractère franc et chevaleresque du prince d'Orange ne pouvait s'accommoder de semblables retards; comprenant que toute demande de concession était désormais inutile, il fit donc savoir qu'il allait entrer dans Bruxelles, et céder au vœu de ses habitants; c'était, il faut le dire, une noble et courageuse détermination, car tous les officiers qui l'entouraient, et le prince Frédéric lui-même, lui reprochaient d'aller chercher ainsi un péril sans gloire. Dès que cette résolution fut connue, la garde civique se réunit : elle se composait de près de cinq mille hommes, dont une grande partie était armée de fusils. Les sections des faubourgs avaient pour armes des piques, des faux, et de vieilles arquebuses. Bientôt elle se mit en marche, ayant à sa tête le baron d'Hoogvorst, et se dirigea vers la porte de Laeken.

A midi parut le prince d'Orange, suivi de quatre officiers et d'une faible escorte de cavalerie ; toute la plaine était couverte d'une foule curieuse dont les regards se portaient avidement sur la route que le prince parcourait. Au moment où il allait traverser le pont, deux de ses officiers hasardèrent encore quelques représentations. « La Providence a souvent veillé sur moi, leur dit le prince, et à

l'heure du péril, elle ne m'abandonnera pas. L'étoile qui depuis des siècles brille sur la maison de Nassau n'a pas encore pâli; je veux me confier entièrement en l'honneur et la loyauté des habitants de Bruxelles; ils peuvent être rebelles sans devenir pour cela de lâches assassins ». Et il congédia son escorte.

L'état-major de la garde civique l'attendait de l'autre côté du pont ; il le reçut avec des démonstrations respectueuses; sur toute la ligne on lui présenta les armes, et les tambours battirent aux champs; mais aucun vivat ne se fit entendre. Lorsque le cortége arriva à la porte de Laeken, le prince parut éprouver une vive émotion en voyant la masse d'hommes armés qui s'étendait depuis cette porte jusqu'au centre de la ville; il s'arrêta, et se tournant vers les personnes placées près de lui, leur témoigna le désir de gagner la rue Royale, en remontant les boulevards, et de se diriger ensuite vers son palais. « Monseigneur, lui dit alors le baron d'Hoogvorst, toute la population réunie dans les rues, depuis la porte jusqu'à l'Hôtel de Ville, attend votre passage avec la plus vive impatience; éviter de prendre ce chemin produirait le plus mauvais effet. — Je me confie à vous, messieurs, » répondit le prince; et il continua sa marche.

Les rues qui avoisinaient les boulevards étaient coupées par de nombreuses barricades, en avant

desquelles on avait creusé de profondes tranchées, et ces obstacles continuels rendaient très-difficile le passage du cortége ; souvent à travers les défilés étroits ménagés au milieu des barricades un seul cavalier pouvait s'avancer à la fois, et le prince semblait étonné de ce système de défense si rapidement organisé.

Cependant le plus morne silence régnait toujours sur son passage ; pas un cri, pas un applaudissement ne venait l'interrompre; de temps à autre, les yeux du prince s'arrêtaient avec plaisir, dans les rangs de la garde civique, sur un homme qui lui était connu; il lui adressait alors quelques paroles flatteuses, mais aucun enthousiasme n'accueillait ses paroles, et l'émotion du prince s'accroissait d'autant plus que ce silence devenait plus significatif.

Lorsque le cortége fut arrivé à la hauteur du Marché aux Herbes, Guillaume d'Orange témoigna aux membres de la députation le désir de monter directement vers son palais; une barricade interceptait le passage dans la rue de la Madeleine, et la populace se mit à crier : « A l'Hôtel de Ville, c'est le palais du peuple ! vive la liberté ! — Voilà une singulière liberté, dit le prince en se tournant vers M. Duval de Beaulieu, que celle qui ne permet pas à un homme de rentrer chez lui. » Mais comme les cris de la foule devenaient de plus en plus bruyants,

« Au nom de votre salut, monseigneur, répondit M. Duval de Beaulieu à voix basse, dirigez-vous vers l'Hôtel de Ville. »

Le prince dut alors commencer à craindre d'être considéré par cette population révoltée comme un otage destiné à lui garantir la paisible jouissance de ses conquêtes libérales. Toutefois, il prit le chemin de l'Hôtel de Ville, comme on le lui conseillait, et, parvenu en face du vieil édifice, il s'arrêta pour haranguer la foule en présence des membres du gouvernement provisoire réunis sur le péristyle.

Le prince d'Orange possédait à un haut degré cette éloquence naturelle qui frappe vivement les masses. Il termina son discours par le cri de : Vive le roi ! Mais peu de vivats répondirent à cet appel, et ils furent couverts par la grande voix de la foule qui acclamait Guillaume d'Orange et la liberté ! En ce moment, un homme du peuple mit la main sur la croupe du cheval que montait le prince; l'animal, que les vociférations populaires avaient déjà prodigieusement effrayé pendant le trajet, frappa l'imprudent, qui fut renversé. Alors l'émotion des masses parvint à son comble. « Que le prince descende, et qu'il marche au milieu de nous ! disait-on de toute part. Nous ne sommes pas faits pour être foulés aux pieds des chevaux des Hollandais ! » Guillaume descendit alors de son cheval, prit celui d'un de ses piqueurs qui suivait

le cortége, et dit à haute voix : « Je ne veux plus monter ce cheval qui a renversé un de mes concitoyens, et je ferai au blessé une pension de cinq cents florins. »

Il est certain que le prince devait croire en cet instant que les révoltés avaient l'intention de le garder en otage, et de se servir de cette garantie contre le gouvernement dont ils auraient pu, de la sorte, braver la sévérité. Quoi qu'il en soit, du reste, et au moment même où il venait de faire entendre ces derniers mots, il dirigea rapidement son cheval vers les rues étroites qui conduisent de l'Hôtel de Ville de Bruxelles au Palais de Justice, et fut suivi de son état-major, avant même que les membres de la députation eussent pu deviner le but de cet étrange et brusque départ. Ils se mirent aussitôt en mesure de rejoindre le prince, qui, cherchant à se frayer un chemin vers le Parc, franchissait les barricades élevées sur son passage. Quelques hommes du peuple gardaient la place du Palais de Justice ; l'un d'eux s'élança vers lui en le menaçant de sa baïonnette s'il faisait un pas de plus. Heureusement un bourgeois détourna l'arme dirigée vers Guillaume, qui fut en cet instant rejoint par son état-major et parvint enfin au palais, où les membres de la députation lui témoignèrent combien ils étaient affligés des scènes qui venaient de se produire ainsi, sans qu'ils pussent les prévoir.

Après une courte explication, le prince invita plusieurs des notables à venir conférer avec lui sur les mesures capables de rétablir la tranquillité publique; on décida qu'une commission, composée de citoyens influents, serait chargée de présenter des propositions tendant à rétablir le bon accord entre le gouvernement et les habitants de Bruxelles. Enfin une proclamation annonça au peuple la détermination qui venait d'être prise à cet égard. A dater de ce jour, la garde civique adopta les mesures les plus sévères pour garantir le prince d'Orange de toute insulte de la part de la populace, et les personnages de la plus haute aristocratie se firent remarquer par leur zèle à remplir ce devoir, que la milice citoyenne avait si bien compris elle-même.

La commission devait avoir terminé son travail dans la matinée du 3 septembre; à dix heures elle fut introduite, et son président, le duc d'Ursel, annonça, en son nom, qu'elle demandait à l'unanimité la séparation des deux États. Le prince, étonné de ce vœu unanime, exprima le désir que cette grave question fût soumise sur-le-champ à une réunion de ceux des députés aux états-généraux qui se trouvaient alors à Bruxelles, des chefs de section et de tous les habitants notables. On s'empressa de faire connaître au dehors ce désir manifesté par le prince, et la réunion eut lieu. Elle

fut des plus intéressantes. « Messieurs, dit avec émotion Guillaume d'Orange, je vous ai appelés pour que vous me fissiez connaître franchement votre opinion sur les propositions de la commission. Est-il vrai que le vœu général soit pour une séparation administrative? — Oui, oui, la séparation! s'écria l'assemblée, dont la foule réunie au dehors répéta les acclamations. — Mais, dit le prince après un assez long échange de paroles, si la séparation avait lieu, jureriez-vous fidélité à la dynastie des Nassau? — Oui, répondit-on encore. — Et si les Français envahissaient le royaume, fraterniseriez-vous avec eux ou marcheriez-vous à mes côtés pour les repousser? — Nous repousserions les Français et nous résisterions de même à tous ceux qui voudraient se mêler de nos affaires. Vive la liberté! vive la Belgique! Restez parmi nous, prince; soyez notre chef, soyez notre roi! »

L'enthousiasme de l'assemblée dépassant toutes les bornes, la situation du prince d'Orange devenait de plus en plus difficile. Il remercia avec dignité des sentiments qu'on lui exprimait, ajoutant que son premier devoir envers le roi l'obligeait à donner aux Belges l'exemple de l'obéissance; mais que ses sympathies demeuraient avec eux et qu'il espérait revenir bientôt à Bruxelles, porteur de nouvelles satisfaisantes. Avant de se séparer,

l'assemblée signa la proclamation suivante, qui fut contre-signée par le prince.

« Habitants de Bruxelles, S. A. R. le prince d'Orange va se rendre immédiatement à La Haye, pour présenter nos réclamations à S. M. Il les appuiera de toute son influence, et il a lieu d'espérer qu'elles seront accueillies. Aussitôt après son départ, les troupes évacueront Bruxelles. La garde bourgeoise s'engage sur l'honneur à ne souffrir aucun changement de dynastie, et à protéger la ville et notamment les palais. »

Une heure avant le départ du prince, plusieurs citoyens influents, au nombre desquels se trouvait M. Van de Weyer, ayant sollicité l'honneur d'une dernière entrevue, le supplièrent encore de faire connaître au roi l'impérieuse nécessité de la séparation, ajoutant que, si une réponse favorable n'arrivait pas promptement, ils désespéraient de pouvoir maintenir la tranquillité dans la ville.

On assure que le prince leur répondit alors, qu'il leur déclarait confidentiellement ses sympathies pour l'opinion qu'ils venaient d'émettre au sujet de la séparation des deux pays; qu'il emploierait les meilleurs arguments pour amener le roi à céder sur ce point, mais qu'il craignait de ne pas réussir, à moins que son père ne fût con-

vaincu du désintéressement de sa conduite en cette circonstance, et que, pour arriver à ce but, il fallait qu'il pût montrer au roi une pièce confidentielle revêtue de leur signature, pièce dont ils s'engageraient à ne jamais divulguer le contenu.

Personne à Bruxelles ne met en doute aujourd'hui que cette attestation bizarre n'ait été remise aux mains du prince d'Orange, et la défiance politique de Guillaume Ier peut à peine faire croire à l'authenticité d'un pareil fait. Mais l'histoire, confidente de toutes les faiblesses, n'a-t-elle pas à enregistrer des faits plus étranges encore? Après ce dernier entretien, le prince, montant à cheval, se dirigea sur Vilvorde, escorté jusqu'à Laeken par la garde bourgeoise. Désormais Bruxelles allait être confiée à la garde de ses citoyens.

IV

Revenons à la France. Assurément, si les gardes nationaux patriotes, qui s'étaient emparés, à Tours, de MM. de Peyronnet, de Guernon-Ranville et de Chantelauze; à Granville, en Normandie, du prince de Polignac, avaient pu se douter des embarras qu'ils préparaient ainsi à ce gouvernement nouveau, qu'ils considéraient comme

le produit d'une victoire éclatante remportée sur l'ancien régime, ils eussent hésité à garder leurs prises.

C'est qu'en effet, c'était un déplorable et difficile incident au début d'une royauté encore mal affermie que le procès politique qui allait s'ensuivre et réveiller les vengeances populaires un moment endormies par le triomphe.

Louis-Philippe, dont toute la préoccupation était d'amoindrir aux yeux de l'Europe la portée révolutionnaire de la catastrophe de juillet et de se poser en conservateur devant les rois européens, lui monarque issu des barricades, Louis-Philippe avait espéré que tous les ministres de Charles X pourraient gagner les frontières et braver à l'étranger, du fond de quelque retraite, la condamnation sévère, peut-être capitale, qu'on eût jetée en pâture aux rancunes du peuple excitées par les agitateurs.

Leur arrestation modifiait nécessairement tout ce plan. Mais il faut ajouter, à l'éternel honneur de Louis-Philippe, qu'acceptant aussitôt la situation telle qu'elle lui était faite, il déclara que, quoi qu'il pût arriver, les derniers conseillers de Charles X ne périraient pas. C'était opposer une première digue au torrent révolutionnaire, et l'attitude des populations, lors du passage des voitures qui renfermaient les prisonniers pendant leur translation

à Paris, indiquait surabondamment toute la difficulté d'une pareille tâche. La Chambre des Députés se hâta de régulariser l'illégalité flagrante de ces arrestations faites spontanément et sans mandats d'amener. Dans la séance du 3 août, sur la proposition de M. Eusèbe Salverte, elle mit en accusation les ministres de Charles X pour crime de haute trahison. Dans la séance du 28 septembre, elle les traduisait devant la Chambre des Pairs, et décidait en même temps que trois commissaires, pris dans son sein, seraient nommés par elle au scrutin secret « pour en son nom faire toutes les réquisitions nécessaires, suivre, soutenir, et mettre à fin l'accusation devant la Chambre des Pairs, à qui cette résolution, et toutes les pièces de la procédure seraient immédiatement adressées. » Les commissaires nommés par la Chambre pour procéder aux premiers interrogatoires furent MM. Bérenger, Mauguin, et Madier de Montjau.

Le château de Vincennes avait été choisi pour servir de prison aux quatre ministres, qui, poursuivis par des cris de mort pendant toute la durée du voyage, purent considérer ses vieilles murailles comme un véritable port de salut. Vincennes, confié à la garde du général Daumesnil, brave et inflexible soldat, dont M. Dupin a dit : « Il ne sut ni se rendre ni se vendre, » Vincennes, situé près de Paris, mais inaccessible aux fureurs populaires.

avait semblé au roi le meilleur refuge pour les ex-ministres pendant l'instruction de leur procès. Ils durent occuper d'abord quatre appartements séparés dans le pavillon de la Reine, puis on les transféra dans le donjon.

Leur attitude différait selon leurs antécédents et leur caractère : ainsi, tandis que MM. de Chantelauze et de Guernon-Ranville, pour lesquels l'infortune politique était une inconnue, paraissaient écrasés sous le poids de leur destinée, le prince de Polignac qui, par une coïncidence singulière, connaissait déjà ce donjon où il avait été renfermé sous l'Empire, conservait dans son abattement physique une apparence d'énergique impassibilité, et M. de Peyronnet un maintien d'une fierté en quelque sorte provocante, si toutefois cette épithète peut jamais être appliquée au malheur.

Des trois commissaires désignés par la Chambre des députés, M. Bérenger, criminaliste très-distingué, était évidemment le plus capable et M. Mauguin le plus connu[1]. M. Mauguin, esprit ardent mais léger, caractère dominateur mais inconsistant, parole facile et élégante mais froide et peu accréditée, après s'être jeté avec enthousiasme dans la mêlée révolutionnaire de Juillet, après avoir joué un rôle important comme membre du gouvernement provisoire au milieu des événements si graves

1. Mort en 1854, pauvre et ignoré.

et si rapides qui s'accomplissaient alors, M. Mauguin n'est jamais parvenu à posséder entièrement la confiance d'un parti, la faveur parlementaire, la popularité d'un tribun redouté et respecté : nature supérieure mais incomplète, comme on en rencontre si souvent dans le domaine de la politique, et radicalement impuissante à créer une position individuelle tout à la fois stable et élevée.

Les commissaires se rendirent à Vincennes dans deux voitures escortées par un peloton de gendarmerie; ils furent reçus par le vieux général Daumesnil, à la tête de la garnison rangée en bataille; honneurs rendus à la puissance parlementaire, et que M. Mauguin, dans son insatiable orgueil, eût souhaités plus grands et plus complets encore.

Les interrogatoires commencèrent. Un fait dominait toute la situation présente des ex-ministres. Seulement, en face de l'excitation populaire, il était difficile d'en accepter la rigoureuse logique : si les ministres, dans un gouvernement constitutionnel, sont responsables de leurs actes, c'est à la condition que cette responsabilité ne pèse jamais sur le souverain lui-même. Ici, au contraire, le chef de l'État avait été frappé aussi bien dans sa personne que dans sa dynastie, et rationnellement ses anciens conseillers politiques auraient dû être mis hors de cause. Mais les passions du moment parlaient plus haut que la stricte justice, et l'argument présenté

tout d'abord par M. de Polignac devait être écarté sans discussion sérieuse; d'ailleurs la responsabilité des vaincus vis-à-vis de leurs vainqueurs n'est-elle pas toujours, dans les choses humaines, une incontestable réalité?

Le prince se reconnut signataire des ordonnances de Juillet, refusa de dire lequel des ministres avait, le premier, conçu le plan du coup d'État, secret du conseil dont on ne pouvait convenablement exiger de lui la révélation; expliqua que le maréchal Marmont avait été tout naturellement investi du commandement de Paris, parce que le général Coutard se trouvait alors en province pour les élections, et, relativement à l'ordre donné de tirer sur le peuple, que, suivant les affirmations réitérées du maréchal, les troupes n'avaient tiré qu'après avoir été attaquées. Quant à l'ordonnance établissant l'état de siége, M. de Polignac déclara que la mesure était parfaitement légale à ses yeux, qu'il l'avait contre-signée et en assumait toute la responsabilité, quel que fût d'ailleurs le promoteur de la mesure. En somme, il s'efforça de couvrir, autant qu'il le pouvait, la personne de Charles X, et quelquefois aussi celle de ses collègues, témoignant dans cette difficile épreuve que, s'il n'avait pas eu l'habileté et la prévision politiques, il possédait du moins les vieilles traditions de la loyauté et de l'honneur.

M. de Peyronnet protesta d'abord contre le pouvoir, illégal selon lui, des commissaires désignés par la Chambre des députés. Il refusa de nommer l'auteur du rapport au roi qui précédait les ordonnances; déclara hautement avoir rédigé celles qui dissolvaient la Chambre et qui réglaient le nouveau mode d'élections, ajoutant que l'article 14 de la Charte, dans les termes duquel le gouvernement de Charles X s'était strictement maintenu, lui attribuait complétement le droit de faire ce qu'il avait fait. M. de Peyronnet imita du reste l'exemple donné par le prince de Polignac, et, tout en déclarant qu'il était demeuré complétement étranger aux mesures militaires adoptées par le maréchal Marmont, garda un religieux silence sur les tendances personnelles de Charles X.

MM. de Guernon-Ranville et de Chantelauze ne suivirent pas une même ligne de conduite; le premier déclara « qu'il avait combattu les mesures édictées par les ordonnances, telles que la modification du principe électoral et la suppression de la liberté de la presse. » Il ajouta que ce projet de coup d'État avait été discuté et adopté du 10 au 15 Juillet, que sa coopération personnelle s'était bornée à signer les actes qui constituaient le coup d'État lui-même, mais que, quoiqu'il ne l'eût pas souhaité, il n'en déclinait pas la responsabilité.

Le second, M. de Chantelauze, s'avoua nettement

le rédacteur du rapport qui précédait les ordonnances, rapport si remarquable, il faut bien le dire, par les vérités éternelles en politique qu'il énonçait avec une grande vigueur d'expression, et cette attitude hardie, sans provocation ni forfanterie, eût certainement suffi, dans un autre temps, pour concilier au ministre tombé les sympathies de la foule.

Puis on procéda à l'interrogatoire des témoins, parmi lesquels se trouvaient MM. Arago, Casimir Périer, Laffitte, Gérard; enfin M. Bérenger prépara un rapport qui garde l'empreinte des passions de l'époque, et dont la lecture ferait sourire les hommes d'État d'aujourd'hui. L'infirmité de l'esprit humain éclate surtout dans ces contrastes que quelques années d'une génération suffisent bien souvent à produire. Leçons de l'histoire éternellement frappantes, mais aussi éternellement stériles.

Cependant plusieurs cours de l'Europe se préoccupaient déjà de l'issue de ce procès. C'était une crise fatale qui, en ébranlant le trône de Juillet, pouvait peut-être le renverser; une dangereuse et décisive épreuve de l'autorité du nouveau souverain sur les haineuses passions qui cernaient, pour ainsi dire, de toutes parts sa royale et clémente volonté. Sortirait-il vainqueur de cette situation difficile? La question était très-sérieusement agitée par les cabinets européens.

Louis-Philippe ne l'ignorait pas, et son plan était déjà tracé; faire présenter à la Chambre des députés une proposition tendante à l'abolition de la peine de mort et faire juger les ex-ministres par la Chambre des pairs, constituée en cour de justice, tel était ce plan, auquel adhéra le conseil, malgré quelques observations hasardées par Dupont (de l'Eure).

Dans la séance du 17 août 1830, M. Victor de Tracy proposa à la Chambre la suppression de la peine capitale. Une commission fut nommée, un rapporteur désigné. Ce rapporteur était précisément M. Bérenger. Il présenta, dans les premiers jours d'octobre, son rapport qui concluait à un ajournement, et la discussion s'ouvrit sur ces conclusions. Elle fut des plus animées : MM. de Tracy, de Lafayette, de Kératry, combattirent vigoureusement la peine de mort; ce dernier, abordant directement la question sous-entendue du futur procès des ministres, s'écria dans un langage tout académique : « Je l'atteste, Messieurs, s'il était possible de rassembler dans cette enceinte les parents et les amis des courageuses victimes de Juillet et de leur demander : Voulez-vous du sang pour du sang? parlez! le jury silencieux agiterait la tête en signe de refus, et retournerait avec sa noble douleur vers ses foyers déserts! » Vainement M. Eusèbe Salverte répondit : « Ainsi donc, à en

croire la voix trompeuse de l'humanité, il faudrait dire à de grands coupables : Vous avez voulu faire tomber nos têtes, conservez les vôtres; allez dans les pays étrangers jouir des richesses que vous avez amassées; le temps suivra son vol, les passions seront amorties, on ne lira plus sur nos murailles l'histoire de nos troubles qu'avaient gravée les balles et la mitraille. Alors la compassion publique s'élèvera sur votre exil, elle demandera qu'on y mette un terme, et vous pourrez ramener une fois de plus votre pays sur le bord de l'abîme. » La Chambre vota, à une grande majorité, le projet d'une adresse au roi, demandant, dans certains cas, l'abolition de la peine de mort; et une députation dut aller présenter cette adresse au chef de l'État, qui lui répondit : « Le vœu que vous m'exprimez était depuis longtemps dans mon cœur. »

Et ce n'était pas là une phraséologie vulgaire, mais bien la sincère expression d'une réelle et touchante vérité.

V

Les peuples marchent vite sur la pente des révolutions; le jour même où le prince d'Orange sortait

de Bruxelles fut signalé par la révolte de Louvain, provoquée par des rapports exagérés sur les intentions de la garnison hollandaise, qui, disait-on, voulait désarmer et châtier les habitants de cette ville. L'évidence de la faiblesse du gouvernement devait nécessairement accroître l'audace de ses adversaires. Liége, Mons, Namur, Tournai, Ath, Charleroi, Dinan, Verviers, sympathisaient déjà avec l'insurrection et paraissaient vouloir suivre l'exemple de Bruxelles. Les gouverneurs hollandais des provinces flamandes avaient perdu toute leur autorité et devenaient incapables de s'opposer à l'explosion de l'opinion populaire.

Quant aux troupes commandées par le prince Frédéric, elles étaient ainsi réparties : un corps d'environ six mille hommes d'infanterie était réuni entre Vilvorde et Malines; la droite de son armée s'appuyait à la route de Gand, entre Assche et Bruxelles; la gauche s'étendait jusqu'à Dieghem, occupant la chaussée de Louvain et s'avançant jusqu'à Tervueren; la réserve occupait Contich et Anvers. Le prince semblait vouloir attendre ou des instructions nouvelles ou des événements nouveaux, laissant des partis de volontaires sortir de Bruxelles et venir engager avec ses avant-postes d'insolentes escarmouches. Ce fut à Vilvorde qu'il reçut la députation des notables qui venaient le conjurer d'unir ses efforts à ceux de son frère

pour obtenir la séparation. Mais bientôt il recula son quartier-général jusqu'à Anvers, et assigna aux troupes hollandaises des cantonnements plus éloignés de la capitale.

Cependant le prince d'Orange s'était promptement rendu à La Haye, où son arrivée fut saluée avec enthousiasme par le peuple, qui l'avait cru perdu. Fidèle à sa promesse, il conjura son père d'accorder la séparation administrative que demandaient les Belges; toutefois le roi Guillaume, qui avait accepté la démission de son ministre, M. Van Maanen, concession tardive accordée à l'opinion publique, ne voulut pas céder à une exigence d'une si haute portée. La session extraordinaire des États-Généraux fut ouverte à La Haye le 13 septembre, et le roi se contenta, dans son message, de les inviter à décider : « 1° si l'expérience avait démontré la nécessité de modifier les institutions nationales; 2° si, dans ce cas, les rapports établis par les traités et par la Loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume, devaient être, dans l'intérêt commun, changés pour la forme ou pour le fond. »

L'espoir que les provinces méridionales avaient conçu de voir redresser leurs griefs par les États-Généraux s'évanouit bien promptement en présence de l'exaspération antipathique que la plupart des députés hollandais manifestaient pour les inté-

rêts de la cause belge; et pendant ce temps, l'inquiétude et le désordre faisaient à Bruxelles de trop rapides progrès.

Vainement la commission de sûreté avait menacé d'un châtiment sévère les hommes qui troubleraient l'ordre légal; sa proclamation fut déchirée. Bientôt le peuple s'empara de l'Hôtel de Ville, désarma plusieurs postes de la garde civique, arbora les couleurs brabançonnes, se partagea plusieurs caisses de fusils, et, après avoir déclaré la déchéance de la commission, proclama un gouvernement provisoire à la tête duquel devaient être placés MM. de Potter, Gendebien et Van de Veyer. Le club Saint-George activait le mouvement révolutionnaire par tous les moyens possibles; il avait fait venir de la poudre en grande quantité, et, par ses inspirations, les femmes et les enfants passaient leurs journées à rouler des cartouches ou à fondre des balles. En un mot, la résistance prenait chaque jour un caractère plus sérieux.

Tandis que le peuple se préparait activement à défendre Bruxelles, de nombreux émissaires, envoyés au quartier général du prince Frédéric, affirmaient que l'anarchie et le désordre étaient dans le camp des révoltés, que la moindre démonstration de force ferait tomber les barricades et disparaître les rebelles; enfin que la garde civique elle-même, fatiguée de l'émeute et désireuse du repos, se mon-

trerait favorable à toute entreprise du gouvernement faite dans le but de rétablir l'ordre et le règne des lois. Chaque jour, de nouvelles adresses, signées des noms les plus respectables, parvenaient au quartier général ; tout semblait donc concourir à induire le prince et ses conseillers intimes en une erreur fatale par son résultat immédiat, plus fatale encore par ses conséquences.

Ajoutant foi à ces assurances mensongères, cédant à ces sollicitations si souvent renouvelées, le prince Frédéric fit partir un courrier pour La Haye, et les dépêches détaillées dont il était porteur, coïncidant avec l'avis de plusieurs membres de la première chambre des États-Généraux, le roi assembla sur-le-champ le conseil des ministres. Il y fut décidé qu'une proclamation serait immédiatement envoyée au prince, avec des pouvoirs pour agir comme il le jugerait convenable. C'était au nom du roi que la proclamation devait être faite, et, quant à la responsabilité de l'entreprise, Guillaume crut nécessaire de mettre son fils à l'abri de toutes les imputations odieuses qui pourraient lui être prodiguées si, contre toute attente, la résistance des habitants de Bruxelles amenait une déplorable effusion de sang.

Le courrier revint promptement à Anvers, et dans la nuit du 20 septembre un conseil de guerre fut tenu par le prince Frédéric. On s'occupa tout

aussitôt de faire imprimer la proclamation royale et de la distribuer à un grand nombre d'exemplaires. Un plan de campagne, dressé par le général Constant de Rebecque, avait été soumis au conseil de guerre et généralement approuvé; des ordres furent donnés aux troupes. L'armée hollandaise se composait de douze mille hommes d'infanterie, seize cents de cavalerie et quarante pièces de canon; la majeure partie de ces troupes fut dirigée sur Bruxelles; quinze cents hommes d'infanterie, quatre cents chevaux et huit pièces de canon devaient marcher sur Louvain. Le colonel Van Balveren s'avança par la route de Gand, pour occuper la porte de Flandre et les faubourgs de Bruxelles; le général de Favauge se dirigea, par la chaussée de Vilvorde, vers la porte de Laecken; MM. de Bylandt et Schuurman devaient forcer celle de Schaerbeek et pénétrer dans le Parc; enfin le général Trip marcha sur la porte de Louvain, et la batterie de réserve prit position sur l'éminence de terrain qui commandait les boulevards extérieurs, derrière le palais du prince d'Orange.

L'approche des troupes royales ne tarda pas à être connue; bien que plusieurs chefs de la garde civique et quelques-uns des membres de la commission de sûreté eussent jugé prudent de quitter la ville, la résistance s'organisa partout avec une grande énergie. En un instant les rues furent dépa-

vées, les barricades se multiplièrent, des projectiles de toutes sortes furent portés au haut des maisons pour pouvoir être lancés sur les troupes. Trois mille hommes environ de la garde civique, armés de fusils ou de pistolets, furent passés en revue sur la grande place; dans ce nombre étaient compris les quatre cents Liégeois commandés par M. Rogier, et un corps de volontaires dirigé par Grégoire, Mellinet et Niellon. Le baron d'Hoogvorst avait refusé le commandement général de huit sections dont se composait cette armée citoyenne, qui choisit pour son chef, d'abord le comte Vandermere, et ensuite le général Van Halen.

Cette revue était à peine terminée, que des paysans des villages voisins de Bruxelles entrèrent dans la ville, annonçant que les avant-postes des troupes royales n'étaient plus qu'à une portée de canon des faubourgs. L'arrivée de ces fuyards fut le signal de la plus étrange scène de désordre et de confusion; les portes et les fenêtres se fermèrent comme dans les tristes journées d'août. Le tocsin de Sainte-Gudule vint se joindre au roulement des tambours, pour appeler aux armes la population épouvantée. La majeure partie des habitants de Bruxelles croyait la résistance impossible; comment supposer, en effet, qu'une ville n'ayant pour toute défense que trois mille volontaires, téméraires mais indisciplinés, parviendrait à repousser

l'attaque des troupes réglées envoyées contre elle?

Nous avons dit que la plupart des membres de la commission de sûreté avaient abandonné Bruxelles. Toute l'autorité restait donc déposée entre les mains des chefs de la force active qui, dans ces moments difficiles, montrèrent de l'habileté et de la résolution. Voulant profiter de la confiance que les volontaires avaient en eux-mêmes, confiance qui semblait croître avec le danger, ils réunirent un corps de quinze cents hommes, le divisèrent en trois détachements, et l'envoyèrent attaquer les troupes royales; hardiesse inouïe qui, pour peu qu'elle obtînt l'apparence d'un succès, devait nécessairement donner au peuple la plus haute idée de ses défenseurs.

Les trois détachements, sortis de la ville par des portes différentes, rencontrèrent bientôt les avant-postes hollandais; ils se jetèrent dans des enclos défendus par des fossés et des arbres, et soutinrent jusqu'à la nuit une fusillade bien nourrie, puis se retirèrent sur Bruxelles en assez bon ordre, bien que la cavalerie hollandaise, les chargeant à plusieurs reprises, leur fit essuyer quelques pertes.

Enhardis par ce premier succès, les volontaires firent une nouvelle sortie dans la matinée du 22. Comme la veille, ils attaquèrent les troupes royales qui étaient restées dans une inconcevable inaction, et comme la veille aussi ils purent se retirer sans

être inquiétés; faute immense de la part des Hollandais, qui, voulant sérieusement s'emparer de la ville, souffraient ainsi que les habitants de Bruxelles pussent mettre en doute leur force pourtant si évidente.

Le 22, à six heures du soir, les chefs du mouvement se réunirent à l'Hôtel de Ville, où l'on devait discuter s'il fallait se rendre ou tenter de se défendre : les opinions furent diverses; cependant la majorité semblait devoir adopter le premier de ces deux partis; mais Grégoire, Roussel de Louvain, Mellinet et Niellon jurèrent, après une discussion violente, qu'ils défendraient Bruxelles jusqu'à la mort. La résistance fut donc décidée, et l'assemblée se sépara. Toutefois, à onze heures du soir, les sollicitations des négociants de la ville devinrent si vives, que l'on crut devoir revenir sur la décision qu'on avait prise. A minuit, une adresse signée par quarante notables, était rédigée et portée au prince Frédéric.

Malheureusement, dans la matinée du 23, le peuple, qui prenait goût à la petite guerre qu'on lui faisait, et peu à peu se joignait aux volontaires, se porta, comme les jours précédents, au-devant des troupes, qui cette fois paraissaient devoir attaquer sérieusement Bruxelles et s'avançaient sur quatre colonnes. « La plus calamiteuse et fragile de toutes les créatures, c'est l'homme, a dit le

vieux Montaigne, et quant et quant la plus orgueilleuse. »

La colonne de droite, ayant toute sa cavalerie en tête, traversa le faubourg et atteignit la porte de Flandre. Ne rencontrant pas de résistance, le commandant fut assez imprudent pour pénétrer dans la rue étroite qui, partant du canal de Charleroi, conduit au centre de la ville. Mais à peine ses hussards eurent-ils passé la porte de Flandre, qu'ils furent assaillis par un déluge véritable de cendres chaudes, d'huile bouillante, de chaux vive, de pierres, et par une fusillade meurtrière. Les chevaux tombaient mutilés, les hommes tués ou blessés par des mains invisibles. Les hussards, que démoralisait ce système de défense singulier et terrible, se jetèrent sur l'infanterie, et l'entraînèrent avec eux de l'autre côté du canal, où l'artillerie hollandaise était restée en batterie. Un grand nombre d'officiers et de soldats avaient succombé dans cette attaque, sous les bizarres projectiles de l'arsenal ordinaire des insurrections.

En face de la porte de Schaerbeek se trouvaient le prince Frédéric et le lieutenant général Constant de Rebecque. Le prince voulait éviter toute collision, et pensait d'ailleurs, sur la foi des adresses mensongères qui avaient été envoyées à son quartier général, que ses troupes n'allaient rencontrer aucune résistance sérieuse. Le général Constant de

Rebecque, accompagné de quelques officiers d'état-major, prenant aussitôt la tête de la colonne, s'avança vers la porte, croyant être accueilli, ainsi que le prince, par des démonstrations amicales; son erreur ne tarda pas à lui être prouvée par la vive fusillade dirigée contre lui. Les colonnes hollandaises s'ouvrirent alors, et démasquèrent une batterie de six pièces de canon qui riposta avec avantage à la mousqueterie des barricades et des maisons. Bientôt les ouvrages extérieurs furent enlevés; mais le feu des assiégés continuait d'une façon très-meurtrière pour les assiégeants, et les retranchements élevés devant la porte résistaient aux boulets de petit calibre des pièces hollandaises. Un détachement de sapeurs fut alors envoyé pour démolir le mur du fossé, et ce fut par cette brèche qu'une brigade d'infanterie, que protégait le feu de quatre pièces de canon installées sur la terrasse du Jardin Botanique, pénétra dans la ville. Aussitôt elle se forma en colonne sur le boulevard, et, après une lutte assez sanglante, se jeta dans la rue Royale, où elle refoula tout ce qui se trouvait sur son passage jusqu'à la hauteur du Parc, qu'elle occupa ainsi que les palais qui l'avoisinent. Une deuxième brigade d'infanterie, ayant voulu exécuter la même manœuvre et tenter de prendre le même chemin, fut repoussée par le peuple, et forcée de suivre la ligne des boulevards pour gagner

le Parc, où elle s'enferma ainsi que la première.

Les troupes royales occupaient avant dix heures du matin les portes de Schaerbeek, de Louvain et de Namur, le Parc, les palais et la totalité des faubourgs; mais il devenait évident que le peuple était décidé à opposer une vive résistance à l'exécution du plan arrêté par le roi. Le général Trip en était, pour son propre compte, tellement convaincu, qu'aussitôt après avoir pris position sur le point qui lui avait été assigné, il adressa au prince Frédéric un rapport, dans lequel il établissait qu'il serait impossible d'occuper désormais le reste de la ville sans assiéger en quelque sorte chaque quartier, et sans dévaster la plupart des édifices importants de cette malheureuse cité, condamnée, par le mode de défense de ses habitants, à une ruine certaine et complète. A partir de ce moment, l'attaque hollandaise perdit toute son énergie.

Ce fut alors que le prince Frédéric, voulant avant tout conserver intacte sa réputation de modération et de prudence, ne pouvant d'ailleurs se résoudre à renoncer à cette trompeuse espérance qui venait de le placer dans une position si cruelle et si fausse, céda aux conseils du général Constant de Rebecque, et décida que les troupes garderaient les positions qu'elles avaient conquises, sans chercher à s'avancer davantage, et que l'on s'efforcerait d'entrer en négociations avec les chefs du peuple. Par ses

ordres, le lieutenant-colonel Gumoens fut envoyé comme parlementaire aux autorités révolutionnaires, afin d'obtenir que quelques-uns des hommes placés à la tête du mouvement vinssent au quartier général discuter avec le prince les moyens les plus convenables pour arrêter l'effusion du sang. Le parlementaire hollandais ne fut pas heureux dans sa mission. Brutalement assailli par la populace, il serait peut-être devenu sa victime, si Mellinet et Niellon ne l'eussent arraché des mains de ceux qui l'avaient arrêté. Quelques heures se passèrent avant que Gumoens pût entrer en pourparler avec les chefs, qui semblaient vouloir négocier. Lorsqu'il leur eut expliqué l'objet de sa mission, ils chargèrent trois délégués de se rendre auprès du prince Frédéric; mais ceux-ci ne voulurent pas remplir leur mandat sous le feu des combattants, et le projet dut être abandonné.

MM. d'Hoogvorst et de Coppyn se montrèrent meilleurs citoyens : dès que la nuit fut venue, le feu s'étant ralenti entre les troupes et le peuple, ils s'avancèrent, un drapeau blanc à la main, vers le quartier général du prince, établi dans une maison voisine du Jardin Botanique. Admis en sa présence, ils lui exposèrent courageusement la situation morale de Bruxelles, et aussi toutes les dispositions que le peuple avait prises en vue d'une résistance désespérée. « Monseigneur, dit M. d'Hoog-

vorst, il n'y a d'autre moyen d'obtenir une trêve et d'arrêter l'effusion du sang, que de publier le plus promptement possible une proclamation annonçant en termes positifs : 1° une amnistie générale, c'est-à-dire sans aucune exception; 2° la certitude d'une séparation administrative; 3° la promesse que les troupes reprendront la position qu'elles occupaient avant le 21 septembre. »

Le prince ne voulut pas prendre sur lui la responsabilité d'un acte semblable, sans avoir préalablement reçu des instructions de La Haye. La discussion fut longue; elle dura toute la nuit, et M. d'Hoogvorst multiplia les arguments favorables à sa proposition. Cette importante entrevue ne cessa qu'aux premières lueurs du jour et aux premiers bruits du tocsin.

Désormais, l'attaque des troupes royales devait se changer en défense. Les volontaires liégeois, commandés par M. Rogier, et qui dans la matinée de la veille étaient sortis de Bruxelles, alors qu'il y avait doute sur la possibilité de la résistance, s'étaient hâtés de rentrer dans la ville, et les insurgés wallons accouraient en grand nombre par toutes les issues que les Hollandais avaient imprudemment négligé de garder. Une commission administrative provisoire s'était établie; elle se composait de MM. d'Hoogvorst, de Coppyn, Vanderlinden, Rogier et Joly. Beaucoup de citoyens,

jusqu'alors paisibles et inquiets spectateurs de la lutte, commençaient à y prendre part et voulaient venger la destruction de leurs propriétés. MM. Gendebien et Van de Weyer avaient fait entrer dans la ville quatorze barils de poudre, et, pour exciter davantage le peuple, afficher sur toutes les places une proclamation sans signature, annonçant que le prince Frédéric avait promis à ses soldats le pillage de Bruxelles pendant deux heures. De moment en moment la position des Hollandais devenait plus critique; les volontaires, logés dans les édifices qui entourent et dominent le Parc, entretenaient contre les troupes hollandaises un feu meurtrier auquel elles ne pouvaient riposter qu'avec un désavantage évident. Une barricade avait été construite au coin de la place Royale et en face de la porte du Parc; postés derrière ce retranchement, des centaines d'insurgés faisaient continuellement pleuvoir sur les canonniers royaux une grêle de balles contre laquelle rien ne pouvait les abriter. Chose à peine croyable! les généraux hollandais, négligeant les précautions les plus ordinaires, ne firent construire aucun ouvrage pour protéger leur artillerie et leurs tirailleurs. Ces braves et malheureux soldats s'étaient créé une sorte de rempart avec les corps de leurs chevaux, mais tombaient presque tous sous les coups de leurs ennemis invisibles. Chose plus étrange encore! on ne fit aucune

tentative pour s'emparer de l'hôtel de Bellevue et des autres édifices qui servaient de forteresses aux insurgés. Le prince Frédéric s'était déterminé à rester sur la défensive, et à maintenir sa position au centre d'une ville dans laquelle il espérait toujours établir des intelligences. Martyr de ce système, aussi dangereux qu'inefficace, il ne perdit peut-être la partie que pour n'avoir pas voulu la jouer.

Durant trois jours et trois nuits, le prince demeura dans cette attitude passive; assurément, il pouvait bombarder la ville et la forcer à arborer de nouveau la bannière orange. Mais lorsque cette proposition lui fut faite, il la repoussa avec horreur; noble mouvement d'un cœur généreux, dont la population de Bruxelles ne lui tint pas compte, en calomniant son caractère et en outrageant sa clémence.

Il avait fait connaître au roi comment de faux rapports l'avaient trompé sur le véritable état des esprits dans cette ville qu'il renonçait à soumettre par la force. Des instructions paraissent lui avoir été envoyées de La Haye, et, dans la nuit du 27, l'ordre fut donné aux troupes d'abandonner Bruxelles; elles évacuèrent en silence le Parc et les palais qu'elles avaient occupés, conservèrent pendant deux jours les positions prises par elles la veille de l'attaque, et commencèrent, le 29, leur mouvement de retraite sur Anvers, où se porta le quartier général. Les divers corps furent can-

tonnés à Walhem, Dusse, Lierre et Boom. Le duc de Saxe-Weimar, qui avait pris le commandement de l'avant-garde, établit ses avant-postes au village de Sempst.

La perte des Hollandais fut environ de neuf cents soldats tués, blessés ou prisonniers; et parmi les blessés nous devons compter le lieutenant général Constant de Rebecque. La perte des Belges fut de dix-huit cents hommes tués ou blessés. Ainsi se termina cette expédition entreprise sous l'influence d'une erreur déplorable.

Bien que la retraite des troupes royales eût été effectuée dans le plus grand ordre et sans que les Belges songeassent à les poursuivre, elle fut le signal du soulèvement général de la Belgique. Les couleurs brabançonnes allèrent bientôt de clocher en clocher apprendre aux populations étonnées le triomphe de la cause populaire et la défaite des troupes envoyées pour comprimer la révolution naissante. Les chants de victoire qui retentissaient sur les places publiques de Bruxelles devaient promptement trouver un bruyant écho dans les Flandres, et, comme les murs de Jéricho s'écroulant aux sons de la divine trompette, l'édifice si péniblement élevé par le congrès de Vienne ne devait pas tarder à tomber aux cris d'un peuple soudainement épris de son indépendance et de sa nationalité.

LIVRE QUATRIÈME

I. Émeute du 18 octobre à Paris. Proclamation du préfet de la Seine. Changement de ministère Cabinet du 2 novembre. — II. Gouvernement provisoire en Belgique. Mission conciliatrice du prince d'Orange. Elle échoue. La ville d'Anvers est prise par les volontaires belges. Bombardement d'Anvers. — III. Situation de l'Europe. Naples et Guillaume Pépé. Avénement de Ferdinand II. Rome. Avénement de Grégoire XVI. Piémont. Grande-Bretagne. Élections et ouverture du parlement. Chute du cabinet Wellington. Prusse. Russie. Réponse de l'empereur Nicolas à la lettre de Louis-Philippe. — IV. Le ministère Laffitte, deux systèmes en présence. —V. La Pologne. —VI. Soulèvement du 29 novembre. Dictature de Chlopicki. — VII. Translation à Paris des ministres de Charles X. Leur procès.

I

Louis-Philippe avait, en provoquant d'avance l'indulgence publique en faveur des derniers ministres de Charles X, accompli la moitié de la tâche qu'il s'était imposée; mais il lui fallait compter avec les haines populaires excitées par le parti de la révolution en permanence. Les républicains, trouvant avec raison que l'occasion était bonne, n'eurent garde de la laisser échapper. Une sourde fermentation excitée par eux se manifesta d'abord, puis l'émeute se montra au grand jour de la rue. Le

18 octobre, des groupes nombreux qui s'étaient formés dans les faubourgs, au Panthéon, sur la place Vendôme, se rejoignirent à un moment donné. Ils marchèrent sur le Palais-Royal en criant : Mort aux ministres! et en agitant un drapeau dont la devise reproduisait ce vœu sanguinaire. L'aspect de cette émeute était alarmant; composée d'hommes sans aveu et de meneurs prêts à tout oser, elle s'avançait en grondant vers la demeure du roi, dont elle ébranla les grilles fermées à la hâte. Quelques bataillons de la garde nationale et un régiment de ligne qu'on semblait vouloir dérober aux regards derrière les uniformes de la milice citoyenne, formaient la petite garnison du palais; elle fit si bonne contenance, que la sauvage multitude dut s'éloigner une première fois et prit le chemin de Vincennes. Averti de l'approche de ce sinistre cortége qui prétendait pénétrer dans le château et se faire justice par ses propres mains, le vieux Daumesnil vint au-devant de lui, et déclara que, si on tentait d'aller plus loin, il ferait, plutôt que de rendre ses prisonniers, sauter le donjon en l'air. L'énergique attitude du brave soldat arrêta les bandes furieuses; elles rétrogradèrent vers Paris, tambour en tête, et leur flot vint encore se briser contre les grilles du Palais-Royal, où le conseil des ministres s'était réuni. On raconte que Louis-Philippe, se prome-

nant en ce moment sur la terrasse accompagné par M. Odilon Barrot, et entendant les nombreux vivats qui saluaient le préfet de la Seine évidemment flatté de la popularité dont son nom et son autorité semblaient entourés, lui dit en souriant : « Autrefois et à cette même place j'ai aussi entendu crier : Vive Pétion! » Le roi affectionnait ce retour vers le passé, ces comparaisons des hommes et des choses de la révolution de Juillet avec les hommes et les choses de sa jeunesse. Quelques années plus tard il disait aussi, en parlant d'un de ses ministres, de M. Passy : « Passy, c'est Roland sans sa femme. »

L'émeute s'était dispersée, évanouie, en présence de la force organisée, comme cela arrivera toujours lorsque cette force sera suffisante et énergiquement commandée. Ce n'était qu'un coup d'essai, du reste, et tout le monde le comprenait. Mais le préfet de la Seine et le préfet de police avaient-ils fait leur devoir, tout leur devoir, dans cette circonstance? S'étaient-ils suffisamment renseignés sur l'importance des rassemblements, sur les tendances véritables de la foule? Avaient-ils su prendre les mesures nécessitées par la gravité de cet incident? Il était permis de le contester. Le préfet de police, M. Girod (de l'Ain), s'était empressé de faire afficher une insignifiante proclamation, et là s'était bornée son action sur les masses;

tandis que, de son côté, le préfet de la Seine s'adressait au peuple parisien en termes étrangement significatifs : « Vos magistrats, disait-il, sont profondément affligés des désordres qui viennent troubler la tranquillité publique au moment où le commerce et l'industrie, qui ont tant besoin de sécurité, allaient sortir de cette crise déjà trop prolongée. Ce n'est pas vengeance que demande ce peuple de Paris qui est toujours le peuple des trois grands jours, le peuple le plus brave et le plus généreux de la terre, mais justice...... *Une démarche inopportune* a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres... De là cette émotion populaire qui, pour les hommes de bonne foi, les bons citoyens, n'a d'autres causes qu'un véritable malentendu. Je vous le déclare en toute assurance, mes concitoyens, le cours de la justice n'a été ni suspendu, ni interrompu, et il ne le sera pas !... »

Ainsi le préfet de la Seine, donnant, le premier, l'exemple d'une déplorable anarchie dans les pouvoirs, ne craignait pas de blâmer publiquement un acte de la Chambre des députés, résultat du vote régulier d'une majorité considérable, et, avec l'unique désir de prendre une attitude particulière, de dessiner, pour ainsi dire, son individualité politique, s'adressait au peuple dans un

langage presque aussi révolutionnaire que celui de l'émeute.

Ce début administratif de M. Odilon Barrot produisit sur les classes bourgeoises une impression des plus pénibles sans satisfaire la multitude. Il était dans la destinée de M. Barrot d'obtenir toujours ce résultat négatif lorsqu'il serait au pouvoir; mais, en revanche, placé dans les rangs de l'opposition, de frapper les coups les plus terribles et les plus sûrs. On ne saurait trop le redire : l'instinct de l'autorité et l'instinct de la discussion se détruisent mutuellement chez l'homme. On naît monarchiste ou républicain, conservateur ou révolutionnaire, et ces tendances premières ne font que se développer durant tout le cours de la vie. La destinée politique de M. Barrot a été singulière : âme loyale, cœur excellent, doué d'un talent de parole bien précieux dans les époques parlementaires qu'il lui a été donné de traverser, il n'a su que renverser, détruire, faire involontairement couler le sang et les larmes, pousser les gouvernements dans l'abîme, et, tout dévoué à son pays, à ses intérêts, à sa gloire, que contribuer largement, pour sa part, à mettre la France à deux doigts de sa ruine. Assurément il n'est pas le seul coupable, et bien d'autres noms viendront se grouper autour du sien dans la suite de ce récit. Mais il est un des plus coupables parmi ceux-là, à cause des talents

exceptionnels que la Providence lui avait départis, et elle semble avoir voulu montrer en sa personne comment un honnête homme peut causer à sa patrie autant de maux que le plus acharné et le plus redoutable ennemi de la société.

Louis-Philippe possédait un esprit trop gouvernemental pour n'être pas péniblement frappé des termes de cette proclamation de M. Odilon Barrot. Il parla du remplacement de ce dangereux fonctionnaire; mais le général Lafayette et M. Dupont (de l'Eure) soutinrent avec tant de vivacité le préfet de la Seine, que leur mutuelle démission semblait être au bout de leurs discours. M. Laffitte lui-même, quoique avec moins de chaleur, paraissait également disposé à défendre M. Barrot. Ami et confident du roi, le général Sébastiani voulut s'entremettre et proposa d'amener le préfet de la Seine à se retirer spontanément, de sa volonté personnelle; tentative avortée, qui ne produisit que de violents orages au sein du conseil. La portion modérée du ministère, c'est-à-dire MM. Casimir Périer, Guizot, Molé, de Broglie, Dupin et Bignon, par un sentiment de convenance et de dignité bien facile à comprendre, résolurent alors de s'éloigner du pouvoir et de remettre leurs portefeuilles entre les mains du roi. Vainement Louis-Philippe, qui voyait venir avec crainte le moment du procès des ex-ministres et aurait désiré conserver son cabinet

intact, au moins jusqu'à cette époque redoutée, fit-il individuellement les plus grands efforts pour ramener les hommes et détruire les dissidences; ses efforts furent impuissants. L'homogénéité dans le conseil, quelle que fût sa nuance politique, devenait du reste une impérieuse nécessité en présence des manœuvres des factions, et le calcul du roi n'aurait été juste qu'autant qu'un ministère de coalition eût vraiment présenté à ses adversaires un personnel franchement coalisé pour les combattre. Tout ce qui est divisé doit nécessairement périr.

Après bien des difficultés et des refus, M. Laffitte parvint, le 2 novembre 1830, à former une combinaison dans laquelle il devenait président du conseil et avait le portefeuille des finances; le maréchal Gérard, le département de la guerre; le maréchal Maison, les affaires étrangères; M. de Montalivet, l'intérieur; Dupont (de l'Eure), la justice; le général Sébastiani, la marine; et M. Mérilhou, l'instruction publique. Peu de jours après, le 17 novembre, un remaniement important devait modifier cette combinaison ministérielle : le maréchal Soult remplaçait le comte Gérard au ministère de la guerre; le général Sébastiani devenait ministre des affaires étrangères, et le comte d'Argout remplaçait ce dernier à la marine.

Cependant, la Chambre des députés qui, comme

nous l'avons dit, avait dans sa séance du 28 septembre, traduit les ex-ministres présents ou contumaces[1] devant la Chambre des pairs, procédait à la nomination des commissaires chargés par elle de soutenir l'accusation, et son choix tombait sur MM. Bérenger, Persil et Madier de Montjau, le premier ayant réuni 226 voix, le second 201, et le troisième 256 sur 260 votants.

La Chambre des pairs avait, de son côté, pris le 1er octobre un arrêté ainsi conçu : « La Chambre, vu le message à elle adressé sous la date du 30 septembre dernier, portant communication de la résolution prise par la Chambre des députés dans la séance du 28 du même mois, et de la nomination des commissaires chargés de suivre et soutenir l'accusation portée par ladite résolution :

« Arrête qu'à l'effet de procéder ainsi qu'il appartiendra sur ladite résolution, elle se réunira en cour de justice lundi prochain, 4 du présent mois, à midi. »

Les débats publics du procès des ministres ne commencèrent que le 15 décembre suivant.

1. Les ministres contumaces étaient, on le sait, MM. d'Haussez, de Montbel et Capelle.

II

Après la fatale issue de son entreprise militaire sur Bruxelles, le prince Frédéric s'était retiré à Anvers, où le prince d'Orange, son frère, reçut aussitôt la mission de se rendre, accompagné du duc d'Ursel, du comte d'Aerschot et de plusieurs autres membres belges des États-Généraux. A la suite de longues délibérations avec le corps diplomatique, le cabinet de La Haye s'était décidé à accorder au prince des pouvoirs suffisants pour établir une administration nouvelle en Belgique, en attendant l'exécution complète de la séparation demandée Trois ministres et sept conseillers furent nommés pour assister le prince dans cette mission difficile. Une proclamation fut publiée, mais elle ne produisit aucun effet.

Les Belges s'étaient empressés de constituer le gouvernement provisoire qui devait présider aux destinées de leur pays. Ils choisirent pour le composer MM. Emmanuel d'Hoogvorst, Félix de Mérode, de Pôtter, Alexandre Gendebien, Sylvain Van de Weyer, Charles Rogier, Coppyn et Nicolay. De Potter, qui avait été poursuivi pour délit de presse sous l'ancien gouvernement et s'était rendu

à Paris, où il avait eu de fréquents rapports avec M. de Lafayette, fit dans les Flandres une entrée triomphale. Bruxelles l'accueillit avec un inexprimable enthousiasme. On le proclamait le libérateur du peuple, l'auteur de la révolution. Qui eût dit alors que, peu de jours après, son nom serait complétement oublié en Belgique? Mais, du reste, le républicain de Potter ne devait-il pas se souvenir que la roche Tarpéienne est près du Capitole, et que la popularité des tribuns se perd aussi vite que celle des rois?

De très-grands obstacles entouraient le prince d'Orange dans sa mission conciliatrice, car les généraux hollandais, désireux de venger les outrages qui leur avaient été prodigués, se montraient peu disposés à seconder une politique favorable aux intérêts belges. Juan Van Halen, réfugié espagnol, devenu général dans l'armée bruxelloise, avait écrit au prince « qu'un libéralisme sans bornes pouvait seul désormais l'empêcher de porter la peine des fautes de sa famille, et qu'il était de la plus haute importance que l'intervention du roi ne parût dans aucune des mesures qu'il allait prendre. »

Depuis le 5 jusqu'au 16 octobre, le prince hésita entre l'intérêt politique et le devoir filial. Enfin, après avoir fait inutilement de nouvelles démarches auprès de la commission chargée par le gouverne-

ment provisoire de rédiger un projet de constitution; après avoir vu ses intentions conciliatrices entièrement paralysées par une violente proclamation de son père, qui appelait les Hollandais, au nom de leur roi, de leur patrie et de leur Dieu, à prendre les armes contre les *rebelles*, il adopta tout à coup la résolution d'interrompre toutes relations avec le gouvernement hollandais et de se mettre à la tête du mouvement. Un manifeste fut la conséquence de l'adoption de cette nouvelle ligne politique; mais il ne produisit pas l'effet qu'on en avait attendu : il offensa les susceptibilités du gouvernement provisoire, qui, dans une proclamation, déclara que l'indépendance nationale n'avait pas besoin de ratification, et d'un autre côté, le roi, irrité des tendances libérales et indépendantes que son fils avait hautement manifestées, révoqua les pouvoirs qu'il lui avait accordés. Se voyant isolé de la sorte, le prince d'Orange éprouva bientôt le désir de revenir sur ses pas, comme tout homme qui, s'étant trop avancé dans le combat, ne se voit soutenu par aucun parti. Il s'efforça de conclure un armistice, mais cette tentative fut encore repoussée. Le 24 octobre, le général Chassé, suivant les instructions qu'il avait reçues, mit en état de siége la ville d'Anvers que l'esprit révolutionnaire commençait à envahir, et le prince, après avoir délié de leur serment de fidélité les officiers

belges qui avaient offert leur démission pour ne pas marcher contre leurs compatriotes, s'embarqua pour Rotterdam dans la nuit du 25, et adressa un noble adieu à cette terre dont il s'éloignait le cœur navré.

Un événement d'une importance relativement considérable allait, du reste, briser les derniers liens qui attachaient la Belgique à la dynastie des Nassau :

Peu de jours après l'entrevue qu'il avait eue avec son frère, entrevue si pénible pour tous les deux, le prince Frédéric avait quitté Anvers profondément affecté des calomnieuses imputations dont les journalistes belges l'assaillaient dans l'ivresse de leur victoire. Les souffrances morales qu'il avait si vivement ressenties avaient porté à son comble l'irritation des généraux hollandais placés sous ses ordres, et le général Chassé, gouverneur d'Anvers, l'avait partagée à un haut degré. De graves événements ne tardèrent pas à l'accroître encore, tout en conseillant à ce vieux soldat une résolution terrible dont Anvers devait être victime.

Les Hollandais, abandonnés par un grand nombre d'officiers de leur armée, qui se soumettaient aux ordres du gouvernement provisoire, s'étaient repliés sur le Ruppel et les Deux-Nèthes. Toutes les forces belges s'étant réunies sous le commandement du général Nypels, qui avait remplacé Van

Halen, arrêté par ordre du gouvernement provisoire et accusé de viser à la dictature [1], s'étaient mises à la poursuite des Hollandais. La colonne commandée par Niellon comptait environ trois mille hommes d'infanterie, quelques cavaliers et six pièces de canon; celle commandée par Nypels et Mellinet se composait d'environ quatre mille hommes d'infanterie et d'une compagnie d'artillerie.

Bientôt les Belges furent maîtres de tout le pays depuis la rive gauche du Ruppel et des Deux-Nèthes, jusqu'aux portes d'Anvers. Le 21 octobre, leurs chefs s'étant réunis en conseil de guerre, il fut décidé que leurs colonnes se porteraient simultanément sur Anvers par la chaussée de Lierre, Duffel et le pónt de Walhem. Ces mouvements s'exécutèrent en effet dans la soirée du 22, et le 25, après plusieurs escarmouches contre les Hollandais, les deux corps réunis de Mellinet et de Niellon attaquèrent l'arrière-garde du duc de Saxe-Weimar qui occupait Berchem; combat très-vif, où le comte Frédéric de Mérode, dont on remarque le tombeau dans la cathédrale de Bruxelles, fut mortellement atteint au milieu des volontaires patriotes. A la suite de cette chaude rencontre, les

1. Il ne paraît pas que cette accusation ait eu aucune suite sérieuse, et le général Van Halen obtint, en se retirant, une pension du gouvernement belge.

Hollandais se retirèrent sous le canon de la citadelle d'Anvers, et des rapports sur la situation intérieure de la ville étant parvenus à Mellinet, ce dernier, exalté par ses succès, décida qu'une attaque serait tentée dès le lendemain matin.

Le 26 octobre, à la pointe du jour, Niellon et Nypels s'avancèrent en effet du côté du faubourg de Borgerhout, et s'étant emparés d'une demi-lune en avant de la porte, tournèrent contre Anvers les canons abandonnés par les Hollandais. Pendant ce temps, le corps de Nypels, débouchant de Berchem, marchait sur la porte de Malines, et la gauche des Belges, commandée par Mellinet, s'avançait vers Kiel, rejetant sur Anvers les colonnes ennemies.

Cependant, au bruit du canon, les insurgés de l'intérieur, que la présence du prince d'Orange avait pendant quelque temps tenus en respect, s'étaient jetés sur un petit navire rapproché du quai de l'Escaut et l'avaient pillé presque sous les yeux de l'équipage d'un bâtiment de guerre. Suffisamment armés, ils attaquèrent aussitôt les postes gardés par les Hollandais qui, forcés de se retirer devant de trop nombreux assaillants, se replièrent sur la citadelle. En un instant les portes furent brisées; Mellinet et Niellon entrèrent triomphants, et c'est ainsi qu'en moins de trois heures Anvers, ce point militaire si important, cette clef de l'Escaut, tombait aux mains des volontaires belges.

Il est vrai que le général Chassé avait commis une faute que les gens de guerre peu habitués aux combats des rues commettent assez ordinairement, celle de diviser ses forces en petits détachements, au lieu de les rassembler et de leur donner un grand centre d'action commune.

Cependant la régence, qui désirait obtenir un armistice, avait, aussitôt après le combat, envoyé à la citadelle un parlementaire que plusieurs consuls étrangers accompagnaient dans cette mission. Le général Chassé conclut avec ce parlementaire une convention verbale, et un drapeau blanc fut immédiatement hissé sur les remparts de la citadelle.

Malheureusement Mellinet et Niellon n'avaient pas été consultés par la régence. Furieux de ce qu'ils nommaient une insulte à leur mandat, ils se rendirent à l'Hôtel de Ville, où Chassé venait d'envoyer un de ses officiers pour conclure avec la municipalité l'arrangement définitif; les généraux belges déclarèrent alors que la ville ayant été prise d'assaut, et que, par ce seul fait, la régence n'existant plus, toute l'autorité se trouvait désormais concentrée entre leurs mains. Ils dressèrent sur-le-champ un inadmissible projet de capitulation qu'ils envoyèrent insolemment au général Chassé, et que le vieux soldat rejeta avec indignation. Un grand nombre de volontaires belges

s'étaient, pendant ce temps, répandus dans des rues voisines de la citadelle. Ayant aperçu quelques soldats hollandais aux fenêtres de l'arsenal, ils les insultèrent et tirèrent sur eux. Les Hollandais ripostèrent aussitôt, et la fusillade s'engagea. Bientôt aussi les Belges, protégés par le feu d'une pièce de six, attaquaient à coups de hache la porte qu'ils renversaient, et s'emparaient de l'édifice. Il était alors quatre heures du soir.

Au même instant le pavillon blanc disparut, et une effroyable détonation jeta la terreur dans l'âme des malheureux habitants d'Anvers. La citadelle, cette menace permanente inventée par le duc d'Albe, venait d'ouvrir contre la ville le feu simultané de tous ses canons, et à ce signal la flotte hollandaise, stationnée dans l'Escaut, dirigeait vigoureusement ses coups sur les quais du port où les Belges étaient embusqués. Un véritable déluge de bombes et d'obus tombant alors sur Anvers, sembla devoir écraser cette malheureuse cité. Les nombreux projectiles éclataient et anéantissaient tout ce qui se trouvait sur leur passage; les toits et les murailles ne résistaient point au choc des bombes, dont les explosions continues étaient répétées par les échos des vieilles tours de la cathédrale; lugubre harmonie bien en rapport avec le triste spectacle que présentait alors la ville. Les habitants terrifiés se précipitaient dans les rues en

jetant des cris d'épouvante, ou se retiraient dans les caves de leurs maisons, espérant y trouver un abri. Quelques-uns réunissaient à la hâte leurs principales richesses qu'ils chargeaient sur des voitures, et s'empressaient de gagner avec leurs familles les campagnes environnantes. Des vieillards, des femmes, des enfants éplorés, qui n'avaient pas la force ou la présence d'esprit de fuir le danger, s'évanouissaient au milieu des rues, et plusieurs de ces malheureux furent étouffés sous les pieds des fuyards. Le sifflement des bombes, le bruit incessant de la canonnade, la chute des maisons et les clameurs effrayantes d'une population en délire formaient alors un épouvantable ensemble.

L'obscurité de la nuit vint bientôt ajouter à l'effet de ce terrible spectacle. En voulant déloger l'ennemi de l'arsenal qu'il occupait, Chassé avait incendié cet édifice et l'entrepôt général du commerce qui l'avoisinait. Une longue colonne de feu annonça ce déplorable résultat. Dans plusieurs directions les flammes s'élevaient jusqu'au ciel, dont la voûte s'illuminant progressivement prenait une teinte sanglante que l'horizon reflétait au loin.

Plusieurs tentatives avaient été faites dans la soirée pour parvenir jusqu'à la citadelle et engager une négociation avec le général Chassé; mais le bruit de l'artillerie et la fumée avaient également empêché de voir et d'entendre les parlementaires,

dont les efforts, paralysés de la sorte, étaient devenus inutiles. Enfin vers dix heures du soir, une députation précédée par un trompette parvint à un avant-poste hollandais, et remit une lettre dont elle était chargée par M. Rogier, récemment arrivé à Anvers comme délégué du gouvernement. Bientôt on l'admit dans l'intérieur de la citadelle, et les quatre personnes dont elle se composait se trouvèrent en présence du général Chassé. La lettre qu'elles avaient apportée demandait qu'une suspension d'armes fût accordée jusqu'au jour, moment où l'on pourrait reprendre les négociations, « qui, selon toute apparence, n'avaient été interrompues que par la faute de quelques soldats ivres. » Le général Chassé répondit aussitôt « qu'il consentait à la proposition qui lui était faite, à condition que ses troupes ne seraient pas inquiétées davantage; mais qu'à la moindre agression il recommencerait le feu, et qu'il engageait le gouvernement provisoire à nommer une commission ayant des pleins pouvoirs pour traiter avec lui dans la matinée suivante. » M. Rogier ayant adhéré à ces conditions, le général Chassé donna immédiatement à la flotte et aux batteries de la citadelle l'ordre de cesser le feu. Le bombardement avait duré depuis quatre heures jusqu'à onze heures du soir. Le mal qu'il causa fut très-grand sans doute, mais dans le moment même on l'exagéra. L'estima-

tion générale des pertes s'éleva à près de quatre millions de florins. Il y eut de part et d'autre environ cent hommes tués et deux cents blessés. Les deux partis se sont renvoyé mutuellement le reproche de cette catastrophe. L'histoire, pour être impartiale, doit dire que les généraux belges eurent le tort immense de soutenir l'attaque engagée par les leurs; mais qu'en profitant si vite de l'occasion qu'on lui offrait, le général Chassé se montra trop sévère. Il y a telles occasions où la patience change de nom et s'appelle générosité.

III

Cependant le bruit du canon de Juillet semblait être devenu pour l'Europe le tocsin des révolutions. Après avoir cherché un refuge momentané en Portugal et en Espagne, à l'issue du mouvement napolitain de 1821, le général Guillaume Pépé s'était embarqué pour Londres, où il ne tarda pas à se mettre en rapport avec les radicaux anglais de cette époque, sir Francis Burdett, sir Robert Wilson et le major Cartwright. Il voulut y poser les bases d'une société secrète, déjà nombreuse en Italie, celle « des frères constitutionnels européens » ; mais il s'aperçut bientôt qu'en Angleterre, dans ce

pays de grande liberté, de grande publicité, une société secrète semblait une anomalie véritable. Le duc de Sussex et sir Robert Wilson voulurent en connaître les statuts, uniquement par curiosité, et un jour que Pépé causait avec lord Holland de la société des Frères constitutionnels européens : « Je n'aime point. lui dit lord Holland, que l'on me parle de choses secrètes, parce qu'il m'arrive quelquefois d'improviser à la Chambre des lords, et alors je dis tout ce que je sais. »

En revanche, Guillaume Pépé obtint l'adhésion du général Lafayette, et lorsque la révolution de 1830 éclata tout à coup en France, il s'empressa de se rendre à Paris de Bruxelles où il était venu se fixer. Ses premières paroles furent pour demander le concours de la France dans l'entreprise qu'il méditait. « De quels secours auriez-vous besoin? lui demanda Lafayette. — De deux mille hommes, répondit Pépé ; de dix mille fusils de munition, et de deux frégates qui escorteront l'expédition. » Lafayette, trouvant ces prétentions très-modérées, demanda cinq ou six jours pour arranger, disait-il, cette affaire avec le lieutenant général du royaume qui devait bientôt être proclamé roi des Français.

Les jours se succédèrent pourtant, et Pépé n'obtint point de réponse. Enfin, M. de Lafayette ayant appelé auprès de lui le général napolitain, lui dit que le roi des Français « semblait désirer beaucoup

voir le royaume des Deux-Siciles soumis à un régime constitutionnel, mais que, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, Louis-Philippe ne pouvait faire autre chose que d'envoyer à son beau-frère, le roi François Ier[1], un mémoire où Guillaume Pépé exposerait de quelle façon on pourrait donner une constitution aux Deux-Siciles en évitant la moindre commotion révolutionnaire. »

Alors Pépé remit à M. de Lafayette un très-curieux mémoire qu'il avait fait rédiger, mais dont les idées politiques lui appartenaient en propre, et où nous trouvons le passage suivant :

« Dans l'état de détresse, de violence et de compression morale et matérielle où se trouve actuellement le royaume de Deux-Siciles, une nouvelle révolution dans ce pays est désormais devenue inévitable, et elle sera sanglante, parce que l'irritation des peuples est à son comble, et que maintenant il s'agit moins de sauver quelques principes que de défendre le droit sacré de l'existence de la nation. Là tout le monde est persuadé qu'il n'y a plus lieu à transaction : il faut que le gouvernement et les gouvernés se rencontrent sur le champ de bataille pour décider la lutte. En 1820, le peuple montra à quel degré de civilisation et de sagesse il était parvenu; il fit une de ces révolutions de salut

1. Né le 19 août 1777; mort le 8 novembre 1830.

qui visent aux choses et non pas aux personnes. Il est à craindre qu'il ne se jette aujourd'hui dans une révolution de vengeance qui renverse les personnes et les choses.

« Ainsi le moyen unique de maîtriser une révolution imminente dans les Deux-Siciles est celui de la prévenir en se rangeant du côté de la raison et de l'inflexible nécessité. Il faut que le roi lui-même en prenne franchement l'initiative, et qu'il donne la Constitution établie en France, sauf toujours les modifications qui pourraient être exigées par des circonstances de localité. Le roi de Naples a certainement le droit de le faire, à moins qu'il ne veuille se considérer lui-même comme dépouillé de son autorité souveraine. La possibilité du succès est assurée, parce que la nation française, placée à la tête de la civilisation européenne, riche de force et de gloire, avec un prince qui se trouve attaché à la dynastie de Naples par les liens du sang, ne refusera certainement pas de faire usage de sa prépondérance morale et redoutable pour le soutenir dans une aussi salutaire entreprise. »

Ce Mémoire semblait prédire tous les faits qui se sont produits plus tard; il fut envoyé à Naples par le roi et la reine des Français. François Ier, déjà souffrant de la maladie qui devait le conduire au tombeau, fit répondre qu'il remerciait Pépé et qu'il songerait à son Mémoire, mais que le

danger n'était pas si prochain qu'il le croyait.

François Ier, homme politique éminent, avait jugé juste. Les embarras prévus par Pépé ne devaient, à dix-huit ans de distance, troubler que son successeur.

Il mourut le 8 novembre 1830, et ce successeur, Ferdinand II[1], en déclarant dans sa proclamation qu'il garderait les ministres de son père, indiqua que rien ne serait modifié de longtemps dans le système politique suivi jusqu'alors par le gouvernement napolitain.

Le cardinal François-Xavier Castiglione avait été élu pape, sous le nom de Pie VIII, le 31 mars 1829 ; après un pontificat de vingt mois, il mourut également dans la nuit du 30 novembre 1830. Pie VIII avait compris l'esprit et les besoins du siècle; il s'était efforcé de les combiner avec les intérêts de la religion; aussi reçut-il sans s'émouvoir le choc de la révolution de Juillet, révolution qu'il n'hésita pas un instant à reconnaître. On célébra les obsèques du pontife avec le cérémonial accoutumé, et le gouvernement provisoire fut composé, jusqu'à l'élection de son successeur, des trois chefs d'ordre et du camerlingue, réunis par le cardinal Pacca, doyen des cardinaux. Bientôt le conclave se forma, et le marquis de Latour-Maubourg,

1. Né le 12 janvier 1810.

ambassadeur du roi Louis-Philippe, vint offrir au sacré collége les compliments et les vœux du roi très-chrétien.

« Sa Majesté, disait-il, a éprouvé une vive douleur en apprenant la mort d'un pontife qui, dans un règne de trop courte durée, a fait briller sur la chaire de saint Pierre les dons de sagesse, de conciliation, de tolérance chrétienne si appropriés aux nécessités du temps dans lequel il a vécu. Le roi, dont la politique s'appuie sur le principe de non-intervention, fondement solide de l'indépendance des États, ne saurait avoir la prétention d'influer sur les sublimes travaux auxquels Vos Éminences se consacrent en ce moment. Mais ces travaux intéressent à un trop haut degré le bien général de la religion et l'avantage de la grande majorité des Français, pour que Sa Majesté puisse négliger de s'y associer par des vœux ardents et sincères. » Langage bien fait pour rassurer complétement sur les tendances de cette révolution de 1830 qui, dans le premier moment, avait effrayé la pieuse Italie par ses conséquences possibles, au point de vue de la religion.

Le cardinal Mauro Capellari fut désigné par le conclave pour succéder à Pie VIII, sous le nom de Grégoire XVI. Né à Bellune le 18 septembre 1765, et simple moine camaldule, il s'était promptement rendu célèbre non-seulement par la vivacité de sa foi, mais encore par l'étendue de ses connaissances

dans la science ecclésiastique et dans les langues anciennes. Mauro Capellari avait été proclamé cardinal le 13 mars 1826; il devait, ainsi que nous le verrons, avoir un pontificat long, et sinon très-brillant, du moins fort utile à la chrétienté.

On prit en Piémont les mesures les plus sévères pour que les communications avec la France fussent complétement interdites. Le cabinet de Turin entra plus intimement que jamais dans la politique de l'Autriche, et, tout en conservant ses relations avec le cabinet du Palais-Royal, tout en répondant à la notification de l'avénement du roi Louis-Philippe, il ordonna un désarmement général en Savoie, mit les forteresses en état de défense et l'armée sur le pied de guerre.

François IV, duc de Modène, tenait de son côté une conduite bien différente : il refusait de reconnaître Louis-Philippe et encourageait secrètement les projets des conspirateurs italiens, dans un but d'ambition personnelle. Ami du célèbre Menotti, François IV favorisait les plans formés par ce dernier pour l'indépendance de l'Italie, mais c'était avec la pensée d'y gagner une couronne, et sa franche adhésion aux projets des conspirateurs semblait devoir être entièrement subordonnée à leurs succès. Il était impossible, du reste, que la vive sensation produite par la révolution française de 1830 ne fît pas éclater un mouvement sem-

blable dans l'Italie centrale. On n'y était point d'accord, sans doute, sur les moyens d'exécution; mais le principe même d'un soulèvement révolutionnaire était admis par tous les hommes qui pouvaient ou devaient y prendre part. La conspiration s'y était graduellement formée, comme ces orages qui s'amoncellent lentement, puis éclatent tout à coup, à un instant donné, et embrasent tout l'horizon.

Ce fut au milieu de l'émotion générale suscitée par la révolution de Juillet que s'achevèrent les élections anglaises. Sur les quatre-vingt-deux membres élus par les comtés, le cabinet put réunir à peine vingt-huit partisans, et parmi les représentants des villes et des bourgs, trois seulement s'avouèrent ministériels. Dès ce jour, le duc de Wellington comprit que le pouvoir lui échappait.

Les élections eurent en Irlande une physionomie essentiellement révolutionnaire, des meetings y furent tenus par les soins des chefs de l'association réformiste; on y commenta les événements survenus en France et dans les Pays-Bas. O'Connell, tout en parcourant les comtés, soulevait les populations, disant, avec son éloquence âpre et passionnée, que l'Irlande devait se séparer de l'hérétique Angleterre, de même que la Belgique catholique avait déchiré le pacte qui l'incorporait à la Hollande protestante. A Tipperary, le peuple se ré-

volta, et si les autres provinces eussent secondé l'impulsion, nul doute qu'une révolution n'eût éclaté, d'où serait évidemment sortie l'entière émancipation de l'Irlande. Fort heureusement pour le cabinet anglais, les troupes royales parvinrent à étouffer ce commencement d'insurrection. Quant à l'Angleterre elle-même, le parti démocratique, affaibli par ses dissensions, n'y fit que des tentatives isolées qui, sans renverser la Constitution, causèrent de grands désordres et de grands malheurs. Les ouvriers désertèrent leurs ateliers et se répandirent par troupes dans les campagnes, pillant les fabriques et les maisons de plaisance, détruisant les machines, brûlant les manufactures, et menaçant la vie des fabricants après avoir dévasté leurs propriétés.

Le 2 novembre, le roi Guillaume ouvrit la première session du nouveau parlement, et le discours qu'il prononça en cette occasion renfermait le passage suivant, dont la haute signification fut longuement commentée dans toute l'Europe : « La branche aînée de la maison de Bourbon a cessé de régner en France, et le duc d'Orléans a été appelé au trône, sous le titre de roi des Français ; ayant reçu du nouveau souverain l'assurance de son désir sincère d'entretenir avec ce pays des rapports de bonne intelligence et de maintenir inviolablement tous les engagements existants, je n'ai pas hésité à

continuer mes relations diplomatiques et amicales avec la cour de France.

« J'ai appris avec un profond regret la situation des affaires dans les Pays-Bas. Je déplore que le gouvernement de Sa Majesté Néerlandaise ait été impuissant pour préserver ses États de la révolte, et que la sage mesure par laquelle il a soumis les vœux et les griefs de son peuple aux délibérations d'une assemblée extraordinaire des États-Généraux n'ait pas amené de résultat satisfaisant. »

Ce discours de Guillaume IV exprimait nettement la pensée politique du cabinet. La révolution survenue en France y était acceptée par des expressions mesurées, presque bienveillantes, tandis que la révolution de Belgique, au contraire, inspirait la désapprobation la moins déguisée. A quoi tenait cette différence? Pourquoi le cabinet de Londres approuvait-il les événements qui avaient éloigné le roi Charles X du trône de France, et blâmait-il ceux qui venaient de séparer la Belgique de la Hollande?

C'est que le gouvernement britannique n'avait pas vu sans irritation et sans crainte la politique française adopter, dans les dernières années de la Restauration, une marche toute nouvelle, et M. de Polignac travailler à former avec la Russie une alliance étroite dirigée surtout contre l'Angleterre. Plan qui pouvait sembler national, puisque, s'il

permettait à la Russie d'établir sur le Bosphore sa prépondérance matérielle ou morale, il devait en revanche rendre à la France ses frontières du Rhin et toute la puissance territoriale que les traités de 1815 lui avaient ravie. Ajoutons que le roi des Français était bien connu en Angleterre par le long séjour qu'il y avait fait pendant l'émigration, et les relations intimes qu'il n'avait cessé d'entretenir avec les grands seigneurs de ce pays, entre autres le duc de Clarence et le comte Grey.

La position de l'Angleterre à l'égard de la Belgique était complétement différente. La révolution belge avait, pour le cabinet anglais, l'immense tort d'apporter une grave modification aux traités de Vienne. En détruisant ce royaume des Pays-Bas, que les puissances signataires avaient mis tant de soins à édifier, elle ouvrait à l'ambition française une issue facile vers le Rhin et l'Allemagne. Il était à craindre pour l'Angleterre, dans le cas où les Belges voudraient s'unir à la France, que cette dernière nation ne contraignît le roi Louis-Philippe à subir l'incorporation malgré ses répugnances manifestes. Il y avait, de plus, dans la révolution belge des affinités redoutables; l'Irlande pouvait être entraînée d'autant plus facilement à en imiter l'exemple, qu'elle aussi dépendait d'un gouvernement qui ne parlait pas sa langue et ne professait pas son culte.

Telles étaient les appréhensions du cabinet britannique, lorsque le marquis de Bute vint présenter dans la Chambre des lords le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, projet qui, selon l'usage anglais, était l'exacte paraphrase des paroles royales. De vives interpellations furent adressées aux ministres, particulièrement par le comte Grey : « De quel droit, s'écria-t-il, le cabinet ose-t-il blâmer la conduite politique des Belges, faire l'éloge du gouvernement qu'ils ont abattu, et les signaler comme des sujets révoltés? Ne devrions-nous pas plutôt mettre à profit les cruelles leçons que cachent ces événements, et quand l'esprit de liberté se soulève de toutes parts autour de nous, préserver nos institutions du péril qui les menace en y introduisant des réformes tôt ou tard inévitables? »

Le duc de Wellington[1] répliqua : « Loin de m'associer aux mesures auxquelles le noble lord vient de faire allusion, je déclare, en ce qui me concerne, que tant que je conserverai quelque autorité dans l'administration du pays, je croirai de mon devoir de m'y opposer. » Mais ces paroles, qui constataient que le ministre se départirait moins que jamais des doctrines exclusives et un peu surannées du parti tory, avaient perdu toute por-

1. Né le 1er mai 1769; mort le 14 septembre 1852.

tée par suite de la position désespérée où se trouvait le ministère lui-même. Les attaques véhémentes qu'il eut à subir pendant la discussion de l'adresse donnèrent quelque éclat à cette longue agonie politique; elle devait être abrégée par une circonstance assez puérile dans son principe, mais dont les passions des adversaires du cabinet parvinrent sans peine à agrandir les proportions.

Selon une coutume anglaise, le nouveau souverain à son avénement au trône, et sur l'invitation qui lui en est faite par le lord-maire au nom de la Cité de Londres, doit dîner en grande pompe à Guildhall. M. Key ayant en conséquence présenté au roi la requête habituelle, la cérémonie avait été fixée au 9 novembre; mais le 7, les ministres informèrent le représentant de la Cité que la réunion ne pouvait avoir lieu. La nouvelle, rapidement propagée, émut au plus haut degré la population, et les membres du cabinet, interpellés dans les deux Chambres, déclarèrent que M. Key avait appris de bonne source qu'on devait profiter du désordre inséparable de toute solennité publique pour attaquer la suite du roi, et pour assassiner le duc de Wellington.

L'esprit de parti, s'emparant aussitôt de cette déclaration, reprocha aux ministres une impopularité qui contraignait le roi à priver les habitants de Londres de sa présence, et on alla jusqu'à les

accuser de félonie, puisqu'ils auraient dû, disait-on, exposer mille fois leur vie plutôt que de laisser un seul instant supposer que Guillaume IV pût trouver des ennemis parmi ses sujets. En Angleterre, de pareilles attaques sont mortelles. Il ne s'agissait donc plus pour le cabinet que de se retirer sans honte, lorsqu'un vote hostile des Communes vint fort à propos lui en offrir l'occasion.

Le 15 novembre, le lord grand chancelier présentait à la Chambre haute un nouveau bill ainsi conçu :

« Qu'il plaise à Leurs Seigneuries de décréter que si le roi actuel ne laisse pas d'enfants à sa mort, la duchesse de Kent, auguste mère de la princesse Victoria (née le 26 mai 1819, âgée par conséquent de onze ans et demi), héritière présomptive de la couronne, sera tutrice de la jeune reine et régente du royaume jusqu'à ce que la princesse Victoria ait atteint l'âge de dix-huit ans ; que si le roi Guillaume IV laisse la reine enceinte, et qu'il naisse un enfant posthume, la reine actuelle sera la tutrice de son enfant et régente du royaume jusqu'à sa majorité. »

Au même moment, le chancelier de l'échiquier soumettait à la Chambre des communes le bill concernant la liste civile du nouveau roi. L'opposition s'accrut en remarquant que le chapitre des pensions, ou grâces particulières, absorbait à lui seul

la moitié du chiffre total proposé, et elle n'hésita point à exprimer, dans l'amendement suivant de sir Henry Parnel, son improbation et ses défiances :

« Je demande qu'il soit nommé un comité spécial afin de prendre en considération les propositions faites par ordre de Sa Majesté pour l'établissement de sa liste civile. »

En vain M. Peel protesta-t-il avec une grande vivacité contre cette rédaction injurieuse, vingt-neuf voix de majorité adoptèrent l'amendement; puis, comme pour rendre la blessure plus profonde et la manifestation plus décisive, les Communes désignèrent, séance tenante, les membres du comité spécial.

Les ministres présentèrent alors au roi leurs démissions, qui furent acceptées, et le comte Grey fut invité à réunir les éléments d'une administration nouvelle. Il s'acquitta du reste de cette tâche avec une extrême facilité; car, prévoyant son entrée aux affaires, il s'était à l'avance assuré du concours de ceux de ses amis qu'il voulait associer à sa fortune. Le roi ratifia les choix du premier ministre; ce ne fut cependant que sur l'insistance obstinée du comte Grey qu'il se décida à faire entrer dans le ministère M. Brougham, qui s'était attiré son inimitié par les formes quelquefois acerbes de son caractère et la spirituelle ironie de sa parole.

Le 22 novembre, le comte Grey apporta aux

Chambres son manifeste ministériel, et le termina en exposant qu'il n'avait accepté le pouvoir qu'après avoir obtenu de la couronne l'autorisation de présenter un bill pour la réforme parlementaire, bill dont il prétendait faire une question de cabinet.

Les Chambres votèrent, peu de jours après, la liste civile du roi ainsi que le bill de régence, auquel il fut ajouté que la princesse Victoria ne pourrait, sans le consentement du Parlement, contracter mariage avant sa majorité. Il y était également stipulé que si la duchesse de Kent venait à former une seconde union sans l'assentiment royal, elle se trouverait déchue de ses droits à la régence. Ces dispositions réglées, le Parlement, à l'occasion des fêtes de Noël, s'ajourna au 3 février 1831, donnant ainsi au cabinet le répit nécessaire à l'élaboration des diverses mesures qui devaient servir à inaugurer son avénement.

La Prusse offrait alors un spectacle non moins intéressant que l'aspect politique de l'Angleterre.

Il semble, quand on étudie avec soin la pensée du gouvernement prussien pendant la période historique qui commence en 1820 et finit en 1830, que toute la politique du cabinet de Berlin ait consisté, durant cette époque, en un combat intime mais incessant entre le souvenir des promesses passées, des promesses de 1813, et la persuasion d'une nécessité présente, entre certaines velléités

libérales, dans le sens germanique du mot, et la terreur du radicalisme professé par les sociétés secrètes; enfin entre l'instinct de fierté nationale et le sentiment des devoirs imposés par la Sainte-Alliance.

Lorsque la révolution française de 1830 fut soudainement annoncée à Berlin, cet événement si étrangement rapide parut devoir rendre difficile la situation de Frédéric-Guillaume III[1]. Possesseur des provinces rhénanes dont la France avait été dépouillée, entouré d'ardents conseillers qui dédaignaient ou ne voulaient pas reconnaître tous les avantages de la prudence, il lui fallut la sagacité profonde dont la nature l'avait doué pour lui faire comprendre sur-le-champ le caractère véritable de cette révolution bourgeoise que l'on présentait comme la conséquenee et la solution de celle de 1789. Son attitude vis-à-vis de la France devint aussitôt froide, mais expectante et calme, et sa politique intérieure subit d'intelligentes modifications. C'est ainsi qu'abandonnant momentanément son système d'union religieuse, il s'occupa davantage de resserrer les liens politiques et industriels qui devaient assembler un jour dans un même intérêt matériel et moral toutes les populations allemandes.

1. Né le 3 août 1770; mort le 7 juin 1840.

Plus que jamais aussi le gouvernement prussien établit alors dans ses journaux la comparaison des *garanties réelles* offertes par les institutions prussiennes avec les théories écrites des Chartes constitutionnelles, et la *Gazette d'État*, de Berlin, alla même jusqu'à insérer dans ses colonnes cette phrase au moins singulière : « La Prusse est une monarchie absolue entourée d'institutions républicaines. » Une plus grande liberté était en même temps accordée à la presse, et les rigueurs de la censure furent momentanément adoucies.

Mais un coup plus rude que celui de la révolution de Juillet 1830 ne devait pas tarder à être porté au système de modération adopté par Frédéric-Guillaume : nous voulons parler de cette révolution belge que nous avons précédemment racontée avec tous ses détails. L'insurrection de Bruxelles, sœur jumelle, du moins quant à la forme, de la révolution de Paris, venait en effet de renverser une des barrières élevées par les traités entre la Prusse et la France, mettant ainsi à découvert toute la ligne de frontières de ces provinces rhénanes qu'un parti français avouait hautement vouloir reconquérir à tout prix. De plus, la révolution belge s'attaquait directement à la puissance des Nassau, famille à laquelle Frédéric-Guillaume se trouvait attaché par les liens du sang et de la sympathie. Enfin la maison d'Orange

réclamait, en invoquant les traités de 1815, un concours que les stipulations de la Sainte-Alliance devaient nécessairement lui faire espérer.

La situation du roi de Prusse devint donc singulièrement pénible : inquiet de l'avenir, poussé à la guerre par la Russie et par le parti militaire, à la tête duquel se trouvait le prince royal, il lui fallut encore résister énergiquement à des sollicitations d'autant plus difficiles à repousser qu'on invoquait tout à la fois et la raison d'État, et les liens de famille, et la foi jurée. Un seul instant, la sagesse de Frédéric-Guillaume pensa faiblir, ce fut lorsque le bruit de la canonnade d'Anvers alla réveiller les échos du Rhin et faire tressaillir les mânes de Blücher. Une armée d'observation de vingt mille Prussiens était alors concentrée entre la Meuse et le Rhin.

Ajoutons, sans vouloir anticiper sur les événements, que ce fut un des plus grands faits du règne de Frédéric-Guillaume III que la réalisation de l'union politico-commerciale de l'Allemagne, expression fidèle de la pensée du grand Frédéric; à la Prusse en revient la gloire tout entière. Comme le vieillard de la fable, elle a su réunir en un seul faisceau les javelots désunis de la vieille terre germanique.

Quant à la Russie, on conçoit que tout en surprenant le cabinet de Saint-Pétersbourg, la révo-

lution de Juillet devait modifier profondément la politique de l'empereur Nicolas à l'égard de la France. Le gouvernement de la Restauration s'était, nous l'avons dit, montré très-partisan de l'alliance russe et disposé à entrer résolument dans un système d'une grande nouveauté, d'une grande hardiesse, qui eût créé pour la Russie comme pour la France une situation tout exceptionnelle en Europe. Avec la branche aînée de la maison de Bourbon ce système disparaissait, et le gouvernement nouveau allait chercher son point d'appui d'un autre côté. On savait ses prédilections plutôt anglaises que russes, et d'ailleurs la nomination du prince de Talleyrand au poste d'ambassadeur à Londres les indiquait surabondamment.

Mais en dehors de cette appréciation toute personnelle, il y avait un point de vue plus général auquel le Tsar devait nécessairement se placer : l'établissement du trône de 1830, c'était un nouveau triomphe de la Révolution en Europe; et admettre par une attitude bienveillante, par des empressements diplomatiques, un fait politique de cette nature, c'eût été en quelque sorte se faire le complice de la révolution dont on prétendait au contraire se déclarer le plus ardent adversaire.

Voici quelle fut la réponse de l'empereur de Russie à la lettre autographe de Louis-Philippe :

« J'ai reçu des mains du général Athalin la lettre

dont il a été porteur. Des événements à jamais déplorables ont placé Votre Majesté dans une cruelle alternative. Elle a pris une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes calamités, et je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont guidé Votre Majesté; mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses intentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a exprimé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe. Tant qu'elles seront basées sur les traités existants et sur la ferme volonté de respecter les droits et obligations, ainsi que l'état de possession territoriale qu'ils ont consacré, l'Europe y trouvera une garantie de la paix, si nécessaire au repos de la France elle-même. Appelé conjointement avec mes alliés à cultiver avec la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y apporterai, pour ma part, toute la sollicitude qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à offrir à Votre Majesté l'assurance, en retour des sentiments qu'elle m'a exprimés. Je la prie d'agréer en même temps, etc. « NICOLAS[1]. »

1. Né le 6 juillet 1796.

A partir de cette époque, les dispositions de l'empereur Nicolas, non pour la France, mais pour le gouvernement français, furent complétement changées. Ajoutons que, vivement préoccupé de la révolution belge et des mouvements qui s'étaient produits sur plusieurs points de l'Allemagne, l'empereur réunissait sur ses frontières un corps d'armée considérable, destiné à aller combattre, fût-ce au delà du Rhin, le fantôme révolutionnaire, lorsque éclata l'insurrection polonaise, qui comprima ce premier élan et absorba naturellement toutes les forces de l'Empire.

IV

Le ministère Laffitte, composé d'éléments plus homogènes en apparence que celui qui l'avait précédé, et d'une nuance plus indiquée dans le sens révolutionnaire de Juillet, avait à lutter contre des difficultés nombreuses et diverses. Si les questions politiques se présentaient embrouillées et redoutables, la situation financière apparaissait également assez sombre; si dans le sein de la Chambre des députés, partiellement rajeunie par cent treize réélections qui allaient grossir le noyau du parti qu'on a nommé depuis parti conservateur, un com-

mencement d'opposition, de résistance aux tendances révolutionnaires, semblait prêt à se manifester par le seul effet du sentiment de lassitude qui suit toujours les grandes crises, le cabinet ne devait pas non plus compter beaucoup sur l'assentiment et le concours de Louis-Philippe, en adoptant une politique d'allures un peu vives et belliqueuses; car la grande préoccupation du roi était, surtout dans ces premiers mois de règne, de ne pas « se faire d'affaires » avec les souverains de l'Europe, parmi lesquels il était venu prendre place.

M. Laffitte avait apporté au pouvoir une réputation d'habileté et de capacité qui s'évanouit promptement, laissant voir l'homme tel qu'il était en réalité, honnête, vaniteux et léger. Ses indiscrétions prenaient quelquefois les proportions de fautes véritables : « Croiriez-vous, disait-il à des membres du corps diplomatique, au moment de la formation de son ministère, croiriez-vous que nous ne pouvons pas trouver un ministre des affaires étrangères? » Son excessive personnalité devenait aussi très-souvent pour le cabinet une cause d'embarras intimes. Il aimait le roi, mais il l'aimait égoïstement, comme on aime son œuvre, et bientôt, par des raisons toutes personnelles, cette sympathie se changea en haine. Il y a certains détails qui, pour ne pas appartenir directement

à l'histoire, n'en servent pas moins à l'expliquer, à la faire comprendre. Peu de temps après la révolution de Juillet, la fortune de M. Laffitte, ébranlée comme tant d'autres et plus que bien d'autres, semblait avoir besoin d'un soutien momentané. Louis-Philippe proposa au banquier de lui acheter un domaine important, la forêt de Breteuil, et M. Laffitte accepta. Mais, orgueilleux dans sa détresse, et désirant qu'aucun soupçon ne pût s'élever sur la véritable situation de ses affaires embarrassées, il demanda que l'acte qui constatait cette vente ne fût pas soumis à la formalité ordinaire de l'enregistrement. Le roi consentit d'abord, puis, sous l'inspiration d'un conseiller intime, Louis-Philippe qui, par un premier mouvement de bienveillance, avait déserté de la sorte le culte de ses intérêts privés, redevenant promptement lui-même, prévint tout à coup M. Laffitte qu'il avait fait enregistrer l'acte de vente. Et le banquier ne pardonna jamais au roi d'avoir, par une publicité compromettante, pu contribuer à détruire dans l'opinion publique un crédit qui chancelait déjà de toutes parts.

Bien que les tendances conservatrices de la Chambre des députés fussent parfaitement évidentes pour tous les hommes habitués à l'étude des grandes assemblées, M. Laffitte n'apercevait pas encore ces symptômes précurseurs de l'orage qui allait s'élever contre son ministère, et ne jugeait pas la situa-

tion telle qu'elle se présentait en réalité. Sa confiance en lui-même ne lui permettait pas de supposer un instant que la Chambre fût disposée à le renverser; illusion qu'il conserva jusqu'au dernier jour. Trois hommes dominaient presque entièrement l'assemblée, trois des ministres qui avaient appartenu au dernier cabinet, MM. Casimir Périer, Guizot et Dupin. Tous trois, en suivant des voies différentes, marchaient au même but : la consolidation de la monarchie de Juillet par l'ordre et la résistance aux doctrines révolutionnaires. Tous trois, diversement inspirés, détestaient également l'anarchie dans les idées et dans les choses : Casimir Périer comme industriel, M. Guizot comme historien, M. Dupin comme jurisconsulte; chacun sous l'empire de ses instincts d'autorité gouvernementale.

Dès la première séance après les élections, le 4 novembre 1830, la Chambre montra bien quelle était la nuance politique de sa majorité en appelant à la présidence Casimir Périer[1] lui-même. Le ministère, qui avait présenté M. Girod (de l'Ain), ne voulut pas voir un échec dans cette nomination. C'était toutefois un avertissement dont il aurait pu profiter, mais il n'en fut rien. Les bancs ministériels, momentanément déplacés, allaient jusqu'à nouvel ordre se trouver transportés à gauche. MM. de Lafayette, Audry de Puyraveau, Mauguin,

1. Né en 1777; mort en 1832.

Odilon Barrot, devenaient les défenseurs naturels du cabinet.

La situation des deux partis ne tarda pas à se dessiner, et au sujet d'une proposition de M. Bavoux relative à l'affranchissement des journaux, M. Guizot fit entendre ces paroles : « On nous a accusés plus d'une fois de ne pas comprendre la révolution de Juillet, de ne pas être dans le mouvement, de ne pas pousser cette révolution jusqu'au bout, telle qu'elle avait été commencée; c'est là qu'est la question. Je la pose entre mes adversaires et nous, et je dis que ce sont eux qui ne comprennent pas la révolution; qu'au lieu de la continuer ils la dénaturent; je dis que c'est nous qui la comprenons. Je suis obligé de parler avec franchise. C'est nous, je le répète, qui avons compris notre révolution, qui avons travaillé à lui conserver son véritable caractère, tandis que nos ennemis ont travaillé à la dénaturer, à la pervertir..... Quel a été le caractère de cette révolution? Elle a changé une dynastie en resserrant ce changement dans les plus étroites limites possibles, elle a cherché le remplaçant aussi près qu'elle pouvait de la dynastie tombée. L'instinct national de liberté a poussé le pays au moment où la nécessité de modifications profondes se faisait partout sentir, l'a poussé, dis-je, à restreindre ce changement dans la plus étroite limite possible. »

A cette déclaration catégorique, M. Barrot répondit avec véhémence : « Je crois que les membres qui se sont retirés du conseil ont eu le tort de se méprendre sur les principes et la portée de la Révolution, et que c'est pour cela qu'avec des éléments immenses de force ils n'ont pas pu la continuer et la diriger. En effet, lorsqu'on vous a dit que la dynastie nouvelle a été choisie parce qu'elle était la plus rapprochée de la dynastie déchue, on vous a révélé tout le système de cette doctrine. Oui, on ne veut voir dans le nouvel état de choses qu'une espèce de continuation de la Restauration. Je dis que, dans mon opinion, c'est par ses dissemblances et non par ses ressemblances que notre nouvelle dynastie se recommande à l'estime, à la confiance et à l'amour du pays; c'est parce qu'elle est séparée de l'ancienne dynastie par une immense distance, c'est parce qu'elle a son principe dans le vœu de tous, qu'elle se fonde sur un contrat libre et réciproque et non sur la force étrangère, sur un droit divin que l'on ne fera plus jamais comprendre aux peuples. » C'est ainsi que s'établit ouvertement l'antagonisme qui devait diviser les deux partis durant tout le règne de Louis-Philippe; c'est ainsi que se trouva nettement posée la distinction entre les deux systèmes qui allaient désormais séparer les hommes de Juillet.

Le 13 novembre, M. Mauguin interpella les mi-

nistres sur la politique qu'ils entendaient suivre à propos de la question belge; mais généralisant sa pensée, il parla des traités de 1815, des réfugiés espagnols auxquels, disait-il, le pouvoir n'accordait pas un suffisant appui, et termina en exprimant des craintes sur les intentions du gouvernement relativement à la conservation de notre conquête d'Alger. L'honorable maréchal Maison n'était pas de force à répondre à ce discours, qui avait passionné l'Assemblée. Il crut devoir le tenter comme ministre des affaires étrangères, mais cette tâche ne fut qu'incomplétement remplie. M. Bignon lui succéda, et insistant sur le mot de révolte prononcé dans le discours du roi d'Angleterre à propos de la révolution belge, il fit une allusion, presque un appel aux passions guerrières de la France. Quelques jours plus tard, le 1er décembre, M. Laffitte crut également utile de faire entendre à la Chambre des paroles belliqueuses tout en indiquant clairement quelles étaient les vues et quelle serait la politique du cabinet. M. Thiers dut rédiger un discours que le président du conseil viendrait lire à la tribune, et il y mit toute la chaleur, toute la passion d'un esprit dont la tendance était naturellement guerrière. Le roi avait trouvé ce discours trop hardi, il y avait même fait de sa main d'assez nombreuses corrections, mais M. Dupont (de l'Eure) lui adressa sur ce sujet de rudes

remontrances; il alla même jusqu'à menacer de déposer son portefeuille, et Louis-Philippe, qui avait encore besoin de ce ministère, céda momentanément, sauf à prendre plus tard sa revanche.

M. Laffitte prononça donc le discours en présence d'un auditoire nombreux et ému : « Nous continuerons à négocier, dit-il, et tout nous fait espérer que ces négociations seront heureuses; mais en négociant, nous armerons. Sous très-peu de temps nous aurons, outre nos places fortes approvisionnées et défendues, cinq cent mille hommes en bataille, bien armés, bien organisés, bien commandés; un million de gardes nationaux les appuiera, et le roi, s'il en était besoin, se mettrait à la tête de la nation. Nous marcherions serrés, forts de notre droit et de la puissance de nos principes. Si les tempêtes éclataient à la vue des trois couleurs et se faisaient nos auxiliaires, nous n'en serions pas comptables à l'univers. »

Paroles chaleureusement applaudies et destinées à avoir un grand retentissement à l'étranger, si un événement plus retentissant encore n'était venu, tout en leur donnant un prompt et cruel démenti, absorber l'attention des cabinets européens. Cet événement grave et inattendu, c'était la révolution du 29 novembre à Varsovie.

V

Longtemps l'opposition parlementaire qui, après les événements de 1815, s'était formée dans la diète polonaise, avait cru que la Constitution octroyée par l'empereur Alexandre suffirait seule pour détruire, par une action sourde mais continue, la puissance russe dans le vieux royaume des Jagellons. Toutefois l'impatience s'en mêla, et, d'ailleurs, le moyen était-il bien efficace? Une franc-maçonnerie politique se produisit bientôt. L'association des *Faucheurs*, la société des *Templiers*, se formèrent sous les inspirations de Lukasinski et de Maiewski. Alors, également, la police russe redoubla de sévérité et de vigilance. Le prince Zaionzek, lieutenant du royaume, était mort huit mois après l'empereur Alexandre, et le grand-duc Constantin se trouvait investi de toute l'autorité. Des recherches minutieuses, dirigées par la police en Pologne et en Lithuanie, suivirent l'avortement de l'insurrection de 1825 à Saint-Pétersbourg, et un comité d'enquête extraordinaire y fut constitué. Il se composait de cinq Russes et de cinq Polonais. Plus de deux cents personnes furent arrêtées à cette époque, mais huit seulement

furent inculpées, et plus tard graciées; la prudence des conspirateurs empêcha qu'on découvrît alors aucune trace du complot.

Il existait cependant comme le feu qui couve sous la cendre; il existait et étendait peu à peu ses ramifications dans l'armée polonaise; seulement il lui fallait un chef, une tête, et l'on convint de s'adresser à l'un des généraux qui, par suite de quelque mécontentement, s'étaient retirés du service. On avait songé au général Chlopicki, que sa réputation militaire et son caractère honorable plaçaient en effet au premier rang. Chlopicki, homme d'initiative et de franches allures, n'aimait pas les sourdes menées, les intrigues nombreuses d'une conjuration; il s'abstint, vécut à l'écart, et parut ne vouloir prendre aucune part aux projets insurrectionnels formés par ses compatriotes.

Le complot militaire, privé de chef, mais fort des sympathies qu'il rencontrait, n'en devint pas moins de jour en jour plus sérieux et plus puissant. L'école des porte-enseignes, foyer de propagande active, était presque exclusivement composée de conjurés dont la jeunesse exaltait le patriotisme. Pierre Wysocki, Nowosielski, Szlegel, Xaliwski, s'y faisaient remarquer par leur audace; Wysocki, chargé de communiquer avec les jeunes officiers de l'armée, fonda, le 15 décembre 1828, une association pour l'indépendance nationale. Un mois

après, il comptait de nombreux complices dans la garnison de Varsovie. Plusieurs députés, entre autres Gustave Malachowski et Valentin Zwierkowski, se mettaient en rapport avec lui. Les lenteurs de la guerre de Turquie semblaient alors devoir favoriser les desseins de la conspiration polonaise. Ce fut au milieu de ces circonstances que le tsar vint à Varsovie en 1829, pour se faire couronner roi de Pologne. Les conjurés formèrent aussitôt le plan d'un soulèvement, en lui donnant, dans le but de le fortifier et de le généraliser, l'apparence des formes légales. On décida qu'une députation de la chambre des nonces présenterait à l'empereur une requête tendant à obtenir la révocation de l'article additionnel qui annulait la publicité des débats de la diète. Si Nicolas refusait, comme la chose était probable, on devait également refuser de lui prêter serment, et alors la révolution éclatait. Ce plan ne put se réaliser; le grand-duc Constantin annonça lui-même que la députation ne serait pas reçue par le tsar, et, l'ancien projet se trouvant ainsi renversé, il fallut recourir à une combinaison nouvelle beaucoup plus audacieuse que la première : il ne s'agissait de rien moins, cette fois, que de frapper l'empereur ainsi que tous les membres de sa famille, et la hardiesse même de ce dessein le fit complétement avorter. Les conjurés y renoncèrent la veille de son exécution, laissant ainsi se terminer

sans catastrophe les fêtes brillantes du couronnement.

Cependant la diète avait été convoquée pour le 28 mai 1830, après une interruption de cinq années, contraire à la lettre de la Constitution. La loi sur le mariage et le divorce, votée une première fois, mais dont l'application avait produit des résultats déplorables, fut soumise à une nouvelle appréciation des chambres. Le sénat l'accepta; la chambre des nonces la repoussa après une discussion dans laquelle son hostilité à l'égard du gouvernement s'était manifestée de la façon la plus significative. Enfin, peu de jours avant la clôture de la diète, le nonce Malachowski rédigea et présenta un acte d'accusation contre les ministres de la justice, des finances, de l'instruction publique et de la police. Les voix s'étant partagées également à une première épreuve, le parti gouvernemental craignit que l'opposition ne l'emportât en définitive, et traîna si bien les choses en longueur, que la clôture de la diète fût prononcée avant qu'on pût en venir à une épreuve nouvelle.

Ces faits parlementaires étaient d'autant plus graves qu'ils se passaient sous les yeux de l'empereur, dont le séjour s'était prolongé jusqu'à la fin de la session. Les tendances insurrectionnelles de la Pologne n'avaient pas dû lui échapper, et, pour tout esprit clairvoyant, il devenait évident, en

effet, que la moindre commotion politique en Europe provoquerait un mouvement à Varsovie. Aussi les précautions redoublèrent-elles sans pouvoir toutefois arrêter le travail révolutionnaire qui s'étendait sourdement dans les diverses classes de la population, et le tsar était à peine revenu à Saint-Pétersbourg, que la révolution de Juillet éclata en France.

Trois mois après, Wysocki rassemblait autour de lui un certain nombre d'officiers pris parmi les divers corps qui formaient la garnison de Varsovie; soixante-dix délégués étaient élus par eux, et devaient être assistés par des émissaires nombreux dans la tentative insurrectionnelle qui leur était imposée. On comptait toujours sur le général Chlopicki pour diriger le grand mouvement qu'on méditait, sans toutefois que le général eût pris le moindre engagement à cet égard. A la suite de ces conciliabules, le 29 novembre 1830 fut fixé par les conjurés pour le soulèvement national qu'ils avaient si mûrement conçu, si longtemps préparé : rêve d'indépendance, suivi pour la Pologne du terrible réveil qu'elle pouvait trop facilement prévoir.

VI

La matinée du 29 novembre 1830 s'écoula dans un calme trompeur; mais à six heures du soir, deux incendies allumés simultanément, l'un dans une brasserie située sur le quai de Solec, l'autre dans des masures en bois, voisines de l'Arsenal, vinrent, par leur éclat sinistre, donner soudainement le signal de l'insurrection. Aussitôt, Wysocki courut à la caserne des porte-enseignes, les appela aux armes, fit distribuer des cartouches, et, se mettant à la tête de l'école, qui pouvait former une colonne de près de deux cents hommes, se porta sur les casernes de la cavalerie russe. Pendant ce temps, dix-huit conjurés, pour la plupart étudiants de l'Université, se dirigeaient dans l'ombre vers le palais du Belvédère, afin de s'emparer de la personne du grand-duc Constantin. Ils surprirent et frappèrent les sentinelles, s'élancèrent dans le palais où cette attaque inattendue jeta un inexprimable désordre, et pénétrèrent dans les appartements en poussant des cris de vengeance.

Le grand-duc, à demi vêtu, était couché sur son lit de camp. Un valet de chambre le réveille, l'enlève du lit de repos, jette un manteau sur ses épaules, et lui ouvre la porte d'un escalier dérobé

qui conduisait dans les jardins de la résidence; Constantin s'y précipite. Il se dérobe ainsi à la fureur des assaillants, dont on ignore le nombre véritable, tandis que le général Gendre et Lubowicki, vice-président de la police, tombent, en essayant de s'enfuir, percés de coups de baïonnettes.

Mais la tentative était avortée; les dix-huit conjurés, après avoir parcouru tout le palais, s'éloignent la rage dans le cœur, et opèrent leur retraite par le bois qui touche la résidence de Lazienki, pour rejoindre leurs camarades et coopérer à l'attaque des casernes.

La fusillade retentissait au loin. Wysocki rencontrait une résistance sérieuse de la part des cavaliers russes, qui s'étaient promptement aperçus du petit nombre de leurs adversaires et reprenaient successivement les positions qu'ils avaient perdues. Les porte-enseignes se retirèrent en bon ordre, repoussant un escadron qui s'était élancé à leur poursuite, et gagnèrent la place de l'église d'Alexandre, où ils espéraient trouver réunies plusieurs compagnies polonaises commandées par des officiers engagés comme eux dans le complot; mais à leur profond étonnement, ils ne rencontrèrent personne sur ce point; le silence régnait dans le centre de la ville, et l'incendie du quai de Solec paraissait complétement éteint. Wysocki et ses

complices durent éprouver alors d'indicibles angoisses; et il est certain que de ces débuts de l'insurrection dépendait en effet tout son succès.

Bientôt cependant des rassemblements se formèrent au bruit de la mousqueterie; les compagnies qui devaient se trouver au rendez-vous et qui en avaient été successivement écartées par les efforts du général Stanislas Potocki, revinrent sur leurs pas. Sauf quelques exceptions, la partie polonaise de la garnison s'ébranlait de toutes parts; les porte-enseignes, reprenant confiance, s'élancèrent vers l'arsenal, et les soldats insurgés les suivirent en entonnant un chant patriotique. Le désordre et la confusion étaient partout. Plusieurs généraux s'efforçaient de faire rentrer les révoltés dans l'obéissance, et payaient presque tous de leur vie ces vaines tentatives de répression. Kurnatwski, à la tête de la garde à cheval polonaise demeurée fidèle au grand-duc, essaya de balayer la foule armée qui surgissait de tous côtés; mais il fut repoussé lui-même jusque dans le faubourg de Cracovie. Alors plusieurs bataillons d'infanterie volhynienne, chargés de défendre l'arsenal sur le point d'être envahi, s'avancèrent contre le 4e de ligne polonais et les grenadiers du 5e conduits par le sous-lieutenant Lipowski. Un engagement des plus vifs s'ensuivit, et le résultat en devenait douteux, lorsque les élèves de l'école d'artillerie arri-

vèrent avec des pièces de canon, et, se rangeant du côté des insurgés, déterminèrent la victoire. L'arsenal était emporté : à partir de ce moment l'insurrection triompha sur tous les points; mais comme toujours, le désordre signala les premières heures de cette révolution soudaine; le pillage des riches boutiques des juifs; l'assassinat des généraux Stanislas Potocki, Haucke, ministre de la guerre, Trembicki, Blumer, Siémiontkowski, Nowicki, patriote cependant, mais pris dans le tumulte pour un général russe; le meurtre de plusieurs autres officiers uniquement coupables de demeurer fidèles au serment qu'ils avaient prêté, signalèrent douloureusement cette nuit célèbre du 29 novembre 1830. Le lendemain, les Polonais, maîtres de toutes les positions importantes de Varsovie, eurent encore quelques combats à soutenir dans les faubourgs, mais ces engagements nouveaux ne pouvaient plus modifier un résultat désormais acquis.

Il s'agissait maintenant pour eux de composer une administration, tâche plus difficile peut-être que celle de la veille. Le prince Lubecki, ministre des finances, avait convoqué à la hâte le conseil administratif du royaume au palais de la Banque. Il lui adjoignit des hommes dont les sentiments patriotiques et les noms populaires pouvaient donner des gages à la révolution naissante. C'étaient les princes Adam Czartoryski et Michel Radziwill,

MM. Kochanowski, Niemcewiez et le général Pac; ce nouveau conseil prit aussitôt la direction des affaires, et chercha tout d'abord à comprimer le désordre.

Wengrzecki fut nommé président de la ville de Varsovie; Pac reçut le commandement provisoire de l'armée. On comptait toujours sur Chlopicki, et, avec ses antécédents militaires, il était difficile en effet qu'il ne prît pas une certaine part au mouvement national qui venait de s'opérer; mais, loin de témoigner un grand empressement pour une cause qu'il jugeait perdue dès le début, Chlopicki avait tout d'abord cherché à se dérober aux honneurs qu'on lui destinait. Ainsi, au moment de la prise de l'arsenal, et lorsque les colonnes insurgées conduites par Dobrowolski avaient pénétré dans le théâtre des *Variétés* en criant : « Aux armes! » on assure que le général, qui assistait à la représentation, quitta le théâtre et se retira au palais du Primat. Toutefois, il faut le reconnaître, il y eut dans la conduite de Chlopicki bien plus de véritable patriotisme qu'on n'a voulu le croire; l'homme politique qui, par honneur, et sachant une cause perdue, la soutient cependant de son conseil et de son épée, ne devient-il pas un véritable martyr?

Quoi qu'il en soit, l'administration nouvelle comprit toute la puissance de ce nom populaire, elle

nomma à l'unanimité Chlopicki général en chef de l'armée, et ce dernier accepta la difficile mission qu'on lui confiait. Vieux soldat des légions de Kosciuszko et de Dombrowski, il avait acquis en Espagne, sous les ordres du duc d'Albuféra, une réputation d'habileté et de bravoure dont la gloire semblait rejaillir sur la Pologne entière; de là, l'immense popularité dont il jouissait, et que sa retraite prématurée sous l'administration du grand-duc Constantin n'avait fait que confirmer, en donnant à cet éloignement volontaire toute l'apparence d'une disgrâce. Assurément, si la cause de la Pologne eût pu être sauvée en 1830, c'eût été par le concours d'un tel homme; si ce beau rêve d'indépendance complète avait pu être réalisé, c'est avec le soutien et par l'effort de son bras; et cependant la calomnie s'est depuis lors attachée à Chlopicki, et l'accusation de trahison n'a pas même été épargnée au brave soldat : ingratitude des révolutions, ordinaire, inévitable !

Constantin, après avoir rejoint ses troupes, s'était retiré à Mokotow, point très-rapproché de Varsovie. Quelques régiments polonais l'y avaient suivi, et ses généraux le pressaient vivement de rentrer dans la ville pour anéantir la révolte à son début. Le grand-duc s'y refusa, et ne voulut rien compromettre. Il espérait peut-être, en songeant à la disproportion des forces de la Pologne compara-

tivement à celles de la Russie, qu'une négociation pourrait s'engager entre lui et les nouvelles autorités nommées par le conseil administratif. Mais un mouvement aussi national que celui de Varsovie ne pouvait pas être ainsi comprimé, et la suite ne prouva que trop bien au grand-duc qu'il devait plus compter sur les dissensions intestines de la Pologne que sur sa soumission. Il demanda que les vœux de la nation lui fussent exposés par une députation prise dans le sein du conseil administratif, et, pour obtempérer à ce désir, les princes Czartoryski et Lubecki, MM. Lelewel et Wladislas Ostrowski se rendirent à son quartier général.

Cette députation fit connaître au prince qu'après le mouvement national qui venait de se produire, les Polonais lui laisseraient en toute liberté regagner les frontières du royaume, pourvu que la Russie s'engageât à remplir les promesses de l'empereur Alexandre concernant la restitution des provinces incorporées à l'empire, et la fidèle exécution, dans toute sa teneur, de la constitution qu'il avait accordée. La conférence dura plusieurs heures. Le grand-duc, dont la position était si difficile, ne prit aucun engagement, mais consentit à la rentrée dans Varsovie des troupes polonaises qui l'avaient suivi à son quartier général, et les résultats de l'entrevue furent consignés dans une lettre adressée par lui, le 3 décembre, au conseil administratif.

« Je permets, disait-il, aux soldats polonais qui me sont demeurés fidèles jusqu'au dernier moment de rejoindre leurs compatriotes. Je m'éloigne de Varsovie avec les troupes impériales, et j'espère de la loyauté polonaise qu'elles ne seront pas inquiétées dans leur marche pour regagner l'empire. Je recommande également à la protection de la nation polonaise tous les établissements, propriétés et individus russes, et je les mets sous la sauvegarde de la foi la plus sacrée. »

Puis, tandis que les gardes polonaises revenaient vers les faubourgs de Varsovie, l'armée russe évacuait Mokotow, se dirigeant sur Pulawy et Lubartow, c'est-à-dire remontant la Vistule. Telle fut en quelque sorte la fin du premier acte de ce grand drame, qui désormais allait tenir toute l'Europe attentive à ses nombreuses et sanglantes péripéties.

Cependant, un corps russe de deux cent mille hommes était réuni au delà du Bug, et n'attendait qu'un signal pour entrer en campagne. Il n'est plus douteux aujourd'hui que l'empereur Nicolas, en concentrant sur ce point des forces considérables, et en rassemblant dans la forteresse de Modlin une immense quantité d'armes et d'approvisionnements de guerre, n'ait eu l'intention d'aller combattre, même au delà du Rhin, les idées révolutionnaires dont il pouvait redouter alors les développements

probables; mais il n'avait pas compté que la révolution viendrait le chercher ainsi jusque chez lui, et ses puissants efforts allaient immédiatement se diriger contre elle.

Le danger était grand pour la Pologne; les hommes chargés des destinées de la nation le comprirent, et voulurent constituer promptement un gouvernement sérieux. Czartoryski, Kochanowski, Pac, Dembowski, Niemcewicz, Lelewel et Wladislas Ostrowski, composèrent le gouvernement provisoire qui devait remplacer le conseil administratif. Tous ces noms donnaient à la nation des garanties politiques. Les services publics furent immédiatement organisés. On constitua une garde nationale et une légion universitaire; en un mot, on chercha à régulariser la révolution, et, pour donner au pouvoir l'unité qui, d'après les idées de toute sa vie, devait en être la condition première, le général en chef Chlopicki publia, le 5 décembre, la proclamation suivante : « Notre position critique réclamant la plus grande énergie, et tout ce qui entraverait la marche des affaires pouvant devenir fatal à la cause publique, non par ambition ni par amour du pouvoir (j'en suis bien éloigné), mais eu égard aux circonstances, et prenant pour exemple les Romains qui, lors du danger planant sur la patrie, confiaient à un seul la puissance suprême, je vous déclare aujourd'hui, Polonais, que je

m'empare pour peu de jours, c'est-à-dire jusqu'à la réunion des chambres, de la charge de dictateur. Je remettrai mon pouvoir aux mains des mandataires de la nation. Croyez, compatriotes, que j'userai de ce pouvoir pour votre bien seulement. Vive la patrie ! »

Cet acte d'autorité ne fut que faiblement combattu, parce que, dans des circonstances aussi critiques, assumer ainsi toute la responsabilité matérielle et morale des faits, pouvait passer pour un grand acte de courage. Mais la révolution polonaise entrait dans une phase nouvelle : désormais prendrait-elle l'initiative ; s'avancerait-elle en Lithuanie, et insurgerait-elle les anciennes provinces partagées, ou bien, restant sur la défensive, concentrerait-elle la résistance dans les huit palatinats de la Pologne réduite par les traités? Grande question d'où dépendait peut-être l'avenir du mouvement national de 1830.

VII

Nous avons dit que les débats du procès des ministres de Charles X devaient commencer le 15 décembre. Le baron Pasquier, président de la Chambre des pairs, s'était adjoint le premier

président Séguier et le comte de Bastard pour procéder à l'instruction préparatoire ordonnée par l'arrêt du 4 octobre. M. de Bastard avait été chargé de rédiger le rapport de la commission, et il s'acquitta de cette tâche avec une supériorité véritable.

Par l'effet d'un hasard singulier, et tant il est vrai que la fatalité semble présider aux choses de ce monde, c'est M. de Peyronnet lui-même qui, succédant à M. Ravez dans les fonctions de procureur général près la Cour des pairs lors de l'affaire dite de la conspiration militaire, sous la Restauration, avait obtenu que les appartements précédemment occupés au Petit-Luxembourg par M. de Barentin, beau-père du chancelier Dambray, seraient convertis en cellules grillées destinées à recevoir de nombreux détenus. Ce même local, restitué depuis lors à la famille du chancelier, allait redevenir prison, et renfermer précisément dans son enceinte, soigneusement gardée, l'homme sous les auspices duquel il avait reçu d'abord cette destination sévère.

L'appartement des ministres se composait de quatre chambres principales et d'un parloir où pourraient se présenter les parents et les défenseurs. Autour du parloir et des chambres devaient se tenir de nombreuses sentinelles, et à l'extérieur, dans la rue de Vaugirard comme dans le

jardin du Luxembourg, on n'avait pas pris de moindres précautions.

C'est qu'en effet la situation d'esprit de cette portion de la population parisienne sur laquelle le parti républicain exerçait une influence directe pouvait encore donner lieu aux craintes les plus sérieuses. Un complot se tramait dans les rangs de l'artillerie de la garde nationale, et, sous le prétexte d'assouvir la vengeance populaire contre les derniers conseillers de Charles X, on préparait habilement et sourdement une émeute des plus dangereuses.

Aussi était-ce avec une vive préoccupation que le gouvernement et la bourgeoisie paisible attendaient l'ouverture de ces débats solennels d'où pouvaient éventuellement surgir tant de périls politiques et sociaux, mais qui devaient nécessairement influer de la façon la plus déplorable sur le commerce et l'industrie.

Ce fut dans la matinée du 10 décembre 1830, que les ministres furent transférés de Vincennes à Paris avec toutes les précautions militaires exigées pour leur sûreté. Une forte escorte de cavalerie, fournie par la garde nationale et par l'armée, entourait la voiture dans laquelle se trouvaient MM. de Polignac, de Peyronnet et de Guernon Ranville. Quant à M. de Chantelauze, trop souffrant pour pouvoir accompagner immédiatement ses collègues, il fut amené plus tard à la prison du Luxembourg

par le général Daumesnil, dans une voiture du général qui la conduisait lui-même. Le roi attachait une si grande importance à ce que la translation des accusés se fît sans incident fâcheux, que M. de Montalivet, à cheval ainsi que les généraux Fabvier et Carbonnel, accompagna la voiture des ex-ministres pendant tout le trajet de Vincennes à Paris, trajet qui, sauf quelques cris hostiles, s'accomplit heureusement.

La commission d'instruction de la Cour des pairs avait longuement et consciencieusement accompli sa tâche. Divers incidents vinrent la compliquer, ce dernier surtout, que nous citerons avec quelques détails.

Un nommé Berrié, détenu à la maison d'arrêt de Toulouse, publia le 2 octobre, dans le journal intitulé *la France méridionale*, une lettre qu'il adressait à M. Bérenger, président de la commission d'accusation nommée par la Chambre des députés, lettre dans laquelle il prétendait que des malheurs personnels l'ayant forcé à devenir l'instrument du parti qui avait organisé un vaste système d'incendie en Normandie et devait l'étendre sur toute la France, le cri d'alarme jeté par les populations lui avait inspiré une véritable horreur pour la mission dont il s'était chargé; qu'il avait pris la fuite pour se soustraire à la rage des chefs de ce parti, et arrêter ainsi le cours des dévastations qu'il devait

organiser dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné; que cette existence fugitive l'avait réduit à la plus extrême misère; enfin que, n'osant plus se montrer, cédant à la nécessité et à l'égarement de son esprit, il s'était fait arrêter à Toulouse pour un délit de peu d'importance, afin de n'avoir plus à se rendre coupable de forfaits bien plus grands et plus odieux encore.

Cet homme ajoutait qu'il était affilié à la congrégation de Montrouge, laquelle lui transmettait les ordres qu'elle recevait du prince de Polignac; sa volumineuse correspondance, ses instructions écrites, les listes qui désignaient les propriétés à incendier, ainsi qu'un sauf-conduit signé par le prince, étaient disait-il, à sa disposition; mais il ne les livrerait que lorsqu'on lui aurait promis qu'il ne serait rien fait à la personne qui en était dépositaire, et que lui-même obtiendrait quelque adoucissement aux peines qui pourraient lui être infligées.

Assurément un incident de ce genre, dégagé des circonstances qui l'entouraient, n'eût produit en tout autre temps aucun effet sérieux; mais il faut se reporter à cette époque de prévention et de haine politique. Les conseils du prince de Polignac, MM. de Martignac et Mandaroux-Vertamy, craignant que l'opinion ne s'égarât sur l'importance réelle de ces révélations promises, envoyèrent aux journaux une lettre signée par le prince, et adres-

sée aux membres de la commission d'instruction de la Cour des pairs. Cette lettre renfermait le passage suivant :

« Dans une situation ordinaire, je laisserais à la raison publique le soin de faire justice de cette absurde et odieuse tentative; mais, placé sous le poids d'une accusation qui ouvre à tous les soupçons un accès trop facile, je ne puis dédaigner une attaque aussi directe et aussi personnelle, et mon devoir est de saisir toutes les occasions de faire éclater la vérité. Les révélations faites à Toulouse, qui se rapportent à un infâme complot, doivent être éclaircies. Quel que soit l'homme qui les fait, quelle que soit la cause de son arrestation, quelque défiance qu'il inspire, ses offres ne peuvent être rejetées, et, dans tous les cas, on ne peut me contester, à moi, le droit de les accepter. Je puis, sans doute, attendre avec calme le moment où il me sera permis d'examiner en présence de mes pairs, et aux yeux de la France, les actes de ma vie politique; mais je ne puis être condamné à subir en silence cette publique et formelle imputation du crime le plus lâche et le plus odieux. »

Des ordres ayant été envoyés à Toulouse, Berrié fut extrait de sa prison et amené à Paris dans la malle-poste, accompagné de gendarmes costumés en bourgeois. On l'enferma à la Force, où les huissiers de la Chambre des pairs vinrent le

prendre pour le conduire à l'audience de la commission, devant laquelle il renouvela ses déclarations précédentes. La Cour des pairs envoya une commission rogatoire à Bordeaux, pour vérifier quelques-uns des faits affirmés par Berrié et s'enquérir de la conduite que cet homme y avait tenue. D'un autre côté, et afin d'éclaircir le plus possible la triste question des incendies de Normandie, la Cour faisait transférer à Paris deux jeunes filles, Pauline Ledoux et Joséphine Bailleul, condamnées à mort par la cour d'assises de Caen, et dont les réticences semblaient tenir à quelque engagement mystique. Mais, après de longs interrogatoires, on ne put rattacher ces affaires diverses au grand procès qui allait se juger, et quant à Berrié, il fut prouvé que cet homme, qui avait su par des dehors religieux tromper la bonne foi de personnages honorables, avait les plus déplorables antécédents. Condamné plusieurs fois sous un autre nom pour vol et escroqueries, sa démarche n'était qu'un moyen de faire trève à une longue détention tout en provoquant peut-être l'indulgence et en excitant la curiosité publique.

M. de Bastard avait dit dans son rapport que le procès des ministres était en dehors du Code pénal, et cette procédure exceptionnelle devait présenter de grandes difficultés de détail. C'est pour résoudre d'avance toutes les questions de forme

qui pourraient se produire pendant la durée des débats que le baron Pasquier, esprit souple, orné, pratique, rompu aux affaires, et tout imbu des grandes traditions administratives de l'Empire, réunit autour de lui une commission composée des membres les plus éclairés et les plus spéciaux de la Chambre des pairs. Cette commission avait décidé que, dans le silence de la loi, et lorsque aucune peine n'était exactement et régulièrement définie pour être appliquée à un crime de cette nature, la Cour des pairs, tribunal essentiellement politique, devait, pour un cas d'exception, procéder par des mesures tout exceptionnelles. Cette règle, invariablement admise, fut constamment suivie durant ce célèbre procès.

Le 15 décembre 1830, jour fixé (ainsi que nous l'avons dit) pour l'ouverture des débats, les masses populaires se groupèrent de bonne heure dans les environs du Luxembourg où une force armée imposante avait été réunie. M. de Lafayette, commandant en chef des gardes nationales, avait également reçu du roi le commandement des troupes de ligne qui seraient de service à l'occasion du procès des ministres. Les généraux Fabvier et Carbonnel étaient placés sous ses ordres. M. Ladvocat, lieutenant-colonel de la 12e légion, fut chargé de la garde du palais du Luxembourg.

Bien avant l'heure de l'audience, les tribunes

étaient envahies par une foule avide d'émotions et curieuse de contempler les acteurs de ce grand drame judiciaire. Lorsque les pairs, au nombre de cent soixante-trois, eurent pris place dans l'enceinte, on introduisit les accusés, et l'on vit se diriger lentement vers les siéges qui leur avaient été désignés : M. de Polignac, dont les traits calmes et résignés ne trahissaient aucune émotion ; M. de Chantelauze, pâle et chancelant sous l'influence des souffrances physiques qu'il ressentait depuis sa captivité ; M. de Peyronnet, fier et maître de lui ; et enfin M. de Guernon-Ranville, philosophiquement indifférent à tout ce qui l'entourait, hommes et choses.

Leurs défenseurs avaient pris place devant eux ; c'étaient (comme nous l'avons déjà vu), M. de Martignac, assisté de M. Mandaroux-Vertamy, pour le prince de Polignac son ancien adversaire politique, le président du cabinet qui avait remplacé le sien, et voici en quels termes M. de Martignac, déjà frappé dans sa santé par la maladie et les agitations de la pensée, avait annoncé à la Chambre des députés qu'il acceptait le mandat confié à son talent et à son honneur. « Au moment où une accusation capitale est près de le frapper, qu'il se voit menacé dans sa vie, M. le prince de Polignac s'est souvenu de moi ; hier il a fait réclamer mon secours auprès des juges qui doivent

prononcer sur son sort. J'ai été ému autant que surpris du témoignage d'une confiance à laquelle rien ne m'avait préparé. Toutefois, je n'ai pu voir que le danger qui le menaçait; j'ai consulté mon cœur, et j'ai cru que le refus, à moi, ne m'était pas possible. » Simples et généreuses paroles qui dévoilaient toute la grandeur de ce beau caractère. M. de Chantelauze avait pris pour défenseur un jeune avocat appartenant au barreau de Lyon, M. Sauzet, renommée naissante que le retentissement de ce procès devait consacrer en la grandissant. M. de Peyronnet avait demandé le concours de M. Hennequin, homme honnête et habile qu'il allait, du reste, dominer lui-même par l'éclat de sa parole éloquente. Quant à M. de Guernon-Ranville, moins bien inspiré que ses collègues, il s'était adressé à M. Crémieux, et le succès ne devait pas légitimer ce choix dicté, croyons-nous, par quelques souvenirs de province.

Les interrogatoires commencèrent, dirigés avec une grande habileté par le baron Pasquier. Ils eurent principalement pour but de faire apparaître aux yeux de tous la volonté personnelle du roi Charles X dominant toutes les volontés avant et pendant ces déplorables événements de Juillet dont chaque témoin venait révéler un détail nouveau. Mais les quatre ministres déclarèrent, toutes les fois qu'on fit allusion aux ordonnances et à leurs

causes directes, qu'ils entendaient en prendre l'entière responsabilité, tout en gardant un silence absolu sur les discussions qui avaient pu se produire dans le sein du conseil au sujet de ces mesures et avant leur exécution. Après les interrogatoires vinrent les dépositions; et parmi ces nombreux témoignages, ceux de MM. Arago, Laffitte, Gérard, de Champagny, les généraux Talon et de Saint-Chamans, Bayeux, avocat général à la cour royale, et de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des pairs, attirèrent particulièrement l'attention publique. Le récit fait par ce dernier de sa démarche auprès des ministres et de son voyage à Saint-Cloud, impressionnèrent surtout l'assemblée et le public; les phases diverses de ces douloureuses journées de Juillet passèrent ainsi sous leurs yeux, reproduites dans les émouvants récits de témoins oculaires qui souvent y avaient pris une importante part.

Puis vint le tour de l'accusation. M. Persil se leva, et, dans un réquisitoire ardent tout empreint des idées et des rancunes de Juillet, il s'efforça de prouver la culpabilité des ministres par la violation de la Charte, et nia énergiquement les inductions que l'on prétendait tirer de l'article 14; pour lui, cet article, si clairement, si évidemment introduit cependant dans le pacte fondamental pour pouvoir, à un moment donné,

modifier ou confisquer entièrement la Charte elle-même, n'avait pas en réalité la signification qu'on lui prêtait; il était détruit d'ailleurs par l'article 15. aux termes duquel le pouvoir législatif devait être exercé *collectivement* par le roi et les Chambres. Donc les ministres, les conseillers de la couronne, avaient commis un acte de haute trahison, et devaient en porter la peine.

« Ce n'est pas, disait M. Persil, que nous allions jusqu'à prétendre que, s'il se présentait quelque grand danger, le roi n'eût pas le droit de s'emparer momentanément de tous les pouvoirs de l'État; mais nous disons que ce ne serait pas en vertu de l'article 14, qui suppose l'usage des moyens légaux, mais en vertu de la nécessité, qui ne reconnaît ni temps, ni lieux, ni conditions. » Aveu qu'on aurait pu tourner contre l'accusation elle-même, car qui donc après tout pouvait, sinon le chef de l'État, être juge de cette nécessité, qui ne reconnaît ni temps, ni lieux, ni conditions? Charles X s'était trompé, il est vrai, et cette nécessité n'existait pas; mais, enfin, il avait cru être dans son droit comme dans son devoir, et de plus il s'était vu personnellement puni de cette irréparable faute. Son inviolabilité, garantie par la Charte comme la responsabilité de ses ministres, n'avait pas été respectée, et l'on venait maintenant rendre responsables les conseillers de sa couronne tombée? argument

auquel, il faut bien le dire, l'accusation ne pouvait pas répondre, et auquel elle ne répondit pas.

Après ce réquisitoire assez amer, mais aussi habile que possible eu égard à la fiction constitutionnelle sur laquelle il était basé, réquisitoire qui aurait pu se résumer par cette seule et éternelle raison : la raison du plus fort, M. de Martignac prit la parole. Les sympathies publiques entouraient cet homme de bien qui venait de la sorte remplir un loyal et pieux office en faveur d'un adversaire malheureux. M. de Martignac, revêtu d'un frac noir sur lequel brillaient les insignes de grand'-croix de la Légion d'honneur, portait déjà dans ses traits amaigris, sur sa pâle figure, les indices trop visibles d'une fin prochaine. Sa douce éloquence s'empara bien vite de l'attention de l'auditoire, et quelques-uns de ses arguments eurent assez de force pour demeurer irréfutables. « Il n'y a de responsabilité pour les ministres, disait-il, que là où il y a une couronne à l'abri de tous les orages et de toutes les révolutions; puisque vous avez renversé le prince, brisé son trône, les ministres ne sont pas plus responsables que l'officier qui, par ordre supérieur, a fait feu sur le peuple. Ensuite, quels juges donnez-vous aux accusés? retrouvent-ils, dans l'état actuel des institutions, les garanties que la Charte leur avait promises, en soumettant leur responsabilité au jugement d'un

tribunal dont les éléments sont aujourd'hui décomposés? »

Un beau mouvement oratoire termina cette sympathique plaidoirie. « Vous jetez, dit l'orateur, les fondements d'un trône nouveau, ne lui donnez pas pour appui une terre détrempée avec du sang et des larmes. Le coup que vous frapperiez ouvrirait un abîme, et ces quatre têtes ne le combleraient pas ! »

M. de Peyronnet prit la parole dans la séance suivante. Sa courte et brillante harangue, prononcée avec une grande dignité, avait pour but de raconter sa vie et d'en tirer des arguments favorables à l'indulgence qu'il réclamait de l'opinion publique tout aussi bien que du tribunal suprême auquel il s'adressait. Il rappela qu'il avait provoqué deux amnisties; que, grâce à lui, un grand nombre de condamnés politiques avaient été arrachés à l'échafaud. « Prisonnier dans un événement militaire, ajoutait-il, s'il me faut une rançon, messieurs, elle est payée d'avance, j'ai rendu à l'ennemi trois cents têtes des siens pour la mienne. » Il ne s'était pas enrichi au service du roi; il insista sur cette modicité de fortune qui avait engagé le roi Louis XVIII à doter lui-même les enfants de son ministre, et dit en terminant : « Non, je n'ai point imité l'exemple du comte de Melford; non, je n'ai pas déshonoré mon malheur par des lâchetés.

Je pouvais fuir le 29 et le 30 ; il en était encore temps. Une retraite m'a été offerte, et je ne l'ai pas acceptée. Je n'étais plus ministre cependant, et n'en avais plus les devoirs; mais, à défaut de ceux-là, il me restait ceux de l'honneur. Je ne me suis éloigné que sur l'ordre du roi, sur son ordre formel et réitéré ; quand il n'y avait plus d'espérance, pas même celle de mourir à côté de lui ; quand la fuite, devenue presque impossible, n'était pour moi qu'un danger de plus. Le sang a coulé, voilà le souvenir qui pèse à mon cœur. Paix à ceux qui ont succombé, paix et consolation à ceux qui ont survécu. Quelque dur qu'ait été mon sort, quelques grandes qu'aient été les injustices que l'on m'a faites, aucun sentiment ne peut surmonter en moi celui de la sympathie et de la pitié ; rien ne peut m'empêcher de verser des larmes sur le sang qui a été versé. J'en devrais davantage si j'avais été cause de ces malheurs; j'en dois encore beaucoup, quoique je ne me les reproche point. Que les amis et les ennemis acceptent également ce triste et légitime tribut que je leur paie à tous, et que je leur paierais encore quand même ils le repousseraient. Un malheureux, frappé comme moi, n'a guère plus que des larmes, et l'on doit peut-être lui tenir compte de celles qu'il ne garde pas pour lui-même. »

L'éloquence du client laissait peu de choses à

dire à l'avocat. M. Hennequin le comprit, et se borna, dans une plaidoirie habilement sobre, à insister sur certains points de détails que M. de Peyronnet avait dû négliger pour ne pas nuire à l'effet général de son discours. Après lui, vint le défenseur de M. de Chantelauze, M. Sauzet, dont le début à Paris était attendu avec une certaine impatience, début éclatant qui devait promptement transformer le jeune avocat en homme politique et l'amener sur les bancs du palais Bourbon.

M. Sauzet sut, même après MM. de Martignac et de Peyronnet, émouvoir et charmer son grave auditoire par l'élégance peut-être un peu prétentieuse d'une parole écoutée avec sympathie. Son succès fut immense, moins grand encore à Paris qu'en province, car la province s'enthousiasma pour le jeune orateur. Il y a des hommes qui ont ainsi un jour, une heure qu'ils ne retrouveront jamais ensuite dans tout le cours de leur vie; mais ce jour, cette heure ont suffi à leur renommée en incrustant, pour ainsi dire, leurs noms dans l'histoire. Seulement il est quelquefois bien curieux de relire, à un quart de siècle de distance, ces discours qui ont ému toute une assemblée, auxquels toute une génération a applaudi. Voici la péroraison de M. Sauzet; elle porte singulièrement sa date : « Mais si quelques murmures secrets et légitimes se faisaient encore entendre... il me resterait

à achever ma tâche. J'irais alors chercher quelques compatriotes de cette grande famille de France, et tous, revêtus de cet uniforme de soldat citoyen qui commande partout la même fidélité et les mêmes sacrifices, nous descendrions sur les places publiques, et nous nous adresserions ainsi à l'héroïque population de Paris : « Tendez-nous une main confiante ; ce sont vos frères des départements de France. La justice a parlé : respectez ses arrêts. C'est là le plus beau, le plus brillant hommage que vous puissiez rendre aux mânes des victimes. Nous aussi, à la première nouvelle de vos premiers efforts, nous nous sommes armés, mais nous n'avons pas combattu : à vous seuls la gloire. Le pays tout entier possède la liberté; vous seuls l'avez payée du prix de votre sang. Vous êtes les dignes enfants de cette grande capitale, faite pour dominer la France par sa grandeur, comme elle l'a dominée par son courage. Réunis à vous, nous rendons hommage à ces tombes qui seront longtemps honorées, parce qu'elles seront les dernières.

« Peut-être dans quelque temps verrez-vous se glisser timidement vers ces tombes quatre familles françaises qui viendront présenter leurs hommages aux mânes de nos frères d'armes ; vous ne vous détournerez pas; des enfants qui ne seront pas orphelins viendront jeter des fleurs sur ces tombes. C'est alors que vous comprendrez votre grandeur,

que la nation signera la paix aux pieds même des tombeaux, et offrira le plus beau spectacle qui soit au monde, celui d'une grande nation bien unie sous la protection des lois. »

M. Crémieux prit ensuite la parole pour M. de Guernon-Ranville. Sa robe d'avocat entr'ouverte laissait paraître un uniforme de garde national. Il commença sa plaidoirie en reproduisant à peu près tout ce qui avait été dit avant lui, mais bientôt ses esprits parurent se troubler complétement. Voici textuellement, du reste, la partie du compte-rendu sténographique de la séance qui se rapporte à cet incident. « Après avoir terminé ses développements, le défenseur se livre à une hypothèse. Il suppose qu'un jour Paris a été détruit, non par la guerre étrangère, car on ne dompte pas un peuple qui peut se défendre, mais par quelque grande catastrophe du globe. Deux monuments seuls restent debout : une colonne triomphale et le temple de la Gloire. Le voyageur, conduit par son guide dans l'enceinte où fut le Panthéon, lit encore sur les murs les noms de ceux à qui des inscriptions ont été dédiées. Les noms de Manuel, Foy, Benjamin Constant..... (Ici la voix de Me Crémieux s'éteint tout à coup, ses jambes fléchissent sous lui, il tombe évanoui entre les bras de ses confrères; plusieurs personnes réunissent leurs efforts pour le transporter hors de la salle). »

Cette singulière et presque ridicule défaillance de M. Crémieux coïncidait du reste avec les sourdes rumeurs de l'émeute qui ébranlait pour ainsi dire les grilles du Luxembourg. L'émeute qui, dès le premier jour du procès, s'était montrée sinistre et menaçante, s'efforçait en effet d'effrayer de nouveau les juges des ministres en leur faisant entendre des cris de mort. Une foule immense occupait toutes les rues voisines du palais de la Chambre des pairs. Difficilement contenue par les gardes nationaux et par les soldats, elle écoutait en frémissant tous les bruits qui lui venaient de l'intérieur de ce palais, où la justice se rendait avec une lenteur qui contrariait son impatience. C'était le tigre attendant la proie qu'il croit dévorer, et contenant mal ses sanguinaires ardeurs.

Le commissaire de la Chambre des députés, M. Bérenger, prenant la parole après l'évanouissement de M. Crémieux, avait continué l'œuvre de l'accusation et cherché à amoindrir les impressions produites par l'éclat d'une partie de la défense. Mais les pairs inquiets ne prêtaient plus à l'orateur qu'une attention distraite, et pendant ce discours, commencé vers trois heures et demie, ils avaient remarqué que de fréquents messages étaient adressés au baron Pasquier. L'émeute, disait-on, grossissait en dehors, et des bruits alarmants circulaient dans les tribunes. Le roulement lointain

des tambours augmenta tout à coup cette inquiétude, bien qu'il annonçât l'arrivée du général Lafayette qui venait prendre le commandement des troupes destinées à protéger la Chambre. M. Madier de Montjau s'étant alors levé pour répliquer, un grand nombre de pairs exprima le désir de voir renvoyer l'audience au lendemain, et, malgré les observations de M. de Martignac qui demandait que le troisième commissaire de la Chambre des députés fût entendu sur-le-champ, le président Pasquier, auquel M. Ladvocat venait d'adresser quelques mots, dit à la Chambre : « M. le commandant de la garde nationale m'annonce qu'il désirerait que l'audience fût levée avant la chute du jour. » Et cette séance du 20 décembre se termina au milieu d'un trouble qui, noblement contenu par les juges, n'en existait pas moins chez la plupart d'entre eux.

La journée du 21 allait être décisive; décisive pour le procès, décisive pour l'émeute. La Cour devait entendre la réplique de M. Madier de Montjau, et rendre un arrêt qui, s'il n'était pas d'une sévérité suprême, pouvait devenir pour les masses égarées par les agitateurs le signal d'un mouvement dont les conséquences seraient incalculables. Aussi dut-on redoubler de précautions, et prendre toutes les mesures militaires que la situation exigeait si clairement. Le général Lafayette vint s'in-

staller au Luxembourg, où il coucha dans un des appartements du rez-de-chaussée. Il se trouvait ainsi rapproché du baron Pasquier, avec lequel ses conférences devaient être fréquentes. La confiance illimitée que M. de Lafayette avait dans sa popularité lui faisait supposer que, placés sous sa protection, les ministres, quelle que fût d'ailleurs l'issue du procès, n'avaient rien à craindre des fureurs populaires. Il s'était exprimé en ce sens devant le roi, que ses assurances n'avaient pas convaincu. Plus tard, dans une conversation avec M. Pasquier, qui se préoccupait des moyens à employer pour mettre en sûreté les prisonniers après le prononcé du jugement, il avait même parlé de leur faire traverser Paris au pas et en plein jour sous la seule égide de son nom et de sa personne, moyen vivement combattu par M. de Montalivet. Ce dernier proposait au contraire de conduire rapidement et par un chemin détourné les ex-ministres à Vincennes aussitôt après la clôture des débats, c'est-à-dire avant le prononcé de la sentence. Des ordres furent donnés pour que, dans la matinée du 21, les abords et le jardin du palais fussent gardés par une force imposante. Près de trente mille hommes de garde nationale et de troupes de ligne prirent en effet position dans les rues et sur les places voisines du Luxembourg.

Un complot existait, ainsi que nous l'avons dit,

dans l'artillerie de la garde nationale, corps d'élite où s'était réfugiée l'opinion républicaine militante. MM. Cavaignac, Bastide, Thomas, Guinard, y avaient des grades élevés, et, sur les quatre batteries qui la composaient, trois appartenaient à l'opinion radicale. Leur action favorable au mouvement eût facilement paralysé celle de la quatrième batterie, et l'on comprend quel dangereux concours l'émeute pouvait trouver dans ce noyau d'hommes jeunes, hardis, prêts à tout entreprendre pour la réalisation de l'utopie politique qu'ils caressaient avec d'autant plus d'ardeur que cette brillante chimère ils se l'étaient vu arracher, pour ainsi dire, à l'Hôtel de Ville après le combat de Juillet. Mais le gouvernement suivait de l'œil ces tendances républicaines et insurrectionnelles. M. de Pernety, colonel de l'artillerie, avait reçu des instructions, et à l'aide d'un certain nombre d'hommes dévoués, recrutés dans les quatre batteries, il s'était mis en mesure de neutraliser au besoin la possession des canons, en les enclouant à un signal donné. Nous allons voir, du reste, comment on compléta au moment décisif le système de précautions qu'on avait cru devoir appliquer à ce côté de l'émeute.

L'audience du 21 commença sous de sombres auspices. Les pairs étaient aussi nombreux que les premiers jours. Tous répondirent à l'appel de leur

nom, excepté le comte Mollien, retenu chez lui par une indisposition des plus graves. Les ministres, qui paraissaient pour la dernière fois devant leurs juges, témoignaient par leur contenance digne et résignée un certain abattement qui faisait comprendre que les cris de mort de la foule étaient parvenus jusqu'à leurs oreilles, triste avertissement des dangers qui les menaçaient. M. Madier de Montjau renouvela l'accusation, et M. de Martignac répliqua avec une émotion contenue qui ajoutait encore au charme de sa parole. C'était pour lui le chant du cygne. Enfin, après quelques mots par lesquels, en terminant sa tâche, M. Bérenger demandait au nom du pays « bonne et sévère justice, » les débats furent clos, et les accusés sortirent de la salle au milieu d'un imposant silence.

On les conduisit rapidement vers cette prison du Petit-Luxembourg où de si tristes heures venaient de s'écouler pour eux. Les formes exceptionnelles de la procédure adoptées par la Chambre des pairs, dans cette circonstance solennelle, permettaient de réaliser la translation immédiate des prisonniers à Vincennes, car l'arrêt ne devait être prononcé qu'en présence de leurs défenseurs, et leur serait notifié ensuite par le greffier de la Cour. M. de Montalivet, dont le dévouement et l'activité ne se démentirent pas un seul instant, avait fait

préparer une voiture où les quatre ministres montèrent. Le roi avait exprimé le désir que son jeune ministre de l'intérieur commandât lui-même l'escorte des prisonniers. Des chevaux étaient préparés pour lui et le colonel Ladvocat. Tous deux se placèrent aux portières de la voiture, et se comportèrent envers le malheur comme ils l'eussent fait envers la royauté. Le cortége partit, traversant d'abord avec une certaine lenteur les rangs de la garde nationale étonnée, mais silencieuse; deux cents cavaliers, placés sous les ordres du général Fabvier, l'attendaient sur le boulevard extérieur. Dès que la voiture les atteignit, elle partit au galop dans la direction de la barrière du Trône, qu'elle franchit heureusement après avoir évité les faubourgs. Alors, suivant les instructions qu'il avait reçues de Louis-Philippe, M. de Montalivet lui fit rapidement parvenir un billet ainsi conçu : « Sire, nous avons franchi la moitié de l'espace; encore quelques instants de danger et nous sommes à Vincennes, et tout est sauvé. »

Cependant, avec ou sans la participation du gouvernement, on avait répandu dans les masses populaires la nouvelle d'une condamnation à mort, et ce bruit, accueilli par les démonstrations d'une satisfaction bruyante, s'était transmis de bouche en bouche jusque dans les quartiers les plus éloignés de la ville. La rumeur contraire de la trans-

lation des prisonniers à Vincennes, et de la possibilité d'une condamnation moins sévère, porta au plus haut degré l'exaspération de la foule, que quelques gardes nationaux semblaient malheureusement partager; les cris de mort se firent entendre de nouveau; des quais et des hauteurs du Panthéon s'avancèrent les colonnes populaires, vers ce Luxembourg hérissé de baïonnettes qu'elles auraient voulu emporter d'assaut. Les républicains se précipitèrent vers le Louvre, d'où ils espéraient voir sortir l'artillerie de la garde nationale; mais les grilles en étaient fermées, et dans l'intérieur de la cour la troupe de ligne et la garde nationale, faisant face aux artilleurs, paraissaient disposés à tirer sur eux s'ils faisaient mine d'enlever leurs pièces ou de les livrer au peuple. Autour du Luxembourg, M. de Sussy, colonel de la 11e légion, fut frappé et renversé de cheval; MM. de Lafayette et Arago virent leur patriotisme méconnu, leurs efforts impuissants. Mais derrière eux la bourgeoisie armée, qui commençait à craindre le pillage, croisa énergiquement la baïonnette, et opposa un mur de fer à la populace envahissante. Celle-ci s'arrêta surprise en présence de cette attitude décidée, et se borna pendant le reste de la soirée à faire entendre d'impuissantes clameurs.

Les débats avaient été clos à deux heures. A dix heures du soir, les pairs entrèrent dans la

salle de leurs séances, sombre, silencieuse, presque entièrement déserte, et là, en face des défenseurs, pâles et abattus, M. Pasquier prononça l'arrêt, qui se terminait ainsi :

« La Cour des pairs, considérant que ces actes constituent le crime de trahison prévu par l'art. 26 de la Charte de 1814; — déclare Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac; Pierre-Denis, comte de Peyronnet; Jean-Claude-Balthazar-Victor Chantelauze; et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville, coupables du crime de trahison; — considérant qu'aucune loi n'a déterminé la peine de la trahison, et qu'ainsi la Cour est dans la nécessité d'y suppléer; — vu l'art. 7 du Code pénal, qui met la déportation au nombre des peines afflictives et infamantes; — vu l'art. 17 du même Code, qui porte que la déportation est perpétuelle; — vu l'art. 18, qui déclare qu'elle emporte la mort civile, — vu l'art. 25 du Code civil, qui règle les effets de la mort civile; — considérant qu'il n'existe hors du territoire continental de la France aucun lieu où les condamnés à la peine de la déportation puissent être transportés et retenus; — condamne le prince de Polignac à la prison perpétuelle sur le territoire continental du royaume, le déclare déchu de ses titres, grades et ordres, le déclare

mort civilement, tous les autres effets de la déportation subsistant, ainsi qu'ils sont réglés par les articles précités. — Ayant égard aux faits de la cause, tels qu'ils sont résultés des débats; — condamne le comte de Peyronnet, Victor Chantelauze, et le comte de Guernon-Ranville, à la prison perpétuelle. Les déclare pareillement déchus de leurs titres, grades et ordres. — Condamne le prince de Polignac, le comte de Peyronnet, Victor Chantelauze, et le comte de Guernon-Ranville, personnellement et solidairement au frais du procès. — Ordonne que l'expédition du présent arrêt sera transmise à la Chambre des députés par un message; — ordonne qu'il sera imprimé et affiché à Paris et dans toutes les autres communes du royaume, et transmis au garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, pour en assurer l'exécution. »

Aussitôt après la lecture de l'arrêt, la séance fut levée et les juges se dispersèrent. Un rugissement de colère retentit dans les masses frémissantes. Mais la bourgeoisie armée avait compris que derrière quelques fanatiques, dont les seuls mobiles étaient l'irritation et la vengeance, se cachaient des conspirateurs rêvant au profit de leurs ambitieux appétits ou de leurs inexplicables utopies une révolution nouvelle qui surgirait tout

à coup d'un grand désordre à l'instar de la révolution de Juillet. Elle devint de son côté fanatique d'ordre et de repos, malgré les instincts vindicatifs qu'elle trahissait partiellement contre les derniers conseillers de Charles X. Sa contenance demeura ferme, et l'émeute recula devant elle. Pendant toute cette nuit d'émotions et de trouble, la garde nationale bivouaqua autour de grands feux sur les places et dans les carrefours de la cité, trop inquiète pour s'endormir.

Le lendemain 22, tout Paris connaissait l'issue de ce procès, et les agitateurs s'efforçaient de soulever la colère des masses contre l'arrêt rendu par la Cour des pairs. L'émeute se renouvela; mais la garde nationale reçut bientôt un renfort inattendu : celui des écoles. Les étudiants avaient spontanément offert leur concours à M. Odilon Barrot, et le préfet de la Seine, les encourageant dans cette bonne voie, s'était empressé de l'accepter. Ils parcoururent les divers quartiers de Paris, en faisant entendre des paroles sages et généreuses au peuple, sur lequel ils avaient depuis les journées de Juillet conservé un certain empire. Fiers de cette popularité encore vivace, s'ils mirent un puéril enthousiasme à la bien constater, c'était du moins dans un grand intérêt public, et lorsqu'ils se présentèrent au Palais-Royal, Louis-Philippe leur fit un accueil qui les flatta profondément.

Le parti républicain avait compté sur ces terribles journées pour renverser l'édifice gouvernemental inauguré cinq mois avant. Il rentra un peu étonné sous sa tente ; car d'un côté des alliés qu'il se croyait acquis lui faisaient subitement défaut, et il était également certain que le lien qui unissait la garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie armée, à la dynastie de Juillet, s'était resserré en présence d'un danger commun : l'anarchie. Le drapeau noir, un instant déployé, disparut dans l'ombre. Mais le petit groupe représentant toutes les nuances de la démocratie radicale pensa que des occasions nouvelles et propices ne tarderaient peut-être pas à se produire. Il ne se découragea pas, parce qu'il espéra qu'un antagonisme, fût-il passager, se manifesterait un jour entre la bourgeoisie de Paris et la royauté des barricades. Il ne se trompait pas dans ses calculs. Seulement il lui fallut attendre dix-huit ans.

Quant au gouvernement, il avait accompli un noble et difficile devoir. Les cabinets étrangers prirent pour lui de l'estime en lui découvrant de la force et du courage.

LIVRE CINQUIÈME

I. Attitude du général Lafayette. L'opinion se soulève contre son autorité irresponsable. Sa démission. Modifications dans le personnel gouvernemental. — II. La conférence de Londres. Ses premiers travaux. Réunion du congrès belge. Il adopte la forme monarchique, et vote l'exclusion du trône de la famille d'Orange-Nassau. Protocoles 11 et 12 de la conférence de Londres.— III. Le ministère Laffitte en face des partis. Les Bourbons exilés. Anniversaire de l'assassinat du duc de Berry. Pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois. Destruction de l'Archevêché de Paris. Les fleurs de lis effacées. Faiblesse du pouvoir. — IV. Le duc de Mortemart à Saint-Pétersbourg. Débuts de la révolution polonaise: Premières luttes. Batailles de Wawer et de Grochow. — V. Le congrès belge. Intrigues diplomatiques. Élection du duc de Nemours. Louis-Philippe refuse la couronne pour son fils.

I

M. de Lafayette venait de rendre des services; honnête homme, il s'indignait à l'idée du sang versé, et son attitude durant les dernières heures du procès des ministres avait du moins prouvé ses bonnes intentions. Mais ce n'était pas sans arrière-pensée que M. de Lafayette avait agi de la sorte; il voulait, tout en constatant clairement l'espèce

de dictature que lui conférait sa situation de commandant général des gardes nationales du royaume, faire servir au développement de ses idées politiques l'influence que les derniers événements lui avaient donnée. Son ordre du jour du 24 décembre se terminait par ces phrases significatives : « La capitale, dont la sécurité a été garantie avec une sage fermeté, est contente de nous; il en sera de même dans toute la France. Les affaires comme notre service reprennent leur cours ordinaire; la confiance va se rétablir; l'industrie va se ranimer; tout a été fait pour l'ordre public ; notre récompense est d'espérer que tout va être fait pour la liberté. »

Cette situation de protecteur du gouvernement de Juillet, que l'importance extra-légale de ses fonctions donnait à M. de Lafayette, préoccupait naturellement les cabinets étrangers. Elle frappa également la Chambre, parce que l'opinion publique commençait à s'en émouvoir. On savait que certaines conditions étaient impérativement mises en avant par le vieux général ; que, par exemple, il demandait la dissolution immédiate de la Chambre, dont la majorité lui semblait sans doute trop conservatrice, de plus, une loi électorale appelant à voter presque tous les citoyens contribuables, et enfin, une pairie élective comme le sénat des États-Unis. Ces tendances effrayaient, on les savait

approuvées d'ailleurs et appuyées par MM. Dupont (de l'Eure), dans les conseils du roi, et Odilon Barrot hors du ministère. Les journaux anglais, même ceux appartenant au parti whig, ouvrirent le feu contre cette autorité abusive, exceptionnelle, irresponsable, de M. de Lafayette ; ils en firent ressortir toute l'irrégularité, tous les dangers. Les journaux français, excepté ceux de l'extrême gauche, continuèrent vivement l'attaque, que Louis-Philippe voyait sans déplaisir. La Chambre elle-même, jalouse de ses prérogatives, ennemie (comme cela se disait alors) de toutes les dictatures, qu'elles procédassent du peuple ou du droit divin, parut s'émouvoir tout à coup de la situation exceptionnelle qui créait un pouvoir sans contrôle, presque sans limites, en dehors des pouvoirs constitutionnels et réguliers. On a dit qu'il n'y a rien de plus hypocrite que les assemblées parlementaires, et c'est une grande, une incontestable vérité : tandis que la Chambre prodiguait au héros des deux mondes les qualifications les plus louangeuses, elle ne songeait déjà plus qu'à détruire, qu'à renverser cette puissance rivale qui la troublait et l'offusquait.

Elle l'attaqua avec une merveilleuse adresse, mais aussi avec une rare duplicité : le ministère avait présenté un projet de loi sur la garde nationale, et ce projet renfermait l'article suivant :

« Dans les communes ou cantons où la garde nationale formera plusieurs légions, le roi pourra nommer un commandant supérieur, mais il ne pourra être nommé de commandant supérieur des gardes nationales de tout un département, ou même d'un arrondissement de sous-préfecture. » La discussion de cet article, en se généralisant, fit surgir tout à coup le nom de M. de Lafayette, et, en effet, si le pouvoir de nommer un commandant supérieur dans un département n'était pas laissé au chef de l'État, comment serait-il possible d'admettre qu'un citoyen, quelque grand qu'il fût d'ailleurs, pût être investi du commandement en chef des gardes nationales du royaume? M. Charles Dupin fit entendre ces paroles :

« Depuis le 30 juillet, le général Lafayette a été la loi vivante de la garde nationale; il a recueilli une gloire immense par la manière dont il a rempli cette grande mission; mais l'ami, le compagnon, l'émule de Washington sent très-bien qu'un homme ne peut rester toute sa vie la loi vivante, à moins que la loi écrite ne soit morte. Ce grand ami de la liberté, s'il se trouvait dans cette enceinte, serait le premier à dire : « Je veux que la loi vive, et moi je redeviens ce que je suis, le citoyen des deux mondes. »

On applaudit; on accabla d'éloges M. de Lafayette; mais enfin on supprima aussi régulière-

ment, aussi constitutionnellement que possible, les hautes fonctions que la révolution de Juillet lui avait décernées, couronne civique dont il était si heureux et si fier. Vivement froissé dans son amour-propre, le général, averti du vote de la Chambre, écrivit au roi une lettre dont voici quelques passages : « Sire, la résolution prise hier par la Chambre des députés, avec l'assentiment des ministres du roi, pour la suppression du commandement général des gardes nationales, à l'instant même de la loi qui va être votée (*sic*), exprime déjà le sentiment de deux branches de la puissance législative, surtout de celle dont j'ai l'honneur d'être membre. Je croirais lui manquer de respect, si j'attendais toute autre formalité pour envoyer au roi, comme je le fais ici, ma démission des pouvoirs que son ordonnance m'avait conférés...... Le président du conseil a bien voulu proposer de me donner le titre de commandant honoraire : il sentira lui-même, et Votre Majesté jugera que ces décorations nominales ne conviennent ni aux institutions d'un pays libre, ni à moi..... Je prie Votre Majesté d'agréer l'hommage bien cordial de mon attachement et de mon respect. »

Et le roi lui répondit :

« Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre qui m'a peiné autant que surpris par la décision que vous prenez; je n'ai pas encore eu le

temps de lire les journaux. Le conseil des ministres s'assemble à une heure ; après je serai libre, c'est-à-dire, entre quatre et cinq, que j'espère vous voir, et vous faire revenir sur votre détermination. »

Cette lettre était singulière ; le roi déguisait un peu trop sa pensée pour conserver bien intacte en cette circonstance la dignité de son attitude. Était-il possible, en effet, qu'il ignorât si complétement ce qui se passait, et qu'il y fût aussi étranger qu'il voulait le paraître ? Toute la portion gouvernementale du cabinet, le maréchal Soult, MM. Sébastiani, de Montalivet, d'Argout, n'avaient-ils pas fréquemment parlé devant lui de la dictature de M. de Lafayette, de la nécessité de se défaire de l'apparente tutelle de ce maire du palais ? Louis-Philippe s'est souvent rapetissé par d'inutiles ombrages. Il n'a pas toujours compris que la ligne droite était non-seulement la plus courte, mais aussi la plus habile des voies politiques. Appuyé sur la Chambre, il pouvait agir nettement en cette circonstance. Mais ce n'était pas dans sa nature, et il se contenta de se réjouir au fond de son cabinet de la chute d'un pouvoir rival qu'il avait toujours détesté.

Après avoir avec amertume et franchise exposé tous ses griefs au roi, M. de Lafayette maintint en effet la démission qu'il avait donnée. Toutefois M. de Lafayette n'était pas une individualité isolée ; c'était un parti, et ce parti avait des représen-

tants dans le ministère, dans l'administration, dans la Chambre, tout aussi bien que dans la garde nationale elle-même.

La retraite de M. de Lafayette entraîna la démission de M. Dupont (de l'Eure), et le remplacement du préfet de police, M. Treilhard, qui avait succédé dans ce poste à M. Girod (de l'Ain). La préfecture de police fut confiée à M. Baude, sous-secrétaire d'État au département de l'intérieur. Quant à M. Odilon Barrot, atteint dans ses plus chères affections politiques, il garda cependant la situation de préfet de la Seine. Les instances de M. Laffitte furent pour beaucoup dans cette détermination d'autant plus inattendue que M. Barrot se trouvait, par la nature de ses fonctions, placé sous les ordres administratifs du jeune ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, dont la vigoureuse initiative s'était très-clairement produite dans cette campagne du cabinet contre le pouvoir exorbitant, extra-constitutionnel, du général Lafayette. Ce fut par le général Mouton, comte de Lobau, que ce dernier fut remplacé, et le choix habile de cette illustration de l'Empire fut accueilli avec satisfaction par la garde nationale de Paris, dont il flattait singulièrement les instincts et les prétentions militaires.

M. Mérilhou, ministre de l'instruction publique, fut nommé garde des sceaux à la place de Dupont (de l'Eure); M. Barthe, président de chambre à

la Cour royale de Paris, remplaça M. Mérilhou. Ce dernier, ancien avocat et distingué dans cette profession, n'avait pas toute l'ampleur, toute la décision qui signalent les véritables hommes d'État. Il appartenait d'ailleurs à la coterie de gauche, qui ne pouvait combattre logiquement l'anarchie, et il ne devait apporter aucune force au pouvoir. Quant à M. Barthe, esprit fin, délié, gouvernemental, il avait promptement rompu avec le passé de sa jeunesse politique; ancien *carbonaro* sous la Restauration, il avait prouvé une fois de plus, comme M. Persil, comme tant d'autres, qu'un homme d'une intelligence exceptionnelle, doué d'une juste ambition, prend quelquefois des chemins bien détournés pour arriver à l'exercice de ce pouvoir qu'il combattait et sapait chez les autres, sauf à ne s'en servir que comme eux-mêmes; car, après tout, le pouvoir ne s'exerce utilement que d'une seule manière depuis l'origine et l'organisation des sociétés.

II

Une conférence s'était ouverte à Londres avec la pensée dominante du principe de non-intervention, et le 4 novembre 1830 elle tint sa première délibération au *Foreign-Office*. Le roi des Pays-

Bas avait obtenu que les puissances prendraient au moins le titre et le caractère d'arbitres. M. de Falk, plénipotentiaire hollandais, fut invité à assister à la conférence, mais seulement comme témoin, et sans avoir le droit de signer. L'Autriche y était représentée par le baron de Wessenberg; la France, par le prince de Talleyrand; l'Angleterre, par le duc de Wellington; la Prusse, par le baron de Bulow, et la Russie par les comtes Matuszewitch et Lieven. M. de Falk défendait les intérêts de la Hollande, et M. Sylvain Van de Weyer la cause de la Belgique.

Bientôt un premier protocole vint apprendre à l'Europe attentive que la conférence de Londres se posait en tribunal politique, et se préparait à juger le différend, non plus selon la lettre des traités, mais suivant les exigences du moment. Par les protocoles des 14 et 17 novembre, la conférence reconnaissait le gouvernement provisoire de la Belgique, et consentait à traiter avec lui. Par celui du 20 décembre, elle déclarait que « les événements des quatre mois qui venaient de se passer, avaient malheureusement démontré que l'union parfaite et complète que les puissances avaient voulu effectuer entre les deux pays n'avait pas été obtenue; qu'à l'avenir il était impossible de la renouveler; que le fait de l'union se trouvait en conséquence détruit, et qu'il était indispensable de

recourir à d'autres arrangements pour arriver au but qu'on avait voulu atteindre. »

Le premier protocole était à peine rédigé que, sur la demande de M. de Falk, MM. Bresson et Cartwright furent envoyés en Belgique pour le communiquer au gouvernement provisoire. Ces deux diplomates arrivèrent à Bruxelles le 7 novembre, et après l'échange de quelques notes au sujet des limites territoriales, une suspension d'armes fut signée le 10. Quelques jours après, au retour de Londres de MM. Cartwright et Bresson, qui avaient été faire connaître le résultat de la mission confiée à leur zèle, une trêve fut acceptée par la Hollande; toutefois les Hollandais continuèrent d'entraver la navigation de l'Escaut, et les Belges de bloquer Maestricht.

Le 10 novembre, le congrès national s'était réuni au palais des États-Généraux, et y avait tenu sa première séance après avoir été installé, au nom du gouvernement provisoire, par M. de Potter; le nombre de ses membres était de deux cents, élus par un mode d'élection directe. Le gouvernement provisoire avait déclaré que pour être électeur et éligible il fallait être né ou naturalisé Belge, avoir vingt-cinq ans, et payer soixante-quinze florins de contributions dans les provinces les plus riches, ou treize florins dans les plus pauvres.

Les Belges virent avec joie cette assemblée na-

tionale siégeant dans leur capitale. Son installation se fit avec une sorte de solennité; les tribunes de la salle étaient envahies, et l'on était curieux de connaître les hommes qui allaient avoir des questions si graves à décider. Quoique les députés fussent, en général, complétement étrangers aux usages parlementaires, l'assemblée présentait cependant un aspect simple et imposant, qui prouvait qu'elle avait compris sa haute mission; le baron Surlet de Chokier en fut nommé président. Les membres du gouvernement provisoire s'étaient, comme on l'a vu, élus de leur autorité privée et par le seul fait de leur volonté. Ils désirèrent que leur mandat fût confirmé par les représentants de la nation, et offrirent leur démission au congrès, qui, de la façon la plus flatteuse, confirma le pouvoir qu'ils s'étaient arrogé; mais M. de Potter, déçu peut-être dans ses ambitieuses espérances, et persuadé sans doute que son importance politique, basée sur la faveur populaire, était trop grande pour qu'il pût agir avec autant d'humilité que l'avaient fait ses collègues, se sépara d'eux en cette circonstance, protestant contre la suprématie du congrès, et lui déniant le droit de confirmer les pouvoirs du gouvernement provisoire, puisque ceux-ci étaient émanés de la souveraineté du peuple.

Le gouvernement provisoire s'empressa de re-

connaître les cinq grandes puissances comme arbitres de la question internationale qui s'agitait entre la Belgique et la Hollande, et une note en ce sens fut adressée par lui au *Foreign-Office*.

Trois questions non moins graves furent bientôt soumises au congrès. Le 18 novembre, le principe de l'indépendance de la nation belge fut adopté à l'unanimité. Le 22, cent soixante-quatorze voix contre treize décidèrent l'adoption d'une monarchie constitutionnelle héréditaire. Enfin, le 23, M. Constantin Rodenbach, l'un des membres les plus actifs de l'Union catholique, proposa l'exclusion à perpétuité de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir dans le pays. La discussion fut des plus animées. Le nombre des votants était de cent-quatre-vingt-neuf. Cent soixante et une voix se prononcèrent pour la proposition, et vingt-huit contre. Le président se levant alors, déclara « tous les membres de la famille d'Orange-Nassau exclus à perpétuité de tout pouvoir en Belgique. » Sentence politique qui fut accueillie dans les tribunes par d'assez vifs applaudissements, mais au dehors avec certaines marques d'appréhension pour l'avenir. Les peuples auxquels on improvise ainsi une existence nouvelle n'ont-ils pas le droit de s'informer du lendemain ? Nous verrons bientôt d'ailleurs que le prince d'Orange avait encore un sérieux parti dans les Flandres.

Le congrès, poursuivant son œuvre, souleva et résolut bientôt la question importante de l'institution d'un sénat; les principes de l'hérédité et de la nomination par le roi ayant été repoussés, on adopta une combinaison par laquelle les sénateurs seraient soumis à l'élection comme les membres de la Chambre des représentants eux-mêmes, mais à un degré d'élection différent. La question de la liberté de la presse fut également soumise au congrès, dans ces premiers moments de son existence, et le projet de loi immédiatement voté à la presque unanimité des suffrages. Bientôt aussi la Belgique dut songer à établir de sérieuses relations diplomatiques avec les puissances étrangères. M. Lehon fut envoyé à Paris et M. Vilain XIIII partit pour Londres. Pendant ce temps, lord Ponsonby arrivait à Bruxelles, où, comme nous l'avons dit, la France était en ce moment représentée par M. Bresson. Ces deux derniers diplomates se trouvaient réciproquement dans une position aussi délicate que difficile : devant réunir leurs efforts lorsqu'il s'agirait d'imposer à la Belgique les décisions prises par la conférence, et contraints aussi de surveiller en quelque sorte leur attitude respective.

La position de M. Bresson offrait encore plus de difficultés, il faut bien le dire, que celle de lord Ponsonby, car les dépêches qui lui arrivaient de

Paris, signées du général Sébastiani comme ministre des affaires étrangères, contrariaient quelquefois les protocoles qui lui parvenaient de Londres signés par le prince de Talleyrand. Ce fut ainsi que la France, après avoir adhéré aux dix premiers protocoles, refusa de ratifier ceux portant les numéros 11 et 12, produits en janvier 1831. L'ensemble des articles de ces deux protocoles était destiné à former une espèce de convention préliminaire, et à constituer les bases de l'indépendance et de l'existence future de la Belgique; il y était question des limites territoriales qui devaient séparer la Belgique de la Hollande, et de l'intention de constituer la première comme pays neutre à perpétuité. On y statuait également sur les arrangements financiers qui devaient terminer toute contestation entre les deux États[1]. Le congrès avait protesté solennellement contre le 11e protocole, et le comité diplomatique avait chargé le ministre des affaires étrangères de renvoyer le 12e à lord Ponsonby, en l'accompagnant d'une note par laquelle il déclarait que ce dernier acte accusait une partialité évidente de la part des puissances, qui paraissaient dévier du principe de

1. La conférence proposait d'attribuer à la Belgique les 16/31es de la totalité de la dette inscrite au grand livre du royaume des Pays-Bas, et dont les intérêts à 2 1/2 p. 100 s'élevaient en total à la somme de 27,772,275 florins.

simple médiation, objet avoué de la conférence. MM. Van de Weyer et Vilain XIIII avaient en effet reçu des instructions pour réclamer la possession de toute la rive gauche de l'Escaut, du Luxembourg, sauf les points qui entraient dans la confédération germanique, et du Limbourg, en y comprenant Maestricht.

Ces prétentions furent rejetées par la conférence, et les deux envoyés belges quittèrent Londres après avoir adressé aux plénipotentiaires une note assez énergique au sujet de la libre navigation de l'Escaut. Pendant ce temps, le cabinet hollandais, auquel les propositions contenues dans les protocoles déjà mentionnés, surtout celle qui concernait la dette, présentaient un avantage évident, s'empressait habilement d'adhérer aux actes émis par la conférence, dont la préoccupation majeure était de paraître omnipotente.

III

Le ministère Laffitte, même avec les nouveaux éléments dont on venait de le renforcer, était-il bien capable de résister aux partis qui, trompés une première fois dans leurs calculs, dans leurs espérances, allaient se déchaîner, non pas seule-

ment contre lui, mais encore et surtout contre l'établissement de Juillet? Malgré l'heureuse issue du procès des derniers conseillers de Charles X, l'anarchie était grande, plus grande peut-être dans les esprits que dans la rue. Les écoles, officiellement remerciées par la Chambre pour leur attitude pendant les dernières émeutes, ne craignaient pas de dire dans une protestation livrée à la publicité : « Les écoles avaient été calomniées; on les accusait de vouloir se mettre à la tête des artisans de troubles, et obtenir par la force brutale les conséquences du principe consacré par notre sang. Nous avons protesté solennellement, et nous avons payé comptant la liberté qu'on nous marchande; nous avons prêché l'ordre public, sans lequel il n'y a point de liberté. Mais l'avons-nous fait pour provoquer les remercîments et les battements de mains de la Chambre des députés? Non, nous avons accompli un devoir : ah! sans doute, nous serions fiers et glorieux des remercîments de la France; mais nous cherchons vainement la France dans la Chambre des députés.... »

Et, du reste, certains orateurs, tels que Dupont (de l'Eure) et Eusèbe Salverte, ne respectaient pas beaucoup plus l'autorité de la Chambre que les étudiants eux-mêmes. « La liberté, disait M. Guizot dans son grave et philosophique langage, la liberté est venue après plusieurs révolutions, et je

ne doute pas que notre génération de Juillet ne la porte aussi dans son sein; mais l'esprit des révolutions, des insurrections, lui est radicalement contraire. Les pouvoirs insurrectionnels sont très-propres à accomplir une révolution, mais ne leur demandez pas la liberté, ils sont incapables de la produire..... Le mal véritable et profond qui vous travaille, c'est donc cette tentative de rétablir au profit de l'insurrection l'article 14 de la Charte. »
Le mal était là en effet, et il eût été difficile de l'indiquer d'une façon plus ingénieuse. Le péril de la situation apparaissait, du reste, avec toute sa gravité aux hommes doués de l'instinct gouvernemental, quelle que fût d'ailleurs leur nuance d'opinion. « Depuis cinq mois, disait à son tour M. Mauguin, l'ordre a été troublé dans la capitale; depuis cinq mois le crédit public a été atteint, le commerce ruiné, l'industrie anéantie; depuis cinq mois enfin, quand on jette un regard sur la France, on aperçoit presque dans chaque département des mouvements partiels de mécontentement populaire. Ce sont là des indices d'un malaise profond qu'il faut étudier et connaître, afin qu'il n'amène pas un jour des maux plus grands encore. Quel est donc cet ordre social si frêle et si agité, cet ordre social qui n'offre de sécurité ni aux personnes ni aux intérêts? Législateurs! ces questions sont graves, et c'est déjà un malheur d'avoir à les poser. »

Il est douloureux en effet de sonder une plaie, mais ne faut-il pas toujours en avoir le courage? Les partis étaient disposés à relever la tête, la chose était certaine; celui de la république, étonné de l'insuccès de sa dernière tentative, et abattu par la mesure vigoureuse que M. de Montalivet n'avait pas hésité à prendre en licenciant l'artillerie de la garde nationale de Paris, ne paraissait pas le plus redoutable en ce moment; mais il ne lui fallait qu'une occasion pour se produire de nouveau, et l'imprudence du parti légitimiste allait précisément la lui fournir.

Le gouvernement de la Restauration avait des racines dans le pays. On conçoit, en effet (sans parler des traditions, des souvenirs, que le retour de cette vieille race de rois avait réveillés en France), qu'on ne gouverne pas pendant quinze années un grand peuple sans laisser derrière soi quelques traces, quelques amis. Si, en trois jours, et grâce à ses propres fautes matérielles, la royauté légitime avait été matériellement vaincue, sa souveraineté morale n'avait pas disparu avec elle. En un mot, les Bourbons en tombant, et précisément à cause de la rapidité de leur chute, n'étaient pas tombés tout entiers.

Il n'est pas inutile de le remarquer d'ailleurs : si aujourd'hui, fatiguées, saturées de changements politiques, blasées sur les révolutions, les popula-

tions françaises, indifférentes à tout ce qui ne touche pas leurs intérêts personnels, se montrent disposées à soutenir, à défendre un gouvernement, parce que ce gouvernement, en garantissant ces intérêts, leur donne des preuves de force, des gages de stabilité, il n'en était pas de même alors, et le sentiment politique, l'opinion, existaient encore dans les masses, quoique moins ardemment qu'au commencement du siècle. Ainsi, il pouvait être vrai de dire que les riches individualités légitimistes, stupéfiées du rapide triomphe révolutionnaire dû à la centralisation parisienne, et qui frondaient de loin, retirées qu'elles étaient dans leurs vieux manoirs de province, ne constituaient pas un parti sérieux, un parti redoutable, précisément parce qu'elles ne descendraient jamais dans la rue le fusil à la main, et ne construiraient pas de barricades; mais il n'en était pas moins certain que dans les départements du midi, en Bretagne, dans la Vendée, et sur plusieurs points isolés du centre de la France, les masses étaient très-nettement légitimistes, et que le noyau des fidèles épars, joint aux officiers licenciés ou démissionnaires de la garde royale et de la maison du roi, pouvait à un jour donné causer, en s'unissant à ces populations guerrières, convaincues, de très-graves embarras au gouvernement de Juillet. Seulement une direction habile, sage, acceptée de tous, manquait au

parti de la branche aînée. Des divisions existaient d'ailleurs dans son sein.

Charles X et son fils, le Dauphin, recueillis d'abord au château de Lullworth, en quittant les côtes de France, puis autorisés par le roi Guillaume IV à habiter le palais d'Holy-Rood, n'avaient d'abord, tout absorbés qu'ils étaient par les détails pénibles, douloureux, de la vie nouvelle qui leur était faite, songé qu'à leur attitude privée, qu'à la dignité de leur maintien en face de la France et de l'Europe. Mais, après les premières heures de l'exil, les préoccupations politiques revinrent. Charles X et le Dauphin n'avaient abdiqué que sous la condition expresse de la royauté du duc de Bordeaux. Cette royauté de Henri V, que devait protéger la lieutenance générale du duc d'Orléans, n'avait pas été proclamée, et, la condition n'étant pas remplie, l'acte pouvait paraître nul aux yeux du vieux roi et de son fils. Mais le plus grand nombre des légitimistes n'acceptait pas cette distinction, tenait les deux abdications pour un fait sérieusement accompli, et reconnaissait la royauté mineure du duc de Bordeaux, avec la tutelle de Mme la duchesse de Berry.

Cependant la famille royale exilée était loin d'admettre ce dernier point. Charles X, Mme la Dauphine et leur entourage habituel, MM. le cardinal de Latil, de Blacas et de Damas, trouvaient

la duchesse de Berry impatiente, imprudente, trop jeune d'esprit et d'imagination. Charles X tenait particulièrement d'ailleurs à conserver la tutelle et la garde de son petit-fils, auquel il avait donné M. de Blacas pour gouverneur. Le vieux roi voulait ainsi demeurer à la tête de son parti, en garder la direction, et la division qui s'était produite à cet égard dans le sein de la famille royale avait été assez grande pour que Mme la duchesse de Berry, au lieu d'aller habiter le palais d'Holy-Rood avec ses enfants, eût fixé sa résidence à Londres, d'où il lui était plus facile, du reste, d'entretenir d'actives relations avec les cours de Naples, d'Espagne, de Piémont, et avec ses amis de France.

M. de Talleyrand, bien placé pour étudier cette double situation dans ses moindres détails, ne manquait pas d'en instruire directement Louis-Philippe par une correspondance secrète, où, avec des termes d'une convenance parfaite, il lui dépeignait d'un côté Charles X entouré de son conseil, composé de MM. de Montbel, d'Haussez, le baron Capelle, le maréchal de Bourmont, indépendamment des personnages que nous avons déjà cités; de l'autre Mme la duchesse de Berry au milieu des officiers de la garde, des jeunes Vendéens et Bretons, qui venaient lui offrir le concours de leur épée : l'un représentant le vieux parti royaliste avec ses instincts, ses affections, ses répugnances,

sa diplomatie occulte, dirigée par le duc de Blacas; l'autre personnifiant le jeune parti légitimiste, ardent, romanesque, tout prêt à se jeter dans les aventures, prenant pour patrons de sa politique MM. de Chateaubriand, de La Ferronays, de Latour-Maubourg [1].

Ces deux fractions d'un même parti se détruisaient mutuellement, il est aisé de le comprendre; l'action de l'une annihilait presque toujours les desseins de l'autre, et lorsque Mme la duchesse de Berry envoyait ses agents auprès des souverains étrangers pour solliciter leur concours dans une prochaine prise d'armes, on lui répondait le plus souvent par la communication de la correspondance calme, patiente, hostile à toute expédition aventureuse, de M. le duc de Blacas.

Les illusions n'en étaient pas moins grandes parmi les enfants perdus du parti royaliste et les individualités dont les intérêts avaient été froissés par la révolution de Juillet. Il ne manquait pas à Paris de pensionnaires de l'ancienne liste civile, de gardes du corps licenciés, prêts à tout risquer pour la royauté de la branche aînée. On voulut provoquer une manifestation d'opinion légitimiste. sans songer que Paris était précisément le lieu de

1. L'ancien gouverneur des Invalides, mutilé sur le champ de bataille de Leipsick; véritable type d'honneur et de fidélité.

toute la France le plus mal choisi pour en faire le théâtre d'une semblable tentative.

Déjà les journaux *royalistes* (car on désignait de ce nom les feuilles dévouées à la branche aînée sous la royauté de la branche cadette) avaient célébré par des articles d'une violence très-remarquée le déplorable anniversaire du 21 janvier. La date du 13 février, anniversaire également fatal de l'assassinat du duc de Berry, parut favorable, par les douloureux souvenirs qu'il rappelait, à la manifestation que l'on voulait produire. Le ministre de l'intérieur fut informé qu'un service funèbre avait été demandé au curé de Saint-Roch, et qu'il devait servir de prétexte à une démonstration du parti légitimiste; il en prévint sur-le-champ le préfet de police, M. Baude, et M. Barthe, ministre des cultes. Sa lettre au préfet de police était ainsi conçue : « Monsieur le préfet, un service funèbre doit avoir lieu à Saint-Roch, pour l'anniversaire de la mort de M. le duc de Berry. Si j'en crois divers rapports qui me sont adressés, l'ordre pourrait être troublé dans cette circonstance. D'un côté, les carlistes se sont donné rendez-vous; ils ont demandé, dit-on, au curé de Saint-Roch, que le catafalque fût orné des insignes de la branche aînée de la famille des Bourbons; d'un autre côté, on annonce que les jeunes gens des Écoles et des Sociétés populaires doivent se porter en grand

nombre sur les lieux, bien décidés à ne pas souffrir cette manifestation. Je vous invite à vérifier ces faits et à prendre les mesures de police que vous jugerez convenables. »

Quant à M. Barthe, il était également invité par son collègue à s'entendre avec l'archevêque de Paris, M. de Quélen, et avec le curé de Saint-Roch, sur les mesures de prudence que semblait réclamer l'intérêt de la tranquillité publique. Il se concerta, en effet, avec l'archevêque dans lequel il trouva tout le concours qu'il avait pu espérer. La cérémonie qui devait avoir lieu à Saint-Roch fut interdite par le prélat ; mais un avis secrètement répandu dans Paris par les meneurs légitimistes, apprit à leurs adhérents qu'un service aurait lieu, le même jour, à Saint-Germain-l'Auxerrois. Chacun d'eux y accourut comme à un rendez-vous d'honneur, et l'église, au milieu de laquelle s'élevait un catafalque fleurdelisé, se trouva trop petite pour contenir les anciens gardes royaux qui, mêlés à des notabilités du parti, à des gardes du corps, à de vieux serviteurs de la branche aînée, s'exaltèrent bientôt au point d'attacher sur le catafalque une gravure représentant le jeune Henri V couronné, portrait qu'ils entourèrent de guirlandes d'immortelles.

Cependant les craintes manifestées par M. de Montalivet, dans sa lettre au préfet de police, commençaient à se réaliser : des groupes nombreux,

animés, se formaient sur la place de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les passions populaires s'éveillaient menaçantes, terribles, et, cette fois, elles ne devaient pas trouver une digue, une barrière dans les passions de la bourgeoisie; car cette dernière était irritée de voir, après quelques mois de souveraineté, un audacieux parti venir ainsi remettre en question son triomphe des trois jours. Le gouvernement lui-même n'était pas assez régulièrement constitué, assez fort, pour dédaigner la triste satisfaction de laisser le peuple donner une leçon aux légitimistes et au clergé qu'il réunissait dans ses préventions, dans sa haine. Passant rapidement des menaces et des propos à la réalité des actes, une populace furieuse s'élance dans l'église. En un instant Saint-Germain-l'Auxerrois, ce chef-d'œuvre de la renaissance, est saccagé, dévasté, profané. L'autel et la chaire sont renversés; les tableaux, les statues, détruits. La croix fleurdelisée qui s'élevait au-dessus de l'édifice tombe enfin brisée aux pieds des démolisseurs, et les ornements sacerdotaux enlevés au sanctuaire sont promenés dans les rues avec des cris et des huées.

Au premier avertissement des dispositions menaçantes de la foule, le préfet de police, M. Baude, s'était dirigé vers la place de Saint-Germain-l'Auxerrois, à la tête de quelques gardes munici-

paux[1]. Son intervention ne servit qu'à sauver un ou deux individus que le peuple voulait jeter à la rivière en criant : « A bas les jésuites !... » Et l'attitude embarrassée des autorités, de la garde nationale accourue au premier appel, donnait trop beau jeu à l'instinct destructeur des masses surexcitées pour que ces dernières ne se portassent pas à des excès plus déplorables encore que ceux qui venaient de se commettre.

L'embarras du pouvoir se trahit en effet durant ces tristes journées d'une façon bien significative ; on vit avec étonnement M. de Montalivet, l'un des plus fermes représentants du principe d'autorité dans le sein du cabinet, dire dans une proclamation adressée au peuple à propos de la dévastation d'une église : « Citoyens de Paris, respect aux *monuments publics!* Ces mots adressés à une nation civilisée ne seront pas prononcés en vain. Le peuple parisien, offensé par des démonstrations hostiles à notre roi citoyen et à la révolution de Juillet, ne démentira pas la noblesse tant de fois éprouvée de ses sentiments. » Tandis que de son côté le préfet de police faisait afficher les paroles suivantes :

« Nos lâches ennemis n'ont qu'un moyen de compter encore dans notre pays. C'est de nous

1. La garde municipale de Paris était une des créations récentes du gouvernement de Juillet.

diviser, c'est de répandre parmi nous les méfiances et les discordes. Cette tactique a fait depuis quarante ans trop de mal à la France pour qu'ils n'y reviennent pas aujourd'hui. Souvenez-vous que depuis un siècle le mot d'ordre du jésuitisme est « haine à la famille d'Orléans ! » Confions-nous au roi, que cette haine et ces persécutions ont identifié avec notre cause..... On veut pousser le peuple au désordre pour éloigner de lui le travail et la sécurité. La raison du peuple rejettera ces perfides insinuations, il cessera de dévaster les propriétés publiques. Le Gouvernement connaît le dévouement de la garde nationale pour le roi, à nos institutions, à l'ordre. Ce dévouement ne se démentira jamais, et cette grande cité sera préservée de tous les excès qui pourraient compromettre sa tranquillité et son repos. »

Ce qui n'empêcha pas que, le lendemain[1], l'émeute ne se portât vers l'Archevêché sous le faux prétexte que M. de Quélen avait autorisé la cérémonie funèbre. Là, comme à Saint-Germain-l'Auxerrois, le torrent populaire emporta tout sur son passage. Après avoir saccagé l'intérieur du bâtiment et jeté dans la Seine les meubles, les

1. Dans cette même soirée des groupes se dirigèrent vers la maison occupée par M. Dupin en criant : « A bas le jésuite ! » Était-ce parce que M. Dupin avait courageusement défendu l'inamovibilité des magistrats?

ustensiles, les livres rares et précieux d'une bibliothèque qui renfermait d'inappréciables richesses, la foule immonde s'était précipitée sur cette proie sans que personne se présentât pour la lui disputer. Elle ne voulut pas qu'il restât debout une seule pierre de la demeure de l'archevêque. Tout disparut comme dans une tourmente, au milieu des imprécations, des rires et des cris furieux. De nouvelles profanations signalèrent le passage de ces hordes de Vandales. On était dans ces jours de folie qui terminent le carnaval. Des masques parcouraient les rues, et l'on vit des misérables se mêler à eux revêtus des dépouilles religieuses qu'ils venaient d'enlever à l'Archevêché. Tristes jours, époque déplorable! car à quelques pas de toutes ces turpitudes, de toutes ces ruines., des détachements de garde nationale stationnaient l'arme au bras sans ordre de l'autorité, et n'ayant pas une conviction assez profonde de leur droit de répression pour assumer la responsabilité d'une initiative vigoureuse.

Comment aurait-il pu en être autrement, du reste, alors que des fonctionnaires élevés dans la hiérarchie gouvernementale, irresponsables il est vrai, ne craignaient pas de venir regarder en curieux ces saturnales infâmes auxquelles ils applaudissaient hautement, parce que c'était » une leçon pour les carlistes. » L'autorité municipale

avait, dans le 4ᵉ arrondissement de Paris, donné l'ordre d'abattre les croix pour que la populace ne les abattît pas elle-même. Le ministre de l'intérieur eut la faiblesse de généraliser cet ordre de telle sorte, qu'à Paris comme en province l'étendard du christianisme disparut des places publiques et des monuments sacrés. Mais les républicains, avec un malicieux acharnement, s'étaient aussi attaqués aux fleurs de lis! partout elles furent grattées, même sur l'écusson de Louis-Philippe. Une note venant du cabinet du roi, et rédigée en ces termes, fut communiquée aux journaux.

« En conservant les fleurs de lis sur le sceau de l'État, le roi n'y avait vu qu'un emblème, qui avait été celui de la France pendant plusieurs siècles, et auquel se rattachaient des souvenirs honorables pour ses ancêtres, et glorieux pour la nation. Mais depuis que de coupables tentatives en ont fait un signe de ralliement des ennemis de la nouvelle dynastie et de nos institutions, et que l'opinion publique ne voit plus dans cet emblème que des souvenirs récents qui lui sont odieux, le roi a écarté toute autre considération, et a rendu une ordonnance pour changer le sceau de l'État. En même temps le roi a donné des ordres pour faire disparaître les fleurs de lis partout où on pourra le faire sans dégrader les monuments publics, et sans renouveler les mutilations auxquelles donna lieu,

en 1814, l'enlèvement des emblèmes de la République et du règne de Napoléon. »

Cette dernière faiblesse, qui se cachait sous le nom de concession à l'opinion publique, avait été sollicitée par M. Laffitte et deux autres membres du ministère. Elle coûta sans doute au descendant de Henri IV, mais il dut s'en consoler en pensant qu'elle n'était peut-être pas inutile à sa politique. Quant au cabinet, une telle secousse devait l'ébranler jusque dans ses fondements. L'Europe, qui s'était rassurée en voyant l'issue du procès des ministres et la démission de M. de Lafayette, s'émut de nouveau de ces déplorables défaillances du gouvernement français, et si à l'extérieur de tels symptômes effrayèrent, à l'intérieur un sentiment d'angoisse et de réaction conservatrice se manifesta également d'une façon très-significative.

Du reste, et comme il arrive toujours en pareil cas, chacun chercha à se disculper devant la représentation nationale des fautes qu'il avait pu commettre, ou, pour mieux dire, s'efforça de les rejeter sur autrui. Ce fut M. Delessert qui, le premier, attaqua le ministère, à propos des déplorables événements qui venaient de se produire, et ne pouvaient manquer, ajoutait-il, de donner avec raison à la France comme à l'étranger une fausse idée des sentiments de la population parisienne. « Si la dévastation a dépassé, dit-il, toutes les bornes du

ressentiment, c'est qu'il a été excité par des hommes animés sans doute par des desseins secrets, qui voulaient faire croire que la religion était proscrite, et qu'il n'y avait plus de police ni d'ordre à Paris, puisque les églises étaient profanées, et que le signe révéré par tant de nations et tant de siècles était abattu. » C'était railler impitoyablement l'incurie ministérielle. M. de Montalivet chercha à détourner l'attention de la Chambre, en insistant sur les menées du *parti carliste*. Il était dans son droit, mais cela ne couvrait pas les fautes du ministère. M. Baude, préfet de police, essaya de se disculper, et finit par dire : « Il faut, après les journées de février, faire ce qu'on aurait dû faire après celles de Juillet et de Décembre, étudier le secret de ces grands événements, celui des dispositions qui les produisent; et quand ces dispositions existent, croyez que les occasions ne manquent jamais à leur manifestation. Il faut le dire, si le gouvernement (et ici j'entends ce mot dans son acception la plus étendue, et j'y comprends le ministère et les Chambres), si le gouvernement restait dans les errements qu'il a suivis depuis six mois, il laisserait notre pays à la merci des circonstances, et nul ne peut prévoir les conséquences qui en résulteraient. » L'accusé s'efforçait, on le voit, de se faire accusateur. M. Persil dénonça l'absence de toute répression au milieu des scènes

scandaleuses dont la capitale venait d'être le théâtre. « Peut-on concevoir, dit M. de Salvandy, esprit ferme, caractère chevaleresque, un de ces hommes dont le loyal langage produit une diversion heureuse dans des crises de cette nature, peut-on concevoir que, pendant trois jours consécutifs, des monuments aient pu être dévastés impunément? Fallait-il que le gouvernement souffrît que la croix, ce signe révéré, fût renversée sous ses yeux? et devait-il rester spectateur impassible de ces scènes renouvelées des temps d'anarchie? Fallait-il que, sous le gouvernement de Philippe d'Orléans, nous vissions les fleurs de lis arrachées à l'écu de Bayard et au bâton de Turenne? Je ne comprends pas une réaction contre l'histoire! » M. Odilon Barrot avait abordé la tribune avec une colère contenue. Son discours, véritable réquisitoire contre le ministère, se terminait par les paroles suivantes : « Comme magistrat, je suis resté complétement étranger aux actes officiels que le ministre de l'intérieur et le préfet de police ont faits pour rétablir l'ordre; j'y suis resté complétement étranger, et cela, non par un effet de ma volonté, ni par une réserve que j'aurais pu m'imposer à la suite d'autres circonstances, et dont je me serais assurément départi au moment du danger, mais par l'effet d'une impérieuse nécessité. Je n'ai connu les proclamations aux habitants de

Paris, les réquisitions faites à la garde nationale, les instructions données aux maires, que par les journaux. Cependant, j'ai cru, au risque de sortir de l'enceinte où l'on paraissait vouloir me circonscrire, que mon devoir de citoyen m'imposait une sorte d'intervention; je me suis transporté de ma personne à Saint-Germain-l'Auxerrois; j'ai, autant qu'il était en moi, fortifié la garde nationale dans ses bonnes et honorables dispositions; j'ai, autant que je l'ai pu, calmé l'effervescence des masses. Je me suis rendu de là à l'Archevêché, où j'ai conféré avec mon honorable collègue M. de Schonen; je me suis entendu avec lui (mais officieusement seulement, car je ne pouvais rien de plus) pour garantir, si cela était possible, les bâtiments de l'Archevêché d'une entière dévastation. Voilà ce que j'ai fait. En cela, je le répète, j'ai agi d'après la seule impulsion de ma conscience, et par le besoin que tout citoyen digne de ce nom éprouve toujours de concourir au maintien de l'ordre. J'ai agi sans instruction supérieure, sans direction aucune, sans qu'on m'ait communiqué aucun ordre, alors cependant (qu'il me soit permis de m'en plaindre hautement ici), alors cependant qu'il était naturel que les instructions aux maires et les réquisitions à la garde nationale passassent par mon intermédiaire. »

De telles susceptibilités hiérarchiques, parfai-

tement concevables en temps ordinaire, étaient-elles admissibles dans une circonstance semblable? Telles furent les explications de M. Barrot; l'histoire impartiale enregistre; les générations apprécient; mais, dans tous les cas, l'attitude du préfet de la Seine ne justifiait-elle pas entièrement cette phrase célèbre que lui adressa M. Royer-Collard : « Il y a longtemps que je vous connais, Monsieur, vous vous appelez Pétion. »

Ces événements de février 1831 eurent pour conséquence d'attirer les rigueurs du gouvernement sur le parti légitimiste, et sur l'archevêque de Paris. Ce prélat, parfaitement innocent de ce qui venait d'arriver, s'était caché pour se soustraire aux fureurs populaires. Un mandat d'amener fut dans le premier moment lancé contre lui. Mais bientôt on devait lui rendre justice, et le roi lui-même disait au duc d'Orléans en parlant de M. de Quélen : « Vous vous trompez sur le compte de l'archevêque; il peut bien ne pas nous aimer, mais c'est un honnête et saint homme. »

M. Félix de Conny fut arrêté; on ordonna des visites domiciliaires dans les départements, et des perquisitions furent faites, entre autres, chez MM. Dambray, Forbin des Issarts, et le colonel Louis Cadoudal. Le ministère voulait maintenant affecter la force aux yeux de l'Europe effrayée de sa faiblesse. Mais derrière lui se levait déjà l'étoile

politique d'un homme admirablement réparateur, d'un véritable et grand ministre, de Casimir Périer.

IV

« La guerre, avait dit le général Lamarque dans la séance du 15 janvier 1831, à la Chambre des députés, la guerre est un ciment si puissant, elle environne un trône d'une si brillante auréole, elle fait jeter de si profondes racines à une dynastie nouvelle, qu'il est politique de la vouloir même sans motifs. » Le roi Louis-Philippe ne partageait en aucune façon l'opinion du général Lamarque, et, comme sa pensée se portait avec inquiétude sur les conséquences possibles de l'insurrection de Varsovie, il hâta le départ pour Saint-Pétersbourg de M. le duc de Mortemart qui, pressé par le roi et rassuré par l'ambassadeur russe, M. Pozzo di Borgo, avait fini par accepter cette mission délicate. Les instructions de M. de Mortemart étaient, en substance, de déclarer que le gouvernement français ne voulait pas faire une guerre de propagande; qu'il ne tendait qu'à développer *régulièrement* son action à l'extérieur comme à l'intérieur, et n'interviendrait en faveur de la Pologne que diplomatiquement, dans l'unique but d'assurer,

quant à l'existence de la nationalité polonaise, l'exécution des traités de Vienne.

L'hésitation des chefs polonais dans le choix d'une direction politique et militaire, fait incontestablement acquis à l'histoire, commençait, du reste, à préoccuper l'opinion, mais elle n'avait assurément rien qui pût surprendre. Quelle était, en effet, la situation de la Pologne au lendemain de sa première victoire sur la domination étrangère?

Naturellement cette situation était loin de présenter un ensemble satisfaisant : des finances où la révolution elle-même portait un véritable désordre; une armée belle et homogène, sans doute, mais dont la proportion numérique ne pouvait, en regard des forces immenses que la Russie allait faire mouvoir, présenter aucune sérieuse garantie d'avenir; la division qui commençait à se produire dans les hautes régions gouvernementales, tout cela devait nécessairement rendre incertains les premiers pas de la révolution polonaise et indécise sa politique de la première heure.

Et puis, quels intérêts cette révolution était-elle donc appelée à sauvegarder, à défendre? Ceux de l'aristocratie ou ceux du peuple? Ici, il pouvait encore y avoir du doute : aucun pays, en face du progrès des idées modernes, n'était demeuré plus fidèle aux traditions féodales. La noblesse polonaise, avec ses fiefs immenses et ses nombreux

vassaux, pouvait bien rêver comme jadis les grands coups de lance au profit de son indépendance et de ses priviléges; elle pouvait regretter le temps des diètes à cheval où la couronne était fréquemment dévolue à quelqu'un de ses membres; mais la bourgeoisie, quel intérêt avait-elle aux révolutions qui détruisent, aux guerres qui paralysent pour de longues années les efforts de l'industrie et du commerce? Mais le clergé, quel avantage devait-il attendre de bouleversements nouveaux? Et le peuple, enfin, avait-il à espérer de cette lutte un accroissement de sécurité ou de bien-être?

Jamais les paysans polonais n'avaient été plus heureux que sous les règnes des empereurs Alexandre et Nicolas. Leur situation matérielle s'était progressivement améliorée, et un grand nombre d'entre eux avaient été libérés du servage. Pour les uns, cette émancipation due à l'initiative de l'empereur Alexandre, pour les autres, une amélioration très-sensible dans les conditions matérielles de l'existence, étaient des motifs puissants de renoncer aux agitations révolutionnaires. Le peuple des villes se montrait plus enthousiaste que celui des campagnes, mais plus par irréflexion et par goût pour les innovations et le mouvement, que par l'entraînement d'un patriotisme prêt à tous les sacrifices. Quant à la bourgeoisie, parmi laquelle les juifs se distinguaient autant par leur nombre

que par des instincts particuliers qui les caractérisent en tous temps et en tous lieux, elle était presque indifférente; car elle comprenait que les intérêts qui allaient ainsi se débattre n'étaient point en réalité des intérêts qui lui fussent propres.

Et maintenant, si après avoir consulté les tendances intérieures on passait à l'examen de la question étrangère, on pouvait encore y trouver des motifs de lenteurs et de prudence : l'Autriche et la Prusse s'étaient, à la première nouvelle de l'insurrection de Varsovie, empressés d'adopter une ligne de conduite qui ne faisait que trop bien pressentir leur attitude en face de la révolution polonaise. Les ministres russes accrédités auprès des cours de Berlin et de Vienne, avaient pour instructions de demander « quel serait le concours que l'Autriche et la Prusse prêteraient à une répression contre les Polonais, et dans quelles limites un appui serait donné à la Russie par ces deux puissances. » Elles répondirent en établissant chacune un corps de soixante mille hommes, la Prusse dans le duché de Posen, l'Autriche dans la Gallicie, et en arrêtant entre elles les dispositions suivantes : « Nulle correspondance ne pourrait passer par la Prusse ou l'Autriche; nul secours aux insurgés ne serait favorisé ou toléré; les ports, tels que Dantzick, Kœnisberg, seraient fermés à tous convois d'armes et de munitions, vinssent-ils même de la France et de

l'Angleterre; les fonds du royaume de Pologne déposés à la banque de Berlin seraient placés sous le séquestre et mis à la disposition de l'empereur Nicolas; puis, si l'esprit de révolte s'étendait de Varsovie sur Cracovie, et de là dans le duché de Posen ou la Gallicie, alors immédiatement les troupes prussiennes et autrichiennes agiraient de concert avec la Russie pour assurer le maintien des traités de 1814 et 1815, sans craindre les notes ni les menaces de la France. »

Quant à la France elle-même, elle avait tout sacrifié à la révolution belge, et, malgré les frémissements de l'opinion démocratique en faveur de la Pologne, son gouvernement était, ainsi que nous l'avons dit, parfaitement décidé à ne point intervenir par les armes dans cette question brûlante. Maintenir les garanties consacrées par les traités de Vienne, telle était la dernière expression de la politique de la France à l'égard de la Pologne, et, comme nous l'avons dit plus haut, le duc de Mortemart, chargé de représenter à Saint-Pétersbourg la pensée intime du roi Louis-Philippe, n'avait pas d'autres instructions que celles-là.

Ainsi donc, au lendemain de la révolution polonaise, les hommes qu'elle avait chargés de l'organiser et de la défendre, pouvaient, sans être accusés de faiblesse et de pusillanimité, éprouver un instant d'indécision et de vertige; la nation elle-même,

qui n'avait pas hésité dans l'insurrection, pouvait réfléchir avant d'en venir à une séparation violente et irrévocable de cet empire immense, prêt à fondre sur elle et à venger son injure.

Mais aussi le peuple polonais était un peuple de soldats, et les souvenirs chevaleresques de son passé, joints à la vivacité de son imagination ardente, triomphèrent presque immédiatement de l'étonnement et de la prudence des premières heures. Le prince Lubecki partit pour Saint-Pétersbourg, accompagné du nonce Jezierski, dans le but d'entamer avec l'empereur des négociations qui eussent permis d'espérer un arrangement entre les deux pays violemment séparés, entre les deux peuples prêts à se ruer l'un sur l'autre. Cette tentative n'aboutit pas, et peut-être, dans l'esprit de Lubecki, n'était-ce qu'un moyen de gagner du temps. Mais alors, à qui le temps devait-il profiter? Assurément ce n'était pas à la Pologne.

Cependant la diète se réunissait sous la présidence du maréchal Wladislas Ostrowski, et son premier acte était une adhésion formelle à l'insurrection polonaise contre la domination du Tsar, résolution dont le dictateur se montra assez irrité pour déposer aussitôt l'autorité qu'il avait assumée. C'était, en effet, jeter le gant à la Russie, que d'approuver solennellement et sans restriction la révolution du 29 novembre; c'était ouvrir impru-

demment la lice où deux nationalités allaient si violemment se heurter; et Chlopicki avait trop bien compris les dangers d'une telle lutte pour ne pas employer tous ses efforts à maintenir sur le terrain de la diplomatie la formidable question qui devait se résoudre par les armes. Cette tâche ingrate, la Pologne ne devait lui en tenir aucun compte, et le patriotisme sincère qui l'avait provoquée fut même injustement contesté. Mais la diète n'accepta pas cette démission que lui offrait le dictateur; bien plus, tout en publiant un manifeste qui exposait les griefs de la Pologne contre la domination du Tsar, elle investit légalement Chlopicki de la dictature qu'il venait d'abdiquer, témoignant ainsi toute sa confiance, et l'espoir qu'elle plaçait dans le seul homme capable de dominer la situation difficile où le pays se trouvait engagé.

Le manifeste, publié le 5 janvier 1831, était conçu en des termes d'une exaltation qui ne manquait pas de grandeur, et ses dernières phrases renfermaient cette prédiction sinistre de l'avenir, prédiction dont l'accomplissement était proche : « Si la Providence a destiné cette terre à un asservissement perpétuel, et si dans cette dernière lutte la liberté de la Pologne doit succomber sous les ruines de ses villes et les cadavres de ses défenseurs, notre ennemi ne régnera que sur des déserts, et tout bon Polonais emportera en mourant cette

consolation que, si le ciel ne lui a pas permis de sauver sa propre patrie, il a du moins, par ce combat à mort, mis à couvert pour un moment les libertés de l'Europe menacée. »

C'était prononcer par avance l'oraison funèbre de la Pologne; mais sous ce langage sinistre se cachait, il faut bien le dire, une espérance insensée. On comptait sur la révolution, ce fantôme menaçant que les journées de Juillet 1830 avaient montré de nouveau à l'Europe monarchique; on comptait sur la France et sur son armée, sans apprécier mûrement et de sang-froid la situation de la France elle-même.

L'attitude de la Russie en présence de cette révolution polonaise si soudaine, si impétueuse, était pleine de dignité et de hauteur. Le prince Lubecki n'avait été reçu par l'empereur que comme plénipotentiaire des révoltés de Varsovie. La distinction que l'empereur avait voulu établir tout d'abord, faisait prévoir d'avance l'issue de cette négociation impossible. Les vieux boyards frémissaient de l'injure faite au Tsar, qui lui-même, après avoir instruit les officiers des gardes des événements qui venaient de se produire dans la capitale de la Pologne, avait ajouté : « J'espère que si les circonstances me forçaient à me mettre à la tête de mes gardes, vous me montrerez l'attachement dont vous m'avez toujours donné des preuves; mais je vous

prie, Messieurs, de ne pas porter une haine générale à tous les Polonais; ils sont nos frères, la révolte n'a été fomentée que par quelques hommes mal intentionnés. J'espère qu'avec l'aide de Dieu tout finira heureusement. »

Et en attendant le développement ultérieur de la révolution polonaise, les troupes destinées à la combattre étaient transportées sur des traîneaux vers les frontières, tandis que l'empereur en donnait le commandement général au maréchal Diebitsch-Zabalkanski, l'une des gloires nouvelles de l'armée russe. Le danger était imminent pour la Pologne, et cependant, trop fidèle aux traditions de son histoire, la Pologne se livrait déjà à ces divisions intestines qui sont la perte des nations. Chlopicki, irrité de n'avoir pu empêcher la publication du manifeste qui mettait entre les deux peuples une barrière désormais infranchissable, sinon à main armée, venait de déposer une seconde fois l'autorité dictatoriale dont il avait été investi. Il fallait pourvoir au commandement en chef des troupes polonaises, et les ambitions surgissaient de tous côtés, ardentes, implacables. Le prince Michel Radziwill fut nommé généralissime, mais l'expérience militaire lui faisait défaut; sur les instances du prince Adam Czartoryski, Chlopicki promit de faciliter à Radziwill la tâche si rude qu'il allait entreprendre, et l'histoire lui doit cette justice que, dans

le rôle secondaire qu'il s'était réservé, Chlopicki montra tout le dévouement, toute l'abnégation que l'on pouvait attendre de son loyal caractère. La question s'envenimait et se compliquait de jour en jour. Le nonce Jezierski avait raconté comment le prince Lubecki et lui-même n'avaient, durant leur mission à Saint-Pétersbourg, obtenu de l'empereur que des paroles sévères. La diète accueillit ces communications avec des démonstrations hostiles à la dynastie des Romanoff, et la déchéance du Tsar Nicolas comme roi de Pologne fut proclamée après une séance des plus orageuses. L'exaspération de l'assemblée se répandit promptement au dehors; les rues de Varsovie retentirent toute cette nuit de cris révolutionnaires et d'hymnes à la liberté. On eût dit que le peuple cherchait à s'étourdir par des chants de triomphe sur les périls de la crise redoutable dans laquelle on le précipitait. Le lendemain des entraînements de cette nature est presque toujours signalé par des regrets et par des larmes.

Le 30 janvier 1831, la diète constituait enfin un gouvernement composé de cinq membres, à la tête duquel se trouvait le prince Adam Czartoryski avec le titre de président. Cette administration supérieure renfermait dans son sein des éléments politiques bien divers. Les opinions monarchiques, constitutionnelles et républicaines s'y trouvaient représentées; on avait voulu faire de la conciliation, et

l'homogénéité manquait. Les cinq membres de ce gouvernement national étaient MM. le prince Czartoryski et Barzykowski, franchement partisans de la monarchie ; Lelewel, démocrate ; Vincent Niemoïowski et Théophile Morawski, constitutionnels. Bientôt il allait se trouver aux prises avec les difficultés matérielles de la situation, car l'armée russe s'avançait à grands pas vers Varsovie, et son enthousiasme devait faire prévoir un premier choc terrible. Les concessions faites à la Pologne par les empereurs Alexandre et Nicolas avaient toujours excité d'ardentes jalousies chez les Russes.

Les haines allaient s'assouvir dans le sang entre les deux nations rivales.

« L'insurrection poursuit sa course, disait l'empereur en terminant le manifeste adressé à ses sujets; les insurgés prennent les armes contre la Russie, et provoquent nos fidèles provinces à une séparation de notre empire. Une assemblée illégale a osé déclarer, le 13 du mois de janvier, que nous et notre maison impériale avions cessé de régner en Pologne, et que le trône relevé par notre auguste frère attendait un nouveau souverain. Cet oubli de tous les devoirs et de tous les serments a comblé la mesure du crime. Le moment est venu d'employer la force, d'appeler à notre aide le souverain juge de toutes les actions, et de marcher contre les rebelles. Russes, dans cette triste cir-

constance, nous prenons les armes avec l'affliction d'un père, mais avec la résolution d'un prince qui connaît ses devoirs pour le salut et l'intégrité de notre empire. Offrons nos prières ferventes au Tout-Puissant; qu'il bénisse nos efforts; que, par une prompte victoire, il écarte de nous les obstacles qui s'opposent au repos des peuples dont la destinée nous est confiée. Et aussitôt que l'empire, troublé par quelques rebelles, sera rendu à lui-même, que le Tout-Puissant nous aide à fonder son avenir sur les bases solides qui répondent aux besoins du royaume, et réduisent pour jamais au néant les rêves de ceux qui parlent de séparation. Sujets fidèles, tel est le but de vos efforts; la patrie peut compter sur vous. »

Le général Chlopicki avait conseillé un système de défense qui concentrait autour de Varsovie la majeure partie de l'armée polonaise, et devait ainsi présenter aux Russes un moyen de résistance formidable. Les hostilités commencèrent le 14 février 1831. L'aile droite des Polonais, appuyée au faubourg de Praga, repoussa vigoureusement, sous les ordres du général Dwernicki, un corps russe, qui s'était avancé jusqu'à Hoczerk. La prise de onze pièces de canon couronna les efforts des Polonais pendant cette journée. Mais l'armée russe s'avançait toujours, étendant ses deux ailes des sources du Bug à l'embouchure du Niémen, comme

les bras d'un immense géant prêt à étreindre Varsovie. A l'approche de ces colonnes menaçantes, les habitants des campagnes s'enfuyaient, et cherchaient un refuge derrière les bataillons polonais. Diebitsch ne tarda pas à occuper les bois de Grochow, avec quatre-vingt mille Russes, appuyés par deux cents pièces d'artillerie. L'armée polonaise ne comptait sur ce point qu'environ quarante-cinq mille hommes et cinquante pièces de canon. Le combat s'engagea sur toute la ligne (il a pris dans l'histoire le nom de bataille de Wawer), et continua pendant les deux journées du 19 et du 20 février 1831. L'acharnement avait été égal des deux côtés, et, après des flots de sang répandus, les deux armées conservèrent leurs positions respectives. Un armistice fut conclu pour donner la sépulture aux victimes de cette première lutte; mais cette trêve ne dura que quatre jours.

Dans la matinée du 25 février, l'armée russe, qu'un corps de grenadiers, fort de vingt mille hommes, était venu renforcer sous les ordres du prince Schakovskoï, s'ébranla sur toute la ligne. Le feld-maréchal voulait s'emparer d'un bois d'aulnes, longtemps défendu par les Polonais pendant la précédente affaire. Il s'avance vers ce point qu'il désire enlever. La division Zymirski lui oppose une résistance désespérée, et le général lui-même tombe mortellement frappé; mais la force

numérique l'emporte à la fin. Diebitsch, maître du bois, y loge son artillerie et foudroie la seconde ligne polonaise commandée par Skrzynecki, tout en lançant le comte de Witt et sa cavalerie à la poursuite des fuyards, qui se dirigent vers le faubourg de Praga. Chlopicki accourt à l'aide de la division Skrzynecki ébranlée par le feu des batteries russes. Il se met à la tête des grenadiers polonais et charge l'ennemi avec fureur; mais la réserve du prince Khakhofskoï a opéré sa jonction avec le corps d'armée de Diebitsch; les colonnes polonaises sont refoulées, et Chlopicki, renversé par un éclat d'obus, est emporté loin du champ de bataille.

Les issues de Praga se trouvaient alors encombrées par les fuyards et les voitures chargées de blessés; dans la plaine, la cavalerie de Diebitsch et son artillerie légère avaient entamé plusieurs carrés d'infanterie polonaise, qui se repliaient en bon ordre. Déjà les hussards russes et le régiment des cuirassiers du prince Albert s'approchaient de la barrière de Grochow; le feld-maréchal pouvait donc croire à une victoire certaine et décisive; mais l'aspect de la bataille changea soudainement; un grand nombre d'ouvriers sortis de Varsovie avaient déblayé les avenues de Praga, pendant que Malachowski mettait le feu à quelques maisons du faubourg pour démasquer les batteries placées à la tête du pont. Le désordre cesse aussitôt; l'infan-

terie polonaise, voyant les barrières libres, se reforme et oppose une résistance terrible à la cavalerie lancée contre elle. Les cuirassiers du prince Albert, admirable régiment que l'on avait surnommé *l'invincible*, s'étaient presque avancés jusqu'au faubourg. Engagés au milieu d'un terrain détrempé, ils se voient tout à coup enveloppés dans un cercle de feu. Prondzynski dirige contre cette cavalerie d'élite des fusées à la congrève qui portent dans ses rangs le désordre et la mort; les lanciers polonais la chargent avec fureur, et elle disparaît anéantie.

La nuit était venue : Diebitsch, qui perdait plus de dix mille hommes, se retira derrière les bois qu'il avait si chèrement conquis. Skrzynecki avait proposé au prince Radziwill de reprendre l'offensive, et de poursuivre l'armée russe. Le généralissime ne partagea pas cet avis. L'armée insurrectionnelle passa donc sur la rive gauche de la Vistule; un seul pont la mettait en communication avec Varsovie, et ce pont pouvait, en effet, être emporté par les glaces. Telle fut l'issue de la bataille de Grochow.

Peu de jours après, le feld-maréchal se retranchait non loin de Wawer, et disposait ses campements d'hiver dans le palatinat de Lublin.

V.

Cependant le congrès belge allait avoir à décider une question non moins grave que celles de l'indépendance et de la délimitation nouvelle du pays. Il avait décrété l'adoption de la forme monarchique ; il lui fallait maintenant élire un roi. Au point où en était la révolution, l'élection du chef de l'État devenait, en effet, la mesure la plus nécessaire, la plus capable de mettre fin aux intrigues des factions, aux agitations des partis. Le 19 janvier, après plusieurs jours de débats parlementaires sur la question d'urgence, l'époque de l'élection définitive fut fixée par le congrès au 28 du même mois ; il fut également résolu que la légation belge à Paris prendrait l'avis du cabinet français « sur différents points commerciaux et politiques qui auraient rapport au choix du chef de l'État. » Dans la même séance, le congrès avait rejeté une proposition analogue relative aux relations avec l'Angleterre; procédé dont le cabinet anglais ne voulut pas se plaindre, afin de ménager les hommes dont peut-être il aurait besoin plus tard.

Dès que la question de l'élection du souverain fut à l'ordre du jour, une incroyable multitude de

compétiteurs se révéla à l'Europe surprise. Au lendemain de l'orage révolutionnaire qui venait de renverser des trônes, c'était à qui ambitionnerait un trône ! Il est vrai que beaucoup de ces candidats improvisés l'étaient complétement à leur insu ; mais dans tous les cas, et les journaux d'alors en firent la remarque, il s'en fallait de peu que le nombre des prétendants n'égalât celui des députés qui devaient faire l'élection.

Parmi ces nombreuses candidatures, l'une des plus sérieuses était encore celle du prince d'Orange ; seulement ses partisans tendaient au but qu'ils s'étaient proposé par des voies souterraines, et semblaient ne pas vouloir avouer hautement la cause qu'ils défendaient ; grande faute qui devait faire douter de la nationalité de ce parti, bien qu'il fût si national encore.

Quant à l'Angleterre elle paraissait en ce moment bien disposée en faveur du prince ; mais cette protection à demi dissimulée, cette sourde coopération, furent plutôt nuisibles qu'avantageuses à sa cause.

Pendant ce temps, M. Lebeau avait proposé, comme candidat au trône, le duc de Leuchtenberg [1], fils du prince Eugène Beauharnais ; candidature qui paraissait devoir être soutenue tout à la fois par la fraction libérale du congrès et par une

1. Né le 2 octobre 1817 ; mort le 20 octobre 1852.

portion du parti catholique. L'autre portion, beaucoup plus nombreuse, se ralliait aux partisans de la réunion à la France, pour porter le duc de Nemours. De son côté, le gouvernement français désavouait toute vue ambitieuse et avait franchement adhéré au protocole n° 14, par lequel les puissances avaient entendu exclure de la candidature au trône belge « tout prince des familles régnantes dans les cinq États dont les représentants étaient assemblés dans la conférence de Londres », protocole que le congrès repoussa comme renfermant des conditions attentatoires à la liberté de ses votes. Toutefois, M. Bresson avait, par une note datée du 11 janvier 1831, fait savoir au comte de Celles, président du comité diplomatique, que « le roi des Français et son gouvernement pensaient que l'élection du duc de Leuchtenberg jetterait la Belgique dans de grands embarras ; que ce prince ne serait sans doute pas reconnu par les grandes puissances, et dans aucun cas par la France. »

Les orangistes cachaient, pour ainsi dire, leur candidat derrière l'archiduc Charles d'Autriche, et si ce prince, placé sous l'exclusion prononcée par le protocole n° 14, obtint, au moment de l'élection, un nombre de votes assez considérable, c'est ue plusieurs membres du congrès, prévoyant que le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg ne régneraient ni l'un ni l'autre sur la Belgique, ne

voulurent pas augmenter le chiffre de la majorité.

Cependant les intrigues se croisaient; M. Lebeau, plaidant la cause de son candidat, disait : « Il n'y a que trois combinaisons possibles : le prince d'Orange, le duc de Nemours ou le duc de Leuchtenberg. Le premier doit entraîner la guerre civile, le second une guerre générale et immédiate; mais, avec le troisième, la guerre est tout au plus croyable. Deux causes peuvent encore produire une conflagration : l'une est certaine, c'est l'union directe ou indirecte avec la France; l'autre est problématique : ce serait une guerre entre les principes de la liberté et ceux de l'absolutisme. » Du reste les hommes politiques du congrès jugeaient, pour la plupart, assez faussement les choses, parce qu'ils les jugeaient avec passion, et rien ne vint plus tard confirmer les prévisions ou justifier les théories qu'ils produisirent pendant les débats relatifs à l'élection.

Ce fut le 11 janvier 1831 que M. Bresson adressa au comte de Celles la note que nous avons mentionnée plus haut, et l'habile diplomate ajouta « que le roi ayant, à plusieurs reprises, manifesté son intention de ne consentir ni à l'union de la Belgique à la France, ni à l'élection du duc de Nemours, toute persistance dans ces questions déjà décidées ne pouvait avoir d'autres résultats que d'agiter la Belgique et de menacer la paix de l'Eu-

rope, que le roi était si désireux de maintenir.»

Nous avons dit qu'il existait un parti qui voulait la réunion de la Belgique à la France. M. Gendebien en était en quelque sorte le chef, et était encouragé dans cette combinaison par plusieurs des coryphées du mouvement en France, tels que MM. de Lafayette et Lamarque. Le gouvernement français aurait aisément pu profiter de cette tendance réunioniste, mais il n'en fit rien et agit loyalement vis-à-vis des autres puissances, quoi qu'en aient dit des publicistes étrangers, à propos de l'élection du duc de Nemours.

Seulement il y avait en cette occasion un danger à écarter et une garantie à donner à l'Europe, et le roi Louis-Philippe profita de ce double avantage que les circonstances lui offraient.

Le danger à éviter, non pas uniquement pour la France, mais pour l'Europe entière, c'était la guerre que l'élection du duc de Leuchtenberg aurait très-probablement amenée en faisant de la Belgique le centre de l'opinion napoléonienne, qui ne devait triompher que plus tard et dans des circonstances toutes particulières. La garantie à donner à l'Europe, c'était le refus d'une couronne et la preuve d'un entier désintéressement. Or voici ce qui se passait à Bruxelles en ce moment :

Le congrès entendait jouir entièrement de son libre arbitre et ne suivre que sa volonté. Les asso-

ciations patriotiques déclaraient hautement une résolution analogue. Les partisans du duc de Nemours étaient nombreux; mais soixante et onze députés avaient, disait-on, pris l'engagement de soutenir le duc de Leuchtenberg, et des agents envoyés en Bavière devaient obtenir son adhésion. Un officier français, attaché à la famille du prince Eugène, étant venu de Munich à Bruxelles, où sa présence momentanée contribuait à accroître les espérances du parti, plusieurs journaux adoptèrent cette cause avec enthousiasme. Les mots « Vive Leuchtenberg! » étaient tracés sur les murailles. On voyait le portrait du duc publiquement exposé dans les rues et attaché à tous les arbres de la liberté. Dans les théâtres et dans les cafés, des chansons, composées en son honneur, étaient chantées au milieu des applaudissements. Enfin des corporations, précédées de bannières, se rendaient quotidiennement aux alentours de la salle du congrès et demandaient son élection.

Quant à l'envoyé britannique, lord Ponsonby, sa politique semblait tout à fait incertaine et mystérieuse. Tantôt l'Angleterre paraissait vouloir soutenir le prince d'Orange, et tantôt se rejeter sur le duc de Leuchtenberg. Lord Ponsonby entretenait avec M. Lebeau des relations étroites, tandis que ses rapports avec M. Bresson devenaient de plus en plus froids, et, comme il arrive toujours en

pareil cas, la malveillance de quelques hommes augmentait encore cette mésintelligence. Un jour on vint dire à M. Bresson que lord Ponsonby avait déclaré, en présence de plusieurs personnages politiques, que l'Angleterre reconnaîtrait immédiatement le duc de Leuchtenberg, si ce prince était choisi par le congrès; mais que ses instructions lui enjoignaient de quitter Bruxelles dans les vingt-quatre heures si le duc de Nemours était élu. M. Bresson dut aussitôt demander à lord Ponsonby des explications catégoriques sur ce fait, que l'ambassadeur anglais nia de toutes ses forces, ajoutant qu'il avait des instructions pour combattre l'élection des deux candidats, « dont aucun ne pouvait être accepté[1]. »

Ce fut alors que le général Lawœstine, qui avait passé à Bruxelles les quinze ans de la Restauration, et se trouvait lié avec la majeure partie de l'aristocratie belge, fut chargé de porter des dépêches à M. Bresson. Celui-ci, voulant faire connaître de vive voix à son gouvernement l'état réel des choses et la nature de la lutte qui allait s'engager, se rendit à Paris, d'où il adressa à M. de Lawœstine la lettre suivante de M. Sébastiani, en réponse à une de ses dépêches précédentes :

1. L'Angleterre espérait à cette époque le succès du prince d'Orange, et ne pensait pas encore au prince Léopold de Saxe-Cobourg.

« Monsieur, je m'empresse de répondre à votre lettre du 24. Le conseil du roi, dans sa réunion de ce matin, a été unanime sur la nécessité de déclarer au gouvernement provisoire, que le cabinet français considérerait le choix du duc de Leuchtenberg, pour le trône des Belges, comme un acte d'hostilité envers la France. Dans le cas où le congrès, malgré une déclaration si formelle, ferait cette élection, vous quitterez Bruxelles aussitôt. »

M. Bresson, qui n'avait passé que vingt-quatre heures à Paris, put bientôt juger lui-même de l'effet produit sur les esprits par cette communication péremptoire. Cet effet fut très-grand ; plusieurs des députés qui avaient adhéré à la proposition en faveur du duc de Leuchtenberg, revinrent sur leur opinion première, et les esprits indécis, qui quelquefois font les majorités, se rangèrent du côté du duc de Nemours.

La discussion avait commencé le 28 janvier, et continua jusqu'au 3 février. La veille de l'élection, M. Bresson fit connaître au congrès cette seconde lettre du comte Sébastiani, qui confirmait de la façon la plus positive le refus de la France d'adhérer au protocole que le congrès avait repoussé :

« Monsieur, si, comme je l'espère, vous n'avez pas communiqué au gouvernement le protocole du 27 janvier, vous vous opposerez à cette commu-

nication, parce que le gouvernement du roi n'a pas adhéré à ses dispositions en ce qui a rapport à la dette, de même qu'en ce qui a rapport à la fixation des limites des territoires belge et hollandais; nous regardons toujours comme nécessaire le libre concours des deux États. La conférence de Londres est une médiation, et l'intention du gouvernement du roi est qu'elle ne perde jamais ce caractère. »

Le congrès reçut cette communication avec la satisfaction la plus vive. C'était un nouveau témoignage des intentions généreuses de la France, et vainement M. Lebeau, s'emparant du contenu de la dépêche, pour argumenter en faveur de son candidat, déclara « que la France, soutenant ainsi le principe de non-intervention, ne pouvait pas refuser de reconnaître le duc de Leuchtenberg sans être prise en flagrant délit de contradiction, et sans détruire ainsi toute confiance dans sa sincérité. »

L'impression était produite sur l'opinion publique, et l'adroite conduite du gouvernement français était bien capable d'attirer sur le duc de Nemours les votes du congrès reconnaissant. Pendant les dernières séances qui précédèrent l'élection, le peuple témoigna une vive impatience; un public nombreux garnissait les tribunes de la Chambre; les rues voisines étaient encombrées d'une foule inquiète. L'indécision de beaucoup de

députés était si grande, même au dernier moment, qu'il devenait en quelque sorte impossible de prévoir le résultat de l'élection. Enfin l'heure sonna; les secrétaires de la Chambre tirèrent les bulletins de l'urne et les lurent au milieu d'un profond silence.

Au premier tour du scrutin, le nombre des votants se trouvant être de 191, 96 suffrages devaient former la majorité absolue. Le duc de Nemours en réunit 89; le duc de Leuchtenberg 67, et l'archiduc Charles 35. Il fallut donc procéder à un second tour de scrutin.

Le nombre des votants étant alors de 192, le duc de Nemours obtint 97 voix (ce qui formait précisément le chiffre de la majorite absolue); le duc de Leuchtenberg 74; et l'archiduc Charles 21.

En conséquence, M. Surlet de Chokier déclara Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, roi des Belges, et le peuple salua cette élection par les acclamations les plus vives, pendant que le son des cloches et les salves d'artillerie l'annonçaient aux populations environnantes. Mais la Belgique avait compté sans la prudente habileté du roi des Français.

Dès que le congrès eut terminé cette élection, il vota l'envoi à Paris d'une députation de dix de ses membres pour faire connaître à Louis-Philippe le choix qu'il avait fait, tout en sollicitant son

acceptation. La députation partit le 5 février 1831. Elle arriva le 6 à Paris, où elle fut reçue avec beaucoup d'empressement, et logée au Palais-Royal, que le roi habitait encore.

Plusieurs entrevues particulières eurent lieu entre Louis-Philippe et les membres de la députation ; ce prince cherchait évidemment à adoucir le refus qu'il avait arrêté dans sa sagesse. Enfin les députés furent reçus le 17 en audience solennelle, et le roi, assis sur son trône, entouré de sa famille, complète alors, de ses ministres et des grands dignitaires, entendit avec émotion la harangue du baron Surlet de Chokier, à laquelle il répondit par le discours suivant :

« Messieurs, si je n'écoutais que le penchant de mon cœur et ma disposition bien sincère à déférer au vœu d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères et importantes à la France, je m'y rendrais avec empressement ; mais quels que soient mes regrets, quelle que soit l'amertume que j'éprouve à vous refuser mon fils, la rigidité des devoirs que j'ai à remplir m'en impose la pénible obligation, et je dois déclarer que je n'accepte pas pour lui la couronne que vous êtes chargés de lui offrir.

« Mon premier devoir est de consulter avant tout les intérêts de la France, et, par conséquent, de ne point compromettre cette paix que j'espère

conserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique, pour celui de tous les États de l'Europe, auxquels elle est si précieuse et si nécessaire. Exempt moi-même de toute ambition, mes vœux personnels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de mon fils, qui m'entraîneront à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre amène à sa suite, et les avantages que nous pourrions en retirer ne sauraient les compenser, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le bonheur d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat des victoires, que, dans la guerre, la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux drapeaux. »

Puis le roi descendit du trône, et prenant la main du baron Surlet de Chokier, il lui dit avec expansion : « Monsieur, en vous donnant la main, c'est à la nation belge que je la donne; dites à vos concitoyens qu'ils peuvent avoir confiance en moi, et que je les supplie surtout de rester unis entre eux. »

Ce fut ainsi que Louis-Philippe donna une leçon et fournit un exemple à l'Europe attentive, exemple d'habileté politique, leçon de désintéressement cal-

culé ; il devait lui en donner bien d'autres encore durant les dix-huit années de son règne. Mais de quel poids sont la prévoyance et l'habileté humaines dans cette balance suprême qui renferme la destinée des rois?

LIVRE SIXIÈME

I. Dissolution du ministère Laffitte. Formation et composition du ministère Casimir Périer. Ses tendances. Son attitude en face des partis. *L'association nationale.* Loi sur les attroupements. Loi électorale. Ajournement et dissolution de la Chambre. Voyages du roi dans les départements. — II. Insurrection en Italie. Intervention autrichienne. Les deux princes Bonaparte. Le nom de Louis-Napoléon est prononcé pour la première fois dans l'histoire. La reine Hortense et son fils à Paris. — III. Affaires de Pologne. Skrzynecki est nommé généralissime. Appel de la Pologne à la France et à l'Angleterre. Ses efforts sont inutiles. Batailles de Dembé, d'Iganie, d'Ostrolenka. Mort du feld-maréchal Diebitsch et du grand-duc Constantin. L'armée polonaise se replie sur Varsovie. Troubles à Varsovie. — IV. Établissement d'une régence en Belgique. Le baron Surlet de Chokier est élu régent. Situation de la Belgique. Acceptation du traité des dix-huit articles. Élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg comme roi des Belges.

I

Les deux grands ministères de la royauté de Juillet ont été celui de M. Casimir Périer et le dernier cabinet présidé par M. Guizot. Administrations homogènes, réparatrices, vraiment gouvernementales, puissantes par le talent des hommes, puissantes par leur influence sur les Chambres, se produisant toutes deux à des époques diversement

critiques pour le gouvernement de 1830 et dont, par une singularité digne d'être notée, on pourrait dire qu'elles n'ont eu qu'un tort : l'une de n'avoir pas assez vécu, l'autre d'avoir trop duré; car dans le système si imparfait des gouvernements parlementaires, où le pouvoir semble toujours appartenir au premier occupant, c'est un aussi grand défaut pour un ministère de durer trop que de ne pas durer assez.

Après la séance du 19 février, dans laquelle MM. Odilon Barrot et Baude s'étaient posés en adversaires, le premier de son chef hiérarchique, le ministre de l'intérieur, le second de la Chambre elle-même, il n'y avait pour eux qu'une seule conduite à tenir : envoyer leurs démissions. C'est ce qu'ils firent, et déjà M. de Montalivet s'en était vivement expliqué avec M. Laffitte en lui faisant entendre que, s'il n'exigeait pas l'éloignement immédiat et volontaire de ces deux fonctionnaires élevés, sa retraite et celle des hommes de sa nuance devenait inévitable. Mais, tout en satisfaisant la majorité de la Chambre, ces démissions de MM. Barrot et Baude, remplacés par MM. de Bondy comme préfet de la Seine et Vivien comme préfet de police, ne consolidaient assurément pas le ministère chancelant; sa chute était imminente, tout le monde le comprenait.

Et comment ne l'aurait-on pas compris, en effet,

lorsqu'on voyait le roi, la Chambre, la bourgeoisie parisienne s'éloigner, se détourner de plus en plus, comme par un instinct de conservation, de M. Laffitte, d'un homme qui, à défaut de tradition politique, de science gouvernementale, était du plus agréable commerce, de la plus attrayante courtoisie, pour se jeter dans les bras d'un autre homme rude, impérieux, maladif, de Casimir Périer enfin, personnification dominatrice de l'idée réactionnaire? Il devenait évident pour tous que la majorité parlementaire préparait le triomphe de cet homme; qu'elle aspirait ardemment à cette domination d'un esprit inflexible mais convaincu. Des conférences secrètes avaient lieu quotidiennement entre les principaux chefs de cette majorité pour arriver au résultat attendu avec impatience, et tandis que le jeune sous-secrétaire d'État, M. Thiers, prévoyant la chute très-prochaine du cabinet, intriguait activement auprès des hommes les plus influents de la gauche, tels que MM. Salverte, Mauguin, Odilon Barrot, pour arriver à la reconstruction d'un ministère exclusivement de cette nuance, sous la présidence de M. Laffitte, un autre négociateur plus expérimenté et non moins habile, le comte d'Argout, agissait avec succès dans l'intérêt de la combinaison conservatrice que la Chambre attendait et souhaitait avec ardeur.

Elle se réalisa enfin ; des mesures financières la

précédèrent. En attestant la déplorable situation du crédit, M. Laffitte apporta à la Chambre un projet de loi qui autorisait la création des bons du trésor et la vente des bois de l'État[1]. C'était, en style, parlementaire lui demander un vote de confiance. « Qu'a fait le ministère jusqu'à ce jour pour le pouvoir? s'écria M. Berryer; qu'a-t-il fait pour la liberté? Que fera-t-il du moyen d'action qu'il nous demande?..... Qu'a-t-il fait pour le pouvoir? Il l'a soumis constamment à l'action des masses populaires égarées. Les hommes qui composent le ministère y sont entrés quand une émeute retentissait encore dans les rues. Il y a peu de jours, des troubles ont encore agité la capitale. On a demandé des explications. Qu'en est-il résulté? On a appris la soumission du pouvoir au désordre, et l'on nous a parlé de la dissolution de la Chambre. Les profanations et le sacrilége de Saint-Germain-l'Auxerrois ont été imités sur tous les points du royaume. On a crié dans les rues contre les emblèmes de la maison d'Orléans, contre les fleurs de lis, et elles ont été arrachées. Les armes d'une famille ont dû disparaître; cette famille a descendu son écusson et abandonné l'héritage qu'elle tenait de Henri IV. Si le ministère n'a rien fait pour le pouvoir, permettez-

1. Ce dernier projet, vivement combattu par le comte Roy, fut repoussé à la Chambre des pairs.

moi de demander ce qu'il a fait pour la liberté..... »

Un député proposa un amendement qui, en substituant une création de rentes à l'émission des bons du trésor, modifiait essentiellement le projet de loi. Vainement M. Thiers présenta la mesure comme indispensable et insista vivement pour que l'amendement fût retiré. M. Laffitte ne parvint à ce résultat qu'en disant : « L'amendement serait une entrave véritable pour le gouvernement, c'est dans l'intérêt de celui qui sera chargé d'exécuter la loi que je conjure la Chambre de ne pas mettre le gouvernement dans l'impossibilité de profiter des ressources qu'on lui accorderait. »

De telles paroles étaient significatives. Lorsqu'un ministre se voit réduit à de pareils moyens, il est à la veille de sa chute. M. Laffitte remporta cette pénible et dernière victoire; mais, malgré son humble attitude, soixante-treize boules noires protestèrent encore contre sa politique.

La dissolution de cette administration réduite aux expédients, condamnée dans l'opinion, commença par la démission du ministre de la justice M. Mérilhou; il l'envoya le 8 mars; M. Thiers, sous-secrétaire d'État au département des finances, suivit cet exemple et se retira, mais peut-être avec l'arrière-pensée de devenir plus libre dans ses tentatives de combinaison ministérielle. Enfin les hommes qui composaient la fraction modérée du

cabinet offrirent également leurs démissions à M. Laffitte, afin, disaient-ils avec raison, que le terrain fût parfaitement déblayé pour l'essai qu'il voulait faire d'un ministère de gauche pure. M. Laffitte restait donc seul en face des Chambres, en face des partis et de l'émeute; car au milieu de ces complications politiques l'émeute se montrait encore : la nouvelle faussement répandue d'une victoire décisive remportée par les Russes sur les Polonais en avait été le prétexte. Des masses promenant un drapeau tricolore s'étaient ruées sur l'hôtel du comte Pozzo di Borgo dont elles avaient, à coups de pierres, brisé les vitres et les glaces, fait qui pouvait avoir de graves conséquences sans l'habile modération de l'ambassadeur de Russie, auquel le général Sébastiani dut, le lendemain, aller présenter les excuses nécessitées par une pareille violation du droit des gens. « Général, lui dit en souriant le comte Pozzo, savez-vous bien qu'à Constantinople même le gouvernement sait défendre les réprésentants des puissances étrangères contre le fanatisme de ses nationaux? En pareil cas il met des janissaires à leur porte. »

La position n'était plus tenable; M. Laffitte, qui comprenait bien tout ce qu'elle avait d'anormal, ne cherchait plus qu'un prétexte pour déposer son portefeuille; ce prétexte il le trouva, et s'en servit immédiatement : un soulèvement révolutionnaire

venait d'éclater en Italie, et le maréchal Maison, ambassadeur français à Vienne [1], écrivait à M. Sébastiani : « Jusqu'ici, m'a dit M. de Metternich, nous avons laissé la France mettre en avant le principe de la non-intervention, mais il est temps qu'elle sache que nous n'entendons pas le reconnaître en ce qui concerne l'Italie. Nous porterons nos armes partout où s'étendra l'insurrection. Si cette intervention doit amener la guerre, eh bien, vienne la guerre! Nous aimons mieux en courir les chances que d'être exposés à périr au milieu des émeutes. »

M. Laffitte prétendit qu'on lui avait caché pendant quelques jours l'arrivée de la dépêche, et profita de cette circonstance pour déposer son portefeuille entre les mains du roi. L'interrègne ministériel devait être fort court, du reste, car le parti conservateur se trouvait parfaitement en mesure de pourvoir aux exigences de cette situation depuis longtemps prévue, et sa liste était toute prête. Le *Moniteur* du 13 mars 1831 annonça au pays que M. Casimir Périer était appelé au ministère de l'intérieur avec la présidence du conseil, et le baron Louis au département des finances. Le comte de Montalivet devenait ministre de l'instruc-

1. Le maréchal Maison avait été nommé ambassadeur à Vienne en quittant le ministère des affaires étrangères confié au général Sébastiani.

tion publique; M. Barthe, garde des sceaux et président du conseil d'État; le vice-amiral de Rigny, ministre de la marine; le comte d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics. Dans cette combinaison le maréchal Soult conservait le portefeuille de la guerre, et le comte Sébastiani celui des affaires étrangères. Quant à M. de Montalivet, sacrifiant tout intérêt d'amour-propre à la réussite de cet arrangement ministériel, il n'avait pas, on le voit, hésité à accepter un département moins important que celui qu'il dirigeait dans le précédent cabinet.

La nouvelle administration devait se montrer, avant tout, un pouvoir fort et réparateur. Elle avait, à ce point de vue, de grands devoirs à remplir vis-à-vis du pays. Le premier soin de Casimir Périer fut d'adresser aux préfets la circulaire suivante; elle indique complétement la politique qu'il entendait suivre :

« Monsieur le préfet, en m'appelant à l'honneur de former et de présider son conseil, le roi m'a confié l'administration de l'intérieur. Il importe que je vous fasse connaître les intentions du gouvernement.

« ... Sachez bien et dites à tous que le gouvernement, jaloux d'assurer la durée et le développement des libertés conquises en Juillet et instituées par la Charte, ne reconnaît pour ennemis que ceux

qui méditent le renversement des institutions ou qui conspirent contre la paix publique. Il ne fait point la guerre aux opinions, aussi longtemps qu'elles ne se convertissent pas en actes contraires aux lois; mais toutes sont hostiles à ses yeux, dès que pour triompher elles recourent à la force. Ces principes doivent régler votre conduite à l'égard des partis qui se sont manifestés depuis quelque temps avec trop d'audace. Les opinions doivent être ménagées, les croyances respectées. La liberté des cultes surtout doit être sacrée pour le pouvoir comme pour tous. Il importe à la morale publique et à la tranquillité générale que jamais la dérision et l'outrage ne puissent atteindre ce qu'une grande partie vénère, et ce que les nations civilisées ont toujours respecté.

« D'autres partis ont paru; des hommes, amis peut-être de la révolution, mais peu favorables au gouvernement qu'elle a fondé, professent le mépris des lois et des pouvoirs réguliers. Les uns, séduits par de chimériques espérances, rêvent un changement dans les formes mêmes de la société; les autres, que domine un puissant souvenir, opposent un autre nom au nom du prince que le vœu national a choisi... Il est temps que cet état de choses ait un terme. Si l'administration ne se montrait forte et décidée, si les tentatives de désordre se renouvelaient encore, elles compromettraient la

prospérité publique, elles aggraveraient les souffrances de l'industrie et du commerce, elles pourraient même ébranler chez les bons citoyens la foi dans la force et la durée de nos institutions, et altérer aux yeux des peuples de l'Europe le beau caractère de notre révolution. Si l'ordre ne reprenait pas son empire et la société son repos, les élections prochaines ne seraient pas, ou au moins ne paraîtraient pas libres. Le rétablissement de l'ordre est nécessaire pour que l'origine de la nouvelle Chambre reste pure et que son pouvoir ne devienne pas l'instrument des partis. Ces considérations vous tracent vos devoirs. Le gouvernement ne veut être fort que dans l'intérêt même de la liberté... »

Assurément un tel langage était bien fait pour rassurer tous les esprits, pour relever tous les courages, et les actes allaient suivre de près les paroles. Une prétendue *association nationale* s'était formée à Paris et en province dans le but de « combattre, par tous les sacrifices personnels et pécuniaires, l'étranger et les Bourbons, » et l'acte d'association que les membres devaient signer indiquait qu'elle était créée « parce que les antécédents d'un grand nombre des dépositaires du pouvoir, la faiblesse et l'attitude incertaine des autres, donnaient lieu de craindre que les périls d'une restauration et d'une guerre étrangère ne

fussent pas prévenus par les résolutions énergiques et efficaces que commande le salut de la patrie. » Une fédération formée pour remplir un devoir suppose en effet que le gouvernement ne le remplit pas, et celle-ci, comme le faisait très-bien remarquer le ministre, manifestait une défiance offensante pour les pouvoirs publics, pour les forces régulières de la société. Ne devait-on pas s'étonner, d'ailleurs, que de bons citoyens prétendissent assurer la défense de leurs droits et de leurs frontières par d'autres tributs que l'impôt fidèlement acquitté, par d'autres engagements que le serment consacré par la loi constitutionnelle, par d'autres sacrifices personnels que ceux du recrutement et du service de la garde nationale?

Le ministre déclara nettement que l'improbation de toute participation des fonctionnaires civils ou militaires aux *associations nationales* serait officiellement prononcée; bien plus, il révoqua ceux qui persistèrent, et, à partir de ce moment, en présence d'un pouvoir ferme, résolu à faire son devoir, on vit les fonctionnaires publics rentrer dans la discipline et les associations factieuses se dissoudre.

Poursuivant son œuvre, le cabinet présenta à la Chambre un projet de loi sur les attroupements armés, qui distinguait entre l'attroupement armé et l'attroupement sans armes, mais prescrivait de

faire feu sur le premier après la troisième sommation prononcée par un commissaire de police. Il était urgent, en effet, de mettre le gouvernement en situation de pouvoir résister à l'émeute sans cesse renaissante. Cette nécessité, si claire pour tous les gens sensés, devait paraître plus évidente encore après l'acquittement par le jury des dix-neuf républicains arrêtés à la suite des troubles de décembre, et parmi lesquels on remarquait MM. Godefroi Cavaignac, Trélat et Guinard. Il est certain que l'issue de ce procès troubla singulièrement le gouvernement, en lui faisant craindre qu'une portion de la bourgeoisie parisienne ne lui fût hostile et ne partageât les opinions des accusés qu'elle acquittait ainsi; car on ignorait encore à quel point elle aimait à « donner des leçons au pouvoir » sans pour cela vouloir le renverser, le détruire. Dans tous les cas, il pouvait y avoir de très-graves inconvénients à provoquer et à laisser ensuite passer impunies des paroles telles que celles-ci, prononcées par M. Cavaignac à l'audience du 14 avril 1831 : « Mon père fut un de ceux qui, dans le sein de la Convention nationale, proclamèrent la république à la face de l'Europe alors victorieuse.... Cette cause se lie donc à tous mes sentiments comme fils; les principes qu'elle embrassait sont mon héritage. L'étude a fortifié cette direction donnée naturellement à mes idées

politiques; et aujourd'hui que l'occasion s'offre enfin à moi, je me hâte de prononcer un mot que d'autres proscrivent; je le déclare sans affectation comme sans feinte, de cœur et de conviction, je suis républicain. J'ai tâché de me rendre compte des faits, de voir si la république était praticable; et j'ai compris, non pas seulement qu'elle était possible, mais qu'elle était inévitable, mais que tout marchait là : les événements, les esprits, les choses... Le gouvernement l'a admise lui-même cette tendance : il s'est d'abord déclaré monarchie entourée d'institutions républicaines; et, bien que cette alliance de mots soit vraiment monstrueuse, bien qu'ils hurlent, comme on l'a dit, de se trouver ensemble, on a cru les lire gravés par les balles de Juillet sur les murs de l'Hôtel de Ville. Tous les hommes de sens ne sont pas républicains en souvenir de Rome, d'Athènes, par enthousiasme de collége : ce serait trop niais; ils ne le sont pas à cause du passé, mais à cause de l'avenir, or c'est précisément parce que l'avenir leur paraît certain qu'ils ne conspirent pas : à quoi bon? S'il est un parti en France qui ne conspire pas, c'est le parti républicain, car il est convaincu qu'il n'a plus qu'à laisser aller les choses. Si ce parti avait voulu conspirer, il le pouvait; il le pouvait dans la grande semaine, et cela à la clarté du soleil de Juillet, sur la place publique. Il le pou-

vait; et la preuve, c'est qu'on a voulu négocier avec lui.... »

Il est certain que de telles paroles pouvaient porter coup, et sinon atteindre le but que se proposait le parti républicain, du moins renouveler et propager l'agitation de la rue; après leur acquittement les principaux accusés furent reconduits chez eux en triomphe, démonstration qui, sans le déploiement d'une force militaire considérable, eût pris le lendemain le caractère d'une émeute sérieuse; quelques jours plus tard, à propos de la décoration instituée pour récompenser les combattants de Juillet, et dont la réception devait entraîner la prestation d'un serment de fidélité au roi et aux institutions constitutionnelles, des pétitions, des protestations, des attroupements, se produisirent; mais ne voulant pas exciter une insurrection véritable en répandant imprudemment le sang, le maréchal Lobau fit jouer des pompes à incendie sur les masses populaires qui s'étaient emparées de la place Vendôme.

D'un autre côté, M. de Chateaubriand publiait une brochure intitulée : *De la Restauration et de la Monarchie élective*, s'écriait en s'adressant à Mme la duchesse de Berry : « Madame, votre fils est mon roi! », et enveloppait pour ainsi dire cette déclaration dans ces paroles habilement patriotiques : « De prétendus royalistes n'aspirent qu'à voir

l'Europe attaquer la France. Eh bien! le jour où la France serait envahie serait celui qui changerait mes devoirs. Je ne veux tromper personne : je ne trahirai pas plus ma patrie que mes serments. Royalistes, s'il en existe de tels, qui appelez de vos vœux les baïonnettes ennemies, ne vous abusez pas sur mes sentiments : reprenez contre moi votre haine et vos calomnies; je reste un renégat pour vous, un abîme sans fond nous sépare. Aujourd'hui je sacrifierais ma vie à l'enfant du malheur; demain, si mes paroles avaient quelque puissance, je les emploierais à rallier les Français contre l'étranger, qui rapporterait Henri V dans ses bras. » Paroles qui eurent un immense retentissement dans le Midi, la Bretagne et la Vendée.

Ainsi le gouvernement se voyait ouvertement attaqué de deux côtés à la fois, et, en présence de cette double agression, devait montrer une double énergie. Le point d'appui qu'il pouvait trouver dans la Chambre des députés n'était plus assez solide. Cette Chambre, qu'un certain nombre d'élections partielles n'avait pas suffisamment rajeunie, avait entièrement perdu sa force morale. Il devenait urgent de la dissoudre et de faire un appel au pays. La loi électorale était votée d'ailleurs, et ses dispositions permettaient au ministère d'espérer que la nouvelle assemblée législative lui serait envoyée par les électeurs tout imbus des idées

conservatrices indispensables au triomphe de la politique qu'il avait inaugurée. Cette loi, qui avait été présentée à la Chambre le 6 avril 1831, ne pouvait en effet produire, surtout après la secousse si vive de la révolution de Juillet, que des résultats favorables aux modérés généralement désignés dès lors sous le nom de *conservateurs*. Supprimant le double vote et le cens électoral de l'ancienne loi, elle admettait le principe de l'élection directe par arrondissement, le cens de 500 francs d'impôt pour être éligible, celui de 200 francs pour être électeur; enfin l'adjonction des officiers en retraite et des membres de l'Institut payant une certaine quotité de contributions.

Nous entrons dans le détail de ces dispositions, non-seulement parce qu'elles sont caractéristiques, mais encore parce que cette loi électorale de 1831 a fonctionné pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe. On sait que, dans les derniers temps, elle froissait les intérêts politiques d'une minorité parlementaire, et que c'est uniquement pour cela, et dans le but d'y introduire des réformes, que la révolution de 1848, provoquée par ces stériles réformateurs, a tout à coup surgi, les emportant eux-mêmes dans son tourbillon immense.

La Chambre, qui avait été prorogée le 20 avril, fut dissoute le 3 mai, et, peu de jours après, le

roi partit pour visiter une portion de la Normandie, dont les villes avaient, on le sait, accueilli la révolution de Juillet avec beaucoup d'enthousiasme. Plusieurs motifs déterminèrent Louis-Philippe à entreprendre ce voyage politique que devait suivre bientôt une seconde excursion dans le nord de la France : il voulait se trouver personnellement en contact avec les populations départementales, développer dans des allocutions le système de gouvernement qu'il entendait suivre, et aussi, disons-le, prouver au pays qu'à côté de cette frappante et absorbante individualité de Casimir Périer, l'attention publique pouvait encore se reporter sur lui-même, petit calcul de vanité princière que l'étude approfondie du caractère de Louis-Philippe fait très-aisément comprendre.

Le roi visita Rouen, le Havre, le château d'Eu, puis il revint par la Picardie, s'arrêta à Amiens, à Beauvais; fut chaleureusement acclamé partout où il passa, et ne perdit pas une seule occasion d'indiquer ses théories politiques. C'est ainsi qu'il répondit au maire du Havre : « Je vois avec plaisir que tout se calme aujourd'hui ; j'espère que le rétablissement de l'ordre et la stricte exécution des lois ranimeront la confiance, et que la confiance va rendre au commerce son essor et son activité. J'ai lieu d'espérer que la paix intérieure consolidera son développement, et je n'omets, pour l'obtenir,

aucun effort compatible avec notre honneur et notre indépendance nationale; car si jamais ils étaient attaqués ou compromis, je reprendrais les armes de ma jeunesse, et je combattrais encore pour ma patrie; comme j'ai eu le bonheur de le faire à Jemmapes et à Valmy. »

Ces noms de Jemmapes et de Valmy qui souvent, alors, revinrent dans les discours de Louis-Philippe, lui retraçaient en effet un des plus chers souvenirs de sa jeunesse. Il voulut revoir ces lieux témoins de sa bravoure en 1792, et un second voyage fut décidé. Le roi partit de Saint-Cloud le 6 juin 1831 et se rendit à Châlons-sur-Marne, puis ensuite visita les principales villes du nord de la France telles que Verdun, Metz, Lunéville, Nancy, Strasbourg, Besançon. Mais si les acclamations du peuple le suivirent presque toujours dans cette excursion nouvelle à travers les départements du nord sourdement travaillés par des agitateurs républicains, l'attitude et le langage de la bourgeoisie lui prouvèrent jusqu'à quel point la révolution et la faiblesse du pouvoir avaient porté de confusion dans les esprits au point de vue des attributions et de la hiérarchie : chaque orateur municipal voulait donner au chef de l'État des conseils de conduite politique. Chaque commandant de gardes nationales lui parlait des points importants qui restaient à régler dans les institutions du pays, ou d'une

intervention armée en faveur de la Pologne et de l'Italie, et Louis-Philippe ne perdait pas une occasion de rétablir l'ordre dans les idées, la convenance dans les discours. A Metz, un capitaine de la milice citoyenne appartenant à une opinion très-avancée, dit au roi : « Si le calme est une condition indispensable de la liberté, l'expérience n'a-t-elle pas prouvé que le plus sûr moyen d'assurer l'ordre est de satisfaire aux besoins progressifs de la civilisation par des lois libérales et populaires ? Parmi ces lois, la plus décisive pour l'avenir de la France est celle qui doit organiser la seconde branche du pouvoir législatif. — La force armée ne délibère pas, interrompit le roi; elle ne doit pas s'occuper de questions politiques; elle n'a point de vœu à former, d'avis à exprimer, et je ne dois pas en entendre davantage. »

Il est bon de le remarquer, du reste, Louis-Philippe ne perdit pas, durant ce voyage, une seule occasion de déclarer que, « quant à l'extérieur, ce qu'il désirait, c'était le maintien de la paix sans déroger en rien à l'honneur, à l'indépendance du pays. » Tel est le langage qu'il tenait même sur ce champ de bataille de Valmy qu'il avait voulu visiter. C'est qu'en effet après la formelle déclaration de l'Autriche « qu'elle aimait mieux périr dans un combat que dans une émeute » l'horizon se rembrunissait singulièrement. Nous allons voir comment cette

puissance avait procédé vis-à-vis de l'insurrection si grave, si menaçante de l'Italie centrale.

II

Les libéraux de Bologne, de la Romagne, de Modène, de Parme et de la Toscane, étaient convenus de faire de Bologne le centre de leurs premiers mouvements insurrectionnels, jusqu'à ce que la révolution se fût étendue à toutes les parties de l'Italie. Bologne, ville de soixante mille habitants, n'avait en effet qu'une garnison de sept cents hommes et pouvait aisément tomber en leur pouvoir.

Ce plan ne put être mis à exécution, à cause des obstacles que l'on rencontra au moment d'agir. Des divisions se manifestèrent dans le sein du comité de Bologne. Menotti, le chef des patriotes de Modène, avait fait savoir à Philippe Canutti, avocat et député des libéraux bolonais, que ses amis politiques étaient décidés à s'insurger dans la soirée du 5 février 1831. Canutti communiqua cet avis aux patriotes des légations, en leur démontrant combien il était nécessaire d'opérer l'insurrection simultanément avec les Modénais, afin de donner ainsi plus de force et plus d'importance au mouvement national que l'on voulait produire.

Nous avons dit que des relations intimes existaient entre Menotti et le duc François IV qui, jusque-là, cependant, avait persécuté les libéraux. On se défia de ces ouvertures, et la révolution n'éclata pas dans les États romains en même temps qu'à Modène.

Dans la matinée du 3 février 1831, Menotti, profitant du mécontentement généralement produit par l'incarcération d'un citoyen nommé Nicolas Fabbrizzi, mis en prison par ordre du duc, jugea que le moment de l'insurrection était venu. Il réunit donc dans sa maison, pendant la soirée du même jour, une trentaine de conjurés munis d'armes et tout prêts à faire entendre le cri de Liberté ! dès que seraient arrivés les contingents patriotes des communes voisines auxquels Menotti avait envoyé des avis le matin même. Les conjurés se disposaient, les uns à envahir le palais ducal, les autres à s'emparer des quatre portes de la ville. Mais pendant qu'ils faisaient ainsi leurs préparatifs en toute hâte, le duc de Modène donnait de son côté des ordres sévères, fortifiait son palais, et rassemblait ses troupes. Bientôt, au lieu des patriotes attendus, ce furent la police et les soldats qui arrivèrent et environnèrent la maison de Menotti. Les conjurés barricadèrent les portes, firent feu par les fenêtres, et se défendirent vigoureusement. Toutefois on amena des canons sur la place, la maison fut presque démolie, et l'on fit trente prisonniers parmi

lesquels se trouvait Menotti lui-même. Ces prisonniers furent conduits dans les cachots, et subirent de durs traitements ; plus tard ils devaient être traduits devant une commission militaire.

La nouvelle de ces troubles causa une grande agitation à Bologne. Les jeunes gens et les étudiants de l'Université voulaient agir sur-le-champ ; mais d'autres s'efforçaient plutôt d'empêcher que le mouvement de Modène se communiquât immédiatement aux États pontificaux. Ceux-là préféraient temporiser.

Effrayé de l'agitation qui régnait dans la ville, le prolégat Paracciani Clarilli, gouverneur de Bologne, demanda conseil aux employés supérieurs de la police, et ceux-ci, lui faisant comprendre toute la gravité de la situation, l'engagèrent à appeler auprès de lui une espèce de consulte composée des personnes appartenant aux classes les plus distinguées de la population. Dans la soirée du 4 février, le prolégat convoqua donc le marquis de Bevilacqua Ariosti, sénateur, avec quatorze autres personnages considérables de la ville. Le directeur de la police, les chefs de la force armée et l'assesseur criminel intervinrent également.

Le professeur Orioli et le sénateur Bevilacqua insistèrent chaleureusement pour que le prolégat remît son pouvoir à une commission de citoyens, tout en conservant la faculté de prendre des me-

sures propres à rétablir la tranquillité et à maintenir l'ordre public.

Ces conseils obtinrent l'unanime approbation de l'assemblée. Cependant le prolégat demeurait dans l'incertitude; mais lorsqu'il entendit les cris du peuple réuni en foule sous les fenêtres de la salle ou siégeait la consulte, quand il sut que des attroupements s'étaient formés dans les différents quartiers de la ville, et que plusieurs bandes de jeunes gens armés s'étaient montrées dans les environs du palais, il signa, bien qu'à contre-cœur, l'acte par lequel il nommait une commission provisoire de gouvernement et instituait une garde provinciale de citoyens. La publication de ces deux décrets faite le soir même du 4 février, fut accueillie par de longs applaudissements.

Le drapeau tricolore fut donc arboré sur les places et sur les édifices publics. Les troupes de ligne et les carabiniers adhérèrent au nouveau gouvernement, en substituant la cocarde tricolore à celle du pape. Le colonel Ragani, ainsi que d'autres officiers qui avaient servi sous Napoléon, furent destinés à commander ces troupes. Enfin, d'après l'avis du comte Charles Pepoli, qui prit une grande part à la révolution du 4 février, on assembla immédiatement un comité de guerre, nommé par lui-même en qualité de représentant

du gouvernement, et se composant de Grabinski, vieux général polonais qui s'était retiré à Bologne depuis plusieurs années, du major Barbieri, nommé chef de la garde nationale, et de l'inspecteur aux revues Gandolfi.

Le mouvement s'étendit bientôt à Ferrare, à Imola, à Ravenne, à Faenza, à Forli, à Césène, à Rimini, à Pesaro, et partout sans effusion de sang. A Forli seulement il y eut une résistance partielle des troupes pontificales, mais cette démonstration n'eut aucune suite sérieuse.

Dès le matin du 5 février, le gouvernement de Bologne avait envoyé l'avocat Canutti vers la frontière du duché de Modène, en qualité de commissaire extraordinaire. Il devait s'assurer du véritable état de l'insurrection sur ce point important, et prendre en même temps les mesures les plus convenables pour que le principe de non-intervention fût respecté par les deux contrées limitrophes.

Arrivé à Castel-Franco, Canutti, qui désirait ardemment le triomphe de la cause libérale dans toute l'Italie, apprit avec douleur que la tentative désespérée de Menotti avait échoué, et que Menotti lui-même était, ainsi que ses compagnons, tombé au pouvoir du duc François IV. Il en instruisit aussitôt les nouvelles autorités de Bologne, tout en les conjurant au nom de l'humanité et de la cause nationale : « de ne pas s'arrêter à une interpréta-

tion restreinte du principe de non-intervention au préjudice de leurs propres frères, et de voler vers les Modénais pour leur donner un secours prompt et efficace. » Toutefois, le gouvernement qui craignait, en prêtant son appui aux populations du duché, de fournir un prétexte aux Autrichiens pour intervenir dans les affaires des légations, se refusa à souscrire à cette demande, et rappela sans délai le commissaire extraordinaire Canutti.

Le mouvement insurrectionnel ne s'en étendit pas moins aux duchés de Modène et de Parme. François IV ayant appris, dans la matinée du 5 février, que la révolution avait triomphé à Bologne, dut songer à se mettre en sûreté; le soir du même jour, il s'éloignait dans la direction de Mantoue, emmenant avec lui Ciro Menotti.

Et le lendemain le drapeau tricolore flottait sur les murs de Modène; les prisons étaient ouvertes aux détenus politiques; les autorités municipales gouvernaient la ville; on instituait une garde nationale; enfin, le 9, en vertu d'une délibération signée par soixante-dix citoyens, on constituait un gouvernement provisoire composé d'un dictateur, l'avocat Biagio Nardi, et d'une diète de trois consuls : le colonel Maranesi, l'avocat Minghelli, et le marquis Morano.

L'exemple de Bologne, de Modène et de Reggio fut imité, le 10, à Parme. Une députation se rendit

auprès de la duchesse, pour l'informer en termes respectueux, qu'il serait nécessaire qu'elle se retirât, le dessein du peuple étant d'entrer dans la grande fédération italienne, et de repousser tout autre gouvernement. Déjà les voitures de la duchesse ainsi que son escorte étaient prêtes, et, comme elle n'avait pas la liberté du choix, Marie-Louise se décida à partir pour Plaisance; départ qui fut suivi de la convocation d'un congrès civique composé de quatre-vingt-dix membres, et de l'installation d'un gouvernement provisoire.

Les insurgés s'attendaient à des scènes semblables dans le royaume de Naples, en Toscane et dans le Piémont, et ils avaient fait leurs efforts pour rendre la conflagration générale; toutefois ces divers points de la péninsule demeurèrent exempts de troubles et de guerre. Le seul ennemi redoutable de l'insurrection, c'était l'Autriche, et dans l'intention de paralyser ses forces disponibles contre eux ou tout au moins de les affaiblir, les insurgés essayèrent aussi d'exciter la Lombardie à la révolte. Il partit de Bologne, qui était tacitement considérée comme le point central du gouvernement révolutionnaire, une proclamation adressée aux patriotes de la Lombardie pour les inviter à secouer le joug autrichien.

« Concitoyens de la Lombardie, était-il dit dans cette proclamation, suivez l'exemple de la France,

imitez les patriotes de l'Italie centrale ; brisez les chaînes honteuses dont la sainte-alliance vous a chargés. Nous étions esclaves et misérables sous le despotisme des prêtres ; mais nos oppresseurs étaient du moins Italiens. Vous êtes esclaves d'étrangers qui s'enrichissent de vos dépouilles et qui chaque jour vous rendent plus malheureux. Le jour où vous vous lèverez contre eux, quarante mille de nos patriotes marcheront pour vous aider à écraser les Autrichiens. Ne tardez point, car il y a péril à hésiter. Déployez votre courage, concitoyens, et le despotisme fuira nos belles contrées. Notre pays, notre liberté et notre indépendance nationale avant tout. »

L'Autriche n'avait pas besoin de pareilles provocations pour se déterminer à renverser un système politique dont l'établissement au sud du Pô était incompatible avec l'existence de son propre pouvoir au nord de ce fleuve. N'ayant jamais considéré que l'Italie fût à l'abri d'une tentative plus ou moins directe de la part de la France, depuis la révolution de 1830, elle avait rassemblé près de cent mille hommes en Lombardie. Ses moyens d'attaque étaient donc formidables. Le pape, la duchesse de Parme, le duc exilé de Modène, qui tous trois avaient hautement protesté contre les actes des gouvernements révolutionnaires établis dans leurs États, demandèrent le secours des armes impé-

niales. D'un autre côté, la France avait déclaré qu'elle ne permettrait pas que les troupes autrichiennes intervinssent dans la querelle des princes et des peuples italiens. Plus tard le cabinet de Paris prétendit, il est vrai, que cela ne l'obligeait pas à prendre des mesures matérielles pour empêcher cette intervention. C'était cependant ainsi qu'avaient pu l'entendre les libéraux italiens. Ils comptaient évidemment, dans ce grand duel contre l'Autriche, sur l'appui et l'intervention de la France. Mais le gouvernement français ne pouvait envoyer une armée en Italie que par le Piémont ou la Suisse; or, l'invasion de ces deux pays eût semblé une agression contre l'Europe entière.

Cependant le fort de Saint-Léon s'était rendu aux libéraux; Ancône seule, qui avait une nombreuse garnison, résistait encore. Elle ne voulut point céder aux premières sommations du colonel Sercognani, qui la cernait avec quelques centaines de volontaires, et ne capitula qu'après un blocus de plusieurs jours. La garnison passa au service du nouveau gouvernement; le commandant, le délégué, et quelques autres employés se retirèrent à Rome.

Le cabinet pontifical avait envoyé le cardinal Benvenuti en qualité de légat *a latere* dans le diocèse d'Osimo; ce cardinal fut arrêté par les insurgés, et conduit prisonnier à Bologne. Pérouse,

Spolette, Foligno, et toutes les villes de l'Ombrie répondirent aux proclamations de le cour de Rome, en secouant le joug du gouvernement papal, et en constituant dans tout le pays des autorités populaires.

Sercognani, élevé au grade de général de brigade après l'occupation d'Ancône, marcha donc vers Rome avec un détachement d'avant-garde, auprès duquel le comte Charles Pepoli fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire. Ce détachement, fort de deux mille cinq cents hommes environ, était composé de troupes de ligne et de gardes nationales mobiles des diverses provinces soulevées qui formaient une colonne commandée par le géneral Olivieri, et par quatre colonels insurgés. La révolution s'étendit ainsi à Fano, Ascoli, Spolète, Terni, Narni, Otricoli, s'avançant jusqu'aux portes de Civita-Castellana. Dans presque toutes les rencontres que les libéraux soutinrent contre les troupes papales, et spécialement dans les affaires partielles de Configni près de Terni, de Calvi, d'Amilia, de Magliano et de Borghetto, au delà d'Otricoli, leurs efforts furent couronnés d'un plein succès. Dans l'espace d'un peu plus de trois semaines, tout l'État pontifical, moins Rome, Rietti, et un petit nombre d'autres villes, avait suivi le mouvement de Bologne.

Les insurgés italiens ne tardèrent point à sentir

le besoin de réunir en un seul État les différentes provinces rendues libres, et de former un centre commun d'action où se rassembleraient toutes les forces morales et matérielles jusqu'alors éparses et divisées. Les villes qui avaient secoué l'autorité pontificale furent invitées, en conséquence, à envoyer des représentants à Bologne. Beaucoup d'entre elles avaient déjà dirigé leurs députés sur cette capitale de l'insurrection, les autres répondirent avec empressement et sans retard à l'invitation qui leur était faite.

Ici se place naturellement un épisode historique dont la principale importance fut de mettre, pour la première fois, en lumière un personnage qui devait obtenir dans la suite une bien autre célébrité que le renom modeste, mais bien acquis, d'une incontestable bravoure, seul mobile, alors, de sa jeune ambition et de ses espérances secrètes.

Louis-Napoléon Bonaparte, alors âgé de vingt-deux ans, habitait Rome avec son frère aîné Napoléon Louis et la reine Hortense sa mère. Obéissant à ces généreux entraînements de la jeunesse, qui se trompe souvent sur le but et néglige toujours les moyens, les deux princes Bonaparte, dont le nom avait de séculaires affinités avec les destinées de l'Italie, vivement pressés d'ailleurs de donner leur actif concours à une œuvre de régénération nationale, étaient entrés dans le complot qui cou-

vrait comme d'un réseau toute la péninsule Italique. Contraints de se soustraire aux agents de la police pontificale, ils se retirèrent à Florence, tout prêts à mettre leur épée au service de la soi-disant indépendance de l'Italie.

Louis-Napoléon, dont le nom apparaît pour la première fois dans l'histoire, écrivait alors à sa mère alarmée : « Votre affection comprendra notre détermination : nous avons contracté des engagements que nous ne pouvons manquer de remplir. Pourrions-nous rester sourds à la voix des malheureux qui nous appellent ! Nous portons un nom qui oblige. »

Les deux princes Bonaparte armèrent donc une petite troupe, et, durant la courte campagne de l'insurrection, se montrèrent par leur audace dignes de ce grand nom qu'ils portaient. Ce fut Louis-Napoléon qui, suivi d'une poignée de volontaires traînant après eux un canon que le prince manœuvrait lui-même, s'avança jusqu'à Civita-Castellana, expédition qu'il avait entreprise de son propre chef, c'est-à-dire sans l'ordre du général Armandi, ministre de la guerre des insurgés. Ce dernier ayant envoyé au prince des instructions formelles pour suspendre son mouvement, Louis-Napoléon, qui avait compris que, s'il existait un moyen de réussir, c'était d'étonner ses adversaires par la rapidité d'une offensive hardie, se replia.

découragé, sur Forli d'abord, où il eut la douleur de perdre son frère, subitement arraché, par une fluxion de poitrine, à ces premiers et trop rudes labeurs militaires, puis à Ancône, où lui-même tomba gravement malade. Nous dirons tout à l'heure comment le prince parvint à échapper aux dangers que la défaite de l'insurrection lui créait naturellement dans cette dernière ville.

Les 5 et 6 mars, une colonne de l'armée impériale, commandée par le général Geppert, s'emparait de Novi, malgré la résistance assez vive des patriotes italiens, qui furent contraints de céder devant les forces supérieures de leur ennemi.

Mais soit que les Autrichiens craignissent de s'avancer inconsidérément dans un pays où les tendances politiques et les prédilections des masses ne s'étaient pas encore bien nettement dessinées, soit qu'ils voulussent simplement attendre les renforts qui leur arrivaient de tous côtés, leur mouvement fut en quelque sorte suspendu pendant dix ou douze jours. Enfin, le 20 mars, ils s'avancèrent en deux corps principaux sur Modène, Ferrare et Bologne, que le gouvernement provisoire avait jugé convenable d'abandonner pour se retirer à Ancône, en recevant la nouvelle de l'invasion des légations. La garde civique bolonaise, à laquelle avait été confié le cardinal Benvenuti, ne consentit pas, malgré l'avis des autorités libérales, a mettre

en liberté ce prélat, dont la personne pouvait, en effet, servir d'otage. Le cardinal suivit donc à Ancône le personnel gouvernemental des provinces insurgées.

Cependant l'armée impériale, suivant la Voie Emilia, menaçait à chaque instant de déborder les lignes peu profondes et peu aguerries des volontaires romagnols. Deux colonnes de troupes italiennes, qui se retiraient devant les Autrichiens, étaient arrivées à Rimini dans la matinée du 25 mars, et, après y avoir opéré leur jonction, elles se repliaient en bon ordre sur la route de Cattolica, lorsqu'un corps de l'avant-garde du général Geppert, composé de cinq mille hommes d'infanterie et d'environ cinq cents hussards et dragons, avec quatre pièces d'artillerie, tomba sur la brigade Olini, qui fit assez bonne contenance, mais fut dispersée après un combat long et sanglant, seul engagement sérieux de cette campagne. Un tel événement était décisif : l'administration libérale ne tarda pas à rendre un décret par lequel elle se déclarait dissoute et nommait à sa place un triumvirat, composé du général Zucchi, du comte Pietro Ferretti (d'Ancône) et du chevalier Tiberio Borgia (de Pérouse). Ce décret ne devait point recevoir son exécution; acculés dans un coin de l'Italie et bientôt entourés de tous côtés par l'armée autrichienne, les insurgés comprirent qu'il

n'y avait plus rien à espérer et essayèrent d'utiliser la présence de leur otage, le cardinal Benvenuti. Ils publièrent à cette même époque un manifeste où perçait leur vif ressentiment de la conduite tenue par le gouvernement français. Voici les termes de ce manifeste :

« Un principe proclamé par une grande nation qui avait solennellement promis de ne pas permettre qu'il fût violé par aucune puissance européenne, et la déclaration de garantie donnée par un ministre de cette même nation, nous ont déterminés à seconder le mouvement du peuple dans ces provinces. Nous fîmes tous nos efforts pour remplir la tâche difficile de maintenir l'ordre au milieu de l'agitation d'une insurrection, et nous éprouvâmes une satisfaction bien douce en voyant la révolution s'accomplir constitutionnellement, sans répandre une seule goutte de sang. Mais la violation de ce principe, consentie par la nation qui l'avait promulgué et garanti, l'impossibilité de résister à une grande puissance, dont les troupes occupaient déjà une partie de nos provinces ; enfin, notre désir d'empêcher une inutile effusion de sang, nous ont décidés, en vue du salut public, loi suprême de tout État, à traiter avec Son Eminence le très-révérend cardinal Gian-Antonio Benvenuti, légat *a latere* de Sa Sainteté Grégoire XVI, et à remettre entre ses mains le gouvernement de

ces provinces : ce qui a été accepté aux conditions suivantes. »

Ces conditions étaient qu'aucun insurgé ne serait molesté dans sa personne ou dans ses propriétés pour sa conduite politique antérieure, que les sujets romains qui voudraient quitter les États du pape obtiendraient des passe-ports, s'ils les demandaient, dans les quinze jours; que les anciens fonctionnaires pontificaux ne seraient pas révoqués pour s'être unis aux insurgés; enfin, que tous les étrangers qui étaient entrés dans leurs rangs auraient la liberté de partir sans être inquiétés.

Le cardinal Benvenuti mit son nom au bas de ces conditions, et dès lors l'insurrection s'évanouit. Ses premiers chefs, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, furent embarqués à bord d'un bâtiment de commerce ; mais une corvette autrichienne captura ce bâtiment et le conduisit à Venise, où les réfugiés furent incarcérés, au mépris de la convention d'Ancône; le pape refusa de la ratifier, d'ailleurs, en alléguant qu'elle avait été extorquée au cardinal Benvenuti pendant qu'il était au pouvoir des rebelles. Un nombre considérable d'entre eux furent donc arrêtés, et l'on institua des commissions pour les juger. Ces commissions devaient se borner à procéder contre les personnes accusées : 1° d'avoir signé l'acte par lequel le gouvernement provisoire de Bologne avait déclaré abolie la puis-

sance temporelle des souverains pontifes; 2° d'avoir violé leurs serments militaires en s'enrôlant dans les gardes civiques; 3° d'avoir publié des écrits irréligieux et séditieux. Grégoire XVI accordait à tous ses sujets non compris dans les catégories ci-dessus une entière amnistie « dans l'espoir que, repentants de leurs fautes, ils les répareraient par leur attachement au saint-siége. » Les chefs libéraux les plus compromis s'étaient déjà soustraits par l'exil aux conséquences de ces restrictions; aucune condamnation capitale ne fut donc exécutée, et, quoique les édits relatifs aux insurgés n'offrissent pas à beaucoup près un modèle d'indulgence politique, on peut dire cependant que, dans cette circonstance, la conduite de la cour de Rome fut marquée au coin de la modération et de la justice.

Le prince Louis-Napoléon s'était, avons-nous dit, retiré à Ancône; là, malade, moralement et physiquement abattu, il avait été rejoint par la reine Hortense, qui désormais devait concentrer toutes ses tendresses maternelles sur cette tête prédestinée. Mais les Autrichiens s'approchaient de la ville; bientôt ils l'occupèrent, et il fallut s'efforcer de cacher à tous les yeux la présence de ce fils que la persécution politique ne manquerait pas de poursuivre. On répandit le bruit que Louis-Napoléon, parvenu à s'évader, avait été demander un refuge

au sol poétique de la Grèce, et grâce à un passeport anglais, grâce à un déguisement impénétrable, la mère et le fils purent traverser l'Italie en se dirigeant vers la France malgré les lois de proscription et d'exil qui bannissaient encore du territoire français les membres de la famille de l'empereur Napoléon.

Arrivés à Paris, la reine Hortense et le prince se logèrent à l'hôtel de Hollande, rue de la Paix, non loin de la glorieuse colonne qui, le lendemain même, anniversaire du 5 mai, jour de la mort du grand empereur, devait être couverte de fleurs et de couronnes. Les souvenirs d'une époque de gloire avaient toujours le privilége d'émouvoir à un haut degré la population parisienne. Louis-Napoléon put le constater lui-même, car les cris de la foule enthousiaste parvinrent jusqu'à ses oreilles; et qui sait si, plus tard, le souvenir de ces scènes populaires n'influa pas sur ses décisions, ne provoqua pas ses tentatives hardies?

Quoi qu'il en soit, la royauté de Juillet s'effraya de ces démonstrations bonapartistes; elle comprenait sans doute combien la grandeur napoléonienne rapetissait son origine révolutionnaire. La reine Hortense avait écrit à Louis-Philippe, pour l'instruire de sa présence à Paris et solliciter l'autorisation de séjourner dans cette capitale jusqu'à l'entier rétablissement du prince. Casimir Périer se rendit aussitôt à l'hôtel de Hollande. « Monsieur,

lui dit-elle, je n'avais qu'un moyen de sauver mon fils, c'était de venir en France. J'y suis venue; je n'ignore pas le danger que nous courons : ma vie et celle de mon enfant sont entre vos mains. Prenez-les si vous les voulez. » Et le président du conseil des ministres répondit que si la reine consentait à garder un strict incognito, il pouvait lui promettre, au nom du roi Louis-Philippe, l'autorisation de séjourner à Paris pendant une semaine, afin de donner au prince le temps de se remettre.

Mais, le soir même, les démonstrations dont nous venons de parler se produisaient sur la place Vendôme et sur les boulevards. Casimir Périer, envoyé de nouveau par le roi Louis-Philippe, déclara à la reine Hortense qu'il craignait que sa présence ne fût découverte, et qu'il venait lui demander, au nom du roi, de quitter immédiatement Paris. Louis-Napoléon fut porté dans sa voiture et partit malade pour l'Angleterre; mais son esprit et son cœur gardaient dans leurs replis les plus secrets une précieuse moisson d'espérances : le souvenir de ces acclamations enthousiastes qui étaient venues frapper son oreille.

Quelques mois plus tard, après avoir visité avec soin tous les grands établissements qui font la prospérité et le renom de l'Angleterre, le prince, toujours accompagné de la duchesse de Saint-Leu[1],

1. On sait que c'était le nom adopté par la reine Hortense.

se fixait à Arenenberg, douce et calme retraite sur les bords du lac de Constance. Mais le calme, la retraite, ne semblaient pas être possibles pour Louis-Napoléon. Sa destinée paraissait déjà appartenir fatalement, inexorablement à l'histoire : à peine était-il revenu à Arenenberg qu'il recevait une lettre signée des noms les plus illustres de la Pologne insurgée. Cette lettre renfermait le passage suivant :

« A qui la direction de notre entreprise pourrait-elle mieux être confiée qu'au neveu du plus grand capitaine de tous les siècles? Un jeune Bonaparte, apparaissant sur nos plages le drapeau tricolore à la main, produirait un effet moral dont les suites sont incalculables. Allez donc, jeune héros, espoir de notre patrie, confier à des flots qui connaîtront votre nom la fortune de César, et, ce qui vaut mieux, les destinées de la liberté. Vous aurez la reconnaissance de vos frères d'armes et l'admiration de l'univers [1]. »

C'était offrir une couronne, mais (détail historique bien curieux) le prince répondit prophétiquement. « J'appartiens avant tout à la France : d'ailleurs, je servirai plus efficacement la sainte cause de la Pologne en combattant à vos côtés comme volontaire. » Et au bout de quelques semaines il allait,

1. Cette lettre était écrite à la date du 21 août 1831.

en effet, porter son épée à cette cause polonaise délaissée de tous, lorsqu'il apprit que désormais il était trop tard.

III

Les jours de trêve et de recueillement qui s'écoulèrent avant les heures décisives de la dernière lutte furent employés par le gouvernement polonais à se renforcer au dedans, et à chercher au dehors des appuis indispensables que ses récentes victoires encourageraient peut-être à se produire. Mais la Prusse et l'Autriche avaient, dès le principe de cette guerre, annoncé par des actes formels qu'elles considéraient la cause de la Russie comme la leur, et une sorte de cordon sanitaire était hermétiquement maintenu par les deux puissances contre les tendances de la révolution polonaise. Quant à la France, nous avons déjà dit que son gouvernement nouveau-né, contenu dans les langes d'une politique hésitante et pacifique, ne devait accorder à la Pologne qui lui demandait le concours de ses soldats que l'intervention de ses diplomates. La Pologne, comme un lion blessé entouré par les chasseurs, pouvait donc renverser de nombreux ennemis pendant sa lente agonie; sa chute mortelle n'en

était pas moins prévue, et ses plus éclairés défenseurs avaient déjà compris qu'il ne s'agissait plus pour eux que de savoir glorieusement mourir. On a demandé si, à cette époque de la guerre, il eût encore été possible pour la Pologne de négocier avec l'empereur, et d'obtenir d'honorables concessions qui eussent maintenu son existence comme royaume. Nous répondrons négativement à cette question. Depuis la faute immense commise par la diète en votant la déchéance de la dynastie des Romanoff, le duel des deux peuples était devenu un duel à mort et le tsar ne pouvait plus lui-même avoir la pensée de suspendre par des traités la lutte suprême qui chaque jour devenait plus terrible, plus ardente. Quel poids sérieux pouvaient avoir dans la balance quelques victoires qui décimaien irréparablement les vainqueurs? Périr glorieusement, n'est-ce pas toujours périr? Aussi l'espoir que le prince Czartoryski avait placé dans les négociations des cabinets de Paris et de Londres, dut-il bientôt s'évanouir; un grand nombre de hauts fonctionnaires polonais ne rêvaient que les libertés constitutionnelles du pacte de 1815. Leur ambition n'allait pas au delà, et déjà il était trop tard. On assure que le général Skrzynecki avait lui-même avant d'arriver, comme nous allons le voir, au commandement en chef de l'armée, cherché à entrer en pourparlers avec Diebitsch. Mais le feld-

maréchal s'était renfermé dans un système d'abstention basé sur l'inflexible volonté du tsar.

Le 26 février 1831, le prince Radziwill déposa modestement la charge de généralissime qui lui avait été confiée, et qu'il n'avait acceptée qu'avec répugnance. Les événements militaires prenaient, en effet, de tels développements, qu'il fallait désormais une main non-seulement ferme, mais encore des plus expérimentées, pour pouvoir les diriger. Quel serait le successeur du prince? Skrzynecki, Prondzynski, Pac et Krukowiecki pouvaient faire valoir des droits à cette fonction éminente. Skrzynecki, le héros de la bataille de Grochow, l'emporta sur ses concurrents, et les suffrages de la diète lui donnèrent le pouvoir. Prondzynski lui fut adjoint comme quartier-maître général de l'armée. Des comités s'étaient formés à Paris et à Londres pour faire admettre en fait ou en droit cette indépendance de la Pologne, que chaque combat, défaite ou victoire, semblait compromettre davantage. Leur action s'était étendue, grâce aux démarches actives du parti républicain français, et, malheureusement pour la cause polonaise, ce parti semblait l'avoir placée sous sa protection exclusive. Des secours d'argent, des adresses sympathiques, furent la seule conséquence matérielle de l'établissement de ces comités très-protégés en France par M. de Lafayette, qui se chargea plusieurs fois

de présenter à la Chambre des députés les pétitions rédigées dans leur sein. En présence de cette situation irrégulière, la politique du gouvernement français demeurait la même, et, sans rappeler de Saint-Pétersbourg son plénipotentiaire, M. de Mortemart, le roi Louis-Philippe ne pouvait assurément pas entrer dans la voie hardie que le parti polonais lui indiquait.

De son côté, le gouvernement insurrectionnel adressait à ses agents dans les pays étrangers une circulaire ainsi conçue : « Les nations civilisées resteront-elles longtemps spectatrices immobiles de cette lutte entre l'injustice et la violence d'une part, et la loyauté de l'autre? Ou bien prétendront-elles nous contraindre elles-mêmes à accepter un avenir, à rentrer sous un joug qui, si même il n'était honteux, serait encore insupportable par sa barbarie? Leur faudra-t-il de nouvelles preuves de l'incompatibilité qui dorénavant sépare la Pologne de la Russie? Les mesures présentes annoncent assez le traitement que l'empereur réserve aux habitants de son ancien royaume de Pologne, si, après une lutte longue et désespérée, les masses de la Russie finissent enfin par nous accabler. Ce n'est rien moins qu'à un renouvellement total de la population de ce malheureux pays qu'il faudra s'attendre alors. Les notes diplomatiques qui pourraient être d'un si grand poids, aussi longtemps

que la lutte est douteuse, ou lorsque nos armes triomphent, seront impuissantes vis-à-vis du vainqueur des Polonais; mais lorsque les Russes auront couvert de colonies militaires toutes les frontières de l'Europe, peut-être alors enfin, et trop tard, reconnaîtra-t-elle que la politique la moins prévoyante, aussi bien que la plus stricte justice, lui faisaient une loi de soutenir les efforts de notre héroïque armée... Si les cabinets prétendent rester dans l'ornière étroite des antécédents, s'ils veulent se borner à faire observer les stipulations du traité de Vienne, eh bien! ce traité assure à tous les Polonais la conservation d'institutions nationales... On ne saurait trop le répéter, les puissances européennes doivent bien se garder d'attendre que la force seule ou le sort des armes décide une question aussi grave pour les destinées de l'Europe et de sa civilisation; elles doivent se garder de s'abandonner au hasard, et se hâter, par une médiation générale, de tendre la main à qui de droit, d'arrêter une guerre d'extermination qui menace de reproduire aux yeux du monde les scènes atroces des siècles les plus barbares. »

A la Chambre des députés de France, après les nouvelles élections et dans la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, M. de Lafayette s'écriait : « La Pologne s'est déclarée indépendante; elle a fait la même chose que la Belgique,

que les États-Unis autrefois; elle a établi un gouvernement de son choix. Ne nous arrêtons pas, Messieurs, à des idées peu généreuses, n'abandonnons pas la Pologne, si ses dangers augmentent. Pour la troisième fois, je suis heureux de dire à cette tribune : la Pologne ne périra pas! » Et le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, répondait à M. de Lafayette : « On nous demande la reconnaissance immédiate de la Pologne, et l'on nous dit que cette reconnaissance n'amènera pas la guerre; que vous ne ferez que céder aux vœux des Polonais eux-mêmes, et satisfaire au désir qui se trouve au fond de tous les cœurs français. On a objecté que l'intervention dans la question de la guerre d'Amérique avait précédé le traité; mais on a oublié que c'est précisément cette reconnaissance qui provoqua la guerre. Et dans quelle situation les choses se trouvaient-elles alors? L'Amérique était sans voisins, l'Amérique n'intéressait qu'une seule puissance : l'Angleterre. Aucune puissance, de quelque importance par ses forces maritimes, ne pouvait intervenir dans cette querelle, qui ne fût l'alliée de la France. L'Espagne s'est trouvée dans ce cas. Eh bien! évidemment, ce que vous ferez pour la Pologne amènera le même résultat : la guerre. »

A cette époque, M. Walewski était chargé près des cabinets de Paris et de Londres d'une mission

du gouvernement insurrectionnel, qui avait un moment caressé l'espoir de voir l'Autriche acquiescer au rétablissement de la nationalité polonaise, sous la condition de placer un prince autrichien sur le trône de Pologne. La France ne repoussa pas les ouvertures qui lui étaient faites en ce sens; mais elle voulut, avant de rien tenter, que l'Angleterre fût d'accord avec elle, et lord Palmerston fut consulté. En ce moment, le traité relatif à la Belgique, et qui reçut le nom de Traité des dix-huit articles, était froidement accueilli par le congrès belge. L'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg pouvait se trouver compromise, et lord Palmerston, auprès duquel on fit valoir que le parti catholique, assez nombreux dans le congrès, sympathisait chaleureusement avec la cause polonaise, donna d'abord quelques bonnes paroles, sans vouloir s'engager toutefois. M. Zaluski, agent polonais, partit alors pour Bruxelles, fit de nombreuses démarches auprès des députés catholiques, et contribua, dans sa sphère d'action, à l'acceptation du fameux traité. Mais le cabinet de Londres ne s'était pas formellement engagé, et lorsque M. de Talleyrand, ambassadeur de France, présenta à lord Palmerston la note relative aux affaires de Pologne, le diplomate anglais répondit : « Le soussigné, en réponse à la note que lui a présentée l'ambassadeur de France, à l'effet d'engager le

gouvernement britannique à intervenir, de concert avec la France, dans les affaires de Pologne, par une médiation qui aurait pour but d'arrêter l'effusion du sang, et de procurer à la Pologne une existence politique et nationale, a l'honneur d'informer Son Excellence le prince de Talleyrand que, malgré tous les désirs que pourrait avoir le roi de la Grande-Bretagne de concourir avec le roi des Français à toute démarche qui pourrait consolider la paix en Europe, surtout à celle qui aurait pour effet de faire cesser la guerre d'extermination dont la Pologne est aujourd'hui le théâtre, Sa Majesté se voit forcée de déclarer :

« Qu'une médiation tout officieuse, vu l'état actuel des événements, ne pourrait pas manquer d'être refusée par la Russie, d'autant plus que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de rejeter les offres de ce genre qui lui ont été faites par la France; que, par conséquent, l'intervention des deux cours, pour être effective, devrait avoir lieu de manière à être appuyée en cas de refus.

« Le roi d'Angleterre ne croit devoir adopter aucunement cette dernière alternative; l'influence que peut avoir la guerre sur la tranquillité des autres États, n'est pas telle qu'elle doive nécessiter ces démarches, et les relations franches et amicales qui existent entre la cour de Saint-Pétersbourg et Sa Majesté, ne lui permettent pas de les entre-

prendre. Sa Majesté Britannique se voit donc forcée de décliner la proposition que vient de lui transmettre Son Excellence le prince de Talleyrand, par sa note du 20 juin, jugeant que le temps n'est pas encore venu de pouvoir l'entreprendre avec succès contre le gré d'un souverain dont les droits sont incontestables. »

Le gouvernement polonais n'avait donc plus aucun espoir sérieux à concevoir de toutes les tentatives de la diplomatie. Et si pour lui quelque chance de salut existait encore, c'était aux armes qu'il devait nécessairement la demander.

Après une inutile diversion du général Dwernicki sur la Volhynie et la Podolie qu'il prétendait insurger, mais où quelques soulèvements partiels n'avaient eu aucun résultat sérieux; après les batailles de Dembé et d'Iganie, qui firent largement couler le sang de la Pologne et ne retardèrent pas d'un seul instant sa chute, le généralissime Skrzynecki, dont les lenteurs étaient amèrement blâmées à Varsovie par le parti du mouvement, avait résolu de réparer d'abord les fautes qu'on lui imputait à crime : la garde russe était échelonnée entre le Bug et la Narew, à vingt lieues environ du quartier général de Diebitsch. Placée sous les ordres du grand-duc Michel, elle comptait au moins vingt mille hommes d'élite, dont la défaite inattendue eût produit dans toute l'Europe une sensation im-

mense. Souvent Prondzynski avait engagé le généralissime à imiter l'admirable tactique de l'empereur Napoléon, c'est-à-dire à attaquer séparément chacun des grands corps de l'armée russe avec l'ensemble de ses forces réunies, et c'était une belle occasion que de trouver ainsi la garde impériale groupée sur un point assez éloigné du quartier général russe, pour pouvoir espérer de l'anéantir. Dans cette ambitieuse hypothèse, le général Chlapowski aurait soutenu et discipliné l'insurrection lithuanienne à l'aide de sa cavalerie, accompagnée d'un corps nombreux de sous-officiers instructeurs.

Skrzynecki sortit donc de son camp de Kaluszin, le 12 mai 1831, à la tête de quarante-six mille hommes et de cent pièces de canon. Le général Uminski devait rester en face de Diebitsch, avec quelques régiments, afin de masquer le mouvement de l'armée polonaise. Skrzynecki avait espéré, en effet, pouvoir concilier l'attaque qu'il projetait contre la garde impériale avec le maintien de sa position.

Cependant les gardes avaient gagné une marche sur le généralissime polonais. Au lieu de prendre vigoureusement l'offensive et d'aborder ce corps d'élite à la tête de toutes ses forces réunies, Skrzynecki crut devoir attaquer la petite ville d'Ostrolenka qu'occupaient sept mille hommes, commandés par le général Sacken, afin d'assurer sa retraite

sur Varsovie, et ce dernier, après une vigoureuse défense, parvint à rejoindre la garde impériale, au secours de laquelle le feld-maréchal Diebitsch, instruit de la marche de l'armée polonaise, accourait après avoir culbuté le général Lubienski.

Dans la matinée du 25 mai, l'armée russe tout entière s'avançait vers Ostrolenka, où le généralissime polonais s'était porté, par un mouvement de retraite concentrique, à l'approche du corps d'armée de Diebitsch.

Dès huit heures du matin, l'armée russe paraissait sur les routes voisines et débouchait dans la plaine parsemée de marécages, qui s'étend en face de la petite ville d'Ostrolenka. Les divisions des généraux Lubienski et Kaminski s'échelonnaient dans cette plaine, et furent assaillies les premières. Elles luttèrent longtemps et avec vigueur; mais l'armée russe, qui se déployait toujours, avançait immense, irrésistible, et ses deux ailes menaçaient d'envelopper les Polonais dans une étreinte décisive. Il fallut se replier sur Ostrolenka; la cavalerie de Lubienski engagea le mouvement, et l'infanterie suivit lentement, s'arrêtant de moment en moment pour repousser, par un feu bien nourri, les charges incessantes des cosaques.

Toutefois, les Russes pénétrèrent dans Ostrolenka en même temps que cette infanterie polonaise : Skrzynecki, campé sur la rive droite de la

Narew avec la majeure partie de ses forces, dut s'élancer à leur rencontre. Un désordre indescriptible régnait dans la ville, dont les rues étaient obstruées par des chariots renversés en forme de barricades. Les Russes avaient déployé sur les mamelons boisés qui dominent la rive gauche du fleuve quatre-vingts pièces de canon, et le feu de cette formidable artillerie commençait à incendier les maisons d'Ostrolenka. Skrzynecki se précipita sur leurs colonnes qui étaient parvenues à passer le pont. Il conduisit lui-même et successivement tous ses bataillons à l'ennemi. Kaminski tomba mortellement frappé. Langemann eut un cheval tué sous lui dans ces charges furieuses qui produisirent bientôt une effroyable mêlée. On combattait corps à corps, le plus souvent à l'arme blanche, et près de trois cents officiers polonais trouvèrent la mort dans cette lutte acharnée. Enfin, après sept heures de combat, après une charge où les lanciers polonais, engagés dans les marécages de la plaine, furent presque tous anéantis, l'armée de Diebitsch fut définitivement rejetée à travers un monceau de cadavres sur la rive gauche de la Narew, et le terrain ensanglanté resta au pouvoir des Polonais. Lugubre et douloureuse victoire, qui leur coûtait trop cher pour qu'ils pussent en profiter. Plus de sept mille des leurs jonchaient en effet cet inutile champ de bataille.

Le lendemain Skrzynecki assemblait un conseil de guerre, et après une longue délibération des chefs de l'armée insurrectionnelle, décidait qu'on se replierait immédiatement sur Varsovie. Lubienski dut protéger la retraite, et le corps de Gielgud, fort de douze mille hommes, que le fleuve séparait du gros de l'armée polonaise, reçut l'ordre de se jeter en Lithuanie.

De son côté, Diebitsch, qui avait commis la faute immense de courir au secours de la garde impériale faiblement menacée, au lieu de profiter de l'éloignement du généralissime pour marcher sur Varsovie sans défense, Diebitsch, disons-nous, ne poursuivit pas l'armée polonaise comme il aurait pu si aisément le faire avec les forces nombreuses dont il disposait encore. Abattu et découragé, il ne tarda pas à se retirer dans son camp de Pultusk, où le choléra fit presque immédiatement une invasion cruelle.

Le comte Orloff, aide de camp de l'empereur, fut alors chargé par le tsar d'une mission pour son armée de Pologne. Il s'agissait de rendre la confiance à cette armée, dont le moral était profondément atteint, et de stimuler chez le feld-maréchal une ardeur que les premières difficultés de cette campagne semblaient avoir changée en découragement.

Mais désormais les jours du vieux soldat étaient

comptés; une violente attaque de choléra le terrassa tout à coup à la suite d'un banquet, le 10 juin 1831, et le lendemain le général Toll prenait provisoirement le commandement de l'armée russe. Quelques jours plus tard, le 29 juin, la mort frappait également au moment où il allait se rendre à Saint-Pétersbourg, le grand-duc Constantin que sa douce compagne, la duchesse de Lowicz devait, au bout de peu de mois seulement, suivre dans la tombe. Quelle que fût la gravité d'un tel incident, il passa presque inaperçu au milieu des préoccupations qui toutes se portaient vers les champs de bataille où la Pologne allait engager ses dernières phalanges. Le rôle politique et militaire du cézarevitch paraissait terminé, d'ailleurs, depuis qu'il s'était éloigné de Varsovie.

Le feld-maréchal Paskiewitch Erivanski fut désigné par l'empereur pour commander en chef son armée de Pologne. Il arriva au camp russe, le 24 juin 1831. Désormais une guerre d'initiative allait succéder à une guerre de système, et, malgré tout son héroïsme, l'insurrection polonaise devait succomber dans une lutte où la force et l'habileté se trouvaient réunies contre elle. Cependant elle avait cherché à opérer une diversion en Lithuanie. Les généraux Dembinski, Gielgud, Chlapowski, à la tête d'un corps de douze mille hommes et de quelques canons, s'étaient jetés dans cette pro-

vince, et la parcouraient en tout sens ainsi que la Samogitie, s'efforçant d'y alimenter le feu de l'insurrection qu'une noblesse ardente, ombrageuse, y avait soudainement allumé.

Un profond découragement ne tarda pas à s'emparer des insurgés ; la mésintelligence qui régnait entre les généraux polonais était assurément bien capable de l'entretenir. A partir de ce moment, la lutte cessa d'être sérieuse en Lithuanie, où la noblesse l'avait cependant engagée avec cet enthousiasme irréfléchi sans doute, mais poétique, qui jetait au milieu des combats la jeune comtesse Émilie Plater, une héroïne de vingt ans ! Quant au général Dembinski, il devait, après une retraite pénible et souvent entrecoupée de combats, parvenir à gagner les impénétrables solitudes de la forêt de Bialowies ; le 3 août 1831, il rentrait dans Praga, ramenant les débris de ses légions décimées.

Revenons à Varsovie. Après la bataille d'Ostrolenka, le prince Czartoryski avait convoqué le conseil des quintumvirs, pour lui communiquer les dépêches qu'il venait de recevoir du généralissime. La majorité du conseil décida que Skrzynecki, loin de porter la responsabilité des pertes de l'armée et des malheurs de la patrie, devait, au contraire, être considéré comme ayant bien mérité de la cause nationale. Une députation fut chargée d'aller à sa rencontre et de le féliciter; honneur antique qui

pouvait avoir un résultat tout autre que celui qu'on en attendait. Le généralissime parut, en effet, comme enivré de cet hommage. Il voulut renverser la forme gouvernementale adoptée, et demanda l'établissement d'une dictature. A une faible majorité le quintumvirat fut maintenu, mais son autorité morale était désormais détruite. Mécontent de ce triomphe imparfait, le généralissime en rechercha un autre dans le but de se concilier les masses : le corps russe du général Rudiger occupait le palatinat de Lublin; il forma le projet de l'anéantir; malheureusement, au moment où il se portait vers les Russes à la tête de la réserve, tandis que le général Jankowski recevait l'ordre de les prendre en flanc, une fausse alerte donnée par Skarzynski fit croire au généralissime que Varsovie pouvait être menacée, et l'engagea à repasser immédiatement la Vistule. Jankowski attaqua seul et sans espoir. La fortune n'était plus évidemment du côté de la Pologne !

Cependant le peuple de Varsovie, que les déclamations des chefs avaient surexcité, le peuple qui voyait rentrer dans les faubourgs les troupes de Jankowski mécontentes et humiliées, s'indigna de ce qu'il nommait avec fureur une odieuse trahison. Le généralissime, effrayé de cette agitation soudaine, promit de faire mettre en jugement les généraux qui auraient manqué à leurs devoirs; et comme Jankowski déclarait qu'ayant reçu l'ordre formel

de battre en retraite, toute la responsabilité de ce fait incriminé devait nécessairement retomber sur Skrzynecki, le généralissime, pour détourner l'attention de la fureur populaire, donna à la dénonciation anonyme d'un complot qui lui était récemment parvenue une importance qu'il ne lui avait pas accordée jusqu'alors. Deux généraux, Hurtig et Salacki, un colonel, le chambellan russe Fanshawe et quelques personnages furent arrêtés par ses ordres. Le peuple exaspéré poussait toujours des cris de mort. On lui promit de faire juger les traîtres dans les vingt-quatre heures, et le nonce Roman Soltyk, qui jouissait de la faveur des masses, parvint heureusement mais difficilement à les apaiser.

Pendant que leur énergie s'épuisait dans ces scènes de désordres et de fureur, dans ces luttes sans dignité, dans ces agitations sans but, quatre-vingt mille Russes, avec trois cents pièces de canon, s'avançaient vers les murs de Varsovie sous la conduite du feld-maréchal Paskiewitch. Le plan de cet homme de guerre différait essentiellement de celui de son prédécesseur; il voulait gagner la basse Vistule en traversant le palatinat de Plock, et transporter sa ligne d'opération sur la rive gauche du fleuve; plan habile, mais hardi, qui lui permettait d'attaquer Varsovie du côté le plus vulnérable. Toutes les combinaisons de défense du

généralissime polonais se trouvèrent renversées d'un seul coup par cette audacieuse manœuvre du plus redoutable ennemi que la Pologne eût encore vu en face.

Le 1er juillet 1831, la diète, sur la motion du nonce Szaniewski, adressa au pouvoir exécutif l'ordre de déclarer la patrie en danger, et de procéder à une levée en masse de tout ce qui pouvait manier un mousquet. Le gouvernement, obtempérant à ce désir, adressa au peuple cette proclamation chaleureuse : « Au nom de Dieu et de la liberté, au nom de la nation placée entre la vie et la mort, au nom des rois et des héros vos ancêtres qui sont tombés sur les champs de bataille pour l'indépendance de l'Europe, au nom des générations futures qui demanderont à vos ombres compte de leur servitude, au nom des peuples qui vous contemplent, Polonais, levez-vous en masse ! »

La patrie polonaise était bien menacée, en effet, et jamais périls plus grands n'avaient plané sur elle, car non-seulement l'armée russe s'avançait ardente, implacable, avec ses formidables masses, mais encore le comte Orloff avait pleinement réussi dans sa mission en Prusse, et venait d'assurer à l'empereur l'appui offensif et défensif du cabinet de Berlin : Kœnigsberg et Dantzig devaient demeurer ouvertes, non plus simplement aux approvisionnements, mais encore aux troupes de la Russie;

le territoire prussien allait servir de base pour toutes les opérations de l'armée impériale, et enfin la Prusse s'engageait à construire un pont sur la Vistule dans la partie orientale de son territoire, si ceux que le feld-maréchal ferait jeter lui-même venaient à être détruits.

Peut-être restait-il encore à la révolution polonaise une faible chance de salut, mais il fallait savoir hardiment et sans arrière-pensée saisir cette occasion unique. Pour exécuter le plan de Paskiewitch, et passer sur la rive gauche de la Vistule, l'armée russe devait opérer un mouvement de flanc en prenant Modlin pour pivot, et décrire une courbe immense. Pendant ce mouvement d'une exécution assez lente, il eût été possible de rompre la grande ligne en marche, et d'écraser ensuite les corps dispersés ou séparés par cette brusque attaque. Le généralissime demeura immobile, et attendit, pour prendre le parti de l'offensive, que le feld-maréchal eût concentré ses forces. Les Russes passèrent la Vistule en face d'Osieck; la chute de Varsovie pouvait dès lors paraître certaine.

Sous quelles inspirations le généralissime polonais avait-il donc commis une pareille faute? Quel avait été le mobile de sa conduite en cette circonstance? Il l'a dit lui-même, et l'histoire doit consigner ses aveux : des dépêches récentes du général

Sébastiani lui faisaient espérer l'heureuse issue de cette guerre cruelle si, attendant le pacifique résultat des négociations diplomatiques, il se tenait sur la défensive et n'irritait pas davantage le tsar. Skrzynecki sacrifia tout à cette pensée. C'était une faute que la révolution ne devait pas lui pardonner. La presse et les clubs attaquèrent violemment une prudence qu'ils nommaient hautement trahison. La diète s'émut de ces clameurs furieuses. Dans sa séance du 24 juillet 1831, et sur la proposition du nonce Bonaventure Niemoïowski, elle décréta à l'unanimité que le généralissime comparaîtrait devant un conseil composé des membres du gouvernement, d'un député par chaque palatinat, enfin d'officiers en activité, choisis par la commission gouvernementale et par Skrzynecki lui-même. Ce tribunal se réunit le 27; le généralissime comparut devant lui, mais ayant déclaré tout d'abord que la hiérarchie militaire lui donnait le droit d'imposer silence aux officiers généraux naturellement placés sous ses ordres, une accusation rédigée par Prondzynski, après la bataille d'Ostrolenka, et des observations du général Siérawski, furent écartées. Le passé fut laissé de côté, et la plus grande énergie recommandée pour l'avenir. Malgré les représentations du généralissime, le conseil décida qu'il fallait marcher à l'ennemi et livrer une bataille décisive. Skrzynecki

protesta en s'écriant : « Représentants! que les bénédictions ou l'anathème, que le triomphe ou les désastres, retombent sur vos têtes, car, pour moi, j'en renie toute la responsabilité! »

Il fallait obéir cependant. Le généralissime le fit avec mollesse. Après avoir porté l'armée vers Bzura, il se replia soudainement le 5 août sur Varsovie, et l'on crut dans le premier moment que s'il concentrait ainsi ses forces, c'était afin de mieux se préparer à la bataille que l'on attendait. Mais Skrzynecki ne sortit pas de son système de temporisation, et comme Dembinski venait de faire sa rentrée dans Varsovie au milieu des démonstrations de l'enthousiasme populaire le plus exalté, la commission gouvernementale nomma pour remplacer le dictateur, ce brave soldat qui, après tant de dangers et de souffrances, reparaissait tout à coup au milieu de la capitale.

Toutefois Dembinski partageait les vues politiques et militaires de Skrzynecki. Il le déclara hautement dans sa première allocution aux troupes, ajoutant qu'il suivrait exactement les traces de son prédécesseur. Bientôt se répandit dans Varsovie le bruit que Dembinski s'apprêtait à venir dissoudre la diète, fermer les clubs, et emprisonner les patriotes exaltés; les masses s'émurent; l'armée polonaise se repliait sur les retranchements de Varsovie; un cri de haine et de fureur

se fit entendre dans la foule; elle se porta ardente, insensée, vers le château où les généraux accusés de trahison avaient été provisoirement incarcérés. Jankowski, tiré de son cachot, fut traîné dans la cour, et, après une sorte d'interrogatoire, percé de coups de baïonnettes. Boukowski, son gendre, fut également massacré au moment où il cherchait à s'enfuir par les fossés du château; Hurtig, Salacki, le chambellan russe Fanshawe, la femme du général Bazanoff, subirent le même sort, et leurs cadavres furent suspendus aux réverbères, pour que la tradition révolutionnaire se conservât dans toute son horreur. Du château, la populace en délire se porta sur les maisons du faubourg de Wola, où avaient été renfermés plusieurs espions appartenant à la police du gouvernement précédent; elle les égorgea et les pendit comme ses premières victimes.

Le désordre et la terreur régnaient à Varsovie durant ces odieuses scènes. Le pouvoir semblait avoir disparu dans le sang et la fange. Une sombre terreur planait sur la cité, et pour tout homme de sens et d'expérience, cette explosion de rage populaire était bien le râle de l'agonie polonaise. Un personnage, d'une opinion très-exaltée et d'une audace extrême, se leva tout à coup: c'était Krukowiecki. Les quintumvirs avaient disparu, impuissants devant la tourmente. Le prince Czartoryski avait cherché un asile dans le camp;

car, par un glorieux privilége, c'est toujours au milieu des armées que l'on retrouve l'honneur et la haine de la férocité. Krukowiecki comprit que le pouvoir était à celui qui le ramasserait à terre. Il s'en empara, se fit nommer gouverneur de Varsovie, lança son cheval contre l'émeute qui grondait avec une fureur nouvelle, lui imposa par sa contenance énergique, et la fit rentrer dans l'ombre par des exemples d'une sévérité draconienne. Deux jours après, la diète formulait une nouvelle loi gouvernementale, décernait le pouvoir à un président entouré de six ministres, et investi du droit de nommer le généralissime. Ce président, dans les circonstances où l'on se trouvait, ne pouvait être que Krukowiecki, et il choisit pour commander l'armée le vieux Kasimir Malachowski; mais, ainsi que nous l'avons dit, l'agonie de la révolution polonaise avait commencé, son dernier jour était arrivé, et déjà l'on pouvait apercevoir l'étendard russe du haut des remparts de Varsovie.

IV

Le refus du duc de Nemours avait obligé le congrès belge de s'occuper de nouveau du choix si important, si difficile du chef de l'État. M. Lebeau

lui proposa de nommer un lieutenant général du royaume ; mais après de sérieuses délibérations on se décida pour l'établissement d'une régence, et l'on adopta la résolution suivante :

« Le congrès déclare que le trône est vacant, et décrète la nomination d'une régence avec une liste civile de dix mille florins par mois et la jouissance d'un palais national. Le congrès se réserve le droit d'exercer exclusivement le pouvoir constituant et législatif. »

L'élection du régent fut fixée au 24 février 1831. On présentait deux candidats : c'étaient le baron Surlet de Chokier et le comte Félix de Mérode. Le choix des députés désigna le premier; du reste, tous deux agirent d'accord et ne firent aucune démarche pour assurer leur élection.

La cérémonie de l'installation du régent eut lieu le 25; elle donna à Bruxelles un aspect de fête entièrement inusité; c'était la première réjouissance publique célébrée depuis la révolution. La nomination d'un régent était d'ailleurs considérée par les Belges comme un gage de stabilité et comme un espoir de repos.

Le régent se rendit donc au Palais de la Nation, dans un modeste équipage, entouré d'une escorte de cavalerie; une députation de dix membres du congrès le reçut au pied du grand escalier et le conduisit dans la salle des séances. M. Surlet de

Chokier était un homme extrêmement simple dans ses manières comme dans son langage; sa haute taille, ses longs cheveux et son apparente bonhomie donnaient à son ensemble quelque chose de rustique qui plaisait à la multitude. Après la cérémonie, durant laquelle il avait solennellement juré « d'observer la Constitution et les lois du peuple Belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, » le régent renvoya sa voiture avec son escorte et se dirigea à pied, en traversant le parc, vers le palais qui lui était destiné [1].

De grands embarras allaient environner le nouveau chef politique que les Belges s'étaient donné. La triste situation du commerce et des finances, l'état de l'armée, les associations patriotiques et les fréquentes conspirations, demandaient à la fois une surveillance active et un dévouement de chaque jour.

L'industrie, le commerce, se voyaient, on le

1. Le baron Surlet de Chokier était alors âgé de soixante-trois ans. Issu d'une ancienne famille du Limbourg, il avait embrassé avec ardeur les idées françaises de 1791. Membre du Corps Législatif et conseiller d'État sous l'empire, il avait, depuis la formation du royaume des Pays-Bas, pris part aux affaires de son pays comme membre de la seconde chambre des États-Généraux, et s'y était fait remarquer par son opposition aux actes du gouvernement. M. Surlet de Chokier était éminemment partisan de la France.

conçoit, entièrement paralysés par la guerre civile; quant aux finances, plusieurs provinces étaient en arrière pour le paiement de leurs contributions. On avait, dans le mois d'octobre précédent, décrété un emprunt forcé de dix millions de florins; au mois de mars on fut obligé d'en emprunter six cent mille à la banque, et bientôt le congrès dut sanctionner un second emprunt de douze millions de florins.

Une armée de quarante-cinq mille hommes existait fictivement sur les cadres du ministère de la guerre; mais il n'y en avait pas vingt mille sous les drapeaux, et encore ces vingt mille hommes étaient-ils désorganisés, mal commandés. Dans cette désastreuse situation, la Belgique paya d'audace; ainsi, aux tentatives de la conférence relativement au Luxembourg, M. Surlet de Chokier répondait par une proclamation qui se terminait ainsi : « Luxembourgeois ! restez unis et fermes; au nom de la Belgique, acceptez l'assurance que vos frères ne vous abandonneront jamais. » Toutefois, malgré l'attitude hautaine que la Belgique prenait vis-à-vis de la conférence, elle n'en cherchait pas moins à ouvrir des relations diplomatiques avec l'Angleterre, la Prusse et la Confédération germanique, en envoyant le comte d'Aerschot à Londres, M. Michiels à Francfort, et M. Behr à Berlin. Ces trois envoyés échouèrent dans leurs

négociations; seul, M. Lehon, membre du congrès, fut solennellement reçu par le roi Louis-Philippe, comme envoyé extraordinaire du régent. Le général Belliard venait de remplacer M. Bresson auprès du gouvernement belge.

Les événements n'en marchaient pas moins avec rapidité. Le congrès, déterminé à défendre le Luxembourg, avait décrété l'enrôlement de cinquante mille gardes civiques, et voté six millions pour leur paie. L'association patriotique publiait une proclamation finissant par ces mots : « Aux armes, aux armes, braves Belges, marchons en masse sur le Luxembourg ! que notre cri de ralliement soit Victoire et patrie ! » On offrit le commandement de l'armée au général Lamarque, qui le refusa, ou pour mieux dire, qui mit à son acceptation des conditions inadmissibles. Chaque jour le peuple belge semblait entraîné de plus en plus vers une anarchie dont on ne pouvait prévoir toutes les conséquences. La confusion et la défiance régnaient partout; Bruxelles, sous le coup des émeutiers, était en proie à une sorte de terreur; les agitateurs se faisaient de la presse une arme dangereuse et puissante; souvent ces mêmes anarchistes envahissaient les tribunes de la salle du congrès, dans le but de troubler les travaux législatifs. On menaçait la Hollande de la guerre alors que les frontières ouvertes eussent si facilement permis à une armée

hollandaise de venir renverser à Bruxelles l'étendard brabançon et les arbres de la liberté. A Gand, on dévastait les fabriques ; à Malines, à Ypres et à Mons, on pillait impunément en plein jour ; à Namur, un détachement de volontaires avait voulu proclamer la république. L'insubordination de l'armée était en rapport avec les mauvais instincts des masses populaires ; l'armistice avait été rompu à Anvers, où un conflit s'était engagé entre les soldats belges et la garnison de la citadelle ; fâcheux incident qui pouvait produire un bombardement nouveau, mais dont la modération du général Chassé atténua les conséquences. En un mot, il fallait à tout prix, et le plus promptement possible, sauver la Belgique de ses propres fureurs.

Les plénipotentiaires hollandais avaient présenté deux notes à la conférence : la première, en date du 5 juin, suppliait les puissances d'exécuter les menaces contenues dans les protocoles n°s 22, 23 et 24 ; la seconde, en date du 6 juillet, désavouait toute intention de la part du roi d'entrer en négociation pour l'abandon de tout ou partie du grand-duché de Luxembourg, lequel formait, pour le roi et les princes de sa maison, une substitution de possession héréditaire. La conférence répondit à ces notes en produisant le 25e protocole, et en posant trois grands principes : le premier, que tout arrangement devait être admis sans contestation

par les deux parties ; le second, que la possession du Luxembourg ne pouvait être obtenue par les Belges, sans compensation de leur part ; le troisième, que les grandes puissances n'entendaient faire de proposition formelle que lorsque les Belges auraient adhéré aux bases de la séparation. Mais comme ni la Belgique ni la Hollande ne semblaient disposées à céder, une nouvelle note de la conférence ordonna à lord Ponsonby et au général Belliard de quitter immédiatement Bruxelles. Le 10 juin les deux diplomates exécutèrent simultanément cette décision, et les Belges restèrent en quelque sorte abandonnés à eux-mêmes.

Cependant plusieurs membres éminents du congrès avaient jeté les yeux sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg[1] pour lui offrir cette couronne de Belgique qu'ils ne voulaient, disaient-ils, décerner qu'à un prince éclairé et libéral. MM. Van de Weyer et Lebeau avaient fait sur ce sujet quelques ouvertures à lord Ponsonby. Le congrès décida qu'une députation de quatre de ses membres serait envoyée à Londres, afin de négocier directement avec le prince et d'obtenir de lui une déclaration positive qui pût donner au congrès de la confiance sur le résultat de l'élection à laquelle il allait procéder.

La députation étant arrivée à Londres eut d'abord

1. Né le 16 décembre 1790.

une entrevue préliminaire avec le baron de Stockmar, que le prince Léopold honorait de sa plus intime amitié ; elle fut ensuite reçue en audience par le prince lui-même, et lui exposa l'objet de la mission qui lui avait été confiée, tout en lui expliquant que la conservation et l'intégrité du territoire belge étaient la première condition que le congrès mît à l'acceptation du trône.

« Messieurs, répondit le prince, toute mon ambition serait de contribuer au bonheur de mes semblables ; dans ma jeunesse je me suis trouvé dans des situations difficiles et singulières, qui m'ont appris à considérer le pouvoir d'un œil très-philosophique ; je ne l'ai jamais désiré, si ce n'est pour faire le bien, un bien durable. S'il ne s'était élevé des difficultés politiques qui me paraissaient essentiellement opposées à l'existence de la Grèce comme nation indépendante, je régnerais maintenant sur ce pays, et pourtant je ne m'étais jamais dissimulé les difficultés de cette position. Je comprends combien il est désirable que la Belgique puisse avoir un roi le plus tôt possible, la paix de l'Europe y est intéressée. »

De nombreuses difficultés rendaient encore problématique le succès de cette combinaison nouvelle, qui avait le tort de paraître plus anglaise qu'elle ne l'était en réalité. Ainsi, tandis que la conférence demandait l'adhésion de la Belgique à l'abandon du

Luxembourg, le prince Léopold pouvait-il jurer l'exécution de la constitution belge dont les 1er et 8e articles garantissaient, de la façon la plus formelle, l'intégrité du territoire? Il fallait nécessairement entre les deux peuples des concessions réciproques et l'abandon de certaines prétentions inadmissibles; on parvint à atteindre ce but. La réalité du danger que courait le repos de l'Europe se faisait tellement comprendre alors, que les puissances s'empressèrent de donner à leurs plénipotentiaires des instructions qui produisirent l'annexe au 26e protocole, connu sous le nom de Traité des dix-huit articles. La difficulté était d'amener les Belges à accepter la teneur de ce traité, ou tout au moins à entrer dans l'esprit qui l'avait dicté.

Le congrès belge décida bientôt, après une discussion orageuse, que le gouvernement serait autorisé à terminer les contestations territoriales au moyen de sacrifices pécuniaires. MM. Devaux et Nothomb furent aussitôt envoyés à Londres, où, après avoir délibéré d'abord avec lord Durham et le baron de Stockmar, puis enfin avec le prince Léopold lui-même, ils rédigèrent une note qui, soumise à la conférence, confirma et compléta le traité des dix-huit articles.

La proposition de procéder sur-le-champ à l'élection du prince Léopold fut alors présentée au bureau du congrès, avec la signature de quatre-

vingt-seize de ses membres; et vainement l'opposition, dont une partie demandait que l'élection d'un roi fût différée jusqu'à l'arrangement définitif des contestations relatives au territoire, dont l'autre voulait au contraire qu'une déclaration de guerre fût immédiatement signifiée à la Hollande, chercha-t-elle à s'opposer à la prise en considération de cette demande. En désespoir de cause, l'opposition proposa de n'élire pour roi qu'un citoyen belge; mais 137 voix contre 48 rejetèrent cette proposition. La majorité résolut alors de procéder immédiatement à l'élection du prince Léopold, et la discussion préliminaire fut fixée au lendemain.

Dans la soirée du 4 juin, les débats étant clos, sur 196 votants, 152 suffrages avaient été accordés au prince Léopold de Saxe-Cobourg; 14 à M. Surlet de Chokier; 19 députés s'étaient abstenus; 10 avaient voté contre l'opportunité de l'élection, et enfin 1 bulletin avait été déclaré nul.

Dès que le résultat de l'élection fut connu, lord Ponsonby[1] expédia un courrier à Londres. Ce fut dans la matinée du 6 que le prince Léopold apprit qu'il était roi des Belges. Une députation, composée du président et de neuf membres du congrès, allait bientôt lui porter officiellement cette nouvelle, que la conférence reçut avec une vive satis-

1. Lord Ponsonby avait quitté Bruxelles mais non la Belgique.

fection ; car, ainsi que nous l'avons dit, cette élection, basée sur des raisons politiques de l'ordre le plus élevé, n'était pas seulement anglaise, elle était européenne.

Pendant que la députation belge faisait tous ses efforts pour parvenir à surmonter les difficultés que le prince Léopold opposait à son acceptation, le parti du mouvement agissait à Bruxelles dans un but diamétralement opposé. On cherchait à exploiter l'irritation que les protocoles avaient semée dans les esprits. Lord Ponsonby, jugeant dangereux et inutile d'exciter davantage ce sentiment populaire, avait évité de présenter au congrès les quatre derniers protocoles venus de Londres. Le cabinet de La Haye en envoya à Bruxelles les copies qui, grâce aux manœuvres de ses partisans, furent lues au congrès dans la séance du 2 juin ; l'effet qu'ils produisirent fut en quelque sorte électrique ; un cri de guerre retentit dans la salle, et trouva un bruyant écho au dehors. Séance tenante, le congrès fixa le 30 juin comme le dernier jour des négociations relatives au Luxembourg, déclarant hautement que la guerre était le seul moyen de terminer la question de délimitation territoriale.

Le régent et son ministère se trouvaient donc dans la position la plus embarrassante : persécutés par les partis, privés de conseils diplomatiques, il leur fallait redoubler de fermeté et d'énergie pour

résister au torrent qui semblait entraîner la nation vers un abîme. En cette circonstance, M. Surlet de Chokier s'efforça de rallier autour du gouvernement les députés qui avaient voté pour le prince Léopold, et à engager les esprits à accueillir les modifications que la conférence de Londres jugeait convenable d'apporter dans ses déterminations. Un incident heureux vint lui faciliter cette tâche si pénible : ce fut l'arrivée à Bruxelles du comte Zalusky, envoyé par la nation polonaise, et qui, jugeant que la consolidation de l'indépendance belge aurait nécessairement une grande influence sur la conduite future des puissances, relativement à la Pologne, prêcha aux associations patriotiques la conciliation et la modération.

Les commissaires envoyés à Londres étaient revenus à Bruxelles le 27. M. de Gerlache communiqua publiquement au congrès la réponse du prince, renfermant son acceptation conditionnelle, et lut ensuite la lettre suivante, adressée par lui à M. Surlet de Chokier :

« Monsieur le régent, c'est avec une sincère satisfaction que j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, en date du 6 juin. Les circonstances qui ont retardé ma réponse vous sont trop bien connues pour avoir besoin d'une explication.

« Quel que soit le résultat des événements politiques, relativement à moi-même, la confiance flat-

teuse que vous avez placée en moi m'a imposé le devoir de faire tous mes efforts pour mener à une fin heureuse une négociation d'une si grande importance pour l'existence de la Belgique, et peut-être pour la paix de l'Europe.

« La forme de mon acceptation ne me permettant pas d'entrer dans des détails, je dois ajouter ici quelques explications : aussitôt que le congrès aura adopté les articles que la conférence de Londres lui propose, je considérerai les difficultés comme levées pour moi, et je pourrai me rendre immédiatement en Belgique.

« Actuellement, le congrès pourra d'un coup d'œil embrasser la position des affaires. Puisse sa décision compléter l'indépendance de sa patrie, et me fournir ainsi les moyens de contribuer à sa prospérité avec le dévouement le plus vrai !

« Veuillez agréer, Monsieur le régent, l'expression de mes sentiments distingués. »

On le voit, l'acceptation du prince dépendait entièrement de l'adhésion des représentants belges au traité des dix-huit articles. Ce traité fut communiqué au congrès le 28 juin, et la discussion des articles fixée au 1er juillet. L'opposition et l'association patriotique, réunissant alors leurs fureurs et leurs efforts, cherchèrent, par tous les moyens possibles, à exciter les préjugés populaires, et à jeter la discorde parmi les hommes du gouverne-

ment. L'indécision régnait dans le congrès, l'émeute dans la rue; c'était un dernier combat, mais un combat à outrance, que les factions livraient au pouvoir. Trente-neuf députés, faisant partie de la plus extrême opposition, rédigèrent une protestation violente contre la discussion du traité. Et, pendant ce temps, le général Hardy de Beaulieu tentait un mouvement républicain, que le bon sens des provinces étouffait à sa naissance.

Cependant le congrès semblait reculer devant la tâche patriotique qu'il avait à remplir et s'épouvanter de l'orage qui grondait au dehors; ainsi, lorsque arriva l'heure de la discussion générale, chacun hésita à l'entamer, et un seul député, Van Snick (de Mons), eut le courage de s'écrier : « On a demandé quel serait parmi nous celui qui oserait assumer la responsabilité de proposer l'adoption des dix-huit articles; eh bien! messieurs, c'est moi, et je le fais parce que je crois faire une bonne action. »

De violents murmures, partis des tribunes, accueillirent ces paroles; mais l'assemblée encouragée décida qu'on allait procéder immédiatement à la discussion générale. Cette discussion dura neuf jours, et pendant ce temps le congrès belge eut à supporter des scènes dignes de celles de la Convention.

En face de l'antipathie populaire, si nettement

exprimée, l'opposition avait beau jeu; chacun de ses discours était accueilli par d'extravagantes acclamations, tandis que les sifflets couvraient la voix des timides orateurs du parti opposé. Dès le second jour, la lassitude du congrès, parvenue à son comble, semblait ne pas devoir lui permettre de continuer une délibération qui provoquait des scènes d'une si déplorable violence. Vers la fin de ce jour, les cris : « A bas les protocoles! vive la guerre! mort aux ministres! mort aux traîtres! » se firent entendre dans les tribunes envahies. Vainement le président essaya-t-il de calmer cette effrayante tempête; ses efforts furent inutiles, et la garde civique elle-même ne parvint pas à expulser les perturbateurs qui cherchaient à envahir la salle pour frapper Van Snick et les députés qui soutenaient sa proposition. Dans ce pénible instant, M. Van de Weyer, voulant à tout prix arrêter le désordre et la démoralisation de l'assemblée, voulant surtout permettre au congrès de reprendre un peu ses esprits, monta à la tribune et proposa l'amendement suivant, sorte de stratagème parlementaire qui avait le mérite d'offrir à l'assemblée un point de ralliement ou un moyen de gagner du temps :

« 1° Les enclaves en Hollande reconnues par l'article 2 des préliminaires pour avoir appartenu à la Belgique, devront être admises comme un

équivalent pour Venloo et les droits de la Hollande à la moitié de Maestricht. Jusqu'à la conclusion d'un arrangement final, aucune partie du territoire ne sera cédé; 2° le *statu quo* du Luxembourg sera maintenu sous la garantie des grandes puissances, jusqu'à la conclusion des négociations pour une indemnité. »

Depuis lors, on a sévèrement critiqué cet amendement de M. Van de Weyer; mais tous les témoins de cette orageuse séance sont d'accord pour maintenir que la situation critique du congrès demandait une diversion semblable.

La fin de cette discussion fut signalée par un discours de M. Lebeau, discours qui fit la réputation parlementaire de cet homme politique. La sensation qu'il produisit fut très-remarquable et très-inattendue, puisqu'il parvint à ramener en grande partie l'esprit public jusque là si hostile au traité. Un tonnerre d'applaudissements accueillit l'éloquente péroraison de ce discours; aussi le ministre reçut-il, en descendant de la tribune, les félicitations les plus expressives de la part de ses collègues. Le public avait été comme fasciné par cette harangue : les femmes agitaient leurs mouchoirs, les hommes donnaient des signes bruyants de leur approbation. Après le discours de M. Lebeau, la Chambre suspendit sa séance, personne ne voulant succéder au brillant orateur que l'on venait d'entendre. Le

lendemain, 126 voix contre 70 adoptaient les dix-huit articles, et le public, vivement impressionné par les considérations que M. Lebeau lui avait habilement exposées, accueillit ce résultat avec des démonstrations de joie.

Le congrès choisit cinq de ses membres pour aller en députation communiquer cette décision au prince Léopold. M. Lebeau, satisfait d'avoir rempli la grande tâche qu'il s'était imposée, avait donné sa démission de ses fonctions de ministre; il fit partie de cette députation. Après avoir pris congé de toutes les personnes qui composaient sa maison en Angleterre, le prince, suivi d'un seul aide de camp et de quelques domestiques, débarqua à Ostende le 17 juillet, passa à Gand la nuit du 18, et le lendemain entra aux flambeaux dans le palais de Laeken. Depuis la frontière belge, son voyage avait été une ovation continuelle; la Belgique, toute fière de posséder enfin un roi, avait voulu déployer pour lui toutes ses séductions. La cérémonie de l'inauguration eut lieu le 21 juillet 1831.

Un décret, daté de la veille, déclarait que M. Surlet de Chokier ayant bien mérité de la patrie, une médaille serait frappée en souvenir de son administration, et le congrès lui vota une pension annuelle de 10,000 florins.

Ainsi fut constitué ce royaume de Belgique qui

devait toutefois, dans un avenir très-prochain, subir, comme nous allons le voir, de nouvelles et dangereuses vicissitudes, au milieu desquelles la France n'hésita pas à lui prêter son puissant concours.

Et si l'on était venu prédire à Charles-Quint qu'en moins de trois siècles ces populations que le duc d'Albe devait décimer plus tard, brisant successivement les liens espagnols et français, finiraient par constituer leur indépendance; que ces provinces, auxquelles sa politique attachait une si haute importance, courbées alors sous son sceptre pesant, formeraient un jour deux États plus paisibles et plus prospères que son Espagne soumise et gorgée de l'or du Mexique, qu'aurait dit le fier Charles-Quint?

LIVRE SEPTIÈME

I. Ouverture de la session de 1831. Discours du trône. La flotte française force l'entrée du Tage. Premiers votes de la nouvelle Chambre. Les ministres déposent leurs portefeuilles. Les Hollandais envahissent la Belgique. Le ministère se reconstitue. — II. La conférence de Londres et le roi des Pays-Bas. *Campagne des dix jours*. Batailles d'Hasselt et de Louvain. Intervention française. — III. Aspect politique de la Grande-Bretagne. Le bill de réforme en Angleterre. — IV. Politique du cabinet français. Orages parlementaires. Abolition de l'hérédité de la pairie. Prise de Varsovie. — V. Insurrection de Lyon. Symptômes précurseurs d'un soulèvement dans la Vendée.

I

La nouvelle Chambre que les électeurs venaient d'envoyer à Paris n'était pas aussi complétement modérée que Louis-Philippe et son premier ministre, Casimir Périer, l'avaient espéré, et pourtant une majorité conservatrice existait dans son sein ; mais à aucune époque, il faut bien le dire, ce mot sarcastique d'un homme d'État étranger « dans les gouvernements parlementaires c'est toujours la minorité qui gouverne » ne parut plus applicable et plus vrai. A quoi cela tenait-il cependant ?

D'abord à l'absence de toute discipline dans cette majorité qui ne s'était pour ainsi dire pas encore découverte et reconnue elle-même ; en second lieu à la puissance oratoire, à l'influence de certains hommes dont se composait l'opposition que deux chefs semblaient alors devoir diriger exclusivement, l'un ou l'autre : MM. Odilon Barrot et Mauguin.

On peut dire qu'une des plus grandes habiletés de Casimir Périer fut d'organiser à la longue, de discipliner cette majorité flottante, incertaine, et ce précieux résultat il ne l'obtint que par son caractère inflexible, par son inébranlable et indomptable fermeté. Nul, plus que lui, ne savait, du reste, deviner les fautes de ses adversaires et en profiter dès qu'elles étaient commises ; nul ne pouvait aussi maintenir mieux que lui, ou rallier ses partisans sous le drapeau de l'ordre, en leur présentant le tableau énergique et fidèle des malheurs qu'entraîneraient inévitablement l'anarchie au dedans, la guerre de propagande au dehors.

L'ouverture des Chambres se fit solennellement le 23 juillet 1831. Le roi, entouré des députés et des pairs, lut un discours que Casimir Périer avait rédigé ou dicté tout entier ; car l'impérieux ministre, jaloux de sa puissance exclusive, suprême, avait prétendu que le président responsable du conseil devait, comme en Angleterre, avoir le droit de faire parler à sa guise le souverain qu'il couvrait consti-

tutionnellement de cette responsabilité. On peut même affirmer à cet égard que, si la mort s'emparant tout à coup de cette nature épuisée, maladive, n'eût plus tard arraché à Casimir Périer le portefeuille qu'il tint jusqu'à la fin d'une main si énergique, Louis-Philippe eût difficilement, impatiemment supporté le voisinage de ce grand ministre dont la personnalité absorbait trop visiblement la sienne.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, disait le roi en commençant, je suis heureux de me trouver au milieu de vous dans cette enceinte où la France a reçu mes serments. Pénétré des devoirs qu'ils m'imposent, je m'appuierai toujours sur le vœu national dont vous êtes les organes constitutionnels, et j'attends de vous cette coopération franche, entière, qui doit donner à mon gouvernement la force sans laquelle il ne saurait répondre à l'attente de la nation. J'ai dit, Messieurs, que la Charte serait une vérité, ce que j'ai dit s'est accompli. La Charte, c'est la monarchie constitutionnelle avec toutes ses conditions loyalement maintenues, avec toutes ses conséquences franchement acceptées..... En m'appelant au trône, la France a voulu que la royauté fût nationale, elle n'a pas voulu que la royauté fût impuissante : un gouvernement sans force ne saurait convenir à une grande nation. »

Le roi parlait ensuite des voyages qu'il venait d'accomplir dans les départements; exposait à

grands traits la politique que le ministère entendait suivre; mentionnait le projet de loi sur l'hérédité de la pairie qui allait être présenté aux Chambres ainsi que ceux destinés à compléter l'organisation départementale et municipale, à déterminer la responsabilité des agents du pouvoir, et à régler la liberté de l'enseignement. Puis, abordant les questions extérieures, et après avoir dit que le royaume des Pays-Bas, tel qu'il était constitué par les traités de 1814 et de 1815, avait irrévocablement cessé d'exister, Louis-Philippe ajoutait : « Le pouvoir qui domine en Portugal avait outragé des Français : il avait méconnu à leur égard les droits de la justice et de l'humanité; pour obtenir des réparations vainement demandées, nos vaisseaux ont paru devant le Tage; je viens de recevoir la nouvelle qu'ils en ont forcé l'entrée; les satisfactions jusque-là refusées ont été offertes. Les bâtiments de guerre portugais sont en notre pouvoir, et le pavillon tricolore flotte sous les murs de Lisbonne. »

Voici quels étaient les faits qui avaient donné lieu à cette expédition maritime dont la nouvelle ainsi donnée produisit, on le conçoit, la sensation la plus vive : un étudiant de l'Université de Coïmbre et un négociant, tous deux Français, avaient été sans raisons sérieuses livrés à des commissions spéciales par le gouvernement de dom Miguel, furieux de n'avoir pu se faire reconnaître de la

France et de l'Angleterre. Les plaintes du consul français n'ayant pas été écoutées, ce fonctionnaire amena son pavillon et s'embarqua.

Une flottille française, placée sous les ordres du capitaine Rabaudy, ferma aussitôt l'entrée du Tage et canonna quelques navires portugais qui bloquaient l'île de Terceira défendue par des partisans de dom Pedro. Mais cette vengeance n'était pas suffisante. Le contre-amiral Roussin, à la tête d'une escadre de six vaisseaux, de trois frégates et de plusieurs bâtiments de moindre importance, parut à l'entrée du Tage, écrivit au vicomte de Santarem, ministre des affaires étrangères, pour lui exposer les demandes du gouvernement français, et, sur sa réponse négative, força l'entrée du fleuve malgré le feu des forts qui défendent ses rives, vint s'embosser devant les quais de Lisbonne, s'empara de la flotte portugaise, et imposa les conditions que le gouvernement français exigeait comme juste réparation envers ses nationaux et envers lui-même. Tel était le glorieux fait d'armes auquel le roi faisait allusion dans le discours de la couronne.

Louis-Philippe disait enfin, en parlant de la révolution polonaise : « Une lutte sanglante et acharnée se prolonge en Pologne. Cette lutte entretient de vives émotions au sein de l'Europe. Je me suis efforcé d'en hâter le terme. Après avoir offert ma médiation, j'ai provoqué celle des grandes puis-

sances. J'ai voulu arrêter l'effusion du sang, préserver le midi de l'Europe du fléau de la contagion que la guerre propage, et surtout assurer à la Pologne, dont le courage a réveillé les vieilles affections de la France, cette nationalité qui a résisté au temps et à ses vicissitudes. Vous jugerez sans doute que, dans ces difficiles négociations, les vrais intérêts de la France, les intérêts de sa prospérité, de sa puissance et de son honneur, ont été défendus avec persévérance et dignité. » Cette partie du discours royal relative à la nationalité polonaise promettait évidemment plus que l'on ne pouvait, que l'on ne voulait tenir, et ces sortes de fanfaronnades politiques qui, tout en n'étant pas de véritables engagements, peuvent passer pour des provocations, ont souvent de détestables conséquences. Les journaux de l'opposition ne manquèrent pas de faire remarquer qu'on savait bien forcer l'entrée du Tage et obtenir du Portugal les réparations dues à l'honneur du nom français, tandis que tout en vantant les héros de la Pologne, on n'avait pas le courage d'aller à leur secours.

Mais cette même opposition qui, dans ses journaux, s'attachait de la sorte à signaler les faiblesses du pouvoir, ne devait pas s'en tenir là; elle chercha une occasion de reconnaître et de compter ses forces dans la question de la présidence de la Chambre. Le ministère avait proposé la candida-

ture de M. Girod (de l'Ain); il la patronnait hautement. L'opposition porta M. Laffitte, dont le nom personnifiait en quelque sorte la révolution de Juillet tout entière, et le candidat ministériel ne l'emporta que de cinq voix sur son compétiteur. Encore la gauche obtint-elle presque aussitôt un triomphe incontestable en faisant aisément arriver M. Dupont (de l'Eure) à la vice-présidence.

Casimir Périer, profondément irrité de ce premier échec, et persuadé à tort que les tendances de la Chambre étaient en réalité plus contraires à sa politique qu'il ne l'avait jugé dans le principe, se rendit aussitôt au Palais-Royal, et déposa son portefeuille entre les mains du roi, ainsi que le général Sébastiani, le baron Louis, et M. de Montalivet. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, d'une majorité imperceptible, d'un concours douteux, et préféraient laisser la place à un cabinet de gauche; mais Louis-Philippe ne partageait pas leur avis à cet égard; un ministère pris dans la gauche reproduisait-il bien d'ailleurs la nuance politique de la Chambre nouvelle? En présence de la popularité acquise aux noms de MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure), pouvait-on s'étonner que M. Girod (de l'Ain) l'eût seulement emporté de cinq voix sur le premier, et que le second eût été appelé à la vice-présidence? Le roi crut d'abord que la démission de Casimir Périer n'était pas sérieuse et définitive;

qu'il n'y avait là qu'une boutade d'amour-propre froissé, et que son ministre reviendrait aisément sur un premier mouvement de vivacité et d'humeur. Mais de tels caractères ne transigent pas; de tels hommes montrent en pareille occurrence tous les défauts de leurs qualités. Louis-Philippe le comprit, et dès lors il songea à appeler le comte Molé à la formation d'un nouveau cabinet. M. Molé, représentant des mêmes principes d'autorité et de conservation, n'avait pas, en effet, comme Casimir Périer, les aspérités de la forme, les rudesses de la parole, et le roi appréciait beaucoup en lui la distinction de l'esprit jointe à la distinction de la personne. Vraisemblablement se serait-il donc tourné de ce côté, lorsqu'une nouvelle d'une gravité incontestable fut transmise à Paris par le télégraphe, et publiée le 4 août dans un supplément au *Moniteur*.

Les Hollandais envahissaient la Belgique de quatre côtés à la fois, et le roi Léopold, aussitôt après avoir pris connaissance de la lettre envoyée par le général Chassé aux autorités d'Anvers pour leur annoncer que ses instructions lui enjoignaient de reprendre les hostilités le 4 août, à neuf heures et demie du soir, s'était empressé de faire écrire au comte Lehon, ambassadeur belge à Paris, pour qu'il eût à réclamer immédiatement l'assistance de la France.

Les ministres reprirent sur-le-champ leurs portefeuilles, et des ordres furent expédiés à l'armée du Nord, dont le maréchal Gérard, accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours, devait prendre le commandement, résolution que le journal officiel rendit publique en ces termes : « Le roi, ayant reconnu l'indépendance du royaume de Belgique et sa neutralité, de concert avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, et les circonstances étant pressantes, obtempère à la demande du roi des Belges. Il fera respecter les engagements pris d'un commun accord avec les grandes puissances. »

Voici, au reste, de quelle série d'événements cette subite détermination fut précédée et suivie.

II

Tandis que, dans la plus étrange sécurité, la Belgique se livrait sans contrainte à la joie que lui causaient sa victoire et son indépendance, la Hollande, silencieuse, mais agissante, préparait ses armes pour le grand combat qu'elle prétendait bientôt livrer à un peuple qui, depuis sa révolution, l'accablait, il faut bien le dire, de défis et d'outrages.

La conférence de Londres venait d'envoyer à

La Haye le baron de Wessenberg, plénipotentiaire autrichien « pour porter (ainsi que le disait le protocole n° 27) les dix-huit articles à la connaissance du roi de Hollande, et lui donner toutes les explications qui pourraient être jugées nécessaires. » Le baron de Wessenberg était également chargé d'une lettre signée par les membres de la conférence, et adressée à M. Verstolk van Soelen. ministre des affaires étrangères. Les plénipotentiaires lui exprimaient l'espoir « que le roi, dans sa sagesse, son équité et son amitié pour les puissances, ne refuserait pas de peser ces considérations, dont le seul objet était de concilier, autant que possible, ses droits et ses intérêts avec le maintien de la paix. »

Le roi Guillaume, inflexible et profondément irrité, fit répondre, le 12 juillet, à la conférence « que les nouveaux préliminaires déviaient si matériellement du douzième protocole, que leur acceptation devenait inadmissible; que la possession du grand-duché était d'une importance vitale, non-seulement pour la maison de Nassau, mais encore pour la Hollande, dont la position militaire se trouvait ainsi garantie; que dans le *statu quo* proposé, le roi voyait un des griefs dont il avait depuis longtemps réclamé le redressement; que des échanges, en admettant leur possibilité, rentraient complétement dans la compétence du roi

et de la confédération germanique; que, si des doutes pouvaient s'élever sur les droits de la Hollande à la possession entière de Maestricht, en 1790, les Belges n'avaient pas plus de droits sur l'ancien évêché de Liége que les Hollandais eux-mêmes; qu'il n'existait pas d'enclaves en Hollande, et, par conséquent, qu'il ne pouvait pas être fait d'échanges; que la clause stipulant l'évacuation immédiate et réciproque du territoire privait la Hollande de ses principales garanties de sécurité pour l'exécution des conditions proposées; mais qu'il était contraire à la dignité du roi, et à l'indépendance de son peuple, de s'arrêter un instant au septième article concernant la navigation intérieure entre l'Escaut et le Rhin. »

Enfin, le roi déclarait que si le prince qui allait être appelé au trône de Belgique l'acceptait et en prenait possession, sans avoir d'abord adhéré aux arrangements stipulés dans le 12e protocole, « Sa Majesté ne pourrait le considérer que comme placé dans une attitude hostile vis-à-vis d'elle et comme un ennemi avoué. »

La réponse de la conférence à ce manifeste, dont les termes étaient si formels, fut insuffisante et indécise : « Les espérances, y disait-on, que nous conservons pour le maintien de la paix, par suite des dispositions de Sa Majesté, s'accordent d'autant plus avec celles des cinq puissances, qu'elles sont

garanties par la suspension d'armes conclue en novembre. Les cinq cours sont liées par un engagement solennel, qui subsiste dans toute sa force, d'empêcher le renouvellement des hostilités. »

Le 1[er] août, M. Verstolk van Soelen déclarait à la conférence que « le roi, qui avait sans cesse donné des preuves de son désir de coopérer à un arrangement et d'assurer, autant que possible, le maintien de la paix en Europe, avait envoyé des instructions à ses plénipotentiaires à Londres pour terminer et signer un traité définitif, destiné à régler la séparation entre la Hollande et la Belgique; mais que Sa Majesté était déterminée à soutenir les négociations par *ses moyens militaires.* »

Le même jour, l'armée hollandaise, depuis longtemps concentrée, se mettait en mouvement, et, renversant successivement les premiers obstacles qu'on lui avait opposés, s'avançait rapidement sur Bruxelles.

Dans cette courte campagne, que l'on nomma la *campagne des dix jours*, la Hollande se montra aux yeux de tous avec un véritable avantage, et il n'est pas inutile de remarquer, à ce propos, comment le peuple néerlandais, ce peuple qui compte à peine trois millions d'hommes et qui occupe sur la carte du monde un si petit espace, a, depuis quatre cents ans, maintenu dans le monde sa bonne et haute renommée.



La Hollande a lutté contre trois colosses et a su rompre les fers dont ils l'avaient chargée ; elle a vaillamment et victorieusement résisté à trois ambitions immenses : l'ambition rapace de Philippe II, l'ambition vaniteuse de Louis XIV, l'ambition conquérante de Napoléon. Si la Hollande a quelquefois courbé la tête, elle l'a presque aussitôt relevée ; et c'est ainsi que, traversant mille glorieux périls, mille luttes sanglantes, opposant aux revers une inébranlable énergie, répondant aux outrages par de retentissantes victoires, elle a fièrement promené son pavillon sur toutes les mers, et, se plaçant au rang des grandes puissances maritimes, est allée jusqu'au delà du Gange, jusque dans les plus lointains parages de l'Océan Indien, chercher et conquérir des colonies. Unie tour à tour à l'Angleterre et à la France, deux idées la dominaient : le soin de sa grandeur et la prospérité de son commerce. Elle a placé son nom au niveau des noms les plus illustres ; elle a fait de son commerce l'un des plus riches et des plus considérés de l'univers. A son appel, l'or du monde afflua dans ses ports, et, par son ordre, ses vaisseaux portèrent au loin le grand renom des Sept-Provinces-Unies, sur lesquelles planait le génie d'une sage liberté. Longtemps, au milieu des conseils de l'Europe, sa voix, respectueusement écoutée, a fait changer à son gré la politique des grands États. Son inimitié était alors

considérée comme un malheur, et, plus tard, son alliance a toujours été désirée parce qu'on la savait loyale et sincère. Grand et utile spectacle que, depuis quatre siècles, la Hollande donne au monde!

Le 1er août 1831, le prince d'Orange arrive à Bréda, et prenant aussitôt le commandement général de l'armée qui, comme nous l'avons déjà dit, était organisée, réunie et campée depuis le mois de mars, il lui adresse une énergique proclamation, dans laquelle il reproduit un mot significatif récemment prononcé par le roi. Et les soldats, qui attendaient ce signal avec tant d'impatience, répètent avec enthousiasme : *En avant!*

Toute l'armée fut bientôt en mouvement; elle se composait de quarante mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, trente mille de Schuttery ou de volontaires. Elle possédait soixante-douze pièces de canon et un matériel nombreux.

On la forma en trois grandes divisions, dont le commandement fut confié au duc Bernard de Saxe-Weimar et aux généraux Van Geen et Meyer. Une quatrième division, composée en grande partie de Schuttery, était commandée par le lieutenant général Cort-Heiligers.

Le jour même de l'arrivée du prince d'Orange à Bréda, l'armistice avait été dénoncé pour le 4 août à Anvers; le 2, à la pointe du jour, l'armée hollandaise se mit en mouvement. La seconde division,

commandée par le duc de Saxe-Weimar, formait le centre gauche, et la Schuttery, commandée par Cort-Heiligers, s'avançait à l'extrême gauche de l'armée. Une brigade de cavalerie fut lancée en avant, la seconde fut gardée en réserve.

Devant cette armée s'étendaient de vastes plaines; aucune forteresse importante, aucune rivière d'un passage difficile ne pouvaient opposer à sa marche rapide un obstacle sérieux. Bientôt elle eut gagné les frontières de la Belgique, et la division Van Geen, se portant en avant de Gilzen, culbuta un détachement de quatre cents Belges, qu'un bataillon de chasseurs poursuivit jusqu'à Merxplas. Pendant ce temps le second corps d'armée s'avançait sur Eel et Ravels, où les Belges de l'avant-garde du général Niellon lui opposèrent une assez vive résistance, à la faveur des maisons et des accidents de terrain; ils en furent enfin délogés, ce qui permit à la division Saxe-Weimar de continuer son mouvement.

Le troisième corps d'armée n'était pas resté inactif; il marchait d'Eindhoven sur Postel, tandis que l'escadre de l'Escaut remontait le fleuve et débarquait quatre cents marins qui, soutenus par une portion de la garnison de Liefkenshoek, s'emparèrent d'abord du fort Sainte-Marie, puis de Calloo, et percèrent la digue de l'Escaut afin d'établir, grâce à l'inondation, une communication

avec la flotte et la citadelle d'Anvers. En même temps la division de Schuttery et de volontaires commandés par Cort-Heiligers, s'avançait vers le Limbourg et occupait Heusden.

Lorsque les premiers bataillons hollandais franchirent les frontières de la Belgique, le prince d'Orange crut devoir rassurer l'opinion belge sur le but de la campagne et sur ses propres intentions; la proclamation suivante fut, par ses ordres, affichée dans tous les villages nouvellement envahis par ses troupes; le prince l'adressait « aux habitants des provinces que devait occuper l'armée de Sa Majesté le roi des Pays-Bas. »

« A la tête de l'armée nationale des Pays-Bas, je me suis porté sur votre sol. Je viens tranquilliser les habitants paisibles de ces provinces sur le but de cet acte d'hostilité. Aucun désir de conquête ou de vengeance n'anime l'armée ni son chef. Le roi, mon père, m'envoie sans aucun autre but que celui d'obtenir des conditions justes et équitables pour la séparation entre les provinces qui lui sont restées fidèles et celles qui se sont soustraites à sa domination. Nous faisons la guerre pour accélérer l'établissement d'une paix durable. Aux habitants tranquilles du territoire sur lequel je me trouve maintenant, je garantis protection et sûreté, je promets appui à ceux qui sont portés pour la bonne cause. S'il arrivait qu'il fût commis quelque désor-

dre, inconvénient toujours inévitable de la part d'une armée nombreuse, toute plainte faite par l'habitant sera accueillie par les chefs militaires. Une punition sévère sera la conséquence immédiate de la preuve du délit. »

Cependant, plein de confiance dans les forces de l'armée belge et des gardes civiques dont on venait d'ordonner la levée en masse, M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, et ses collègues adressèrent une dépêche au roi Léopold, qui avait établi son quartier général à Malines, pour le prier d'empêcher l'entrée des troupes françaises. M. White, secrétaire de la légation britannique, en l'absence de sir Robert Adair, vint faire une démarche analogue auprès du roi, qui répondit alors que « la demande d'intervention militaire était conditionnelle et non pas absolue ; que du reste la lettre adressée à M. Lehon était, en substance, toute semblable à celles qu'il avait fait parvenir lui-même à lord Grey et à lord Palmerston. »

Il est bon d'ajouter que peu de temps auparavant, le général Daine avait écrit au ministre de la guerre, M. de Failly : « Si les hostilités commencent, il est de mon devoir de vous informer que je ne serai pas en état de faire la guerre de manière à assurer le succès et à sauver l'honneur de nos armes ; on nous a promis toutes choses, aucune promesse n'a été remplie ; mes caissons d'ambulance ne sont pas

attelés; les renforts n'arrivent pas; je n'ai ni provisions, ni munitions, ni magasins. »

Le roi, pendant son séjour à Bruxelles, avait assemblé un conseil de guerre, où avaient été adoptées des mesures en rapport avec la gravité des circonstances. Partout les troupes régulières se mettaient en mouvement, et M. d'Hoogvorst, commandant en chef des gardes civiques, avait publié un ordre général par lequel il appelait à la frontière la milice citoyenne, à laquelle il donnait différents points de ralliement. Pendant ce temps M. de Failly, déclinant la terrible responsabilité qui allait peser sur lui, remettait le portefeuille de la guerre entre les mains du général d'Hane de Steenhuyze, et le roi adressait une proclamation chaleureuse au peuple belge.

Bientôt les routes de la frontière furent couvertes de volontaires en blouse qui appelaient à grands cris le moment du combat, et portaient la confusion dans les rangs des troupes régulières. La terreur régnait à Anvers, dont les habitants se croyaient à la veille d'un bombardement nouveau. Le général Tabor, qui commandait la place, ayant demandé au général Chassé de reconnaître la neutralité de la ville, ce que ce dernier avait refusé, le roi Léopold y porta son quartier général dans la soirée du 4; il y fut suivi par le général Belliard, ministre plénipotentiaire français. Ce même jour,

Chassé avait, dans une sortie exécutée par huit cents hommes, détruit les batteries belges élevées en face de la lunette Saint-Laurent, point important des ouvrages reliés à la citadelle d'Anvers, et qui plus tard, au moment du siége de cette place, devait, grâce à l'audace de nos soldats, acquérir une célébrité européenne. Le 5 août, le général Belliard déclara au vieux gouverneur que la France et les autres grandes puissances ayant pris la ville sous leur protection, il serait responsable des malheurs qui pourraient survenir, et le général Chassé consentit à suspendre ses opérations jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de son gouvernement. Rassuré sur le sort d'Anvers, le roi revint alors à Malines, d'où il fit savoir au général Daine qu'il eût à exécuter un mouvement sur son flanc gauche pour opérer sa jonction avec l'armée de l'Escaut. Le général Tieken recevait en même temps l'ordre de marcher rapidement sur sa droite. Toute l'armée devait donc se trouver concentrée en un instant vers le point que l'invasion hollandaise semblait devoir menacer le plus. Malheureusement Daine, assumant sur lui la responsabilité de sa désobéissance aux ordres du roi, crut devoir maintenir sa position isolée, exposant ainsi son corps d'armée et celui du général Tieken. Il est vrai qu'il disait plus tard, dans un mémoire justificatif adressé au roi Léopold : « Lorsque les

hostilités commencèrent, mes troupes étaient cantonnées et disséminées, par ordre du ministre de la guerre, dans diverses places, plusieurs corps se trouvant à dix-huit lieues de distance de mon quartier général. Ma position était critique; j'étais abandonné avec neuf mille hommes, sans généraux, sans état-major, sans munitions, sans provisions, sans intendance, sans hôpitaux, sans espions, et sans l'appui de la population. Pour obéir aux instructions qui me furent données, j'aurais dû traverser une armée de quarante mille hommes commandée par les princes en personne, ayant dix généraux sous leurs ordres. »

Quoi qu'il en soit, il demeure certain que l'inexécution du plan stratégique combiné par le roi Léopold produisit, en grande partie, les désastres qui suivirent.

Le 7 août, les Hollandais, continuant leur mouvement progressif, s'avancèrent vers Hasselt dans l'intention d'attaquer le général Daine, pendant que le duc de Saxe-Weimar qui, tournant le flanc gauche de l'armée belge, s'était emparé de Saint-Trond, lui interceptait la grande route de Bruxelles. Le 8, le prince d'Orange, à la tête des 1re et 3e divisions, se portant sur Curinghen et Hasselt, attaqua en front le corps de Daine, pendant que la division du général Cort-Heiligers, venant de Zonhoven, le prenait en flanc. Cette *armée de la Meuse*, qui

s'était elle-même donné ce nom, ne pouvait pas sans doute, grâce à l'imprévoyance de son chef, lutter avec avantage contre les forces hollandaises supérieures en nombre ; mais, à la vue de l'ennemi, et presque sans avoir combattu, elle abandonna le champ de bataille, dans un inexprimable désordre, frappée de ce que les anciens nous ont appris à nommer une terreur panique. Les fuyards abandonnant derrière eux cinq pièces de canon, plusieurs chariots de munitions et la majeure partie de leurs bagages, ne s'arrêtèrent que sous les murs de Liége, et cette déplorable déroute leur coûta sept cents hommes tués, blessés ou prisonniers. Le 10, le prince d'Orange marchait sur Louvain.

Cependant le roi Léopold, après avoir transporté son quartier général à Aerschot, avait, le 8 août, donné au corps d'armée du général Tieken l'ordre d'attendre dans la direction de Westmerbeek l'arrivée de Daine qui, s'il eût obéi aux instructions qu'il avait reçues, devait en effet gagner ce point dans la soirée. Les troupes, en voyant le roi, avaient fait entendre de vives acclamations, et leur ardeur lui parut d'un si bon augure, qu'après les avoir passées en revue il écrivit aussitôt au général Belliard :

« Les circonstances sont tellement favorables, que je crois qu'il est urgent d'arrêter le mouvement du maréchal Gérard ; ce sentiment est partagé

par toute l'armée, et je pense que nous devons combattre sans l'assistance des étrangers; je juge aussi que pour le maintien du bon accord entre les puissances, il est absolument désirable que le maréchal ne s'avance que lorsque les circonstances l'exigeront impérieusement. »

Mais le prestige de toutes les illusions qui jusqu'alors avaient entretenu la confiance de Léopold allait promptement s'évanouir. Daine n'arrivait pas, et après l'avoir attendu longtemps, le roi, se plaçant à la tête des quinze mille hommes de Tieken, marchait sur Montaigu, pour en chasser les Hollandais, lorsque arriva la nouvelle de la déroute d'Hasselt. Ce désastre imprévu devait changer complétement le système de défense que l'on avait adopté; car désormais il était évident que les Hollandais allaient marcher rapidement sur Bruxelles. Il fallait donc, et c'était la seule chance de garantir la capitale, opérer promptement un mouvement rétrograde sur Louvain, et arrêter l'ennemi sous les murs de cette place. Le roi se replia immédiatement, et dans la soirée du 10 août le corps d'armée de Tieken bivouaquait à Beautersem, en avant de Louvain.

Il est certain, en effet, que si le prince d'Orange, au lieu de perdre un temps précieux en mouvements stratégiques, fort savants d'ailleurs, s'était, après la bataille d'Hasselt, avancé hardiment sur

Louvain, à la tête de sa cavalerie et des 2e et 3e divisions néerlandaises, il eût aisément culbuté le corps commandé par le général Clump et atteint Bruxelles avant que l'armée de l'Escaut (c'est ainsi que l'on désignait le corps d'armée du général Tieken) eût eu le temps de couvrir la capitale.

Ce ne fut que dans la soirée du 11 que les colonnes hollandaises atteignirent Beautersem; les avant-postes belges, excités par la présence du roi, les repoussèrent jusqu'à Roosbeek; mais c'était une dernière lueur d'énergie qui ne devait pas avoir une longue durée.

Louvain présentait alors le plus étrange spectacle : encombrée de volontaires indisciplinés et démoralisés, de pièces de canon qui ne devaient plus servir, de bagages qui allaient être enlevés par l'ennemi, la ville semblait d'avance être au pillage, et l'on eût dit que cette armée, chargée de la défendre, avait déjà la conscience de sa défaite future.

Le lendemain, l'affaire s'engagea sur toute la ligne; mais dès les premiers coups de canon les gardes civiques lâchèrent pied, jetant leurs armes, et se dispersant dans toutes les directions. Vainement le roi et son état-major se portèrent en avant pour arrêter cette déplorable désertion, Léopold eut la douleur de voir inutiles les efforts qu'il multipliait avec un courage vraiment digne d'une

circonstance plus favorable. Bientôt les troupes régulières, découragées par l'isolement dans lequel les avait laissées la fuite des gardes civiques, abandonnèrent à leur tour les positions qu'elles occupaient, et, craignant d'être environnées par la nombreuse cavalerie des Hollandais, se retirèrent en désordre sous les murs de Louvain, où le prince d'Orange allait les poursuivre, lorsque parut sur la grande route lord William Russell, accourant en parlementaire et chargé d'une lettre de l'ambassadeur anglais sir Robert Adair. Ce dernier demandait au prince une suspension d'armes, tout en l'informant de l'approche de l'armée française, dont le général Belliard avait requis le concours dès qu'il avait appris la défaite des Belges à Hasselt. Le prince, qui d'abord ne voulait pas croire à la réalité de cette rapide intervention française, ordonna au comte Van Limburg Stirum, son aide de camp, d'accompagner lord William Russell et de s'assurer de l'approche du maréchal Gérard; mais ses troupes n'en continuèrent pas moins leur mouvement en avant.

Sir Robert Adair s'était rendu au quartier général du roi Léopold; voyant que le message de lord William Russell n'arrêtait pas immédiatement la marche des Hollandais, il prit un cheval, traversa l'espace qui séparait les deux armées, et rejoignit le prince d'Orange, dont il obtint, après une

discussion assez longue, la suspension d'armes qu'il désirait, sous la condition que les troupes belges évacueraient Louvain et que la ville serait occupée par les Hollandais. Après l'acceptation de ces préliminaires, une convention fut rédigée et signée au nom des Belges par le général Goblet. Le prince d'Orange envoyant aussitôt au duc de Saxe-Weimar l'ordre de s'arrêter dans sa marche sur Bruxelles, les hostilités cessèrent. Le 13 août, le prince et le maréchal Gérard avaient une entrevue, dans laquelle il fut convenu que l'armée hollandaise commencerait aussitôt son mouvement de retraite, et que les Français la reconduiraient en quelque sorte jusqu'à la frontière.

Voici, du reste, comment Guillaume d'Orange annonçait à son père cette issue de la campagne des dix jours : « Vers les neuf heures, dit le onzième bulletin du prince, en date du 16 août 1831, arriva le maréchal lui-même, accompagné de son état-major et d'une petite escorte composée de dragons; il m'assura aussitôt que suivant mes désirs il avait donné tous les ordres nécessaires, et que la division du général Hulot était en marche pour remplacer les troupes de Votre Majesté, ces dernières devant maintenir l'ordre dans la ville, jusqu'à ce qu'elles fussent relevées par les Français. Je trouvai le maréchal disposé à remplir mes intentions, et j'ai l'espoir que, par cette entrevue, toutes les diffi-

cultés que la proximité et les mouvements des deux armées auraient pu faire surgir seront entièrement levées. Je n'ai quitté Tirlemont que lorsque la ville fut occupée par la division du général Hulot; par là je voulus rendre au maréchal les procédés qu'il avait eus à mon égard; il était arrivé à Tirlemont, lorsque, par la présence des troupes de Votre Majesté, cette ville se trouvait être encore mon quartier général; quand je la quittai, le maréchal eut l'attention de m'accompagner jusque en dehors de la porte, où nous avons pris congé l'un de l'autre. »

Au moment de cette séparation, le prince pensa être assassiné par un partisan belge qui courut sur lui, le sabre levé; quatre dragons français s'emparèrent de ce misérable, et le maréchal Gérard le fit fusiller le lendemain.

La retraite de l'armée hollandaise s'exécuta dans le meilleur ordre; l'armée rentra dans ses cantonnements, et y demeura prête à marcher si des événements ultérieurs rendaient son intervention nécessaire. La Hollande avait réfuté, l'épée à la main, les calomnies des journaux belges. Elle avait vengé sa défaite de septembre.

III

On sait comment la Constitution anglaise, repoussant toute idée d'égalité, divise la nation en deux catégories nettement tranchées : l'aristocratie et le peuple. A l'aristocratie, de lourdes charges, mais aussi tous les priviléges: au peuple, la majeure partie des impôts et des sacrifices. La noblesse possède généralement le sol, et, comme la propriété terrienne peut, au moyen du droit d'aînesse, demeurer à perpétuité entre les mains d'un nombre d'individus fort restreint, il en résulte que quelques centaines de familles patriciennes sont exclusivement propriétaires de presque toute l'étendue du royaume; état de choses anormal auquel on est contraint cependant d'attribuer la grandeur de l'Angleterre, pays dans lequel l'inégalité, loin de créer l'impuissance et la ruine, a jusqu'ici produit la prospérité.

Nous venons de parler de prospérité : il est nécessaire toutefois d'établir une distinction entre la prospérité d'une nation et celle des hommes qui la composent. Si la puissance et la grandeur de l'Angleterre ajoutèrent beaucoup à la splendeur de l'aristocratie britannique, elles ne développèrent

certainement dans les masses aucun germe de bien-être et de moralité. Le génie commercial, l'essor de vastes entreprises industrielles, ne pouvaient manquer, il est vrai, de créer dans un temps donné une classe intermédiaire forte et compacte; mais ses instincts comme ses richesses devaient la tenir éloignée du peuple et la rapprocher insensiblement de l'aristocratie. La nation anglaise était donc destinée, par le fait, à se trouver uniquement partagée en deux classes : les riches et les pauvres. Quelle richesse et quelle misère !

La situation de l'Irlande n'eut pas plus tôt contraint le ministère Wellington à concéder la mesure de l'émancipation des catholiques, que le peuple anglais, guidé par cette première lueur de liberté, se souleva énergiquement contre tous ces privilèges et monopoles. La classe moyenne demanda des droits politiques; la classe inférieure des droits civils; la dîme et les lois sur les céréales furent attaquées avec chaleur, et l'on peut dire que jamais jusqu'alors la lutte entre les principes aristocratique et démocratique ne s'était si vivement ni si nettement engagée. Tel était l'aspect politique de la Grande-Bretagne au moment où Guillaume IV[1] parvint au trône.

La révolution qui renversa si rapidement en

1. Né en 1765; mort en 1837.

France un système et une dynastie, donna la plus féconde impulsion aux idées de révolution dont l'Angleterre était alors tourmentée, et il est permis de croire que, sans les puissantes commotions de 1830, ce pays eût attendu dix années encore le grand acte de la réforme.

Ces événements avaient hâté la chute du cabinet Wellington. Une fois au pouvoir, le comte de Grey, qui comprenait à merveille les exigences de son époque, s'empressa de rassembler les éléments nécessaires à la réalisation du plan de réforme dont il poursuivait depuis longtemps la pensée. Il rechercha l'appui de la presse libérale, qui ne cessa plus d'entretenir le pays des précieux avantages de la mesure qui se préparait. Irrité d'ailleurs par les attaques passionnées des journaux torys, appelés naturellement à défendre la cause du privilége, excité par les chefs du mouvement, le peuple y prit bientôt une part active; des réunions se formèrent dans chaque localité, pour appuyer la mesure réformatrice; les villes, les paroisses des comtés, eurent leurs assemblées délibérantes, que dirigeaient en secret des émissaires du gouvernement. Enfin, pour ne perdre aucun fruit de cette agitation générale, on établit dans les centres de population considérables, des associations permanentes, destinées à recueillir et à propager les pétitions réformistes.

Cependant une agitation d'une autre nature se produisait simultanément en Irlande. O'Connell et l'association catholique avaient organisé de nombreux *meetings*, et, sur tous les points du pays, on voyait les paysans sous l'influence d'excitations occultes, abandonner leurs travaux pour se rendre processionnellement aux assemblées. La misère irlandaise s'aggrava de la façon la plus alarmante, et l'agitation emprunta à cet état de choses un caractère redoutable. Sur ces entrefaites, les corps de métiers de Dublin avaient décidé qu'ils iraient en grande pompe saluer O'Connell et lui témoigner leurs sympathies. Mais le lord-lieutenant, craignant que cette manifestation publique ne causât quelque désordre, défendit à ces corporations de se réunir. Ne se méprenant pas non plus sur les tendances véritables d'une société nouvelle fondée par O'Connell, et qui, tout en déclarant n'avoir pour but que de protéger le droit de pétition, faisait revivre, en définitive, l'association catholique, dissoute en 1829, le gouvernement n'hésita point à la frapper d'interdiction. Alors O'Connell, voulant peut-être indiquer à l'Angleterre quelles étaient l'étendue de son pouvoir et les ressources de sa popularité, ordonna à tous ses agents d'engager le peuple à présenter le même jour aux banques la plus grande quantité possible de billets, et à en exiger le remboursement en or;

ce qui de toute nécessité devait produire une suspension dans les paiements.

Le plan d'O'Connell fut ponctuellement suivi, et bientôt le commerce paralysé dut interrompre ses transactions. A ces hostilités sourdement habiles le vice-roi répondit par un acte de vigueur tout à fait inattendu : il fit arrêter MM. O'Connell, Lawless, Steele et plusieurs autres chefs catholiques, comme prévenus d'avoir provoqué des assemblées illégales. Cette arrestation, loin de devenir le signal d'un soulèvement comme on aurait pu le craindre, refroidit l'ardeur et calma l'audace des partisans d'O'Connell. La lutte soudainement engagée entre l'Irlande et son gouvernement descendit alors aux proportions mesquines d'une discussion judiciaire; ce fut, enfin, à l'aide de subtilités légales que le grand agitateur, déchu pour un instant de son rôle, gagna sa cause et parvint à recouvrer sa liberté. Le 3 février 1831, O'Connell revenait à Londres et assistait à la séance d'ouverture du parlement.

Lord Grey, dans cette séance, annonça qu'il avait rédigé, de concert avec ses collègues, un projet de réforme qui serait prochainement soumis aux délibérations des Chambres; il ajouta que le cabinet s'était proposé d'obtenir ainsi les modifications exigées par la marche de l'esprit public dans les trois royaumes, modifications généralement récla-

mées, ainsi que le constataient les pétitions nombreuses venues de tous les points de la Grande-Bretagne.

Lord Althorp, à son tour, expliqua les intentions du ministère, et fit connaître aux communes que la motion relative à la réforme leur serait présentée le 1er mars 1831, par lord Russell, circonstance assurément remarquable, puisque lord John Russell n'appartenait pas au cabinet. On savait que cet homme d'État avait dévoué sa vie aux intérêts politiques les plus sérieux de son temps, l'émancipation des catholiques, la réforme parlementaire; et quant à cette dernière mesure, nul orateur dans les Chambres n'avait plus de titres pour la défendre ni plus de chances pour la faire triompher.

Après avoir voté la liste civile du nouveau souverain et adopté le budget présenté le 11 février par le chancelier de l'échiquier, la Chambre impatiente reçut enfin communication officielle du projet réformateur du gouvernement. Lord John Russell, avant de développer la proposition, fit observer que, dans le plan soigneusement élaboré qu'il allait soumettre à la Chambre, le chef du cabinet s'était surtout efforcé de concilier le respect fanatique de certains esprits pour le passé avec le zèle insensé des hommes qui ne séparent point, dans leur pensée, l'essor des progrès politiques de la ruine complète des institutions.

« Nous espérons, dit lord John Russell, pouvoir établir entre ces deux écueils une bonne et constitutionnelle réforme de notre représentation nationale, et nous voulons éviter tout à la fois les abus et les désastres. Je crois, du reste, de mon devoir d'exposer à la Chambre les bases sur lesquelles reposent nos arguments, afin de prouver avant tout que le droit est en faveur de la réforme. En vertu de l'ancienne constitution du pays, nul homme n'était tenu de payer les impôts, s'il ne les avait consentis par lui-même ou par son représentant. Le statut *de Tallagio non concedendo* consacrait les mêmes dispositions. Il concernait tous les citoyens du peuple (*freemen*) et pourvoyait à ce que chaque comté donnât aux communes deux *chevaliers*, chaque cité deux *bourgeois*, et chaque bourg deux *membres*.

« Grâce à ce système, cent localités environ envoyaient des représentants au parlement. Il y avait, en outre, trente à quarante localités qui étaient ou n'étaient pas représentées, selon des circonstances variables de richesse, de population et d'importance. Nul doute qu'à son origine et dans les premiers temps, la Chambre des communes ne représentât le peuple anglais ; nul doute aussi que la Chambre, dans son état actuel, n'ait cessé de le représenter. Mais si les partisans de la réforme ont le droit pour eux, ils ont aussi la raison ; car il

est impossible de maintenir la constitution de la Chambre dans ses conditions présentes. Qui n'a entendu parler de l'Angleterre comme d'un pays sans égal dans l'histoire des empires, en richesse, en civilisation, en liberté? Maintenant, supposez qu'un étranger apprenne que dans ce pays si prospère, si libre, si parfaitement civilisé, les représentants du peuple ne sont réélus qu'une fois tous les six ans, ne serait-il pas très-avide de savoir de quelle manière cette grande et sage nation nomme les citoyens qui la représentent, et dont dépendent sa fortune et ses droits? Cet étranger ne serait-il pas justement étonné si on le conduisait sur un rocher stérile, en lui disant que ce rocher envoie deux membres au parlement? Ou si, se promenant dans un parc qui n'offre pas un vestige d'habitation, on lui apprenait que ce parc jouit du même privilége? Et combien ne s'accroîtrait pas sa surprise lorsque, allant dans le nord du pays, et remarquant des villes florissantes, siéges d'innombrables manufactures, il reconnaîtrait que ces villes ne sont pas représentées au parlement? Enfin, sa surprise pourrait faire place à un autre sentiment si, arrivant dans une vaste et opulente cité, à Liverpool, par exemple, il observait comment les élections y sont faites. Il y verrait prévaloir une corruption effrénée; il y verrait des citoyens ouvertement payés pour leurs votes, et il ne com-

prendrait pas que des représentants ainsi choisis puissent remplir leurs fonctions de législateurs.

« Le peuple réclame hautement une réforme, et soutient que ce qui dans la Constitution méritait la confiance du pays a complétement cessé d'exister. Aussi longtemps, en effet, que des villes comme Leeds et Manchester n'auront pas de représentants, tandis que des bourgs comme Gatton et Old Sarum seront représentés, il sera impossible de dire que la représentation soit réelle, sincère et efficace. »

Le plan du ministère consistait à enlever à certains bourgs la franchise représentative (*disfranchise*) pour la transporter à des villes importantes qui ne la possédaient pas, puis à étendre à un plus grand nombre d'habitants le droit de voter, afin d'augmenter le nombre des électeurs dans les localités qui conserveraient, en tout ou en partie, leur privilége de représentation.

En conséquence, lord John Russell proposait de priver de la *disfranchise* tous les bourgs dont la population était inférieure à deux mille habitants, et de prendre pour base de cette estimation le recensement opéré en 1821. Ces bourgs étaient au nombre de soixante, et donnaient à la Chambre cent dix-neuf représentants. Il proposait, en outre, de n'accorder qu'un seul représentant au lieu de deux à quarante-sept bourgs dont la population n'atteignait pas le chiffre de quatre mille personnes,

et d'enlever à Weymouth deux des quatre membres que ce bourg envoyait au parlement. Ce projet retranchait cent soixante-huit députés.

Il offrait, afin de rétablir la balance, d'accorder à sept grandes villes deux représentants pour chacune d'elles; d'en accorder un à vingt autres; de porter à quatre au lieu de deux le nombre des députés de vingt-sept comtés; d'attribuer au Yorkshire huit membres au lieu de quatre, et à Londres seize au lieu de huit.

Quant à l'extension du droit électoral, la base sur laquelle reposait le nouveau système consistait à rendre électeurs tous les sujets anglais payant un loyer annuel de 10 liv. st. (250 fr.), qu'ils occupassent ou non le local loué.

Les *copyholders* (ou possesseurs d'un domaine qui n'ont d'autre titre de possession qu'une copie cadastrale délivrée par l'archiviste du *Land-Lord*), dont la propriété serait d'une valeur de 10 liv. st., et les propriétaires de maison (*House-Holders*), d'une même valeur, devaient être électeurs de comtés. Tous les locataires ayant un bail de vingt-un-ans, et non renouvelé dans les deux années précédant la présentation du nouveau projet de loi, seraient électeurs des villes.

Telles étaient les principales dispositions du bill de réforme en ce qui touchait l'Angleterre proprement dite, mais le ministre proposait aussi de

modifier les lois électorales de l'Écosse et de l'Irlande. Quant à l'Écosse, le cabinet abolissait le privilége des corporations municipales qui nommaient les représentants des bourgs et il rendait aux citoyens le droit d'élection. Tout propriétaire habitant une terre ou une maison d'un produit annuel de 10 liv. st.; tout tenancier ayant bail écrit pour quatre-vingt-dix ans et payant 50 liv. st., au moins, de loyers, voteraient aux élections de comtés. Dans les villes il fallait, pour être électeur, occuper une maison dont le rapport s'élevât au minimum à 10 liv. st. par an.

L'Irlande, en général, assez peu favorisée par les hommes d'État anglais, se trouvait assimilée, quant aux chiffres des catégories électorales, à l'Angleterre et à l'Écosse; on devait y payer 10 liv. st. pour être électeur, ce qui réduisait le chiffre des votants dans une proportion considérable, car le pays n'étant pas riche, cette somme de 10 liv. st. ne pouvait être payée que par un très-petit nombre d'individus; mais ce qui constituait un véritable bienfait, c'était l'abolition des droits attribués aux corporations.

En résumé, le plan de lord Grey créait un demi-million de nouveaux électeurs, et enlevait à la Chambre soixante-deux représentants; de six cent cinquante-huit membres, il la réduisait à cinq cent quatre-vingt-seize.

Nous avons dit que les torys étaient fort loin d'attendre d'un cabinet whig un bill aussi révolutionnaire, et qui mettait hardiment le droit de cinq cent mille électeurs nouveaux à la place de ce vieux droit de propriété, antique base de toutes les institutions anglaises : les radicaux eux-mêmes semblaient étonnés de cette concession immense faite par les whigs aux principes libéraux, dont leur propre doctrine était l'exagération; comprenant que les résistances seraient longues et opiniâtres, ils se montraient disposés à appuyer unanimement le projet de lord Grey qui, à leurs yeux, avait, dans tous les cas, le grand avantage d'introduire pour la première fois dans la loi anglaise un principe qu'ils comptaient féconder plus tard.

La Chambre vota sans division la première lecture du bill. Ce résultat n'avait en réalité aucune importance; toutefois, le parti réformiste sut habilement s'en emparer et lui donner toute la portée d'un succès. La seconde lecture avait été fixée au 21 mars 1831, mais le vote eut lieu seulement le 23. La Chambre se trouvait composée de 603 membres : 302 voix admirent la seconde lecture du bill et 301 la rejetèrent. Une seule voix fit donc passer la motion, circonstance singulière qui donne une exacte idée de l'exaltation des partis.

Le 18 avril, les communes s'étant formées en comité pour l'examen des articles du bill, un amen-

dement présenté par le général Gascoyne, et qui consacrait le maintien du nombre actuel des membres de la Chambre, fut adopté malgré les efforts du cabinet et de ses partisans. Les ministres se trouvèrent dès lors placés dans cette alternative, ou de renoncer à leurs portefeuilles, ou de dissoudre le parlement. Or, la situation ne permettait pas de s'arrêter à l'idée d'une abdication de pouvoir, car l'immense majorité de la nation était, de toute évidence, favorable à la réforme, et ce vœu, en quelque sorte unanime du peuple anglais, devait être pris en très-sérieuse considération. La constitution donnait au cabinet le droit de dissoudre la Chambre, c'est-à-dire de rendre le peuple juge entre les partis, et il n'était pas possible d'hésiter. Les communes reçurent avis que le parlement était prorogé au 10 mai. Le lendemain la dissolution fut prononcée.

C'était pour ainsi dire le dénouement du premier acte de ce grand drame de la réforme, et, le soir, la ville de Londres présenta un spectacle étrange : on eût dit que la capitale de l'Angleterre célébrait l'annonce de quelque glorieuse victoire. Malheureusement le peuple se porta dans son ivresse à de déplorables violences; les hôtels du duc de Glocester, frère du roi, du duc de Newcastle, du duc de Northumberland, du marquis de Londonderry, de sir Robert Peel, de sir Robert Wilson,

furent entourés par la foule qui en brisa les fenêtres. La populace assaillit l'hôtel du duc de Wellington; les domestiques, après avoir soutenu un véritable siége, crurent en tirant en l'air quelques coups de fusil, pouvoir éloigner la multitude. Mais, au lieu de fuir, le peuple irrité enfonça les portes et pénétra dans le vestibule, où il s'arrêta tout à coup à la vue d'un somptueux catafalque : La mère de lord Wellington était morte depuis la veille, et son corps, suivant l'usage aristocratique, se trouvait déposé sur un lit de parade. La fureur des partis s'éteignit cette fois devant un cercueil, et la foule se retira émue, silencieuse, laissant inachevée son œuvre de dévastation.

Les élections ne pouvaient manquer d'être fort animées; mais le choc qui allait avoir lieu entre l'intérêt personnel des propriétaires des bourgs-pourris et l'intérêt général de la nation, devait en changer la physionomie habituelle. Pour la première fois, l'esprit public essaya de se faire jour et de se substituer à la vénalité, cette plaie du corps électoral anglais. Le 21 juin 1831, le roi Guillaume IV ouvrait en personne la session du nouveau parlement, et, dès le 24, lord John Russell présentait aux communes le bill réformiste dont le ministère voulait hâter la discussion, afin de connaître tout aussitôt le plan de campagne de ses adversaires. Quant aux torys, ils paraissaient

déterminés à poursuivre vigoureusement le système de résistance qui, jusqu'à ce moment, leur avait si bien réussi; mais leur évidente infériorité les convainquit bientôt de l'impossibilité de triompher à force ouverte; ils changèrent alors de tactique, eurent recours aux petites manœuvres, aux moyens dilatoires, et parvinrent à faire ajourner la seconde lecture du bill, qui toutefois fut, le 6 juillet, admise à une majorité considérable. Les communes se formèrent immédiatement en comité pour l'examen des articles, et enfin, le 22 septembre, à cinq heures du matin, après une lutte désespérée, les conservateurs eurent la douleur de voir adopter la mesure réformiste par 345 voix contre 236; résultat que les démonstrations de la joie publique accueillirent au dehors avec une grande vivacité.

Le lendemain de l'adoption du bill, fêtée à Birmingham par un meeting formé de plus de cent mille personnes, lord John Russell, suivi d'un nombre considérable de membres des communes, paraissait à la barre de la Chambre des pairs et remettait le bill entre les mains du lord chancelier. L'acte fut lu une première fois pour la forme, et la seconde lecture renvoyée au 3 octobre. La physionomie générale de la Chambre des lords accusait, du reste, les invincibles répugnances que l'adoption du bill devait y rencontrer. Comment supposer,

en effet, que ces puissants seigneurs territoriaux abdiquassent aisément et sans combat la souveraineté véritable que leur avait donnée de tout temps l'influence exercée par eux sur les corporations et les comtés? Lord Grey n'ignorait pas les dispositions dont la Chambre haute était animée, lorsqu'il demanda courageusement et énergiquement la seconde lecture du bill. « Mylords, dit-il, quand les représentants de la nation réunis, dans une imposante majorité, vous demandent la réforme; quand de toutes parts une population inquiète la réclame, voudrez-vous, par une résistance inattendue, vous placer, vous Chambre des lords, en opposition avec la nation entière?... Si cette Chambre, cependant, ne reculait pas devant une telle extrémité, lors même que la presque totalité de ses membres refuserait la réforme au peuple qui la sollicite, aux communes qui l'ont acceptée, je n'hésite pas à prédire qu'elle ne pourrait résister longtemps au flot populaire... Terrible conséquence à prévoir! Si vous ne pouvez arrêter le torrent, mylords, il faudra que le torrent vous entraîne et vous engloutisse... Comme citoyen, comme législateur, comme membre du gouvernement, comme homme d'État, je vous adjure d'envisager ces périls... »

Mais l'unique concession à laquelle une minorité bien faible parut disposée, était de donner à certaines grandes cités manufacturières le droit d'élire

des représentants. Lord Brougham montra dans cette discussion une éloquence des plus incisives. Les paroles du noble pair étonnèrent la Chambre haute sans triompher de ses préventions. Elle crut pouvoir résister impunément au vœu national, et, le 8 octobre, elle rejeta, sans examen, le bill de réforme à une majorité de 41 voix. On comprend combien, dans l'état des esprits, une telle décision pouvait entraîner de désordres. La populace se porta vers les hôtels du duc de Wellington, des lords Dudley et Bristol, que la police eut beaucoup de peine à préserver. Le duc de Cumberland, frère du roi, ayant été rencontré dans les rues de Londres, fut assailli par la foule irritée, et, renversé de cheval, n'échappa à ce péril que grâce à l'intervention de l'autorité. A Derby, une coalition entre les soldats et la population se termina par la mort de plusieurs individus. A Nottingham, le château du duc de Newcastle fut incendié par les réformistes. A Londres même on ne vit pas sans terreur un cortége de près de trois cent mille personnes parcourir les rues de la capitale et se rendre au palais de Saint-James, afin de faire parvenir au roi les vœux de ses sujets. Il était impossible de méconnaître d'ailleurs les immenses difficultés inhérentes à la situation du cabinet, puisqu'il avait à lutter à la fois contre l'effervescence populaire, plus menaçante chaque jour, et contre la résistance

obstinée de l'aristocratie. La création d'un certain nombre de pairs eût sans doute permis au ministre de parer à ce double danger; mais cette mesure est généralement considérée en Angleterre comme un coup d'État, et presque toujours l'administration préfère abdiquer le pouvoir que de le conserver à ce prix.

La Chambre des lords avait évidemment supposé que le cabinet, contraint de céder à l'omnipotence parlementaire, se retirerait et emporterait avec lui la fortune du bill de réforme. Toutefois les corporations, le commerce, la banque, s'unissant à la Chambre des communes, soutinrent lord Grey par de solennelles démonstrations, et ce dernier, voulant combiner à loisir le plan qu'il serait convenable d'adopter, afin d'assurer le triomphe définitif de la mesure, prorogea le parlement, tout en déclarant qu'un nouveau bill lui serait ultérieurement présenté.

Il le fut en effet le 12 décembre à la Chambre des communes. Ce projet apportait de très-légères modifications à l'ancien bill; il stipulait, par exemple, que le nombre actuel des membres des communes, grâce à une autre division des bourgs, ne subirait aucune diminution; que cinquante-six de ces bourgs seraient privés de la franchise électorale, et que les quarante-quatre autres n'auraient plus le droit d'élire qu'un seul député. Le

cens électoral demeurait fixé à 10 liv. st., et dans chaque bourg où l'on devait effectuer le recensement des maisons rapportant annuellement cette somme, les propriétaires de ces maisons auraient la faculté de voter s'ils justifiaient du paiement de la taxe des pauvres. Quant aux *freemen*, ils conserveraient le droit du vote et le transmettraient à leurs enfants. Les discussions que ce nouveau projet fit naître furent longues et orageuses, mais dépourvues d'intérêt, car le résultat en était prévu. La troisième lecture fut adoptée, et les torys parvinrent avec beaucoup de peine à introduire dans le bill quelques stipulations favorables aux prétentions aristocratiques et territoriales. On attendait impatiemment, du reste, le jour où le projet serait de nouveau porté à la Chambre haute. Les débats y furent d'une violence inusitée. Ils n'avaient pas duré moins de quatre séances. « Mylords, dit enfin lord Grey en les résumant, les meilleurs publicistes constitutionnels reconnaissent que la création d'un grand nombre de pairs pour un objet particulier est une mesure grave à laquelle il faut rarement recourir. Mais, ajoutent-ils, il y a des cas où, pour éviter une collision entre les deux chambres, elle peut être d'une nécessité absolue. J'ai toujours eu moi-même une profonde aversion pour de tels moyens de gouvernement. Cependant, dans les circonstances extrêmes, je

les regarde comme parfaitement justifiables, et surtout conformes aux principes les mieux établis de la constitution. Je n'ai rien à dire de plus pour le moment. »

C'était assurément en dire assez, et la Chambre parut comprendre qu'elle ne pouvait pas lutter plus longtemps. L'impression était produite; elle avait entraîné quelques convictions chancelantes. La seconde lecture fut donc votée, mais à une imperceptible majorité de 9 voix : 184 contre 175.

Tout faible qu'il fût, ce chiffre laissait entrevoir que les pairs commençaient à comprendre, sinon l'urgence d'une réforme électorale, du moins la nécessité de faire des concessions à l'opinion publique. Cependant il s'en fallait de beaucoup encore que le succès du cabinet fût assuré. En effet, le 7 mai 1832 (car pour présenter dans son ensemble le drame entier de la réforme, nous sommes obligé d'anticiper un peu sur les faits), lord Lyndhurst, chef du parti conservateur, ayant proposé d'ajourner la première clause du bill, malgré les efforts des ministres, lord Grey et lord Brougham se rendirent à Windsor, afin de prier le roi ou d'accepter leur démission, ou de les autoriser à créer un nombre de pairs suffisant pour assurer l'adoption du bill. Guillaume IV, hésitant d'abord à adopter la seule mesure qui fût alors d'une application pratique, voulut interroger les principaux chefs du

parti tory sur la possibilité d'obtenir l'adhésion de la Chambre des lords, sans être forcé de recourir à une nouvelle nomination de pairs, et ce ne fut que lorsque le duc de Wellington et sir Robert Peel se furent retirés, en confessant tacitement leur impuissance, que lord Grey fut rappelé à Windsor. Le soir même, il venait annoncer à la Chambre des lords que le roi lui ayant concédé les moyens de faire passer le bill de réforme, il reprenait en conséquence la direction des affaires.

Cette déclaration du ministre plaçait les pairs dans la position la plus fausse; comment lutter désormais contre le puissant accord du roi, de la Chambre des communes et du ministère? Il fallut donc transiger, et il fut convenu entre lord Grey et le duc de Wellington, que la majeure partie des lords opposants s'absenterait le jour du vote, laissant ainsi aux ministres la majorité qui leur était nécessaire pour faire passer le bill de réforme. Plusieurs pairs protestèrent avec force contre la violence que le gouvernement faisait ainsi à leurs opinions, et déclarèrent qu'il serait dérisoire d'examiner en comité une loi à laquelle il n'était plus permis d'apporter la moindre modification; aussi le bill fut-il voté presque sans discussion par 106 voix contre 22.

Jamais, à aucune époque dans les Chambres anglaises, mesure ne fut réclamée plus éloquem-

ment, ni plus chaleureusement repoussée ; jamais aussi victoire parlementaire ne fut plus péniblement obtenue. Ces débats devaient assurément prouver d'une manière bien éclatante quelle part d'influence et quel prestige les traditions avaient laissés à cette aristocratie anglaise, qui avait pu contre-balancer si longtemps le vœu national. Rien de plus curieux, en un mot, que de voir unis contre elle, pour le même intérêt et dans la même arène, le peuple, le parlement, la royauté.

Ne pourrait-on quelquefois comparer la Grande-Bretagne à un vieux mais solide navire, marchant toujours vers le même but, guidé par la même boussole ; traversant tous les orages avec la sécurité que donnent l'habileté et la force ; changeant souvent de pilotes, et renouvelant ses matelots sans cesser de trouver des pilotes expérimentés et des matelots fidèles ; salué bruyamment à son passage, secrètement envié et redouté ; abordant à tous les rivages sans y apporter la liberté et le bonheur, s'en éloignant toujours chargé de dépouilles et de richesses ; se vantant de porter en tous lieux l'or et la lumière, et tolérant à son bord une misère ténébreuse ; majestueux par la forme ; beau à voir dans sa marche incessante, et providentiellement destiné à voguer ainsi sur l'océan politique du monde jusqu'à l'écueil fatal que nul ne peut prévoir encore ?

IV

L'Angleterre venait d'obtenir la réforme électorale. La France, plus radicale et moins logique, se préoccupant assez peu d'ailleurs des véritables conditions d'un gouvernement parlementaire, pourvu que les mauvaises passions et les petites rancunes du moment fussent pleinement satisfaites, demandait l'abolition de l'hérédité de la pairie ; et ce vœu (ainsi que nous avons eu le soin de le constater) avait été ouvertement formulé dès les premiers jours de la révolution de juillet. Le parti républicain savait bien, en provoquant cette réforme, en flattant les instincts envieux des classes intermédiaires, que l'abolition de l'hérédité dans la Chambre des pairs c'était l'atteinte la plus grave qu'il pût porter au gouvernement constitutionnel, dont la destruction était son espérance et son rêve. Comment attendre, en effet ce contre-poids nécessaire, indispensable, qui, dans un gouvernement représentatif, est, pour ainsi dire, la garantie, la sauvegarde des institutions, d'une chambre nommée par le pouvoir exécutif et reproduisant exactement les idées, les tendances de ce pouvoir lui-même? Abolir l'hérédité de la pairie, c'était, nous

le répétons, saper par la base le gouvernement constitutionnel ; et, plus habiles en cela que leurs adversaires, parmi lesquels ils trouvaient des alliés, les partisans de la république le comprenaient bien. Pauvres têtes politiques que celles qui ne voulaient voir que le côté aristocratique d'une chambre héréditaire, et ne concevaient pas les garanties sérieuses d'impartialité, d'indépendance que donne l'hérédité à l'un des trois grands pouvoirs de l'État. Benjamin Constant n'a-t-il pas dit : « Dans une monarchie héréditaire, l'hérédité d'une classe est indispensable ; » et Royer-Collard : « Ce que la pairie représente dans le gouvernement, au contraire de la Chambre élective, c'est l'inégalité, c'est-à-dire les supériorités, non pour leur intérêt, mais pour la protection de la société entière ? »

Et cependant la nouvelle Chambre arrivait avec la ferme intention de renverser ce précieux boulevard des institutions constitutionnelles. Un grand nombre de députés avait dû prendre, à cet égard, des engagements formels vis-à-vis de leurs commettants, et l'abolition de l'hérédité de la pairie semblait être devenue le *delenda Carthago !* de la petite propriété en France. Le ministère, malgré ses tendances conservatrices, était donc obligé de suivre ce torrent de l'opinion qui l'entraînait en dehors de la voie qu'il s'était tracée. Sa politique vis-à-vis de la Chambre devait être tout expectante, d'ail-

leurs ; puisque (ainsi que nous l'avons dit) la majorité parlementaire ne s'était pas encore nettement dessinée, seulement on devait constater qu'un certain rapprochement s'était opéré au bruit du canon entre les hommes les plus influents des centres et le ministère qui venait de reprendre sa démission en présence de difficultés extérieures dont les conséquences ne pouvaient encore être prévues.

La discussion de l'adresse porta plus particulièrement sur les affaires de Belgique et de Pologne. Un long et puéril débat s'engagea sur la question de savoir si l'on déclarerait que la Chambre avait *la certitude* ou simplement *l'assurance* que la nationalité polonaise ne périrait pas, absurde discussion qui devait précéder d'un mois à peine la nouvelle de la prise de Varsovie, et produisit des orages parlementaires auxquels le président ne mit fin qu'en levant la séance. Le ministère avait rallié autour de lui une majorité assez compacte ; 221 voix contre 136 finirent par déclarer que « la Chambre, satisfaite des explications données par les ministres, se confiait à leur sollicitude pour la dignité extérieure du pays. » Dans cette discussion M. Thiers prêta pour la première fois au ministère le concours d'un talent qui pour n'être pas encore arrivé à toute sa maturité, n'en avait pas moins vivement frappé la Chambre. « Le système de guerre, disait-il, c'est l'anarchie ; le système de

paix c'est l'ordre; la Belgique est un embarras; la Pologne, une plaie d'un siècle. » Vérités difficiles à faire entendre en un pareil moment et à une assemblée si ombrageuse, que, lors de la discussion sur la liste civile du roi qu'on allait fixer à 12 millions de francs, un ministre, M. de Montalivet, ayant laissé échapper le mot de « sujet », un effroyable tumulte s'ensuivit. « Il n'y a pas de sujets en France, s'écriait-on, il n'y a que des citoyens, à l'ordre le ministre! — Il y a un roi, cependant, » disait M. Dupin aîné avec son spirituel bon sens.

On conçoit que devant un tribunal politique ainsi composé, la cause de l'hérédité de la pairie fut, pour ainsi dire, perdue d'avance. Ajoutons que cette cause allait être faiblement défendue par le ministère, dont le chef ne semblait pas attacher à la question toute l'importance qu'elle avait en réalité. « M. Périer nous livre au minotaure, » avait écrit le prince de Talleyrand à un pair de ses amis. Il faut constater, du reste, que l'idée d'une pairie viagère nommée par la couronne, sans contrôle et sans contrainte, quant aux choix qu'elle pourrait faire, souriait assez à la pensée de Louis-Philippe. Le projet ministériel, accommodé aux exigences de la Chambre, portait donc que la pairie serait désormais personnelle, et que le roi nommerait les pairs à volonté. Mais les députés n'admirent pas que la prérogative de la couronne dût aller jusqu'à choisir

librement, en dehors de certaines catégories, les membres futurs du second pouvoir de l'État, et la commission déléguée par la Chambre allait décider en principe que si la nomination des pairs de France appartenait au roi, il ne pourrait, dans tous les cas, les prendre que parmi certaines notabilités telles que : les présidents de la Chambre des députés; les députés qui auraient fait partie de trois législatures, au bout de six ans d'exercice; les maréchaux et amiraux de France; les lieutenants généraux et vice-amiraux des armées de terre et de mer, après deux ans de grade; les ministres à département, les ambassadeurs, après trois ans de fonctions; les ministres plénipotentiaires qui auraient six années de service; les conseillers d'État, les préfets de département et les préfets maritimes, après dix ans de fonctions en cette qualité; les présidents de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, les conseillers et les procureurs généraux près de ces deux Cours au bout de cinq années d'exercice; les premiers présidents et les procureurs généraux dans les cours royales, les uns après cinq ans, les autres après dix ans de grade; enfin les maires des villes de trente mille âmes et au-dessus, lorsqu'ils auraient été élus deux fois membres du conseil municipal; les conseillers généraux électifs, après trois élections à la présidence, et les membres titulaires des

quatre Académies de l'Institut. Dans ces conditions on obtenait, au lieu d'un corps aristocratique, ce que l'on aurait pu appeler une pairie administrative, et ce fut avec peine que, pour pouvoir faire entrer au Luxembourg quelques représentants de la grande propriété en France, on finit par admettre une dernière catégorie : celle des membres des conseils généraux qui paieraient trois mille francs d'impôt, après six années de fonctions.

M. de Cormenin, cet esprit si incisif, disait alors en résumant les débats soulevés par cette grave question de l'hérédité de la pairie : « Les ministres ont avoué que quoique l'abolition de l'hérédité de la pairie leur parût une opinion fausse et dangereuse, ils croyaient ne pas pouvoir résister au flot de cette opinion, d'où ils ont laissé induire que si le préjugé populaire repoussait plus tard l'hérédité du trône, ils n'auraient pas la hardiesse de la défendre. Enfin, ce qui résume d'un mot leur pusillanimité et leur inconséquence, ils ont plaidé pour l'hérédité et ils ont conclu contre. »

Ces débats n'étaient point encore arrivés à leur terme, lorsqu'une nouvelle saisissante se répandit brusquement dans Paris : Varsovie était tombée au pouvoir des Russes. On conçoit l'agitation extrême que dévait nécessairement produire dans les masses l'annonce de cette chute lamentable de la Pologne aux pieds de sa terrible adversaire. Ce fut le 15 sep-

tembre que le journal officiel fit laconiquement connaître ce résultat prévu d'un soulèvement héroïque, et le 16, à la Chambre des députés, le général Sébastiani ayant assez malencontreusement accompagné cette irritante nouvelle des mots si souvent employés alors « *l'ordre règne* à Varsovie, » un effroyable orage parlementaire vint joindre ses bruits législatifs aux rumeurs de la place publique. Le peuple, les étudiants parcoururent tumultueusement la ville. Des jeunes gens se montrèrent le crêpe au bras dans le jardin du Palais-Royal; montés sur des chaises, comme Camille Desmoulins à une époque sinistre, ils lisaient à haute voix les récits des journaux, écoutés et commentés ardemment. On essaya de construire des barricades; la foule fit interrompre la représentation dans quelques théâtres; Paris présenta enfin l'aspect de ses plus mauvais jours. Heureusement pour l'ordre, les soldats et la garde nationale, commandés avec fermeté, montrèrent en cette circonstance une grande vigueur de répression; leur attitude fut décisive, et l'émeute dut se dissiper une fois de plus. Tristes convulsions de cette époque transitoire! Voici, du reste, les détails transmis de bouche en bouche sur les derniers instants de cette lutte entre la sympathique Pologne et sa puissante rivale.

Le général Rudiger avait traversé la Vistule à

la tête de treize mille hommes et de quarante pièces de canon. La jonction de ce corps d'armée avec celui du feld-maréchal Paskiewitch était désormais inévitable. Varsovie allait ainsi se trouver investie de toutes parts.

Dans la matinée du 19 août 1831, un conseil de guerre fut rassemblé par Krukowiecki, et le dictateur lui exposa nettement l'ensemble de la situation. L'armée polonaise s'était repliée sur Wola; un détachement commandé par le colonel Legallois avait déjà été écrasé, et les forces russes, dont la supériorité numérique rendait la concentration si dangereuse, allaient au premier signal se précipiter sur Varsovie. Krukowiecki proposa hardiment de prendre l'initiative, et de livrer immédiatement dans la pleine de Wola une bataille, qui déciderait du sort de la Pologne. Uminski pensait au contraire qu'il fallait détacher une moitié de l'armée sur la rive droite de la Vistule pour détruire le corps d'armée russe commandé par le général Rosen, et approvisionner la ville avant de recevoir derrière ses remparts le choc terrible dont elle était menacée; il ajoutait que dans le cas d'un assaut victorieux des Russes, on pouvait encore se retirer au centre de Varsovie, élever des barricades et se défendre ainsi jusqu'à la dernière extrémité. Dembinski, enfin, conseilla d'évacuer la ville, et de transporter la guerre en Lithuanie, après avoir cul-

buté les divisions Rosen et Golowin, qui seules pouvaient intercepter le passage.

De ces trois avis, celui d'Uminski fut seul accueilli avec faveur par le conseil de guerre, qui l'adopta. Le général Ramorino fut donc chargé de dégager la rive droite de la Vistule avec son corps d'armée de vingt mille hommes, et d'approvisionner Varsovie, tandis que Lubienski, à la tête de quatre mille hommes, se porterait dans le même but vers Modlin et le palatinat de Plock. Le plan d'Uminski eût été sage sans doute, si Varsovie avait eu affaire à un autre adversaire que le feld-maréchal. Mais Paskiewitch était précisément un stratégiste de hardiesse exceptionnelle et de premier mouvement. Il ne restait plus qu'environ trente-cinq mille hommes derrière les murs de Varsovie. Le feld-maréchal n'hésita pas à livrer un assaut simultané de tous les ouvrages extérieurs qui défendaient la dernière retraite de l'insurrection polonaise, avant que Ramorino pût y faire rentrer les forces dont le commandement lui avait été confié. Le général Kreutz venait de rallier l'armée russe, et celle-ci comptant plus de cent mille hommes et trois cents pièces de canon, Paskiewitch fixa l'assaut au 6 septembre 1831. Mais avant de frapper ce grand coup, de tenter cet effort suprême, il voulut recourir à la conciliation, et, par un arrangement préliminaire, éviter l'effusion du sang. En conséquence, le géné-

ral Berg fut chargé par lui de se rendre le 4 septembre aux avant-postes polonais, et d'offrir au nom de l'empereur l'oubli du passé, des garanties pour l'avenir et le redressement des griefs qui avaient provoqué cette guerre cruelle. Prondzynski, envoyé pour recevoir ces communications, répondit qu'il n'avait pas le pouvoir d'accepter les propositions qui lui étaient faites, et la diète ayant été convoquée, décida le lendemain qu'on ne traiterait que sur les bases du manifeste : décision aussi imprudente que coupable au nom de l'humanité et du salut de la Pologne, puisqu'elle équivalait à une rupture brutale.

Le 6 septembre 1831, Varsovie fut réveillée à la pointe du jour par le terrible fracas de l'artillerie russe. Deux cents pièces de canon tonnaient à la fois, et pendant trois heures leur feu, habilement dirigé, porta la destruction dans l'enceinte que les derniers débris de cette magnifique armée, ouvrage et orgueil du grand-duc Constantin, défendaient avec la rage du désespoir. A l'aile droite, les généraux Strantmann et Murawieff attaquent Uminski; tandis que Kreutz s'élance sur les fortifications du centre. Deux redoutes sont enlevées par lui, mais la seconde saute en l'air; un lieutenant polonais a mis le feu aux poudres. Le fort de Wola, pris de revers, ne peut résister aux nombreux assaillants qui l'entourent; le général Sowinski défend ce

poste avec une admirable énergie; il se retranche dans l'église, et, entouré d'une poignée de braves, il y trouve une mort glorieuse.

Vers midi, les Russes, maîtres de ce point important, y logèrent leur artillerie, et protégés par elle s'avancèrent sur les hauteurs du faubourg de Czyste, seconde ligne d'enceinte de Varsovie. Ces hauteurs étaient défendues par quarante pièces de canon que Bem dirigeait lui-même. Ce dernier ouvre un feu terrible sous lequel les colonnes russes sont forcées de se retirer en désordre. Alors, Malachowski essaie de reprendre le fort de Wola, et une lutte acharnée s'engage sous ses murailles. Mais les Polonais sont arrêtés dans leur élan par les charges furieuses de la cavalerie russe, et le feld-maréchal, entièrement maître de la première ligne de défense, remet au lendemain l'attaque de la dernière enceinte.

Cependant Krukowiecki, qui pendant la bataille s'était porté vers tous les points menacés, avait jugé que la chute de Varsovie était imminente; il écrivit à Paskiewitch pour lui demander une entrevue, et, dans la matinée du 7 septembre, se rendit au camp de Wola, acccompagné du général Prondzynski.

Le feld-maréchal le reçut en présence du grand-duc Michel, et entouré de son état-major. Paskiewitch ne prétendait traiter que sur les bases

précédemment posées par lui, et, en effet, que pouvait-on exiger de plus d'un vainqueur? La conférence fut longue. Krukowiecki demanda à s'en référer à la diète relativement aux conditions imposées, et un armistice de huit heures fut le seul résultat de cette entrevue.

Le 7 septembre, à dix heures du matin, la diète ouvrit sa dernière séance. Tous les ministres avaient donné leur démission, en apprenant que le général Krukowiecki était entré en pourparlers avec le feld-maréchal. Prondzynski, envoyé par le dictateur, demanda la parole, et s'efforça de prouver qu'après la perte de Wola et des ouvrages extérieurs, une résistance désespérée ne pouvait plus amener désormais que la destruction complète de Varsovie. Niemoïowski, Lelewel, Ostrowski, s'élevèrent énergiquement contre toute pensée de transaction. Cependant l'armistice expirait à une heure. Le bruit du canon surprit la diète au milieu d'une agitation fébrile. « Aux remparts! » crièrent les nonces, et, en effet, Varsovie avait dans ce moment besoin du concours de tous ses défenseurs. Les généraux Kreutz et Pahlen attaquaient le faubourg de Czyste, tandis que Murawieff se portait contre l'aile gauche des Polonais, commandée par le général Uminski, et appuyée à la barrière de Jérusalem. La formidable artillerie du général Bem faisait dans les deux armées un

effroyable carnage. Le corps de Murawieff fut d'abord écrasé par les colonnes d'Uminski, et les charges réitérées de la cavalerie de la garde russe purent seules l'empêcher d'être complétement anéanti. Les Polonais, profitant de ce premier avantage, voulurent alors prendre l'offensive, et l'attaque de l'aile droite de Paskiewitch absorba pendant quelques heures leurs efforts désespérés. Le feld-maréchal, qui avait eu un cheval tué sous lui, et reçu une contusion violente, se vit contraint de s'éloigner du champ de bataille, après avoir confié le commandement au général Toll. Mais, dans cette lutte de géants, la victoire devait nécessairement rester à celui des deux adversaires qui pourrait le plus aisément réparer ses pertes. L'artillerie de Bem et de Romanski avait beau renverser les colonnes et démonter les batteries russes, ces batteries se renouvelaient, et de nouveaux assaillants semblaient à chaque instant sortir du sol ébranlé par un tel combat.

A cinq heures du soir, une attaque générale fut exécutée par l'armée de Paskiewitch avec un sombre enthousiasme : c'était bien le dernier effort d'une nationalité prête à écraser l'autre. Toute la ligne s'ébranla à la fois; les régiments de la garde impériale s'avançaient à travers tous les obstacles avec un élan soutenu que rien, on le comprenait, ne pouvait plus arrêter désormais;

toutes les redoutes polonaises tombèrent successivement en leur pouvoir. L'incendie venait de se déclarer dans le faubourg de Czyste, et les Polonais, refoulés par Schakowskoï, se faisaient tuer un à un dans les enclos et le cimetière, que la flamme ravageait déjà, lorsque arriva, portée par des aides de camp, la nouvelle que Krukowiecki avait capitulé. Quelques bataillons polonais continuèrent la lutte sanglante, les autres se replièrent lentement sur Praga, où le général Bem concentra toute son artillerie. Krukowiecki avait envoyé sa démission à la diète dès qu'il avait compris que tout était perdu, et la diète, refusant d'accepter cette démission, venait, au contraire, d'autoriser le dictateur à traiter avec Paskiewitch. Vainement Krukowiecki s'efforça-t-il, dans l'entrevue qu'il eut avec l'envoyé du feld-maréchal, d'obtenir des conditions favorables, vainement tint-il un langage dont la fierté contrastait avec la douloureuse situation de Varsovie, il fallut se soumettre sans réserve : telle était la volonté inébranlable de Paskiewitch vainqueur. Alors le dictateur écrivit la lettre suivante :

« Sire, chargé dans ce moment même du pouvoir de parler à Votre Majesté Impériale et Royale au nom de la nation polonaise, je m'adresse, par Son Excellence Monseigneur le comte Paskiewitch d'Erivan, à votre cœur paternel. En se soumet-

tant sans aucunes conditions à Votre Majesté notre roi, la nation polonaise sait qu'elle seule est à même de faire oublier le passé, et de guérir les plaies profondes qui ont déchiré ma patrie. »

Pendant ce temps, le général Malachowski, désespéré de cette capitulation qui détruisait ses dernières espérances, réunissait quelques membres de la diète qui s'était séparée après avoir prononcé sa prorogation, et obtenait de cette minorité fougueuse la rupture des négociations. Le maréchal de la diète, Ostrowski, alla trouver le dictateur, et lui demanda sa démission, qui fut immédiatement donnée. Les nonces nommèrent Niemoïowski président du gouvernement; mais derrière ces dernières résistances, qui n'avaient plus rien de sérieux, il eût fallu cinquante mille baïonnettes. L'insurrection polonaise, se débattant dans une terrible agonie, ne voulait pas mourir, et Malachowski comprit enfin tout ce qu'avaient de douloureux les derniers mouvements convulsifs d'une nationalité frappée à mort. Dans la nuit du 7 au 8 septembre, le général Berg vint demander la ratification du traité accepté par Krukowiecki; Malachowski signa la capitulation. Il céda au feld-maréchal la tête du pont de Praga, et, de son côté, Paskiewitch s'engagea à ne pas troubler, pendant quarante-huit heures, la retraite de l'armée polonaise. Réduite à vingt mille combattants, cette

armée se replia tristement sur Modlin, emmenant dans ses rangs les membres de la diète. Ramorino, en apprenant la prise de Varsovie, avait assemblé son conseil de guerre, et obéi à l'ordre qu'il lui donnait de se retirer dans la Gallicie autrichienne. Son corps d'armée se voyait, en effet, menacé d'être entouré par les Russes. Malachowski donna sa démission, et fut remplacé par Ribinski. Bientôt les cosaques enveloppèrent cette poignée d'hommes démoralisés, et le feld-maréchal communiqua aux Polonais un ultimatum ainsi conçu :

« 1° L'armée rentrera dans ses devoirs envers son roi; 2° elle lui enverra une députation pour lui demander l'oubli du passé; 3° en attendant la réponse de Sa Majesté Impériale, elle prendra ses cantonnements dans le palatinat de Plock; 4° Modlin sera remis incessamment aux troupes impériales. »

Toutefois, par un dernier effort, les Polonais jetèrent un pont sur la Vistule, et se dirigèrent vers la frontière prussienne. Le désespoir et l'anarchie la plus complète régnaient dans leurs rangs décimés. Mécontents du généralissime Ribinski, les chefs, dans ces derniers jours, donnèrent le commandement à Uminski; mais l'infanterie refusa de lui obéir.

Le 5 octobre 1831, ces débris de l'armée insurrectionnelle déposaient les armes. Dans un combat

d'avant-garde, Dembinski avait, comme cela se dit alors, brûlé la dernière cartouche de la Pologne, et l'Europe, attentive à cette lutte mémorable, put répéter le mot fameux de Kosziusko : « Finis Poloniæ. »

V

L'hérédité de la pairie, la liste civile du roi, la dotation du prince royal, une loi de proscription contre les Bourbons de la branche aînée, toutes ces questions qui jusque-là avaient préoccupé la Chambre, n'étaient, après tout, que des questions politiques plus ou moins graves, plus ou moins controversées dans les limites posées par le gouvernement constitutionnel; mais une question sociale d'une autre importance surgit tout à coup en face du pouvoir surpris de ne l'avoir ni devinée, ni prévue.

Après ces grandes secousses révolutionnaires, qui chez certaines nations pourraient être comparées à des maladies périodiques, il est bien rare, il est même impossible que le malaise des prolétaires ne sollicite pas toute l'attention d'un gouvernement sérieux. Le bien-être des classes laborieuses n'accompagne jamais cet incessant besoin

de changements politiques qui distingue certaines portions de la race humaine, de telle sorte qu'on pourrait avancer en thèse générale, sans crainte d'être démenti par les faits, que moins les hommes s'agitent, moins ils s'efforcent de modifier ou de perfectionner des institutions, des formules gouvernementales qui ne peuvent être parfaites précisément parce qu'elles sont le produit de l'esprit humain, et plus ils ont de chance d'être matériellement heureux.

Les révolutions dans le sens démocratique ont pour effets immédiats de restreindre, souvent même de détruire tout à fait les industries de luxe, et par conséquent de mettre en question l'existence d'une certaine quantité d'ouvriers. Il est difficile alors que ces ouvriers désespérés, livrés aux mauvais conseils des agitateurs politiques, entourés quelquefois d'une famille affamée, ne deviennent pas les soldats du désordre. Pourrait-on s'en étonner, et n'est-ce pas, après tout, le devoir des gouvernements qui ont eu le malheur de sortir d'une émeute victorieuse, de s'occuper de l'existence compromise de ces prolétaires qui, dans un jour de révolution, ont été leurs prétoriens?

Lyon est, on le sait, le centre d'une des plus intéressantes industries de notre pays. Ses nombreuses fabriques d'étoffes de soie, y occupent environ soixante mille ouvriers ou chefs d'ateliers, et

ces derniers, associés avec les ouvriers, leur fournissant les instruments du travail dont le salaire, quel qu'il soit, doit être partagé entre eux, ont les mêmes intérêts, se voient soumis aux mêmes vicissitudes. Longtemps la ville de Lyon avait gardé, en quelque sorte, le monopole de l'industrie qui fait son renom commercial; elle ne rencontrait pas alors les concurrences qui depuis se sont produites en Suisse, en Prusse, en Angleterre. Puis ces établissements rivaux s'étaient fondés et la révolution de Juillet, en amoindrissant singulièrement toutes les dépenses de luxe, soit pour les étoffes de vêtements, soit pour les étoffes de tentures, avait réduit la fabrique lyonnaise à de rudes extrémités. La gêne s'était propagée de haut en bas, à tous les degrés de l'échelle; seulement elle changeait de nom en atteignant les derniers échelons et s'appelait alors la misère. Misère terrible, inexorable, aux plaintes de laquelle le gouvernement, trop préoccupé des questions politiques, n'avait pas suffisamment prêté l'oreille. Il suffira pour apprécier cette situation déplorable de savoir que le salaire quotidien de l'ouvrier était progressivement tombé à 90 centimes, et que c'était avec ce gain dérisoire qu'il lui fallait souvent nourrir une nombreuse famille.

Le préfet du département Rhône, M. Bouvier-Dumolard, avait dès les premiers jours de son administration parfaitement saisi toutes les diffi-

cultés qui pourraient, à un moment donné, surgir de cette situation critique. C'était un esprit tolérant, porté aux transactions, intelligent et dévoué aux intérêts de la grande cité confiée à ses soins. Les ouvriers avaient demandé la fixation d'un tarif au *minimum*; grâce à l'intervention du préfet, les bases de ce tarif furent discutées et acceptées dans une réunion composée de vingt-deux fabricants élus par la chambre de commerce de Lyon et vingt-deux ouvriers délégués par leurs camarades. Toutefois, cette nouvelle accueillie avec joie par les prolétaires des faubourgs, fut chez les manufacturiers le signal de récriminations acerbes contre l'autorité administrative, qui, en favorisant l'établissement du tarif, portait, disaient-ils, une atteinte profonde à la liberté des transactions. Ils allèrent même jusqu'à rédiger et signer une protestation contre les exigences des ouvriers. M. Bouvier-Dumolard fit alors connaître au ministre de l'intérieur la transaction qu'il avait cru devoir favoriser dans la situation de plus en plus difficile où il se voyait placé, et on lui prescrivit de laisser tomber le tarif en désuétude sans heurter de front les deux intérêts qui se trouvaient ainsi en présence.

Mais la pensée du gouvernement sur ce point était devenue irréalisable. Les ouvriers leurrés d'un espoir dont ils se verraient tout à coup déçus pouvaient, dans leur colère, se porter à de terribles

extrémités dont les fabricants eux-mêmes seraient les premières victimes. Le préfet du Rhône obéit aux ordres qui lui étaient transmis en écrivant au conseil des prud'hommes de la fabrique lyonnaise que le tarif, en l'absence de toute sanction légale, pouvait bien être considéré comme un engagement d'honneur entre les parties contractantes, sans être par le fait obligatoire pour personne ; et, tout en faisant cette déclaration, M. Dumolard devait calculer déjà sur quelle force matérielle il pouvait compter dans le cas trop probable d'une insurrection ouvrière. La garnison de Lyon s'élevait à peine au chiffre de quatre mille hommes, infanterie, cavalerie et génie; elle était commandée par le lieutenant général comte Roguet, ayant sous ses ordres le maréchal de camp de Fleury. Le général Ordonneau venait d'être placé à la tête de la garde nationale; mais il était difficile de compter sur cette milice citoyenne dont plus du tiers appartenait à la classe des travailleurs, et Lyon ne possédait pas encore la ceinture de forts qui couronnent aujourd'hui les hauteurs dont elle est environnée.

Le général Ordonneau devait être reconnu par la garde nationale assemblée. Une grande revue fut donc commandée pour le 20 novembre 1831, et l'attitude des ouvriers et chefs d'atelier en présence des fabricants et des bourgeois fut tellement provocante, qu'il devint évident qu'une lutte

matérielle ne tarderait pas à s'engager. Le lendemain 21, au point du jour, de grands rassemblements se formèrent en effet à la Croix-Rousse, ce faubourg populeux, cette vaste cité ouvrière, attachée, pour ainsi dire, aux flancs de la cité-mère. Ces groupes menaçants n'étaient encore armés que de bâtons, mais leur langage, leur allure déterminée, tout annonçait qu'ils n'hésiteraient point à se jeter à corps perdu dans les combats, et qu'ils sauraient y trouver des armes. Ils descendirent vers la ville, culbutant quelques compagnies de garde nationale sans cartouches et leur arrachant leurs fusils. Mais bientôt ils se trouvèrent en face d'un bataillon de la 1re légion, composé pour la majeure partie de fabricants très-décidés à repousser cette invasion de prolétaires, car ils redoutaient le pillage de la ville. Ce détachement, bien pourvu de munitions, n'hésita pas à s'en servir. Une décharge renversa plusieurs ouvriers, et leurs camarades, poussant de grands cris de vengeance, remontèrent la côte, se précipitèrent dans les rues de la Croix-Rousse, et, appelant aux armes la population de ce faubourg, se mirent aussitôt à construire des barricades. Les gardes nationaux de la Croix-Rousse se joignirent immédiatement aux insurgés, car désormais c'était bien une insurrection.

Dès qu'ils crurent avoir suffisamment armé les

hauteurs qu'ils occupaient, point stratégique d'une immense importance, les ouvriers voulurent de nouveau descendre la côte et marcher sur Lyon; ils portaient des drapeaux noirs sur lesquels on pouvait lire cette inscription sinistre : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. » Le général Roguet, malade et alité, s'était fait porter à l'hôtel de ville, où M. Bouvier-Dumolard vint se joindre à lui pour concerter les mesures que nécessitaient ces circonstances difficiles. Malheureusement un accord complet n'existait plus depuis longtemps entre ces deux hauts fonctionnaires, et il en résultait des tiraillements constants qui pouvaient en un pareil moment avoir de déplorables conséquences. Le préfet et le général Ordonneau, revêtus de leurs insignes, se mirent à la tête d'une colonne de troupes, et montèrent vers la Croix-Rousse, espérant encore ramener les ouvriers sans employer la force. Mais leur illusion fut de courte durée : arrivés à mi-côte, ils reçurent une décharge de coups de fusil accompagnée d'une grêle de pierres lancées des barricades et des premières maisons du faubourg, et la colonne s'arrêta indécise. Alors M. Dumolard suivi du général Ordonneau s'avance pour parlementer avec les ouvriers; le feu cesse. Le préfet est engagé par des officiers de la garde nationale réunis aux insurgés, à monter avec son compagnon jusqu'à l'entrée de la Croix-Rousse,

et à haranguer la foule du haut du balcon de la mairie. Il accepte cette proposition et s'adresse au peuple; mais en ce même moment le canon se fait entendre, les ouvriers crient à la trahison, et, entraînant l'imprudent préfet ainsi que le général Ordonneau, ils les gardent tous deux en otages.

Toute la journée se passa en combats partiels entre l'artillerie de la garde nationale, un escadron de dragons et les insurgés qui, embusqués sur les hauteurs de la Croix-Rousse, conservaient sur leurs adversaires un trop évident avantage. A la fin du jour l'absence de M. Dumolard et du général Ordonneau laissant concevoir les plus grandes inquiétudes, et le bruit de leur séquestration par les ouvriers s'étant rapidement répandu, le général Roguet assembla à l'hôtel de ville les états-majors de la garde nationale et de la ligne, leur déclara que, suivant lui, aucune concession ne devait être consentie, et prit ses mesures pour que le lendemain matin à la pointe du jour une attaque générale fût dirigée contre les hauteurs occupées par les insurgés. Le préfet entra sur ces entrefaites. Après une pénible journée passée au milieu des émeutiers, et pendant laquelle il avait dû montrer une rare énergie en se refusant à signer l'ordre de leur délivrer des cartouches et des gargousses, il était parvenu à recouvrer sa liberté, et avait pris vis-à-vis d'eux l'engagement « d'agir en bon père »

relativement aux intérêts qu'ils prétendaient défendre les armes à la main. M. Dumolard jouissait parmi les ouvriers d'une grande popularité à cause de son attitude bienveillante lors de la discussion du tarif; ils le relâchèrent et lui fournirent même une escorte pour le conduire jusqu'au bas de la côte.

Mais le général Roguet était inflexible, et, du reste, en face d'adversaires qui prétendaient imposer des conditions au lieu d'en recevoir, d'insurgés maîtres d'une position stratégique qui leur permettait de dominer toute la ville, il n'y avait pour un soldat pénétré de ses devoirs d'autre parti à adopter que d'attaquer avec vigueur et de reprendre les avantages perdus. Malheureusement les forces dont pouvait disposer le général Roguet n'étaient pas en rapport avec les difficultés qu'il lui faudrait vaincre. Il le comprit lorsque le lendemain matin, au moment où il lançait vers le plateau de la Croix-Rousse quelques compagnies de ligne, appuyées par les faibles détachements de la garde nationale, toute désorganisée par les nombreuses défections qu'elle avait subies, il vit descendre comme un torrent du haut des collines qui entourent Lyon, des masses compactes et ardentes d'ouvriers qui, comme une avalanche véritable, renversaient ou entraînaient tout sur leur passage. Les quartiers des Brotteaux et de la Guillotière imitaient l'exemple

donné par la Croix-Rousse. Ils se soulevaient aussi et prenaient part à la lutte. En un instant la ville tout entière fut couverte de barricades. Vainement le comte Roguet chercha-t-il, en disposant habilement son artillerie, à repousser cette invasion effrayante, à arrêter dans son cours ce torrent populaire qui inondait déjà les quais et couvrait les places de Lyon; ses efforts furent inutiles. La disproportion numérique était trop forte, et puis, il faut bien le dire, l'entrain du soldat dans ces premières luttes où son honneur n'était pas encore engagé, dans lesquelles il se trouvait entièrement désintéressé, ne pouvait pas être comparé à l'ardeur fébrile de l'ouvrier combattant pour son salaire et le bien-être de sa famille. L'exemple des journées de Juillet était trop rapproché, d'ailleurs, pour ne pas frapper vivement l'imagination des troupes dans une circonstance où elles voyaient la garde nationale divisée en deux camps. Leur attitude eut donc quelque mollesse pendant cette journée du 22 novembre, et l'insurrection se développant de toutes parts, parvint à cerner si complétement l'hôtel de ville, dernier refuge de l'autorité civile et militaire, qu'un conseil de défense réuni à onze heures du soir, après avoir mûrement délibéré sur la question de savoir si la résistance pouvait être prolongée avec quelque probabilité de succès, décida que les troupes devaient sortir de

Lyon et prendre position en dehors de la ville. Ce conseil émettait, en même temps, le vœu que le préfet restât à son poste.

Les choses se passèrent ainsi en effet : les troupes de ligne formées en colonne et suivies de quelques centaines de gardes nationaux, se glissèrent au pas de course à travers le faubourg Saint-Clair, sous le feu incessant des ouvriers embusqués. Le comte Roguet, que l'on était parvenu à mettre à cheval, marchait à leur tête avec un intrépide sang-froid. Une barricade s'élevait aux approches des barrières de la ville ; elle fut renversée à coups de canon, et, libres désormais dans leur action, les troupes s'arrêtèrent sur les hauteurs de Montessuy, où le général les installa dans une position respectable, en attendant les instructions du gouvernement et les renforts qui devaient lui arriver des garnisons environnantes. Quant au préfet, qui n'avait pas quitté l'hôtel de ville, il appela à lui les chefs de section, avec lesquel ils s'entendit comme avec un pouvoir régulier, et, encouragé dans sa conduite par les bourgeois épouvantés, il devint littéralement l'administrateur de l'émeute. Il est certain que, grâce à cette bizarre attitude, il put rendre de grands services, sans empêcher cependant le pillage de plusieurs maisons de fabricants dévoués aux vengeances populaires ; mais quoique ses intentions fussent parfaites, la fausseté de cette

situation, qui le rendait en quelque sorte complice de tous les actes de l'insurrection accomplis, sinon avec son assentiment du moins avec sa tacite tolérance, le perdit, comme nous allons le voir, dans l'opinion de ses chefs hiérarchiques. A partir du 23 novembre, Lyon se trouva entièrement soumise à un gouvernement d'ouvriers insurgés, dirigé par le préfet et fonctionnant avec une certaine régularité relative.

Lorsque la dépêche télégraphique qui annonçait ces graves événements, dépêche interrompue par les brouillards d'automne, parvint tout à coup au ministère de l'intérieur, Casimir Périer courut la communiquer au roi. Le conseil fut aussitôt réuni et l'on discuta les mesures qui devaient être prises dans une circonstance dont les périls pouvaient s'aggraver d'heure en heure. Tous ces grands centres d'ouvriers, qui forment pour ainsi dire la banlieue de Lyon, Saint-Étienne, Roanne, et même Chalon-sur-Saône et Grenoble, ne pouvaient-ils, en effet, levant à leur tour l'étendard de la révolte, unir leur action à celle des insurgés lyonnais? Ne devait-on pas craindre que cette insurrection, en prenant des proportions formidables, ne prît aussi une couleur politique, et ne savait-on pas pertinemment que, dans la pensée de M. de Metternich, Lyon pourrait, à un moment donné, devenir un foyer de conspiration en faveur de Napoléon II?

Deux hommes se montrèrent au sein du conseil particulièrement disposés à adopter les mesures les plus promptes et les plus énergiques pour étouffer dans l'œuf cette rébellion, qui n'avait pas besoin de l'éloignement et de la perspective pour paraître des plus dangereuses : Casimir Périer, dont les instincts conservateurs et la nature industrielle se révoltaient à la fois à l'idée de ces soulèvements d'ouvriers réclamant, les armes à la main, un salaire contesté; le maréchal Soult, profondément blessé dans son amour-propre de soldat, et s'irritant à l'idée de cette victoire populaire remportée sur des troupes réglées. Le *National* avait beau dire : « l'état de désespoir auquel est arrivée la classe ouvrière, par l'effet d'un système qui méconnaît les besoins de la population inférieure, est une explication du mouvement populaire de Lyon, » l'opinion publique, égarée par les bruits de toute nature que favorisait l'interruption des communications directes entre Lyon et Paris, s'obstinait à voir un mouvement politique dans cette explosion d'un malaise social. L'ordonnance suivante, qui résumait en quelque sorte la discussion du conseil extraordinaire tenu en présence de Louis-Philippe, fut publiée le 24 novembre 1831 : « Notre bien-aimé fils, le duc d'Orléans, et le maréchal duc de Dalmatie, notre ministre de la guerre, se rendront immé-

diatement à Lyon. Le maréchal duc de Dalmatie est autorisé à donner tous les ordres que commanderont les circonstances; pendant l'absence de notre ministre de la guerre, l'*intérim* sera rempli par le lieutenant général comte Sébastiani, notre ministre des affaires étrangères. »

Il avait été décidé que, bien loin de parlementer avec les ouvriers soulevés et de les traiter pour ainsi dire de puissance à puissance, on leur imposerait la soumission la plus complète, la plus absolue, avant d'écouter leurs griefs et d'accorder une amnistie pour le passé. On ordonna par le télégraphe, aux garnisons des villes situées dans un rayon de quarante lieues autour de Lyon, de se porter immédiatement et à marches forcées sur le camp de Rillieux où le général Roguet avait déjà réuni de six à sept mille hommes avec lesquels il allait reprendre l'offensive lorsque arrivèrent le prince royal et le maréchal Soult. Une revue générale des troupes fut aussitôt passée. Le maréchal reprocha vivement aux soldats du général Roguet la mollesse qu'ils avaient montrée; le duc d'Orléans déclara qu'il exigeait la soumission entière et sans condition des ouvriers avant de faire son entrée dans la ville et d'y publier l'amnistie. En présence des troupes nombreuses et de la formidable artillerie qui couvraient les hauteurs par lesquelles Lyon est

absolument commandée, les insurgés ne pouvaient, du reste, que rentrer dans le devoir; toute résistance n'eût abouti qu'à faire couler des flots de sang pour une cause désormais perdue. Le 3 décembre, le prince et le maréchal firent leur entrée solennelle dans Lyon à la tête des forces imposantes placées sous leur commandement. Un ordre assez sévère du maréchal avait averti M. Bouvier-Dumolard d'avoir à quitter Lyon avant l'arrivée du duc d'Orléans. Le gouvernement, qui ne voulut voir dans sa conduite que le pacte fait par lui avec les ouvriers et n'apprécia peut-être pas complétement les services réels qu'il avait pu rendre dans la difficile situation où ces graves événements le plaçaient, destitua M. Dumolard et poussa même la rancune jusqu'à lui enlever son titre purement honoraire de conseiller d'État, rigueurs regrettables précisément parce qu'elles étaient inutiles. On désarma les ouvriers, on licencia la garde nationale, on cassa le tarif, cause première de l'insurrection; mais, en même temps, on décréta que le conseil des prud'hommes, désormais seul juge des contestations qui pourraient survenir entre les ouvriers et les fabricants, serait composé par moitié de fabricants et de chefs d'ateliers ou de contre-maîtres, c'est-à-dire que l'élément bourgeois et l'élément prolétaire y seraient représentés par portions égales.

Cette insurrection effrayante, soudaine, avait frappé de stupeur le gouvernement, qui pressentait que sur d'autres points de la France des mouvements politiques étaient tout prêts à se produire. Casimir Périer désirait qu'une manifestation des Chambres vînt attester leur concours à la politique du ministère; il y parvint : des adresses au roi, déplorant les événements de Lyon et approuvant les mesures adoptées par le cabinet, furent votées par la Chambre des députés et par la Chambre des pairs. Ajoutons que cette adhésion, très-franchement formulée, ne contribua pas peu à la pacification de la malheureuse ville de Lyon, destinée dans l'avenir à subir de nouvelles et bien pénibles épreuves.

Personne ne pouvait se dissimuler, du reste, au commencement de 1832, que la sédition, que la guerre civile ne fussent, pour ainsi dire, dans l'air. Le Midi, la Bretagne, la Vendée, semblaient frémir d'impatience et n'attendre pour se soulever qu'un ordre, qu'un chef. Le gouvernement suivait déjà avec une certaine inquiétude les démarches de Mme la duchesse de Berry. Il était impossible de se méprendre, en effet, sur l'ardeur avec laquelle cette princesse, d'une imagination si vive, si chevaleresque, était disposée à soutenir matériellement les droits méconnus de son fils. Elle venait de quitter l'Angleterre, laissant ses enfants à Holy-Reod, et

s'était embarquée pour la Hollande. De Rotterdam elle avait remonté le Rhin jusqu'à Mayence, accompagnée de deux dames, du duc de Blacas et du comte de Mesnart, son chevalier d'honneur. De là, se dirigeant sur la Suisse et l'Italie, elle séjourna quelques heures à Turin, s'embarqua à Gênes et se rendit à Florence. Le duc de Blacas lui avait en quelque sorte été donné comme Mentor, et, dans l'esprit du roi Charles X, devait, avec son expérience des cours italiennes, reconnaître le terrain sur lequel Marie-Caroline n'hésitait pas à s'avancer ainsi, en sondant les dispositions des souverains envers la cause de Henri V; non pas que la petite cour d'Holy-Rood voulût désormais s'appuyer sur le concours d'armées étrangères, car il avait été résolu, au contraire, que l'Espagne seule, sur laquelle on comptait beaucoup à cette époque, fournirait, le cas échéant, un corps d'armée destiné à appuyer de ce côté-ci des Pyrénées les démonstrations légitimistes du midi de la France, mais parce qu'il fallait bien trouver un point d'appui quelque part pour pouvoir y établir en quelque sorte le quartier général de l'opinion royaliste militante. On savait, du reste, que des ordres ainsi conçus avaient été adressés par Charles X aux chefs, désignés depuis longtemps déjà, du mouvement légitimiste dans toutes les provinces de France : « M...., chef de l'autorité

civile dans la province de...., se concertera avec les principaux chefs pour rédiger et publier une proclamation en faveur de Henri V, dans laquelle on annoncera que Madame, duchesse de Berry, sera régente du royaume pendant la minorité du roi, son fils, et qu'elle en prendra le titre à son entrée en France, car telle est notre volonté. » Les dissentiments intérieurs qui avaient d'abord divisé la famille exilée semblaient donc avoir disparu pour faire place à une action commune. D'un autre côté, on recevait de Madrid les renseignements suivants : « On assure que Madame la duchesse de Berry vient d'écrire à notre jeune reine et à l'infante dona Louise-Charlotte, ses sœurs, au sujet de l'alliance dont il a toujours été question pour fiancer le duc de Bordeaux à la jeune princesse Élisabeth, nièce de notre roi, née le 18 mai 1821. Il paraît que Madame la duchesse de Berry y attache un grand prix, parce que cette alliance engagerait, dit-elle, les Espagnols à rétablir sur le trône de saint Louis une princesse d'Espagne, ce qui aurait lieu si Henri V gagnait le pouvoir. D'autres croient que ce n'est qu'un prétexte pour faire venir le duc de Bordeaux à Madrid sous la conduite de son active mère, et *commencer l'exécution de projets depuis longtemps médités.* »

Il était donc évident pour le gouvernement de Juillet que la lutte qui ne s'était pas immédiatement

produite après les journées de 1830 entre le principe de la révolution et celui de la monarchie légitime, n'avait été que retardée, et en considérant la situation des partis en France, la royauté issue des barricades pouvait concevoir quelques craintes, car elle ne devait s'appuyer que sur la force matérielle, privée qu'elle était de ce qui fait la puissance des souverains : la légitimité ou l'incontestable assentiment du peuple.

FIN DU TOME PREMIER.



NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES

NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES

Le rapport au roi sur les ordonnances de juillet 1830, rédigé par M. Chantelauze, était et restera toujours un modèle de bon sens gouvernemental. Nous avons fait nos réserves sur l'opportunité de la mesure elle-même; mais nous tenons à reproduire les raisons par lesquelles on l'appuyait.

RAPPORT AU ROI.

« Sire, vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

« A aucune époque depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorga-

nisation et des symptômes d'anarchie se manifestent sur presque tous les points du royaume.

« Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique, tendent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature; déchue de sa force morale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions; les doctrines pernicieuses et subversives, hautement professées, se répandent et se propagent dans toutes les classes de la population; des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la société. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

« Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre, et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois; habile à exploiter tous les mécontentements, et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de trouble et de guerre civile.

« Et déjà, Sire, les événements récents ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs, et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là même qui s'efforcent de les arracher au repos.

« Une multitude de faits recueillis dans le cours des opérations électorales confirment ces données, et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de Votre Majesté d'en détourner le malheur.

« Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires n'en sont en réalité que l'expression et le témoignage.

« Il faut bien le reconnaître, ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse.

« Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence, que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

« L'expérience, Sire, parle plus hautement que les théories.

« Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvénients, et que les excès se neutraliseraient par des excès contraires. Il n'en a pas été ainsi : l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

« A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

« Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères, depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses, et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions du pouvoir, les alliances de partis, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

« Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui créer partout des embarras et des résistances.

« Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en problème les vérités les plus positives; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

« La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit au milieu de la société une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'État.

« Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de sa publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage élevé par les journaux dérobe la vérité, et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Les rois vos prédécesseurs, Sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets : c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir.

« Une licence qui a franchi toutes les bornes, n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du roi, ni les paroles descendues du haut

du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées; les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discrédité dans le public avant même d'être connue des électeurs.

« Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'État. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspirera à diriger les débats des deux Chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris, surtout depuis deux ou trois ans, dans la Chambre des députés, un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette Chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse.

« On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances plus récentes.

« Après avoir provoqué eux-mêmes une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des deux cent vingt-un députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant Votre Majesté avait repoussé cette adresse comme offensante; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé; elle avait annoncé sa résolution immuable de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en ont tenu aucun compte; elles ont pris au contraire à tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'offense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire doit rester plus longtemps impunie.

« Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette

expédition dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare; indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et a des tributs honteux.

« Ce n'était point assez : par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents, et pour aborder à la côte. Tout, jusqu'au lieu du débarquement, a été divulgué comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée.

« Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée; en signalant à sa haine même le chef de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leurs drapeaux ! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national.

« Ce qu'il ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume ne va pas moins qu'à disperser les éléments de la paix publique, à dissoudre les liens de la société, et, qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol sous nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux pour pouvoir mieux apprécier toute l'étendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand, et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir.

« Nul de vos sujets, Sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il

reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction.

« Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile ; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle, on ne loue que ceux dont la fidélité succombe, les autres sont notés par la faction pour être plus tard sans doute immolés aux vengeances populaires.

« La presse périodique n'a pas moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner dans le cœur des peuples jusqu'au dernier germe des sentiments religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne, en attaquant les fondements de la foi, en altérant les sources de la morale publique, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

« Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'État. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la révolution dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale, qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

« Ces derniers effets, Sire, sont passagers ; mais des effets

plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changements graves et des altérations profondes; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit ainsi au progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient jusque dans le sein des familles de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

« Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

« Il serait superflu de rechercher les causes qui ont atténué la répression et en ont fait insensiblement une arme inutile dans la main du pouvoir. Il nous suffit d'interroger l'expérience et de constater l'état présent des choses.

« Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation avait depuis longtemps frappé de bons esprits; elle a acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. Pour satisfaire aux besoins qui l'ont fait instituer, la répression aurait dû être prompte et forte. Elle est restée lente, faible et à peu près inutile. Lorsqu'elle intervient, le dommage est commis; loin de le réparer, la punition y ajoute le scandale du débat.

« La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. L'une s'arrête parce qu'il y a trop à sévir, l'autre multiplie ses forces en multipliant ses délits.

« Dans des circonstances diverses, la poursuite a eu ses périodes d'activité ou de relâchement, mais zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse? Elle cherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité.

« L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur, est démontrée par les faits. Ce qui

est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

« Entendez, Sire, ce cri prolongé d'indignation qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver des calamités, dont leur père et leur mère ou eux-mêmes eurent tant à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour ne pas être accueillis.

« Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la Charte. Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques, le droit de publier par voie d'entreprise les opinions d'autrui. L'une est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions, l'autre est une spéculation d'industrie, qui comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

« Les intentions de la Charte, à ce sujet, sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814, qui en est en quelque sorte l'appendice. On peut d'autant moins en douter, que cette loi fut présentée aux Chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les Chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8.

« Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois même qui ont imposé aux journaux la condition d'un cautionnement.

« Maintenant, Sire, il ne reste plus qu'à se demander comment doit s'opérer ce retour à la Charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjonctures présentes a résolu cette question.

« Il ne faut pas s'abuser, nous ne sommes plus dans les

conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été rétabli n'ont pu demeurer intacts au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses; elle a paralysé autant qu'il dépendait d'elle l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la Chambre élective. Par cela même la constitution de l'État est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases.

« Le droit comme le devoir d'en assurer le maintien, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, Sire, des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

« Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 investit Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

« D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors du droit légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

« Ces mesures, Sire, vos ministres qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à justice.

(*Suivent les signatures.*)

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER. — I. Considérations générales — II. Les ordonnances de Juillet et leurs causes. — III. Triomphe de la révolution. Le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. — IV. Il se rend à l'Hôtel de Ville. Scène révolutionnaire. Ouverture de la session au palais Bourbon. Discours du lieutenant général. Dépôt des abdications de Charles X et du dauphin. — V. Expédition de Rambouillet. L'émeute gronde autour de la Chambre des Députés. Le duc d'Orléans proclamé roi des Français. La chambre des Pairs et le discours de M. de Chateaubriand. Séance royale du 9 août 1830.......... Page 3

LIVRE DEUXIÈME. — I. Constitution d'un ministère définitif. Sa composition. Question extérieure. Attitude du gouvernement et du peuple anglais en présence de la révolution de Juillet. Lettre de Louis-Philippe à l'empereur Nicolas. La Prusse et l'Autriche. Envoyés extraordinaires. Reconnaissance du roi Louis-Philippe. — II. Hommes nouveaux. Les départements de l'intérieur et de la guerre. Le comte Molé aux affaires étrangères. M. Dupont (de l'Eure) et la magistrature. M. Odilon Barrot, préfet de la Seine. Les sociétés secrètes. Tentatives de Mina en Espagne. — III. Arrestation de quatre des ministres de Charles X. Mort du duc de Bourbon au château de Saint-Leu. — IV. Les légitimistes, les républicains, les bonapartistes. Louis-Philippe en face des partis. Ses habitudes privées. Le duc d'Orléans. Le duc de Nemours. Nuances diverses dans le ministère 46

LIVRE TROISIÈME. — I. Soulèvement en Belgique. Origine de la question belge. — II. La révolution à Bruxelles. — III. Divisions dans les conseils du roi des Pays-Bas. Les princes hollandais marchent sur Bruxelles. Entrée du prince d'Orange dans cette ville. — IV. Mise en accusation des ministres de Charles X. Ils sont traduits devant la Chambre des Pairs. Leur attitude. Interrogatoires. Plan de Louis-Philippe pour sauver leurs têtes. — V. Réunion des États-Généraux à La Haye. Le peuple proclame à Bruxelles un gouvernement provisoire. Les troupes hollandaises investissent Bruxelles. Combats des journées de septembre. Défaite des troupes royales........... 97

LIVRE QUATRIÈME. — I. Émeute du 18 octobre à Paris. Proclamation du préfet de la Seine. Changement de ministère Cabinet du 2 novembre. — II. Gouvernement provisoire en Belgique. Mission conciliatrice du prince d'Orange. Elle échoue. La ville d'Anvers est prise par les volontaires belges. Bombardement d'Anvers. — III. Situation de l'Europe. Naples et Guillaume Pépé. Avénement de Ferdinand II. Rome. Avénement de Grégoire XVI. Piémont. Grande-Bretagne. Élections et ouverture du parlement. Chute du cabinet Wellington. Prusse. Russie. Réponse de l'empereur Nicolas à la lettre de Louis-Philippe.

— IV. Le ministère Laffitte, deux systèmes en présence. — V. La Pologne. — VI. Soulèvement du 29 novembre. Dictature de Chlopicki. — VII. Translation à Paris des ministres de Charles X. Leur procès. 152

LIVRE CINQUIÈME. — I. Attitude du général Lafayette L'opinion se soulève contre son autorité irresponsable. Sa démission. Modifications dans le personnel gouvernemental. — II. La conférence de Londres. Ses premiers travaux. Réunion du congrès belge. Il adopte la forme monarchique, et vote l'exclusion du trône de la famille d'Orange-Nassau. Protocoles 11 et 12 de la conférence de Londres. — III. Le ministère Laffitte en face des partis. Les Bourbons exilés. Anniversaire de l'assassinat du duc de Berry. Pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois. Destruction de l'Archevêché de Paris. Les fleurs de lis effacées. Faiblesse du pouvoir. — IV. Le duc de Mortemart à Saint-Pétersbourg. Débuts de la révolution polonaise. Premières luttes. Batailles de Wawer et de Grochow. — V. Le congrès belge. Intrigues diplomatiques. Élection du duc de Nemours. Louis-Philippe refuse la couronne pour son fils 241

LIVRE SIXIÈME. — I. Dissolution du ministère Laffitte. Formation et composition du ministère Casimir Périer. Ses tendances. Son attitude en face des partis. *L'association nationale*. Loi sur les attroupements. Loi électorale. Ajournement et dissolution de la Chambre. Voyages du roi dans les départements. — II. Insurrection en Italie. Intervention autrichienne. Les deux princes Bonaparte. Le nom de Louis-Napoléon est prononcé pour la première fois dans l'histoire. La reine Hortense et son fils à Paris. — III. Affaires de Pologne. Skrzynecki est nommé généralissime. Appel de la Pologne à la France et à l'Angleterre. Ses efforts sont inutiles. Batailles de Dembé, d'Iganie, d'Ostrolenka. Mort du feld-maréchal Diebitsch et du grand-duc Constantin. L'armée polonaise se replie sur Varsovie. Troubles à Varsovie. — IV. Établissement d'une régence en Belgique. Le baron Surlet de Chokier est élu régent. Situation de la Belgique. Acceptation du traité des dix-huit articles. Élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg comme roi des Belges........................ 304

LIVRE SEPTIÈME. — I. Ouverture de la session de 1831. Discours du trône. La flotte française force l'entrée du Tage. Premiers votes de la nouvelle Chambre. Les ministres déposent leurs portefeuilles. Les Hollandais envahissent la Belgique. Le ministère se reconstitue. — II. La conférence de Londres et le roi des Pays-Bas. *Campagne des dix jours*. Batailles d'Hasselt et de Louvain. Intervention française. — III. Aspect politique de la Grande-Bretagne. Le bill de réforme en Angleterre. — IV. Politique du cabinet français. Orages parlementaires. Abolition de l'hérédité de la pairie. Prise de Varsovie. — V. Insurrection de Lyon. Symptômes précurseurs d'un soulèvement dans la Vendée 388

HISTOIRE

DE

MON TEMPS

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7.

HISTOIRE

DE

MON TEMPS

PREMIÈRE SÉRIE

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE — SECONDE RÉPUBLIQUE

1830 — 1851

PAR

LE Vte DE BEAUMONT-VASSY

TOME DEUXIÈME



PARIS

PERROTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

41 RUE FONTAINE-MOLIÈRE

1856

HISTOIRE
DE MON TEMPS

LIVRE HUITIÈME

I. Complot dit des tours de Notre-Dame. Conspiration de la rue des Prouvaires. M. de Chateaubriand. Troubles de Grenoble. Répression vigoureuse. Affaires d'Italie. Expédition d'Ancône. — II. Situation morale et politique de Paris. Les saint-simoniens. Grandeur et décadence de l'association saint-simonienne. Procès et condamnation. Première invasion du choléra. — III. La duchesse de Berri à Naples et à Massa. Son entourage. Projet de constitution. Ordonnances. Départ de Massa. Débarquement près de Marseille. Mouvement avorté. Marie-Caroline traverse la France pour se rendre dans la Vendée. — IV. Hésitation des chefs vendéens. Insistance de la duchesse. Le comité de Paris. M. Berryer aux Mesliers. Prise d'armes ordonnée et contremandée. Soulèvement partiel. Combats divers. Dispersion des bandes vendéennes. Marie-Caroline se réfugie à Nantes. — V. Mort de Casimir Périer. Le compte-rendu. Journées des 5 et 6 juin 1832.

I

Si la sourde fermentation qui agitait les provinces du midi et de l'ouest de la France attirait à bon droit l'attention du gouvernement et devenait pour lui le sujet des préoccupations les plus sérieuses, la situation politique de Paris était elle-

même de nature à éveiller ses soupçons et ses craintes. Au milieu des joies un peu forcées d'un hiver que l'on voulait animer et égayer à tout prix, un fait singulier se produisit tout à coup : dans la soirée du 4 janvier 1832, on entendit retentir soudainement le bourdon de l'église de Notre-Dame. Le gardien se précipita dans les tours, et fut accueilli par un coup de pistolet. Des conjurés s'étaient donc réunis sur ce point et voulaient au son du tocsin rassembler leurs complices épars dans la grande ville. Quel était le nombre de ces derniers? une pareille tentative était-elle sérieuse? et quelle résistance éprouverait la force publique en la combattant? Le gardien effrayé courut chercher des soldats qui, pénétrant dans les tours, y arrêtèrent, après l'échange de quelques coups de fusil, sept individus presque tous jeunes et obscurs. Un incendie s'était manifesté; il fut éteint sans grande peine, et aucun mouvement extérieur ne répondit à cette bizarre tentative.

On avait trouvé affichée dans l'intérieur des tours, une proclamation renfermant les passages suivants : « Citoyens! pouvons-nous après avoir, dans les immortelles journées, versé notre sang pour la liberté, voir les défenseurs de la patrie enfermés dans de profonds cachots avec les plus infâmes brigands....; la Pologne périr sous le fer de la Russie; l'Italie livrée à ses bourreaux; la Bel-

gique à l'Angleterre ; nos frontières aux ennemis? Non, tant que le sang coulera dans les veines d'un seul Français, il ne se laissera jamais asservir sous la loi d'un lâche tyran qui ne rêve que guerre civile, trahison, désespoir, misère, ruine du peuple et perte du pays.... crions d'une voix unanime : Aux armes! aux armes! » Ces formules déclamatoires indiquaient, malgré leur banalité, l'origine républicaine du complot. L'instruction judiciaire prouva qu'il était, en effet, l'œuvre de quelques enfants perdus des sociétés secrètes, mais elle démontra en même temps que la police en avait eu connaissance assez à temps pour pouvoir en prévenir l'explosion si elle l'avait jugé convenable, circonstance qui devint favorable aux accusés : cinq sur huit furent acquittés par le jury, tandis que les trois autres n'étaient condamnés qu'à une incarcération de peu de durée.

Un mois s'était à peine écoulé depuis cette tentative républicaine (il est vrai de dire que les mois étaient des siècles à cette époque agitée), qu'une conjuration légitimiste plus sérieuse éclatait à son tour dans des circonstances non moins singulières. Nous avons eu déjà l'occasion de parler de ce nombreux personnel de soldats de la garde royale, de gardes du corps, de vieux serviteurs de la branche aînée, dans lequel il était si facile de recruter d'actifs conspirateurs. On parvint à former ainsi un

noyau assez considérable pour pouvoir tenter le coup le plus hardi en s'introduisant dans le palais des Tuileries, à la faveur d'une fête de la cour. Des agents de Mme la duchesse de Berry avaient répandu de fortes sommes d'argent dans les masses nécessiteuses, et un nommé Poncelet, ancien combattant de Juillet, désormais acquis à la cause de la Légitimité, s'était chargé d'organiser le coup de main qui devait faire tomber Louis-Philippe et sa famille au pouvoir des conjurés. Quelques personnages de distinction se trouvèrent compromis dans cette affaire. Des ouvertures directes avaient même été faites à M. de Chateaubriand, qui leur a consacré un chapitre de ses Mémoires posthumes. Le grand écrivain raille impitoyablement cette tentative avortée, qu'il dépeint avec une verve singulière : « Dans ce formidable complot, dit-il, il ne manquait pas de personnes graves, pâles, maigres, transparentes, courbées, le visage noble, les yeux encore vifs, la tête blanchie. Ce passé ressemblait à l'honneur ressuscité, venant essayer de rétablir, avec ses mains d'ombre, la famille qu'il n'avait pu soutenir de ses vivantes mains. Souvent des gens à béquilles prétendent étayer les monarchies croulantes.... D'un autre côté, les héros de Juillet ne demandaient pas mieux que de s'entendre avec les carlistes pour se venger d'un ennemi commun, quittes à s'égorger après la victoire.... On m'infor-

mait de ces menées que je combattais. Les deux partis voulaient me déclarer leur chef au moment certain. du triomphe.... Bientôt la catastrophe arriva. On connaît la rue des Prouvaires, rue étroite, sale, populeuse, dans le voisinage de Saint-Eustache et des Halles. C'est là que se donna le fameux souper de la troisième restauration. Les convives étaient armés de pistolets, de poignards et de clefs; on devait, après boire, s'introduire dans la galerie du Louvre, et, passant à minuit entre deux rangs de chefs-d'œuvre, aller frapper l'usurpateur au milieu d'une fête. La conception était romantique; le XVIIe siècle était revenu; on pouvait se croire au temps des Borgia, des Médicis de Florence et des Médicis de Paris, aux hommes près. » Deux des conjurés vinrent à neuf heures du soir faire auprès de M. de Chateaubriand une nouvelle tentative qui fut repoussée comme les premières. L'illustre écrivain traitait de folle une telle entreprise et prédisait la perte des hommes qui se jetaient inconsidérément dans de semblables hasards. Il était dans le vrai : Le préfet de police, M. Gisquet, instruit qu'un marché d'armes avait été passé par les conjurés avec un fournisseur qui devait livrer ces armes dans la soirée même, en laissa parvenir un certain nombre à leur destination, afin que le flagrant délit pût être plus aisément constaté, et ne fit entourer et investir la maison de

la rue des Prouvaires qu'au moment où les conspirateurs allaient mettre leur complot à exécution. Lorsque les agents se présentèrent, Poncelet déchargea un de ses pistolets sur un sergent de ville, qu'il renversa à ses pieds. Mais cette résistance était vaine; les armes, les cartouches, l'argent, les clefs du Louvre et des Tuileries que les chefs du complot étaient parvenus à se procurer, tout fut saisi. Poncelet et cinq des conjurés furent condamnés à la déportation. Les autres, au nombre de vingt-et-un, subirent un emprisonnement plus ou moins long, et dont le maximum de la durée ne dépassait pas cinq ans. On avait, dans le premier moment, arrêté près de trois cents personnes; plusieurs notabilités légitimistes furent compromises. Étrange tentative qui prouve à quel point étaient alors vivaces les espérances des partis hostiles au trône de Juillet!

L'effervescence de la province coïncidait, d'ailleurs, avec les complots de la capitale : une dépêche télégraphique, en date du 14 mars, apprenait au ministre de la Guerre que de graves désordres venaient de se produire à Grenoble, à la suite d'une mascarade politique où des jeunes gens de la ville s'étaient plu à personnifier grotesquement le budget de l'État, accompagné des deux budgets supplémentaires, plaisanterie naturellement accueillie par des rires et des applaudissements,

mais bientôt suivie de rumeurs et de provocations. Les autorités [1], méconnues un moment, en avaient appelé au zèle de la garde nationale, et la garde nationale ne s'était pas présentée en nombre. Il avait donc fallu engager la troupe de ligne contre les émeutiers. Le conflit fut sanglant. C'était précisément le 35e régiment de ligne, composé pour la majeure partie, d'anciens soldats de l'ex-garde royale, qui tenait alors garnison à Grenoble. Charmé de pouvoir prendre une revanche sur les révolutionnaires, il réprima avec une énergie terrible ces tentatives de désordres, par lesquelles Grenoble semblait vouloir suivre le fatal et récent exemple de Lyon. La répression fut même si forte, si complète, que, redoutant d'exciter de nouvelles agitations dans les rangs du peuple exaspéré, le général Saint-Clair, pressé par le conseil municipal de Grenoble, crut devoir demander au lieutenant-général Hulot, qui commandait la division militaire, le renvoi du 35e de ligne, et cependant ce régiment venait de faire bravement son devoir. Après quelques hésitations, le général Hulot décida que le 6e serait dirigé de Lyon sur Grenoble, pour y remplacer le 35e. Il lui adjoignait en même temps un régiment de dragons et une demi-batterie d'artillerie. On ne pouvait guère se méprendre, du reste,

1. M. Maurice Duval était alors préfet de l'Isère.

sur les tendances républicaines de cette émeute de Grenoble; l'attitude de conciliation, mais aussi d'autorité, que cherchait à y prendre un républicain bien connu, M. Jules Bastide, eut parfaitement suffi pour éclairer le gouvernement à cet égard.

Casimir Périer et le maréchal Soult furent vivement, quoique diversement émus, en recevant ces nouvelles, le premier comme défenseur de l'ordre, le second comme champion de la dignité militaire. Le conseil tout entier se montrait disposé à les suivre sur le terrain d'une ferme et immédiate répression. Le maréchal, au nom de la discipline et dans le but de rendre de la confiance à l'armée, déclara qu'il fallait que le 35e rentrât dans la ville, et il fit connaître en ces termes, la résolution du gouvernement :

« L'ordre public a été troublé à Grenoble. Le 35e régiment de ligne, chargé de le rétablir, a parfaitement rempli son devoir. Sa conduite a été telle qu'on pouvait l'attendre du bon esprit et de l'excellente discipline qui distinguent tous les régiments de l'armée. Le roi a ordonné que des témoignages de sa satisfaction fussent adressés au 35e. Sa Majesté n'a point approuvé que ce régiment se fût retiré de Grenoble. Le lieutenant-général Delort, commandant supérieur de la septième division militaire, a reçu l'ordre de le faire rentrer dans la ville avec les autres troupes qui y sont dirigées.

Aucune sorte de transaction relative au 35e régiment n'avait été et n'avait pu être faite entre de prétendus députés de Grenoble et l'autorité supérieure militaire; elle la désavoue formellement. Digne de la confiance du roi, l'armée a prouvé qu'elle ne cessera jamais de la mériter par sa discipline et son exactitude à remplir tous les devoirs qui lui sont imposés. Elle sera toujours prête à combattre les ennemis qui menaceraient l'indépendance de la patrie et les factieux qui tenteraient de renverser les lois ou de troubler la tranquillité publique. Soldats! depuis le jour où le drapeau national vous a été rendu, vous n'avez cessé de l'honorer par votre dévouement, votre courage et votre discipline. Vous avez entouré le trône et les institutions de Juillet d'un rempart au pied duquel les partis sont venus expirer. Soldats! le roi et la France vous remercient. »

La force est, dans certains cas donnés, l'habileté suprême, et ces énergiques paroles produisirent un grand et salutaire effet. Elles attestaient, et c'est pour cela que nous les avons textuellement reproduites, quel abîme séparait le ministère Périer des cabinets impuissants ou révolutionnaires qui l'avaient précédé. Au spectacle de toutes ces crises intérieures, de ces tentatives plus ou moins audacieuses des divers partis, l'impatience, une impatience maladive s'emparait de Casimir Périer et le

dominait tout entier. Des incidents extérieurs vinrent accroître encore ces dispositions irritables en conseillant au ministre une mesure non moins énergique que toutes celles qui l'avaient précédée, mais d'une portée infiniment plus grande : la dissidence la plus complète existait, au commencement de 1832, entre le gouvernement pontifical et les légations. Celles-ci prétendaient que les réformes promises par le saint-père n'avaient pas été réellement accordées, et refusaient d'obéir à l'injonction de désarmer leurs gardes civiques. En présence de ces dispositions insurrectionnelles, Grégoire XVI avait transmis aux chefs de ses forces militaires qui se trouvaient alors à Rimini et à Ferrare, l'ordre de se porter avec les corps placés sous leur commandement sur Bologne, Forli, Ravenne, et dans une partie de la légation de Ferrare, qui jusqu'alors n'avait point été occupée. Le cardinal Albani était investi des pouvoirs de commissaire extraordinaire et chargé de faire exécuter ces mouvements sous sa direction suprême. Le pape faisait en même temps (à la date du 10 janvier 1832) dresser par le cardinal Bernetti une note circulaire aux ambassadeurs de France, d'Autriche, de Prusse et de Russie, qui, dans leurs réponses à cette notification, et tout en s'accordant à blâmer la conduite des insurgés, ajoutaient qu'ils ne doutaient pas que l'exécution des ordres pontificaux ne rencontrât une soumis-

sion immédiate. Voici quelles étaient à cet égard les paroles de M. de Saint-Aulaire, représentant de la France auprès du saint-siége apostolique :

« S'il arrivait cependant que, dans leur mission toute pacifique, les troupes exécutant les ordres de leur souverain, rencontrassent une résistance coupable, et que quelques factieux osassent commencer une guerre civile aussi insensée dans son but que fatale dans ses résultats, le soussigné ne fait nulle difficulté de déclarer que ces hommes seraient considérés comme les plus dangereux ennemis de la paix générale par le gouvernement français qui, toujours fidèle à sa politique tant de fois proclamée sur l'indépendance et l'intégrité des états du saint-siége, emploierait au besoin tous ses moyens pour les assurer. La bonne intelligence qui existe entre le gouvernement du roi et ceux de ses augustes alliés, assure l'accomplissement des vœux que le soussigné prie S. E. de porter aux pieds de Sa Sainteté. »

Toutefois, la résistance s'organisait dans la Romagne. Le général Baluzzi, commandant en chef des gardes civiques de Bologne, avait répondu par une proclamation énergique à la note du cardinal Bernetti, et les habitants semblaient disposés à refuser l'entrée de leur territoire aux troupes pontificales, qui n'étaient composées, disaient-ils, que d'aventuriers et de malfaiteurs. Bien qu'il ne fût

plus permis de douter d'une nouvelle intervention des Autrichiens, les gardes civiques de Bologne n'hésitèrent pas à engager la lutte avec les soldats de Grégoire XVI; et prenant position, au nombre de dix-huit cents hommes avec trois pièces de canon, dans la plaine de Césène, elles attendirent de pied ferme l'armée papale, forte de quatre mille hommes d'infanterie, de six cents dragons et de deux obusiers. L'engagement dura plusieurs heures : les dragons pontificaux, accueillis par une fusillade meurtrière, furent repoussés à diverses reprises; cependant le chef des gardes civiques étant tombé sur le champ de bataille, ses troupes battirent aussitôt en retraite, laissant sur le terrain deux cents morts ou blessés. Elles se dirigèrent sur Forli, qui, ainsi que Césène et Ravenne, fut bientôt occupée par les soldats romains. Des scènes de sauvage destruction, des actes de cruauté que rien ne justifiait, marquèrent la prise de Césène et de Forli. Des citoyens de tout rang, des ecclésiastiques, des enfants, des femmes, furent impitoyablement passés par les armes, et la soldatesque furieuse se livra à un pillage effréné. L'exaspération des Romagnols s'accrut naturellement à la nouvelle de ces excès; mais les forces autrichiennes se présentèrent le 28 janvier devant Bologne, qui ne put leur résister, et, quelques heures après, elles y faisaient leur entrée, suivies de trois mille

fantassins pontificaux ayant à leur tête le cardinal Albani, qui procéda immédiatement au désarmement des gardes civiques.

Cette intervention autrichienne avait certainement réveillé les haines des populations de la Romagne; toutefois les désordres et l'indiscipline des troupes papales firent non-seulement accepter, mais même quelquefois désirer la présence des détachements allemands. Les soldats du feld-maréchal Radetzki, de ce vieil homme de guerre qui devait quelques années plus tard jouer un rôle si important et si décisif dans l'histoire moderne des révolutions italiennes, observaient en effet la discipline la plus sévère.

Le gouvernement français apprit avec étonnement cette rapide intervention des Autrichiens; il résolut aussitôt de combattre l'influence politique qui pouvait en être la conséquence en occupant l'un des points de la péninsule italienne. Cette détermination du ministère présidé par Casimir Périer, devait donner une impulsion nouvelle au parti libéral et tourner du côté de la France les sympathies que les Autrichiens s'étaient acquises par leur conduite modérée. Le drapeau français allait donc se montrer encore une fois sur la terre italienne, et y flotter glorieusement comme par le passé. Le 7 février, l'ordre parvint à Toulon d'embarquer immédiatement les deux bataillons de

guerre du 66e régiment d'infanterie de ligne, et dès le 22, l'expédition dirigée par le général Cubières, ayant sous ses ordres le colonel Combes, arrivait en vue d'Ancône. Plusieurs compagnies furent débarquées pendant la nuit. A la pointe du jour, les Français s'avançaient vers la ville, faisant sauter une des portes, et s'emparaient de tous les postes occupés par les pontificaux. A midi, le colonel Combes se présenta devant la citadelle à la tête d'un bataillon; il somma le commandant de lui en ouvrir les portes, et des négociations s'engagèrent. On convint que l'on introduirait dans la place un détachement de Français égal en nombre aux troupes pontificales; que le service serait fait concurremment par les soldats des deux nations; enfin, que le drapeau tricolore serait arboré auprès du drapeau romain.

Cette occupation à main armée d'une ville papale sans l'assentiment du souverain pontife, pouvait être interprétée comme un acte hostile et donner lieu à des collisions sérieuses. Elle compliquait singulièrement le problème du maintien de la paix générale, et soulevait d'ailleurs une foule de questions pleines de difficultés. Ainsi, les puissances prendraient-elles fait et cause pour le pape? Le ministère français désavouerait-il ses agents, ou persisterait-il à maintenir ses troupes dans Ancône? dans ce cas, obtiendrait-il l'aveu de la cour de Rome par ses

négociations? Quelles seraient enfin les conséquences de l'entreprise? En attendant que l'avenir dissipât tant d'incertitudes, le cardinal Bernetti, dès que les rapports des agents du gouvernement romain à Ancône lui eurent fait connaître l'événement dans tous ses détails, transmit une note au comte de Saint-Aulaire pour protester formellement contre la violation du territoire pontifical par les troupes françaises.

La conduite ultérieure du saint-siége répondit à cette première démarche. Vainement le général Cubières publia-t-il, en arrivant à Ancône, une proclamation toute pacifique, dans laquelle il annonçait aux habitants que la mission qu'il avait à remplir resserrerait les liens d'amitié qui unissaient depuis longtemps la France et les États de l'Église; vainement s'était-il empressé d'atténuer par des mesures pleines de modération tout ce qu'il y avait eu de brusque, d'inusité dans les premiers actes de l'occupation française, et de désavouer toute idée de faire capituler les troupes pontificales, celles-ci n'en reçurent pas moins, ainsi que les autorités, l'ordre de quitter la ville; le pape prescrivit en outre d'enlever ses drapeaux, insignes et armoiries des édifices publics, et le gouvernement de la province fut transporté à Osimo.

A ces faits succédèrent plusieurs notes de la chancellerie apostolique adressées à l'ambassadeur

français ; chacune d'elles semblait détruire de plus en plus l'espérance d'un arrangement amiable. Les mouvements des troupes pontificales et autrichiennes qui manœuvraient comme si le parti eût été pris de bloquer étroitement Ancône, contribuaient encore à en éloigner la possibilité. De leur côté, les Français se fortifiaient dans la ville ; ils avaient reçu des renforts en hommes et en matériel par la gabarre *le Rhône*, et le général Cubières avait passé un marché de fournitures qui prévoyait le cas de l'occupation des environs dans un rayon de six lieues.

Cependant cette question, qui d'abord avait paru grosse de tant d'orages, ne tarda pas à obtenir une solution pacifique, la cour de Rome ayant enfin consenti à entrer à ce sujet dans la voie des négociations. Une convention intervint le 10 avril, par laquelle le pape autorisait le séjour des Français à Ancône. Les conditions principales de cet arrangement diplomatique étaient établies en ces termes :

« 1° Les quatre cent cinquante hommes arrivés à Ancône sur la gabarre *le Rhône* seront immédiatement embarqués pour la France ; 2° les troupes débarquées le 23 février restent, pendant la durée de leur séjour, soumises à l'ambassadeur français, qui doit être autorisé par son gouvernement à donner immédiatement des ordres aux commandants de ces troupes ; 3° ni les troupes, ni l'escadre ne pourront, sous aucun prétexte, recevoir des ren-

forts; il ne sera pas permis aux Français pendant leur présence à Ancône d'entreprendre des travaux de fortification; ceux auxquels ils sont occupés dans ce moment cesseront et ne seront pas repris; 4° aussitôt que le gouvernement papal n'aura plus besoin des secours qu'il a demandés aux troupes impériales, le saint-père priera S. M. I. A. de les retirer, et en même temps les troupes françaises évacueront Ancône par mer. »

Peu de jours après la conclusion de cette affaire, un corps de carabiniers pontificaux fut expédié de Rome à Ancône, où sa présence devint presque aussitôt une nouvelle cause de troubles et de violences. Le général français se vit obligé de consigner ce corps pour éviter les plus grands malheurs. Telle était donc alors la position critique du Saint-Siége, que nulle part, dans les légations, ses troupes ne pouvaient paraître sans ajouter à l'exaspération déjà si grande des habitants.

La révocation du cardinal Albani de ses fonctions de commissaire extraordinaire ne parvint même pas à l'apaiser. Accablées d'impôts ou d'emprunts forcés, les populations ne cessaient de réclamer des réformes politiques; Ancône se mit pour ainsi dire en guerre ouverte avec le gouvernement pontifical, et, par un décret du 21 juin, le pape fulmina l'excommunication majeure contre les principaux coupables. Mais ce ne fut pas uniquement à

son autorité spirituelle que le Saint-Siége eut recours au milieu de ces embarras nombreux : il conclut avec la diète helvétique un traité par lequel il prenait à sa solde tout un corps d'armée recruté dans les cantons des Grisons et de Vaud ; il travailla en outre à organiser des volontaires nationaux qui devaient être divisés en centuries et en décuries ; enfin il conclut avec la maison Rothschild, un emprunt de trois millions de scudi, de valeur nominale, ou environ 16,200,000 francs.

Cette expédition d'Ancône, acte rationnel et viril du ministère Périer, avait remué la fibre nationale. La France comptait donc encore pour quelque chose en Europe, et son épée jetée dans la balance avait conservé tout son poids? C'était une habile diversion aux sourdes menées des partis. Toutefois le mal était déjà bien grand pour que ce glorieux remède pût suffire, et l'orage, un instant détourné, n'en menaçait pas moins le trône de Juillet à peine consolidé.

II

La situation morale de Paris correspondant entièrement à son attitude politique, la singulière perturbation que la révolution de Juillet avait jetée

dans les esprits se produisait sous bien des formes diverses. On comprend qu'à la suite d'une crise de cette nature, et comme conséquence immédiate des désordres moraux qu'elle entraîne, l'anarchie des idées puisse passer promptement dans les écrits. Le dévergondage de la littérature qui, en absorbant, pour ainsi dire, la lutte intéressante engagée, dans les dernières années de la Restauration, entre les classiques et les romantiques, avait fait dégénérer en scandales, les ingénieux efforts provoqués par ce grand tournoi de l'intelligence; ce dévergondage, disons-nous, n'était pas le seul et déplorable indice du désordre moral que la révolution de 1830 avait engendré.

La secte saint-simonienne, dont nous avons succinctement indiqué au commencement de ce travail la nature et les tendances, avait, en grandissant, étendu sa sphère d'action; et cette action, portant en majeure partie sur les masses populaires, devait nécessairement attirer l'attention d'un gouvernement conservateur; car, si les doctrines politiques du saint-simonisme demeuraient dans un demi-jour mystique assez favorable aux équivoques, ses formules sociales se révélaient clairement dans cet axiome « A chacun selon ses œuvres » et ses doctrines morales étaient l'émancipation absolue de la femme, c'est-à-dire la suppression du mariage, entraînant comme conséquence naturelle, l'aboli-

tion de la famille. C'était donc à la vieille et éternelle organisation de la société que les saint-simoniens s'attaquaient; et la récente insurrection de Lyon avait fourni des preuves évidentes de la désastreuse influence que pouvaient avoir ces enseignements bizarres sur des imaginations ardentes et des esprits peu cultivés.

Nous nous efforçons de donner aux incidents et aux détails historiques la juste proportion qu'ils doivent avoir, sans chercher, comme cela s'est fait dans des livres de parti, à les grandir quelquefois outre mesure et à leur attribuer, pour les besoins d'une cause politique, une importance véritablement mensongère. Ici, et malgré l'étrangeté des détails, il est impossible de ne pas insister sur l'existence éphémère, mais très-caractéristique, de cette association singulière dont l'action fut plus grande que ne l'avait été à une autre époque, celle des théophilantropes, précisément parce qu'elle ne se contentait pas, comme cette dernière, d'innover en matière religieuse, et préludait dans ses prédications aux théories du socialisme.

Pendant les premiers mois de son organisation matérielle, l'association saint-simonienne avait trouvé en elle-même des ressources suffisantes pour soutenir une existence dont le bruit et l'éclat semblaient destinés à attirer, à grouper les adeptes. C'était le temps où des réunions nombreuses et bril-

lantes se tenaient toutes les semaines dans un vaste appartement de la rue Monsigny; où les hommes qui, disaient-ils, avaient reçu de Dieu « la mission d'appeler le prolétaire et la femme à une destinée nouvelle » s'efforçaient de réaliser « l'association universelle » et paraissaient revêtus d'un costume bizarre, dont l'élégance théâtrale avait pour but de frapper l'imagination et les yeux en faisant ressortir tous les avantages physiques. L'argent, cette indispensable puissance créatrice, ne manquait pas alors, et certains sociétaires imprudents avaient libéralement pourvu par l'abandon de capitaux considérables aux exigences de la première heure. Mais ces ressources diminuèrent peu à peu; et bientôt leur insuffisance fut si notoire, qu'il fallut recourir à des jeux de bourse, à des émissions d'actions, descendre des hauteurs mystiques où l'on s'était placé pour se livrer à des préoccupations toutes matérielles, qui ne pouvaient plus, du reste, qu'ajourner la ruine. Le *Globe*, journal de l'association, cessa bientôt de paraître; et dans son dernier numéro, celui du 20 avril 1832, M. Enfantin, en sa qualité de « père de la famille nouvelle » adressa au « monde » une sorte d'allocution qui se terminait ainsi : « J'ai parlé, je veux agir. L'apostolat est fondé; je me retire avec quarante de mes fils dans le lieu même où s'est passée mon enfance, sur l'une des hauteurs qui dominent Paris. Vous

avez ma parole, vous aurez bientôt mes actes; mais je veux me reposer et me taire. » Et le père Enfantin se retira, en effet, à Ménilmontant, d'où il envoya dix apôtres, parmi lesquels on distinguait MM. Charles Duveyrier, Michel Chevalier, Pierre Leroux, Émile Barrault, prêcher aux populations la doctrine saint-simonienne.

Il est certain que, durant les périodes révolutionnaires, la nature humaine se montre sous des aspects tout particuliers, inhérents, pour ainsi dire, à ces époques historiques; si bien que lorsqu'elles ont pris fin, on croirait volontiers que les bizarreries qui les ont signalées n'ont jamais eu d'existence réelle, que ce sont les souvenirs vagues, confus, infidèles peut-être, d'un rêve étrange et lointain.

L'esprit ne demeure-t-il pas confondu, par exemple, en s'arrêtant sur cette page singulière de la chronique socialiste publiée par M. Louis Blanc, sur les dix premières années du règne de Louis-Philippe, livre tout rempli de minutieux détails concernant les tentatives de rénovation sociale qui signalèrent les premières années du gouvernement de 1830? « Ceux qui, dans le collége, repoussaient les doctrines d'Enfantin, se sentaient transportés tout à coup au bord d'un abîme immense qu'ils n'avaient pas soupçonné; ils se demandaient avec terreur si leur vie n'avait été

qu'un rêve ; ils éprouvaient une douleur jusque-là sans nom en se trouvant, pour jamais peut-être, séparés de celui que, dans les élans d'une tendresse infinie, ils avaient si longtemps appelé leur père. Pour les autres, c'était un redoublement de ferveur inexprimable, une exaltation qui allait jusqu'au délire. Souvent, dans une salle dont les portes avaient été closes soigneusement, et dont les murs étaient fidèles, les discussions durèrent des jours entiers, des nuits entières, sans interruption, sans distraction, sans repos. Il arriva quelquefois à des jeunes gens moins capables que leurs compagnons de résister à ces luttes dévorantes, de chanceler et de s'évanouir : on enlevait les corps sans que pour cela la discussion s'arrêtât. Un jour, M. Cazeaux eut une heure d'extase, et se mit à prophétiser. Un autre jour, M. Olinde Rodrigues fut comme frappé d'apoplexie, parce que, demandant à chacun des membres s'il n'était pas vrai que l'Esprit saint fût en lui, Rodrigues, M. Reynaud ne lui avait répondu que par des paroles d'incrédulité ; la crise fut extrêmement violente, et le docteur Fuster, pour sauver le malade, dut recourir à une rétractation formelle de M. Reynaud, que cet accident avait rempli d'affliction et d'inquiétude..... Quoique le secret des débats qui agitaient le collége fût bien gardé, il était impossible que le reste de la famille n'en reçût pas indirectement l'impression. A la démarche affaissée

des membres du collége, à leur visage qui portait l'empreinte des longues insomnies, à leurs lèvres décolorées, au désordre de leur langage, au mystère dont ils s'entouraient, les membres du deuxième degré avaient compris qu'un drame terrible se jouait; l'anxiété était devenue générale. Mais quel terme à ces divisions? »

Tout en faisant la part de l'exagération (et par exemple, ne semblerait-il pas que la France entière se préoccupât alors des divisions intimes, des querelles plus ou moins passionnées de la famille saint simonienne?), on croit rêver en lisant de semblables lignes dictées par une évidente bonne foi. A quel degré d'aberration l'intelligence humaine, sortie des voies de la réalité pratique et du possible, peut-elle donc arriver en certains jours d'exaltation ou de vanité stérile!

Finissons-en, du reste, avec les saint-simoniens, hommes d'imagination et d'esprit, qui, dans les pratiques de leur retraite à Ménilmontant, ne s'étaient point aperçus que, bien loin de faire du nouveau, ils copiaient servilement les couvents du moyen âge. Quelques mois plus tard, le 27 août, MM. Enfantin, Olinde Rodrigues, Michel Chevalier, Duveyrier et Barrault durent comparaître devant la cour d'assises, inculpés du double délit de réunion illicite et d'outrage à la morale publique. M. Michel Chevalier avait publié la veille une note ainsi conçue :

« Le procès des saint-simoniens aura lieu lundi 27 août. Ils doivent se rendre à pied au Palais-de-Justice, revêtus du costume apostolique que leur a donné le Père; ils n'en portent pas d'autres. Les prévenus sont : 1° le Père; il fut élève de l'Ecole polytechnique en 1814; son âge est trente-six ans. 2° Michel Chevalier, ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur des mines, ex-directeur du *Globe*, vingt-six ans. 3° Émile Barrault, ex-professeur à Sorrèze et à Paris, prédicateur, trente-huit ans; Charles Duveyrier, ex-avocat, et rédacteur du *Globe*, vingt-neuf ans. Il a été missionnaire saint-simonien en Belgique et en Angleterre. Les conseils des prévenus sont tous membres de la famille apostolique. Le Père n'en aura pas. » M. Enfantin avait, en effet, demandé deux femmes pour conseils « dans une question qui intéressait spécialement les femmes », et cet *appui* lui avait été refusé par le tribunal. Quant à M. Olinde Rodrigues, exclu à dessein de la nomenclature publiée par M. Michel Chevalier, il ne prétendait qu'à un but : celui de se poser en héritier unique de Saint-Simon lui-même, tout en défendant les doctrines de cet illustre chef contre les attaques nouvelles dont on le menaçait.

Le 27 août, dans la matinée, toute la colonie de Ménilmontant revêtue de la tunique bleue se forma en cortége processionnel et descendit des hauteurs

de Paris pour se diriger vers le Palais-de-Justice au milieu d'une population étonnée ou railleuse. Arrivés devant le tribunal, les saint-simoniens attendirent en silence l'entrée du père Enfantin, qu'ils saluèrent par un chant religieux auquel prirent part un certain nombre de dames affiliées à la secte saint-simonienne et qui avaient fait partie du cortége. Deux d'entre elles, nommées Cécile Fournel et Aglaé Saint-Hilaire, vinrent se placer derrière le *père*, et l'audience commença. Les conclusions suivantes, signées de M. Michel Chevalier, avaient été déposées par les conseils des inculpés : « Attendu que le serment proposé aux témoins implique dans son sens le panthéisme confus, c'est-à-dire l'athéisme, il plaira à la cour faire insérer au procès-verbal que les témoins, en prêtant le serment tel que le prononce M. le président, entendent ne pas faire abstraction de leur foi religieuse. » La bizarrerie de ces conclusions étonna un instant les juges; mais du reste, l'audition des témoins n'eut pas lieu, car le premier appelé s'étant tourné vers le père Enfantin et lui ayant demandé s'il pouvait prêter le serment exigé, le père répondit négativement, et tous refusèrent.

Deux séances furent consacrées à cet étrange procès : dans la première, on entendit le réquisitoire de M. Delapalme, avocat général, des discours de MM. Olinde Rodrigues, Duveyrier, Barrault,

Michel Chevalier et les plaidoiries de leurs défenseurs. Dans la seconde, M. Enfantin prit la parole; et la curiosité publique, vivement excitée, fut singulièrement déçue. Après avoir reproché aux juges de lui avoir refusé le conseil des femmes, d'avoir nié qu'un lien véritable existât entre ses fils et lui, il s'écria : « J'ai besoin de m'inspirer... j'ai besoin de m'inspirer par le regard. Je voudrais faire connaître à M. l'avocat général la force, la puissance du regard!... » Une hilarité générale accueillit ces paroles. « Avez-vous besoin de vous recueillir? demanda le président; mais M. Enfantin continua : « Je puis vous dire quelle importance nous attachons aux formes, aux regards, à la beauté; nous avons voulu que le prêtre de notre religion se présentât avec des formes qui pussent révéler la vie qui respire en lui. Le prêtre doit être beau, sage et bon : bonté, sagesse, beauté, résument très-nettement notre dogme. Ce sont surtout les beaux corps que je voudrais laver de leurs souillures et appeler à une meilleure existence... » Et bientôt le Père suprême s'étant interrompu de nouveau pour concentrer ses regards sur le tribunal, le président impatienté s'écria : « Nous avons autre chose à faire ici que d'attendre le résultat de vos contemplations » ; et il suspendit aussitôt la séance.

Ces débats se terminèrent par la condamnation de MM. Enfantin, Chevalier, Duveyrier, à un an

de prison et 100 francs d'amende. Plus heureux, MM. Barrault et Rodrigues ne subirent qu'une amende de 50 francs, sans incarcération. L'issue de ce procès devait nécessairement amener la dissolution de la secte, l'éparpillement des adeptes. Mais si la doctrine et les prédications saint-simoniennes prouvèrent jusqu'à quel point peut aller le désordre des idées à la suite d'une révolution, elles eurent une conséquence bien plus sérieuse, et qui ne devait être appréciée que plus tard, en posant pour ainsi dire les bases du socialisme par l'inauguration de ces deux théories fondamentales : la suppression du mariage, c'est-à-dire de la famille; la distribution de la fortune publique, mise en commun à chacun selon ses œuvres, c'est-à-dire, l'abolition de la propriété individuelle.

En France, à Paris surtout, l'esprit était donc notoirement malade, et le corps allait subir à son tour des atteintes matérielles d'une nature terrible. Le choléra, ce redoutable inconnu, s'élançant du fond de l'Asie, traversant d'immenses espaces avec la rapidité de la foudre, et tout aussi meurtrier qu'elle, avait frappé d'abord aux portes de Moscou et de Saint-Pétersbourg; puis, suivant les Russes dans leur campagne de Pologne, joignant sa destruction rapide et bizarre à la destruction ordinaire des combats, s'était avancé au centre de l'Allemagne. Tout à coup il franchit le détroit et

parut à Londres, la grande cité marchande, où ses ravages furent affreux. De Londres, il s'élançait sur Paris.

Il y a des fléaux qui, de loin en loin, prennent dans les fastes des peuples de véritables proportions historiques. Le moyen âge a eu sa peste noire, le XIXe siècle devait subir le choléra asiatique; et peut-être était-ce une même chose sous des noms différents que ces deux terrifiantes maladies, pourvoyeuses actives de la mort. Le premier bulletin officiel fut publié dans la journée du 29 mars 1832. Il était ainsi conçu : « Depuis trois jours, quarante personnes ont été atteintes du choléra, sur lesquelles quinze ont succombé. » Le soir, chacun s'abordait en se communiquant la funeste nouvelle, et contre l'évidence du danger, l'insouciance française ne pouvait plus chercher à entrer en lutte. L'aspect général de Paris, qui d'abord n'avait paru subir aucune modification sérieuse, ne tarda pas à s'altérer profondément, le peuple, tout surpris de la rapidité avec laquelle le choléra enlevait dans ses rangs les premières victimes de ses fureurs, alors que rien, pour ainsi dire, ne pouvait efficacement combattre les progrès du mal en présence du trouble, de l'hésitation, des essais divers de la science, le peuple, perfidement provoqué par des instigateurs de désordres, en vint à croire à un système d'empoisonnement prémédité contre lui,

et se porta, sur quelques individus soupçonnés de servir d'agents à cette machination lâche et atroce, aux plus terribles, aux plus déplorables extrémités. On ne voudrait pas admettre la réalité des scènes de violence et de meurtre qui se passèrent alors sur plusieurs points de Paris, que le *Moniteur* lui-même, dans sa stricte et naïve sincérité, se chargerait de prouver ce détail historique. On lit en effet, dans le numéro du 5 avril 1832 : « C'est sur la foi d'alarmes vagues que des citoyens ont été insultés, frappés, meurtris, tués ou jetés à la rivière. Nous ne saurions trop répéter qu'il n'existe pas, après les plus actives recherches, un seul fait qui donne la moindre apparence de vérité aux bruits d'empoisonnement. Que l'on se rassure donc, et qu'on se mette en garde surtout contre ces mensonges qui produisent des résultats si funestes. Des ordres sont donnés pour atteindre les auteurs ou les provocateurs des crimes commis. »

La terreur apparaissait d'autant plus grande, que la foi religieuse était moins forte; et du reste, le sinistre tableau que présentait alors Paris, était bien fait pour épouvanter les plus intrépides : en quelques jours, la mortalité cholérique y devint si considérable, que les moyens de transport ordinairement employés par l'administration des pompes funèbres, se trouvèrent insuffisants. Bientôt on dut mettre en réquisition toutes les voitures dites tapis-

sières que l'on put rencontrer dans Paris, et on se servit même des fourgons de l'artillerie pour enlever les cercueils déposés le soir à la porte des maisons; funèbre récolte, qui s'accomplissait dans l'ombre avec une rapidité trop significative.

Aujourd'hui que le choléra, pour ainsi dire acclimaté dans nos contrées, ne présente plus ces caractères de fureur qui signalèrent son invasion en France au printemps de 1832, on ne comprend plus que difficilement les scènes d'horreur et de deuil qui signalèrent particulièrement cette douloureuse épreuve de la population parisienne. Elles donnèrent lieu à de grands et nobles dévouements, et les classes élevées de la société payèrent largement aux masses souffrantes leur charitable tribut de confraternité chrétienne. Le duc d'Orléans visita courageusement les hôpitaux, accompagné de Casimir Périer, non moins intrépide que le prince en cette circonstance, et cependant, déjà frappé de la maladie qui devait si promptement le conduire au tombeau. Une association de jeunes gens, pour la plupart auditeurs au conseil d'État, montra le zèle le plus intelligent et le plus efficace dans la création et l'organisation des ambulances civiles dont chaque quartier dût être doté. L'archevêque de Paris, M. de Quélen, offrit sa maison de campagne de Conflans, naguère visitée par l'émeute, pour en faire un hôpital; mais son offre fut repous-

sée par le conseil municipal de Paris. Malgré tant d'épreuves matérielles, la passion politique dominait encore. La duchesse de Berri, ayant adressé à M. de Chateaubriand une somme de 12,000 francs destinée à être répartie entre les douze arrondissements de la ville où était né son fils, le grand écrivain transmit en ces termes à M. de Bondy, préfet de la Seine, l'expression des désirs de la princesse exilée :

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous envoyer, de la part de S. A. R. madame la duchesse de Berri, la somme de 12,000 francs pour être distribuée à la classe indigente de la population de Paris atteinte de la contagion. Le secours n'est sans doute pas proportionné au besoin, mais c'est le denier de la veuve. »

Et M. de Bondy répondit :

« Je regrette de ne pouvoir accepter, au nom de la ville de Paris, les 12,000 francs que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Dans l'origine des fonds que vous offrez on verrait, sous une bienfaisance apparente, une combinaison politique contre laquelle la population parisienne protesterait tout entière par son refus. »

M. de Chateaubriand s'étant adressé, au nom de la charité, à chacun des maires de Paris, individuellement, un seul eut le courage d'accepter. Mais ce n'était déjà plus par ambassadeur que la

duchesse de Berri prétendait parler au pays, et, dans son ardent désir de déployer au grand jour l'étendard de son fils, elle allait se jeter elle-même avec une intrépidité singulière au milieu de l'ardente mêlée des partis.

III

Nous avons vu que Marie-Caroline, après un très-court séjour en Piémont, s'était embarquée à Gênes et dirigée ensuite sur Florence. De là, elle se rendit à Naples, où Louis-Philippe aurait compris et voulu qu'elle vécût paisiblement en dehors de la politique, au milieu de sa famille. Mais cette vie sans intérêt, sans mouvement, sans éclat, ne pouvait pas convenir à la nature vive et chevaleresque de la duchesse. Madame avait d'ailleurs une foi ardente dans l'avenir et la fortune de son fils. C'était bien plus qu'il n'en fallait pour lui conseiller les résolutions les plus énergiques, les entreprises les plus aventureuses.

La cour napolitaine, assez timorée, avait demandé au gouvernement français s'il voyait quelque inconvénient au séjour de la duchesse de Berri à Naples, et cette démarche seule prouvait que ce n'était pas là le centre d'action véritable où la mère de

Henri V devait songer à préparer une expédition légitimiste. Aussi, malgré tous les souvenirs qui auraient pu la retenir au pied du Vésuve, prit-elle bientôt la résolution de se transporter dans les états du duc de Modène, à Massa, où elle descendit d'abord dans une hôtellerie avant que le duc ne lui eut offert d'habiter la résidence qu'il y possédait. M. de Saint-Priest, ancien ambassadeur à Madrid, avait rencontré la princesse à Naples, et la suivit à Massa. Un grand nombre de royalistes, entre autres, MM. le maréchal de Bourmont, de Pastoret, de Kergorlay, d'Escars, ne tardèrent pas à s'y réunir au duc de Blacas, à MM. de Mesnard et de Brissac qui avaient accompagné la duchesse. Des officiers de la garde royale, des Vendéens, quelques dames françaises et légitimistes complétaient cette petite cour de Massa, où on conspirait au grand jour, sans que la police du gouvernement de Louis-Philippe parût être suffisamment informée des trames qui s'ourdissaient contre lui sur ce point de la Péninsule italique.

Cette réunion de gens dévoués à la réalisation d'une même pensée, caressant en commun une même espérance, devait nécessairement se créer bien des illusions sur ses chances de réussite. Comment aurait-il pu en être autrement, du reste, lorsque chaque jour Mme la duchesse de Berri recevait des rapports conçus dans des termes tels que

ceux-ci : « L'ordre de choses existant, livré à de continuelles émeutes, voit sans cesse la paix publique compromise par des troubles; il a perdu sa popularité sans acquérir de la force. La désaffection fait chaque jour de nouveaux progrès. La répression violente que le Gouvernement a été contraint de mettre en usage pour résister à tant d'attaques, n'a pu avoir lieu sans susciter bien des colères. En même temps, dans la généralité de la population, le désenchantement a succédé à l'enthousiasme. Toutes les utopies de l'opposition de quinze ans démenties par les faits, tant de promesses aboutissant à tant de mensonges, tant de sacrifices sans compensation, ont produit dans les opinions, qui avaient d'abord accueilli avec faveur le nouveau régime, une sorte d'athéisme politique accompagné d'une profonde indifférence. Au milieu de cette apathie générale, Madame, ayant pour elle le chaleureux dévoûment des provinces méridionales et les sympathies belliqueuses de la Vendée, peut tout entreprendre et tout changer en France par un hardi coup de main. L'esprit de l'armée est incertain et chancelant. Un premier succès déterminerait des défections; et une fois qu'un régiment aurait passé sous les drapeaux de Son Altesse Royale, tout serait dit. Sans doute les partisans de la prudence peuvent objecter qu'il y a des périls à courir et des obstacles à vaincre; mais on ne change

point la forme d'un État sans surmonter des obstacles et sans courir des périls. L'occasion est belle, il faut la saisir; la chance est bonne, il faut la jouer... D'ailleurs, Son Altesse Royale doit considérer que plus elle laissera se prolonger la crise, plus la situation de la France deviendra mauvaise. Chaque année ajoute une nouvelle plaie à ses finances et aggrave sa situation politique en Europe. N'est-il pas à craindre que les puissances étrangères n'attendent pour l'accabler que le moment où, minée par ce mal intérieur qui la dévore, elle ne sera plus en état de se défendre. Ne serait-il pas plus national, plus digne de Marie-Caroline, de prévenir ce malheur en tranchant la question par un coup hardi, avant qu'épuisée de sacrifices et désorganisée par la prolongation d'une crise funeste, la France se trouvât dans un état de faiblesse et d'infériorité politique d'où elle serait longue à sortir? En un mot, ne vaudrait-il pas mieux prévenir le mal que d'avoir à le réparer? »

Presque tous les personnages qui entouraient en ce moment Mme la duchesse de Berri avaient, il est vrai, un intérêt personnel et direct à voir les choses sous ce jour favorable, puisqu'ils devaient remplir les charges importantes dans le gouvernement de la future régente. Cependant, il faut le dire, aucune considération égoïste ne les dirigeait; et s'ils se faisaient des illusions, elles étaient parfaitement con-

sciencieuses. Il n'y avait auprès de la duchesse que des gens convaincus et pas un intrigant, chose bien rare en pareil cas.

Mais toute cette petite cour redoutait l'action et l'autorité de M. de Blacas, auquel le roi Charles X avait confié des pouvoirs très-étendus. On craignait l'extrême modération de sa politique et l'éloignement du vieux roi pour une tentative à main armée dont le succès lui semblait fort douteux. La présence du duc de Blacas était gênante; Marie-Caroline résolut de l'éloigner, et lui demanda de se rendre à Holy-Rood pour obtenir de Charles X la reconnaissance formelle de ce titre de régente qu'elle prenait d'elle-même jusqu'à la majorité de son fils, en vue des événements qui pouvaient ultérieurement s'accomplir. Elle insistait aussi sur les graves inconvénients qui résultaient nécessairement de l'absence d'unité dans les tentatives du parti royaliste, et sollicitait l'intervention puissante de M. de Blacas pour obtenir l'homogénéité qui lui semblait, de toutes les conditions de succès, la première et la plus nécessaire. M. de Blacas céda aux désirs chaleureusement exprimés de la duchesse, qui put alors se livrer sans contrainte à la réalisation des plans désormais arrêtés dans sa pensée.

Un projet de constitution avait été longuement élaboré par les hommes qui formaient d'avance; auprès de Marie-Caroline, une sorte de conseil de

régence. Les bases de cette constitution nouvelle étaient empruntées à notre ancienne législation politique, et modifiées dans des détails essentiels suivant les exigences du temps : on revenait à la grande constitution des états-généraux qui seraient composés de deux chambres et se réuniraient à des intervalles marqués pour discuter les lois qu'on aurait à leur soumettre. Des assemblées provinciales, élues à deux degrés par le suffrage universel, devaient siéger annuellement, et, tout en réalisant dans des limites possibles la théorie de la décentralisation, surveiller d'une façon pratique les grands intérêts des localités. D'autres mesures d'un caractère moins général complétaient ce système de gouvernement, qui ne pouvait naturellement recevoir son perfectionnement entier que lorsque le succès aurait couronné l'œuvre à laquelle la duchesse de Berri se dévouait, il faut bien le dire, avec un courage à la Marie-Thérèse, bien remarquable dans une nature alors si frêle et si nerveuse.

Un gouvernement provisoire avait été établi à Paris. Il se composait de quatre membres, que nous citons dans l'ordre où ils se trouvaient désignés par l'ordonnance rendue à Massa : le marquis de Pastoret, le duc de Bellune, le vicomte de Chateaubriand et le comte de Kergorlay. Le comte de Floirac devait exercer les fonctions de secrétaire de ce gouvernement provisoire destiné à saisir et

à concentrer le pouvoir dans le cas où le triomphe de la cause légitimiste l'eût enlevé aux hommes de la révolution de 1830, ambitieuse hypothèse, assez facilement admise par un parti qui se souvenait trop de 1815, et se plaçait au point de vue exceptionnel des provinces méridionales ou bretonnes.

Diverses ordonnances furent également rendues à la veille de l'expédition méditée; elles devaient être insérées dans un *Moniteur* qui serait imprimé à Marseille ou à Nantes : souvenir et imitation du *Moniteur* de Gand. L'une autorisait les soldats des classes de 1828, 1829 et 1830, à rentrer dans leurs foyers, déclarant que l'effectif de l'armée était hors de proportion avec les ressources de l'État, sans que les relations de la France avec les puissances étrangères le rendissent nécessaire. Une autre accordait à tous les militaires ayant fait partie de l'expédition d'Afrique sous les ordres du maréchal Bourmont, non-seulement les grades et décorations demandées régulièrement pour eux par le maréchal, mais encore une gratification de trois mois de solde. Une troisième abolissait l'impôt sur les vins, et réduisait l'impôt du sel à 10 francs par quintal métrique. D'autres enfin décrétaient que les contributions foncière, personnelle, mobilière, l'impôt des patentes et celui des portes et fenêtres pour l'année 1832, seraient perçus sur les rôles

dressés pour l'exercice de 1830, en vertu des lois rendues en 1829, que la garde royale serait rétablie, avec adjonction de deux régiments pour remplacer la garde suisse, etc.[1]

Après avoir réglé tous ces détails préliminaires, et préparé une proclamation à l'armée, on songea à tenter la grande entreprise, dont l'exécution résolue par Mme la duchesse de Berri ne pouvait pas, du moins le pensait-elle, être plus longtemps ajournée. Mais sur quel point des côtes de France serait-il convenable de débarquer? C'était une question grave et controversée. Entre les provinces de l'Ouest et celles du Midi, il fallait choisir. On opta pour le Midi par une double raison : le soulèvement du Midi, s'il était possible, pouvait, seul, donner une importance décisive aux événements dont l'Ouest allait devenir le théâtre; en second lieu, une tentative insurrectionnelle était depuis longtemps préparée à Marseillle par les soins de quelques notabilités légitimistes, parmi lesquelles se distinguaient plusieurs officiers supérieurs de la garde royale. Cette question une fois débattue et résolue, il fallait encore s'occuper des voies et moyens indispensables à la réalisation matérielle de l'entreprise, et voilà ce que l'on imagina :

M. de Saint-Priest possédait également, on le

1. Voir les notes et documents historiques, à la fin du volume.

sait, le nom et le titre de duc d'Almazan, moins généralement connu que le premier. Il se rendit à Livourne, où il savait trouver un bateau à vapeur faisant le service entre Livourne et Gênes, le *Carlo Alberto*, et, sous le nom de duc d'Almazan, parvint à noliser ce bâtiment qui devait le conduire, disait-il, à Barcelone et à Gibraltar. Voici en quels termes était rédigée cette convention à la date du 23 avril 1832 : « Par le présent écrit, le sieur J.-B. Serra, recommandataire, et Antoine de Ferrari, subrécargue du paquebot à vapeur sarde le *Carlo Alberto*, commandé par le capitaine Georges Zahra, donnent en nolisement à son Excellence M. le duc d'Almazan, grand d'Espagne de première classe, le susdit paquebot pour un voyage à faire d'ici à Barcelone et Gibraltar. Le susdit duc d'Almazan déclare accepter le nolisement, et s'oblige de payer la somme de 1,200 piastres fortes d'Espagne, plus les frais de port, de patente, de combustible et autres. La totalité de ce paquebot sera à l'entière disposition de M. le duc d'Almazan, sans que ledit capitaine puisse recevoir ni marchandises, ni passagers. Le voyage devra commencer, le temps le permettant, au plus tard demain 24 du courant. Dans la somme ci-dessus indiquée de 1,200 piastres fortes, est comprise la nourriture de treize personnes de la suite de M. le duc d'Almazan. » Ces treize personnes devaient être : Mme la duchesse de Berri,

Mlle Lebeschu, son ancienne et fidèle dame d'atours, le maréchal de Bourmont, accompagné de ses deux fils, Adolphe et Charles, MM. de Mesnard, de Kergorlay et son fils, de Brissac, Sala, Ledhuy, Sabatier et un subalterne. Adolphe Sala, officier de la garde royale, fut chargé de monter à bord du *Carlo Alberto* et de le diriger vers le point de la côte où l'embarquement devait avoir lieu.

Mme la duchesse de Berri prétexta un voyage à Florence. Une voiture de poste fut conduite vers le soir aux portes du palais: elle reçut dans l'ombre Mme de Podenas accompagnée d'une femme de chambre, et fit route pour la Toscane, tandis que la princesse s'éloignait elle-même dans une direction différente, suivie de Mlle Lebeschu et de M. de Brissac. A onze heures, les passagers du *Carlo Alberto* se trouvaient rassemblés sur la côte; après une assez longue et pénible attente, les feux lointains du navire furent signalés. Une chaloupe s'approcha de la plage; M. Sala donna la main à la princesse pour l'y faire entrer; et bientôt, au milieu d'un profond silence, le *Carlo Alberto* cingla vers ces rivages de la France auxquels aspirait si ardemment Marie-Caroline.

Le 27 avril, il relâchait à Nice pour y prendre du charbon. Le 28, au milieu de la nuit, il se trouvait en vue du phare de Planier. Deux fanaux furent aussitôt allumés à son bord, signal convenu qui fit

immédiatement approcher une grande barque chargée depuis plusieurs nuits de courir des bordées sur ce point désigné des côtes de la Provence. Cependant le vent s'était élevé tout à coup; il soufflait avec une violence extrême, et la mer était devenue très-houleuse. La barque vint se présenter bord à bord au *Carlo Alberto*: mais les deux bâtiments, soulevés par les vagues furieuses, tantôt s'éloignaient l'un de l'autre, tantôt s'entrechoquaient d'une façon effrayante. Il fallait prendre le moment où les deux bords se toucheraient pour s'élancer dans la barque dont les planches humides étaient devenues dangereusement glissantes. La princesse ne montra pas un instant d'hésitation et de frayeur; elle se jeta avec une aisance joyeuse et toute virile dans le bateau où vinrent successivement la rejoindre MM. de Bourmont, de Mesnard, de Kergorlay et de Brissac, qui s'étaient déguisés en pêcheurs, suivis du pilote dont nous avons déjà parlé. Ce dernier connaissait admirablement la côte, et savait aussi par quels signaux devait être indiqué le point où il fallait débarquer.

C'était une barque de pêche que le bateau envoyé ainsi pour recueillir et transporter Madame. Il était assez solide pour résister à un gros temps, mais n'offrait aucun abri contre le vent impétueux d'une semblable nuit, et contre les lames qui, à chaque instant, venaient se briser sur ses bords. La du-

chesse, adossée à un banc, et enveloppée d'un châle écossais, incommodée jusqu'à la souffrance par les odeurs repoussantes qu'exhalaient les bas-fonds de la barque et les voiles tout imprégnées d'eau de mer, ne faisait pas entendre un seule plainte. Quelle épreuve cependant! et ce ne devait pas, tant s'en faut, être la plus rude de cette entreprise maternelle où le dévouement, un dévouement qui n'est vraiment plus de notre âge, et la foi en la justice de sa cause, surent dominer toutes les fatigues, calmer toutes les douleurs.

Bientôt on signala un point lumineux vers l'endroit de la côte où le débarquement devait avoir lieu. On se dirigea vers cette lueur, et on reconnut promptement, non sans effroi, que ce n'était pas le phare d'espérance sur lequel on avait compté, mais bien un feu allumé par des douaniers récemment postés en ce lieu. Il fallait s'éloigner en toute hâte; et alors, comment débarquer? La côte, excepté sur ce point, était hérissée de roches dangereuses. On aborda pourtant. La duchesse et sa suite gravirent des rochers presque inaccessibles recouverts de pins maritimes, et, guidés par le pilote, se dirigèrent, par des sentiers à peine indiqués, vers une maison isolée, entourée de bois, située à environ deux lieues de Marseille et habitée par une famille prévenue de l'arrivée de Marie-Caroline. Le jour avait déjà paru lorsque la duchesse, brisée par la

fatigue, atteignit avec ses compagnons de périls cet asile préparé par la fidélité.

Deux personnes de sa suite furent bientôt envoyées à Marseille pour prévenir MM. de Lachaud, ancien colonel de la garde royale, et de Candolle, ancien consul à Nice, meneurs influents de la conspiration légitimiste, de son débarquement et du lieu de sa retraite. La duchesse demandait la prompte réalisation des promesses qui l'avaient attirée sur les côtes de la Provence, et reçut le soir même une réponse qui la combla de joie : Marseille, lui disait-on, opérerait son mouvement le lendemain. Les illusions du triomphe la bercèrent durant toute cette nuit du 29 au 30 avril, mais elles furent promptement suivies d'une amère déception : à trois heures du matin, des rassemblements s'étaient formés dans les rues de la ville et l'avaient parcourue aux cris de « vive Henri V! » Des conjurés étaient montés dans le clocher de l'église Saint-Laurent, y avaient arboré le drapeau blanc, et sonnaient le tocsin, tandis que d'autres cherchaient à soulever les pêcheurs et les marins du port. Cette dernière tentative n'avait réussi que partiellement; une foule considérable se pressait sur l'esplanade de la Tourette pour apercevoir le *Carlo Alberto* qu'on signalait à trois lieues en mer, et à bord duquel, disait-on dans les groupes, se trouvait la régente, accompagnée du maréchal de Bourmont. Mais l'en-

thousiasme se traduisait plutôt par des cris que par des actes, et il devenait évident que la moindre résistance armée ferait avorter cette tentative trop peu sérieuse pour réussir d'elle-même. Connaissait-on bien, d'ailleurs, les dispositions véritables des corps de troupes qui gardaient Marseille? MM. de Lachaud et de Bermond, anciens officiers, avaient cherché à s'y ménager des intelligences, et parce qu'on n'avait pas trahi leur secret, se croyaient en droit de compter sur de nombreuses défections. Le général Damrémont, un brave officier, qui devait quelques années plus tard succomber glorieusement en Afrique, et qui commandait alors la division militaire des Bouches-du-Rhône, avait des opinions royalistes; peut-être se laisserait-il entraîner dans le mouvement? Quelques instants suffirent pour renverser ces espérances mensongères trop légèrement accueillies.

Un rassemblement considérable s'étant présenté devant le poste du Palais-de-Justice en criant « vive la ligne! » et en agitant un drapeau blanc, un sous-lieutenant du 13e s'élança sur celui qui paraissait le chef de ce groupe et le jeta dans le corps-de-garde. Surprise de cet acte d'énergie, la petite colonne insurrectionnelle s'arrêta, et voyant les soldats du poste prêts à se servir de leurs armes, se dispersa dans un désordre qui permit d'arrêter aussitôt le colonel Lachaud, MM. de Bermond et de Candolle.

Tout était fini pour l'insurrection du moment où la troupe demeurait fidèle au gouvernement de Louis-Philippe. Les ouvriers du port, les marins engagés dans cette échauffourée, s'éloignèrent rapidement, et reprirent leurs travaux. Le drapeau blanc qui un instant avait flotté sur l'église Saint-Laurent, disparut à son tour, et de fortes patrouilles de garde nationale, sillonnant la ville en tous sens, achevèrent d'y rétablir l'ordre accoutumé.

Pendant ce temps, la duchesse de Berri rêvait le triomphe, rêve trop promptement évanoui. La situation de la maison qui lui servait d'asile ne lui permettait pas de suivre des yeux le drame insurrectionnel qui se jouait dans les rues et sur les places de Marseille. Confiante dans les promesses réitérées qui lui avaient été faites, elle attendait, avec d'heureuses nouvelles, les chevaux qui devaient servir à son entrée dans la ville. Mais les heures s'écoulèrent; et après cette attente pleine d'angoisses, un messager parut porteur d'un billet ainsi conçu: « Le mouvement est manqué; il faut sortir de France, » coup terrible, déception amère, que la princesse supporta avec un bien rare courage. Deux partis s'offraient à elle en ce moment: gagner secrètement les frontières piémontaises, ou traverser toute la France pour se jeter dans la Vendée. Quant à se transporter en Espagne, il n'y fallait plus songer, car ce même jour, au moment où la tentative

légitimiste avortait dans les rues de Marseille, une frégate sortait du port, se couvrait de voiles, et courait sur le *Carlo Alberto*, qui, s'enfuyant à toute vapeur, disparaissait bientôt dans les profondeurs de l'horizon.

La duchesse n'hésita pas; elle déclara que, puisqu'elle avait pu mettre le pied sur le sol français, elle ne le quitterait pas ainsi; mais qu'avant tout, il fallait, en s'éloignant de l'humble asile qui lui avait été offert, éviter de compromettre ses hôtes. On n'avait aucun moyen de transport; la duchesse voulut partir à pied par une nuit noire, précédée d'un guide qui se perdait lui-même au milieu des sentiers bordés d'oliviers. On s'égara; Marie-Caroline, s'enveloppant dans un manteau, s'endormit au pied d'un arbre, et gagna le lendemain une cabane de berger, où elle attendit près d'un feu de bruyères allumé à la hâte pour réchauffer ses membres glacés, que M. de Bonrecueil, qui s'était joint à sa suite et connaissait parfaitement le pays, eût amené une voiture. Cette voiture ne pouvait contenir que trois personnes. La duchesse y monta avec MM. de Mesnard et de Bonrecueil; avant d'arriver au château de ce dernier, où Madame donna rendez-vous à ses amis, il fallut aller demander l'hospitalité au frère d'un légitimiste non moins ardent que son frère dans une opinion tout opposée : on hésitait; la duchesse trancha la question, et, se présentant chez

son nouvel hôte, lui dit simplement : « Vous êtes républicain, je le sais; mais pour une proscrite, il n'y a pas d'opinion : je suis la duchesse de Berri. »

De cette maison, où l'hospitalité ne lui fit pas défaut, Marie-Caroline gagna le château de M. de Bonrecueil. Elle put y réunir autour d'elle les amis qu'elle avait dû laisser en arrière, et leur déclara formellement son intention de se rendre dans l'Ouest. Des objections ayant été faites à ce hardi dessein, Madame répondit : « Si je sortais de France sans aller dans la Vendée, ces braves populations qui ont donné tant de preuves de dévouement à ma famille ne me le pardonneraient jamais, et je mériterais plus que mes parents les reproches qui leur ont été faits tant de fois. » Elle voulut donc que les préparatifs de son départ se fissent rapidement; M. de Villeneuve, un légitimiste dévoué, se trouvant muni d'un passe-port pour lui, sa femme et sa suite, il fut convenu que la duchesse partirait avec lui, M. de Mesnard et M. de Lorge, ce dernier devant revêtir la livrée et monter sur le siége d'une calèche qu'on se procura, ainsi que des chevaux de poste. Madame partit pendant la nuit. On se dirigea sur Toulouse par Nîmes, Montpellier, Narbonne et Carcassonne, ne s'arrêtant qu'une fois par jour pour prendre un repas à la hâte. Les épisodes de ce voyage à travers la France furent nombreux et singuliers. Au château de Plassac, en Saintonge, le

maître de la maison dût présenter la duchesse comme une cousine venant de loin lui rendre visite. Ailleurs, elle assista au service divin dans une église de village, au milieu des fidèles assemblés, et y entendit avec une certaine impatience les prières pour le roi Louis-Philippe. Plus tard, lorsque continuant sa route par Saintes, Niort, Fontenay, Luçon, Bourbon-Vendée, Montaigu, elle eut gagné le château de la Preuille, et s'enfonçant dans le pays, voulut, près de Remouillé, traverser la Maine sur des piles de pierres qui tenaient lieu de pont, Madame tomba dans cinq pieds d'eau, ainsi que le paysan qui la guidait, et ne fut que péniblement tirée de ce danger; difficiles épreuves qui en précédaient d'autres bien plus graves, bien plus périlleuses encore. Enfin, Marie-Caroline, conduite à cheval par M. de La Roche-Saint-André, atteignit la métairie des Mesliers, dont elle fit, pour ainsi dire, son quartier général.

Quoique la police du gouvernement ne le servît pas alors aussi activement, aussi intelligemment qu'elle aurait pu le faire, on s'étonnerait, à bon droit, de la facilité avec laquelle la duchesse put ainsi parcourir, sans prendre aucune précaution de costume, toute une moitié de la France, qu'elle avait officiellement visitée trois années auparavant, si la fuite précipitée du *Carlo Alberto*, et la persuasion des autorités marseillaises que Madame

était à son bord, n'avait singulièrement facilité le rapide voyage de cette princesse. L'illusion des agents du gouvernement dura jusqu'au 14 mai : un bateau à vapeur, le *Sphinx*, que l'on avait mis à la poursuite du navire sarde, l'atteignit enfin et le captura. Cinq passagers seulement s'y trouvaient alors, au nombre desquels une femme qui prenait le nom de Rosa Staglieno, veuve Ferrari. Cette femme était blonde, de taille moyenne ; son apparence extérieure contrastait avec l'individualité qu'elle voulait représenter. Les officiers du *Sphinx* la prirent pour la duchesse de Berri ; et lorsque le *Carlo Alberto* fut remorqué jusqu'en rade de Toulon, le bruit de la capture de Madame se répandit aussitôt avec la rapidité de l'éclair. Quant aux passagers, qui n'étaient autres que MM. de Saint-Priest, de Kergorlay fils, Adolphe de Bourmont et Sala, des ordres venus de Paris les firent conduire à Marseille sur *le Nageur*, à bord duquel ils avaient été transportés. Mais le *Carlo Alberto* fut dirigé sur Ajaccio avec l'inconnue dont le signalement transmis aux Tuileries avait donné au roi Louis-Philippe l'occasion d'exprimer en conseil des ministres ses intentions, généreuses alors, relativement à Madame. Marie-Caroline devait, suivant ses premières et formelles instructions, être immédiatement reconduite en Écosse sans interrogatoire, sans procédure. La frégate qui allait transporter la prétendue

veuve Ferrari était même sur le point d'appareiller, lorsque M. d'Houdetot, aide de camp du roi, arriva en rade d'Ajaccio, et se présenta devant la captive, qu'il reconnut bientôt pour Mlle Mathilde Lebeschu, fidèle jusqu'à la fin au rôle qu'elle avait joué. Plus tard, tous les passagers du *Carlo Alberto* devaient être réunis dans le même procès qui fut évoqué au mois de mars 1333 par la cour d'assises de Montbrison. Mais le doute sur l'individualité de la soi-disant Rosa Staglieno avait duré assez longtemps pour protéger le voyage de Marie-Caroline et lui permettre désormais d'atteindre sans danger cette métairie vendéenne où couvait la guerre civile.

IV

La lettre suivante, adressée au marquis de Coislin, avait précédé l'arrivée de la duchesse de Berri dans les provinces de l'Ouest :

« Que mes amis se rassurent, *je suis en France*, et bientôt dans la Vendée ; c'est de là que vous parviendront mes ordres définitifs ; vous les recevrez avant le 25 de ce mois. Préparez-vous donc ; il n'y a eu qu'une méprise et une erreur dans le Midi ; *je suis satisfaite de ses dispositions, il tiendra ses promesses.* Mes fidèles provinces de l'Ouest ne man-

quent jamais aux leurs; dans peu, toute la France sera appelée à reprendre son ancienne dignité, à recouvrer son ancien bonheur. »

Un ordre de prise d'armes suivit de près cette lettre. Transmis par M. Guibourg, avocat nantais, au nom de la régente, cet ordre était ainsi conçu :

« D'après les rapports qui m'ont été adressés sur les provinces de l'Ouest et du Midi, mes intentions sont qu'on prenne les armes le 24 de ce mois; j'ai fait connaître partout mes ordres à cet égard, et je les transmets aujourd'hui à mes provinces de l'Ouest.

« Saintonge, 15 mai 1832.

MARIE-CAROLINE. »

Mais les dispositions de la Vendée s'étaient modifiées en présence de l'avortement complet de cette insurrection du Midi sur laquelle on avait tant compté. La fraction militaire du parti légitimiste, celle qui avait appelé de tous ses vœux la tentative armée à laquelle la régente la conviait ouvertement aujourd'hui, semblait elle-même frappée de stupeur. Ainsi, des douze chefs qui devaient commander les douze divisions, dont M. de Charette avait la direction supérieure, sept déclarèrent que, si personnellement, leur sang était prêt à couler en toutes circonstances pour la cause de Henri V, il

n'en était pas moins vrai que la Vendée ne devait se lever que dans la double hypothèse d'un soulèvement général du Midi ou d'une invasion étrangère, et qu'ils ne voulaient pas assumer la responsabilité terrible d'entraîner leurs paysans dans une entreprise qui ne serait bientôt plus qu'une échauffourée sanglante. Un mémoire rédigé dans ce sens fut même transmis à la duchesse de Berri par les soins de M. de Coislin; il renfermait les passages suivants, dont les curieux détails jettent une vive lumière sur cet épisode historique de la dernière guerre vendéenne : « L'armement est loin d'être ce qu'il faudrait qu'il fût pour soutenir avantageusement la guerre : il se compose de fusils jetés sur la côte par les Anglais pendant la première révolution, et à l'époque des Cent-Jours. Les derniers seuls sont en état de service ; mais une partie de ces armes est à peu près perdue, faute de soins et par la nécessité où on a été de les cacher, tant sous le ministère Decazes que depuis la révolution de 1830. De plus, quelques-uns de ceux qui en avaient, les ont vendues, soit pour en avoir le prix, soit pour les changer contre des fusils de chasse. L'armement actuel n'est donc composé que de vieux fusils anglais et d'un assez grand nombre de fusils de chasse, ce qui augmente beaucoup la difficulté de la distribution des cartouches, surtout pendant les affaires. La poudre manque encore bien plus que

les fusils; depuis la révolution de 1830, on ne s'en est procuré dans nos départements qu'avec la plus grande peine, et livre par livre. Les patrouilles et les visites domiciliaires ont nécessité de grandes précautions pour que ces poudres ne fussent pas trouvées dans les maisons; on les a cachées dans des arbres creux, dans des barges de fagots, de foin, etc. L'humidité a causé des pertes bien fâcheuses, et il faut le dire franchement, parce que c'est la vérité, et qu'il importe que Madame et son conseil le sachent, dans la plupart des divisions, il ne reste plus de quoi soutenir la guerre pendant quinze jours. Lorsque nous avons pris les armes, en 1815, nous étions dans la même position; mais alors nous comptions, et pouvions compter sur l'assistance de l'Angleterre, maîtresse de la mer, tandis qu'aujourd'hui nous n'avons rien à espérer. Tous les chefs connaissent cette position; les propriétaires fidèles et dévoués la connaissent aussi, et chacun sait que, dans cet état, nous ne pouvons agir avec quelqu'espoir de succès, qu'appuyés par les armées européennes qui, en attaquant la frontière de la France, forceraient Philippe à retirer de nos départements une partie des troupes de ligne qui s'y trouvent et qui sont très-nombreuses..... Nous supplions Madame de prendre ces observations en considération, et la prions de ne pas s'en rapporter à ces gens qui lui ont raconté de nos

contrées tout le contraire de ce que nous les avions chargés de lui dire..... »

La lecture de ce mémoire étonna Marie-Caroline, tout en produisant sur elle l'impression la plus douloureuse. Les chefs vendéens n'étaient donc pas unanimes dans leur manière d'apprécier la situation. Il y avait donc aussi parmi eux un parti du mouvement et un parti de la résistance. La duchesse répondit aussitôt au mémoire de M. de Coislin : « J'ai lieu de m'affliger des dispositions contenues dans la note que vous m'avez envoyée : vous vous rappellerez, monsieur, le contenu de vos dépêches; ce sont elles, ainsi qu'un devoir que je considérai comme sacré, qui m'ont décidée à me confier à la loyauté reconnue de ces provinces. Si j'ai donné l'ordre de prendre les armes le 24 de ce mois, c'est sûre de votre participation, c'est d'après des notes positives du Midi et de plusieurs points de la France. Je regarderais ma cause comme à jamais perdue, si j'étais obligée de fuir ce pays, et j'y suis naturellement amenée, si une prise d'armes n'avait lieu immédiatement. Enfin, je n'aurai donc d'autre ressource que d'aller gémir loin de la France, pour avoir trop compté sur les promesses de ceux envers lesquels j'ai tout bravé pour remplir les miennes! Je l'avoue, privée des lumières de M. le maréchal, il m'en coûte de prendre une telle résolution sans lui; mais j'ai l'assurance qu'il sera à son poste,

s'il n'y est déjà. J'aurais désiré suppléer à ses conseils par les vôtres; mais le temps me manquait, et j'ai dû faire un appel à votre dévouement et à votre zèle. L'ordre envoyé dans toute la France de prendre les armes *le vingt-quatre de ce mois demeure donc exécutoire pour l'Ouest*. Il me reste maintenant, monsieur, à appeler votre attention sur l'armée, c'est elle qui assurera nos succès; c'est donc un devoir que d'employer vis-à-vis d'elle tous les moyens de suggestion possibles. Vous aurez soin de répandre, deux jours à l'avance, mes proclamations et mes ordonnances. Vous ne vous porterez à des voies de fait contre elle qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation. Telles sont mes volontés positives. Je vous prie de faire parvenir le plus tôt possible cette lettre à ceux qui ont signé celle que vous m'avez envoyée. Je n'ai pas besoin, monsieur le marquis, de vous dire combien je compte sur le dévouement dont vous m'avez donné déjà tant de preuves, et qui devient si nécessaire dans ce moment décisif. »

Il faut le dire, du reste, l'attitude réservée et expectante de quelques-uns des chefs vendéens, coïncidait avec les timides avis du comité royaliste de Paris. Divisé lui-même en deux fractions, l'une décidée à agir, l'autre disposée à temporiser, il réunissait dans son sein un certain nombre d'hommes parlementaires qui firent pencher la balance du

côté de la prudence et de la temporisation, sans songer que, dans certaines conditions données, il est souvent plus prudent et plus sage de laisser à l'impulsion toute sa force, que de chercher à entraver d'une façon inopportune l'action des rouages déjà mis en mouvement. M. Berryer, le grand orateur légitimiste, fut chargé de se faire auprès de Mme la duchesse de Berri l'écho de cette politique hésitante. Personne assurément ne pouvait plus que lui en devenir l'éloquent interprète, et bientôt on lut dans certains journaux de Paris : « M. Berryer est parti pour la Bretagne où il va plaider la cause d'un chef de bande devant la cour d'assises de Vannes. »

Il partit en effet, et arriva à Nantes le 22 mai. Le maréchal de Bourmont s'y trouvait déjà. Tous deux s'abouchèrent. Le maréchal était vivement frappé de la facilité avec laquelle avait été comprimée la tentative légitimiste de Marseille. Les hésitations de quelques-uns des chefs vendéens le troublaient également. Les paroles de M. Berryer ne pouvaient qu'accroître encore les doutes qui venaient assaillir son esprit. Le comité de Paris, dont ce dernier était l'organe, pensait qu'il n'y avait aucun espoir sérieux à fonder sur cette insurrection, et l'opinion des notabilités royalistes qui le composaient devait avoir une grande influence sur les décisions du maréchal. Il en fut effectivement ainsi; M. de Bour-

mont avait reçu l'ordre relatif à la prise d'armes que la régente Marie-Caroline fixait au 24 mai. Sa longue conversation avec M. Berryer eut pour effet immédiat de l'engager à prendre sur lui de faire parvenir aux chefs vendéens cet avis qui avait toute la portée d'un contre-ordre, et était daté de Nantes, le 22 mai, à midi : « Retardez de quelques jours l'exécution des ordres que vous avez reçus pour le 24 mai, et que rien d'ostensible ne soit fait avant de nouveaux avis; mais continuez à vous préparer. » Quelques jours plus tard, le maréchal, comprenant que la volonté de la duchesse était désormais immuable, regrettait vivement d'avoir cédé à ce premier mouvement. Dans de pareilles circonstances, tout ajournement devient mortel, en effet, mais le mal était désormais irréparable.

Ce même jour, à deux heures, M. Berryer s'éloignait de Nantes dans une voiture de louage dont le cocher, pour toute indication, avait reçu l'ordre de suivre un paysan monté sur un cheval gris qui marchait à dix pas en avant, sans même regarder derrière lui et paraître s'inquiéter de la voiture qui le suivait. Comme bien d'autres épisodes de cette dernière des guerres civiles de l'Ouest, ce voyage de M. Berryer à travers les campagnes vendéennes appartient aussi bien au roman qu'à l'histoire : après plusieurs heures de marche, le paysan s'arrêta devant une auberge de village; il descendit

de cheval et continua sa route à pied, suivi de M. Berryer, également descendu de sa voiture, après avoir recommandé au cocher de l'attendre jusqu'au lendemain à six heures du soir. Bientôt le guide entra dans une maison isolée où une femme seule vaquait aux soins du ménage. « Voilà un monsieur qu'il faut conduire », dit laconiquement le paysan; « c'est bien, on le conduira », répondit la maîtresse de la maison; et le guide sortit aussitôt. Après un silence de trois quarts d'heure, le maître du logis arriva. Sa femme lui montra l'étranger, en répétant littéralement la phrase prononcée d'abord par le paysan. Le Vendéen jetant alors sur son hôte un coup d'œil investigateur et rapide, s'avança respectueusement vers M. Berryer, et lui fit subir un petit interrogatoire complet, quoique sommaire, qu'il termina en lui disant, avec une finesse naïve : « Si monsieur voulait me montrer les papiers qu'il a sans doute, je lui dirais bien s'il peut voyager tranquille dans notre pays. » M. Berryer les montra, et, dix minutes après, les chevaux ayant été amenés, il s'éloignait, précédé par un garçon de ferme, guide non moins silencieux que son premier conducteur.

A huit heures du soir, les voyageurs arrivèrent à la porte d'un bâtiment moitié château moitié métairie, dont le maître, chef vendéen, se reposait déjà des fatigues d'une journée consacrée tout

entière à des rendez-vous relatifs à la prise d'armes. Il ne put recevoir l'envoyé du comité de Paris; mais un parent le suppléa, et, lorsque M. Berryer eut fait connaître la mission dont il était chargé auprès de Marie-Caroline, il se proposa lui-même pour servir de guide. Ils partirent dès que la nuit fut venue; cette fois les précautions à prendre étaient d'autant plus grandes, qu'on se rapprochait davantage des lieux habités par Madame. Un paysan bien monté et servant d'éclaireur marchait à deux cents pas devant eux; un second suivait à la même distance. De temps en temps, un cri particulier se faisait entendre; et, dans le silence de la nuit, un autre retentissait au loin, véritable écho du premier. Il arriva un moment où cet écho fidèle ne retentit pas dans l'espace. Les cavaliers s'arrêtèrent sans que M. Berryer en sût la cause, puis, se portant rapidement en avant, trouvèrent leur éclaireur indécis à un endroit où le chemin bifurquait. Son cri n'avait été répété ni de l'un ni de l'autre des deux côtés de la route. Il y avait donc des troupes dans le voisinage, et en effet, au bout de quelques instants, un bruit de pas cadencés se fit entendre dans le lointain; il se rapprocha; les voyageurs purent voir luire dans l'ombre les baïonnettes d'une de ces colonnes mobiles qui, depuis quelques jours, parcouraient le pays en tous sens. Certes le danger était grand; le moindre bruit eût pu trahir la présence des deux envoyés

royalistes; mais la colonne passa sans les apercevoir, et ils continuèrent leur route.

Bientôt, pénétrant dans des taillis où les chevaux furent laissés à la garde des deux paysans, M. Berryer et son guide traversèrent assez péniblement un marais qui s'étendait à la lisière du bois. Le courage ne pouvait leur faire défaut en ce moment décisif, car, au delà du marais, apparaissait la silhouette de cette humble métairie des Mesliers, qui abritait une mère dont le dévouement devait, au milieu d'une époque égoïste, sceptique, froidement matérielle, passer à bon droit pour de l'héroïsme. Le chef vendéen heurta la porte d'une façon particulière; une vieille femme ouvrit, et le compagnon de M. Berryer demanda à voir « M. Charles », en ajoutant qu'une personne venant de Paris désirait beaucoup lui parler. « Il dort, répondit la vieille Vendéenne, mais il a dit de l'avertir si quelqu'un venait; je vais le réveiller. » On entra dans la salle basse de la pauvre métairie, et, au bout de quelques instants, l'humble garde du corps de la mère de Henri V, revint annoncer que « M. Charles » était prêt à recevoir M. Berryer. Ce dernier suivit donc la vieille femme, et franchit derrière elle un escalier extérieur conduisant à la petite chambre qu'habitait la duchesse. Quelques minutes après, l'envoyé du comité de Paris se trouvait en présence de Madame.

Étendue sur un lit de bois blanc dont la grossièreté contrastait singulièrement avec les draps de fine batiste dans lesquels elle était couchée, couverte d'un tartan écossais aux couleurs bariolées, portant sur la tête la coiffe de laine des femmes du Bocage, Marie-Caroline se souleva à demi en voyant entrer M. Berryer, et lui fit signe de s'asseoir sur une chaise qui, avec la table couverte de papiers au milieu desquels on apercevait deux pistolets tout armés, formaient l'ameublement de cet étroit réduit. Quelle entrevue et que d'émotions diverses devaient, indépendamment de leur volonté, assaillir les deux acteurs d'une telle scène! Assurément, jamais audience aux Tuileries n'avait eu pour eux un pareil caractère de solennité et de grandeur.

L'entretien dans lequel toute la question de la Vendée fut discutée, approfondie, absorba la majeure partie de la nuit. M. Berryer plaida la cause de la raison et de la paix, Madame, celle de l'héroïsme et de la chevalerie. Il était difficile qu'ils s'entendissent. M. Berryer, éloquent et persuasif comme toujours, crut cependant avoir convaincu la duchesse, mais jamais il n'avait eu à combattre un adversaire aussi ingénieux dans ses répliques : « Mes amis de Paris, disait-elle, ne connaissent pas l'état des choses; ils n'en sont informés que par ceux qui sont opposés au mouvement. A mon

arrivée ici, ils m'ont offert argent et vaisseaux pour m'embarquer; eh bien! je leur ai répondu : Oui, comme vous avez fait au duc de Bourbon en 1815; et si, au lieu de partir, il fût resté dans le pays, quinze jours après, il eût été à la tête de toute la Vendée, qui alors, eût fait de grandes choses..... » Cette conversation, dans laquelle la duchesse montrait une agitation presque fébrile, dura jusqu'à quatre heures du matin; Marie-Caroline paraissait alors devoir céder aux raisons habilement développées par son interlocuteur. M. Berryer se retira, en offrant de faciliter le départ de la princesse pour laquelle on s'était procuré un passe-port. Il devait même s'arrêter à un endroit convenu pour y attendre Madame; mais le lendemain il recevait, au contraire, une lettre par laquelle Marie-Caroline lui disait que sa retraite serait honteuse, et qu'elle voulait décidément courir la chance des armes, car elle avait enchaîné trop d'intérêts aux siens pour se soustraire seule aux conséquences de sa descente en France, et les laisser peser sur les autres. M. de Mesnard adressait en même temps à M. Berryer un billet ainsi conçu : « Resté seul près de Madame, dans l'incertitude où l'a laissée votre conversation, ma position est assez délicate. Je déclare que je n'ai pas dit un seul mot à Son Altesse Royale qui ait pu influencer son opinion; sa décision est la suite de ses propres réflexions,

et émane entièrement de son cœur noble et courageux. Elle vient de m'en faire part. Je n'y ai contribué en rien; mais j'avoue que j'y applaudis. »

Et le maréchal Bourmont recevait également, le 25 mai, la lettre suivante, signée « Marie-Caroline, régente de France » : « Ayant pris la ferme détermination de ne pas quitter les provinces de l'Ouest, et de me confier à leur fidélité depuis si longtemps éprouvée, je compte sur vous, mon bon ami, afin d'adopter toutes les mesures nécessaires pour la prise d'armes qui aura lieu dans la nuit du 3 au 4 juin. J'appelle à moi tous les gens de courage; Dieu nous aidera à sauver notre patrie; aucun danger, aucune fatigue ne me décourageront; on me verra paraître au premier rassemblement. » Le maréchal dut donc faire rapidement connaître à tous les chefs vendéens les formelles intentions de Madame, relativement à la prise d'armes; mais le contre-ordre, qu'il avait donné quelques jours auparavant, avait jeté le trouble et la désorganisation parmi les bandes royalistes; un autre incident non moins grave devait aussi porter un coup bien fatal à l'insurrection vendéenne.

Le général Dermoncourt, qui commandait le département de la Loire-Inférieure sous les ordres du général Solignac placé à la tête de la douzième division militaire, ayant reçu divers rapports lui présentant le château de La Chaslière comme un

centre important des opérations légitimistes, résolut d'y faire une descente. Le 28 mai, à dix heures du soir, trois détachements se dirigeaient, par son ordre, sur le château appartenant à la famille de Laubépin. Lui-même conduisait un de ces détachements; et l'investissement de La Chaslière fut exécuté avec tant de rapidité, que le maître de la maison, M. de Laubépin, ancien intendant militaire, qui se disposait à fuir au moment où les soldats entouraient sa demeure, se vit contraint de rentrer au château dont la porte se referma sur lui, tandis que son frère ne parvenait à se dérober aux poursuites qu'en abandonnant rapidement le cheval qu'il allait monter. Le général Dermoncourt s'était muni d'un mandat d'amener; il fit enfoncer la porte du château, y pénétra, et ordonna de minutieuses recherches qui, d'abord, n'aboutirent qu'à l'arrestation de M. de Laubépin, retiré dans une de ces cachettes inventées par le moyen âge au profit des guerres civiles modernes, mais bientôt amenèrent un résultat de la plus haute importance : des grenadiers, en visitant un cellier, trouvèrent trois bouteilles remplies de papiers. Ces bouteilles furent aussitôt apportées au général et brisées sous ses yeux en présence du maître de la maison, singulièrement troublé de cette découverte. Elles contenaient, en effet, le plan de campagne tout entier des légitimistes de l'Ouest, de Paris et du Midi, et

la correspondance, lettres, notes, billets en chiffres, de la duchesse de Berri avec les principaux chefs de l'insurrection. Cette correspondance faisait connaître que le soulèvement général était fixé à la nuit du 3 au 4 juin.

Ainsi tous les projets des légitimistes se trouvaient d'avance connus et déjoués. Le contre-ordre avait doublement porté ses fruits, d'abord en décourageant les chefs royalistes, et ensuite en facilitant les compromettantes découvertes de La Chaslière; cependant, fidèles au rendez-vous d'honneur qui leur avait été assigné, les Vendéens opérèrent dans la nuit du 3 au 4 juin leur mouvement insurrectionnel; mais ce mouvement, privé d'ensemble, ne produisit que des bandes, sans former nulle part un corps d'armée. Vainement de courageux efforts furent-ils tentés sur plusieurs points, et ce vieux sol des guerres civiles s'abreuva-t-il du sang généreux dont il semblait encore altéré, tous les rassemblements légitimistes, ne s'appuyant qu'incomplétement l'un sur l'autre, furent successivement dispersés. On se battit à Maisdon, à Riaillié, à la Caraterie. Au village du Chêne, près duquel M. de La Roberie avait opéré sa jonction avec M. de Charette, il y eut un très-grave engagement où, des deux côtés, on fit assaut de sang-froid et de courage. A la Pénissière-de-la-Cour, château situé à une lieue et demie de Clisson, une cinquantaine de Vendéens tinrent

en échec, pendant toute une nuit, les troupes de ligne envoyées pour les réduire, et la défense de cette poignée d'hommes présenta un singulier caractère d'acharnement énergique : deux fois les soldats étaient arrivés jusqu'à vingt pas des murs de la Pénissière, deux fois il avaient été forcés de se replier sous une fusillade terrible et incessante; alors, s'approchant du château d'un côté où l'absence d'ouvertures empêchait les assiégés de tirer sur eux, quatre hommes accompagnés d'un maçon parvinrent, en appliquant une échelle, à monter jusqu'au toit dont ils découvrirent une portion suffisante pour lancer dans l'intérieur des matières enflammées. Bientôt un violent incendie éclatait au-dessus de la tête des défenseurs de la Pénissière, et cependant la fusillade continuait toujours, animée par les fanfares guerrières de deux clairons qui ne cessèrent de jouer durant cette nuit sinistre. Une dernière fois, les soldats s'avancèrent, portant des torches et du bois sec; tout cela fut jeté dans l'intérieur du château par les portes et les fenêtres du rez-de-chaussée, que les sapeurs avaient enfoncées; désormais, les intrépides Vendéens allaient avoir l'incendie au-dessous comme au-dessus de leurs têtes. Ils prirent alors un dernier parti, parti désespéré, qui sauva la plupart d'entre eux : tandis que huit des leurs se dévouaient à soutenir l'attaque des assaillants, les autres perçant le mur

de la façade opposée à celle que les soldats attaquaient, s'élancèrent au pas de course et clairon en tête vers l'extrémite du jardin dont ils franchirent la haie sous un feu de mousqueterie qui leur tua trois hommes. Leurs huit compagnons, demeurés dans l'ardente fournaise qui les enveloppait, s'étaient retirés sous une sorte de voûte formée par la muraille, résolus à se défendre jusqu'à la mort. Le plancher s'affaissa sans les atteindre, et leurs adversaires, les croyant anéantis au milieu des tourbillons de flammes, cessèrent un combat où, d'un côté, les combattants semblaient absolument faire défaut. Protégés par la nuit, les huit Vendéens, se laissant glisser le long des murs, parvinrent ainsi, en gagnant la campagne, à se soustraire au sort terrible qui les attendait. Héroïque et prodigieux exemple de résistance dont le récit reporte l'imagination vers ces grandes guerres de la Vendée, dont celle-ci ne présente, grâce à un certain enchaînement de circonstances, qu'une image fort affaiblie.

Cependant, que devenait Marie-Caroline au milieu de ces conflits sanglants, de ces scènes douloureuses et terribles? Au combat du Chêne, retirée dans une ferme peu distante du champ de bataille, elle y pansait les blessés, aidée dans ses œuvres de dévoûment par M[lle] Eulalie de Kersabiec. Le lendemain de cette affaire, les troupes ayant dirigé

des reconnaissances sur la métairie qui abritait Madame, elle dut se réfugier à la hâte dans un fossé profond recouvert de broussailles; partageant presque toujours l'existence matérielle des paysans qui lui offraient leur loyale hospitalité, nourrie de lait et de pain grossier, couchant sur la dure et même dans les bois, elle passa par toutes les épreuves d'un soldat dans cette guerre de partisans et d'embuscades, dans cette guerre, pour ainsi dire romanesque, où elle renouvelait la tentative de Charles-Édouard avec une témérité si virile, mais trop héroïque pour être bien comprise et dignement appréciée au milieu d'une époque abâtardie. Certes! Marie-Thérèse ne s'est jamais montrée plus énergique, n'a jamais bravé autant de dangers, et cependant quelle grande figure dans l'histoire!

Après la dispersion des bandes légitimistes, la vie errante de la duchesse offrait des périls bien plus graves qu'avant la prise d'armes. Quatre départements : les Deux-Sèvres, la Vendée, la Loire-Inférieure et Maine-et-Loire venaient d'être mis en état de siége; les mesures les plus sévères étaient prises par le gouvernement pour atteindre et arrêter les fauteurs de cette insurrection, et des colonnes mobiles sillonnaient le pays en tous sens; la situation de Marie-Caroline devint insoutenable. Les angoisses des journées passées dans des métairies ou au fond des bois; les marches de nuit si fati-

gantes et si dangereuses; toutes ces épreuves enfin, courageusement supportées, et durant lesquelles l'unique mais entière satisfaction de la princesse était d'inspirer de nobles, de rares sentiments de fidélité à ces paysans vendéens parmi lesquels il ne se trouva pas un traître, à ces hôtes rustiques qui eurent pour elle les attentions les plus délicates, les plus touchantes; toute cette existence, en un mot, qui, ne pouvant plus être une héroïque page d'histoire, dégénérerait en aventure et en roman, devait désormais et le plus tôt possible prendre une fin que la santé de la duchesse eût exigée quand bien même le salut de sa vie ne l'eût pas impérieusement commandé.

Les amis de Madame savaient que la ville de Nantes n'était pas favorable à sa cause, et que, bien moins que partout ailleurs, le gouvernement croirait devoir l'y chercher. On se rapprocha donc peu à peu de cette ville où un asile impénétrable et sûr avait d'avance été disposé pour recevoir Marie-Caroline. Elle partit de la commune de la Chevrolière le samedi 9 juin 1832, qui se trouvait être un jour de marché. Déguisée en paysanne, ainsi que Mlle Eulalie de Kersabiec, marchant à côté d'elle au milieu d'un groupe de paysannes véritables, elle franchit pieds nus les trois lieues et demie qui la séparaient de Nantes, où elle trouva l'hospitalité fidèle ménagée d'avance à ses infortunes.

Ainsi se termina cette dernière insurrection vendéenne. On s'est demandé si la courageuse tentative de la duchesse de Berri avait quelques chances sérieuses de succès, comme d'ardentes amitiés le lui avaient prédit, comme sa vive imagination le lui avait fait croire. S'il s'agit d'un succès immédiat, complet, décisif, on peut hardiment répondre par la négative à cette question de politique conjecturale. Mais si, au contraire, on suppose que la présence de Marie-Caroline sur le sol de la Vendée eut, en provoquant une prise d'armes générale, spontanée, favorisé un mouvement semblable dans le Midi, dont les villes principales, Marseille, Nîmes, Toulouse, renfermaient un grand nombre de légitimistes, il est certain que le soulèvement des départements de l'Ouest, coïncidant surtout avec une émeute républicaine à Paris, eût créé pour le gouvernement de Louis-Philippe, non pas seulement des difficultés passagères, mais de véritables dangers. Il ne faut point oublier, en effet, lorsqu'on apprécie cet incident historique, que la prise d'armes du Midi, celle de la Vendée, et une tentative insurrectionnelle à Paris devaient, par leur simultanéité, concourir au but qu'on se proposait : le renversement de la monarchie de 1830. Il est utile aussi de se rappeler que, pendant toute la durée du gouvernement de la Restauration, une organisation militaire secrète, en *divisions*, *capitaineries*

et *paroisses*, avait été maintenue dans les départements de l'Ouest, et entretenait une armée vendéenne prête à agir au besoin. Les états et contrôles concernant cette organisation occulte ont été trouvés depuis la révolution de juillet et ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. On sait que des chefs royalistes avaient proposé d'enlever Charles X au moment où il se retirait lentement sur Cherbourg; et si cette tentative n'eut pas lieu, ce fut uniquement par suite de la lassitude politique du vieux roi et des refus formels qui en furent la conséquence.

Le général Dermoncourt, qui a laissé un écrit sur la guerre civile de 1832, évalue à soixante ou soixante-dix mille le chiffre des enrôlements pour les départements de l'Ouest insurgés; il le porte à vingt mille pour le seul département de la Loire-Inférieure. On comprend combien cette insurrection eût été menaçante si la prise d'armes avait eu lieu sans contre-ordre. Le général l'avoue implicitement lui-même en disant : « Si Marie-Caroline avait pu rassembler seulement cinq ou six mille hommes (et, quarante jours plus tôt, cela était très-possible) ses amis et *ennemis* qui hésitaient se fussent décidés, et on ne dirait peut-être pas aujourd'hui que son entreprise était une folie. »

Ajoutons que si l'héroïque attitude de la duchesse de Berri, en cette circonstance, était bien faite pour

frapper et émouvoir tout ce qui portait alors une épée, on peut dire aussi qu'elle méritait une fortune meilleure, un sort moins pénible, moins rigoureux!

V

Le gouvernement du roi Louis-Philippe venait d'échapper à un danger considérable, danger de guerre civile écarté par un hasard, et auquel il n'avait pas, dans le principe, attribué toute sa gravité réelle. D'autres périls, d'autres épreuves le menaçaient encore.

Ce fut d'abord la mort de Casimir Périer : depuis quelque temps, la santé du laborieux ministre ne répondait plus aux efforts de sa puissante volonté. Une pensée aussi vigoureuse ne peut pas habiter longtemps un corps débile. L'influence cholérique qui décimait Paris hâta certainement la fin de ce grand défenseur de l'ordre, de cet illustre champion du principe d'autorité. Il avait accompagné le duc d'Orléans dans une visite que ce prince fit courageusement aux hôpitaux pendant les plus meurtrières journées de la terrible épidémie, et il en avait rapporté de dangereuses impressions. Dès lors, la maladie d'entrailles qui le tourmentait prit

un caractère très-alarmant; peu de jours après, Casimir Périer succombait, et le bruit de sa mort avait en Europe un immense retentissement, car si quelquefois les cabinets européens s'étaient sentis blessés de son attitude hautaine, du moins les rassurait-il toujours par sa courageuse fermeté. Un fait bien significatif et bien honorable pour sa mémoire, c'est que le simple énoncé d'une amélioration sensible, quoique passagère, dans l'état de sa santé fit monter rapidement les fonds publics et provoqua une hausse importante sur les marchés principaux du monde civilisé.

Les funérailles de Casimir Périer furent avec raison entourées d'une pompe exceptionnelle, mais l'un des plus sérieux honneurs qui pussent être rendus à ce grand ministre, nous le trouvons dans les paroles que Royer-Collard prononça sur sa tombe; MM. Dupin, Bérenger, Bignon, de Choiseul avaient successivement et diversement apprécié les hautes aptitudes de Casimir Périer; Royer-Collard s'avança et dit à son tour: « Comment M. Périer s'est-il élevé tout d'un coup au premier rang des hommes d'État? A-t-il gagné des batailles, ou bien a-t-il lentement illustré sa vie par d'importants travaux? Non; mais il avait reçu de la nature la plus éclatante des supériorités et la moins contestée, un caractère énergique jusqu'à l'héroïsme, avec un esprit doué de ces instincts merveilleux qui sont

comme la partie divine de l'art de gouverner. La Providence l'avait marqué de ce double signe ; par là il lui fut donné de prévaloir entre les hommes de son temps, quand son heure serait venue. Il ne fallait pas moins que les circonstances extraordinaires où nous vivons pour révéler à la France, à l'Europe, à la postérité, cette haute vocation de M. Périer; jusqu'à ces derniers temps nous l'ignorions, il l'ignorait lui-même. L'orateur de la liberté constitutionnelle devenu homme d'État et chef du cabinet dans une révolution qu'il n'avait point appelée, il l'a souvent dit, et je l'en honore, sa probité généreuse et la justesse de son esprit lui font aussitôt comprendre que, si l'ordre est la dette de tout gouvernement, c'est surtout la dette d'un gouvernement nouveau pour qui l'ordre est la garantie la plus efficace de sa sincérité au-dehors comme de son affermissement au-dedans. L'ordre est donc la pensée de M. Périer; la paix en sera le prix, il se dévoue à cette grande pensée. Je dis qu'il se dévoue: là est l'héroïsme. A tout risque, il veut sauver l'ordre, sans considérer s'il se perd lui-même, sans trop compter sur le succès, sans détourner son regard vers la gloire qui devait être sa récompense. Dans cette noble carrière, soutenu par les vœux, par la confiance, par les acclamations presque unanimes de son pays, il a combattu, jusqu'au dernier jour, avec une intrépidité qui ne s'est jamais démen-

tie ; quand ses forces ont été vaincues, son âme ne l'a point été..... Il a succombé trop tôt : que les bons citoyens, que les amis de l'humanité qu'il avait ralliés achèvent son ouvrage. Élevons sur sa tombe le drapeau de l'ordre, ce sera le plus digne hommage que nous puissions rendre à sa mémoire. » Dans la bouche d'un homme tel que Royer-Collard, la louange dont il était sobre avait une saveur particulière, et cette appréciation d'un caractère et d'un système, tout en honorant le ministre, était de nature à jeter sur ses actes une lumière bien précieuse pour l'histoire.

Casimir Périer, un mois environ avant sa mort, s'était, tout en conservant la présidence du conseil, vu, sur sa propre indication, remplacer au ministère de l'intérieur par le comte de Montalivet, et ce dernier avait échangé contre le portefeuille de l'intérieur celui de l'instruction publique confié à M. Girod (de l'Ain), changements partiels qui préludaient à une modification radicale dans le personnel du cabinet. La perte de Casimir Périer n'était, du reste, qu'un incident déplorable, qu'une grave difficulté pour le gouvernement de Louis-Philippe, en regard des périls matériels qui le menaçaient de deux côtés à la fois. Ces dangers étaient, en effet, d'une double nature ; ils venaient simultanément du parlement et de la rue.

Dans la chambre des Députés, le parti du *mouve-*

ment, comme on disait alors, parti qui se composait de toutes les nuances de la gauche, depuis Laffitte et Odilon Barrot jusqu'à Garnier-Pagès et Cabet, frémissant d'impatience de voir l'idée révolutionnaire et démocratique de juillet se transformer peu à peu en idée gouvernementale et pratique, venait d'imaginer un moyen infaillible de donner au pouvoir une leçon sévère : pendant toute la durée de la session qui finissait, on avait bien attaqué, foudroyé du haut de la tribune, le système politique dont Casimir Périer était l'expression vivante, et qui avait su créer et conserver une majorité parlementaire ; mais ces attaques n'avaient pas produit assez d'effet. Elles ne suffisaient plus : il fallait frapper un coup plus fort. Comment et avec quelle vigueur ce coup serait-il porté? Toute la question était là, question assez grave, assez importante pour pouvoir diviser profondément ces hommes dont les uns étaient complétement, sérieusement factieux, dont les autres ne voulaient être factieux qu'à demi.

Et d'abord quelle formule emploierait-on pour accuser et flétrir les actes du gouvernement? protestation, adresse au roi, ou compte-rendu aux électeurs? Ce point fut longtemps médité et discuté. Une protestation semblait compromettante au plus haut degré, car c'était précisément la forme employée après les ordonnances de juillet, et une révolution s'en était suivie. L'adresse au roi parais-

sait insuffisante, et il est certain que, comme dans les gouvernements constitutionnels, les chambres font parvenir régulièrement leurs adresses au souverain en réponse au discours du trône, cette formule, irrégulièrement adoptée par une minorité parlementaire, non-seulement eut manqué de signification sérieuse, mais pouvait même être dédaigneusement répoussée par le roi, au nom de la Charte constitutionnelle qu'il avait jurée. Chaque député ayant, à la rigueur, le droit de rendre compte à ses commettants de ses votes et des actes politiques auxquels il avait pris part, on pouvait facilement écrire un compte-rendu collectif adressé aux électeurs, et, grâce à la rédaction de cette pièce, en faire une sorte d'acte d'accusation contre le gouvernement. Ce fut à cette idée, habilement prudente, que les diverses nuances de la gauche s'arrêtèrent définitivement.

Mais pour faire entrer dans ce *compte-rendu* tout ce qu'on y voulait mettre, il fallait rencontrer un rédacteur très-expert : ce rédacteur, l'opposition devait d'autant plus facilement le trouver, qu'elle le possédait dans ses propres rangs; c'était M. de Cormenin, ce Tacite du pamphlet, esprit incisif, plume acérée, gentilhomme dont le libéralisme était surtout de la rancune contre l'usurpation de Louis-Philippe, et qui avait attaqué avec tant d'aigreur et d'amertume la liste civile du roi citoyen. M. de

Cormenin rédigea donc un projet de compte-rendu, mais il fut trouvé trop net, trop clair, trop hardi, et M. Odilon Barrot fut chargé de l'atténuer, de l'éteindre. Ce remaniement peu littéraire en fit une œuvre terne et bâtarde, quoique plus appropriée aux idées et au goût de l'opposition dynastique qui formait une des fractions du parti du mouvement.

Le compte-rendu n'avait naturellement qu'un objet : l'amère critique de tous les actes du pouvoir et sa déconsidération aux yeux du pays; mais c'était au nom du salut de ce même gouvernement qu'on l'attaquait et qu'on le sapait, tactique habituelle des partis. « Les députés soussignés, présents à Paris, disait-on dans ce document extra-constitutionnel, convaincus des périls d'un système qui éloigne de plus en plus le gouvernement de la révolution qui l'a créé, regardent, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger[1]. » La forme solennelle de ce préambule fait comprendre l'esprit général dans lequel était rédigé le réquisitoire d'une opposition imprudente ou fac-

1. Voir les notes et documents historiques.

tieuse contre l'administration qui avait su tirer le pays des abîmes de l'anarchie, et du reste, dans la situation réciproque du gouvernement et des partis, ce compte-rendu, provoqué par la fraction parlementaire qui se disait dynastique, pouvait passer pour un acte véritablement insensé. Affaiblir le pouvoir du roi Louis-Philippe en de semblables circonstances, n'était-ce pas le mettre à deux doigts de sa perte? Diviser en deux camps la chambre des Députés, à la veille d'une double guerre civile, en présence des tentatives redoutables qui se réalisaient ou se préparaient contre le gouvernement de 1830, n'était-ce pas une irréparable faute?

Il y a une singulière analogie entre cette situation et celle du 24 février 1848. A seize années de distance, l'opposition joua le même jeu vis-à-vis du gouvernement sorti des barricades. Elle s'efforça de le déconsidérer aux yeux du pays, de lui enlever les sympathies, la confiance des masses par un système de calomnies habilement exploité. Les banquets et le compte-rendu sont une seule et même pensée exprimée à peu près de la même façon. On voulait affaiblir, ébranler le pouvoir, le renverser peut-être, pour trouver une occasion de le raffermir, de le relever. C'était une manière ingénieuse et directe de donner une leçon tout en offrant ses services. Seulement il arriva que, dans le premier

cas, la royauté de Louis-Philippe se trouva trop jeune et trop forte pour vouloir accepter les sauveurs qui s'offraient spontanément à elle, tandis que dans le second cas elle n'était plus assez forte, assez virile pour être sauvée. En 1832, il était trop tôt pour les ambitieux parlementaires; en 1848, il était trop tard.

Les républicains, à l'affût de toutes les occasions propices, avaient aisément compris l'avantage qu'ils pouvaient tirer des circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait engagée la monarchie de 1830. La guerre civile qui venait d'éclater dans la Vendée, et dont on ne pouvait pas encore apprécier l'importance, prévoir les résultats; les intrigues actives du parti bonapartiste, qui était parvenu à franchir les barrières placées entre lui et le duc de Reischtadt, à communiquer presque directement avec le fils de Napoléon et à nouer dans plusieurs régiments des intelligences secrètes; mais surtout l'acte révolutionnaire que la minorité de la chambre des Députés venait d'accomplir; toute cette situation parut aux républicains des plus favorables pour tenter quelque entreprise hardie. Il ne fallait plus qu'une occasion, qu'un prétexte: l'occasion s'offrit d'elle-même.

Le général Lamarque, alors âgé de soixante ans et atteint du choléra, après avoir opposé une énergique résistance aux progrès de la terrible maladie,

venait de succomber dans cette lutte suprême. Sa popularité était grande comme général, mais surtout comme tribun, et ses retentissantes paroles avaient trouvé de complaisants échos dans l'Europe démocratique. Honnête homme, du reste, et loyal caractère auquel on n'aurait pu reprocher qu'une faiblesse : le besoin trop vif des applaudissements de la foule, cette passion fatale qui a troublé tant de têtes politiques. Ajoutons que chez le général Lamarque elle n'avait jamais produit que des exagérations de langage sans nuire à la droiture de l'esprit et au bon sens des idées. Le général avait, par ses dernières volontés, exprimé le désir que sa dépouille mortelle fût transportée dans le département des Landes et confiée à la terre qui recouvrait déjà quelques-uns des siens. Le convoi, auquel on devait donner un certain éclat, et que de nombreuses députations des écoles et des clubs voulaient, disait-on, accompagner jusqu'aux barrières de Paris, allait suivre la longue ligne des boulevards depuis l'église de la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille. Les partis hostiles au pouvoir, réunis cette fois dans une pensée commune, décidèrent qu'une démonstration de forces, à laquelle, suivant les circonstances, on donnerait un caractère d'agression plus ou moins décidé, aurait lieu le 5 juin, époque fixée pour la cérémonie funèbre; et, la veille de ce jour, les feuilles de

l'opposition insérèrent dans leurs colonnes ces phrases au moins singulières : « Nous espérons que l'on remarquera demain l'absence de toute surveillance. C'est au recueillement des citoyens à faire la police du cortége. Le peuple a respecté le deuil officiel de M. Périer; que le pouvoir respecte le deuil populaire du général Lamarque! A chaque opinion la liberté de ses regrets. » En France, lorsqu'on leur laisse le champ libre, les factions tiennent toujours le même langage; et si elles font appel à la modération du pouvoir en préconisant celle des masses, on peut être certain qu'elles préparent quelque démonstration dangereuse.

Le gouvernement était, du reste, suffisamment renseigné sur les périls qui le menaçaient, pour ne pas se fier au recueillement des citoyens et prendre secrètement les mesures militaires destinées à maintenir l'ordre. Tout annonçait, en effet, qu'une journée révolutionnaire se préparait, et que la lutte serait d'autant plus sérieuse, d'autant plus ardente, que plusieurs partis s'y trouveraient engagés; contre-coup peut-être fatal des trois journées de juillet 1830.

Dès le matin du 5 juin, la physionomie des groupes populaires pouvait déjà faire pressentir l'orage qui allait éclater; l'insurrection était dans l'air. Les réfugiés polonais, italiens, allemands, espagnols, réunis sous leurs bannières diverses, occupaient

les abords de la Madeleine. A leurs côtés on remarquait le bataillon des décorés de Juillet, et l'attitude de ces derniers, leurs propos surtout, étaient loin d'être rassurants pour le gouvernement qu'ils avaient fondé. Dans la rue Saint-Honoré où se trouvait la maison du général Lamarque, se pressaient les membres des deux chambres et les anciens compagnons d'armes du défunt, mêlés à des ouvriers et à des gardes nationaux, car l'ordre maintenu un instant s'était promptement changé en confusion. Sur la place de la Concorde, les écoles étaient réunies aux sociétés secrètes dont les affiliés trahissaient tout haut leurs espérances, brandissant des armes ou agitant des bannières. Au moment où le char funèbre arrivait devant la maison mortuaire, les chevaux qui le traînaient furent dételés et renvoyés. Des jeunes gens en grand nombre s'étaient munis de cordages pour s'atteler eux-mêmes au corbillard sur lequel ils transportèrent le corps déposé dans le vestibule de la maison transformé en chapelle ardente. Il est avec les doctrines soi-disant libérales de singuliers accommodements : on déclame bien haut contre la tyrannie des rois, l'esclavage des peuples, la servilité des cours, et l'on s'empresse, dès qu'une occasion se présente, de s'atteler au char du tribun qui trop souvent a valu moins qu'un roi. O liberté, fantôme qui s'évanouit dès qu'on veut l'étreindre, si tu as

inspiré bien des crimes, tu conseilles aussi bien des faiblesses!

Le cortége s'ébranlant enfin, se mit lentement en marche sur la large chaussée des boulevards, trop étroite pour la foule compacte qui la remplissait tout entière. De temps en temps s'élevaient des cris confus, sourds préludes de la tempête qui se préparait. Lorsqu'on fut à la hauteur de la rue de la Paix, la foule cria : « A la colonne! vive l'empereur, vive la liberté! » Et il fallut se détourner pour que le char funèbre fît le tour de la colonne impériale, aux acclamations du peuple enthousiaste, tandis que, par une singulière contradiction, quelques cris de « vive la république! » se faisaient déjà timidement entendre dans les rangs des décorés de Juillet. Ils redoublèrent bientôt avec une énergie tellement significative que la police crut devoir intervenir au moins par des remontrances dont l'expression fut accueillie avec des huées et des menaces. A la hauteur de la porte Saint-Denis, un sergent de ville s'approchant d'un homme qui portait un drapeau rouge surmonté d'un bonnet phrygien, et l'invitant à se retirer, fut assailli par les étudiants exaspérés; il tira son épée pour se défendre et pensa être tué par un officier d'invalides (Les invalides avaient aussi leur députation dans le cortége). Ainsi se dessinait peu à peu la physionomie révolutionnaire de cette sombre jour-

née. Au coin de la rue du Temple, un grand nombre d'élèves de l'école Polytechnique débouchèrent tout à coup sur le boulevard. Consignés à l'École par mesure de prudence, ils en avaient brisé les portes, et venaient, courageux et ardents comme toujours, prendre leur part de la démonstration insurrectionnelle. La vue de ces jeunes gens, parmi lesquels les républicains comptaient de si intelligents auxiliaires, fut bruyamment saluée par eux. Les élèves, ces généraux de vingt ans, comme avait dit le chant de la *Parisienne*, apportaient, en effet, un précieux contingent à l'émeute, tout prêts qu'ils étaient à renverser le gouvernement qu'ils avaient, eux aussi, contribué à fonder dans les journées de 1830.

Enfin, le convoi parvint au pont d'Austerlitz où une estrade avait été dressée afin de recevoir le cercueil, et le silence se fit un instant pour écouter les discours politiques qui allaient être prononcés. MM. le général Lafayette, le maréchal Clausel et Mauguin qui, avec M. Laffitte, tenaient les cordons du drap mortuaire, firent d'abord entendre des paroles de regret et d'adieu, bruyamment applaudies par la foule. C'était la contre-partie des discours prononcés sur la tombe de Casimir Périer. Les généraux Uminski, Saldanha et Sercognani parlèrent ensuite au nom des réfugiés étrangers, avec la prudence et la modération de langage qui

convenait à leur situation exceptionnelle. Puis tout à coup, au moment où la cérémonie officielle finissait, des orateurs populaires s'élançant vers l'estrade, firent, dans les termes les plus énergiques, la motion « de proclamer la république sur les dépouilles glorieuses de Lamarque. » Des acclamations républicaines répondirent à ces provocations, et les cris de « vive Lafayette ! » s'y joignirent. Pâle, troublé, le général Lafayette voulut alors se soustraire à une ovation dont la présence du drapeau rouge lui indiquait toute la portée ; mais sa situation était fausse, parce qu'il n'avait pas franchement repoussé les avances de l'insurrection. On l'a accusé d'avoir, en cette circonstance, accédé à la demande populaire de déposer une couronne d'immortelles sur le drapeau rouge qu'on lui présentait, et le général a cherché quelques jours après à démentir le fait dans une lettre que quelques journaux du temps reproduisirent, lettre curieuse où l'arrière-pensée éclate au grand profit de l'histoire et qui contient le passage suivant : « Si j'ai toujours été opposé, avec quelque dévouement et quelque éclat, aux criminelles violences dont, en 1792 et 1793, le bonnet rouge devint en France le sanglant symbole, je n'ai pas fléchi davantage devant les usurpations contre-révolutionnaires qui ont tour à tour retardé la libération de 89. Cette persévérance des cinquante-six années de ma carrière publique, est

elle-même une protestation contre le système plus récent qui, à propos d'une émeute réprimée par des forces cinquante fois plus nombreuses, vient après coup invoquer les illégalités et les immoralités de tant de régimes précédents pour avancer son œuvre de démolition des principes et des engagements de notre révolution de Juillet 1830 ; elle n'en finira pas moins, malgré nos mécomptes, par accomplir les destinées et les vœux de toute ma vie. [1] »

Cette lettre indique surabondamment que, si M. de Lafayette avait éprouvé quelque répugnance en face du drapeau rouge, trop significatif emblème de violence et de terreur, ses sympathies secrètes n'en étaient pas moins acquises à cette « émeute réprimée par des forces cinquante fois plus nombreuses; » en un mot, qu'une république tricolore demeurant victorieuse dans sa lutte contre la royauté de Louis-Philippe et détruisant par les barricades ce qui était sorti des barricades, eût été certaine d'avoir son concours actif, pourvu qu'elle réalisât le rêve de toute sa vie : la présidence.

Mais effrayé des bruyantes démonstrations qui se produisaient autour de lui, M. de Lafayette manqua de décision en cet instant suprême. Voulant échapper à l'ovation dont on le menaçait, il

1. Cette lettre est datée de La Grange, 13 juin 1832.

s'élança, suivi de son fils, dans une voiture de place que, malgré ses supplications, la foule se mit aussitôt à traîner comme elle avait traîné le char funèbre de Lamarque. Le peuple voulait conduire M. de Lafayette à l'Hôtel de Ville, et la scène prenait un caractère étrange, lorsque des cris de diverse nature annoncèrent l'approche rapide d'un détachement de dragons. Rompue par le passage des chevaux, la colonne révolutionnaire se dispersa en désordre : mais aussitôt des coups de fusil retentirent; la bataille s'engageait; les insurgés, qui tous avaient des armes sur eux, étaient parfaitement en situation de repousser une agression partielle des troupes. Aussi le colonel des dragons, voyant son détachement mal engagé et entouré, accourut-il à la tête de ses autres escadrons, sabrant tout sur son passage. Une affreuse mêlée s'ensuivit, et le feu des républicains ayant redoublé d'énergie, la cavalerie décimée dut se replier en toute hâte pour rallier des corps plus nombreux. M. de Lafayette assisté de son fils Georges avait disparu au milieu de ce terrible désordre.

Pendant ce temps, des jeunes gens appartenant aux écoles, et qui avaient replacé sur le corbillard le cercueil du général Lamarque, se dirigeaient vers le Panthéon, où ils voulaient, disaient-ils, conduire ces patriotiques dépouilles, assaillant avec vigueur la garde municipale à cheval qui gardait les abords

du Jardin des Plantes. Mais, soutenue par un fort détachement de carabiniers, cette troupe d'élite les dispersa, s'emparant ainsi du char funèbre, qui fut aussitôt dirigé vers le point où des chevaux de poste attendaient pour enlever le corps et l'entraîner hors de Paris.

En ce moment, les insurgés, qui avaient parcouru les rues du quartier Saint-Antoine, en faisant, comme toujours, entendre le cri : « Aux armes! on nous assassine! » étaient maîtres de presque tout ce faubourg. Le quartier Saint-Marceau, les rues étroites de la Cité furent promptement envahies par l'émeute, et bientôt elle s'étendit jusqu'à la rue Montmartre, élevant des barricades, entassant ses moyens de défense, tandis que les petits postes de l'armée se repliaient successivement vers le centre, les troupes attendant, massées sur la place de la Concorde, les boulevards et les quais, que l'ordre d'agir leur fût envoyé. Heures solennelles d'immobilité et de silence qui précédaient le combat, et n'étaient troublées que par le bruit du rappel de la garde nationale dont les légions se réunissaient à la hâte.

Louis-Philippe, qui avec sa sagacité habituelle avait pressenti tout ce que ce convoi du général Lamarque, rendez-vous et prétexte des partis hostiles, pouvait entraîner après lui de conséquences révolutionnaires, Louis-Philippe était arrivé de

Saint-Cloud à midi. Les rapports de police reçus de moment en moment ne pouvaient déjà plus laisser aucun doute sur le caractère et la gravité de la démonstration qui se préparait. Le conseil des ministres s'assembla et se déclara bientôt en permanence. Il était urgent, en effet, de pouvoir aviser sans retard, avec ensemble, aux mesures répressives qu'une telle attaque devait provoquer. La nouvelle des progrès rapides de l'insurrection parvint vers quatre heures aux Tuileries. Le maréchal Soult expédia aussitôt un ordre télégraphique pour que toutes les troupes disponibles dans un rayon de vingt lieues autour de Paris se portassent aussitôt sur ce point menacé, tandis que le roi, connaissant parfaitement l'esprit qui animait les légions de la garde nationale de la banlieue, les faisait appeler au secours de son trône si sérieusement attaqué, si dangereusement ébranlé.

Car Louis-Philippe ne pouvait pas se le dissimuler, la victoire populaire remportée en juillet 1830 sur des régiments fidèles, ces glorieuses journées célébrées de tant de façons, c'était le plus actif dissolvant du moral des troupes dans des circonstances parfaitement identiques quant à la forme. Puisque la garde royale avait mal fait de tirer sur le peuple pendant ces néfastes journées, la troupe de ligne ferait-elle mieux cette fois en réprimant par les armes cette nouvelle tentative des masses

soulevées ? Rien n'est inflexible comme la logique des révolutions.

Il est vrai que la bourgeoisie armée commençait à s'effrayer singulièrement des tendances républicaines, purement anarchiques, peut-être, de cette émeute nouvelle qui prétendait devenir révolution. Le pillage de la ville, l'application des doctrines babouvistes, n'était-ce pas là le dernier mot de cette insurrection formidable ? L'esprit de la garde nationale se montra bientôt tout entier, et vers la fin de la journée, on apprit à l'état-major que quatre insurgés qui s'étaient postés sur la plate-forme de la porte Saint-Martin, ayant été saisis par des gardes nationaux, venaient d'être sans miséricorde fusillés au milieu du boulevard. Le roi avait bien deviné ces colères probables de la bourgeoisie parisienne, et il s'était trop identifié avec elle pour ne pas savoir jusqu'à quel degré de résistance son irritation pouvait la porter. Aussi, même au plus fort de la crise, et lorsque autour de lui se produisaient les craintes les plus sérieuses, conserva-t-il une parfaite sérénité. Louis-Philippe croyait, avec raison, que la garde nationale était pour lui une garde prétorienne ; c'était sur ses sympathies qu'il avait pris son point d'appui, et plus tard nous le verrons, en 1848, perdre toute son énergie, abdiquer ce pouvoir acheté si cher, pour avoir entendu quelques cris hostiles à son système gou-

vernemental s'élever du sein des bataillons civiques.

Et cependant, il faut le dire, la crainte eût été permise, car cette crise devenait formidable; tout était si bien préparé pour l'insurrection, que son développement fut d'une rapidité inouïe. A six heures du soir, vers ce même moment où la garde nationale accomplissait l'acte de justice sommaire dont nous venons de parler, terrible enseignement pour l'émeute, cette dernière s'étendait déjà jusqu'à la place des Victoires, et, d'un autre côté, menaçait la Préfecture de police, qu'elle enveloppait de barricades, établissant son quartier général au centre de ces rues étroites et inabordables qui occupaient alors tous les abords de l'Hôtel de Ville. On avait envoyé en toute hâte de la cavalerie pour dégager la place des Victoires et soutenir les bataillons de la garde nationale chargés de protéger le départ des malles-postes; mais en dehors de ce résultat, le gouvernement ne pouvait se dissimuler que tous les engagements partiels entre la force armée et les insurgés avaient été favorables à ces derniers, qui s'étaient emparés d'un grand nombre de postes très-importants précédemment occupés par la garde municipale.

Toute la nuit se passa en escarmouches plus ou moins sérieuses et dont le succès fut balancé. La classe ouvrière voyant à quel point la bourgeoisie armée mettait de courage et d'ardeur à combattre

l'insurrection si notoirement dirigée contre elle, ne se dessinait pas en faveur du mouvement. Les républicains sentirent la nécessité de placer à sa tête un nom connu, un chef qui, par son concours, lui donnât quelque consistance. Il n'y avait rien à faire avec M. de Lafayette, poussé par ses sympathies du côté de l'émeute et retenu par l'indécision de son caractère sur cette pente dangereuse de la conspiration active. On sonda les dispositions du maréchal Clausel que l'on savait mécontent; mais le maréchal, malgré sa haine ardente contre quelques-uns des hommes qui gouvernaient, ne voulut pas davantage se lancer dans les périlleux hasards d'une entreprise douteuse. Il savait trop la guerre pour espérer pouvoir lutter, même derrière des barricades, contre les soixante mille hommes de l'armée ou de la garde nationale qui, le lendemain, se trouveraient concentrés dans Paris. Un conciliabule politique fut tenu dans les bureaux du *National*, et Armand Carrel, esprit viril, tête froide et sensée, y détruisit les illusions trop grandes que les débuts de l'émeute avaient fait naître au sein de son parti. Il niait que cette tentative révolutionnaire eût un caractère aussi formidable par son ensemble que la révolution de juillet; il ne croyait pas au succès en présence de forces militaires trois fois plus nombreuses que celles chargées de défendre le trône du roi Charles X.

En ce même moment, une scène d'un autre genre se passait à l'hôtel Laffitte, où diverses notabilités libérales avaient été convoquées avec un certain mystère. C'était également un souvenir de 1830. Vingt-sept députés se rendirent à l'appel qui leur était fait; et là, au bruit de la fusillade, au milieu des députations démocratiques qui se succédaient dans ces salons, quartier général de la révolution de juillet, on discuta sur la situation avec une grande liberté de langage; le mot de « déchéance du roi » y fut même étourdiment prononcé; mais après bien des déclamations, on se borna, en présence des douteuses éventualités de cette insurrection vigoureusement combattue par la garde nationale, à admettre en principe qu'une démarche serait faite auprès de Louis-Philippe par quelques-uns des signataires du compte rendu. Ce projet, vivement repoussé comme inutile et sans but, par le général Lafayette, qui s'était présenté, lui aussi, à l'hôtel Laffitte, ne fut approuvé que par dix-sept des députés présents, et la réunion se sépara assez tard dans la nuit, renvoyant au lendemain matin le choix des commissaires chargés d'aller renouveler aux Tuileries ces remontrances qui étaient encore un souvenir des journées de juillet.

Le 6 juin, vers dix heures, le conciliabule se reformait; l'idée adoptée la veille recevait d'au-

tant plus aisément son application que l'insurrection semblait perdre beaucoup du terrain qu'elle avait déjà conquis. « Je sais, disait M. Laffitte, que nous n'avons ni mandat pour cette démarche, ni résultat à en espérer, mais nous devons la faire dans l'intérêt des doctrines que nous représentons ; trois partis nous sont offerts : ou rester neutres, ou nous mettre à la tête des insurgés, ou nous rallier franchement au gouvernement. Le premier parti, je ne crains pas de le dire, serait d'un lâche ; le second est contraire à nos devoirs et, je dirai, à mes sentiments ; quant au troisième, je sais qu'on peut nous accuser de nous rattacher au gouvernement quand la victoire penche en sa faveur. Mais ne pouvons-nous donc porter secours au monarque mal conseillé ou menacé, tout en protestant contre le fatal système qui amène ces déplorables conflits ? » On le voit, c'était toujours cette même et misérable tactique des oppositions constitutionnelles qui ne manque pas d'attribuer précisément aux fautes d'un gouvernement attaqué les attaques dont il est l'objet. Les trois commissaires nommés par la réunion Laffitte furent MM. le maréchal Clausel, Laffitte et François Arago. Le maréchal n'accepta pas, et c'était tout simple, après sa douteuse attitude de la veille. M. Odilon Barrot fut désigné à sa place, et les trois personnages se préparèrent à se rendre aux Tuileries.

Cependant le gouvernement multipliait ses efforts. M. Thiers montrait une activité, un sang-froid, une aptitude au commandement dans les moments difficiles, qui mettaient à jour tout un côté nouveau de son tempérament politique. Le préfet de police, M. Gisquet, le secondait énergiquement et habilement. On prenait des mesures vigoureuses ; on sortait de la légalité pour rétablir l'empire des lois, des fictions constitutionnelles pour sauvegarder la constitution; étrange mais perpétuelle condition d'un gouvernement de cette nature. On mit Paris en état de siége, comme on avait fait pour les départements de l'ouest. On saisit les presses de la *Tribune* et de la *Quotidienne*, absolument comme, dans les journées de juillet 1830, le gouvernement de Charles X en avait agi avec les journaux de l'opposition. Des mandats d'arrêt furent lancés contre certains conspirateurs républicains, tels que MM. Garnier-Pagès, Laboissière, Cabet, mesure qu'on étendit bientôt à des légitimistes notables, MM. de Châteaubriand, de Fitz-james, Hyde de Neuville, Berryer. Enfin, on licencia les écoles Polytechnique et d'Alfort, qui avaient pris part à l'insurrection. A quoi servent donc dans les tempêtes ces chartes, sources de si grands embarras pendant le calme et qu'il faut nécessairement violer pour les défendre ? Ne voit-on pas que, par une dérision amère, ce qui a ren-

versé un gouvernement la veille, le sauve et le consolide le lendemain? Misère suprême de ces conceptions politiques dont l'homme se montre si fier!

Louis-Philippe avait bien compris que dans des circonstances de cette nature il fallait payer de sa personne. Il hésita d'autant moins à le faire que, si la prudence ne le lui eût pas conseillé, son courage personnel et bourbonnien eût certainement parlé plus haut que la prudence. Le 6 juin, à sept heures du matin, il passait en revue, dans la cour des Tuileries, plusieurs légions de la garde nationale; à midi, il montait à cheval, accompagné du duc de Nemours, du maréchal Gérard, des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce. C'était véritablement un acte de bravoure que cette promenade militaire au milieu de Paris soulevé, couvert de barricades, où la mort l'attendait peut-être à chaque angle de rue, à chaque fenêtre des boulevards et des quais dont il parcourut tous les postes. Nul doute que cette périlleuse visite du roi aux troupes qui combattaient pour sa cause n'ait eu une grande influence sur le moral et l'énergie de l'armée.

Au moment où Louis-Philippe rentrait aux Tuileries, entièrement convaincu, par l'attitude des soldats et des gardes nationaux combattant côte à côte, que son gouvernement sortirait victorieux

de cette épreuve terrible, l'insurrection, peu à peu refoulée dans les rues étroites qui s'étendaient derrière l'Hôtel de Ville, concentrait ses forces au cloître Saint-Méry, dont elle avait fait son quartier général. Lorsqu'on vint annoncer au roi que les trois commissaires de la réunion Laffitte sollicitaient une audience immédiate, il se trouvait dans les appartements de sa sœur, Mme Adélaïde, confidente dévouée, conseillère virile des mauvais jours. Louis-Philippe mit un certain empressement à recevoir les trois envoyés.

La démarche de ces derniers était si fausse qu'il fallait avoir pour l'entreprendre une bien grande abnégation ou une confiance en soi non moins grande. C'est ce sentiment de confiance imperturbable qui dominait chez eux. Au moment où le pouvoir remportait une victoire sanglante et disputée, il leur paraissait tout simple d'aller dire au pouvoir que la lutte était uniquement le produit de ses fautes et de lui prêcher la modération sur un ton presque impérieux ; tel fut le fond de cette conversation singulière : « Nous venons, disait M. Barrot, déposer dans le cœur de Votre Majesté l'anxiété, la douleur de bons citoyens qui vous sont sincèrement dévoués. Nous désirons aussi vous supplier de ne pas prêter l'oreille aux mesures de violence qui vous seront suggérées. Quand on est entré dans cette voie, Sire, permettez-nous



de vous le dire avec franchise, il est difficile de s'arrêter. La victoire sera complète, je n'en doute pas; mais il faudra de la clémence; il ne faut pas s'enivrer du triomphe, et il ne manquera pas de gens qui pousseront Votre Majesté à des mesures de violence, ce qui conduirait à une catastrophe inévitable. » — « Il ne suffit pas de punir, ajoutait M. Laffitte, il faut aviser au moyen de calmer l'irritation générale. Ce n'est pas seulement par la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher, c'est surtout par la force morale, par l'affection de la nation. Le pays n'est pas content de la conduite des affaires, voilà toute la cause du désordre. » Enfin, M. Arago prenant la parole à son tour, dépeignait avec vivacité « le carlisme qui levait la tête, les haines politiques portées à un haut degré de violence, la situation empirée depuis un an, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en un mot, tout ce qui (suivant les griefs de l'opposition) diminuait l'affection qu'on portait au roi. » Il dit que, « si on avait parlé pour l'Italie avec le même courage que pour la Belgique, jamais les Autrichiens ne seraient entrés dans les légations, triste présomption d'impuissance pour le gouvernement français, et que les faiblesses de M. de Sainte-Aulaire envers le pape étaient un fait déplorable. »

Le roi avait répondu successivement à chacun

des interlocuteurs, et ses réponses pouvaient se résumer ainsi : « Je ne vois rien dans ma conduite qui ait dû me faire perdre l'affection du pays. Vous venez de dire que ma popularité a été ébranlée. Il y a là quelque chose de vrai ; mais ce n'est pas aux fautes de mon gouvernement qu'il faut s'en prendre, c'est le résultat des calomnies sans nombre dont je suis continuellement l'objet ; c'est la conséquence des manœuvres haineuses soit des républicains, soit des carlistes, et par lesquelles ils veulent me briser ; quand j'ai vu que j'étais à chaque instant si cruellement outragé, si peu ou si mal défendu, j'en ai pris mon parti. On a beaucoup parlé d'un programme de l'Hôtel de Ville : c'est un infâme mensonge, j'en appelle sur ce point à M. Laffitte. (M. Laffitte garda le silence.) La révolution de 1830 s'est faite aux cris de « vive la charte ! » c'est la charte que le peuple demandait ; c'est la charte améliorée par la suppression de l'article 14 dont il jouit. En droit, je n'avais donc rien à promettre, et en fait je n'ai rien promis. Dès mon arrivée au trône, j'adoptai une marche qui me parut bonne, qui me paraît bonne encore aujourd'hui. Prouvez-moi que je me trompe, et je changerai ; jusque-là je dois persister. Vous parlez de ménagements envers les carlistes ?.... Cela ne m'a pas empêché de donner les ordres les plus précis pour que la duchesse de Berri, qui est la nièce de

la reine, soit arrêtée. J'adopterai même à cet égard tout ce qui paraîtra convenable, pourvu qu'on ne prétende pas arriver à un dénouement sanglant. Je me suis toujours rappelé le mot de Kersaint : « Charles Ier eut la tête tranchée et l'Angleterre vit son fils remonter sur le trône. Jacques II ne fut que banni et sa race fut éteinte sur le continent. » « J'ai lu, au reste, votre compte-rendu, et je n'y ai rien trouvé de neuf, de précis, de véritablement accusateur; seulement je me rappelle que vous y avez consigné une des opinions de mes ennemis les plus acharnés, que vous m'accusez aussi d'être insatiable de richesses... un roi constitutionnel ne peut malheureusement pas aller s'expliquer à la tribune, je ne puis faire connaître personnellement mes sentiments que quand je voyage, et vous avez remarqué que je ne laisse jamais passer ces occasions sans en profiter[1]. »

Dans le cours de cette curieuse conversation, M. O. Barrot en était venu à dire qu'il était prêt à signer de son sang sa renonciation à un emploi quelconque, et Louis-Philippe reprit en souriant : « Monsieur Barrot, je n'accepte pas la renonciation que vous m'offrez. » Enfin, M. Laffitte se levant, dit avec un geste un peu théâtral : « Je me

1. Tout est presque *littéralement* exact dans cette conversation; seulement, nous avons dû grouper les demandes et les réponses d'un dialogue très-vif et très-entrecoupé.

retire pénétré de la plus profonde douleur, parce que je crois à la sincérité des convictions qui rendent les plus grands malheurs inévitables. Je les redoute pour la France et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière différente de juger la révolution de Juillet; les uns n'y ont vu que la charte de 1814 un peu améliorée et un simple changement de personnes; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, le triomphe du système populaire et l'anéantissement complet de la Restauration. De là les protestations contre le système du 13 mars. » Et pendant que les députés parlaient, le bruit du canon faisait vibrer les vitres des Tuileries : ce canon, c'était celui que le maréchal Soult avait fait amener devant le cloître Saint-Méry, afin de perdre moins de monde et pour triompher plus promptement de la résistance terrible que les insurgés lui opposaient sur ce point; dernier et frappant épisode de ces déplorables journées.

Dans ce coin obscur du vieux Paris, la petite armée républicaine avait enfin concentré toutes ses forces. Enveloppée de tous côtés par ses adversaires nombreux, abandonnée par ces phalanges douteuses qui grossissent un parti vainqueur, mais, lorsque la fortune tourne, passent avec elle à l'ennemi, elle avait cherché un refuge dans l'enceinte du cloître et s'y était fortifiée. Ce qu'il allait se

dépenser là de véritable héroïsme, de cette bravoure française digne d'un autre champ de bataille, ne saurait se calculer et se dire. L'étude hautement impartiale d'une période historique rapprochée sans doute, et qui cependant, grâce au nombre et à l'importance des événements ultérieurs, semble déjà séparée de nous de toute la distance d'un siècle, impose l'impérieux devoir d'attribuer à chacun ce qui lui est dû. Ce devoir nous n'y manquerons jamais. Eh bien, répétons-le, la défense du cloître Saint-Méry fut héroïque; en France ce n'est jamais le courage qui fait défaut, mais bien le bon sens qui le dirige et le rend sérieusement utile. Ce ne doit pas être chose de luxe que cette *furie française* qui fait le fond du caractère guerrier de la nation, et bien coupables étaient ceux qui pour le triomphe d'une formule gouvernementale inapplicable à notre pays, faisaient ainsi couler à flots un sang jeune et généreux; mais toujours est-il que les morts de Saint-Méry furent de glorieux morts.

Écoutons le récit officiel des faits. Il est, dans sa simplicité, d'une éloquence qui ne saurait être surpassée. « A deux heures et demie, une batterie d'artillerie a été amenée et a pris position : la canonnade a commencé. Les canons étaient pointés sur la principale porte de l'église Saint-Méry, sur les retranchements du cloître et sur deux maisons

de la rue Saint-Martin, desquelles partait un feu meurtrier. La canonnade sur les retranchements du cloître a été exécutée avec vigueur. Le maréchal ministre de la guerre, venu sur les lieux, a ordonné lui-même les principales dispositions de cette attaque. Après une vive résistance, les républicains ont demandé à capituler. Il leur a été répondu qu'il fallait qu'ils se rendissent à discrétion, et dix minutes leur ont été accordées pour se résoudre à ce parti. Les dix minutes s'étant écoulées sans réponse, la canonnade a été reprise. Bientôt de larges brèches ont été faites aux retranchements, et la porte de l'église a éclaté sous les coups redoublés de l'artillerie. Les républicains se défendaient encore; des pelotons d'infanterie de ligne, de gardes nationales de Paris et de la banlieue ont été conduits à l'attaque par des officiers supérieurs. A cinq heures, la position, qu'une valeur extraordinaire avait rendue formidable, a été emportée... » Tel fut le dernier épisode de ce drame sanglant, de cette insurrection puissante.

La compression du mouvement anarchique des 5 et 6 juin forme, pour ainsi dire, une des étapes du gouvernement de Louis-Philippe. Sorti victorieux de cette épreuve, il reprit sa marche avec plus d'assurance, et entra dans une voie nouvelle, où la réaction contre les idées révolutionnaires de Juillet devint chaque jour plus manifeste. Et main-

tenant si, en présence de ces faits douloureux, déplorables comme tout ce que produit la guerre civile, l'historien, sortant de son vieux rôle d'impassible narrateur, recherchait la morale, l'enseignement que de pareils événements portent en eux-mêmes, la confusion dans laquelle tomberait son esprit lui indiquerait bientôt et une fois de plus, combien de l'agitation politique des hommes il est difficile de déduire des règles certaines, de tirer des conséquences sérieusement logiques. Existait-il, en effet, une différence bien appréciable entre l'état de siége de Paris, la saisie des presses, le licenciement des écoles, toutes les mesures extra-légales prises en juin 1832 et les ordonnances de juillet 1830? Le combat, dans lequel le gouvernement de la Restauration avait faibli, venait de consolider celui de Louis-Philippe. La bourgeoisie armée, qui avait renversé le premier, s'était, dans des circonstances à peu près identiques, fait décimer pour soutenir le second, sauf à le détruire de ses propres mains seize ans plus tard. Cette légitime défense du pouvoir flétrie, en 1830, comme un attentat, applaudie, en 1832, comme un acte habile et nécessaire; le compte rendu des députés de l'opposition mis en regard de l'adresse des 221; toutes ces coïncidences, en un mot, qui au lieu de créer des similitudes dans la situation et de produire un résultat identique, préparent, au contraire, les

dénouements les plus dissemblables, que prouvent-elles, après tout, sinon qu'on ne peut établir de règles fixes en matière de morale politique? que ce qui fait la force et le succès de l'un amène la chute de l'autre, que dans des circonstances analogues les mêmes actes sont punis comme des crimes ou exaltés comme d'heureuses témérités. Singulières et constantes découvertes que l'esprit humain ne manque pas de faire en étudiant, en approfondissant l'histoire de l'humanité. Ne le forcent-elles pas à s'incliner humblement devant cette mystérieuse et souveraine puissance que les anciens reconnaissaient dans le destin, que les sceptiques nomment le hasard, que les chrétiens appellent la providence de Dieu?

LIVRE NEUVIÈME

I. Nouvelle attitude des gouvernements étrangers. La Russie; ses développements successifs en Orient. L'Autriche. Mort du duc de Reichstadt. L'Espagne. Pragmatique de Ferdinand VII. Avénement au pouvoir de M. Zea Bermudez. Le Portugal. Dom Miguel et dom Pedro. Expédition de dom Pedro. Il s'empare de Porto, et proclame dona Maria. — II. Cabinet du 11 octobre. Son programme politique. Le juif Deutz. Arrestation de la duchesse de Berri à Nantes. Ouverture des Chambres, coup de pistolet du Pont-Royal. — III. Affaires hollando-belges. Mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. Blocus des ports hollandais. Expédition d'Anvers. Siége et prise de cette place. — IV. Session de 1833. Les partis. Marie-Caroline à Blaye. Elle est conduite à Palerme.

I

Nous avons dit que la double victoire remportée à Paris et dans la Vendée par le gouvernement de Louis-Philippe le fit entrer dans une voie nouvelle; ajoutons que la situation politique qu'elle lui créa fut, en général, très-favorablement accueillie par les cabinets européens effrayés des oscillations si périlleuses et si fréquentes auxquelles avait été soumis jusque-là ce gouvernement de fraîche date. Ce n'était pas qu'ils eussent pour lui de grandes

sympathies, une estime bien profonde : la plupart lui reprochaient, au contraire, son origine révolutionnaire; mais tous, par un sentiment égoïste de conservation personnelle, lui souhaitaient assez de force pour triompher de l'anarchie qui eût pu compromettre leur propre sécurité.

En Russie, l'empereur Nicolas avait reçu le maréchal Mortier, ambassadeur du roi Louis-Philippe, en affectant de voir surtout en lui le glorieux vétéran des campagnes de l'empire. Après l'échec de la duchesse de Berri et les journées des 5 et 6 juin, le tsar, moins hostile peut-être, mais toujours froid et réservé, suivit avec une curiosité peu bienveillante et un dédain très-hautement affiché les phases diverses de notre second essai de gouvernement parlementaire. Pour lui, il n'y avait que deux formes gouvernementales humainement applicables et que la raison pût admettre : le gouvernement absolu, ou la république. Encore laissait-il entrevoir, avec raison, que la république, au milieu des exigences de la civilisation moderne, était, dans son esprit, une utopie à peu près irréalisable. Toute forme intermédiaire n'était point admise par le tsar, et le gouvernement constitutionnel lui paraissait un mensonge permanent. Rien, on le voit, indépendamment des sentiments personnels qu'il avait toujours entretenus à l'égard du roi Louis-Philippe et qui n'étaient pas de la sympathie, ne pouvait le rappro-

cher bien franchement du gouvernement qui présidait alors aux destinées de la France. L'attitude équivoque de ce gouvernement vis-à-vis de la révolution polonaise n'était pas, il faut l'avouer, de nature à modifier sur ce point les impressions de l'empereur Nicolas.

Cette insurrection de la Pologne qui avait éclaté au moment où il se disposait à combattre les idées révolutionnaires en Europe, c'était le gant jeté par la révolution elle-même, c'était un véritable défi porté à sa politique personnelle. Il l'avait bien compris ; et dès qu'il en eut triomphé, toute son attention, toute la vigilance de son gouvernement se concentrèrent sur un seul objet : lutte secrète et constante contre l'invasion de l'esprit révolutionnaire, et même des idées libérales, en Russie. Le tsar voulait aller combattre au loin un ennemi qui tout à coup s'était dressé en deçà de ses propres frontières ; le terrain de ce duel à mort devait nécessairement changer.

Toute la politique du gouvernement russe à cette époque se résume dans ces tendances, s'absorbe dans ces efforts. Mais en même temps, ses actes extérieurs prennent une hardiesse d'allure qui sort entièrement des habitudes d'une diplomatie si justement renommée en Europe depuis la grande Catherine. L'empereur ne cherche plus à masquer les projets qu'il peut caresser quant à la suprématie

qu'il entend exercer sur les questions orientales. Il complète l'établissement de ses colonies militaires, sans dissimuler l'usage qu'il pourrait en faire au besoin. Il se fortifie dans ses provinces baltiques; il s'assure de plusieurs points principaux sur le littoral de la mer Caspienne ou de la mer Noire, sans prendre la peine de cacher à l'Europe attentive les véritables motifs qui l'animent. Délivrée de cette terrible guerre de Pologne, la Russie peut reporter tous ses efforts à l'orient de son territoire. Le général Lazareff est chargé de favoriser l'émigration d'environ quinze mille familles arméniennes, et leur établissement sur les points concédés ou conquis en Perse. Bien plus, le patriarche de l'église d'Arménie transporte sa résidence à Erivan : ingénieux et habile moyen de fixer par la religion la domination acquise par la victoire.

Les populations du Caucase allaient également attirer l'attention du gouvernement russe, que leur audace incessante semblait braver aux yeux de l'Orient attentif. Le tsar avait obtenu la cession de la Géorgie [1] et s'était ouvert ainsi le versant méridional du Caucase. Profitant de cet avantage, ses troupes pouvaient plus facilement frapper les montagnards belliqueux qui si souvent s'étaient vantés

1. Les titres de la Russie à la possession de la Géorgie dataient de l'abandon que le tsar George XI avait fait de ses droits à l'empereur Paul Ier.

de marcher un jour sur Moscou et de s'emparer de la seconde capitale de la Russie. Le maréchal Paskiewitch avait fait des excursions armées sur un grand nombre de points de ces contrées sauvages avant d'être appelé au commandement de l'armée de Pologne. Il avait occupé, sur les rives de la mer Noire, Soudjouk-Kalé, forte position qui permettait à diverses tribus de communiquer entre elles et Anapa, considérée à juste titre comme la clef de tout le pays : grâce à sa position géographique, elle couvrait en effet l'embouchure du Kouban et la ligne des montagnes, presque infranchissable, qui sépare les tribus caucasiennes du sud et du nord. Anapa est, on le sait, le débouché naturel des produits de ces contrées vers la mer Noire.

Passant ensuite sur la rive gauche du Kouban, le comte Erivanski avait dirigé une vigoureuse expédition contre les Tartares; et, revenu à Tifflis, où se trouvait alors son quartier général, il avait confié, avant de se rendre en Pologne, le corps d'armée du Caucase au général Veliaminoff. Mais une telle guerre incessante, acharnée, n'a, pour ainsi dire, pas de terme, et l'une des raisons de cette perpétuité, c'est que la Russie ne rencontrant plus au delà du Caucase les subsistances nécessaires à l'entretien de ses armées, se voit contrainte de les tirer à grands frais et à travers d'innombrables

difficultés, de l'intérieur même de l'empire. Ce n'était pas, du reste, uniquement par les armes que le gouvernement russe prétendait s'ouvrir une large voie entre les Slaves et les Ottomans; les négociations habiles, les traités fructueux ont toujours amplement coopéré aux conquêtes de la Russie, et parmi ces derniers l'un des plus fameux, le traité d'Unkiar-Skelessi, célèbre complément des stipulations d'Andrinople entre le tsar et le sultan, allait bientôt se conclure, grâce à un ensemble de circonstances particulièrement favorables aux prétentions moscovites. Mais n'anticipons pas sur les faits.

L'Autriche, toujours préoccupée de ses provinces italiennes, ne pouvait qu'être satisfaite de la victoire remportée en France sur les idées et les tendances révolutionnaires. Un grave et intéressant incident ne tarda pas, du reste, en réveillant soudain des souvenirs à peine effacés, en détruisant des espérances présentes, à attirer du côté de Schœnbrunn l'attention de toute l'Europe : le 22 juillet 1832, le duc de Reichstadt, le fils de Napoléon Ier, succombait aux atteintes d'un mal qui le dévorait sourdement depuis plusieurs années, la phthisie pulmonaire, affection cruelle que la science n'a pu qu'imparfaitement combattre jusqu'ici et dont les progrès, pour être lents quelquefois, n'en sont pas moins toujours mortels.

Autour de ce jeune prince bien des intrigues napoléoniennes s'étaient croisées depuis 1830, ainsi que nous avons eu déjà occasion de le dire, intrigues plutôt surveillées que déjouées par le gouvernement autrichien, qui n'était peut-être pas fâché d'avoir entre les mains un prétendant possible, afin de pouvoir au besoin tenir en échec ce gouvernement de Juillet dont les premières tendances apparentes l'avaient singulièrement effrayé. Correspondances, tentatives d'officiers bonapartistes pour arriver jusqu'au fils de Napoléon, tout avait été toléré par le cabinet de Vienne, bien plus que ne le supposaient les gens mal renseignés qui s'imaginaient, au contraire, que l'Autriche redoutait l'émancipation politique et française du duc de Reichstadt. Une anecdote qui prend les proportions d'un fait historique aurait pu rectifier à cet égard l'opinion des masses en France, et le roi Louis-Philippe la connaissait bien : peu de temps après la révolution de 1830, lady Cowley, femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne, était assise auprès du prince de Metternich à une fête de la cour. Le duc de Reichstadt vint à passer devant les deux interlocuteurs, et lady Cowley le montrant au vieux diplomate, lui dit : « Peut-être avez-vous eu tort en 1814, prince..... » — « Je commence à le croire, madame, » avait répondu le prince de Metternich.

Quant au fils de Napoléon Ier, s'exaltant pour ce grand art de la guerre auquel son père illustre avait dû la majeure partie de sa gloire, il remplissait avec un zèle si ardent tous ses devoirs militaires que plusieurs fois, ses forces trahissant évidemment sa volonté, l'empereur François, qui l'aimait comme son propre fils, avait dû intervenir pour lui éviter des fatigues désormais dangereuses. Bientôt le jeune prince dut successivement renoncer à l'exercice du cheval, aux plaisirs de la chasse, à ceux de la promenade, et se renfermer à Schœnbrunn, se faisant, de temps à autre, traîner dans un fauteuil sous les ombrages de cette résidence. Tout espoir de le conserver à la vie était perdu pour les siens. Sa mère, l'archiduchesse Marie-Louise, prévenue des progrès du mal, arriva à temps pour fermer les yeux de ce fils chéri du grand empereur. Elle écrivit aussitôt à Mme Lœtitia, mère de Napoléon : « Madame, dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la douloureuse nouvelle que je suis malheureusement dans le cas de vous annoncer, je n'ai voulu céder à personne le soin pénible de vous en faire part. Dimanche 22, à cinq heures du matin, mon fils chéri, le duc de Reichstadt, a succombé à de cruelles et longues souffrances ; j'ai eu la consolation d'être auprès de lui dans ses derniers moments et celle de pouvoir me convaincre que rien n'a été négligé

pour le conserver à la vie, mais les secours de l'art ont été impuissants contre une maladie de poitrine que les médecins dès le principe ont unanimement jugée d'une nature si dangereuse qu'elle devait infailliblement conduire au tombeau mon malheureux fils, à l'âge où il donnait les plus belles espérances. Dieu en a disposé! Il ne nous reste qu'à nous soumettre à sa volonté suprême et à confondre nos regrets et nos larmes. » Comment révoquer en doute ce témoignage d'une mère? Comment la supposer complice d'une machination infernale tendant à détruire peu à peu la santé du jeune prince et à faire descendre lentement, traîtreusement au tombeau, l'héritier de ce grand et glorieux nom? Et cependant les masses populaires, en France, voulurent voir le résultat d'un crime dans la longue agonie du fils de Napoléon. Un poison lent avait, dans leur pensée, accompli l'œuvre funeste d'une politique implacable. A la nouvelle de la mort du duc de Reichstadt, l'émotion fut vive mais passagère dans le peuple, et Louis-Philippe crut que désormais l'idée napoléonienne n'avait plus rien de redoutable pour lui.

Au midi, des événements d'une nature non moins grave allaient nécessairement attirer l'attention du cabinet français, car ils présageaient de nouvelles complications dont l'importance, dans l'ensemble de la politique européenne, ne pou-

vait pas être méconnue. La péninsule ibérique, en proie tout entière à des agitations du caractère le plus inquiétant, semblait, en effet, devoir bientôt donner à l'Europe le spectacle d'une sanglante anarchie : à Madrid, Ferdinand VII, après avoir, comme nous l'avons vu, facilement triomphé des tentatives d'invasion dont les réfugiés constitutionnels, conduits par le célèbre Mina, avaient rêvé le succès quelques jours après la révolution de Juillet, Ferdinand VII, disons-nous, d'abord profondément irrité contre le gouvernement de Louis-Philippe, puis cédant aux conseils de la prudence, adoptant la politique des intérêts, avait rétabli avec la France les rapports diplomatiques un moment interrompus et reçu un ambassadeur français, M. le duc d'Harcourt[1]. Mais si les apparences étaient gardées, les sympathies du roi d'Espagne pour l'entreprise de la duchesse de Berri n'en étaient pas moins assez grandes pour se traduire, en cas de réussite partielle à Marseille, en une intervention armée dans les départements du midi de la France. Seulement, et par un singulier contraste, la politique de Ferdinand VII ne correspondait plus avec ses actes. Ainsi, tandis qu'il eût volontiers rendu à la branche aînée des Bourbons et à la cause de la légitimité le service qu'il en

1. M. de Rayneval remplaça bientôt le duc d'Harcourt à Madrid.

avait reçu en 1823, il ne craignait pas, chez lui, et pour complaire à la reine, sa jeune épouse, de déroger au vieux principe de la loi salique, qui régissait la monarchie espagnole, en adressant, le 13 octobre 1830, à son ministre, M. Calomarde, une déclaration rédigée en ces termes décisifs : « Ma volonté est que les honneurs qui sont dus au prince des Asturies soient rendus à ma bien-aimée fille dona Maria-Isabelle-Louise, attendu qu'elle est mon héritière et le légitime successeur à la couronne tant que Dieu ne m'accordera pas un enfant mâle. » Cette déclaration de Ferdinand VII, bientôt suivie d'une pragmatique sanctionnant les droits de l'infante Isabelle au trône d'Espagne, rompait avec les traditions, écartait l'infant don Carlos, frère du roi, représentant du parti absolutiste, et était chaleureusement accueillie par les constitutionnels modérés qui commençaient à se grouper autour de Marie-Christine, dans laquelle ils voyaient d'avance une régente.

La situation créée par la décision du roi, était donc des plus graves, et depuis 1830 jusqu'en 1832, les deux opinions représentées, l'une par le frère de Ferdinand VII, l'autre par la reine et ses amis politiques, furent constamment en présence, se préparant en quelque sorte au combat dont la mort du roi donnerait inévitablement le signal. Si quelqu'un avait pu se douter de ce menaçant antago-

nisme, la scène étrange qui se produisit à Saint-Ildefonse, le 16 septembre 1832, eût promptement enlevé toutes les illusions, fait tomber tous les voiles : Ferdinand VII, depuis longtemps affaibli par les souffrances, éprouva soudainement une défaillance si complète et si longue, qu'on le crut mort et qu'une dépêche télégraphique annonça cette nouvelle au gouvernement français. La léthargie du roi avait duré près de vingt-quatre heures. Autour du lit funèbre apparurent aussitôt les hideux fantômes de l'anarchie et de la guerre civile. Marie-Christine et don Carlos adressèrent l'un et l'autre des proclamations au peuple espagnol, invoquant tous deux un droit différent, la reine agissant en vertu de la pragmatique qui avait fait de sa fille l'héritière de Ferdinand VII, don Carlos en appelant à la loi fondamentale qui avait régi la succession au trône d'Espagne depuis l'établissement de la dynastie des Bourbons. Antagonisme déplorable qui promettait à la nation de tristes jours, de douloureuses épreuves.... Cependant le roi n'était pas mort; il comprit trop vite tout ce qui venait de se passer. Le ministre Calomarde représentait le parti de la vieille Espagne, c'est-à-dire celui de don Carlos; il n'eût pas hésité un instant à soutenir les prétentions de ce dernier, peut-être même à bannir la reine Marie-Christine : « Tu m'as trompé ; va-t'en » lui dit Fer-

dinand VII, et il l'exila. Tous les ministres, ses collègues, durent également déposer leurs portefeuilles entre les mains du roi, qui chargea M. Zea Bermudez, ambassadeur à Londres, de former un nouveau cabinet.

Et en même temps, le roi rendait un décret par lequel il instituait sa jeune épouse régente du royaume, pendant la durée de la maladie qui le tenait éloigné des affaires. Le premier acte de cette administration de Marie-Christine fut une amnistie générale accordée à tous les détenus pour cause politique dans les prisons d'Espagne, habile inauguration d'une autorité qui devait bientôt être contestée et combattue par les armes.

L'arrivée au pouvoir de M. Zea Bermudez, constitutionnel modéré, pouvait exercer une certaine influence sur les affaires du Portugal, et ce côté de la péninsule ibérique allait également subir des crises révolutionnaires de la nature la plus grave. Là, comme en Espagne, deux idées, deux principes se trouvaient en présence : l'absolutisme et le libéralisme. Dom Miguel [1], d'abord régent de Portugal après la mort de Jean VI, s'était déclaré roi le 30 juin 1828, tandis que dom Pedro IV [2] continuait de régner au Brésil, où la famille de Bragance s'était, on le sait, volontairement exilée

1. Né le 26 octobre 1802.
2. Né en 1798; mort le 24 septembre 1834.

durant les guerres de Napoléon Ier. Dom Miguel, souverain énergique, bizarre, fidèle représentant des traditions féodales et de l'ancien régime portugais, avait (on l'a vu par le récit de notre expédition du Tage) soulevé contre lui bien des orages tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son royaume. De politique, il n'en avait pas dans la véritable acception de ce mot ou, pour mieux dire, sa politique n'était que la raison du plus fort, et il ne savait pas toujours être le plus fort. En irritant le gouvernement français, en soulevant ses justes susceptibilités, dom Miguel avait commis une imprudence d'autant plus grave, qu'une circonstance particulière, la révolution du Brésil, pouvait modifier tout à coup la nature des actes du cabinet des Tuileries et leur donner un aspect plus exclusivement politique. Cette révolution brésilienne avait, en effet, provoqué l'abdication de dom Pedro, et son arrivée à Londres d'abord, puis à Paris, où il avait été reçu avec une distinction marquée. Sa fille, dona Maria, devenait une prétendante constitutionnelle au trône portugais, et l'Angleterre ne manquerait pas d'appuyer de toutes ses forces des prétentions qui tendaient à établir en Portugal un système représentatif analogue au sien.

Les choses se passèrent précisément ainsi : la lutte s'engagea entre dom Miguel et son frère. Ce

dernier, puissamment aidé par le cabinet anglais, recruta une petite armée, formée d'éléments très-divers, mais où les vieux soldats et les bons officiers ne manquaient pas. Elle présentait un effectif d'environ quatorze mille hommes. Il réunit, en outre, une flottille composée de deux frégates, deux corvettes, sept navires légers et vingt-cinq bâtiments de transport, le tout portant deux cent quatre-vingts bouches à feu. Cette expédition, partie des îles Açores le 27 juin 1832, entrait le 7 juillet suivant dans le port de Villa-de-Conde, situé à cinq lieues environ de Porto, la seconde capitale portugaise. Le lendemain elle s'emparait de cette ville, qui devenait le centre des opérations de dom Pedro, et ce dernier, après avoir pris le titre de régent, déclarait dans un acte public, qu'il en garderait l'autorité comme les prérogatives, jusqu'à ce que le gouvernement de dona Maria da Gloria, sa fille[1], fût rétabli en Portugal. Dom Pedro était tout à la fois le représentant et le champion des idées libérales. Les journaux français ou anglais appuyèrent ses prétentions avec une chaleur, une véhémence très-remarquées alors. Mais, ainsi que nous l'avons dit, l'arrivée au pouvoir de M. Zea Bermudez était surtout une chance heureuse pour la cause de dona Maria. Il est certain que M. Calo-

1. Née le 4 avril 1819; morte le 16 novembre 1853.

marde déclarait hautement que l'Espagne ne pouvait voir de sang-froid un corps nombreux d'aventuriers de toutes nations se rassembler en quelque sorte sur ses frontières, dans le but avoué de renverser un souverain ami, et que le gouvernement espagnol, sous la direction du ministre absolutiste, n'eût pas hésité à intervenir par les armes dans les affaires du Portugal en soutenant dom Miguel, souverain absolu. M. Zea Bermudez arrivait avec des idées bien moins arrêtées. Après avoir mûrement étudié la question et adressé quelques remontrances au cabinet anglais sur les secours matériels qu'il prodiguait à dom Pedro, il adopta le système philosophique de la non-intervention à l'égard du Portugal, et dom Miguel fut abandonné à ses agresseurs. L'Espagne n'entrait-elle pas, en effet, dans une voie politique nouvelle qui devait promptement assimiler les formes de son gouvernement à celles du gouvernement représentatif que dom Pedro apportait à son pays?

Livré à ses propres ressources, dom Miguel n'en résista pas moins avec une grande énergie, et les premières opérations de la campagne qui s'ouvrait ainsi contre lui, parurent devoir lui être favorables. Entré dans Porto, dom Pedro s'y vit bientôt assiégé par les troupes de son frère, qui peu à peu cernèrent étroitement la ville. Il lui fallut une année de constance et d'efforts pour pouvoir sortir de cette posi-

tion difficile, et ce ne fut, comme nous le verrons, qu'en juillet 1833, qu'il parvint à réaliser le dessein qu'il avait formé. Les deux princes semblaient, du reste, avoir transporté sur le sol portugais la lutte qui peu de temps avant s'était engagée dans la Vendée entre les principes libéraux et le droit traditionnel : ainsi, dom Miguel écrivait au maréchal Bourmont : « Ami, moi le roi, je vous salue comme une personne que j'aime et que j'estime. Appréciant votre valeur et vos connaissances militaires, j'ai désiré mettre à profit votre talent bien connu et si éminent, pour organiser et discipliner mes armées royales. Connaissant la bonne volonté avec laquelle vous avez accepté l'invitation que je vous ai faite, et voulant vous donner une preuve manifeste de ma gratitude et de la confiance que j'ai en vous, je vous élève à la dignité de maréchal-général de mes armées, et vous commets pour me remplacer à leur tête.... » M. de Bourmont ne fut point sourd à cet appel. Le général Clouet, M. de La Rochejacquelein et plusieurs autres officiers légitimistes l'accompagnèrent. Pendant ce temps, dom Pedro appelait à son aide le général Solignac, qui avait combattu dans la Vendée les partisans de la duchesse de Berri.

On comprend que cette question du Portugal, que cette lutte entre deux frères et deux principes se compliquait et pouvait prendre des proportions

considérables par suite de l'attitude diverse des grandes puissances européennes. Ainsi la Russie, la Prusse, l'Autriche même, bien que la première femme de dom Pedro, la mère de dona Maria, fût une archiduchesse d'Autriche, auraient été disposées à soutenir la cause de dom Miguel, car ils voyaient surtout en lui le représentant du droit monarchique, tandis que la France et l'Angleterre encourageaient dom Pedro, personnification du système constitutionnel. L'année suivante devait voir le triomphe définitif de dom Pedro et des puissances libérales.

Cependant une question extérieure bien plus importante, bien plus grave au point de vue français, commençait déjà à se produire. Encore dans l'œuf, elle devait nécessairement, pour les hommes d'État doués de quelque prévision, prendre rapidement des proportions considérables et menacer le repos du monde. C'était la question d'Orient. Nous la traiterons dans son ensemble et avec tous ses développements, lorsque le moment en sera venu.

II

La mort de Casimir Périer, les graves événements qui l'avaient suivie, n'impliquaient pas un changement dans la politique du gouvernement

français, ou, pour parler plus exactement, l'inauguration d'une politique nouvelle ; mais ils nécessitaient le concours d'hommes nouveaux au système gouvernemental que le roi allait pratiquer avec une liberté d'allures d'autant plus grande que l'impérieux ministre, dont il ne déplorait peut-être pas assez la perte, ne serait plus là pour combattre sa volonté personnelle.

Il fallut donc songer à constituer un nouveau cabinet, car celui qui avait survécu à la mort de son illustre chef n'offrait plus les conditions de force, de talent, d'influence parlementaire indispensables à son existence sérieuse. L'enfantement fut long, et le prince de Talleyrand, présent à Paris, y prit une certaine part. Il était d'une absolue nécessité de s'adresser aux fractions de la chambre qui, réunies, avaient formé la majorité sous le ministère de Casimir Périer et de leur emprunter leurs chefs ou tout au moins leurs hommes importants. Les trois nuances parlementaires qui avaient soutenu le cabinet du 13 mars étaient représentées par MM. Guizot, Dupin et Thiers. M. Dupin voulait être président du conseil, et cette prétention devenait inadmissible en présence des personnalités considérables que le roi désirait conserver ou introduire dans sa combinaison. Des hommes tels que le duc de Broglie ou le maréchal Soult, ne pouvaient évidemment point se trouver placés en sous-ordre dans le

futur ministère ; on dut renoncer à M. Dupin. Mais M. Guizot et M. Thiers restaient au roi avec leurs talents diversement éminents ; leur ambition ne s'élevait pas encore jusqu'à ce fauteuil de la présidence, objet de la convoitise, justifiée jusqu'à un certain point, de leur collègue le jurisconsulte. Les négociations furent longues pour arriver à un résultat d'ensemble, et les conférences que le roi tenait aux Tuileries, quoiqu'il occupât alors la résidence de Saint-Cloud, se terminèrent souvent à une heure avancée de la nuit. Il fallait, en effet, non-seulement grouper les hommes dans une combinaison ministérielle, mais aussi leur faire accepter un même programme politique. Il s'agissait également d'opérer un classement nouveau dans les attributions de certains ministères, afin de donner à ces départements une ampleur plus en rapport avec l'importance des personnages auxquels on les destinait. Ainsi le *Moniteur* publiait la note suivante : « Une nouvelle répartition des attributions des ministères de la justice, de l'intérieur, du commerce et de l'instruction publique a été arrêtée en conseil. Les cultes deviennent une division du ministère de la justice ; le ministère de l'instruction publique reçoit dans ses attributions le collége de France, l'Institut, le jardin des Plantes et les bibliothèques publiques... » Enfin, le 11 octobre parut une ordonnance royale donnant au maréchal duc

de Dalmatie la présidence du conseil avec le ministère de la guerre; au duc de Broglie, les affaires étrangères; à M. Humann, les finances. M. Thiers recevait le portefeuille de l'intérieur; M. Guizot celui de l'instruction publique; M. Barthe, garde des sceaux, l'administration des cultes avec la présidence du conseil d'État. Dans cette combinaison, M. d'Argout conservait le ministère du commerce grossi par l'adjonction des travaux publics; et M. de Montalivet devenait intendant général de la liste civile, fonctions qu'il a conservées jusqu'à la chute de la monarchie de 1830.

Ce cabinet nouveau, qui prit le nom de cabinet du 11 octobre, allait se trouver en présence de deux graves questions l'une, de politique intérieure, l'autre de politique extérieure. Cette dernière, dont le prince de Talleyrand venait à Paris préparer et hâter la solution, c'était la question hollando-belge. Il fallait, à tout prix, vaincre la longue résistance du roi Guillaume, et rendre Anvers à la Belgique. Le gouvernement anglais en comprenait si bien lui-même l'impérieuse nécessité, qu'il se montrait tout disposé à coopérer, dans la sphère de son action maritime, aux mesures coercitives qu'il s'agissait de prendre pour réaliser les intentions de la conférence de Londres. La question intérieure, c'était la pacification de la Vendée par l'arrestation ou plutôt par l'éloignement de

la duchesse de Berri, que l'on savait n'avoir pas quitté les provinces de l'Ouest, où sa présence ne produisait plus, du reste, la moindre fermentation. Ce double programme, tous les ministres l'acceptaient, le roi ayant déclaré, à plusieurs reprises, en ce qui touchait Marie-Caroline, qu'il ne consentirait jamais à traduire cette princesse devant un tribunal quelconque, déclaration sollicitée de nouveau et avec une certaine insistance par M. le duc de Broglie.

Mais alors, puisque Louis-Philippe éprouvait cette grande et naturelle répugnance à traîner la duchesse de Berri devant un tribunal français, puisque son désir, fréquemment exprimé, était de la rendre purement et simplement à sa famille, pourquoi, entre les deux mesures que nous venons d'indiquer, opter pour l'arrestation qui mettrait forcément le gouvernement dans la situation d'affranchir du droit commun cette princesse captive, prise, pour ainsi dire, en flagrant délit de guerre civile? Pourquoi cet éclat, cette solennité d'une expédition personnellement dirigée contre elle? Que n'adoptait-on un moyen moins compromettant et plus efficace peut-être : expédier un agent secret vers sa retraite, que l'on était déjà certain de découvrir; lui faire savoir qu'un navire l'attendait sur quelque point des côtes de France, et la contraindre à partir en la menaçant de l'arrestation et de la

détention dans une forteresse, mesures auxquelles, en dernière analyse, on était toujours maître de recourir? Le but que Louis-Philippe se proposait ou devait vouloir atteindre, n'était-ce pas, en effet, d'éloigner Marie-Caroline de ce sol vendéen que sa présence pouvait sourdement agiter, précisément parce que l'explosion de la guerre civile n'y avait pas été complète? Toute autre façon de procéder devait avoir des inconvénients graves, et le plus sérieux peut-être pour le gouvernement de Juillet, c'était, tout en arrêtant bruyamment sa prisonnière, de l'enlever ensuite à la juridiction ordinaire des tribunaux et au jugement du jury. La crainte que l'on manifestait de la sévérité de ce dernier, n'était-ce point un prétexte, et ne pouvait-on supposer, à la rigueur, que ce que l'on redoutait surtout en lui c'était, au contraire, une trop grande indulgence?

Mais, indépendamment de ces considérations d'un ordre tout politique, il y avait encore les raisons privées, les raisons de famille. Arrêter bruyamment la nièce de la reine, la princesse napolitaine, avec l'accompagnement ordinaire en pareil cas d'agents de police et de gendarmes, comme un conspirateur vulgaire; la détenir dans une prison d'État arbitrairement, sans jugement; cette manière d'agir à l'égard d'une parente qui, au jour de la prospérité, s'était constamment montrée sympathique et empressée, ne devait-elle pas

donner lieu à de bien amères réflexions, à des rapprochements douloureux ? Puisqu'on ne reculait pas devant ce qui était inconstitutionnel, arbitraire, pourquoi ne pas faire de l'arbitraire, de l'inconstitutionnel dans le sens de la famille ? Toute l'Europe eût applaudi à une semblable détermination.

Mais, il faut bien le dire, le roi seul pouvait, en imposant comme il le faisait si volontiers, d'ailleurs, sa volonté personnelle à ses conseillers politiques, donner cette tournure aux poursuites dirigées contre Marie-Caroline. Lui seul pouvait épargner à la duchesse de Berri la captivité en même temps que le procès. Aucun de ses ministres ne devait prendre sur lui de lui donner un tel conseil. Leur rôle était, au contraire, en cette circonstance exceptionnelle, d'insister pour l'application de mesures capables, par leur rigueur relative, de comprimer l'élan légitimiste des provinces de l'Ouest et d'ôter son point d'appui à la guerre civile. Il n'est donc pas étonnant que le nouveau ministre de l'intérieur, M. Thiers, se soit préoccupé dès son entrée aux affaires de découvrir la retraite de la princesse et de procéder à son arrestation. Jeune, tout imbu des souvenirs que son *Histoire de la Révolution française* avait si puissamment contribué à populariser, ardent défenseur des principes et du régime de 1830,

M. Thiers ne reculait devant aucune des conséquences de la situation, et désirait, au contraire, trouver l'occasion de prouver que, s'il était homme de conseil, il possédait aussi toute la hardiesse, toute l'initiative des hommes d'action.

Déjà son prédécesseur, M. de Montalivet, avait reçu la visite et les confidences d'un juif nommé Hyacinthe-Simon Deutz, jadis ouvrier imprimeur dans la maison Didot, à Paris, et beau-frère de M. Drack, nommé par la duchesse de Berri bibliothécaire de son fils, le duc de Bordeaux, sur les vives recommandations de personnages considérables. Deutz s'étant rendu à Rome pour y embrasser la religion catholique, le pape s'était empressé de le faire entrer comme pensionnaire au couvent des Saints-Apôtres[1]. Là, le juif converti avait su conquérir la bienveillance du souverain pontife, à tel point que Grégoire XVI, après lui avoir confié diverses missions particulières en Espagne et en Portugal, n'avait pas hésité à le recommander à Madame, lors de son passage à Rome, comme un homme intelligent et dévoué à la cause de la légitimité.

Deutz revenant de Madrid et s'étant insinué dans l'intime confiance de plusieurs chefs du parti

1. Deutz eut pour parrain M. le baron Mortier, premier secrétaire de l'ambassade française à Rome, et pour marraine une princesse italienne.

légitimiste, de façon à se trouver chargé de correspondances qu'ils entretenaient avec la duchesse, demanda mystérieusement une audience à M. de Montalivet. Le rendez-vous fut accordé. Deutz déclara qu'il lui était facile de connaître le lieu de la retraite de Marie-Caroline et qu'il en instruirait le gouvernement si ce dernier consentait à payer largement son secret, proposition dont les termes avaient été immédiatement transmis à Louis-Philippe, mais qui ne fut cependant pas acceptée de suite. Cette hésitation, produite peut-être par l'embarras dans lequel l'arrestation de la princesse pouvait placer le gouvernement, peut-être aussi par un dégoût intinctif pour les moyens que l'on allait employer en cette déplorable circonstance, cette hésitation, disons-nous, se prolongea jusqu'à la formation du ministère du 11 octobre. M. de Montalivet, charmé de laisser à son successeur le soin de traiter avec Deutz cette honteuse affaire de trahison, conduisit le juif chez M. Thiers, avec lequel il le mit en rapport. Homme d'État plus mûr, M. Thiers eût certainement aperçu le mauvais côté et les tristes effets d'une négociation pareille. Jeune au pouvoir, ambitieux de popularité, voyant surtout dans les propositions de Deutz le moyen de terminer d'un seul coup la guerre civile de l'Ouest et de prendre, au commencement de la session, une bonne attitude vis-à-vis des Cham-

bres, il s'empressa de conclure avec le juif un marché auquel Louis-Philippe, vivement pressé par sa sœur, Mme Adélaïde, finit par donner son assentiment. Deutz reçut une somme considérable et dut aussitôt partir pour Nantes, accompagné ou pour mieux dire surveillé par le commissaire de police Joly.

Une modification importante s'opérait en même temps dans le haut personnel administratif du département de la Loire-Inférieure. Le préfet, M. de Saint-Aignan, esprit distingué et homme du monde, que ses relations aristocratiques, à Nantes et aux environs, pourraient embarrasser dans l'exécution des projets du gouvernement, était remplacé par un administrateur de l'école impériale, M. Maurice Duval, préfet de l'Isère. Cette nomination ne parut pas d'abord satisfaire les libéraux nantais, qui reprochaient à M. Duval son attitude pendant les derniers troubles de Grenoble. Un charivari lui fut donné et se renouvela deux jours de suite. Mais le nouveau préfet espérait bien regagner les sympathies des patriotes par le succès de l'entreprise à laquelle il devait activement coopérer. Il s'y consacra tout entier.

Cependant Marie-Caroline, loin de se douter de l'orage prêt à éclater sur elle, continuait à vivre au fond de sa retraite de la vie paisible et occupée qu'elle avait adoptée dès le lendemain de son arri-

vée dans la maison qui lui servait d'asile. Cette maison était celle des demoiselles Duguigny, ardentes et fidèles légitimistes, une de ces maisons dans lesquelles, à l'époque des anciennes guerres de la Vendée, des cachettes avaient été habilement pratiquées pour dérober aux poursuites révolutionnaires des prêtres et des proscrits. Elle dominait les jardins du château de Nantes et avait pour riant horizon les prairies que baigne la Loire. C'est là que la duchesse employa de longues journées à correspondre avec ses partisans, tant en France qu'à l'étranger. Elle avait vingt-quatre chiffres différents pour cette correspondance absorbante, et le nombre des lettres écrites de sa main s'éleva, chose à peine croyable, à plus de neuf cents; les divers papiers trouvés dans la cachette donnèrent la mesure de cette activité singulière.

Arrivé à Nantes, Deutz chercha, pour remplir les promesses formelles qu'il avait faites au gouvernement, à découvrir la retraite de Marie-Caroline. La chose était assez difficile, car dans le but de s'isoler complétement et de mettre en défaut les nombreux agents de la police qui auraient pu parvenir jusqu'à elle, la duchesse ne recevait personne du dehors. Une seule exception avait été faite pour M. de Bourmont, mais le maréchal usait très-rarement de ce privilége qui lui avait été accordé. Deutz parvint cependant, en prenant des voies indirectes,

à faire savoir à Madame qu'il était à Nantes, et avait d'importantes communications à lui faire.

Une première fois, Marie-Caroline repoussa sa demande d'audience, à moins que les dépêches dont il se disait porteur, ne fussent d'abord communiquées à un tiers. Deutz refusa, ajoutant qu'il allait passer huit ou dix jours à Paimbeuf, et qu'à son retour, il espérait être plus heureux. Il partit donc avec M. Joly, et plus tard, revenu à Nantes, se décida, après d'infructueuses instances, à faire parvenir à la duchesse les lettres dont il était chargé pour elle, démarche qui lui ouvrit les portes de la maison Duguigny. Madame n'hésita plus, en effet, à admettre son identité et ne soupçonna pas un instant la trahison de l'homme qui lui avait été si souvent et si chaleureusement recommandé.

Le 28 octobre, M. Duguigny, frère des deux hôtesses de Marie-Caroline, amena Deutz dans la maison de la rue Haute-du-Château. On lui dit que la duchesse le recevrait dans cette maison, mais qu'elle ne l'habitait pas, et il le crut d'autant plus aisément, qu'après l'entrevue pendant laquelle le traître montra, peut-être à dessein, une émotion assez vive, il put remarquer que Madame se retirait exactement comme le ferait une personne en visite dans une maison tierce. Les indices qu'il avait recueillis durant cette première audience n'étaient donc pas assez certains pour que la police

pût prendre les mesures décisives dont le succès devait sortir. Deutz prétextant alors le trouble naturel que faisait naître en lui la présence de la duchesse, déclara qu'il avait oublié de lui communiquer des faits d'une haute importance, et demanda une audience nouvelle, qui lui fut très-nettement refusée. Désespéré de ce refus, voyant tous ses plans renversés, il parvint cependant, avec le secours de la police locale, à découvrir une religieuse très-dévouée à la duchesse de Berri et possédant toute sa confiance. Il sut, par des dehors de piété, tromper cette femme honorable, et lui persuader qu'un nouvel entretien avec Marie-Caroline était de la plus haute importance dans l'intérêt de la cause légitimiste. Elle alla donc solliciter l'entrevue et l'obtint pour le 6 novembre.

Introduit une deuxième fois dans la maison Duguigny, Deutz reconnut parfaitement les lieux qu'il avait déjà visités. Il se rendit compte de leur disposition, et acquit la certitude que la duchesse habitait sous ce toit fidèle. Sa conversation, à laquelle il avait su donner une importance suffisante pour motiver la demande d'une nouvelle entrevue, fut tout à coup interrompue par l'arrivée d'une lettre que la duchesse remit aussitôt à M. de Mesnard, présent à l'entretien. Cette lettre envoyée de Paris était écrite à l'encre blanche, et lorsque, à l'aide d'une eau préparée, les caractères en furent

devenus lisibles, M. de Mesnard la présenta à Marie-Caroline qui la lut à haute voix devant Deutz : « Ne négligez aucune précaution, disait-on dans cette lettre, car on est prévenu que vous êtes trahie par une personne en qui vous placez toute votre confiance. » « Serait-ce vous, Deutz? » demanda Madame en fixant le traître. Ce dernier affronta, sans se troubler, le loyal regard de la duchesse; il fit entendre de chaleureuses protestations de dévouement, et se retira bientôt, emportant avec certitude le secret qu'il avait vendu d'avance.

Désormais, le gouvernement qui avait voulu agir était libre de le faire sans hésitation, sans la crainte du ridicule qui s'attache à toute entreprise avortée. Deutz avait remarqué qu'une table de sept couverts était servie dans la salle à manger. C'était l'heure du repas de Madame; il fallait donc se hâter. M. Maurice Duval prit immédiatement toutes les mesures convenues entre lui et le comte d'Erlon, qui commandait la division militaire. Les troupes, en trois colonnes, investirent la maison suspecte, tout en gardant les rues adjacentes. La duchesse qui, pleine de confiance, considérait silencieusement les donjons du vieux château de Nantes dessinant dans le crépuscule leurs contours sombres et pittoresques, sortit tout à coup de sa rêverie. M. Guibourg venait d'apercevoir les soldats qui

cernaient la maison, et lui criait : « Sauvez-vous, Madame, sauvez-vous ! » Elle s'élança dans l'escalier, le franchit d'un bond, ainsi que Mlle de Kersabiec. MM. de Mesnard et Guibourg la suivirent de près, et tous quatre se réunissant dans la chambre où se trouvait la cachette, se mirent en devoir d'utiliser cette dernière ressource.

La cachette pouvait, en effet, contenir quatre personnes et s'ouvrait dans la cheminée dont, à l'aide d'un ressort, la plaque tournait sur elle-même. Seulement il fallait y pénétrer par rang de taille; on en avait fait antérieurement l'essai. M. de Mesnard entra le premier, M. Guibourg; l'imita, Mlle de Kersabiec voulait céder le pas à la duchesse et fermer par conséquent la marche : « En bonne stratégie, lui dit Madame avec gaieté, lorsqu'on opère une retraite, le commandant doit passer le dernier ; » et la trappe se referma au moment même où les soldats pénétraient dans la maison.

Les commissaires de police de Paris et de Nantes s'avançaient le pistolet à la main. M. Joly, guidé par les indications trop exactes de Deutz, monta l'escalier, se dirigeant vers la chambre où le traître avait été reçu. Cette « salle d'audience, » comme il la désignait, était précisément l'appartement où se trouvait la cachette. La lettre que Marie-Caroline avait reçue de Paris se voyait encore sur la table où Madame l'avait déposée ; on s'en empara.

C'était un précieux indice de la présence de la duchesse. Les sept couverts préparés dans la salle à manger, ajoutaient une preuve de plus à celles que l'on possédait déjà de ce fait important. M. Maurice Duval ordonna que les recherches les plus minutieuses fussent commencées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison occupée militairement par la force armée. Des architectes et des maçons avaient été convoqués pour diriger et aider les sapeurs dans leurs investigations : les meubles, les murailles, les planches, tout fut ouvert, exploré, sondé, et la cachette de la mansarde ne fut point découverte.

La nuit s'avançait pourtant. De la maison Duguigny les soldats avaient passé dans les maisons voisines, dont quelques-unes renfermaient également des trappes et des souterrains d'une grande étendue. La duchesse de Berri était-elle parvenue à s'évader par ces issues souterraines? Se trouvait-elle encore au milieu des murailles ébranlées de la maison Duguigny? La police commençait à perdre l'espoir et le courage. Un hasard vint à son aide.

Les quatre prisonniers, après avoir subi dans leur étroite retraite toutes les alternatives de la crainte et de l'espérance, toutes les angoisses que les efforts des démolisseurs et le froid glacial dont eux-mêmes se sentaient pénétrés leur avaient naturellement causées, commençaient à éprouver un

sentiment de bien-être. Les coups de hache et de marteau qui menaçaient à chaque instant de renverser la muraille et de les étouffer sous les décombres, ne résonnaient plus à leurs oreilles. Le froid, dont ils subissaient les pénétrantes atteintes, commençait à être combattu par les dégagements d'une douce chaleur à travers la plaque de la cheminée, où deux gendarmes, gardiens de la mansarde, avaient allumé un grand feu de tourbe. Mais cette chaleur, d'abord bienfaisante, ne tarda pas à devenir incommode, inquiétante, intolérable. Vainement M. de Mesnard s'efforça-t-il de déranger quelques ardoises du toit et de faire pénétrer ainsi un peu d'air extérieur dans la fournaise véritable où ils subissaient mille tortures, la respiration leur manqua bientôt. La plaque était rouge. Deux fois la robe de Madame prit feu et ne fut que difficilement éteinte. Vainement les compagnons de la duchesse la suppliaient d'en finir avec ce supplice et de se livrer à ses ennemis. Des pleurs de rage inondaient ses yeux ; il fallut céder pourtant, sous peine de la vie. « Nous nous rendons, nous allons ouvrir, ôtez le feu, » cria Mlle Stylite de Kersabiec. Les gendarmes surpris s'élancèrent aussitôt et dispersèrent le foyer. La plaque ouverte par les reclus leur donna successivement passage. Madame, forcée d'appuyer les genoux et les mains sur le foyer brûlant, sortit la première de cette affreuse

retraite, où elle avait eu le courage de séjourner seize heures. Marie-Caroline avait conservé toute sa présence d'esprit. Elle demanda le général Dermoncourt. Ce dernier, qui n'avait pas voulu quitter le rez-de-chaussée de la maison, monta aussitôt, accompagné du substitut du procureur du roi et de quelques officiers. « Général, dit la duchesse en s'avançant vivement vers lui, je me rends à vous; je me remets à votre loyauté. »

Quelques instants plus tard, Madame, entourée du préfet, du comte d'Erlon, du colonel de la garde nationale, du général Dermoncourt, auquel elle donnait le bras, franchissait à pied, entre deux haies de soldats, la courte distance qui séparait la maison Duguigny du château de Nantes. « Si vous ne m'aviez pas fait, disait-elle, une guerre *à la saint Laurent*, vous ne me tiendriez pas sous votre bras à l'heure qu'il est. »

Dans la nuit du 8 novembre, Marie-Caroline fut transportée à bord d'un bateau à vapeur qui devait la conduire à l'embouchure de la Loire, où l'attendait le brick *la Capricieuse*. Le comte d'Erlon, M. Maurice Duval et M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, l'accompagnèrent jusqu'à Saint-Nazaire. La duchesse resta deux jours en rade à bord du brick, les vents contraires s'opposant à son départ. Enfin, le 11 novembre, *la Capricieuse* s'éloigna des rivages bretons, se dirigeant vers la citadelle de Blaye.

L'œuvre était donc accomplie; la victoire était remportée; victoire douteuse, œuvre de mauvais aloi. Ce fut une des grandes fautes du règne de Louis-Philippe que cette arrestation de la duchesse de Berri, car en politique il faut toujours nommer une faute ce qui présente de nombreux inconvénients sans offrir un seul avantage. Or, dans cet acte, l'avantage n'était pas appréciable, et vainement a-t-on dit que c'était un moyen de couper court à des intrigues extérieures qui unissaient de pensée et d'action le roi des Pays-Bas, secrètement appuyé par la Russie, et la mère du prétendant Henri V. Le soulèvement partiel de la Vendée avait été comprimé; en présence de ce résultat, qu'importait l'arrestation, la captivité de la duchesse de Berri? Une clémence intelligente eût produit d'excellents effets. La rigueur provoqua les haines, excita les fureurs d'un parti qui ne pardonna jamais à Louis-Philippe d'avoir ainsi traité une femme désarmée, une princesse de son sang.

Était-ce donc un gage qu'il voulait donner à la révolution? Mais alors la révolution ne s'en montra ni satisfaite, ni reconnaissante, car quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis que Marie-Caroline avait franchi le seuil de la citadelle de Blaye, qu'un coup de pistolet républicain était tiré sur le roi au moment où, se rendant, le 19 novembre, au Palais Bourbon pour l'ouverture solennelle des Chambres,

il traversait le Pont-Royal, à cheval, et suivi d'une escorte nombreuse. Une jeune femme placée dans la foule avait instinctivement détourné l'arme du meurtrier[1], qui était parvenu à s'évader au milieu du trouble causé par ce premier attentat contre la personne du souverain; attentat suivi de tant d'autres, à la honte du temps et des partis! Mais ce n'était point ainsi que Louis-Philippe devait disparaître de la scène politique, et la destinée lui avait préparé une autre chute plus terrible, plus cruelle peut-être!

III

Depuis le 29 août jusqu'au 10 octobre 1831, un armistice avait subsisté entre la Belgique et la Hollande sous la garantie des cinq puissances. Le 14 décembre de cette même année, il fut stipulé à Bruxelles, entre sir Robert Adair d'une part, le général Belliard et le marquis de Latour-Maubourg de l'autre, que, selon le désir manifesté par la conférence, relativement aux forteresses hollandaises construites en 1815 par l'Angleterre, agissant avec

1. Les sieurs Bergeron, Benoist et Girou furent poursuivis pour cet attentat, mais mis hors de cause ou acquittés faute de preuves suffisantes. Bergeron s'en est, depuis 1848, officiellement reconnu l'auteur.

l'autorisation des quatre grandes puissances : « les fortifications de Mons, Ath, Menin, Philippeville et Marienbourg seraient démolies aussitôt que l'entière indépendance et la neutralité de la Belgique seraient pleinement établies et garanties par les cinq puissances, de manière à constituer une connexion identique entre elle et ces forteresses. »

Cette convention ayant été conclue sans l'assentiment de la Hollande, le cabinet de La Haye protesta dans une note en date du 12 décembre 1831. Moins que jamais la Belgique et son adversaire semblaient disposées à s'entendre ; et cependant les plénipotentiaires des deux États venaient de recevoir les pouvoirs nécessaires pour traiter d'une façon définitive. Après six semaines de délibération pénible, la conférence assimila les principes des limites territoriales et de la dette, c'est-à-dire adopta le *post-liminium* de 1790 comme point de départ pour l'un et pour l'autre ; cette résolution de la conférence produisit le traité dit des vingt-quatre articles.

Il fut communiqué par M. de Muelenaere aux chambres belges qui, après l'avoir accueilli avec une irritation marquée, finirent cependant par l'accepter ; peu de jours après, le roi des Belges et le roi des Français le ratifièrent ; à leur adhésion vint bientôt se joindre celle du roi d'Angleterre ; mais les cabinets de Berlin, de Vienne, de Saint-

Pétersbourg ne donnèrent la leur que beaucoup plus tard, encore y mirent-ils de notables restrictions. Ainsi, l'Autriche et la Prusse déclaraient que le traité était approuvé sous la réserve des droits de la confédération germanique, et l'empereur de Russie ne l'acceptait que « sauf et excepté telles modifications et tels amendements qui pourraient être apportés par l'arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique aux 9e, 12e et 13e articles[1]. » Quant à la Hollande, elle rejeta hautement le traité, et, malgré les sages répliques de la conférence, persévéra dans son refus de la manière la plus péremptoire. L'épée néerlandaise demeurait donc suspendue sur la Belgique comme une incessante menace de vengeance et de haine.

Mais d'un autre côté, vers le milieu de l'année 1832, la nation belge apprenait avec joie que les négociations préliminaires d'un mariage entre le roi Léopold[2] et la princesse Louise d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe, ayant été couronnées d'un plein succès, la célébration de ce mariage aurait lieu le 9 août suivant au château de Compiègne. Le 15 de ce même mois, la nouvelle reine des Belges arrivait à Laeken. Le 20 août elle fit

1. Ces articles étaient relatifs au partage de la dette et à l'établissement de certaines voies de communication qui devaient se prolonger jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

2. Le roi des Belges avait épousé en premières noces la princesse Charlotte d'Angleterre, morte en 1817.

son entrée à Bruxelles, où sa jeunesse et sa beauté excitèrent les applaudissements de la foule.

La situation de la Belgique, jusqu'alors inquiétante et précaire, devenait, grâce à cette union, plus rassurante et plus stable. Cependant, l'attitude prise par la Hollande au sujet du traité des vingt-quatre articles paraissant devoir s'opposer à tout progrès ultérieur de la diplomatie, on conseilla au gouvernement belge de sortir de la sphère étroite qu'il avait adoptée d'abord. Le ministère Muelenaere s'était retiré le 15 septembre, et le général Goblet entra au pouvoir. Ce dernier avait, en acceptant le portefeuille, le but d'ouvrir une négociation directe avec la Hollande, et de provoquer une rupture de la part du cabinet de La Haye, afin de pouvoir mettre la conférence de Londres en demeure d'accomplir ses stipulations, c'est-à-dire d'obtenir l'évacuation complète du territoire, à l'aide de mesures coercitives. Les plans du général Goblet se réalisèrent bientôt : le cabinet hollandais se retira après avoir adressé à la conférence une note irritante par laquelle on déclarait « que le roi ne voulait pas admettre de nouvelles concessions; qu'il déclinait la responsabilité de toutes les complications qui pourraient résulter d'un délai, et proclamait hautement qu'il ne consentirait jamais à sacrifier les intérêts vitaux de la Hollande au fantôme révolutionnaire; que le peuple

libre, aux destinées duquel il présidait, confiant dans la Providence, savait comment on résistait à tout ce que les ennemis de l'ordre public et de l'indépendance des nations oseraient tenter de prescrire. »

Ce manifeste, qui attaquait les principes hautement avoués de la conférence, produisit, on le conçoit, l'effet que le gouvernement belge en avait attendu. Les mesures coercitives, jugées d'avance admissibles par tous les plénipotentiaires, furent adoptées par les cinq cours, au nom de la paix future de l'Europe. La Russie, la Prusse, l'Autriche refusèrent toute coopération directe ou indirecte; mais elles consentirent à demeurer spectatrices des mesures proposées par la France et l'Angleterre.

Le 22 octobre, lord Palmerston et le prince de Talleyrand signèrent une convention déclarant que les gouvernements belge et hollandais seraient invités à terminer l'évacuation des territoires réciproques pour le 12 novembre, et que des mesures coercitives seraient employées contre celui des deux qui n'aurait pas donné son consentement à cette convention avant le 2 du même mois. Une escadre combinée de bâtiments français et anglais, en nombre égal, dut se rendre immédiatement dans les dunes, lieu de rendez-vous. La division française était commandée par l'amiral Villeneuve, et la division anglaise par sir Pultenay Malcolm. Pen-

dant ce temps, le gouvernement français concentrait son armée du Nord.

Le 2 novembre, le général Goblet fit connaître à la conférence de Londres le consentement du gouvernement belge à l'évacuation de Venloo et des autres portions de territoire qui devaient être cédées à la Hollande, sous la condition que la Belgique prendrait aussitôt possession d'Anvers et de son territoire, occupés par les Hollandais. La conférence adressa immédiatement au cabinet de La Haye sommation d'en agir de même; mais la demande fut rejetée, et la flotte combinée bloqua étroitement les ports néerlandais.

Le 15 décembre 1832, l'armée française entrait donc en Belgique, se dirigeant vers Anvers par Tournai, Gand et Bruxelles, tandis que la Prusse réunissait un corps d'observation de vingt mille hommes, commandé par le général Muffling; ce dernier établit ses lignes entre la Meuse et le Rhin et prit son quartier général à Crefelt. Assurément on eût pu croire alors à l'imminence d'une conflagration générale. Mais, pour comprendre cet épisode historique de l'expédition d'Anvers, il faut nécessairement se souvenir que, bien différente en cela de l'expédition d'Ancône, elle ne fut, s'il nous est permis de hasarder cette expression, qu'un coup d'épée diplomatique et rien de plus.

L'armée française se composait d'une brigade

d'avant-garde, de cinq divisions d'infanterie, dont une de réserve, de deux brigades de cavalerie légère, et de deux divisions de cavalerie de réserve. Trois bataillons d'infanterie légère, quatre escadrons de lanciers et quatre de hussards formaient l'avant-garde, commandée par les ducs d'Orléans et de Nemours. Les cinq divisions d'infanterie étaient placées sous les ordres des généraux Tiburce Sébastiani, Achard, Janin, Favre, et Schramm; les deux brigades de cavalerie légère et les deux divisions de cavalerie de réserve, commandées par les généraux Lawœstine, Simonneau, Dejean, et Gentil-Saint-Alfonse. Cent cinquante pièces de canon formaient le matériel de l'artillerie, dirigée par les généraux Nègre et Haxo. Enfin l'armée du Nord présentait un total de soixante-un bataillons et cinquante-six escadrons. Les batteries de siége, les instruments du génie, furent embarqués de l'arsenal de Douai sur quatorze bateaux qui descendirent la Scarpe et l'Escaut, et transportés ensuite jusqu'à Boom au confluent du Ruppel.

Le 30 novembre 1832, le maréchal Gérard, arrivé devant la place, envoyait par le colonel Auvray la sommation suivante, adressée au nom de la France et de l'Angleterre, au général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers. Cette sommation était datée du quartier général de Borgerhout sous Anvers.

« Monsieur le général, je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec mission de mon gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 5 novembre 1831, qui garantit à Sa Majesté le roi des Belges la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui en dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si, contre mon attente, il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers. Les opérations du siége seront dirigées sur les fronts extérieurs de la citadelle, et quoique la faiblesse de la fortification du côté de la ville et le couvert des maisons m'offrent des avantages pour l'attaque, je n'en profiterai pas; je suis donc en droit d'espérer que, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilités contre la ville. J'en fais occuper une partie dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer aux feux de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile, et une calamité pour le commerce de toutes les nations. Si malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts,

ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même que, dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés, et des malheurs qui en seraient la suite. J'attends votre réponse, et je compte qu'il vous conviendra d'entrer en négociation pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent. »

Cette sommation fut portée au général Chassé, treize heures après l'ouverture de la tranchée, et le gouverneur répondit aussitôt :

« Monsieur le maréchal, en réponse à votre sommation que je viens de recevoir à l'instant, je vous préviens que je ne rendrai la citadelle d'Anvers qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui sont à ma disposition.

« Je considérerai la ville d'Anvers comme neutre, aussi longtemps qu'on ne se servira pas des fortifications de la ville et des ouvrages extérieurs qui en dépendent, dont le feu pourrait être dirigé contre la citadelle et la Tête de Flandres, y compris les forts de Burcht, Zwyndrecht et Austerweel, ainsi que la flottille stationnée sur l'Escaut devant Anvers. Il s'entend de soi-même que la libre communication par l'Escaut avec la Hollande (comme cela a eu lieu jusqu'à présent) ne doit point être interrompue.

« J'apprends avec surprise que, pendant que Votre Excellence entame des négociations, on commence les hostilités par des ouvrages d'attaque, au sud, sous le feu de notre canon. J'ai l'honneur de vous prévenir que si à midi on n'a pas cessé de travailler à ces ouvrages, je me trouverai dans la nécessité de les empêcher par la force. »

Ce brave général Chassé, dont la gloire acquit une popularité si juste et si grande, avait de nobles antécédents dans sa carrière militaire. Descendant d'une famille originaire de France, qui s'était fixée en Hollande à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il était né à Thiel (Gueldre), le 18 mars 1765, d'un père alors major au régiment de Munster. Chassé entra au service des Provinces-Unies, en 1778, en qualité de cadet. Il était général de division en 1814, et revenait dans sa patrie, avec ce grade, après avoir servi longtemps et glorieusement dans les armées françaises où il s'était engagé, en 1793, après la révolution de Hollande. Ce fut surtout pendant la guerre d'Espagne que le général Chassé donna les preuves les plus évidentes d'une rare intrépidité et mérita parmi les soldats le surnom de *général baïonnette*, surnom motivé par l'usage fréquent et heureux qu'il leur faisait faire de cette arme redoutable. Napoléon Ier le nomma baron de l'empire, par décret du 30 juin 1811 et,

pendant les dernières campagnes de 1813 et 1814, Chassé sut rougir de son sang ce glorieux blason. Mais, rentré dans sa patrie après la première capitulation de Paris, admis dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de lieutenant général, il eut, fidèle à son serment, la douleur de combattre à Waterloo, dans des rangs opposés aux nôtres et, depuis lors, placé à la tête du quatrième commandement militaire, dont le quartier général était à Anvers, il allait cette fois encore diriger fatalement son épée contre les Français, parmi lesquels se trouvaient quelques-uns de ses vieux compagnons d'armes.

Le 30 novembre, vers deux heures du matin, neuf cents hommes d'artillerie, cinq cents sapeurs du génie et dix-huit bataillons d'infanterie, commandés par le duc d'Orléans, commencèrent les travaux de la tranchée. La première parallèle, partant du fort Montebello, et s'étendant à gauche vers la route de Kiel, à une distance d'environ dix-huit cents mètres, avec des épaulements pour neuf batteries de canon et quatre mortiers, était assez avancée au point du jour, pour mettre à l'abri les travailleurs qui avaient exécuté ces travaux sans être inquiétés par la garnison. Ce fut alors que le maréchal Gérard adressa au général Chassé la sommation que nous avons reproduite, et cette sommation ayant été péremptoirement rejetée, l'artillerie hollandaise ouvrit son feu à midi.

Malgré ce feu, d'une vigueur et d'une précision très-remarquables, l'armée française continua, pendant les trois premiers jours de décembre, les approches, qui furent poussées jusqu'à une assez courte distance du bastion numéro 2. Le 5 à sept heures du matin, quatre-vingt-sept canons et quarante-quatre mortiers tonnèrent contre la place. L'artillerie hollandaise, qui se composait de cent trente-quatre bouches à feu de divers calibres, répondit vigoureusement à cette première attaque d'ensemble, et ce jour-là les assiégés tuèrent beaucoup de monde aux assiégeants avec leurs fusils de rempart, dont ils savaient faire un terrible usage.

Le 6 décembre, anniversaire de la naissance du prince d'Orange, la garnison de la citadelle voulut redoubler d'efforts. Des boulets, des obus, des pierres, et jusqu'aux ferrures des bâtiments que l'artillerie française avait renversés, tombaient sans relâche sur les ouvrages des assaillants. Deux officiers du génie français furent tués; le feu du fort Montebello s'éteignit, et des batteries furent démontées sur toute la ligne d'attaque. Les ducs d'Orléans et de Nemours parcouraient la tranchée avec le maréchal, essayant, par leur présence, de déguiser le péril aux yeux de nos soldats surpris de cette grêle de projectiles. La célérité du tir des Hollandais ne diminuait en rien sa rectitude, et les obus

français faisaient de grands ravages dans les embrasures sur lesquelles on les dirigeait, sans ralentir ce feu incessant. Toutefois un incendie ne tarda pas à se déclarer dans un grand magasin de vivres de la citadelle. Ce magasin devint la proie des flammes, et une bombe s'étant frayé un passage jusque dans la poudrière du bastion numéro 2, le fit sauter à grand bruit sur les onze heures du soir.

Les jours suivants, de nouveaux incendies s'allumèrent sur divers points de la citadelle. Aucun blindage ne pouvait résister à l'effet des mortiers à la Paixhans, et dès le 10 la garnison n'avait plus d'autre abri que les poternes ou les galeries, tous les bâtiments commençant à menacer ruine. Les approches françaises semblaient dès lors plus particulièrement dirigées contre la lunette Saint-Laurent. C'est aussi sur ce point que le général Chassé concentrait les efforts d'une défense aussi intelligente que courageuse.

Déjà les obstacles vaincus pouvaient, aux yeux des hommes du métier, faire passer ce siége pour l'un des plus célèbres des temps modernes. Souvent des sorties, dans lesquelles les plus habiles stratagèmes de la guerre étaient successivement employés, venaient déranger les travailleurs français : tantôt, revêtus de la capote grise, le fusil en bandoulière et la pelle à la main, des détachements hollandais s'avançaient dans l'ombre au mi-

lieu de nos lignes; quelquefois aussi, se glissant sur les genoux jusque dans les ouvrages français, à la faveur du bruit de l'artillerie, ils tombaient sur nos soldats qui, ne pouvant faire feu avec leurs armes mouillées, les reconduisaient à la baïonnette jusque dans leurs poternes. La nuit, la citadelle ressemblait à un volcan véritable; les longues traînées de feu des bombes et des obus traversaient l'espace, sillonnant rapidement l'obscurité. Des fusées lumineuses se croisant au-dessus des lignes françaises les indiquaient aux assiégés, météores factices à la clarté desquels les balles des fusils de rempart frappaient à coup sûr. Les civières de l'ambulance parcouraient les travaux, enlevant les cadavres et les membres mutilés, sans qu'un cri, sans qu'une plainte se fissent entendre, mais quelquefois un refrain de vaudeville, chanté à demi-voix et brusquement interrompu par le sifflement d'un boulet de la citadelle. Le soldat français est une race à part; elle se montre partout et toujours la même.

Les journées du 12 et du 13 décembre furent épouvantables. A cette date, le rapport du général Chassé portait la note suivante : « On chercherait vainement dans l'histoire l'exemple d'un bombardement aussi furieux que celui que l'ennemi dirige en ce moment contre la forteresse. » Le terrain de la citadelle était en effet bouleversé par les bombes et

converti en véritable chaos. Le 14, vers trois heures du matin, trois mines pratiquées par les Français dans le saillant de la lunette Saint-Laurent ouvrirent, par leur explosion, une large brèche vers laquelle nos soldats se précipitèrent; logés dans cette position, ils canonnèrent le corps de la place, qui riposta avec vigueur. A partir de ce jour, les assaillants avancèrent rapidement dans leurs travaux d'approche, et le gouverneur fit évacuer ses malades et ses blessés de l'autre côté de l'Escaut sur le point dit la Tête de Flandres. Le 21, vers minuit, la première bombe du *mortier monstre* tomba dans la citadelle; cette pièce, fondue à Liége par les ordres du général Evain, ministre de la guerre belge, envoyait des projectiles d'un poids de cinq cents kilogrammes; rien ne pouvait résister à la chute de cette masse formidable qui creusait, en frappant la terre, un trou de trois mètres de profondeur, éclatait ensuite, et produisait l'effet de la mine la plus énergique. Une nouvelle sommation fut alors envoyée au général Chassé. Le maréchal Gérard le prévenait que, s'il ne consentait pas à rendre la citadelle, les feux de brèche seraient immédiatement ouverts. La réponse du gouverneur fut négative comme la précédente, car le vieux soldat était difficile en fait de bravoure et d'honneur.

Pendant ces opérations du siége, la flottille de

l'Escaut, commandée par le contre-amiral Lewe van Aduard, n'était pas demeurée inactive. Elle inquiéta d'abord les divisions françaises échelonnées sur divers points de la digue de l'Escaut, et, le 12 décembre, le contre-amiral attaqua vigoureusement le fort du Kruysschans avec les frégates *l'Eurydice* et *la Proserpine* flanquées de quelques canonnières. Lewe van Aduard montait *l'Eurydice*; vers trois heures, il tomba glorieusement au pied de son grand mât, frappé d'un éclat d'obus.

Le 23 décembre, la citadelle était réduite à la dernière extrémité; les assiégeants avaient pratiqué dans la face gauche du bastion numéro 2 une brèche de plus de cent mètres de largeur; la moitié du fossé était comblée de telle sorte que les Français n'avaient plus qu'à faire jouer la mine pour amener l'éboulement de la contrescarpe et monter à l'assaut. D'un autre côté, les forces de la garnison étaient épuisées, et il faut le dire, ses souffrances avaient été immenses, car depuis longtemps les puits et les réservoirs se trouvant mis hors de service par le feu de l'ennemi, l'eau potable manquait absolument; l'intérieur de la citadelle présentait, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'image de la destruction et du chaos, et tous les bâtiments supposés à l'abri de la bombe avaient été écrasés sous les coups du mortier monstre. Placé désormais dans l'impossibilité de repousser un assaut,

le général Chassé, après avoir pris l'avis de son conseil de défense, fit partir deux officiers supérieurs. MM. Zelig et Delprat, porteurs de la lettre suivante adressée au maréchal Gérard :

« Croyant avoir satisfait à l'honneur militaire dans la défense de la place qui m'était confiée, je désire faire cesser l'effusion du sang ; en conséquence, monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis disposé à évacuer la citadelle avec les forces sous mes ordres, et à traiter avec vous de la remise de cette place ainsi que de la position de la Tête de Flandre, et des forts qui en dépendent. Pour parvenir à ce but, je vous propose, monsieur le maréchal, de faire cesser le feu de part et d'autre, pendant le cours de cette négociation. J'ai chargé deux officiers supérieurs de remettre cette lettre à Votre Excellence ; ils sont munis des instructions nécessaires pour traiter de l'évacuation susdite. »

Vers dix heures et demie, le feu cessa des deux côtés, et à trois heures la négociation était assez avancée pour que le colonel Auvray pût se rendre à la citadelle avec les deux parlementaires hollandais, afin de remettre au général Chassé les conditions de la capitulation. Datée du même jour, cette capitulation portait en substance que le général Chassé livrerait au maréchal Gérard la citadelle d'Anvers, la position de la Tête de Flandre, les

forts de Burcht, Zwyndrecht et Austerweel, dans leur état actuel, avec les bouches à feu et les munitions, à la réserve des bagages appartenant soit au corps, soit à des individus de la garnison. Que la garnison elle-même se retirerait avec les honneurs de la guerre, déposerait ses armes sur le glacis et demeurerait prisonnière, le maréchal Gérard s'engageant à la faire conduire à la frontière de Hollande, où ses armes lui seraient rendues dès que le roi des Pays-Bas aurait ordonné la remise des forts de Liefkenshoek et de Lillo. Par un article additionnel, et à la demande instante du colonel Koopman, qui commandait les douze canonnières de la station d'Anvers, celles-ci ne furent pas comprises dans la capitulation.

Le général Chassé expédia aussitôt en courrier le lieutenant Heshusius, qui dut porter à La Haye une lettre adressée à M. de Eerens, directeur général de la guerre, lettre où se trouvaient développées toutes les raisons qui avaient contraint l'énergique défenseur d'Anvers à conclure la capitulation dont il envoyait une copie.

Obligé de s'arrêter au village de Groot-Zundert, c'est-à-dire aux avant-postes hollandais, le lieutenant Heshusius y attendit la réponse adressée par M. de Eerens au modeste et courageux général Chassé. Elle était ainsi conçue : « Hier matin, j'ai reçu la dépêche par laquelle Votre Excellence

m'informe des négociations entamées par elle avec l'ennemi, et des raisons qui l'ont déterminée à m'envoyer la capitulation conclue avec le maréchal français Gérard. J'ai soumis ces pièces à Sa Majesté, qui m'a chargé de vous faire la communication suivante :

« Le roi n'entre pas dans la capitulation comme telle ; mais Sa Majesté m'a chargé de vous donner l'assurance que votre conduite et celle de la brave garnison de la citadelle, pendant toute la défense de cette forteresse, loin de lui laisser rien à désirer, lui ont causé une satisfaction inexprimable ; qu'elle a répondu à la juste attente de Sa Majesté ; que le roi n'a pas cessé, pendant toute la durée du siége, de prendre part au sort de tant de braves qui ont versé leur sang pour la patrie, et que Sa Majesté a appris avec peine, par votre dernier rapport, combien avaient été grandes les fatigues de la brave garnison.

« Voulant donner une marque de sa satisfaction à vous ainsi qu'à toute la garnison de la citadelle, le roi vous a nommé, général, grand'croix de son ordre militaire. La valeur de cette haute distinction sera d'autant plus appréciée de Votre Excellence, que Sa Majesté a, en ma présence, ôté sa propre décoration et le ruban qu'elle portait encore dans la dernière occasion solennelle, afin de vous envoyer ces insignes qui deviendront les vôtres et que vous recevrez avec cette lettre. »

Le 24 décembre, à quatre heures du soir, le maréchal Gérard, accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours, s'était rendu à la citadelle pour visiter le général Chassé. Les princes y entrèrent par la porte de l'Esplanade, et il leur fut difficile de se frayer un chemin au milieu des décombres, terrible résultat de la chute de plus de quatre-vingt mille projectiles. Ce n'était partout que canons brisés, ruines fumantes, éclats de bombes et cadavres. Ils arrivèrent enfin à la casemate au fond de laquelle le vieux gouverneur s'était retiré comme un lion traqué au fond de son antre. Plusieurs bombes avaient frappé l'appui de la fenêtre et lézardé le mur de cette casemate. Aujourd'hui elle est transformée en cachot; peut-être espère-t-on que ces murailles parleront au soldat de sa glorieuse mission et de ses devoirs?

L'entrevue fut pleine de courtoisie; il y avait quelque chose de touchant dans les regrets noblement exprimés par le général, qui craignait de n'avoir pas fait une assez honorable défense. Les princes français s'empressèrent de le rassurer sur ce point. Quelques moments plus tard, en visitant la citadelle, le maréchal Gérard s'arrêtant en face de l'escarpe à moitié tombée dans le fossé du bastion de Tolède, dit même à haute voix, en présence d'un grand nombre d'officiers hollandais : « Il était temps; le général Chassé s'est conduit en homme

d'honneur; il ne pouvait tenir un jour de plus. »

Les princes et le maréchal se rendirent ensuite sur les glacis de la lunette de Kiel; là se trouvait rangé en bataille la division française Favre, ainsi qu'un détachement de l'artillerie et du génie. Ces troupes devaient assister à la remise des armes de la garnison. On ne tarda pas en effet à voir sortir de la citadelle, s'avançant en colonnes serrées par divisions, cette garnison réduite à trois mille quatre cent soixante sept hommes. Elle déboucha par la Porte de Secours, puis déposa ses armes et les mit en faisceaux. Le maréchal Gérard, honorant son ennemi vaincu, avait voulu éloigner de l'exécution du traité tout ce qui aurait pu en augmenter l'amertume; ainsi, cette remise des armes se fit sans le moindre apparat; et, pendant que le défilé avait lieu, on ne se doutait pas même de ce fait au quartier général français.

On a vu que les canonnières hollandaises n'avaient pas été comprises dans la capitulation. Le lendemain de la reddition de la citadelle, c'est-à-dire le 25 décembre 1832, celle qui portait le n° 8, commandée par le lieutenant Meesman, essaya de descendre l'Escaut. Elle était déjà parvenue au milieu d'une grêle de projectiles à dépasser le fort du Nord, lorsqu'elle se vit forcée, pour n'être pas coulée, de se rendre à la garnison française du fort Philippe. Le lieutenant Meesman et les vingt-huit

hommes de son équipage furent alors dirigés sur Anvers, où ils entrèrent sous l'escorte d'un piquet d'infanterie française; assaillis sur la place de Meir par les insultes d'une populace furieuse, ces braves gens eussent été inévitablement massacrés, sans la protection du détachement français auquel leur garde avait été confiée.

Le 25 décembre, vers neuf heures du soir, les marins hollandais mettaient eux-mêmes le feu aux six canonnières mouillées sous la citadelle, en coulaient bas cinq autres, et faisaient sauter le bateau à vapeur *le Chassé*, par l'ordre du colonel de marine Koopman, qui assuma sur lui la responsabilité de cet acte désespéré, mais énergique. C'était presque imiter l'exemple du célèbre lieutenant Van Speyk : on sait que le 5 février 1831, ce jeune marin, voyant son bâtiment poussé par la violence des flots sous les batteries du fort Saint-Laurent et une compagnie de volontaires belges se précipiter sur le pont du navire pour renverser le pavillon batave, n'hésita pas à se faire sauter en l'air, noble fils dont la Hollande, justement fière, a su, en appelant les arts à son aide, consacrer et perpétuer le souvenir[1] !

Le roi Guillaume n'ayant pas admis les conditions de la capitulation et l'évacuation des forts de

1. Amsterdam a élevé un tombeau à la mémoire de Van Speyk. Le phare d'Egmont-sur-Mer porte aussi son nom.

Lillo et de Liefkenshoek, les troupes hollandaises demeurèrent prisonnières de guerre : le 29 décembre 1832, elles étaient dirigées sur la France. Le général Chassé, le général-major de Favauge, le colonel Koopman, le lieutenant-colonel de Boer, les majors Van der Wyck, Bouman, Brunsted, et le lieutenant de marine Meesman, faisaient partie de ces colonnes qu'une division de lanciers français fut chargée d'escorter jusqu'à Saint-Omer, Aire et Hesdin, les trois villes désignées pour leur séjour.

Ainsi se termina ce siége mémorable dans l'histoire des guerres modernes. Le gouvernement français s'empressa de faire quitter le territoire belge à sa jeune armée du Nord. Elle venait de rappeler à l'Europe qu'en France le courage et la science militaire se transmettent sûrement d'une génération à l'autre. Le 1er janvier 1833, nous rendions la citadelle d'Anvers aux Belges qui, demeurés l'arme au bras (la conférence de Londres l'avait ordonné ainsi), nous pardonnèrent peut-être notre gloire, mais ne nous pardonnèrent certainement pas leur inaction.

IV

La session de 1833 avait commencé sous d'assez fâcheux auspices. Le premier coup de pistolet dirigé contre la personne de Louis-Philippe, était certainement, malgré le peu d'importance que les partis s'efforcèrent de donner au complot dont il traduisait matériellement les tendances, un indice sérieux des dangers qui entouraient encore le trône de Juillet. Et pourtant, les signataires du *compte-rendu* se retrouvèrent à leur poste d'opposition, non moins agressifs, non moins ardents qu'avant les terribles journées de juin, attaquant le ministère par les petits côtés de sa politique, lui reprochant des illégalités de détail, recherchant des actes d'une constitutionalité douteuse, dans un ensemble de faits qui ne tendait à rien moins qu'à la défense du gouvernement lui-même, ouvertement et violemment attaqué; misères inhérentes au système parlementaire dans lequel, tel du moins qu'on l'a toujours appliqué en France, il semblerait qu'il n'y a de libertés que pour l'aggression, et que le pouvoir seul doit rester enchaîné, désarmé, en présence de ses ennemis.

Cette session, comme la plupart de celles dont

nous aurons à reproduire la physionomie durant les dix-huit années de la monarchie de 1830, fut surtout un tournoi de paroles dans lequel brillèrent du côté de l'opposition MM. Odilon Barrot, Eusèbe Salverte, de Sade, Merilhou et de Briqueville, tandis que MM. le duc d'Harcourt, Gaëtan de la Rochefoucauld, Jaubert et une pléiade de jeunes doctrinaires, parmi lesquels on distinguait aisément MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne, défendaient courageusement le ministère. Nommé président de la Chambre, malgré les efforts de M. Laffitte, son concurrent, M. Dupin, chef de la subdivision parlementaire que l'on commençait à nommer le tiers-parti, affectait une indépendance absolue, prêtant alternativement l'appui de sa mordante parole au cabinet et à l'opposition, pourvu toutefois que cette opposition n'allât pas jusqu'au renversement de la monarchie. Après les stériles débats de la discussion de l'adresse, des votes financiers furent demandés à la Chambre, puis le ministère lui présenta la loi sur l'organisation municipale et départementale qui fut longuement discutée et amendée dans le sens du tiers-parti. Celle sur l'instruction primaire donna à un ministre appartenant à la religion protestante, M. Guizot, l'occasion de faire impartialement et courageusement l'éloge des frères de la doctrine chrétienne. On vota aussi l'abolition des majorats et celle de la

pénalité pour l'usurpation des titres de noblesse (c'était biffer d'un trait de plume l'article, maintenu cependant dans la charte de 1830, par lequel le roi se réservait le droit de faire des nobles à volonté). On vota des pensions aux vainqueurs de la Bastille, et une faible majorité repoussa une nouvelle proposition, pour le rétablissement du divorce, présentée par M. de Schonen. Tel était l'esprit politique de la chambre de 1833.

Les débats les plus vifs, les plus orageux de cette session, se produisirent à propos des pétitions nombreuses qui demandaient, soit la délivrance pure et simple de la duchesse de Berri, soit sa mise en accusation et son jugement par le jury; les unes signées par des villes ou des communes patriotes, les autres par des royalistes, paysans bretons ou gentilshommes, qui s'offraient quelquefois pour servir d'otages à la prisonnière. Suivant les règles parlementaires, un rapport sur ces pétitions devait être fait devant la chambre, et la discussion n'en pouvait être évitée, quelque difficile et brûlant que fût un pareil terrain. Cette discussion eut lieu dans la séance du 5 janvier. Le ministère jugea qu'il devait aller au-devant de ses adversaires, et exposer nettement, dans cette question, quelle était la pensée du gouvernement. Après le rapport présenté par M. Sapey, le duc de Broglie prit donc la parole : « J'avais l'honneur, dit-il, de faire partie

du ministère provisoire qui fut formé après la révolution. Notre premier acte fut dirigé contre Charles X ; nous décidâmes que, de gré ou de force, ce prince et sa famille seraient conduits hors du royaume. C'était une évidente infraction des lois en vigueur, c'était une infraction à la charte qui garantit la liberté individuelle, violation d'autant plus manifeste qu'elle s'adressait à des personnages élevés plus haut. Cependant, aucune voix ne s'est fait entendre contre nous ; nous n'avons été accusés par personne ; nous avons trouvé un bill d'indemnité dans la nécessité. La nécessité politique avait, en effet, parlé. La nécessité politique avait suspendu pour un homme et pour une famille l'empire de la loi écrite ! Le 7 août 1830, un trône nouveau fut élevé. Que disaient les adversaires de la révolution, les hommes qui regrettaient la restauration ? ils disaient : C'est trop ou c'est trop peu. Aux termes de la charte de 1814, Charles X n'est pas responsable. Si vous respectez la charte, vous devez vous contenter de mettre les ministres en jugement. Voulez-vous, au contraire, mettre au néant la charte, alors jugez réellement Charles X, mais ne le condamnez pas sans l'entendre. Logiquement, ce raisonnement était sans réplique ; néanmoins les Chambres ne s'y sont pas arrêtées. Ici, encore, la loi écrite s'est tue ; la voix seule de la nécessité s'est fait entendre. La déchéance de Charles X et

sa famille a été prononcée, mais, en même temps, les Chambres ont reconnu qu'au delà de la déchéance, il n'y aurait qu'injustice et méconnaissance de tous les principes; elles ont reconnu que l'inviolabilité royale couvrait Charles X, qu'elle le préservait non-seulement contre un jugement, mais contre tout abaissement de la dignité royale.... Que réclame-t-on donc? un jugement? et après le jugement, quel qu'il soit, une détention avec les égards que la situation de la duchesse de Berri exige. Eh bien, ce qu'on demande est ce qui existe déjà. Pourquoi deux poids et deux mesures? Ce n'est pas un jugement sérieux, réel, qu'on vous demande. Ce qu'on veut, ce n'est pas assurer le triomphe de l'innocence s'il y a innocence; la punition du crime s'il y a crime; on voudrait un jugement pour la forme, un simulacre, une comédie solennelle, un dénouement prévu, réglé d'avance. Et à quoi bon ce jugement? à quoi est-il destiné? Je ne pense pas que ce soit pour vous donner le spectacle de l'abaissement d'une grande fortune; ce serait une triste et odieuse jouissance! »

Ce discours, tout rempli d'enseignements rétrospectifs, et qui contenait cet aveu singulièrement placé dans la bouche de M. le duc de Broglie, l'un des plus habiles soutiens du système constitutionnel, que les garanties formulées dans les constitutions n'étaient jamais que des lettres-mortes,

lorsqu'il s'agissait de les pratiquer réellement et sérieusement, ce discours, disons-nous, fut accueilli avec défaveur par une assemblée dont la majorité se retrouvait révolutionnaire, toutes les fois qu'on lui parlait des Bourbons de la branche aînée. « Il existe contre la duchesse de Berri, s'écria M. Odilon-Barrot, un arrêt de la cour royale. En présence de cet arrêt, que pouvez-vous faire? demander que la justice ait son cours. Les mots n'ont jamais manqué aux mauvaises causes, ni les sophismes à ceux qui voulaient violer les lois. » M. Thiers vint en aide à son collègue, si violemment attaqué. Il le fit avec talent et en homme qui connaissait admirablement l'assemblée à laquelle il s'adressait. Il sut d'abord se concilier ses sympathies par l'habile exagération de son patriotisme anti-bourbonien; puis après avoir bien flatté ses passions, ses rancunes, il lui déclara nettement que, le jugement de la duchesse de Berri pouvant gravement compromettre la tranquillité du pays, il croyait pour son propre compte, dans le cas où on voudrait instruire le proces, à l'absolue nécessité d'échelonner une armée de quatre vingt mille hommes dans les provinces de l'ouest et du midi de la France, pour parer aux éventualités de soulèvements et de troubles qu'il lui était impossible de ne pas entrevoir.

Et la Chambre, effrayée du tableau qu'on lui pré-

sentait ainsi, passa à l'ordre du jour, en déclarant qu'il ne lui appartenait pas de statuer sur le sort d'une prisonnière, et qu'elle devait laisser au gouvernement sa libre action dans une question où la responsabilité gouvernementale se trouvait si gravement engagée.

Ces émotions parlementaires n'étaient point les seules que provoquât, à cette époque, le nom de la duchesse de Berri. Ce nom avait grandi, précisément parce que, dans certaines conditions données, le courage et l'infortune ont toujours le privilége de grossir l'importance des personnages historiques, et le parti légitimiste plutôt excité qu'abattu par cette captivité de Blaye, qui lui semblait, dans ses vives et généreuses appréciations, entourer d'une véritable auréole le front d'une mère héroïque, avait gagné en influence, en puissance morale, mais surtout en activité et en audace. M. de Chateaubriand publiait alors cette brochure célèbre, qu'il terminait en disant : « Madame, votre fils est mon roi ! » Les chefs les plus influents du parti, déclaraient hautement que jamais Marie-Caroline ne leur avait paru plus grande que derrière les remparts de Blaye. Était-ce là ce que le Pouvoir avait voulu ?

L'attitude chevaleresque, mais hautaine des légitimistes provoquait naturellement les susceptibilités des opinions contraires, et la presse se

chargeait de formuler ces colères des partis. Il arriva un jour, où son langage devint outrageant pour la noble prisonnière, dont la vie aventureuse, au milieu des champs de la Vendée, était présentée sous des couleurs romanesques, qui lui eussent presque enlevé son caractère politique. Les jeunes royalistes, officiers ou écrivains, frémirent d'impatience. Ils provoquèrent en duel les journalistes qui se déclarèrent responsables des articles publiés. Ce fut une mêlée générale. Douze légitimistes s'étaient fait inscrire dans les bureaux du *National*, liste sur laquelle le directeur de cette feuille, Armand Carrel, devait choisir un adversaire. Les républicains ripostèrent par l'envoi de douze noms au jounal royaliste le *Revenant*, demandant douze rencontres successives qui, d'abord écartées, auraient eu lieu peut-être si la police ne se fût point mêlée de ces déplorables débats. Son action tardive n'empêcha pas toutefois plusieurs de ces duels d'avoir lieu entre les représentants des deux opinions. M. Eugène Briffault, rédacteur du *Corsaire*, avait été légèrement blessé dans la première de ces affaires. Armand Carrel le fut assez grièvement en combattant contre M. Roux-Laborie. Il était bien temps, du reste, que le gouvernement intervînt, car la lutte tendait à se généraliser. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, avait écrit au *National* qu'elle était prête à la soutenir dans toutes

ses conséquences, contre le parti qui, disait-elle, l'avait provoquée. La *Tribune* annonçait, de son côté, que la société des *Droits de l'homme* offrait de marcher par section de vingt hommes, jusqu'à concurrence de quatre mille, s'il était nécessaire, pour exterminer le parti légitimiste. Enfin, M. Garnier-Pagès, accompagné de MM. Laboissière et de Ludre, se présentait chez M. Berryer, et l'appelait sur le terrain dans le cas où il ne désavouerait pas toute coopération à ce qui se faisait au nom des notabilités royalistes, et M. Berryer déclarait, en lui répondant, qu'il n'avait pris aucune part directe ou indirecte aux faits qui venaient de se produire. « Vous rendez, d'ailleurs, ajoutait-il, justice à mon caractère et à mes principes, en m'invitant à user de la confiance que mes amis politiques peuvent m'accorder pour faire cesser tout acte de violence, tout recours à la force des armes entre les partisans de deux opinions qui ne peuvent triompher l'une ou l'autre, que par la liberté et le respect des droits de tous. Votre lettre ne me permet pas de douter que vous ne soyez, de votre côté, dans les mêmes sentiments et les mêmes dispositions. » Quelques arrestations opérées par la police, entr'autres celles de MM. Théodore Anne, de Berthier et de Calvimont, qui étaient sur le point de se mesurer avec des écrivains républicains, au nombre desquels se trouvait M. Armand Marrast, vinrent

mettre un terme à ces regrettables conflits. Les passions se calmèrent; le langage réciproque devint plus convenable, sinon plus courtois. La querelle s'apaisa. Que se passait-il cependant derrière les murailles du château de Blaye [1], situé comme l'on sait, sur les bords de la Gironde, à l'endroit où, large et majestueux, ce fleuve s'avance lentement vers la mer? point du territoire choisi à dessein par le gouvernement, parce qu'il offrait toutes les facilités désirables, soit pour y conduire, soit pour en faire sortir la noble prisonnière.

Une maison de simple apparence, renfermée dans l'enceinte fortifiée de la citadelle avait reçu Marie-Caroline. Meublée, sinon avec luxe, du moins avec une grande convenance, cette résidence, d'où l'œil embrassait un magnifique horizon, n'avait contre elle que sa destination même: on ne pouvait lui reprocher que d'être une prison. La duchesse, en y entrant, était encore accompagnée du comte de Mesnard et de Mlle Stylite de Kersabiec. Mais bientôt ces deux compagnons fidèles lui avaient été enlevés. Tous deux devaient comparaître devant les tribunaux évoqués à Nantes et à Montbrison pour juger le double complot royaliste de Marseille et de la Vendée. Le comte de Brissac et la comtesse d'Hautefort, attachés autrefois à la maison de Madame, furent désignés, sur leur demande,

1. La citadelle de Blaye est située à onze lieues de Bordeaux.

pour remplacer auprès de la princesse M. de Mesnard et Mlle de Kersabiec. Ces choix, ratifiés par Marie-Caroline, ne pouvaient que lui être agréables; une autre mesure prise par le gouvernement ne parut pas la satisfaire de même : le colonel Chousserie commandait la citadelle de Blaye. C'était un officier franc et loyal, qui ne comprenait pas suffisamment au gré du ministère le rôle politique que les circonstances particulières de la détention de la duchesse allaient le forcer à prendre; on lui donna pour successeur le maréchal de camp Bugeaud, esprit fin et cultivé sous une rude enveloppe, officier d'un mérite exceptionnel, qui n'avait pas encore percé la foule et pu développer librement les rares facultés dont il était doué; ambitieux comme tout homme de valeur, et ne recherchant qu'une occasion de se produire, car il comprenait bien que le plus grand génie du monde avorte nécessairement et misérablement lorsque l'occasion lui fait défaut; prêt à tout, en un mot, même à laisser le pouvoir compromettre un instant son honnête réputation pour arriver à prendre une grande place au soleil de son pays, parce qu'il savait que cette place lui était due. Le colonel Chousserie avait beaucoup plu à la duchesse par ses façons d'agir empreintes d'une courtoisie sympathique. Le général Bugeaud, plus sévère, plus absolu dans ses formes, parut l'effrayer tout d'abord.

Un fait singulier, et que l'historien doit noter en passant, c'est que le général Bugeaud ayant dû choisir un officier d'ordonnance parmi ceux qui commandaient le détachement d'infanterie de ligne formant la garnison de la citadelle, son choix se porta sur le lieutenant de Saint-Arnaud qui, plus tard, devait devenir maréchal de France tout aussi bien que le futur duc d'Isly. Il est vraiment digne de remarque que cette citadelle de Blaye, prison de la duchesse de Berri, ait, pour ainsi dire, couvé ces deux grandeurs de l'avenir, et que, de ses murailles deux hommes soient à la fois sortis, non-seulement pour aller sur des champs de bataille chercher leur bâton de maréchal, mais encore pour jouer un rôle important dans nos crises politiques futures. Chose étrange que les marches de la prison de Blaye aient servi de piédestal à ces deux hommes qui allaient suivre ainsi la même carrière, partager et appliquer les mêmes idées, atteindre la même fortune!

Le gouvernement dut bientôt se préoccuper sérieusement de l'altération qui se produisait dans la santé de Madame. Elle était visible pour tous ceux qui approchaient la princesse. Une toux sèche, la contraction des traits, la perte du sommeil, étaient de graves symptômes que la science médicale devait surveiller attentivement. La responsabilité du gouvernement était d'autant plus grave,

que sa position était plus fausse vis-à-vis de la grande famille des souverains de l'Europe. Louis-Philippe, qui comprenait parfaitement cette situation et voulait d'ailleurs être complétement renseigné sur l'état de santé de la duchesse de Berri, fit aussitôt partir pour Blaye deux médecins célèbres, MM. Orfila et Auvity, chargés de faire un rapport, non-seulement sur la santé de Madame, mais encore sur la salubrité du séjour de la forteresse. Ils s'adjoignirent deux habiles praticiens de la localité, MM. Gintrac et Barthez, et tous quatre se rendirent le 25 janvier auprès de la duchesse.

Il résulta, soit des explications données par eux dans les notes secrètes remises au gouvernement, soit des termes du rapport signé de MM. Orfila et Auvity et publié au *Moniteur*, que si la salubrité du séjour de Blaye ne pouvait pas être mise en doute, malgré la situation élevée de la citadelle au-dessus de la Gironde, la santé de la prisonnière n'en paraissait pas moins avoir subi de véritables dérangements, et que des précautions devaient être prises pour éviter tout ce qui chez elle, dont la poitrine était faible, pouvait produire des affections inflammatoires ou pulmonaires.

Un mois environ après cette consultation médicale, le 22 février, Marie-Caroline faisait remettre au général Bugeaud, par Mme la comtesse d'Hautefort, une déclaration ainsi conçue : « Pressée par

les circonstances et les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie. »

Qu'y avait-il de bien extraordinaire dans cette déclaration d'un fait qui, loin d'être sans exemple, se présentait, au contraire, entouré de précédents nombreux ? Était-il donc si étrange, si rare qu'une princesse jeune encore et veuve depuis plusieurs années, se fût mariée secrètement, morganatiquement, pour nous servir de l'expression employée dans les États d'Allemagne, avec un homme placé à un rang social distant du sien ? Les exemples abondaient au contraire, non-seulement dans le passé, mais encore dans l'histoire contemporaine ; et un des plus frappants, même en Italie, dont les cours auraient pu en fournir bien d'autres, un des plus frappants, selon nous, était assurément celui de Marie-Louise, de la veuve de Napoléon le Grand, épousant un simple général autrichien, le comte de Neyperg. Il est certain, du reste, que du moment où elle était déclarée, cette union secrète enlevait à la duchesse de Berri, la régence que Marie-Caroline avait désirée pendant la minorité de son fils, et c'est pour cela qu'il était facile d'admettre et de comprendre que cette déclaration n'eût pas été

faite plus tôt, c'est-à-dire en dehors des circonstances absolues qui la produisirent. Maintenant, voulait-on rechercher le roman? Préférait-on mettre l'anecdote à la place de cette réalité prosaïque de la déclaration écrite et signée par Madame? Mais les faits subséquents ne devaient en rien démentir celle-ci, et l'authenticité de l'acte demeurant acquise à l'histoire, rien dans l'avenir ne pouvait fournir une preuve à la curiosité médisante, à la raillerie calomnieuse. Et d'ailleurs, quel but sérieux aurait-on espéré atteindre ainsi? Ne sait-on pas bien qu'en France le dévouement et le courage pourraient couvrir toutes les faiblesses?

Le parti légitimiste commit donc une faute énorme en refusant tout d'abord d'accepter cette version si naturelle que Marie-Caroline lui offrait elle-même. Pourquoi ces dénégations énergiques, ces clameurs furieuses, ces reproches injustes dirigés contre le gouvernement que, dans leur colère, les royalistes n'hésitaient pas à accuser d'avoir publié une fausse déclaration, comme si la chose eût été possible en pleine civilisation, avec la liberté de la presse? Pourquoi supposer injurieusement que Marie-Caroline avait signé cet écrit sous l'empire de la contrainte et de la terreur, supposition qui de ses gardiens faisait en quelque sorte des bourreaux? En un mot, où voulait-on en venir avec ce bruit, cet éclat, ces articles de journaux, formulant les

prédictions les plus sinistres, déclarant que la duchesse de Berri ne sortirait pas vivante de la citadelle de Blaye, et qu'après avoir cherché à détruire moralement le prestige politique de sa nièce captive, Louis-Philippe ne s'arrêterait pas dans cette détestable voie? « L'infernal et calomnieux projet relatif à l'héroïque prisonnière de Blaye, disaient-ils, a été en partie exécuté; le reste s'exécutera bientôt. » Phrases imprudentes, coupables même, car elles pouvaient aggraver singulièrement la situation de Marie-Caroline. En présence de ces attaques insensées, l'attitude du gouvernement devint en effet plus décidée et plus sévère. On l'accusait de vouloir attenter à la vie de la duchesse de Berri; il entoura la princesse d'attentions, de soins, mais la garda captive jusqu'à ce qu'aucun doute ne fût plus permis relativement à la déclaration du mariage secret. Louis-Philippe avait mal agi, avons-nous dit, lorsque, sachant que la duchesse était cachée à Nantes, il ne s'était pas opposé à une arrestation qui ne pouvait, de toute façon, que lui causer de sérieux embarras en face des partis hostiles au gouvernement de 1830. Maintenant le sort le servait mieux qu'il ne l'avait espéré peut-être, en forçant Marie-Caroline à publier une déclaration dont les termes mettaient fin à son rôle politique; et, une fois ce résultat obtenu, résultat si important pour lui, il aurait pu assurément rendre

sur-le-champ sa captive à la liberté. Le voulut-il sincèrement? L'histoire doit constater que la question fut longuement discutée dans les conseils de Louis-Philippe, et que les clameurs incrédules du parti légitimiste provoquèrent une décision contraire au vœu d'un grand nombre d'honnêtes gens. Certes, à ne voir que le côté politique des choses, il était plus prudent de garder entre les murs de Blaye, jusqu'à l'évidente confirmation de ce mariage nié par son parti, la princesse énergique, dévouée, qui n'avait pas craint, sur les vagues promesses, sur les fausses indications des correspondances qui lui parvenaient à Massa, de se jeter dans le Midi d'abord, puis dans la Vendée, et d'engager, elle, faible femme, un duel à mort avec un gouvernement appuyé sur deux cent mille baïonnettes. Certes, en se plaçant à cet unique point de vue, attaqué, calomnié par les royalistes, Louis-Philippe, il faut l'avouer, pouvait faire ce qu'il a fait. Mais la politique devait-elle, en cette circonstance, parler plus haut que le cœur, que ces affectueux sentiments de famille si aisément compris de tous, nous dirons même que les convenances sociales si violemment heurtées en cette circonstance? Elle fut pourtant l'unique et mauvaise conseillère du roi de 1830, et la meilleure preuve à donner que cette politique à outrance n'était pas, après tout, la meilleure politique à suivre alors, c'est que les masses,

dans leur inculte bon sens, poussèrent elles-mêmes un cri d'indignation et de dégoût en présence de cet acte inqualifiable, dont Louis-Philippe devait seul supporter dans l'histoire la triste responsabilité. C'est qu'à l'heure où nous écrivons, cet acte, encore présent à toutes les mémoires, est incontestablement la seule grande tache de son règne, et que cette opinion sévère, mais impartiale, est hautement partagée par les générations nouvelles. Elles la légueront aux générations de l'avenir. Ah! si les rois savaient combien la générosité peut quelquefois être habile! Mais, après tout, l'homme est toujours le même. Et que faut-il lui demander de souverainement sage, de souverainement juste?

Cependant le drame de Blaye touchait à son dénouement; Madame allait enfin pouvoir sortir de cette prison dont on avait, autant que le lieu le permettait, cherché à lui adoucir la rigueur matérielle. Nous aimons, en remontant aux sources mêmes de l'histoire, à laisser quelquefois parler les hommes qui ont agi et qui ont vu. Nous trouvons dans ces témoignages contemporains comme une saveur de vérité qui rend pour ainsi dire présents à l'esprit les faits qu'ils sont destinés à reproduire. Écoutons un des spectateurs de la captivité de Blaye, le lieutenant de Saint-Arnaud, dépeignant et appréciant, dans sa remarquable correspondance, la scène à laquelle il lui fut donné d'assister alors:

« Hier, écrit-il à la date du 10 mai, j'avais quitté la princesse à cinq heures du soir. Les médecins étaient restés chez elle jusqu'à dix heures. Rien n'annonçait l'événement, et ce matin à trois heures on est venu avertir le général, qui y a couru. Les trois coups de canon ont été tirés pour avertir les témoins, qui sont arrivés successivement, mais trop tard, car après un quart d'heure de douleurs, Marie-Anne-Rosalie est venue au monde. La duchesse s'est conduite avec franchise et noblesse. Au moment où l'on allait faire le procès-verbal, elle a déclaré qu'elle était légitimement mariée au comte Luchesi Palli [1] (des princes de Campo-Franco), gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme. La constatation a été complète, car elle a déclaré que l'enfant était à elle [2]. »

Rien ne s'opposait plus désormais à ce que Madame sortît des murs de Blaye et fût rendue au sol qui l'avait vue naître, à ce beau ciel d'Italie, dont les splendeurs lui apparaissaient souvent dans ses rêves. Le 8 juin, la frégate l'*Agathe* appareilla pour Palerme, ayant comme passagers à son bord, outre Mme la duchesse de Berri, le général Bugeaud et son officier d'ordonnance, M. de Mesnard, le prince et la princesse de Beauffremont, nobles

1. Fils du ministre sicilien de ce nom.

2. Lettres du maréchal de Saint-Arnaud, t. I, p. 58-59.

courtisans du malheur, qui n'avaient pas hésité à se rendre auprès de la prisonnière pour lui offrir ce dernier hommage de leur dévouement fidèle, les docteurs Deneux et Mesnière, M[mes] Hansler et Lebeschu, enfin l'abbé Sabatier, aumônier de Madame. La traversée fut longue, pénible. Lorsqu'on atteignit Palerme, dont les forts saluèrent l'arrivée de Marie-Caroline, le comte Hector Luchesi Palli s'empressa de se rendre à bord de l'*Agathe*, accompagné du duc de San-Martino, ministre de l'intérieur, et de deux chambellans du vice-roi. Après avoir passé quelques heures avec la duchesse, il débarqua, ainsi qu'elle, le 5 juillet 1833. M. de Mesnard, le prince et la princesse de Beauffremont, accompagnèrent Marie-Caroline jusque sur cette terre sicilienne à laquelle elle semblait aspirer avec une fébrile impatience. L'*Actéon*, brick français, n'attendait que la dernière scène du drame, pour porter des dépêches en France. Il s'éloigna le soir même dans la direction de Toulon, ayant à son bord le général Bugeaud et son aide de camp. Invité par le vice-roi à séjourner à Palerme, le général avait, en effet, décliné l'honneur qu'on voulait lui faire, et quoique son attitude vis-à-vis de la princesse eût été jusqu'à la fin, sinon exempte de quelque rudesse dans la forme, du moins parfaitement convenable pour le fond, certaines craintes personnelles semblent avoir motivé cette résolution

inébranlable. « A quoi bon, dit encore M. de Saint-Arnaud, à quoi bon s'exposer de sang-froid aux vengeances siciliennes et italiennes? Un coup de poignard dirigé par un gueux pour vingt francs, et lancé par derrière, ne se pare pas, et mourir assassiné n'est ni glorieux ni gai. Nous avons nos raisons pour le craindre.... »

Le général Bugeaud retourna donc directement rendre compte à Louis-Philippe de la pénible mission qu'il avait eu le courage d'accepter. Ce courage, c'était, nous l'avons dit, celui de l'ambitieux qui veut à tout prix sortir de la foule, parce qu'il connaît sa propre valeur. La fortune devait de grandes compensations au général Bugeaud, et elle a acquitté sa dette.

LIVRE DIXIÈME

I. Question de l'Algérie. Le maréchal Clausel ; le général Berthezène ; le duc de Rovigo. Les fortifications de Paris. Procès du journal *la Tribune*. Deuxième session de 1833. Travaux législatifs, le budget. L'opposition et M. Laffitte. Les journaux de l'extrême gauche. Coalitions d'ouvriers. Manifeste de la société des *Droits de l'Homme*. Anniversaire de la révolution de 1830. Voyage de Louis-Philippe en Normandie. M. de Chateaubriand à Prague. Acte de majorité du duc de Bordeaux. — II. Les partis en Angleterre. Affaires du Portugal. Triomphe de dom Pedro. Mort de Ferdinand VII. Situation de l'Espagne. Question d'Orient. — III. Situation politique de l'Italie. Expédition insurrectionnelle en Savoie. Elle échoue. Premières tendances libérales de Charles-Albert. Session de 1834 en France. Loi sur les associations. Réclamation des États-Unis. Dislocation et reconstitution du ministère. Nouvelles insurrections à Lyon et à Paris. Répression terrible. — IV. La Prusse. Questions religieuses dans les provinces rhénanes. Lutte entre les pouvoirs religieux et civils. Difficultés avec le saint-siége.

I.

Les luttes intérieures que le gouvernement de 1830 avait eu à subir, devaient nécessairement absorber l'attention publique en France, et par conséquent, le détourner de cette terre africaine, conquise par nos armes, où tant d'intérêts français se débattaient cependant avec une persévérance,

avec un courage bien dignes des éloges de la mère-patrie. Nous avons dit au commencement de ce travail, que la pensée première du gouvernement de la restauration avait été d'accomplir l'expédition d'Alger, malgré l'opposition de l'Angleterre, mais sans dessein arrêté à l'avance d'agrandir ou même de conserver cette conquête. Venger l'honneur national compromis par l'insulte du dey à notre consul; s'emparer, pour payer les frais de la guerre, du trésor renfermé dans la casbah d'Alger; réprimer la piraterie dont les progrès étaient devenus menaçants; prouver enfin qu'au besoin la France savait encore tirer le canon; telle fut la pensée du gouvernement de Charles X, en entreprenant l'expédition d'Afrique, dont le succès entoura du moins sa chute d'une auréole de gloire.

Cette conquête qu'il léguait au gouvernement de Juillet, ce dernier la conserverait-il? en accroîtrait-il l'importance? Telle était la question qu'on adressait quelquefois au gouvernement, que le gouvernement s'adressait souvent à lui-même sans qu'une solution nette, catégorique, vînt satisfaire, sinon l'opinion, car elle n'attachait pas encore un grand intérêt à notre possession africaine, du moins la curiosité d'une certaine portion du public. Dans les gouvernements constitutionnels, une place toujours disproportionnée est accordée aux débats parlementaires, et les faits actifs du

pouvoir, l'héroïsme de l'armée, ses efforts persévérants et lointains, n'y occupent trop souvent qu'un rang secondaire. Le maréchal Clausel, nommé gouverneur de l'Algérie après la révolution de Juillet, apporta dans ce commandement des idées toutes contraires à un système de colonisation qui eût peu à peu, et successivement, assimilé cette contrée à une province française; mais il avait son système à lui se résumant en une sorte de suzeraineté, que la France aurait, comme au moyen âge, exercé sur de grands vassaux arabes, princes ou tribus. Le maréchal Clausel eût volontiers appliqué à l'Algérie les plans du général Bonaparte sur l'Égypte. Il ne voyait, pour ainsi dire, l'Afrique, qu'à travers ces souvenirs de jeunesse, et c'est dans cet ordre d'idées qu'au commencement de 1831, il avait cru devoir conclure avec le bey de Tunis deux conventions, aux termes desquelles il cédait à deux princes tunisiens, sous la suzeraineté de la France, les beyliks de Constantine et d'Oran, moyennant le tribut annuel d'un million que ces princes paieraient au gouvernement français; conventions qui ne furent pas ratifiées par Louis-Philippe, parce que le ministre des affaires étrangères y vit avec raison des actes diplomatiques qui, précisément à cause de ce caractère, sortaient entièrement des attributions du gouverneur général de l'Algérie. Le maréchal

Clausel n'avait pas compris, d'ailleurs, que pour faire accepter la suzeraineté, sa première condition était d'être le plus fort, et que pour être le plus fort en Afrique, il ne fallait pas se borner à l'occupation d'un point du littoral, quelque important qu'il fût du reste. Il convient d'ajouter pour l'explication et la justification des idées du maréchal Clausel sur l'Algérie, qu'à cette époque la colonisation, une colonisation sérieuse, était d'autant plus difficile à comprendre et à organiser, que cette partie du sol africain était encore inconnue; les capitaux n'osaient donc pas s'y aventurer, et la confiance en la durée de son œuvre quotidienne manquait alors complétement au soldat.

Le général Berthezène, qui succéda au maréchal Clausel, ne conserva que peu de mois ce commandement. Le duc de Rovigo vint ensuite, avec un zèle intelligent et tout dévoué à la nouvelle colonie; il y apportait un système dont l'application exigeait l'accroissement, dans une large proportion, des troupes françaises en Afrique. Établir de grands camps retranchés dans la Mitidja, et sur tous les points où la colonisation pourrait être tentée avec quelque succès, relier ces camps entre eux, et avec Alger, centre du système gardé par une garnison nombreuse, tel était, en somme, le plan du duc de Rovigo. S'il exigeait, comme nous venons de le dire, la présence d'une armée plus

considérable que celle qui défendait alors notre récente conquête, ajoutons que, pour le compléter, il était nécessaire d'occuper Bone et Constantine. Quarante mille hommes avaient formé le noyau de l'expédition d'Alger, en 1830, et de ces quarante mille hommes, il en restait à peine vingt mille sous les drapeaux, lors de l'avénement du maréchal Soult, au ministère de la guerre; les maladies et le feu de l'ennemi avaient naturellement réduit le chiffre des soldats sérieusement valides, à cette minime proportion, et le maréchal s'empressa de le doubler par l'envoi immédiat de nouveaux régiments. La guerre exceptionnelle qu'il fallait faire, pour ainsi dire, quotidiennement aux populations indigènes, offrait, du reste, avec ses hasards terribles et les barbares coutumes des Arabes, une école permanente bien précieuse pour notre armée, qui, d'abord surprise de ce genre de combats, impressionnée de l'aspect véritablement fantastique de ses adversaires sauvages, finit bientôt par prendre l'habitude de les contempler avec le sang-froid qui assure la victoire ou amoindrit la défaite.

Mais ce fut seulement lorsque, renonçant au système d'occupation restreinte, on voulut s'avancer dans le pays et agrandir la conquête de 1830, qu'on reconnut toutes les ruses, toutes les ressources des astucieux Kabyles qu'il fallait attaquer et réduire; qu'on vit jusqu'où pouvait être poussé

le dangereux fanatisme des populations auxquelles on prêchait la guerre sainte contre les chrétiens envahisseurs. On comprit alors qu'on s'était abusé sur la force de résistance qu'elles pouvaient opposer à des troupes civilisées; que leur étrange manière de combattre, leurs attaques imprévues et rapides, leur adresse meurtrière, devaient inévitablement aggraver et prolonger la guerre; enfin, que pour lutter contre elles avec avantage, il fallait se servir de leurs propres armes. De là, date la formation de corps spéciaux recrutés, pour une certaine partie, parmi les indigènes ou soldats turcs du dey, que l'on encadrait avec nos soldats, dans une proportion qui éloignait toute crainte de trahison. Telle fut l'origine de ces braves et célèbres *zouaves*, qui devaient jouer plus tard un rôle important sur d'autres champs de bataille plus intéressants encore que ceux de l'Algérie. Les zouaves allaient porter le costume oriental, modifié et approprié aux exigences rationnelles de l'action militaire. Il était également nécessaire de créer une cavalerie spéciale, capable de lutter contre ces cavaliers arabes d'une audace, d'une habileté véritablement effrayantes; une cavalerie montée sur des chevaux du pays, s'en servant comme les indigènes, pouvant et sachant poursuivre ceux-ci sur les pics escarpés, dans les gorges profondes. On donna à ces corps nouveaux, le nom de chasseurs

d'Afrique, et ce nom a été illustré par eux. Enfin, la création d'une légion auxiliaire, composée d'étrangers en grande partie réfugiés en France, à la suite des révolutions enfantées par celle de Juillet, Polonais, Espagnols, Italiens ou Allemands, vint compléter les mesures militaires prises dans le but de conserver et d'agrandir notre possession africaine.

Le gouvernement civil de l'Algérie avait, sous l'administration du duc de Rovigo, été séparé de l'autorité militaire; mais de déplorables rivalités, des tiraillements incessants, se produisirent dans ces premiers temps de la domination française, et il a fallu de longues années pour régulariser l'action réciproque de l'élément militaire et de l'élément civil, deux pouvoirs d'origine diverse, qui s'entre-choquaient et se détruisaient mutuellement en se confondant. C'est avec hésitation, du reste, qu'on pouvait seulement avancer dans cette voie difficile et nouvelle. Nous verrons plus tard quels progrès les deux pouvoirs, enfin isolés l'un de l'autre, et fonctionnant côte à côte, sous la domination suprême du gouverneur général, avaient faits après dix-huit années d'expérience, à la chute de la monarchie de 1830.

En France, les luttes parlementaires se compliquaient misérablement de conflits avec la presse. Le journal républicain la *Tribune* avait, à propos de la question des fortifications de Paris qui venait

d'être portée devant la Chambre des députés, publié dans ses colonnes un article renfermant ce curieux passage « La Chambre veut aujourd'hui qu'on ne puisse fortifier Paris que moyennant l'autorisation législative. Ne dirait-on pas, à voir ce sérieux des mandataires, que ce mot a une valeur? comme s'ils ne voteront pas tout ce qui leur sera demandé! Oh! le bon billet de la Châtre que vous donne là cette chambre prostituée! » La rumeur fut grande au Palais-Bourbon. M. Viennet vint proclamer l'outrage et demander la répression. Après une discussion orageuse durant laquelle la Chambre s'injuria et s'abaissa elle-même, plus que le journal n'avait pu l'abaisser et l'injurier, on décida que le gérant de la *Tribune* serait appelé à la barre de l'Assemblée. Il s'y présenta, en effet, assisté de ses défenseurs MM. Marrast et Godefroi Cavaignac, qui profitèrent d'une aussi favorable occasion pour développer leurs théories républicaines et formuler éloquemment leur profession de foi. Le gérant de la *Tribune* fut condamné à trois ans de prison et dix mille francs d'amende, facile victoire que la Chambre remportait ainsi, mais qui ne la popularisait pas et surtout ne prouvait rien à ceux qui d'avance n'étaient pas convaincus.

Cette question des fortifications de Paris devait passionner, non-seulement les Chambres, mais la France entière. Elle n'était pas neuve, du reste, et

remontait au règne de Louis XIV. C'est en présence des revers qui assombrirent la fin de ce grand règne, que Vauban avait, pour la première fois, mis en avant l'idée de fortifier Paris contre une invasion possible des armées étrangères, et Napoléon Ier, reprenant cette idée à la suite des campagnes de 1813 et 1814, l'eût certainement réalisée, si le temps ne lui avait pas manqué. Il existait aussi dans les cartons du ministère de la guerre, un rapport de M. de Clermont-Tonnerre, rédigé sur cette question, en 1826, et adressé au roi Charles X. Mais ce rapport, pas plus que les projets qui l'avaient précédé, ne concluait à la nécessité d'une enceinte continue, se bornant à indiquer les points sur lesquels il serait utile d'élever des forts détachés, et le plan reproduit en 1833 par le gouvernement, se présentait dans ces mêmes conditions. Il souleva tout d'abord les plus violents orages. L'opposition prétendit que la mesure était une menace aux libertés du pays, et qu'on voulait embastiller le capitale pour en avoir plus aisément raison. On prodigua les grands mots à effet, les phrases patriotiques dans la polémique et la discussion préliminaires qui furent presque une bataille. Toutes les assemblées renferment des esprits hésitants, des volontés timides qui cherchent toujours les faux-fuyants, les issues détournées. Ceux-là, laissant de côté la question militaire dont on vou-

lait faire une question politique, crièrent bien haut à l'économie, et le gouvernement, effrayé de ces clameurs, retira son projet, avant même qu'il fut officiellement présenté, sauf à le reproduire plus tard, car le principe en était admis depuis longtemps dans la pensée du chef de l'État, qui semblait y voir, non-seulement une précaution contre l'étranger, mais encore, et surtout, une garantie pour le maintien de sa dynastie. Le 24 février 1848 s'est chargé de prouver au roi Louis-Philippe combien sont vaines la sagesse et la prévoyance de l'homme, même le plus prévoyant et le plus sage.

Le ministre des finances, M. Humann, avait désiré que les Chambres votassent son budget d'avance, ce qui lui permettrait d'entrer enfin dans des voies régulières et, d'un autre côté, un certain nombre de lois présentées n'avaient pas encore été discutées et votées. On décida donc qu'une seconde session suivrait immédiatement la première, et cette deuxième session de 1833 fut ouverte, en effet, le 26 avril.

M. Dupin, réélu président à une majorité imposante, fit, dans son discours d'installation, connaître à la Chambre des députés tout ce que le gouvernement attendait de son activité législative. Il la gourmanda avec un rude bon sens, sur le temps perdu en discussions oiseuses, en débats inutiles. Le

nombre des projets de lois qui allaient lui être présentés était considérable, et si parmi ces nombreuses propositions qui devaient lui être soumises, il s'en trouvait beaucoup d'un intérêt spécial ou local, il y en avait aussi plusieurs d'une haute importance. C'est ainsi que l'on vota, dans cette session, les lois déjà présentées sur l'organisation départementale, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, et celle sur l'instruction primaire que M. Guizot (on l'a déja vu) défendit avec la courageuse impartialité qui, en face d'une assemblée voltairienne, mettait dans sa bouche l'éloge des humbles Frères voués à l'éducation des enfants du peuple. « Il est impossible de dire, s'écriait-il dans la séance du 2 mai 1833, il est impossible de dire qu'ils n'ont pas fait beaucoup de bien et qu'ils n'ont pas joué un rôle important dans la société. »

A propos du budget des dépenses, la chambre discuta également la question de l'occupation de l'Algérie. L'extension de la domination française en Afrique, était encore un sujet de controverse sur les bancs législatifs, où on faisait surtout remarquer l'argent que nous coûtait notre conquête. Le gouvernement prit le parti de désigner une commission spéciale, chargée de se rendre en Algérie et de lui présenter son rapport sur la situation des choses, dans nos récentes possessions africaines. M. Thiers, qui avait échangé avec M. d'Argout, le

portefeuille de l'intérieur pour prendre celui des travaux publics, demandait, de son côté, une somme d'environ seize millions pour l'achèvement des édifices dont la construction avait commencé sous la Restauration ou même sous l'Empire. De ce nombre étaient l'Arc de triomphe de l'Étoile, le Panthéon et l'église de la Madeleine. M. Thiers avait parfaitement compris qu'une grande impulsion donnée aux travaux publics dans Paris pouvait, en dehors de la question artistique, devenir un bon calcul gouvernemental, car elle offrait, contenue dans de raisonnables bornes, de l'ouvrage aux bras inoccupés et enlevait ainsi des soldats à l'émeute, sans placer l'État et la Cité dans de trop graves embarras financiers. Ce crédit fut l'objet de discussions assez vives. M. Thiers, dont le goût pour le beau ne pouvait être mis en doute, avait eu également la pensée de terminer le Louvre, et la somme demandée alors s'élevait à dix-huit millions. Elle fut rejetée par la Chambre.

La seconde session de 1833, sans avoir produit des résultats bien marquants, avait été cependant plus féconde que la première. Elle prit fin dans les derniers jours de juin. Un observateur impartial eût pu constater, que la terrible leçon des journées de 1832 n'avait, à un an de distance, laissé aucun souvenir, aucune trace dans l'esprit de l'opposition. Celle-ci n'avait rien appris, rien oublié :

Les affaires de M. Laffitte ayant empiré, au point de le forcer à mettre en vente son hôtel, le quartier général de la révolution de 1830, comme on se plaisait à le dire, les clameurs de la gauche retentirent avec une sorte de fureur. Ses récriminations remontaient jusqu'au roi, qu'elle accusait hautement et bien injustement d'ingratitude et d'oubli. Que s'était-il donc passé entre Louis-Philippe et M. Laffitte, qui pût motiver toutes ces colères? Rien que de très-simple assurément : M. Laffitte, possesseur d'une grande fortune avant la révolution de 1830, avait vu cette fortune compromise par l'effet même de la révolution qu'il avait largement stipendiée. La crise industrielle et commerciale, naturellement produite par les graves événements dont Paris venait d'être le théâtre, avait pesé sur lui comme sur tous les financiers de France, et, s'il en avait, toute proportion gardée, souffert davantage, c'est que la passion politique lui avait fait hasarder plus légèrement des capitaux considérables. Lorsque après les événements de Juillet, il se vit, pour faire face à d'impérieux engagements, contraint d'aliéner la forêt de Breteuil, ce ne fut pas lui qui rendit un service à son royal acquéreur, car Louis-Philippe paya ce domaine tout ce qu'il valait, ce fut M. Laffitte qui dut s'estimer heureux de pouvoir, à l'aide de la somme qu'il réalisait ainsi dans un moment où la

défiance fermait toutes les bourses, soutenir pendant quelque temps son crédit complètement ébranlé. Plus tard, il emprunta six millions à la Banque, sous la garantie du roi. Cette somme était remboursable en cinq paiements, et à l'échéance du premier, Louis-Philippe fut obligé de remplir l'engagement contracté par son ancien ministre. Toutefois, comme il n'avait pu avancer la totalité de la somme exigible, un procès s'ensuivit, et finalement M. Laffitte se vit forcé par l'impérieuse nécessité de mettre son hôtel en vente. Qu'y avait-il dans tout cela de si monstrueusement ingrat de la part du roi? Aurait-il donc fallu que, victime de la caution qu'il avait fournie, il consentît à rembourser intégralement à la Banque, la somme reçue par M. Laffitte? mais les partis ne raisonnent pas, et afin de donner à leurs sympathies toute la portée d'une démonstration politique, une souscription nationale fut ouverte, sous le patronage des députés de la gauche, imitation de ce qui s'était fait jadis pour la famille du général Foy. Cette souscription, d'un caractère moins imposant, fut aussi d'une bien moindre importance matérielle, et les résultats obtenus ne remplirent pas entièrement le but que l'opposition s'était proposé en cette circonstance.

L'extrême gauche ne demeurait pas d'ailleurs moins active en ce moment que la gauche soi-

disant dynastique. Ses journaux, entre autres le *Bon-Sens* et le *Populaire*, attaquaient ou raillaient le pouvoir avec une audace incomparable, avec une redoutable verve. Sous l'impression produite par ces publications véritablement incendiaires, des coalitions d'ouvriers se produisirent, non-seulement à Paris, mais encore dans plusieurs grandes villes de province. Des comités se formèrent, à la tête desquels s'étaient placés MM. de Lafayette, Armand Carrel, Garnier-Pagès, Marrast, Audry de Puyraveau, Cormenin, Voyer d'Argenson, pour la défense de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. La société des *Droits de l'homme* trouva le moment opportun pour publier un manifeste dans lequel son programme politique était nettement indiqué : « Un pouvoir central, électif, temporaire, responsable, doué d'une grande force et agissant avec unité; la souveraineté du peuple mise en action par le suffrage universel; la liberté des communes restreinte par le droit accordé au gouvernement de surveiller, au moyen de ses délégués, les votes et la compétence des corps municipaux; un système d'éducation publique, tendant à élever les générations dans une communauté d'idées compatibles avec le progrès; l'organisation du crédit de l'État; l'émancipation de la classe ouvrière, par une meilleure division du travail, une répartition plus équitable des produits et l'asso-

ciation; une fédération de l'Europe fondée sur la communauté des principes, d'où découle la souveraineté du peuple, sur la liberté absolue du commerce, et sur une entière égalité de rapports. »

Les diverses parties de ce programme, qui, pour nous, spectateurs des essais de 1848, n'a, pour ainsi dire, plus de mystères, avaient alors aux yeux des masses tout l'attrait de l'inconnu. Certaines gens, très-bien-intentionnés, mais novateurs par tempérament et par goût, y voyaient même la véritable panacée applicable au mal qui, suivant eux, rongeait cette vieille société, qu'ils ne savaient sans doute pas immortelle, et dont, par avance, ils déploraient hypocritement la fin. Toutefois, la déclaration des droits de l'homme de Maximilien Robespierre, de ce « vaincu dont l'histoire a été écrite par les vainqueurs, » comme on l'a dit de nos jours, se trouvait jointe au manifeste, et ce corollaire significatif pouvait embarrasser un peu la conscience des adhérents candides au programme de l'association, qui donnait ainsi une preuve si audacieuse de son existence et de ses tendances véritables. La presse et l'opinion conservatrices s'émurent à bon droit de ce programme. Une polémique ardente s'engagea, et le pouvoir, effrayé de la hardiesse nouvelle des ennemis qu'il croyait avoir terrassés dans les journées de juin 1832, intenta un procès à vingt-sept des membres

de la société des *Droits de l'homme*, accusés d'avoir formé, contre la sûreté de l'État, un complot qui devait éclater pendant les fêtes de l'anniversaire des journées de Juillet. Les prévenus furent acquittés par le jury; cet acquittement pouvait déjà faire prévoir les luttes prochaines de l'avenir, entre le gouvernement et un parti que devait nécessairement encourager cette indulgence.

La célébration de l'anniversaire de la révolution de 1830 ne fut marquée, du reste, que par un incident dont le peuple de Paris se montra vivement impressionné : la figure de l'empereur Napoléon Ier reparut tout à coup au sommet de la colonne de la place Vendôme, non plus avec le manteau impérial, mais revêtu de ce populaire costume si souvent célébré par la poésie et reproduit par la peinture. La foule salua de ses acclamations cette apparition glorieuse, et, à dater de ce moment, Louis-Philippe s'appropriant, en quelque sorte, les souvenirs de l'époque napoléonienne, n'hésita pas à s'en servir dans l'intérêt de sa popularité et de celle des siens, calcul habile, sans doute, mais qui le plaçait logiquement dans une position singulièrement fausse, puisqu'il l'encourageait à glorifier le grand homme, tandis que la famille de l'Empereur était sévèrement bannie du sol français. La monarchie de 1830 rendait ainsi, il faut le dire, un bien plus important service aux héritiers de Napoléon !

Le roi avait, deux années auparavant, fait un voyage dans le nord de la France et revu les champs de bataille de sa jeunesse. Il partit de Saint-Cloud, le 26 août, pour parcourir la Normandie, et visita les villes principales de cette plantureuse province. Dans les cités de la moindre importance, tout aussi bien qu'à Évreux, à Caen, à Cherbourg ou à Rouen, il eut à subir des harangues exposant quelquefois de singulières théories gouvernementales et donnant des conseils impérieux. Partout Louis-Philippe s'efforça de rétablir dans ses discours les véritables maximes du gouvernement représentatif, œuvre laborieusement et inutilement commencée jadis par lui, continuée depuis sans plus de succès, sinon quant aux paroles, du moins quant aux actes.

Et pendant que le roi de 1830 visitait ainsi ses provinces, avec autant de pompe qu'un souverain constitutionnel pouvait se le permettre, un autre pélerinage s'accomplissait obscurément dans une direction différente, quoique le pèlerin fut aussi porteur d'un grand nom : M. de Chateaubriand avait, au mois de mai précédent, reçu de la duchesse de Berri la mission de se rendre à Prague, pour y faire connaître le mariage morganatique de cette princesse, et s'était acquitté avec un zèle pieux de la mission de confiance qui lui avait été confiée : « Oui, écrivait-il alors, je partirai pour la

plus glorieuse de mes ambassades; j'irai de la part de la prisonnière de Blaye trouver la prisonnière du Temple; j'irai négocier un nouveau pacte de famille, porter les embrassements d'une mère captive à des enfants exilés, et présenter les lettres par lesquelles le courage et le malheur m'accréditent auprès de l'innocence et de la vertu. » M. de Chateaubriand devait, en outre, s'efforcer d'obtenir du roi Charles X l'autorisation pour Madame de se rendre à Prague et de prendre la direction de l'éducation de son fils. Moins heureux dans cette seconde partie de sa mission que dans la première, il avait vu le vieux roi accumuler les objections et chercher à temporiser. Il fallait, en effet, disait Charles X, régulariser auparavant la situation faite à Marie-Caroline par son union secrète, non-seulement vis-à-vis de la famille du comte Luchesi Palli, mais encore à l'égard du roi, son frère. Le 18 août 1833, la duchesse écrivait donc de nouveau à son noble confident, que les rapports qu'elle recevait à Naples, où elle se trouvait alors, sur ce qui se passait à Prague, tout en augmentant son désir de se rendre auprès de ses enfants, lui rendaient plus urgent que jamais le besoin qu'elle éprouvait des conseils d'un ami fidèle. Elle lui demandait en conséquence de se rendre immédiatement à Venise, point vers lequel elle allait se diriger elle-même. Il y avait à peine deux mois

que M. de Chateaubriand était revenu du long et fatigant voyage qu'il avait entrepris pour servir les intérêts de la princesse captive. Le 3 septembre, il reprit courageusement son bâton de pèlerin, rencontra Madame à Ferrare, la suivit à Padoue, où elle fut obligée de s'arrêter en attendant des passeports autrichiens qu'on lui refusait d'abord, et, sur les instances de Marie-Caroline, se rendit de nouveau à Prague pour préparer Charles X à recevoir sa belle-fille; il voulait également obtenir l'acte de majorité du duc de Bordeaux, qui allait atteindre sa treizième année.

Charles X avait décidé que la famille royale irait au-devant de la duchesse de Berri jusqu'à Léoben; ce fut dans cette ville que l'entrevue eut lieu, et qu'il fut donné à Madame de revoir enfin ses enfants.

Quant à la déclaration de majorité, M. de Chateaubriand l'avait ainsi rédigée : « Nous, Henri, cinquième du nom, arrivé à l'âge où les lois du royaume fixent la majorité de l'héritier du trône, voulons que le premier acte de cette majorité soit une protestation solennelle contre l'usurpation de Louis-Philippe, duc d'Orléans; en conséquence, et de l'avis de notre conseil, nous avons fait le présent acte, pour le maintien de nos droits et de ceux des Français. Donné le trentième jour de septembre de l'an de grâce mil huit cent trente-trois. »

Ce fut le dernier acte politique auquel prit part l'illustre auteur de *la Monarchie selon la Charte*.

II

L'agitation que les demandes de réforme avaient produite en Angleterre, était beaucoup trop générale pour ne pas se communiquer promptement aux plus lointaines parties du royaume; seulement, les causes du mouvement devaient changer de nature et prendre une physionomie particulière, selon les localités où elles s'exerçaient. Les colonies éprouvèrent le contre-coup des perturbations de la métropole. Plusieurs sociétés s'étaient établies en Angleterre pour l'émancipation des noirs, et elles avaient obtenu du conseil des ministres un règlement qui déterminait la situation des esclaves, leurs heures de travail, le nombre et le genre d'habillements, la quantité et l'espèce de nourriture que les propriétaires étaient tenus de leur donner. Considérant ces dispositions comme attentatoires à leur indépendance, les colons avaient refusé de s'y soumettre; mais les nègres, instruits, par les abolitionnistes et par les missionnaires, de l'ordonnance qui les concernait, en avaient réclamé l'exécution; puis, trompés dans

leur attente, s'étaient livrés aux violences les plus cruelles, les plus sauvages. A la Jamaïque, notamment, les noirs portèrent la dévastation et l'incendie dans les maisons, les champs, les récoltes, et, se saisissant de tous les blancs qui ne purent assez tôt regagner les villes, les soumirent à des tortures dont le récit épouvanterait la pensée.

Quant à l'Irlande, l'anarchie y était complète; le choléra-morbus vint y joindre ses horreurs; et loin d'étouffer, au moins pour quelques instants, la discorde dans un sentiment universel d'effroi, il en rendit les manifestations plus terribles : l'idée d'une mort prochaine n'eut d'autre effet sur ces populations fatalement entraînées, que de surexciter les haines et de propager l'assassinat. L'approche des élections n'était pas faite d'ailleurs pour apaiser les agitations et mettre fin aux désordres. Le 16 août, le roi en personne avait prononcé la clôture des chambres, et, le 3 décembre, la dissolution était proclamée.

On allait donc, pour la première fois, procéder selon les prescriptions de la nouvelle loi. Comprenant quelle atteinte profonde venait de recevoir leur influence, les conservateurs s'appliquaient à répandre dans le pays les prédictions les plus sinistres; les électeurs, à les entendre, n'allaient envoyer à la chambre que des représentants indignes; le parlement devait être envahi par une dé-

mocratie sans frein, sans talents, sans moralité; la constitution était condamnée à l'avance, et la génération actuelle appelée à suivre les funérailles de la grandeur britannique.

Les partisans de la réforme n'étaient pas moins exagérés dans leurs promesses que les conservateurs dans l'expression de leurs craintes, et les premiers ne tardèrent pas à se convaincre, soit par le résultat général des élections, qui fut favorable au cabinet, soit par les luttes qui caractérisèrent la session de 1833, que bien des années s'écouleraient encore avant que, des deux côtés, la balance devînt égale. En effet, les idées aristocratiques se retrouvent au fond de toutes les institutions de la Grande-Bretagne, et l'on peut dire que l'Anglais placé sur le dernier degré de l'échelle sociale, garde encore en lui une sorte d'instinct aristocratique; car, s'il ne songe point à sortir de sa condition infime, il est fier du moins des titres et de la naissance du maître qu'il sert, comme si ces distinctions lui devenaient véritablement personnelles. La bourgeoisie, qui pourrait constituer une classe moyenne forte et indépendante, avec laquelle la noblesse serait dans la nécessité de compter, aspire elle-même à sortir de sa position intermédiaire, et emploie le plus souvent les ressources d'immenses fortunes acquises dans les transactions commerciales, à dissimuler son origine sous des dehors aristocratiques. Aucun pays

ne possède, en un mot, malgré les grands principes d'égalité écrits dans ses codes, d'aussi faibles rudiments de démocratie.

La session du nouveau parlement fut inaugurée par la présentation de deux projets de loi relatifs à l'Irlande. Le premier avait pour but de réprimer les troubles incessants qui la déchiraient; il fut admis sans discussion dans la chambre des lords; mais les communes se montrèrent moins faciles : seize séances orageuses épuisèrent à peine les débats que ce projet fit naître, et la chambre ne l'adopta qu'après l'avoir soumis à des modifications considérables. Ce bill, du reste, avait à peine reçu la sanction législative, que le lord-lieutenant d'Irlande ordonna la suppression des volontaires irlandais, et déclara le comté de Kilkenny en état de révolte, ce qui suspendait l'action des lois ordinaires, et mettait l'autorité en possession de pouvoirs exceptionnels.

La seconde mesure se rattachait au plan de réforme ecclésiastique que le cabinet voulait essayer à l'égard du clergé d'Irlande. Lord Althorp, dans le but de remplacer la contribution payée par les catholiques irlandais, proposa aux communes l'établissement d'une taxe sur tous les bénéfices, en exceptant ceux qui étaient inférieurs à 200 liv. st. L'auteur de la proposition pensait que le chiffre annuel de cette taxe pourrait s'élever à 69,000 l. st.,

et aurait voulu que l'excédant qui resterait sur ce produit, après que la contribution des catholiques serait couverte, fût consacré, soit à améliorer la position des plus pauvres bénéficiaires, soit à construire de nouvelles églises, et des maisons de la glèbe (*glebe houses*); il demandait enfin que cet impôt fût immédiatement perçu; mais la chambre, n'adhérant point à cette partie de la proposition, décida que les taxes ne seraient point applicables aux titulaires actuels.

Les bills concernant le renouvellement de la charte de banque, le monopole de la compagnie des Indes orientales et l'émancipation des noirs esclaves dans les colonies britanniques, furent soumis ensuite au parlement et votés sans modifications. Le nouveau cabinet, on le voit, avait imprimé une active impulsion à cette première période de la session, tout en évitant avec soin de mettre en présence les conservateurs et les réformistes, afin d'accorder ainsi quelque repos aux esprits, et d'adoucir, par ce calme plat parlementaire, des exaltations devenues dangereuses. Harcelé d'ailleurs par les impatiences de ses amis whigs, lord Grey se trouvait heureux d'être arrêté sur la pente où on l'entraînait, par la portion conservatrice du parlement, et les torys lui facilitaient, à leur insu, les moyens de retenir la nation dans de justes limites, tout en sauvegardant la popularité de son

ministère. Néanmoins, dans cette situation, à laquelle une habile combinaison d'influences contraires donnait seule quelque stabilité, la plus faible divergence d'opinions entre les membres de l'administration pouvait en amener la chute. Il faut ajouter que lord Grey, écrasé sous le poids des fatigues et des années, avait regardé sa tâche comme finie le jour où le parlement avait accepté la réforme électorale, et qu'il n'avait consenti à conserver la direction des affaires que pour ne pas causer la ruine politique de ses collègues, pour ne point livrer le pays aux incertitudes d'une nouvelle crise gouvernementale. Les chambres, de leur côté, rendues méfiantes par le peu de succès des tentatives de lord Wellington et de lord Lyndhurst, et craignant de troubler par des résistances opiniâtres la tranquillité dont jouissait momentanément l'Angleterre, ne faisaient au cabinet qu'une opposition modérée.

Ce système de tolérance et de concessions réci proques ne devait cependant pas le préserver long temps d'une décomposition partielle. Disons, en anticipant un peu sur les faits, que le 27 mai 1834, M. Ward proposa à la chambre des communes, de déclarer qu'il y avait nécessité et justice à retirer immédiatement à l'Église d'Irlande une partie de ses immenses revenus. Or, plusieurs membres du cabinet étaient systématiquement hostiles aux

réformes ecclésiastiques, tandis que d'autres les admettaient sous certaines réserves. Ce manque d'accord dans les opinions avait décidé la majorité du ministère à nommer une commission d'enquête, afin de pouvoir ajourner toute discussion à cet égard; cette tactique ne fut pas approuvée par la minorité, qui, craignant les résultats de l'enquête, ne voulut pas être forcée de porter atteinte à la constitution de l'Église : M. Stanley, secrétaire pour les colonies, le premier lord de l'amirauté, sir James Graham, le duc de Richmond, maître général des postes, et le comte de Ripon, lord du sceau privé, donnèrent en conséquence leur démission des charges qu'ils occupaient.

Les communes, émues de cette dislocation ministérielle, rédigèrent aussitôt une adresse à lord Grey pour l'engager à continuer de diriger le cabinet, et cet appel à son dévouement, ce témoignage de haute estime, déterminèrent le premier lord de la trésorerie à ne point abdiquer ses fonctions. On recourut donc seulement à une recomposition partielle du ministère.

Mais, sur ces entrefaites, le clergé, alarmé des attaques qu'il avait déjà subies et des mesures dont il était menacé, décida que les évêques d'Irlande, particulièrement frappés par la motion de M. Ward, profiteraient du jour anniversaire de la naissance du roi (28 mai), pour lui exposer les réclamations

de l'épiscopat irlandais. Cette démarche ne manquait pas d'habileté, puisqu'elle pouvait conduire Guillaume IV à prendre des engagements que les ministres seraient tenus ensuite de respecter. Dans les accès d'une franchise qui n'était pas entièrement exempte de brusquerie, le roi avait, en plusieurs occsasions, laissé percer les idées personnelles du chef de l'État, alors que, suivant les théories constitutionnelles, il n'aurait dû énoncer que les intentions de la majorité de son conseil, et les évêques n'ignoraient pas la secrète répugnance de ce prince pour les réformes ecclésiastiques. Toutefois, Guillaume IV ne fit pas au clergé de réponse officielle, se bornant à remarquer qu'il avait toujours considéré la révolution qui avait placé sa famille sur le trône d'Angleterre, comme destinée à assurer à la fois les libertés temporelles de la nation et le maintien de la religion protestante ; il ajouta qu'il comptait bien, en ce qui le concernait, préserver de toute atteinte ces deux grands principes.

La parole du roi, quoique légalement sans portée, indiquait un désaccord secret entre le chef de l'État et ses conseillers, tout en plaçant lord Grey dans une position difficile, d'où il ne songea plus qu'à sortir. Le 1er juillet 1834, le chef du cabinet avait demandé au parlement le renouvellement du bill de coercition relatif à l'Irlande. Cet acte ren-

fermant plusieurs dispositions qui furent jugées trop rigoureuses par divers membres de l'administration, le secrétaire de l'Irlande, M. Littleton, craignit que le maintien de ces articles n'exaspérât les populations irlandaises; il fit officieusement connaître à O'Connell que les ministres étaient divisés sur cette question; il lui confia même ses espérances de voir, dans le cours de la discussion, disparaître celles des clauses qui lui semblaient menaçantes pour la tranquillité du pays. Le député irlandais après avoir bien accueilli cette communication, promit le secret qui lui était demandé, le garda religieusement, et, à la grande surprise de la chambre, s'abstint de toute opposition durant la discussion du bill. Cependant, le projet ayant été adopté sans retranchement par les communes, O'Connell commença à concevoir des doutes sur la véracité de la communication qui lui avait été faite, et lorsque lord Grey porta le bill à la chambre haute, le grand agitateur interpella M. Littleton avec une extrême vivacité. La situation était difficile pour ce dernier; après quelques explications confuses, il offrit sa démission, qui fut refusée. Mais ce débat venait d'enlever au ministère les conditions de force morale indispensables à son existence politique; lord Grey en profita pour se retirer : il avait alors soixante-dix ans, et son grand âge lui faisait un droit comme une nécessité du repos.

Ce nouveau remaniement appela lord Melbourne, secrétaire d'État de l'intérieur, à la tête de l'administration; il fut remplacé lui-même par lord Duncannon au département de l'intérieur, et lord Mulgrave devint lord du sceau privé, à la place du comte de Carlisle.

Tant que lord Grey avait conservé la direction du Cabinet, les changements de personnes qui s'y étaient produits n'avaient eu que peu d'importance; le système subsistait intact. Toutefois, l'élévation du vicomte Melbourne au poste de premier lord de la trésorerie était plus qu'un changement individuel, c'était une modification politique. Ainsi privée de l'autorité de lord Grey, l'administration pouvait être considérée, à certains égards, comme un ministère de transition. Bien qu'elle ne représentât ni les idées populaires, ni le torysme, on devinait déjà que les conservateurs ne tarderaient pas à reparaître : il était douteux, en effet, que lord Melbourne fût plus heureux que son prédécesseur, dans ses tentatives de conciliation, d'autant plus que l'opposition de la Chambre des lords devenait chaque jour plus caractérisée, et qu'elle rejetait systématiquement tous les projets réformateurs qui lui étaient soumis. Indépendamment des dispositions hostiles d'une partie du parlement, et de la désunion intérieure qui ne permettait pas au Cabinet de prendre des résolutions suivies et fermes,

il avait à lutter, en outre, contre les préventions de la couronne. Circonvenue par les princes allemands, la reine d'Angleterre, dans un récent voyage qu'elle venait de faire sur le continent, avait entretenu le roi des terreurs qu'on s'était appliqué à lui faire concevoir, et ses paroles n'avaient pas été sans effet sur Guillaume IV, irrité déjà des allures de lord Brougham et des intentions du Cabinet touchant les réformes ecclésiastiques.

Mais le ministère n'avait pas seulement à combattre des préventions qui ne pouvaient manquer de gêner son initiative : de toutes parts surgissaient de sérieuses difficultés, des questions nouvelles à résoudre, les réclamations les plus légitimes à satisfaire. De nombreuses pétitions avaient été présentées par les dissidents, qui se plaignaient d'être exclus des degrés des universités d'Oxford et de Cambridge, puisqu'ils ne pouvaient les obtenir qu'après avoir signé une déclaration par laquelle ils adhéraient aux principes de l'Eglise anglicane. Les professeurs de ces universités avaient eux-mêmes demandé que cette déclaration cessât d'être exigible pour les branches non religieuses de l'enseignement, et quoique ce vœu rencontrât une opposition redoutable de la part de sir Robert Peel et de M. Goulburn, il fut, le 28 juillet, consacré définitivement dans les communes par un vote de cent soixante-quatre voix contre soixante-quinze.

La mort du comte Spencer vint créer au gouvernement un nouvel embarras et rendre obligatoire le remplacement de lord Althorp, ce nouveau pair ne pouvant continuer à faire partie de l'administration, en vertu de l'usage anglais, qui exige que deux des secrétaires d'État soient, au moins, membres des communes. Lord Melbourne se rendit, en conséquence, auprès du roi, pour lui offrir de confier le poste que lord Althorp avait dù quitter, à lord John Russel ou à M. Spring-Rice, et il se passa une scène étrange : le roi Guillaume, qui contenait mal ses sentiments, déclara brusquement à lord Melbourne qu'il était offensé de la conduite tenue par le grand chancelier en plusieurs circonstances, et qu'il réclamait sa sortie du ministère; il ajouta qu'il ne consentirait jamais à donner sa sanction au bill de réforme de l'Église irlandaise, et fit sentir à lord Melbourne que l'administration ne possédait plus sa confiance. La démission en masse des ministres fut la conséquence de cette entrevue; le roi ne fit aucune difficulté pour l'agréer; il manda aussitôt auprès de lui le duc de Wellington, auquel il proposa la charge de premier lord de la trésorerie; mais le duc, se hâtant de décliner un honneur qui ne convenait plus, disait-il, ni à son âge, ni à ses forces, désigna pour cet emploi sir Robert Peel, alors en Italie, et qui, de retour à Londres, s'empressa de réunir les

éléments d'un nouveau ministère. Il soumit à l'agrément de la couronne une administration dans laquelle, indépendamment de son propre nom comme premier lord de la trésorerie, on remarquait ceux du duc de Wellington, secrétaire d'Etat, pour les affaires étrangères, de lord Lyndhurst chancelier, du comte d'Aberdeen, ministre des colonies, et de sir George Murray, maître général de l'artillerie; dans cette combinaison, le comte de Haddington devenait lord chancelier d'Irlande.

La précédente administration du comte Grey n'avait montré dans le principe que peu d'empressement à soutenir en Portugal la cause de dom Pedro et de dona Maria. Sa politique indécise, versatile, aurait pu tout d'abord surprendre un impartial observateur de ces événements. C'est ainsi qu'on avait vu, à un court intervalle, le comte d'Aberdeen attaquer vivement, à la tribune, le caractère aussi bien que les antécédents de dom Miguel, et le duc de Wellington donner l'ordre à la flotte anglaise de faire feu sur le bâtiment qui conduisait en Portugal le général Saldanha avec plusieurs autres partisans actifs de dom Pedro; anomalie singulière, contradiction indigne de la politique d'un grand pays. Les choses se modifièrent pourtant, à l'arrivée à Londres du duc de Palmella, lequel venait chercher et rassembler en Angleterre les ressources d'argent indispensables au succès de

l'entreprise de son maître. Ses efforts intelligents amenèrent promptement un résultat favorable; des volontaires purent être engagés en grand nombre pour le soutien de la cause pédriste, et, parmi eux, des marins anglais sous le commandement du capitaine Napier.

On se rappelle que dom Pedro, après s'être emparé de la ville de Porto, s'y trouvait étroitement bloqué par l'armée de son frère. Assiégé dans la seconde capitale du royaume, les progrès de son parti furent longtemps insensibles, et le triomphe de sa cause put sembler douteux; mais à la suite de la mission du duc de Palmella, tout changea d'aspect : le duc de Terceira avait été envoyé pour soulever les Algarves, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, et dom Pedro, s'écartant en cela de l'avis du général Solignac[1], qui aurait voulu qu'on marchât résolument à l'armée miguéliste, et qu'on lui passât sur le corps, s'était décidé à attendre, enfermé dans Porto, le résultat de cette expédition. On apprit, presque en même temps, que les Algarves s'étaient prononcées en faveur de dona Maria, et que le capitaine Napier, ayant rencontré la flotte de dom Miguel, n'avait pas hésité à l'attaquer avec vigueur, malgré une

1. Voyant que son avis n'avait pu prévaloir dans les conseils de dom Pedro, le général Solignac se démit des fonctions de major général de l'armée, et quitta Porto.

disproportion notable entre les forces navales dont il disposait et celles de son adversaire; si bien, qu'après un combat acharné, livré à la hauteur du cap Saint-Vincent, les vaisseaux miguélistes avaient été dispersés ou capturés. Cette victoire produisit un effet immense; elle démoralisa l'armée de dom Miguel et accrut l'audace de Terceira qui, dès lors, s'avança rapidement sur Lisbonne, s'emparant de Sétubal, et culbutant un corps de troupes commandé par Telles Jordao. Enfin, le 24 juillet 1833, le duc de Palmella écrivait à bord du vaisseau de sir Charles Napier à l'embouchure du Tage : « J'ai le bonheur de pouvoir annoncer la glorieuse nouvelle de l'entrée des troupes de la reine à Lisbonne. Elle a eu lieu ce matin, à la suite d'une affaire, dans laquelle le duc de Terceira a défait complétement les troupes ennemies sur la rive gauche du Tage. L'escadre passe en ce moment la barre, au bruit des salves du fort Saint-Julien, et le glorieux étendard de la reine flotte sur le château de Saint-Georges. » La capitale du Portugal avait, en effet, ouvert ses portes et proclamé dona Maria pour sa souveraine.

En apprenant ces désastreux événements, le maréchal Bourmont, par une diversion qui pouvait, en cas de réussite, rétablir les affaires de dom Miguel, chercha à enlever la ville de Porto. De la sorte, en effet, les deux adversaires n'auraient fait,

pour ainsi dire, que changer de capitale, et le dernier mot de la situation n'eût pas encore été prononcé. Il livra un assaut terrible à la ville. Le combat fut sanglant, acharné; mais l'énergie d'une défense désespérée rendit tous ces efforts inutiles. L'armée miguéliste fut repoussée, et désormais le triomphe de dom Pedro, c'est-à-dire des principes constitutionnels en Portugal, ne put pas être révoqué en doute.

Le ministère whig voulut alors prendre une attitude décidée vis-à-vis de la royauté de dona Maria, et crut nécessaire d'indiquer, par une démonstration politique sans ambages, l'intérêt qu'il portait désormais à cette cause victorieuse. Un ordre de cabinet fut rendu public; il était ainsi conçu : « Lord William Russell est nommé ministre d'Angleterre auprès du gouvernement de la reine à Lisbonne. Un pouvoir discrétionnaire est en conséquence donné au noble lord, à l'effet de ne point faire usage de ses lettres de créance dans le cas (peu probable et même impossible) où l'usurpateur serait en possession de cette ville. »

La reconnaissance de dona Maria par le gouvernement anglais, dictait en quelque sorte au cabinet français la conduite ultérieure qu'il devait tenir dans cette question portugaise, qui ressemblait un peu à une question personnelle, grâce à la connexité que la présence des personnages vendéens

que nous avons mentionnés, paraissait établir entre la cause de dom Miguel et la cause de Henri V. M. de Talleyrand et le comte Grey s'entendirent aisément sur ce sujet. Dona Maria quitta Paris, se rendit au Havre, où l'attendait un vaisseau anglais pour la transporter à Londres, et elle fut reçue avec des honneurs royaux dans la capitale de la Grande-Bretagne. La France s'empressa également de reconnaître cette jeune reine constitutionnelle. N'était-il point, en effet, de l'intérêt de Louis-Philippe de prêter son appui à tous les trônes de fraîche date?

Cette politique devait recevoir promptement une application nouvelle à propos de la succession d'Espagne. Ferdinand VII mourut le 29 septembre 1833, et, conformément à ses dernières volontés, Marie-Christine fut déclarée régente pendant la minorité de sa fille, la reine Isabelle. Mais le parti de don Carlos, préparé depuis longtemps à cette éventualité, prit aussitôt une attitude menaçante, et la guerre civile devint imminente. Un manifeste de l'Infant, publié à la date du 1er octobre 1833, ne tarda pas à dessiner très-nettement l'ensemble de cette situation, et, il est bon de le remarquer, la cause de don Carlos se présentait bien moins comme l'expression d'un droit individuel, que comme la personnification exacte d'un parti considérable et actif. Don Carlos déclarait, du reste,

qu'il n'ambitionnait pas le trône; que, loin de rechercher, de poursuivre avec ardeur des biens périssables, il n'agissait et ne levait son drapeau qu'au nom de la religion et pour l'accomplissement d'une loi fondamentale dont il était particulièrement obligé de défendre les prescriptions dans l'intérêt des droits sacrés de ses enfants; langage qui correspondait aux habitudes, aux mœurs même de la majeure partie du peuple espagnol. Il ne faut pas oublier que ces mœurs politiques de l'Espagne ne s'étaient pas encore sensiblement modifiées sous l'influence des révolutions successives qui, depuis lors, se sont abattues sur cette partie de la Péninsule, et que les vieilles traditions y conservaient toute leur force, tout leur empire. Il n'y avait pas si longtemps qu'une *armée de la Foi* s'était levée pour soutenir le trône ébranlé de Ferdinand VII et combattre les doctrines libérales du parti qui allait monter au pouvoir en même temps que l'infante Isabelle!

Cette situation étant donnée, qu'allait faire le gouvernement français? Détruirait-il l'œuvre glorieuse de Louis XIV en abandonnant ce principe de la loi salique, qui protégeait si évidemment le droit exclusif de la maison de Bourbon? Appuierait-il, au contraire, les prétentions de don Carlos, et ne reconnaîtrait-on pas l'autorité de la pragmatique signée par Ferdinand VII? Mais le parti légitimiste,

en France, affichait hautement toutes ses sympathies pour la cause de don Carlos, qu'il confondait avec la sienne propre, et le triomphe de don Carlos pouvait conduire à celui de Henri V. Mais Louis-Philippe nourrissait peut-être dans les replis les plus secrets de sa pensée l'espoir, réalisé depuis, d'unir un de ses fils, soit à la reine Isabelle, soit à l'Infante sa sœur. Sa détermination fut donc prise aussitôt. Un courrier partit dans la nuit même, pour porter à M. de Rayneval l'ordre de déclarer que le gouvernement français était disposé à reconnaître la fille de Ferdinand VII dès qu'il aurait reçu les notifications nécessaires. M. Mignet dut le suivre de près à Madrid, pour confirmer cette nouvelle et en développer les conséquences politiques.

Cependant la reine régente exilait l'Infant, tout en plaçant ses biens sous le séquestre, et les choses commençaient à prendre une tournure sérieuse. M. de Rayneval qui, par ses instructions, devait marcher dans le plus complet accord avec le ministre anglais, M. Villiers, s'aperçut bientôt que les tendances de ce dernier différaient essentiellement de sa propre manière de voir et de pratiquer les choses. Le duc de Broglie lui enjoignait avec raison de soutenir de toutes ses forces M. Zea Bermudez, dont les idées modérées convenaient parfaitement au cabinet des Tuileries, et le ministre anglais, loin de suivre cette même ligne de conduite, appuyait

sourdement, au contraire, la fraction révolutionnaire des Cortès qui demandait l'application de la constitution de 1812. Il semblait que les intérêts anglais fussent de pousser tout à l'extrême dans la Péninsule, et le représentant de ces intérêts agissait en conséquence. Il résulta naturellement de cette double action en sens contraire, des tiraillements qui contribuèrent beaucoup à la chute de M. Zea Bermudez. Vainement essaya-t-il de lutter contre des difficultés sans cesse renaissantes, les premiers symptômes matériels de guerre civile le renversèrent, et il fut remplacé par M. Martinez de la Rosa, esprit également modéré, mais dans une autre nuance politique que M. Zea et plus sympathique aux Cortès. On sait que Francisco Martinez de la Rosa, condamné aux présides sous Ferdinand VII, à cause de ses opinions libérales, était, à tous les points de vue, un des membres les plus distingués du parti du mouvement en Espagne; homme d'ordre, écrivain charmant, orateur élégant et nerveux à la fois, il réunissait en lui la majeure partie de ces grandes qualités qui font un bon ministre. Mais peut-être manquait-il un peu de décision, et l'époque difficile qu'il allait traverser allait-elle mettre à une trop rude épreuve la modération naturelle de son caractère. Quoi qu'il en soit, son programme en entrant aux affaires était nettement tracé. M. Martinez de la Rosa voulait : 1° que dona

Maria fût reconnue, et que les relations entre les deux royaumes de la Péninsule fussent établies sur des bases indestructibles; 2° que l'on proclamât une amnistie pleine et entière; 3° que les milices nationales de 1823 fussent réorganisées, bien que sous une autre dénomination; 4° que l'on assemblât les Cortès par états (*por estamentos*)[1], en donnant autant de latitude pour les élections que les anciennes lois pouvaient le permettre, et que la nouvelle constitution du royaume fût soumise à cette assemblée.

Mais si les affaires du Portugal et de l'Espagne devaient à bon droit attirer l'attention du cabinet des Tuileries, une question bien plus grave encore venait de prendre de telles proportions, qu'elles auraient pu déjà, comme elles l'ont fait plus tard, en 1840 et en 1854, menacer d'abord et ensuite troubler la longue paix dont avait joui l'Europe. La question d'Orient entrait dans une phase nouvelle, ardente comme l'antagonisme et les luttes qu'elle allait provoquer, vieille comme les grands intérêts qu'elle personnifiait.

Pour bien la comprendre, il fallait l'analyser, la suivre dans ses transformations, dans ses complications diverses, et c'était un utile et intéressant sujet d'étude : l'empire ottoman, placé d'abord en

1. C'est une sorte d'assemblée des notables.

face d'un ennemi extérieur puissant, redoutable, aussi redoutable même dans la paix que dans la guerre, car les traités lui étaient plus favorables encore que les armes, venait de se découvrir à l'intérieur un adversaire nouveau. Pour lui, il ne s'agissait plus seulement de lutter à un jour donné, prochain peut-être, contre les envahissements de la Russie, mais bien contre le nouvel ennemi qui se dressait dans son indépendance et sa force relative, contre le pacha d'Égypte, Mehemet-Ali, ce vassal impatient du joug, homme habile, astucieux, dont on a voulu faire un grand homme, et qui ne paraissait tel qu'en raison de l'abaissement de tout ce qui l'entourait. Chose bizarre : en 1828 et 1829, l'empire ottoman avait eu à subir une guerre contre la Russie, et de cette guerre désastreuse pour lui était sorti un traité favorable au vainqueur, résultat naturel en pareille circonstance. Mais les sacrifices que l'agression lui avait coûtés allaient, cette fois, être dépassés de beaucoup par ceux que le protectorat et l'alliance devaient lui imposer, de telle sorte que la Russie trouverait un avantage encore plus grand à soutenir qu'à attaquer sa vieille ennemie.

L'élément nouveau qui se produisait ainsi dans la question d'Orient, c'était donc l'Égypte, l'Égypte dont on vantait singulièrement la civilisation prétendue, et dont on exagérait les ressources de toute

nature. Mehemet-Ali avait su, par son adresse, persuader à l'Europe attentive, que la force et la vitalité de l'empire ottoman s'étaient réfugiées au Caire. Grâce à l'intelligente protection qu'il accordait au commerce français de la Méditerranée, à la bienveillance qu'il affichait habilement pour les étrangers européens, aventuriers militaires ou aventuriers de la science, inventeurs incompris ou soldats exilés; grâce surtout à ses efforts couronnés d'un demi-succès pour organiser une armée à l'européenne, et à la singulière et puissante activité qui lui avait fait créer en peu d'années une flotte considérable, le pacha d'Égypte était parvenu à populariser son nom, à donner une haute idée de son aptitude organisatrice, à persuader à certains hommes d'État qu'il était, de tous les Orientaux, le seul homme vraiment capable de relever, de régénérer l'empire ottoman.

A regarder attentivement au fond des choses et sans vouloir contester à Mehemet-Ali sa valeur véritable, sans lui enlever ses mérites réels et relatifs, il eût été facile de s'apercevoir cependant que cette civilisation apparente n'était que factice, que cette puissance si compacte, si intelligente, n'était qu'un mirage; que derrière le pacha d'Égypte, qui se posait en continuateur de Napoléon Bonaparte et se disait le fils aîné de la France, il n'y avait rien, absolument rien, ni administration, ni armée

sérieuse, ni finances; que cette armée se recrutait à coups de bâton; que le trésor ne s'emplissait qu'à l'aide des menaces, souvent même des supplices; que l'organisation, quelque incomplète qu'elle fût et partout où elle apparaissait, était le fait des étrangers, non des nationaux; enfin que lorsque Mehemet-Ali viendrait à tomber, aucune de ses institutions ne pourrait se soutenir, faute d'un bras pour l'étayer. Voilà quelle était l'Égypte de 1833. Telle aussi on devait la retrouver en 1840, et pourtant on crut un instant en France que Mehemet-Ali était destiné à régénérer tout l'Orient comme son propre pachalik; que l'empire turc avait besoin de cet homme trop vanté pour recouvrer son ancien éclat, son antique vigueur, et que sur le trône de Mahmoud secrètement miné par la Russie, il fallait, pour le consolider, asseoir son populaire vassal.

C'est qu'en effet, si l'observation trop attentive lui était défavorable, la comparaison le rehaussait singulièrement. Mahmoud vieilli, fatigué, n'était plus le souverain énergique qui avait sacrifié les janissaires. Les réformes qu'il avait imposées à son pays avaient profondément atteint la nationalité ottomane, et loin de donner encore à la Turquie (ce qui ne pouvait être que l'œuvre du temps) les forces tout européennes qu'il rêvait pour elle, l'avaient entièrement désorganisée. L'assimilation

que Mahmoud s'était efforcé d'établir entre les mœurs, les habitudes, le costume même de son pays et les usages occidentaux, n'atteignait alors qu'un seul but : celui de la destruction de ce qui faisait auparavant l'individualité et la force de l'empire des sultans. En un mot, cette régénération de la Turquie ressemblait à s'y méprendre à une décadence.

Cependant, l'ambition du pacha d'Égypte s'était accrue en proportion du bruit qui se faisait autour de son nom et de la popularité qu'il avait eu l'habileté de se créer en Occident. Mehemet-Ali était trop bon observateur, du reste, pour ne pas voir tout ce qu'il pouvait tirer dans l'intérêt de sa fortune, de la situation transitoire et précaire de la Turquie. Cette ambition se traduisit bientôt par des actes; il voulait ajouter la domination de la Syrie à celle de l'Égypte ; il prit une voie détournée pour arriver au but de ses désirs : Abdallah-Pacha, gouverneur de Saint-Jean-d'Acre, s'était soulevé contre l'autorité de la Porte, et placé sous la protection de l'Égypte, parce qu'il redoutait les terribles conséquences de sa conduite. Les engagements qu'il avait dû contracter alors avec Mehemet-Ali, il ne les tint pas, et le rusé pacha envoya aussitôt son fils Ibrahim, le célèbre et farouche oppresseur de la Grèce, mettre le siége devant Saint-Jean-d'Acre. Après une défense énergique,

cette place se rendit à Ibrahim, qui du haut de ses remparts dominait déjà toute la Syrie. Mahmoud, effrayé de la prise de Saint-Jean-d'Acre, et surtout de l'attitude du fils de Mehemet-Ali, envoie pour le combattre une armée commandée par Hussein-Pacha : cette armée est défaite en deux rencontres, à Homs et à Beylan; la Syrie applaudit aux victoires d'Ibrahim. Le sultan, furieux, dirige contre lui une seconde armée placée sous les ordres de son grand vizir Reschid-Mehemet-Pacha. Cette armée ne comptait pas moins de soixante mille combattants, et son chef était un général habile qui, ne voulant rien donner au hasard, était résolu à fatiguer son adversaire par une guerre de ruse et de chicane, au lieu de tout compromettre dans une action décisive. Cette détermination si sage, est pourtant combattue à Constantinople, et Reschid-Mehemet reçoit l'ordre d'attaquer Ibrahim. Il faut obéir : il s'avance donc à la rencontre de l'armée égyptienne, bien moins nombreuse que la sienne, mais pourvue d'une excellente artillerie, dirigée par des officiers européens. La bataille s'engage à Koniah, et tout d'abord l'avantage se dessine en faveur des dix mille Égyptiens d'Ibrahim. Sept mille Bosniaques et huit mille Albanais de l'armée turque passent aussitôt à l'ennemi. Vainement Reschid-Mehemet expose bravement sa vie pour rétablir un combat dont l'issue ne saurait plus être

douteuse; ses efforts sont inutiles. Lui-même est fait prisonnier par les cavaliers d'Ibrahim; la défaite des Turcs est complète; leur artillerie et leurs bagages tombent au pouvoir du vainqueur. Cela se passait le 21 décembre 1832.

La nouvelle de ce funeste échec jeta le sultan Mahmoud dans une terrible perplexité; il ordonna immédiatement la formation d'un camp retranché à Brousse, et y convoqua tous les Turcs en état de porter les armes. Mais que pouvait-il attendre de bien sérieux de cette mesure, et suffirait-elle d'ailleurs pour couvrir Constantinople, désormais menacée? Ibrahim avançait toujours: Mahmoud adressa aussitôt une lettre autographe à l'empereur Nicolas pour réclamer son intervention, c'est-à-dire l'exécution d'un des articles du traité d'Andrinople, et l'occasion était trop belle pour que la Russie refusât d'exercer son protectorat. Des ordres furent aussitôt expédiés à Sébastopol et à Nicolaïeff, pour qu'une escadre de cinq vaisseaux et de sept frégates se dirigeât vers Constantinople, et y transportât environ cinq mille hommes de troupes de débarquement. Voici, du reste, comment le cabinet de Saint-Pétersbourg expliquait lui-même ces faits si graves, dans une note curieuse émanée de sa chancellerie.

« Dès que la révolte d'Égypte est parvenue à la connaissance de l'Empereur, Sa Majesté a donné

ordre au consul de Russie, de quitter immédiatement Alexandrie. Ce témoignage spontané des sentiments bienveillants de l'Empereur, accueilli par le Sultan avec une vive reconnaissance, a fait naître dans son esprit l'idée de recourir, en cas de besoin, à l'assistance de la Russie. Il a suffi à Sa Majesté, d'être informée de cette disposition, pour y répondre avec franchise. C'est dans ce but que le lieutenant général Mourawieff a été chargé d'une mission spéciale à Constantinople et à Alexandrie. Tandis que ce général se rendait à sa destination, l'armée égyptienne marchait de succès en succès, envahissait l'Asie Mineure, et semblait menacer Constantinople même. L'Empereur résolut donc de mettre à la disposition du Sultan une division de la flotte de la mer Noire, pour le cas où les événements de la guerre viendraient à compromettre la sûreté de la capitale de l'empire ottoman. Cette offre faite à Constantinople, dans le cours du mois de décembre, fut appréciée comme elle devait l'être. Mais la Porte se flattait encore que les paroles de paix qu'elle venait d'adresser à Mehemet-Ali amèneraient un arrangement et suspendraient le cours des opérations militaires. Nous étions dans l'attente du résultat de cette démarche, ainsi que de l'issue de la mission du général Mourawieff, lorsqu'un courrier, arrivé de Constantinople, nous a apporté la nouvelle que le Grand Seigneur, instruit

des mouvements ultérieurs de l'armée d'Égypte. sur la route de Brousse, avait reconnu l'impérieuse nécessité de recourir à l'assistance immédiate de la Russie. Dans cette vue, le reiss-effendi a remis le 21 janvier, à notre ministre, une note par laquelle il réclame formellement l'envoi de l'escadre, avec quatre ou cinq mille hommes de troupes de débarquement, et de plus, le secours d'un corps de vingt-cinq à trente mille hommes, qui des rives du Danube marcheraient à la défense de la capitale. Il était de l'honneur de la Russie que la confiance du Sultan ne fût point déçue. Cette pensée a dicté la réponse que le cabinet impérial avait à faire aux demandes de la Porte. L'Empereur les a reçues le 12 février, et le jour même l'ordre a été donné d'accélérer les mesures de sûreté que le Sultan réclamait. »

Cette situation devait inquiéter tous les cabinets; la France surtout s'en émut. Elle n'avait point, en ce moment, d'ambassadeur à Constantinople. Le baron de Varennes, son chargé d'affaires, en l'absence d'instructions positives de son gouvernement, suivit tout d'abord les inspirations de sa politique instinctive. Il comprenait qu'il importait hautement que la Turquie ne fût pas, en cette fatale circonstance, protégée uniquement par les Russes, vis-à-vis desquels elle se trouverait ainsi réduite à un état de complète vassalité. Tous ses efforts

furent dirigés vers ce but, et la lutte qu'il soutint sourdement contre le ministre russe, M. de Boutenieff, fit le plus grand honneur à sa prévoyance comme à son habileté. Sachant profiter de tout ce qui pouvait encore se présenter de favorable, dans la position si compromise de la Porte, il conseilla au Sultan d'envoyer à Mehemet-Ali, Halil-Pacha, chargé de lui proposer, pour désarmer son ambition, la cession des pachaliks de Jérusalem, Naplouse, Seyde et Tripoli. Il offrit même d'écrire à Mehemet-Ali et à son fils pour arrêter les Égyptiens dans leur marche victorieuse, promesse qui fut tenue, mais sans succès. De là, les hésitations de la Porte à accepter le secours de la Russie, après les avoir sollicités; de là, les ordres et contre-ordres dont la trace se retrouve dans la note mentionnée plus haut.

Cependant, Ibrahim avait quitté Koniah et opérait un mouvement en avant; d'un autre côté, Mehemet-Ali avait décliné l'autorité de la médiation russe dans la personne du général Mourawieff, qu'il avait reçu, du reste, avec beaucoup de courtoisie. Les propositions du Sultan furent repoussées par lui, et il exigea la Syrie, plus le pachalick d'Adana, conditions formelles auxquelles Halil-Pacha, effrayé de la responsabilité qui lui incombait de la sorte, dut adhérer, sauf la ratification de son maître. Ce fut seulement alors, que Mehe-

met-Ali expédia à son fils Ibrahim l'ordre formel de ne pas dépasser Kutaya.

Promptement renseigné par M. de Varennes, sur la gravité de ces événements, le cabinet des Tuileries s'était empressé de nommer un ambassadeur à Constantinople. Son choix se porta sur l'amiral Roussin, dont l'énergique capacité lui offrait des garanties réelles. L'amiral, muni d'instructions très-développées, arriva sur l'intéressant théâtre d'action qu'il devait aborder sans détours ni ambages. Il lui fallait sauvegarder tout à la fois Constantinople de la protection des Russes et de l'invasion du pacha d'Égypte, tâche dont il put apprécier de suite la double difficulté ; car il était à peine arrivé, que l'escadre russe, commandée par les amiraux Greigh et Lazareff, pénétrait dans le Bosphore et mouillait à Boujoukdéré. Son impatience fut grande à ce spectacle; mais comment empêcher ces trop zélés protecteurs de venir en aide au Sultan, tant que ce dernier se verrait menacé par son redoutable adversaire? « Nous ne venons ici, lui disait en souriant M. de Boutenieff, que parce que Mahmoud nous y appelle. Empêchez Ibrahim d'arriver à Constantinople; faites signer au pacha d'Égypte un traité qui sauvegarde le trône du Sultan, tout en satisfaisant les prétentions de Mehemet-Ali, et nous sommes prêts à nous retirer, car la présence de notre flotte

et de notre armée, devient aussitôt inutile. » Toute la difficulté était, en effet, pour arriver au résultat que poursuivait l'amiral, de faire entendre raison au pacha rebelle. Il lui adressa une lettre énergique, en le sommant, pour ainsi dire, de se contenter des pachaliks nouveaux, dont le Sultan consentait à l'investir, savoir : Saint-Jean-d'Acre, Jérusalem, Tripoli en Syrie et Naplouse. « La modération, lui disait-il, est devenue pour Votre Hautesse un objet de nécessité, et vouloir persister dans les prétentions qui ont été mises en avant, serait assumer sur votre tête des conséquences dont la nature désastreuse excitera, je l'espère, vos craintes. La France tiendra l'engagement que j'ai pris. Elle en a le pouvoir, et je suis garant de sa bonne volonté. Il me reste à espérer que vous ne nous réduirez pas à la cruelle extrémité d'attaquer une puissance qui est en partie notre propre ouvrage, et de diminuer une gloire dont je suis un des admirateurs. » Mais à cette lettre de l'amiral, Mehemet-Ali, subissant des influences européennes, parmi lesquelles on a placé celle du consul général de France, M. Mimaut, esprit distingué, mais épris jusqu'à l'exagération, de la civilisation égyptienne, à cette lettre, disons-nous, Mehemet-Ali répondit par un refus formel : « J'ai la confiance, écrivait-il, que la France et l'Angleterre ne refuseront pas de me rendre justice et de recon-

naître mes droits; leur honneur y est intéressé. Mais si malheureusement je suis trompé dans cette espérance, je m'en remettrai alors à la volonté de Dieu; et préférant une mort glorieuse à l'ignominie, je me dévouerai avec joie à la cause de ma nation, heureux de la servir jusqu'à mon dernier soupir. Telle est ma résolution bien arrêtée, et l'histoire offre plus d'un exemple d'un pareil dévouement. Quoi qu'il arrive, j'espère que Votre Excellence reconnaîtra la justice de mes droits et appuiera l'acceptation des dernières propositions faites par moi à Halil-Pacha. » On remarqua beaucoup alors, la forme tout à fait européenne de cette communication dont le fond ne laissait aucune chance ultérieure à un arrangement qui n'amoindrît pas trop la puissance ottomane. Il fallait en finir, cependant, et mettre, quoi qu'il pût en coûter, un terme à ce conflit si dangereux pour l'équilibre et pour la paix de l'Europe. Trois divisions russes campaient autour de Constantinople; trente mille hommes s'avançaient à marches forcées des bords du Danube; le comte Orloff, aide de camp et envoyé extraordinaire du tsar, venait lui-même de débarquer. L'amiral Roussin, de concert avec lord Ponsonby, pressa vivement le sultan d'adhérer aux conditions mises en avant par Méhémet-Ali. Il dut céder à leurs remontrances. Le baron de Varennes, accompagné de Reschid-Bey, fut envoyé

à Kutaya pour discuter dans leurs détails d'exécution ces conditions d'une paix vivement souhaitée par les puissances occidentales. Enfin, le 5 mai 1833, un firman fut publié par ordre de Mahmoud; il confirmait à Mehemet-Ali les gouvernements de la Crète et de l'Égypte, et lui accordait en outre, les pachaliks de Syrie, d'Adana, de Damas, Tripoli en Syrie, Seyde, Alep, Jérusalem et Naplouse, satisfaisant ainsi toutes ses ambitions, toutes ses convoitises. Il est à remarquer qu'en tout temps, la Porte s'est inclinée devant le destin contraire, et a toujours cédé à la force, sauf à reprendre ensuite par la ruse ce qui lui avait été arraché par la violence.

Restaient les Russes, dont il fallait aussi payer l'intervention, car ils n'entendaient pas avoir inutilement mis en mouvement leur armée et leur flotte. Le tsar voulait tirer le meilleur parti possible de son rôle de protecteur; les négociations heureuses, les traités fructueux ont toujours, on le sait, amplement coopéré aux conquêtes de la Russie. Le comte Orloff et M. de Boutenieff reçurent donc des instructions pour négocier un traité nouveau qui pût devenir le complément, l'amplification des stipulations d'Andrinople.

Le traité dit d'Unkiar-Skélessi fut signé le 8 juillet 1833, et son article 3 était ainsi conçu : « En conséquence du principe de conservation et

de défense mutuelle qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite, du plus sincère désir d'assurer la stabilité et l'entière indépendance de la Sublime-Porte, sa majesté l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime-Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, promet de fournir par mer et par terre, autant de troupes et de forces que les deux hautes parties contractantes le jugeraient nécessaire. Ce cas échéant, il est convenu que les forces de terre et de mer dont la Sublime-Porte réclamerait le secours, seront tenues à sa disposition. »

A cet article si explicite, il faut, pour bien comprendre toute la portée du traité d'Unkiar-Skélessi[1], joindre l'article séparé et secret qui lui servait de complément et donnait le dernier mot de la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg. Par cette stipulation secrète, il était dit que le traité patent d'alliance offensive et défensive, obligeant tout aussi bien la Porte-Ottomane à défendre la Russie en cas d'attaque que l'empereur à prêter assistance au sultan, s'il venait jamais à être menacé, néanmoins, comme le tsar voulait épargner à la Tur-

1. Voir les Notes et documents historiques.

quie la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, il ne demanderait pas au sultan ce concours actif dans le cas où les circonstances l'exigeraient. Mais alors, la Turquie s'obligeait, en vertu du principe de réciprocité admis dans le traité patent, et pour remplir ses engagements envers la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire, à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous un prétexte quelconque.

On voit que, dans cette importante circonstance, le cabinet de Saint-Pétersbourg, fidèle à ses vieilles et habiles traditions, avait tout prévu ou, pour mieux dire, n'avait rien omis.

III

Sans jouir précisément d'un calme bien complet, le nord de l'Italie était cependant demeuré plus paisible que le midi de la Péninsule, grâce au système de compression adopté par l'Autriche et par les gouvernements dévoués à sa politique. Les chefs de ces gouvernements crurent donc pouvoir se relâcher un peu des mesures de sévérité adoptées jusqu'alors dans l'intérêt de leur propre sécu-

rité ; ainsi, le duc de Lucques, rentrant dans ses États après un voyage de trois ans, signala son retour par une amnistie générale, pour les délits politiques, malgré l'avis contraire émis par ses ministres, et institua une garde nationale, dont il se déclara colonel général ; tandis que, plus prudent ou moins facile, le grand-duc de Toscane, tout en accordant une amnistie, la limitait aux condamnés non politiques. Le prince de Carignan, Charles-Albert, successeur du roi Charles-Félix, mort en 1824, avait des idées progressives. Elles commençaient à se produire, comme nous le verrons tout à l'heure ; mais une nouvelle tentative révolutionnaire ne devait par tarder à faire revenir tous ces princes aux anciennes habitudes gouvernementales : nous voulons parler de l'expédition organisée au commencement de 1834 par des réfugiés polonais, qui, sous la conduite du général Ramorino et réunis à quelques Italiens, essayèrent d'envahir la Savoie.

Vers la fin du mois de janvier 1834, les réfugiés polonais, allemands et italiens quittèrent secrètement le canton de Berne, se concentrèrent sur le lac Léman, et, rencontrant des sympathies politiques dans les populations des cantons limitrophes du Valais, de Genève et de Vaud, s'organisèrent militairement à Nyon et à Genève. De là, ils devaient opérer leur entrée en campagne, conjointement

avec une autre colonne de réfugiés italiens qui s'était formée en France dans les environs de Grenoble, par les soins de Mazzini. Des préparatifs de toute nature s'exécutèrent avec une grande promptitude ; mais, depuis plusieurs mois, le gouvernement piémontais était instruit des projets révolutionnaires ourdis sur ses frontières par les bannis italiens, il savait aussi que les réfugiés polonais devaient y prendre une large part d'action, et des mesures avaient été adoptées par lui pour déjouer la tentative qu'il redoutait. De leur côté, cédant aux sollicitations du directoire fédéral, ainsi qu'aux injonctions de l'envoyé piémontais, les autorités suisses avaient échelonné sur leurs frontières les milices cantonales et tous les agents de police dont elles avaient pu disposer.

Bientôt on reçut l'avis certain que l'invasion, qui avait été plusieurs fois ajournée, était définitivement fixée au 27 janvier 1834 ; que les réfugiés italiens devaient joindre leurs auxiliaires à Vevey pour débarquer ensemble sur les côtes du Chablais; qu'un grand nombre de barques avaient été frétées dans ce but, et enfin que les Polonais avaient quitté le canton de Berne dans la soirée du 26 après s'être distribué les fusils rassemblés, ainsi que des uniformes, dans les cantons de Vaud et de Genève. Les réfugiés polonais se trouvèrent en effet réunis sur la côte de la Suisse au jour qui avait été indiqué,

mais les autres exilés qui devaient faire partie de l'expédition, s'effrayant tout à coup des mesures qu'ils savaient avoir été prises par le gouverneur de la Savoie, refusèrent de s'embarquer, et ne consentirent même pas à remettre à la colonne polonaise les armes qui se trouvaient dans le dépôt de Vevey, prétendant que l'expédition devait être indéfiniment ajournée, puisque tous leurs plans semblaient connus et déjoués à l'avance. Toutefois les Polonais ne tinrent pas compte des répugnances de leurs auxiliaires; ils marchèrent sur Nyon, où ils s'embarquèrent, et au lieu de venir prendre terre sur la côte du Chablais, débarquèrent sur le territoire de Genève, à deux milles des frontières de Savoie. Là, ils se virent arrêtés et désarmés, tandis qu'une autre colonne concentrée à Genève, parvenait à franchir les premiers obstacles qui lui étaient opposés, s'avançait sur Annemas, puis, s'apercevant que tous ses efforts seraient inévitablement paralysés, revenait sur ses pas et se dispersait, après avoir distribué aux habitants des proclamations révolutionnaires.

Les réfugiés sortis de France ne furent pas plus heureux: dès leur entrée en Savoie, ils rencontrèrent près des Échelles les troupes piémontaises, et, cédant à ces forces supérieures en nombre, battirent aussitôt en retraite pour regagner rapidement le territoire français.

Telle fut l'issue de cette expédition contre la Savoie, qui devait nécessairement causer beaucoup d'embarras à la confédération suisse. Le directoire fédéral engagea tout aussitôt les cantons, par une circulaire en date du 22 février 1834, « à déclarer indignes du droit d'asile en Suisse tous les réfugiés étrangers qui avaient pris une part active dans la tentative contre la Savoie, et à les éloigner des frontières suisses, attendu que cette manière d'agir pouvait uniquement garantir aux nations voisines que leur tranquillité ne serait point troublée à l'avenir. »

Nous avons parlé des tendances libérales du roi Charles-Albert; ses instincts de progrès et de réformes se manifestèrent d'abord par la suppression de l'exercice de la juridiction féodale, tant civile que criminelle, dans l'île de Sardaigne, où la corvée existait encore, et par la concession d'administrations municipales sur plusieurs points des États sardes.

Il était utile, en effet, d'apporter quelques modifications dans l'ensemble des institutions un peu surannées du Piémont et de la Savoie. En Savoie, surtout, le système féodal était encore en pleine vigueur, sans qu'aucun perfectionnement fût venu séparer ses abus des avantages qu'il pouvait avoir au point de vue de l'autorité. Jadis sous le règne d'Amédée VIII, c'est-à-dire au XVe siècle, la Savoie

possédait des états généraux ; un code de lois avait été rédigé par eux, de concert avec le souverain, surnommé le Salomon de son temps, et ces lois, au dire de l'historien Olivier de La Marche, avaient, en constituant les franchises savoisiennes, assuré au pays la prospérité dans l'indépendance. Un siècle après, les états généraux étaient remplacés par de grands corps judiciaires qui n'avaient plus la même origine, et la maison régnante établissait la monarchie absolue. Ce fut Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, qui anéantit peu à peu la représentation nationale de la Savoie, et la remplaça par ces corps judiciaires qu'il chargea de l'entérinement des lois, à l'instar des parlements de France, mais avec cette différence qu'il s'était réservé le droit de destituer les membres qui les composaient. Cependant l'écrivain Capré disait, en 1660, que « le peuple de la Savoie n'avait pas aisément perdu le souvenir des états généraux, et que la coutume de réunir ces grandes assemblées ne serait pas de si tôt oubliée. » Peut-être trouverions-nous dans cette tendance populaire la raison de la facilité avec laquelle les États sardes se sont habitués de nos jours, au régime constitutionnel. Voici, du reste, quelles étaient, au moment où Charles-Albert monta sur le trône, les institutions administratives du royaume de Sardaigne.

La première autorité après l'autorité du souverain était celle du sénat. Les sénateurs nommés par le roi, qui seul avait le droit de les révoquer, réunissaient dans leur compétence : les procès des hauts dignitaires de l'État; les contestations qui s'élevaient entre les communautés et les particuliers; tout ce qui avait rapport aux statuts, priviléges ou usages de certaines localités; les causes criminelles, mais seulement pour l'application de la peine, car l'instruction de chaque procès criminel se faisait préalablement dans les tribunaux de province; les sentences rendues par les judicatures dans les affaires en appel dont l'importance dépassait mille livres; enfin, les demandes en nullité des jugements prononcés par les tribunaux inférieurs. Le sénat était également chargé d'entériner les édits et les lettres-patentes de toute nature qui émanaient de l'autorité suprême. Près de l'assemblée sénatoriale se trouvait un avocat-fiscal-général et un avocat des pauvres, belle et heureuse institution qui aurait dû trouver des imitations nombreuses : défenseur et protecteur légal des indigents, l'avocat des pauvres est obligé, par son serment, à prêter au dernier infortuné l'appui de son ministère gratuit. Des tribunaux secondaires, nommés consulats, comprenaient dans leur juridiction toutes les affaires qui étaient du domaine du commerce. Enfin, dans chaque chef-lieu de

province, il existait un tribunal de judicature-mage composé de deux juges et d'un président.

Des intendants généraux et des vice-intendants devaient examiner la répartition et la perception des impôts, prononcer dans toutes les réclamations qui intéressaient les finances et sur tous les débats qui avaient pour objet la formation et la modification des conseils municipaux chargés de voter les dépenses locales. Quant à l'autorité militaire, elle était représentée par des gouverneurs généraux ayant sous leurs ordres des commandants de place.

Ces diverses institutions n'étaient pas parfaites, sans doute, et auraient pu progressivement subir d'avantageuses modifications; mais dans tous les cas, il est évident pour nous que leur imperfection eût fait subir au pays des maux bien moins grands que ceux que sa brusque et désastreuse révolution de 1848 devait lui faire supporter.

En France, la session de 1834 s'était ouverte sous d'assez sombres auspices. Elle allait une fois de plus mettre les partis en présence, et leur excitation était extrême. L'attitude de la gauche eût même présenté à l'observateur des indices certains d'un prochain et sérieux orage, tant elle était hautaine et provoquante. Était-ce donc une révolution nouvelle qui se préparait ainsi dans l'ombre? une révolution, à cette époque, c'était tout simplement

une insurrection victorieuse, et la victoire seule, il faut le dire, manqua à l'insurrection qui se tramait sur les bancs de la Chambre tout aussi bien que dans les sociétés secrètes.

Le pouvoir était parfaitement résolu, du reste, à agir avec vigueur, car il connaissait bien la situation et en comprenait toute la gravité. Il n'hésita pas à poursuivre, quoique député, M. Cabet, rédacteur du journal le *Populaire*, qui, en parlant du 21 janvier, date à jamais fatale, avait osé faire de sinistres rapprochements et vouer aux vengeances révolutionnaires les gouvernements « usurpateurs des droits du peuple. » Cette fois, le jury lui donna raison en condamnant le journaliste républicain, à deux années de prison et quatre mille francs d'amende. La bourgeoisie s'effrayait de plus en plus de ces tendances. Mais le ministère ne comptait pas se borner à un système de répression appliquée aux individus. Il voulait généraliser sa résistance, et prépara deux projets de loi, l'un contre les crieurs publics, l'autre contre les associations.

Avant la discussion de ces lois, une scène terrible s'était produite à la chambre, et quoique anecdotique, elle appartient à l'histoire : l'excitation des partis était extrême, avons-nous dit : dans la séance du 25 janvier 1834, un député, M. Larabit, demandait en termes très-vifs au maréchal Soult des explications sur une lettre adressée par lui à

des officiers d'artillerie en garnison à Strasbourg, pour leur interdire toute réclamation directe au ministre. « Il faut qu'un militaire obéisse ! » s'écrie le vieux maréchal. « Jamais ! jamais ! » vocifère la gauche. « On obéit d'abord ! dit à son tour le général Bugeaud ; et un membre de l'opposition, M. Dulong, ne commandant pas suffisamment à sa fougue injurieuse, se tourne vers le général, et lui crie : « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier.... jusqu'à l'ignominie?... Il y a de ces blessures qui atteignent tout un parti. Celle-là était malheureusement de ce nombre. On l'envenima. Les explications de M. Dulong ne suffirent plus, et, du reste, l'insulte était bien grave pour pouvoir se terminer autrement que par une rencontre. Cette rencontre eut lieu au bois de Boulogne ; les témoins de M. Bugeaud étaient le général de Rumigny et le colonel Lamy ; ceux de M. Dulong, MM. Georges de Lafayette et César Bacot. On était convenu de se battre au pistolet. Les adversaires furent placés à quarante pas l'un de l'autre. Ils devaient s'avancer tenant l'arme ajustée, et à peine avaient-ils fait deux pas, que le général Bugeaud tira sur son adversaire, qui tomba mortellement frappé d'une balle au front. Saigné sur le terrain, par le docteur Jules Cloquet, il vécut encore quelques heures, mais sans reprendre connaissance un seul instant.

Cette fin soudaine et tragique de Dulong, fut un

coup de foudre pour Dupont-de-l'Eure, dont il était l'ami intime, auquel même il tenait, dit-on, par des liens plus étroits et plus sacrés ; sa douleur fut profonde. Elle se produisit tout entière dans une lettre adressée au président de la Chambre, en lui envoyant sa démission. Cette lettre ressemblait singulièrement, du reste, à un manifeste de parti : « Ce que nous avons vu s'établir avec impunité, disait le vétéran de l'extrême gauche, c'est l'état de siége pour la capitale, la juridiction militaire pour de simples citoyens et des députés, la police la plus inquisitoriale et la plus oppressive ; substituant parfois son action à celle de la justice, et créant même au besoin des prisons d'État, telles que celle du château de Blaye, pour des personnes privilégiées. Joignons à tout cela un budget d'un milliard, renforcé d'éternels crédits supplémentaires; une armée de quatre cent mille hommes, qui ne nous donne ni la paix ni la guerre; une diplomatie très-largement dotée, qui nous donne, Dieu sait quelle attitude à l'étranger, et demandons-nous, la main sur la conscience, si c'est bien là ce que nous avait promis la révolution de Juillet, et si elle-même est autre chose aujourd'hui qu'un vieux souvenir historique que se rappellent le moins qu'ils peuvent ceux-là qui en profitent le plus. » M. Dupont de l'Eure savait qu'une nouvelle crise se préparait; que le gouvernement était sous le

coup d'une attaque imminente des sociétés secrètes, et il avait voulu donner à sa démission toute la portée d'un acte politique destiné, dans sa pensée, à hâter un mouvement dont il connaissait parfaitement les tendances. L'extrême opposition se contenta, en ce moment, de lui offrir un banquet d'adieu.

Cependant, ainsi que nous l'avons dit, le pouvoir était décidé à agir avec vigueur. Sa loi contre les crieurs publics indiquait clairement la voie dans laquelle il voulait entrer. Les crieurs publics étaient devenus, de l'aveu même des républicains, « des colporteurs de scandales et les hérauts d'armes de l'émeute. » Le nouveau projet de loi avait pour but de soumettre à une autorisation de la police tout écrit destiné à être distribué ou vendu dans la rue. Il y eut des résistances à l'exécution de cette loi, et quelques troubles partiels, notamment sur la place de la Bourse, furent réprimés sévèrement par la police, dont une portion déguisée en ouvriers, se servit même des bâtons dont elle s'était armée, à la grande et juste indignation des journaux républicains.

La loi contre les associations avait un caractère de répression non moins indiqué : « Messieurs, dit M. Barthe en la présentant, lorsque dans les premiers jours qui suivirent la révolution de Juillet, apparurent au sein de Paris ces associations répu-

blicaines qui, parodiant dans quelques réunions les formes des assemblées délibérantes, s'efforcent d'élever, en présence de la royauté constitutionnelle un pouvoir rival, toujours menaçant et toujours disposé à la violence, la conscience publique signala à l'instant même le péril. Toutes les hostilités devaient trouver, en effet, dans ces associations, un asile, une organisation; chaque jour, depuis trois ans, a vu redoubler leurs efforts et varier les formes des sociétés créées par les deux factions que la nation a vaincues en juillet et en juin. Nous venons donc vous proposer de donner force et complément aux dispositions de la loi qui prohibent les associations; et, nous devons vous le dire sans détour, nous ne croyons pas que le maintien de l'ordre public puisse être assuré si vous ne prenez pas des mesures efficaces pour réduire à l'impuissance ces organisations permanentès de factieux, dont les cadres sont toujours ouverts aux mécontents de tous les pays. » La discussion présenta, comme on devait le prévoir, une animation exceptionnelle. Les principaux assaillants furent MM. de Ludre, Garnier-Pagès, Salverte, Mérilhou, de Sade. Parmi les défenseurs du ministère se firent remarquer MM. Viennet et Kératry. Quant aux chefs de la gauche dynastique, ils s'étaient, comme toujours, jetés dans les amendements, car ils sentaient bien, au fond, que la répression était

nécessaire, indispensable, et ne voulaient pas, fidèles à leur déplorable système, avoir l'air d'appuyer hautement et nettement le pouvoir. M. Odilon Barrot employa son talent ordinaire à cette tâche ingrate. M. Pagès (de l'Ariége) interpella trois des ministres qui, sous la Restauration, avaient fait partie de sociétés secrètes, MM. Guizot, de Broglie et Barthe, en leur demandant la raison de cette attitude de la veille, en présence de leur politique du lendemain, comme si l'attaque et la défense des gouvernements ne s'opéraient pas toujours de même; comme si les institutions ne se soutenaient et ne se renversaient pas par des procédés éternellement semblables: l'association et la conspiration d'un côté, la vigilance et la répression de l'autre. M. Guizot voulut, en répondant à M. Pagès, établir des distinctions. Il lui aurait dit volontiers : nous conspirions alors plus honnêtement contre les Bourbons que l'on ne conspire aujourd'hui contre nous. Distinctions puériles, raisonnements vides de sens, en dépit de l'éloquence avec laquelle les présentait l'illustre orateur, et triste effet des positions fausses. On fit entendre le mot de cynisme révolutionnaire; alors M. Berryer s'écria : « Il y a quelque chose de plus hideux que le cynisme révolutionnaire, c'est le cynisme des apostasies. » Mot cruel, mais qui dépeignait toute une situation. Enfin, M. Thiers prononça en faveur du projet un dis-

cours d'une habileté remarquable, qui mit fin à ces orageux débats et enleva, pour ainsi dire, le vote. Deux cent quarante-six voix contre cent cinquante-quatre accordèrent au ministère les armes qu'il demandait pour se défendre. Cette loi, chacun le pressentait du reste, devait être accueillie à coups de fusil par les sociétés secrètes qu'elle frappait au cœur.

Le général Lafayette écrivait, à la date du 26 mars 1834 : « La nouvelle et progressive attaque contre notre révolution de Juillet a été si complétement manifestée de part et d'autre dans la discussion, que mon absence forcée de la Chambre n'est regrettable que pour moi. J'aurais pu néanmoins certifier aux héritiers de 89 et de 1830, que, même sous l'ancien régime, une telle interdiction soumise au bon plaisir des polices Sartines et Lenoir, eût mis en indignation et en rumeur jusqu'aux salons de Versailles. Je me borne aujourd'hui à joindre ma protestation personnelle aux nombreux votes de mes honorables collègues, contre cette conséquence antisociale d'un système dont j'ai depuis longtemps signalé l'origine et la tendance. »

Et pendant que les républicains prenaient toutes leurs mesures pour la prochaine levée de boucliers, qu'ils préparèrent dès que le vote de la loi leur fut connu, le ministère, ébranlé par une discussion où les personnalités avaient abondé, éprouvait un

dernier et définitif échec. Ce fut à propos de l'indemnité de vingt-cinq millions, réclamée assez impérieusement par le gouvernement des États-Unis, vieille créance qui remontait au temps de l'Empire, avait été contestée sous la Restauration, tant pour le fond que pour la quotité, et, admise une première fois par le général Sébastiani, se présentait définitivement au vote des Chambres. Les États-Unis prétendaient que les décrets impériaux de 1806 et 1807, en frappant de confiscation tout navire convaincu d'avoir été en rapport avec le territoire ou même avec le commerce britannique, leur avaient fait supporter un dommage dont l'indemnité, débattue en 1831 entre M. Sébastiani et le ministre américain, s'était élevée à la somme de vingt-cinq millions de francs. Le traité qui intervint alors devait naturellement provoquer un projet de loi financier ouvrant le crédit indispensable à son exécution, et qui serait soumis à l'approbation des Chambres. Le duc de Broglie le présenta en se plaçant à un point de vue philosophique et pacifique qui cachait à peine ses vives sympathies américaines. La discussion fut courte, mais vive : « J'avoue, dit M. Bignon, qui attaquait le principe même de l'indemnité, j'avoue que j'ai éprouvé une impression que je sens de l'embarras à définir ; j'ai cru que c'était, non pas un ministre de France, mais un ministre américain qui portait la parole

devant nous. » Dans ce débat, toute la stratégie parlementaire sembla renversée : la majorité et la minorité étaient confondues; l'opposition votait pour le ministère; la droite le combattait. Le général Lafayette qui prenait la dette très à cœur, soutint M. de Broglie, tandis que des députés notoirement dévoués à la politique des Tuileries, attaquaient hautement la loi. Le vote fut contraire au ministère, et à l'issue de la séance, le duc de Broglie alla déposer son portefeuille entre les mains du roi.

Louis-Philippe ne fit pas de très-grands efforts pour retenir M. de Broglie aux affaires. On eût dit qu'il ne se sentait pas à l'aise avec son ministre, et il est certain que sa politique personnelle aurait eu moins de prise sur celui-là que sur tout autre. La retraite du duc amenait, au reste, la dislocation du cabinet. M. Guizot voulut suivre l'exemple de M. de Broglie, mais le roi le retint et ce premier remaniement ministériel s'opéra de la sorte : le maréchal Soult resta président du conseil et ministre de la guerre; on offrit le portefeuille des affaires étrangères à M. de Rigny qui, après de longues hésitations, finit par l'accepter; et l'amiral Jacob le remplaça à la marine, sur le refus transmis par l'amiral Roussin, alors à Constantinople.

Toutefois il était évident que cette crise ministérielle serait plus complète; on savait, d'ailleurs,

que MM. d'Argout et Barthe étaient, par des raisons diverses, très-dégoûtés du pouvoir et de la lutte. Cependant, tous deux avaient rendu d'incontestables services, et il fallait les pourvoir : plusieurs fois, M. de Barbé-Marbois, vieillard nonagénaire, avait offert au roi sa démission des fonctions de premier président de la cour des comptes, et Louis-Philippe l'avait refusée en lui disant : « Mon cher président, gardez votre place, jusqu'à ce que je vous la demande. » Il fut donc facile d'obtenir la retraite de M. de Barbé-Marbois, et M. Barthe eut sa succession. Restait M. d'Argout, qui à ses autres aptitudes joignait, à un degré éminent, l'aptitude financière. On le nomma gouverneur de la Banque de France, en remplacement du duc de Gaëte. M. Thiers succéda à M. d'Argout, comme ministre de l'intérieur, et M. Persil à M. Barthe, en qualité de garde des sceaux. Enfin, un homme nouveau, dont le talent sérieux, sobre, pratique, avait été remarqué dans les dernières discussions de la Chambre des députés, M. Duchâtel, fut nommé ministre du commerce à la place de M. Thiers.

Cependant, les nuages grossissaient à l'horizon; ils étaient précurseurs de l'orage, et cet orage devait être terrible : des conciliabules avaient été tenus à Paris, dans le sein des sociétés républicaines, décidées à la résistance, mais divisées d'opinion sur la forme qu'elles donneraient à cette

résistance matérielle. « Citoyens, écrivait le comité central de la *Société des Droits de l'Homme* au comité de Lyon ; citoyens, on s'accorde généralement à penser que la loi sur les associations aura pour résultat de détruire la *Société des Droits de l'Homme* ou de la rendre secrète. Néanmoins, cette société ne renoncera ni à son nom ni à son organisation, et avisera aux moyens de se poser d'une manière plus imposante. Nous vous ferons connaître ces moyens. Pour le moment, ralliez autour de vous vos sectionnaires ; prenez ou faites-vous accorder un pouvoir discrétionnaire, afin d'agir avec plus de promptitude et d'ensemble, à l'instant de la lutte qui paraît très-rapprochée.... » Ce langage était assez clair, et c'était sur Lyon, en effet, que comptaient surtout les directeurs du mouvement. Lyon, grand centre manufacturier, où les ouvriers avaient formé entre eux des associations nombreuses qui, dans le principe ne présentaient rien de politique ; ville spéciale, où les questions de travail et de salaire avaient été si souvent mêlées aux questions de gouvernement, grâce à l'action funeste, incessante, d'une presse démagogique, dont les journaux *la Glaneuse* et *l'Écho de la Fabrique* étaient les organes passionnés.

Depuis la première insurrection de 1831, réprimée avec tant de vigueur par le maréchal Soult en personne, la vieille cité lyonnaise était demeurée

calme, quoique toujours et profondément travaillée par les meneurs, qui s'efforçaient de persuader à l'ouvrier que la détresse était causée par l'oppression du fabricant, entretenant ainsi cet absurde antagonisme entre des catégories sociales qui, depuis l'origine du monde, ont eu besoin l'une de l'autre, et n'ont vécu que l'une par l'autre. Le républicanisme avait, grâce à ses journaux et à ses prédications souterraines, envahi complétement certains quartiers où les clubs pullulaient, où le vieux carbonarisme régnait souverainement, où l'insurrection trouverait à coup sûr de nombreux soldats. Tous ces clubs, tous ces comités correspondaient activement avec Paris, et souvent même y envoyaient en mission secrète, un de leurs chefs influents. Ce fut ainsi qu'un futur membre du gouvernement provisoire de 1848, Albert, l'ouvrier, (nom qui n'était pas le sien, mais sous lequel il devait plus tard, prendre sa place dans l'histoire de nos révolutions), fut à cette époque, député vers le comité directeur parisien. Voici dans quelles circonstances :

Parmi les associations lyonnaises, il s'en trouvait une qui n'était pas politique, c'était la société mutuelliste, créée par des ouvriers en soie, et, comme son nom l'indiquait, pour s'aider mutuellement et se soutenir en appliquant matériellement les théories de la fraternité. Malgré les commandes

nombreuses faites par le gouvernement à la fabrique de Lyon, la situation de l'ouvrier était précaire au commencement de 1834. Une réduction dans les salaires vint, quoiqu'elle ne fût pas importante, précipiter une crise depuis quelque temps imminente. La société mutuelliste ordonna la suspension générale des métiers, et plus de quarante-cinq mille ouvriers se trouvèrent tout à coup privés de leurs ressources quotidiennes. Cela se passait le 12 février 1834.

Une telle situation ne pouvait pas durer sans avoir les conséquences les plus graves; Albert fut envoyé à Paris pour prendre les ordres du comité central de la société des *Droits de l'homme* et engager un des chefs connus du parti républicain à se rendre immédiatement à Lyon, pour juger par lui-même de l'état des choses. Mais, sur ces entrefaites, les souffrances que le chômage forcé, imposé par la solidarité de leur situation, avait causées à un certain nombre d'ouvriers étant devenues véritablement intolérables, la société mutuelliste s'était vue contrainte de revenir sur sa première décision, et tous les métiers avaient recommencé à fonctionner comme par le passé.

La crise se trouvait donc, sinon conjurée, du moins ajournée. Toutefois, ce temps d'arrêt de l'émeute, cette trêve du Seigneur, ne devait pas être d'une bien longue durée. La loi contre les

associations raviva toutes les colères. Une énergique protestation des mutuellistes la suivit de près. Les chefs de la société des *Droits de l'homme* publièrent également une déclaration ainsi conçue : « Les soussignés membres actuels du comité central du département du Rhône et chefs de sections lyonnaises, déclarent, en s'appuyant sur deux solennels verdicts du jury et sur les opinions unanimes des philosophes et des publicistes les plus distingués, qu'ils ne reconnaissent à personne le droit ni le pouvoir d'abolir le principe d'association. En conséquence, les sections du département du Rhône, de la société des droits de l'homme et du citoyen, continueront à exister comme par le passé, quoi qu'il advienne. » C'était prêcher la révolte morale; mais l'appel à une résistance matérielle était fait nettement et clairement par le journal *la Glaneuse* : « La loi contre les associations n'est pas exécutable, disait cette feuille ; francs-maçons, mutuellistes, unionistes, ferrandiniers, concordistes, sociétaires des Droits de l'homme, de l'Union, de l'Indépendance, et tous les membres d'une multitude d'autres sociétés publiques ou secrètes, ont appris avec la plus vive indignation quelle nouvelle atteinte nos gouvernants veulent porter contre la liberté. Une résistance sérieuse va donc s'engager entre les gouvernants et les citoyens lorsqu'il faudra exécuter cette infâme loi. » Toutes les sociétés que men-

tionnait cet article de *la Glaneuse*, s'unirent en effet dans une pensée commune, l'insurrection, et chacun se prépara en silence à ce combat qui devait éclater au premier signal.

On avait arrêté et incarcéré six mutuellistes inculpés de coalition. Le jour de leur jugement par le tribunal correctionnel était fixé au 5 avril. Dès le matin la foule se porta vers la place Saint-Jean, où le tribunal était situé; une dangereuse agitation se manifestait dans les masses; des juges furent insultés, des cris de mort proférés. La force armée, dont la justice n'avait pas voulu s'entourer d'abord, afin de donner plus de relief à son indépendance, dut être promptement requise. Elle agit mollement, et les désordres furent si graves, qu'on jugea convenable de renvoyer au 9 avril la continuation des débats.

Cet intervalle fut tout entier consacré à la résistance populaire, tandis que le pouvoir prenait, de son côté, des mesures militaires que la situation ne commandait que trop. L'autorité était alors représentée à Lyon par M. de Gasparin, préfet, et par le général Aymar. Ce dernier, officier très-énergique, se montrait parfaitement résolu à ne pas attendre que l'insurrection, l'enveloppant dans un cercle de feu, paralysât complétement l'action de ses troupes. Son système, fort rationnel d'ailleurs, était d'isoler les soldats autant que possible, afin que le contact des

masses n'ébranlât pas leur fidélité au devoir et au drapeau, comme cela s'était déjà vu dans la journée du 5. Il voulait en outre, s'il fallait en venir à cette extrémité fatale, attaquer de loin son adversaire, et se servir surtout du canon. C'est évidemment à ce système qu'il dut de remporter une victoire qui, plus longtemps disputée, eût entraîné de plus grands malheurs et fait couler plus de sang.

Le 9 avril, à la pointe du jour, toutes les dispositions du général Aymar étaient prises. Lui-même occupait la place Bellecour. Les généraux Buchet et Fleury gardaient, l'un l'archevêché, où avait été transporté le siége de la préfecture, l'autre la Croix-Rousse. Le tribunal se réunit pour juger les mutuellistes, et aussitôt la lutte s'engagea. La place Saint-Jean, envahie par le peuple, fut d'abord balayée par le 7e de ligne, qui enleva à la baïonnette les premières barricades construites à la hâte dans les rues adjacentes. Les chefs de section avaient donné aux masses ouvrières l'ordre d'engager le combat, et sur tous les points de l'agglomération lyonnaise, elles répondaient à l'appel en établissant plusieurs quartiers généraux dans la ville et dans les faubourgs. Bientôt, sur les quais du Rhône comme sur les places, le canon se fit entendre, et les décharges réitérées de l'artillerie purent donner la mesure de la violence de l'attaque et de l'énergie de la répression. Le général Aymar commençait à appliquer

son système, et les adversaires qu'il avait à combattre étaient assez nombreux, assez acharnés, pour qu'il pût être débordé et enveloppé sans la précaution qu'il avait prise de lutter de loin avec eux. Les forces dont il disposait pouvaient s'élever à environ neuf mille hommes; les sections ouvrières disposaient de vingt-cinq à trente mille combattants mal armés, il est vrai, mais redoutables, précisément à cause de cette disproportion numérique. La journée du 9 fut sanglante; une fusillade incessante et bien nourrie, entretenue par les insurgés, fatigua la troupe en la décimant. L'hôtel de la préfecture fut un instant entouré par l'émeute, et, de son côté, l'armée fit sauter, à l'aide de pétards, deux maisons d'où on avait tiré sur elle. Repoussés de la préfecture, les ouvriers, refoulés jusque dans la galerie de l'Argue, long passage qui touche la rue Mercière, s'y étaient barricadés et retranchés. Le général Aymar se vit obligé, pour les débusquer, de faire tirer à mitraille dans la galerie, où tout fut renversé et brisé.

Si la journée du 9 avait été sanglante, celle du 10 avril fut terrible. Les troupes qui couvraient les quais et les ponts empêchaient bien les masses insurrectionnelles de pénétrer jusqu'à leur propre centre d'action; mais les faubourgs qui enserrent ou dominent la ville, mais Vaise, Perrache, la Guillottière se soulevèrent au contact des sections

républicaines. Le drapeau noir apparut sur leurs clochers. Un insurgé, nommé Reverchon, ayant su qu'un détachement de soldats appartenant aux compagnies de discipline et dirigé sur Alger, allait passer sur la route de Toulon, courut à leur rencontre, les enleva et les conduisit dans les rangs du peuple, auquel ils prêtèrent aussitôt le concours de leur expérience militaire. Du haut des terrasses de Fourvières les insurgés, maîtres de quelques pièces de canon, ouvrirent un feu assez bien dirigé sur la place de Bellecour. Le tocsin sonnant à toutes les églises des faubourgs, appelait aux armes la banlieue de Lyon.

Que faisait Saint-Étienne, ce grand centre révolutionnaire? Comment l'autorité pourrait-elle conserver ses communications avec Châlons, Dijon, Paris, d'un côté, Valence, Grenoble, Marseille de l'autre? La situation se compliquait. Le général Aymar, redoublant d'énergie, écrasa de bombes et d'obus le faubourg de la Guillotière; mais la résistance continuait sur tous les points, et l'issue de cette déplorable lutte était encore si incertaine, que dans la soirée de ce même jour, un conseil de guerre fut tenu, où l'on débattit la question de savoir si on ne concentrerait pas les troupes dans le but d'évacuer la ville comme cela s'était fait en 1831.

Certaines positions centrales étaient, en effet,

demeurées au pouvoir de l'insurrection, entre autres, celle des Cordeliers, dont l'église et la place barricadée s'étaient transformées tout à la fois en arsenal et en citadelle de l'émeute, grâce à l'ardente initiative d'un homme qui, comme Albert et tant d'autres alors inconnus devait, plus tard, jouer un certain rôle dans nos saturnales de 1848. Cet homme c'était Lagrange. Il possédait à un très-haut degré l'intelligence militaire, et sa bravoure farouche complétait cette aptitude aux choses de la guerre qui pouvait le rendre très-dangereux en un pareil moment. Ce poste des Cordeliers qu'il défendait fut un de ceux qui tinrent le plus long-temps au milieu de Lyon ravagé par la guerre civile. L'aspect de la ville était affreux; des incendies s'étaient déclarés sur plusieurs points; des cris sinistres se faisaient entendre de toutes parts. Partout dans les quartiers occupés par les ouvriers, les proclamations affichées exhortaient le peuple à la résistance. On faisait circuler la nouvelle de la formation d'un gouvernement provisoire et de l'adhésion au mouvement de Lucien Bonaparte, futur consul de la république française. Toujours ce nom populaire dominant nos orages politiques! Un ordre du jour de l'insurrection répandait la fausse nouvelle d'un mouvement dans le Dauphiné, et affirmait qu'à Vienne la garde nationale, maîtresse de la ville, avait arrêté l'artillerie que

l'autorité militaire dirigeait sur Lyon. Après avoir pris l'avis des principaux fonctionnaires, le général Aymar renonça toutefois à l'idée de sortir de la ville. Il maintint toutes ses positions. La journée du 11 avril sanglante, meurtrière, n'ajouta pourtant pas un seul pouce de terrain à celui que les insurgés avaient d'abord conquis, et c'était beaucoup assurément dans les circonstances données. Le 12, le général Aymar se décida à prendre l'offensive, il lança sur les faubourgs de la Guillotière et de Vaise trois colonnes d'attaque qui renversèrent tout devant elles. Une fois maître de ces deux points, il plaçait les insurgés entre deux feux, et dominait évidemment la situation. Les ouvriers, attaqués de front et de flanc, combattirent en vieux soldats mais durent se replier devant l'impétuosité de leurs adversaires. Ils gagnèrent les hauteurs, où ils espéraient se maintenir, et qui furent enlevées à la baïonnette par les brigades Buchet et Fleury. Tout ce qu'il coula de sang dans cette journée, il serait navrant de le dire ! Elle vit aussi le triomphe des troupes sur les républicains renfermés dans le quartier des Cordeliers. L'église leur avait servi de refuge ; la mitraille les y poursuivit. Le 13 avril, les dernières phalanges de l'émeute se dispersaient dans les plus lointains faubourgs de cette malheureuse ville dont la destinée semble d'être toujours, au milieu de nos discordes civiles, le

champ de bataille obligé des partis. Encore, si cette douloureuse épreuve avait dû être la dernière ! Mais que de fois durant ce récit des erreurs ou des gloires contemporaines de la patrie le nom sympathique de cette grande et belle cité ne reviendra-t-il pas sous notre plume !

Un mouvement populaire de cette importance, une tentative insurrectionnelle dans de telles proportions, devaient nécessairement impressionner à un haut degré les localités voisines de Lyon, comme le vaste foyer d'un incendie échauffe d'abord, dessèche et brûle ensuite tout ce qui l'environne. Un sourd frémissement avait accueilli dans les départements voisins du département du Rhône les premières nouvelles du combat. A Saint-Étienne, le mouvement fut comprimé. Dans l'Isère, à Châlon-sur-Saône, à Arbois, à Marseille même, des tentatives de révolte partielles furent excitées par les sections de la société des *Droits de l'homme*. Dans le nord de la France, une conspiration militaire conduite par quelques sous-officiers républicains avorta assez misérablement : le journal *la Tribune* avait publié, à la date du 13 avril, c'est-à-dire le jour même où les insurgés de Lyon renonçaient à leur lutte désespérée, deux articles mensongers, mais destinés à provoquer l'insurrection. L'un était ainsi conçu : « Le 52e régiment, qui est en garnison à Béfort, s'est insurgé et a proclamé la

république. Cette nouvelle est arrivée à Paris par une lettre de commerce, et un député a vu dans les mains du ministre de l'intérieur la dépêche qui la lui annonçait... » La lecture de cet article engagea M. Clément Thomas[1], sous-officier de cuirassiers, et six autres de ses camarades à réaliser le projet depuis longtemps formé de soulever les trois régiments de grosse cavalerie en garnison à Lunéville, de se porter sur Nancy où ils croyaient avoir d'utiles intelligences, et de là sur Paris, en entraînant avec eux les garnisons intermédiaires. Mais au moment où ils venaient de tenir un premier conciliabule ils trouvèrent, en rentrant à leur quartier, les chefs et les cavaliers tout prêts à déjouer leur complot. Bien grande était leur erreur s'ils croyaient que l'armée pût s'enthousiasmer au nom et à l'idée de la république. Jamais une armée française ne sera franchement, sincèrement républicaine. Elle ne l'était que faute de mieux en 1792, et la suite l'a bien prouvé. Le gouvernement républicain, où la hiérarchie n'existe pas, manque surtout d'unité, et l'unité dans le commandement tout aussi bien que la hiérarchie est une des conditions vitales comme un des goûts de l'armée.

Le second article du journal *la Tribune*, non moins coupable que le premier, et dont nous avons

1. Général de la garde nationale parisienne en 1848.

parlé, était rédigé en ces termes : « La victoire du peuple se confirme... Les Lyonnais sont maîtres de la ville; ils y ont proclamé un gouvernement provisoire et la république. Sur toutes les routes de Lyon les communications sont interrompues. Le peuple a pris les armes à Châlons; à Beaune il s'est rendu maître des autorités. Les populations des environs de Lyon ont manifesté la plus vive sympathie; mais le plus grand secours est arrivé de Saint-Étienne, d'où sont partis dix mille ouvriers armés... A Dijon, le peuple s'est emparé de toutes les dépêches ministérielles; il est maître de la ville. Sur toute la ligne de Paris à Lyon, l'insurrection est flagrante. » On comprend tout l'effet qu'une pareille publication pouvait avoir sur cette partie de la population parisienne, depuis longtemps travaillée par les sociétés secrètes. Dans la matinée du 13, un placard fut affiché, appelant les « vainqueurs de Juillet » à achever l'œuvre commencée avec tant de succès par les mutuellistes de Lyon. Plus tard, il y eut un mouvement près de la porte Saint-Martin, causé par l'arrestation d'un républicain, M. Kersausie, qui donnait des ordres à des sectionnaires. Les cris de « vive la république! vivent nos frères de Lyon! » commençaient à se faire entendre. Des barricades s'élevaient dans les rues étroites des quartiers populeux, théâtre ordinaire des luttes de ce genre. A sept heures du soir,

un coup de pistolet donna le signal du combat; quatre généraux commandaient la force armée, qui pouvait s'élever à environ trente mille hommes, sans les gardes nationales de Paris et de la banlieue que le rappel avait convoquées. Le général Bugeaud occupait l'Hôtel de Ville, M. de Rumigny la place de la Bastille, les généraux de Lascours et Tourton la porte Saint-Martin et le Marché des Innocents. La bataille s'était engagée trop tard pour durer bien longtemps ce soir-là. Quelques barricades furent enlevées dans les rues Aubry-le-Boucher, Geoffroy-Langevin, Beaubourg, Grenier-Saint-Lazare; puis on s'arrêta, et de sinistres feux de bivouacs furent allumés. Que se passerait-il le lendemain? L'armée, la garde nationale, avaient déjà fait des pertes sensibles, et parmi les douloureux épisodes de cette lugubre soirée, on citait la blessure mortelle d'un officier d'état-major de la garde nationale, M. Baillot, frappé traîtreusement en portant un ordre dans le quartier du Panthéon, et enlevé, bien jeune encore, aux soins d'une honorable famille. Le jour se leva sur Paris morne, épouvanté. L'arrestation des principaux chefs des sociétés secrètes avait désorganisé la petite armée républicaine. Son principal organe de publicité, *la Tribune*, avait été supprimé par M. Thiers, singulièrement énergique dans ces fatales journées. Désormais, la résistance des sections ne pouvait

pas être d'une bien longue durée, en présence des mesures stratégiques prises par les généraux. Le 14 avril, à la pointe du jour, elles étaient mises à exécution par l'armée et la garde municipale, corps d'élite, dans lequel se trouvaient bon nombre d'anciens soldats de la garde royale de Charles X, qui avaient un vieux compte à régler avec l'émeute. Toutes les ruelles furent fouillées et déblayées. Les barricades des rues Beaubourg, Montmorency Transnonain, encore assez vivement défendues, furent enlevées par la ligne, et sur ce dernier point un fait lamentable se produisit, qui, même au milieu des horreurs qu'entraîne toujours la guerre civile, était bien capable de causer la plus vive, la plus douloureuse émotion : une maison s'élevait rue Transnonain, portant le n° 12 ; elle était située au coin de la rue de Montmorency. Un détachement du 35e de ligne venait d'enlever la barricade élevée dans cette rue et d'essuyer le feu des maisons voisines. Les soldats crurent remarquer que des coups de fusil avaient été dirigés sur eux des étages supérieurs du n° 12 de la rue Transnonain, et le colonel avait reçu l'ordre formel de fouiller toutes les maisons d'où l'on tirerait sur la troupe, afin d'en débusquer les émeutiers. La porte du n° 12 est enfoncée à coups de hache par les sapeurs du 35e; les soldats se précipitent furieux dans l'escalier, et, courant d'étage en étage, y fusillent tout

ce qui se présente à leurs yeux, hommes, femmes, enfants, vieillards... Jetons un voile sur cette scène d'horreur et d'épouvante, dont les acteurs ne croyaient se livrer qu'à de sanglantes représailles... Temps affreux, qui font maudire ces ténébreux complots, ces ambitions insensées de l'homme, toujours prêt, semble-t-il, à répandre autour de lui, faible et imperceptible atome, la terreur, la désolation, la mort, pour le triomphe de quelque misérable ou inapplicable utopie, toujours prêt, pour des causes relativement si futiles, à courir au-devant de la destruction, à l'appeler sur lui-même et sur les autres! Spectacle qui, s'il n'était si odieusement lamentable, présenterait encore un ridicule immense à l'observateur philosophe.

Désormais l'insurrection était vaincue; la répression des lois allait remplacer la répression du sabre. M. Persil, ministre de la justice, vint, dans un exposé de motifs grave et modéré, présenter à la chambre des Députés un projet de loi contre les détenteurs d'armes et de munitions de guerre. La chambre des Pairs se trouvait, en même temps, constituée en cour de justice, et le procès de tous les républicains compromis dans ces tentatives diverses, mais divisés par catégories, allait se dérouler devant elle, tâche pénible, travail immense, mais qui, hâtons-nous de le dire, ne furent point au-dessus de la patience et des forces de la Pairie de 1830.

IV

Le 5 décembre 1833 avaient été publiés à Berlin les premiers traités d'association douanière conclus entre la Prusse et quatorze des États allemands; c'étaient les premiers résultats des négociations si habilement entreprises depuis quinze ans, pour arriver à ce but ardemment désiré : l'unité germanique. Les adhésions successives des autres États à cette association immense, à la tête de laquelle la Prusse s'était adroitement placée, complétèrent l'œuvre de cohésion qui prit le nom de *Zollverein*. La Prusse avait admirablement compris que la seule manière d'agrandir désormais sa puissance, était de tenter des conquêtes pacifiques, en cherchant à devenir le centre d'un intérêt collectif qui, par son apparence purement commerciale, n'effrayât en rien les grandes puissances de l'Europe.

Des traités particuliers servirent ainsi de base à l'édifice que la Prusse allait fonder. Qu'importait à l'Europe que le grand-duché de Hesse établît avec le gouvernement prussien une convention commerciale réciproque, ou que la Bavière s'entendît avec la Prusse pour l'affranchissement de certaines marchandises? Et qui pouvait prévoir que c'était là le

principe de la réunion en une seule et réelle individualité de toutes les fractions de l'Allemagne ?

La Prusse savait qu'elle rencontrerait peu de résistance à ses projets en s'adressant aux États faibles; elle leur offrait, en effet, une diminution de charges par la suppression des lignes de douane, et un accroissement de bien-être par l'introduction des produits de première nécessité, que les droits énormes dont ils étaient frappés rendaient rares; car souvent, dans un parcours très-restreint, ces produits avaient à traverser plusieurs principautés différentes, et devaient par conséquent acquitter des droits différents à chaque ligne de douane.

Les conséquences de cette grande et intelligente mesure ne tardèrent pas à se produire; l'Europe s'aperçut que le Zollwerein était une puissance avec laquelle elle serait désormais obligée de compter. Elle comprit que cette alliance interne de tous les intérêts industriels, venait de donner à la Prusse une prépondérance politique très-marquée sur tous les États composant la confédération; ajoutons que les résultats réciproques avaient été si prompts et si heureux, que tous les efforts subséquents des grands États pour diviser ces intérêts, sont restés inefficaces.

Cependant Frédéric-Guillaume III vieillissait; sa piété sincère s'était changée, peu à peu, en un mysticisme ardent. Une seule pensée le préoccupait

désormais, et cette pensée unique, c'était l'union de toutes les religions qui partageaient la Prusse, la fusion de toutes les églises dans le sein de l'Église évangélique. Pour parvenir à ce but, Frédéric-Guillaume, juste et bon par essence, ne devait reculer ni devant l'injustice, ni devant la persécution. Les meilleurs esprits ont leur caducité comme les corps les plus robustes.

Et d'abord, nous trouvons des traces de cette déplorable influence d'une dévotion exagérée dans deux ordonnances rendues contre les juifs, auxquels elles défendaient, sous des peines sévères, de prendre à l'avenir des prénoms chrétiens et d'acquérir dans certaines parties du royaume des propriétés foncières, à moins de les cultiver eux-mêmes ou de les faire cultiver par des domestiques de leur religion. Ces ordonnances, dignes du moyen âge, eurent de déplorables résultats, et furent le signal de troubles graves qui éclatèrent à Posen, où des juifs furent insultés et frappés. L'introduction de l'Agente[1] ou rituel évangélique, ne s'opérait pas dans les provinces sans de grandes

1. L'*agente* est une liturgie tirée en grande partie des rituels du temps des premiers réformateurs, et elle offre quelques ressemblances avec le rite catholique. C'est ainsi que l'on y retrouve dans le service divin, l'Épître, l'Évangile, le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo*. Elle conserve, en général, les formes luthériennes, mais quant à l'Eucharistie, elle consacre les dogmes du calvinisme.

difficultés, et quelquefois les communes protestantes la refusaient avec énergie. Une guerre d'intolérance fut donc dirigée contre ces communes rebelles, qui, malgré les formes de plus en plus luthériennes que l'on avait données à l'Agente, si fréquemment revue et corrigée, persistaient dans leur refus. Souvent on fut obligé de faire occuper militairement les villes ou villages récalcitrants, pour apaiser l'effervescence populaire. Les ordres du cabinet devinrent aussi de plus en plus sévères; on vit même des ministres luthériens mis en jugement et condamnés.

Alors plusieurs communes luthériennes se formèrent en église distincte pour ne pas admettre le culte officiel, s'appuyant sur les articles du traité de Westphalie, qui garantissaient le maintien de la confession religieuse à laquelle elles appartenaient. Ces communes ne voulaient pas reconnaître les ministres envoyés par le gouvernement. Souvent, lorsque la paroisse était devenue évangélique, soit par force, soit par persuasion, un grand nombre de ses membres se retiraient, en formaient une autre séparée, pourvoyant par des collectes aux frais du culte, et les ministres dissidents allaient célébrer le service divin ou donner les sacrements dans des maisons particulières.

Le roi, obéissant à son zèle religieux, avait donc cherché tous les moyens de propager rapidement le

dogme évangélique ; et d'abord, pour atteindre ce but, il avait écarté les catholiques de toutes les hautes fonctions de l'État. De plus, les fonctionnaires protestants qui administraient les provinces où le catholicisme dominait, avaient reçu pour instruction secrète de faire de la propagande évangélique, et d'employer surtout le moyen le plus puissant que possédât le gouvernement pour opérer la fusion des idées religieuses, c'est-à-dire les mariages mixtes.

Afin de bien comprendre la puissance de ce moyen il faut savoir qu'avant 1792, époque de la promulgation du code civil de Prusse, les époux de religion différente pouvaient, par des pactes faits avant le mariage, stipuler quelle religion les enfants à naître devraient embrasser ; souvent alors, il arrivait que, par l'influence des mères catholiques et l'indifférence des maris protestants, les enfants étaient élevés dans le catholicisme. Le code civil de Prusse établit donc que, dans le cas où les parents seraient de confession différente, les fils seraient élevés jusqu'à l'âge de quatorze ans dans la religion du père, et les filles dans celle de la mère. Cette loi ne pouvait pas être éludée par un pacte fait entre les époux antérieurement au mariage.

Une déclaration royale, en date du 21 novembre 1803, changea complétement cette législation.

Elle portait en substance que le roi, craignant que l'éducation religieuse des enfants selon leur sexe ne produisît des divisions dans les familles, avait décidé que tous les enfants seraient toujours élevés dans la religion du père, sans qu'il pût être passé antérieurement au mariage aucun contrat tendant à éluder cette disposition, qui serait à l'avenir obligatoire pour tous les sujets du royaume.

Enfin, le 17 août 1825, un ordre du cabinet fut publié par le gouvernement, et l'on voit, par sa teneur que les prescriptions de la déclaration royale de 1803 n'avaient pas été suivies dans les provinces rhénanes.

Il était conçu en ces termes :

« La pratique conforme au droit canon, et qui a été jusqu'ici observée dans les provinces rhénanes, est abrogée et regardée comme un abus. Elle est interdite au clergé catholique de même qu'au clergé protestant. La déclaration du 21 novembre 1803 sera observée dorénavant dans les provinces rhénanes. Tous les pactes conclus jusqu'ici entre les époux, sur l'éducation de leurs enfants, sont nuls et invalides. »

Ainsi, le gouvernement prussien consacrait, de la manière la plus positive, le principe de la puissance paternelle en matière religieuse.

Cette base une fois établie, il devait nécessairement entrer dans les désirs du roi de produire le

plus grand nombre possible de ces mariages mixtes dans lesquels le mari appartiendrait à la religion évangélique ; car c'était inévitablement introduire des protestants dans la famille catholique, et même détruire peu à peu le catholicisme : les fonctionnaires civils et militaires, qui tous professaient l'évangélisme, furent donc secrètement invités à seconder eux-mêmes les désirs du roi, en épousant des femmes catholiques, et le clergé des provinces rhénanes, commençant à s'émouvoir d'un danger devenu imminent, s'opposa, autant qu'il le put, à ces mariages, sorte de propagande protestante, dont le but, pour n'être pas hautement avoué, n'en était pas moins poursuivi avec une effrayante persévérance.

Voulant faire cesser cette résistance, qui entravait tellement ses desseins, le roi s'adressa au saint-siége, et le 25 mars 1830, le pape Pie VIII rendit un bref, par leque il avait cru devoir faire quelques concessions au gouvernement prussien, qu'elles ne pouvaient satisfaire. Ce bref disait : « Le curé doit instruire avec soin la partie catholique des dispositions canoniques sur ces mariages mixtes, et l'avertir sérieusement du crime grave dont elle se rendrait coupable envers Dieu, si elle avait la hardiesse de les violer. Il conviendra surtout de l'engager à se rappeler le dogme si ferme de notre religion, que, hors de la véritable foi catholique,



personne ne peut être sauvé, et à reconnaître par conséquent, qu'elle agirait d'avance d'une manière très-cruelle envers les enfants qu'elle attend de Dieu, si elle contractait un mariage où elle sait que leur éducation dépendra entièrement de la volonté d'un père catholique. »

Du reste, le bref établissait que si, lorsque le prêtre aurait demandé la promesse que tous les enfants fussent élevés dans la religion catholique, la partie protestante s'y refusait, et que l'autre désirât, malgré ce refus contracter mariage, cette union devait être canoniquement valable.

Le gouvernement prussien, mécontent du bref, et n'osant cependant pas s'en plaindre auprès de la cour de Rome, voulut alors en donner une interprétation conforme à ses idées et favorable à la réalisation de ses desseins. Le roi ayant donc appelé près de lui le chevalier de Bunsen, son envoyé à Rome, et M. de Spiegel, archevêque de Cologne, personnage qui lui était entièrement dévoué, fit rédiger, sous ses yeux, un règlement publié le 19 juin 1834, et qui, sous prétexte de donner un sens pratique au bref pontifical, en détruisait, par le fait, les principales dispositions. C'est ainsi que ce règlement imposait aux prêtres catholiques le devoir de participer activement aux mariages mixtes, et de ne pas s'enquérir préalablement du pacte qui aurait pu être fait relativement à l'éducation des enfants

dans la religion de l'un ou de l'autre époux. Les évêques de Trèves, de Munster et de Paderborn adhérèrent à ces dispositions, déterminés peut-être par les promesses du roi, qui leur avait positivement fait entendre qu'à l'avenir, la célébration religieuse suffirait pour donner ses effets légaux au mariage, et, par conséquent, que celui-ci ne serait plus, comme dans la loi française, un acte purement civil.

Cependant le pape vint à connaître l'existence du règlement royal de 1834, et adressa une note confidentielle au ministre de Prusse, M. de Bunsen, qui s'empressa de répondre que le règlement, tel que le comprenait le saint-siége, n'avait jamais existé; en même temps, les évêques de Trèves, de Paderborn et de Munster, circonvenus par le gouvernement, écrivaient au souverain pontife et lui présentaient l'instruction royale de 1834, comme un règlement accepté d'un commun accord pour décider quelques cas douteux.

Mais une circonstance très-significative ne tarda pas à éveiller de nouveau la sollicitude pontificale : l'évêque de Trèves, à son lit de mort, écrivit à Rome, pour rétracter la circulaire qu'il avait adressée aux vicaires généraux de son diocèse, au sujet du règlement royal. Sa lettre se terminait ainsi : « Maintenant que, par suite d'une maladie très-douloureuse, je vois ma vie en danger, éclairé

de la grâce divine, je reconnais clairement que ces mesures amèneront les maux les plus graves pour l'Église catholique, et que, par elles, les lois canoniques et les principes de l'Église catholique ont été lésés; en conséquence, pressé par le repentir, je rétracte volontairement, et de mon propre mouvement, tout ce en quoi j'ai erré dans cette matière si importante. »

Le saint-siége demanda sur-le-champ de nouvelles explications à M. de Bunsen; et celui-ci répondit en envoyant une note très-adroitement obscure, qui eut, aux yeux du cabinet prussien, l'avantage de jeter momentanément la cour de Rome dans une complète incertitude.

Toutefois, cette incertitude ne devait pas être de longue durée, et les choses allaient prendre un déplorable caractère de gravité.

Le comte de Spiegel, archevêque de Cologne, mourut dans le courant de l'année 1835, et le baron de Droste de Vischering lui succéda. M. de Droste, pour obtenir le consentement du gouvernement à son élection, avait dû souscrire à l'instruction royale, dont il avait promis d'appliquer les dispositions, conformément au bref du pape Pie VII, mais dont il paraît n'avoir pas bien connu le véritable esprit avant d'avoir exercé les fonctions archiépiscopales. Plus tard, lorsqu'il occupa le siége métropolitain, il comprit mieux la portée du

règlement de 1834, se conformant uniquement au contenu et à l'esprit du bref pontifical, et le gouvernement, qui s'aperçut de ce changement dans les idées du prélat, lui fit aussitôt demander une déclaration formelle de son adhésion à l'instruction royale, exigence, plusieurs fois, mais inutilement reproduite, à laquelle il se refusa. Alors le cabinet de Berlin lui envoya au nom du roi des plénipotentiaires, parmi lesquels se trouvait M. de Bunsen, et qui eurent avec lui une conférence dont le procès-verbal lui fut envoyé le lendemain.

M. de Droste répondit aussitôt par une déclaration qui se terminait ainsi : « Je ne veux pas me placer dans la situation où s'est mis l'un de mes confrères (l'évêque de Trèves), précisément à ce sujet, c'est-à-dire, que je ne veux pas être obligé de révoquer sur mon lit de mort ce que j'aurai fait de mon vivant. »

Le gouvernement devait donc désormais renoncer à l'espoir d'obtenir aucune concession du prélat, qui mit bientôt le comble à la colère royale, en attaquant avec beaucoup de vivacité les professeurs de l'université de Bonn, disciples du docteur Hermès, et chaleureux partisans de la doctrine par laquelle ce professeur avait, pendant sa vie, cherché à amener une sorte de rapprochement ou de conciliation entre les principes protestants et les dogmes fondamentaux de la religion

catholique romaine. Dans sa réprobation de l'hermésianisme [1], l'archevêque de Cologne alla jusqu'à défendre qu'aucun élève en théologie suivît à l'avenir les leçons de l'université de Bonn. Les plénipotentiaires royaux se dirigèrent donc une dernière fois vers le palais archiépiscopal de Cologne et, là, ils signifièrent à M. de Droste qu'il eût à se désister de ses prétentions à l'égard des mariages mixtes, et à se montrer plus tolérant envers les hermésiens, ou à se démettre de ses fonctions pastorales. L'archevêque, se levant aussitôt, répondit avec beaucoup de dignité : « Je persiste invariablement dans ce que j'ai fait; je ne puis ni déposer volontairement ma charge, ni quitter le troupeau qui m'a été confié. Dans les choses temporelles, je respecte les ordres du roi ; mais je ne dois pas en cette circonstance, les regarder comme obligatoires pour moi et je ne céderai qu'à la force. »

Malheureusement Frédéric-Guillaume était décidé à employer ce moyen, le plus triste et le plus mauvais de tous, surtout vis-à-vis d'un prélat et d'un vieillard. La suite ne le prouva que trop :

Le 20 novembre 1837, à six heures du soir, la garnison de Cologne était en effet sous les armes ;

1. Le pape avait hautement désapprouvé l'hermésianisme dans un bref en date du 25 septembre 1835, et ce bref représentait presque comme une hérésie la doctrine du docteur Hermes.

des pièces de canon ébranlaient le pavé des rues de la vieille cité rhénane; de nombreux bataillons se concentraient autour du palais archiépiscopal, et en gardaient avec soin toutes les issues. Émue de ces préparatifs alarmants, la population se porta tout aussitôt vers le palais; mais elle ne put en approcher, les canons étant braqués sur toutes les rues avoisinantes. Alors le président et le gouverneur des provinces du Rhin, qui venaient d'arriver de Coblentz, se rendirent auprès de l'archevêque, accompagnés des hauts fonctionnaires de Cologne, et, faisant savoir au prélat qu'il était destitué, lui annoncèrent qu'ils avaient ordre de s'emparer de sa personne. « Loué soit le Christ! s'écria l'archevêque; la violence est faite! » A peine lui donna-t-on le temps de terminer quelques préparatifs de départ, puis on le fit monter dans un carrosse qui, l'entraînant hors de la ville, au milieu d'une escorte d'artillerie à cheval, le conduisit rapidement à la forteresse de Minden.

Ce fut, on le voit, un véritable coup d'État, et, en l'exécutant, Frédéric-Guillaume III était loin de supposer, sans doute, à quel point les sympathies publiques allaient être excitées en faveur du vénérable prélat, traité avec tant de rigueur.

Du reste, aussitôt après l'arrestation de l'archevêque de Cologne, une déclaration signée par MM. d'Altenstein de Kamptz et de Rochow, mi-

nistres des affaires ecclésiastiques, de la justice et de l'intérieur, fut publiée par ordre du roi; elle contenait les passages suivants :

« Dès son entrée en fonctions, l'archevêque de Cologne, baron de Droste de Vischering, a commencé à administrer les affaires qui entraient dans son cercle d'activité d'une manière tout à fait illégale et opposée aux principes constitutionnels de la monarchie, avec des prétentions qu'aucun autre évêque n'a osé s'arroger et que l'on ne reconnaîtrait dans aucun pays allemand.

« S. M. le roi devait d'autant moins s'attendre à une pareille conduite, qu'il a constamment pris à cœur, avec un soin tout particulier, la restauration, dans les provinces rhénanes, de l'Église catholique, tombée dans une profonde décadence pendant la domination de l'étranger. Le rétablissement de la puissance de l'Église par un concordat avec le pape, que tous les catholiques ont accueilli avec gratitude; l'exécution fidèle et consciencieuse de ce concordat de la part du gouvernement; les grandes institutions organisées pour former, instruire et élever la population catholique, le clergé catholique; la coopération franche de l'État et de l'administration ecclésiastique, tout commandait à l'archevêque la reconnaissance; tout devait lui rappeler vivement son devoir de ne rien négliger, de son côté, pour entretenir ces relations amicales

qui, pendant le cours des dix dernières années, s'étaient établies entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, relations que l'archevêque trouva déjà consolidées lors de son entrée en dignité, et dont il avait déjà pu contempler le pacifique développement. Au lieu de remplir cette juste attente, qu'il avait portée jusqu'à la confiance par les assurances données par écrit avant son élection, il a préféré s'arroger un pouvoir arbitraire, se placer au-dessus des lois du pays, méconnaître l'autorité royale, et porter le trouble là où régnait le plus bel ordre... Le roi, par ordonnance datée de ce jour, a trouvé bon de prescrire ce qui suit : L'archevêque devra quitter son diocèse, et choisir sa résidence hors de ses limites, dès que cette ordonnance lui sera communiquée. Le chapitre métropolitain de Cologne prendra, conformément aux prescriptions canoniques, les mesures indispensables pour que la marche des affaires ne soit pas entravée et que l'on adopte ordinairement lorsque le pouvoir archiépiscopal est suspendu. Il fera ensuite au souverain pontife, que l'on a tenu complétement au courant de cette affaire, un rapport sur la marche des événements, en y ajoutant les propositions qui lui paraîtront convenables. »

Cette déclaration officielle du cabinet de Berlin ajoutait que, jusqu'au rétablissement d'une administration ecclésiastique, réglée par le gouverne-

ment prussien d'un commun accord avec le souverain pontife, les sujets catholiques procéderaient dans les affaires religieuses d'après les instructions que publierait le chapitre métropolitain de Cologne; enfin, que toute relation avec l'archevêque baron de Droste de Vischering était formellement interdite aux autorités civiles et ecclésiastiques de la province.

Le chapitre de Cologne adhéra au désir du gouvernement en adressant au saint-siége un rapport sur la conduite de l'archevêque ; rapport peu favorable aux prétentions de ce dernier, et en nommant le vicaire-général administrateur par intérim du diocèse de Cologne.

Mais dans la déclaration on avait avancé, peut-être pour apaiser le premier moment d'effervescence populaire, qu'on avait tenu le souverain pontife complétement au courant de cette affaire, qu'on avait en quelque sorte agi d'accord avec lui ; une allocution de Grégoire XVI, prononcée devant les cardinaux assemblés, et qui eut dans la chrétienté un retentissement immense, vint détruire ces allégations, tout en glorifiant hautement la conduite de M. de Droste de Vischering.

Pendant ce temps, les habitants de Cologne, qui avaient vu avec une si vive et si douloureuse émotion l'enlèvement de leur archevêque, cherchaient par des démonstrations extérieures à faire connaître

combien ils désapprouvaient ce déplorable emploi de la force brutale. Ainsi le jour de la fête du prélat, beaucoup de maisons furent illuminées, et des soldats de la garnison ayant voulu contraindre les bourgeois à éteindre ces illuminations significatives, quelques désordres eurent lieu, scènes tumultueuses qui se reproduisirent à Munster. A cette même époque, la noblesse westphalienne envoyait une députation à Berlin pour porter au roi l'assurance formelle que les menées révolutionnaires dont on avait accusé l'archevêque de Cologne étaient une pure calomnie, et pour demander qu'une instruction judiciaire fût ordonnée à cet égard. Cette députation ne fut point reçue par le roi, qui refusa de l'entendre. Le mouvement des provinces rhénanes était donc unanime, car chacun des ordres de l'État semblait en quelque sorte vouloir donner à son tour une preuve éclatante de ses dispositions contraires aux vues du gouvernement. Plusieurs évêques avaient cru jusqu'alors devoir adopter la convention gouvernementale de 1834; ils se rétractèrent successivement, et, dans une lettre directement adressée au roi, M. de Dunin, archevêque de Posen, exposa les motifs qui le forçaient, disait-il, à agir, quant aux mariages mixtes, d'après des principes contraires à ceux du gouvernement, ajoutant que, dans la voie où le roi s'était engagé, il devait nécessairement violenter

la liberté de conscience de ses sujets, et manquer par conséquent aux promesses solennelles que jadis il avait faites. L'archevêque de Posen terminait sa lettre en suppliant le roi de lui permettre de suivre le bref de Benoît XIV, adressé aux évêques de Cologne, ou celui de Pie VIII, communiqué en 1830 aux évêques de la Prusse occidentale.

Deux mois après, le roi faisait savoir à M. de Dunin qu'il ne pouvait lui permettre de publier le bref de Benoît XIV, ni même de correspondre avec la cour de Rome, afin d'éclaircir ses doutes dans une question depuis longtemps jugéé ; qu'il l'engageait au contraire à faire tous ses efforts pour maintenir son clergé dans la voie suivie jusqu'alors.

« La continuation prolongée de la pratique relative aux mariages mixtes, répondit l'archevêque, produirait un schisme auquel je ne prêterai jamais la main. Porté par le devoir et une conviction profonde, j'obéis aux ordres du successeur de saint Pierre, et rien n'est capable de me dégager de l'unité de l'Église catholique, car ma foi est ferme et inébranlable. Que Votre Majesté daigne considérer elle-même, dans le fond de son cœur paternel, si lorsque la voix du chef de l'Église catholique a retenti puissamment, et après l'avertissement de ma propre conscience, il me restait autre chose à faire que de renvoyer le clergé confié

à ma direction ecclésiastique, aux principes de cette sainte Église, et de lui recommander leur fidèle et stricte observance de la manière la plus pressante. Oui, c'est ce que je devais faire, et je l'ai fait, car c'est une question de conscience. Je dépose cet aveu en toute humilité aux pieds de Votre Majesté; j'envisage mon sort futur avec la résignation d'un prêtre qui, relativement à l'exécution de son devoir sacré, est certain de sa propre estime. Que Votre Majesté dispose de ma tête de vieillard! La tranquillité de ma conscience et la paix de mon âme sont sauvées. »

La franchise de cette lettre allait jusqu'à la hardiesse; M. de Dunin fut aussitôt suspendu de ses fonctions archiépiscopales. Mandé à Berlin, on lui assigna cette ville comme résidence, et défense lui fut faite de retourner dans son diocèse de Posen.

Voulant, à l'instar de l'archevêque de Cologne, dont la conduite avait été si hautement approuvée par le souverain pontife, ne céder qu'à la force en demeurant éloigné de son troupeau, le prélat s'enfuit alors de Berlin, mais fut aussitôt poursuivi, ramené et traduit devant un tribunal sous la prévention de désobéissance aux lois, de révolte ouverte envers le souverain. Déclaré innocent quant à l'accusation d'excitation à la révolte, il fut toutefois condamné à un emprisonnement de six mois dans une forteresse, à la privation de ses

dignités ecclésiastiques, et à supporter les frais du procès. M. de Dunin était, peu de temps après, conduit à la citadelle de Colberg, en Poméranie, où il demeura jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume. Le chapitre du duché de Posen désirant témoigner publiquement la profonde douleur que lui faisait éprouver la violence employée contre le prélat qu'il considérait naturellement comme son chef, rendit un arrêté, en date du 10 octobre 1839, pour recommander aux fidèles du diocèse de prendre le deuil durant tout le temps de l'incarcération de l'archevêque. La célébration des cérémonies ecclésiastiques fut également suspendue, enfin une députation, choisie parmi les habitants les plus honorables du duché, reçut mission de se rendre à Berlin pour demander au roi la réintégration de M. de Dunin sur son siége épiscopal, démarche qui demeura sans résultat, comme toutes celles qui l'avaient précédée.

Le clergé de Gnesne et de Posen crut aussi devoir rédiger une adresse, et le gouvernement prussien rompit alors le silence qu'il avait gardé si longtemps. Le roi, dans sa réponse aux délégués du clergé posenan, s'exprimait en ces termes : « Je déclare donc à messieurs les pétitionnaires que, tant que l'archevêque de Dunin persistera dans son coupable refus, et aussi longtemps qu'il s'abstiendra de remplir ses devoirs conformément aux ordres

reçus, il ne devra s'en prendre qu'à lui seul de toutes les rigueurs qui ont été ordonnées contre sa personne. Je fais, en outre, connaître à messieurs les signataires, que je suis fort mécontent qu'ils se soient permis de parler contre la vérité, en osant soutenir insolemment que j'ai garanti, par les traités les plus solennels, le libre exercice de la religion catholique, même au préjudice de mes droits de souverain. »

« Sa Majesté, répondirent aussitôt les doyens des diocèses de Posen et de Gnesne, Sa Majesté voit, dans la conduite de l'archevêque aujourd'hui captif, une rébellion contre les lois du pays, et une violation du serment qu'il a prêté à son souverain. Nous prions Sa Majesté le roi, de vouloir bien nous pardonner la liberté que nous prenons de remarquer que ce serment n'oblige l'archevêque qu'en ce qui concerne sa vie civile, tandis que celui qu'il a prêté au saint-siége, l'oblige à tout ce qui se rapporte à ses fonctions de prêtre et de pasteur. Il n'a pas violé le premier, et il a voulu tenir le second, ainsi que le lui commandent son devoir, sa conscience, l'Église et Dieu. Il a préféré les biens éternels à tous les biens terrestres : il ne pouvait pas agir autrement, sans commettre un crime, et nous avons la ferme espérance qu'il agira toujours de même, dût-il mourir dans les fers, événement, hélas! trop probable, car il avance en

âge, sa santé est chancelante, et on ajoute chaque jour à ses souffrances, à ses douleurs.

« Si les traités solennels qui ont garanti le maintien de la religion catholique dans le pays, n'ont pas été conclus par Sa Majesté même, ils l'ont été par le roi de Prusse, Frédéric II, avec l'impératrice Marie-Thérèse, à Berlin, le 28 juin 1742; par le roi Frédéric-Guillaume II, avec le roi de Pologne, à Varsovie, le 18 septembre 1773, et plus tard, enfin, à Grodno, le 25 septembre 1795. »

Cette adresse était, on le voit, rédigée dans des termes aussi énergiques que sévères; des documents de cette sorte peignent plus clairement, plus complétement une époque historique que ne pourraient le faire les plus consciencieux développements de l'historien.

Nous avons dit que peu de temps après l'enlèvement de l'archevêque de Cologne, M. de Bunsen s'était rendu à Rome pour entamer des négociations avec le saint-siége, et que ces négociations furent en quelque sorte impossibles tout d'abord. La cour de Rome était alors trop violemment froissée, et jamais situation ne fut plus difficile, en effet, au point de vue diplomatique. L'arrestation de l'archevêque de Posen ne pouvait qu'accroître ces difficultés : fidèle à sa conduite antérieure, le pape Grégoire XVI renouvela en faveur de M. de Dunin, les louanges qu'il avait données à

M. de Droste-Vischering. « Nous décernons à l'archevêque de Posen, dit-il, des éloges mérités pour son zèle et son courage inébranlable, et nous le félicitons d'avoir été jugé digne de souffrir pour le nom de Jésus-Christ. » Les termes de cette sentence apostolique ne permettaient aucune interprétation équivoque. Du reste, Grégoire XVI avait été si vivement frappé de ce qu'il nommait avec raison la nouvelle épreuve de l'Église, qu'il disait souvent, en parlant du roi de Prusse : « C'est une lutte ouverte entre lui et moi ! »

Et cette lutte de Frédéric-Guillaume III contre le saint-siége, ne devait malheureusement se terminer qu'avec sa vie.

LIVRE ONZIÈME

I. Crise ministérielle. *Le ministère des trois jours*. Le tiers-parti. Reconstitution du cabinet. Explications parlementaires. — II. Procès du *National*. Débats et intrigues à la chambre des Députés. Le ministère est ébranlé de nouveau. Le duc de Broglie président du conseil. Message du président des États-Unis. Les vingt-cinq millions sont votés. Procès d'avril. Attitude des accusés. Arrêt de la Cour des Pairs. — III. Affaires extérieures. La Grande-Bretagne. Sa politique dans la question espagnole. Traité de la quadruple alliance. Dom Miguel et don Carlos. Démission du prince de Talleyrand. — IV. La France et l'Espagne. Attentat de Fieschi. Les lois de septembre. — V. Session de 1836. Projet de loi sur la conversion des rentes. Le cabinet du 22 février. Occupation de Cracovie. Voyage des princes français en Allemagne. — VI. Attentat d'Alibaud. Les réfugiés politiques en Suisse. Affaires d'Espagne. Chute du ministère du 22 février. Le comte Molé arrive au pouvoir. Complot de Strasbourg. Le prince Louis Bonaparte.

I.

Pour les pessimistes ou pour les esprits timides, la situation de la France, après les journées révolutionnaires d'avril 1834, et une sorte de fermentation qui se manifestait dans toute l'Europe, conséquence naturelle de ces événements déplorables, étaient de grands sujets d'appréhensions et de réflexions amères. La société nouvelle, c'est-à-dire celle qui avait remplacé la société d'avant

1789, avait-elle de suffisantes racines? Entre une organisation caduque et un système social jeune, mais trahissant encore toute la faiblesse de l'enfance, n'allait-il pas surgir tout à coup quelque monstrueuse utopie dont l'application, même passagère, entraînerait après elle les maux les plus redoutables? Tout ce qui, avant la grande révolution française, formait ou étayait le régime ancien qui lui-même avait remplacé la féodalité en Europe, lois, mœurs, usages, priviléges, classes et corporations, tout avait disparu, et les lois ou les mœurs nouvelles, disons même les priviléges nouveaux, car il y aura des priviléges tant qu'il y aura des hommes, semblaient ou si jeunes ou si décrépits qu'il fallait les soutenir à grand'peine. Profondément ébranlé et labouré par la marche ou les agitations des peuples, le sol européen allait-il s'enfoncer sous le poids des gouvernements nouveaux, et n'y avait-il plus rien de stable, de permanent, de définitif? sombres sujets de méditation pour les hommes habitués à se placer au point de vue restreint de la politique quotidienne, et qui ne comprenaient pas que les sociétés sont immortelles comme la raison et le bon sens, même au milieu des plus grandes folies, des plus absurdes égarements de l'esprit humain.

Après les événements et les actes d'une grande portée, après les crises où l'existence d'un gou-

vernement constitutionnel, se trouve engagée tout entière, viennent souvent des faits moindres, des misères de détail auxquelles il faut cependant accorder une très-sérieuse attention, car elles pourraient devenir presque aussi dangereuses; nous voulons parler des crises ministérielles.

La chambre des Députés, dissoute aussitôt après la fin de sa session, avait été renouvelée par des élections très-gouvernementales comme cela arrivait toujours alors, lorsque le gouvernement consultait le pays, à la suite d'une victoire sur l'émeute. Tranquille de ce côté, le ministère s'en prit à lui-même et vit surgir dans son sein une sorte de guerre intestine. Le maréchal Soult, dont la prépondérante individualité militaire déplaisait à certains membres du cabinet, parce qu'elle les offusquait, fut sourdement desservi auprès du roi, qui l'aimait cependant à cause du prestige de son nom, et avait une grande confiance dans son inébranlable fermeté. On lui reprochait, entre autres griefs, de rendre trop onéreux au budget, le ministère de la guerre, et la question de l'Algérie fut le terrain sur lequel on l'attaqua d'abord. Plusieurs des ministres, particulièrement MM. de Broglie et Guizot, pensaient, non sans raison peut-être, que la création d'un pouvoir civil en Algérie faciliterait singulièrement la pacification, la colonisation, de cette terre que l'on vou-

lait faire française, tout en restreignant le nombre des expéditions dont la chambre des Députés supportait avec aigreur la fréquence dispendieuse. Le maréchal voyait dans la nomination d'un gouverneur civil de l'Algérie, une atteinte désastreuse à l'autorité militaire, presque une injure à l'armée. La question ayant été agitée en conseil, on échangea quelques aigres paroles sur ce sujet délicat. Notre conquête africaine n'était maintenue qu'à l'aide d'une armée sans cesse occupée à repousser un ennemi tenace et belliqueux; qu'y avait-il, suivant le vieux maréchal, de plus simple que d'en laisser l'autorité suprême à un fonctionnaire placé directement sous la dépendance du ministre de la guerre? La majorité du conseil tenait bon cependant. Le maréchal parut tout à coup fatigué de discussions qui s'envenimaient; il insista pour que le roi acceptât sa démission, prétextant son désir d'aller chercher du repos dans ses terres du Midi, et Louis-Philippe ne se sépara du duc de Dalmatie que parce que M. Thiers lui donna l'assurance formelle que le maréchal Gérard accepterait le portefeuille de la guerre.

Il consentit, en effet, à entrer dans le ministère, mais il y apporta des idées, des prétentions qui, dès le premier abord, parurent devoir l'éloigner de ses collègues, de M. Thiers lui-même sur lequel il s'appuyait le plus. Grandi par d'incontestables

services, estimé pour la loyauté de son caractère, le maréchal Gérard n'était point un homme d'État, tant s'en fallait ! et les amitiés politiques qu'il avait dans la gauche, faussaient quelquefois le sens naturellement droit de son esprit très-enclin à désirer et à rechercher la popularité. La pensée qu'il caressait au lendemain d'une insurrection formidable, en face des nombreux inculpés qui allaient être soumis au jugement d'un tribunal exceptionnel, cette pensée généreuse, peut-être, mais inapplicable à coup sûr, c'était l'amnistie.

On comprend à peine que les difficultés soulevées par la réalisation d'un pareil dessein n'aient pas arrêté le maréchal Gérard dans la voie où il prétendait s'engager ainsi seul, sans l'appui de ses collègues, sans l'assentiment assuré du roi; et cependant il persista si imperturbablement dans cette exigence qu'elle amena une nouvelle dislocation du ministère. Le 18 juillet 1834, le maréchal Gérard avait accepté le portefeuille de la guerre avec la présidence du conseil ; le 27 octobre, il remettait au roi sa double démission, et le roi confiait, par intérim, à M. de Rigny, ministre des affaires étrangères, ce portefeuille volontairement délaissé par l'intraitable maréchal.

Une nouvelle crise se produisit donc. Elle mettait naturellement en éveil toutes les convoitises parlementaires. Une certaine fraction de la Chambre,

connue sous la dénomination de tiers-parti, majorité flottante, qui n'appartenait en propre ni à la gauche ni au pouvoir, mais donnait tour à tour l'appoint de ses votes au gouvernement et à l'opposition, était constamment à l'affût ou à la poursuite des portefeuilles. Le tiers-parti avait beau jeu en cette circonstance pour étaler ses prétentions individuelles. Il le fit, mais l'essai ne fut pas heureux : après plusieurs jours d'indécision et de crise, les ministres parfaitement renseignés sur les intrigues de quelques hommes parlementaires, et voulant, peut-être aussi, prouver à quel point il serait difficile de se passer de leurs lumières personnelles, offrirent au roi de se retirer. De là une complication nouvelle. Louis-Philippe refusa d'abord et chercha à rendre un chef, une tête, à ce ministère disloqué ; tâche ingrate, car, en de pareilles circonstances, un président du conseil, c'est-à-dire un personnage des plus considérables par les antécédents, sa position ou ses talents, aime mieux composer lui-même l'administration qu'il est appelé à diriger que d'être pris, en quelque sorte, comme étai d'un édifice à demi renversé. Et puis quel homme, dans le sein du cabinet, présentait la position considérable, exceptionnelle, nécessaire en pareil cas? MM. Guizot et Thiers avaient le talent, sans doute, mais se rendaient mutuellement impossibles. Lequel des deux, en effet, eût-on sou-

mis à la présidence de l'autre? L'abnégation est rare chez les hommes politiques d'une grande valeur. Et en dehors du conseil, qui prendrait-on? Le duc de Broglie? C'était bien le candidat favori de M. Guizot, mais ce n'était pas celui du roi. Le comte Molé? En supposant qu'il eût consenti à accepter la présidence d'un cabinet qu'il n'avait pas formé, c'était bien le candidat du roi, mais ce n'était plus alors le candidat de M. Guizot. Un instant, pour sortir de ces inextricables embarras qui faisaient dire, avec raison, au *Journal des Débats*, « nous chercherions vainement à nous dissimuler tout ce que ces interrègnes ôtent de force au pouvoir, et nous en appelons le terme de tous nos vœux, » pour sortir de ces embarras, disons-nous, M. Thiers avait eu la pensée de revenir à l'idée d'amnistie caressée et soutenue par le maréchal Gérard, de rappeler, par conséquent, le maréchal à la présidence, et de recomposer le ministère tel qu'il était auparavant. Était-ce pour rapprocher Louis-Philippe du duc de Broglie que l'adroit ministre de l'intérieur mettait en avant cette idée renouvelée? Quoi qu'il en soit, la combinaison n'aboutit pas. Le maréchal refusa nettement son concours, et le roi, mécontent de ce qu'il considérait comme une intrigue ourdie dans le but de forcer sa volonté en ce qui touchait le duc de Broglie, profita d'un premier mouvement de MM. Thiers et Guizot pour

accepter définitivement leurs démissions, ce qui amena la dissolution complète du ministère.

Le tiers-parti avait donc beau jeu. M. Persil, qui seul avait désapprouvé la conduite tortueuse de ses collègues dans toute cette affaire, au point d'avoir avec l'amiral de Rigny une explication des plus vives, M. Persil qui s'était montré jaloux de sauvegarder la dignité royale, était désigné par la situation même pour venir en aide à la volonté de Louis-Philippe quant à la composition d'un ministère nouveau. Il mit tout son dévouement à cette pénible besogne. MM. Dupin aîné, Passy, Teste, étaient les principaux chefs de l'opposition flottante, de la coterie des ambitieux au Palais-Bourbon. M. Persil alla trouver M. Dupin, qui refusa le ministère, mais offrit son concours actif pour la formation d'un cabinet nouveau; enfantement assez pénible qui donna le résultat suivant, accueilli tout aussitôt par l'opinion publique avec défaveur et raillerie : M. Bresson, ministre des affaires étrangères; le duc de Bassano, ministre de l'intérieur et président du conseil; le général Bernard, ministre de la guerre, MM. Charles Dupin, Passy et Teste, ministres de la marine, des finances et du commerce; M. Persil, garde des sceaux. M. Teste devait remplir l'intérim du ministère de l'instruction publique, dont le titulaire n'était pas encore désigné.

Cette réunion de noms parfaitement honorables, sans doute, mais peu marquants et ignorés en dehors du monde gouvernemental, étonna l'opinion publique, avons-nous dit, et l'étonna sans la satisfaire. On ne comprenait pas bien la raison de certains choix; il fallait, en effet, pour s'en rendre suffisamment compte, être posté, pour ainsi dire, dans les secrètes avenues du pouvoir. Ainsi, le nom de M. le duc de Bassano auquel était dévolue la présidence du conseil, avait déjà été mis en avant lors de la discussion relative à la nomination d'un gouverneur civil de l'Algérie. De plus, M. Maret s'était toujours montré très-dévoué au roi et à sa dynastie, et sa réputation de travailleur devenait un titre aux yeux de Louis-Philippe. M. Bresson, ministre de France à Berlin, possédait une bonne position diplomatique; il avait servi sous le prince de Talleyrand, ce qui l'entourait d'un certain prestige. MM. Charles Dupin, Passy, Teste, se présentaient, chacun avec la renommée d'une valeur spéciale. Le premier était un savant, le second un financier; le troisième, disait-on, un orateur. Quant au général Bernard, aide de camp du roi, auquel était confié le portefeuille de la guerre, officier de mérite, appartenant à l'arme du génie, il avait passé aux États-Unis presque tout le temps de la Restauration, et s'était un peu trop engoué peut-être du gouvernement américain. En résumé,

aucun de ces noms n'offrait une illustration assez grande, aucun de ces hommes n'avait assez d'ampleur pour qu'un cabinet formé de pareils éléments possédât cette force vitale qui fait les longues administrations. Le public ne s'y trompa pas, et, en lisant le *Moniteur* du 10 novembre, il comprit que ce ministère n'était pas né viable.

Louis-Philippe avait espéré que, grâce aux éléments dont cette administration était formée, la pensée royale aurait dans le conseil plus de poids que par le passé. Sa déception fut grande en présence de l'effet produit sur l'opinion. Cet effet peu sympathique ne se traduisait que trop à ses yeux par la baisse immédiate des fonds publics et le langage railleur des salons politiques. Les ministres eux-mêmes parurent tout d'abord ne pas se prendre au sérieux. Aucun d'eux, excepté le duc de Bassano, n'eut le courage d'aller s'installer dans son hôtel, et cédant à la pression extérieure, défaillant en présence des démonstrations si peu équivoques de la presse et de la place publique, MM. Passy et Teste renoncèrent les premiers à leurs portefeuilles. La dissolution du cabinet s'ensuivit. Ce ministère avait duré trois jours.

Le roi s'attendait à cette démarche décisive. Déjà même il s'était préoccupé de rechercher quels hommes pourraient bien recueillir une succession si tôt ouverte. Le duc d'Orléans, inquiet et froissé

lui-même de ces tiraillements, de ces incidents presque ridicules qui compromettaient à un si haut degré la dignité du gouvernement, son existence peut-être, s'était mis en rapport avec les deux personnages qui, selon lui, étaient le plus capables de dominer cette situation embarrassée, le comte Molé et M. Thiers. Depuis quelque temps, le prince royal avait, sur l'avis du maréchal Soult, été appelé par Louis-Philippe à assister aux séances du conseil, mesure qui avait pour but, tout en initiant le prince à la pensée politique de son père, et en lui faisant étudier jusque dans ses détails l'action des rouages gouvernementaux, de détruire en lui une assez vive tendance au dénigrement et à l'opposition qui se manifestait quelquefois par d'imprudentes paroles, résultat naturel d'un juvénil entraînement et de l'inexpérience des affaires. Le duc d'Orléans avait un goût particulier pour le comte Molé, dont les vues élevées, l'esprit modéré, les grandes manières le séduisaient. Mais M. Molé ne voulait pas assumer la responsabilité d'une reconstitution ministérielle dans les circonstances où le gouvernement se trouvait engagé. Il se ménageait, et avec raison, pour des temps plus favorables. Le prince royal vit alors M. Thiers, et le conjura, tout en reprenant son portefeuille, de former une administration nouvelle. M. Thiers hésitait; sur les instances formelles du roi, il s'entendit avec

M. Guizot, et tous deux se mirent à l'œuvre.

Le résultat de leurs efforts collectifs fut la combinaison suivante : le maréchal Mortier, duc de Trévise, était nommé ministre au département de la guerre en remplacement du général Bernard, et président du conseil, tout en conservant les fonctions de grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur (condition absolue de son acceptation). M. de Rigny recevait le portefeuille des affaires étrangères ; MM. Thiers, Guizot et Duchâtel reprenaient ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et du commerce; l'amiral Duperré était nommé ministre de la marine ; enfin, M. Persil redevenait garde des sceaux. Ce cabinet fut constitué par une ordonnance du roi en date du 18 novembre 1834.

Quinze jours après, les Chambres se réunissaient. Le tiers-parti avait sa défaite sur le cœur, et se préparait à interpeller vivement les nouveaux ministres. Il n'y eut pas de discours du trône, puisque les Chambres n'étaient que prorogées ; mais le cabinet résolut de provoquer lui-même le débat, et de le faire aboutir à un ordre du jour motivé. Cette méthode employée jadis avec succès par Casimir Périer, avait, en dehors des avantages de franchise qu'on y pouvait trouver, le grave inconvénient de paraître soumettre aux discussions des Chambres des choix émanés de l'initiative et de la prérogative constitutionnelle du souverain.

La bataille s'engagea le 5 décembre. Chacun y apporta ses explications ou ses récriminations. MM. Passy, Teste, Charles Dupin, racontèrent la formation du ministère des *trois jours*, et le premier eut des paroles d'une aigre vivacité qui passaient, en quelque sorte, par-dessus la tête des ministres nouveaux pour atteindre le roi lui-même. Un grand nombre d'orateurs prirent part à la lutte, mais aucun assurément ne montra plus de bon sens que M. Étienne disant : « Messieurs, quand tout change autour de nous, à travers ces brusques et continuelles vicissitudes du pouvoir, quand tout chancelle sur le terrain de l'intrigue et de l'ambition, affermissez-vous sur le terrain solide des principes et de la dignité nationale, soyez fidèles à vous-mêmes, restez dans votre noble indépendance... Gardez-la précieusement; jamais elle ne fut plus nécessaire au pays, à la royauté que vous avez juré de défendre, et à laquelle nous ferons toujours un rempart contre les passions malfaisantes qui l'attaquent ou contre les inconséquences qui la compromettent. »

C'est qu'en effet jamais les misères du régime parlementaire ne s'étaient si clairement dévoilées, et nous insisterions davantage en ce moment sur ces conditions fatales où se trouve le plus souvent placé un gouvernement constitutionnel de cette nature, si la suite de notre récit ne devait

nous en offrir des exemples bien plus frappants, bien plus déplorables encore!

Cent quatre-vingt-quatre voix contre cent dix-sept avaient adopté un ordre du jour motivé favorable au nouveau ministère.

II

Lorsque dans un État où existe la liberté de la presse, les partis cessent de se servir l'un contre l'autre des armes ordinaires et matérielles, lorsqu'en un mot ils ne se tirent plus de coups de fusil, il est rare qu'ils n'engagent pas entre eux des combats intellectuels, non moins ardents, non moins dangereux quelquefois, que les premiers. Après l'insurrection et la guerre, le pamphlet et le journal.

Nous avons vu à une précédente époque, une feuille républicaine, la *Tribune*, appelée à la barre de la chambre des Députés pour un article injurieux. Cette fois, ce fut le *National* qui dut, en la personne de son rédacteur, comparaître devant la chambre des Pairs, sous la même inculpation d'outrage, et ce procès eut un retentissement qui lui donna des proportions historiques. Les générations de l'avenir s'étonneront peut-être, en étudiant l'histoire de ce temps, dont nous cherchons à

reproduire la physionomie, de l'importance accordée alors à un article de journal. Mais le journal, sous le règne de Louis-Philippe, par exemple, le journal était un homme de guerre. Dans cette fronde nouvelle et plus sérieuse que la première, on parlait du *National*, de la *Tribune*, du *Populaire*, comme jadis on eût parlé du prince de Condé, du Coadjuteur, du duc de Beaufort. Il est certain qu'une ressemblance existait entre les journaux ou les journalistes de la monarchie de 1830, et les turbulents personnages de la minorité de Louis XIV: derrière les uns comme derrière les autres, marchaient des soldats dévoués, prêts à tout oser.

Le *National* comparut donc devant la chambre des Pairs, le 10 décembre 1834, et, comme cela arrive toujours en pareil cas, la défense dont Armand Carrel s'était chargé, produisit beaucoup plus d'effet et de scandales que l'article, très-mal rédigé du reste, n'avait pu en produire lui-même. Cet article plaidait avec violence, l'incompétence de la chambre des Pairs à l'égard des prévenus d'avril; Armand Carrel, après avoir, dans un préambule trop déclamatoire pour avoir toute l'éloquence à laquelle il prétendait, exposé nettement les mécomptes du parti républicain depuis la révolution de 1830, se laissa entraîner sur un terrain brûlant ou, pour mieux dire, l'aborda volontairement en parlant de la révision du procès du maré-

chal Ney. « Les temps ont prononcé, dit-il; aujourd'hui, le juge a plus besoin de réhabilitation que la victime!... » Interrompu par le président Pasquier et rappelé à la prudence : « Si parmi les Pairs, continua-t-il, qui ont voté la mort du maréchal Ney, si parmi les Pairs qui siégent dans cette enceinte, il en est un qui se trouve blessé de mes paroles, qu'il fasse une proposition contre moi, qu'il me dénonce à cette barre, j'y comparaîtrai. Je serai fier d'être le premier homme de la génération de 1830 qui viendra protester ici au nom de la France indignée contre cet abominable assassinat...! » On comprend l'effet d'un pareil mot dans un pareil lieu. M. Pasquier retire la parole au défenseur, mais un pair, le général Excelmans, entraîné par les souvenirs d'une autre époque, se lève et s'écrie : « Oui! la condamnation du maréchal Ney a été un assassinat juridique! » Cette parole imprudente dans sa rude franchise, semblait, comme Armand Carrel l'avait dit, mettre les juges eux-mêmes sur les bancs des accusés. Le gérant du *National* fut condamné à 10,000 francs d'amende et à deux années de prison, sentence draconienne qui n'amoindrissait pas le scandaleux et déplorable retentissement auquel avait donné lieu ce procès de presse. On assure que le duc d'Orléans ayant approuvé l'exclamation du général Excelmans, il y eut le soir aux Tuileries une conversation fort

animée entre le jeune prince royal et Louis-Philippe, sur le respect dù aux pouvoirs de l'État par les membres de la famille régnante. Il y avait, du reste, une remarquable singularité dans l'attitude du duc d'Orléans, en cette circonstance. Car en admettant que le maréchal Ney eût été coupable de trahison, qui en avait souffert, après tout, sinon le chef de cette maison de Bourbon, à laquelle le duc d'Orléans ne devait point rougir d'appartenir? preuve nouvelle de la confusion bizarre qui s'était faite dans l'esprit de la jeune génération de 1830, entre les idées soi-disant libérales et le dévouement à la grande destinée de Napoléon Ier.

Tous ces détails avaient leur mauvais côté, c'est qu'ils rendaient plus périlleuse encore une situation déjà bien difficile par elle-même. Un parti vivement froissé dans son amour-propre ne pardonne guère sa défaite à des adversaires heureux; le ministère rencontrait donc déjà à la Chambre une sourde hostilité, contre laquelle il allait avoir à luttter dans des conditions peu favorables. Bientôt les intrigues se croisèrent, les débats s'envenimèrent, et chaque jour le cabinet eut à soutenir les interpellations des chefs du tiers parti qui se vengeaient ainsi de leur impuissance à prendre sa place. Dans ces combats de tribune, MM. Thiers et Guizot grandissaient tous les jours, mais le maréchal Mortier trahissait une insuffisance

qu'il comprenait parfaitement lui-même. Le désir qu'il avait exprimé avec tant d'insistance, de conserver sa position de grand chancelier de la Légion d'honneur indiquait parfaitement, du reste, qu'il ne considérait son passage au ministère de la guerre que comme une courte transition. Après trois mois de pouvoir et d'épreuves parlementaires, le maréchal fut à bout de forces. Sa présidence, il le voyait bien, était un impuissant remède au principe de dissolution qui minait sourdement le cabinet. Le 20 février 1835, il déposait sa démission entre les mains du roi.

C'était donc une nouvelle crise ministérielle. L'intérim de la guerre fut confié à M. de Rigny, mais il fallait que le roi avisât sur-le-champ à une reconstitution sérieuse de cette administration si profondément ébranlée, et, pour arriver à ce but, deux voies lui étaient ouvertes. Il fallait ou employer les éléments de l'ancien ministère, et lui donner seulement une tête, un président, ou chercher encore à utiliser ce tiers-parti, qui jusque-là ne s'était montré capable que d'attaquer et de renverser les administrations qui lui portaient ombrage. C'est vers le premier de ces deux partis que le roi penchait naturellement; mais à qui donnerait-il la présidence du conseil? au maréchal Soult ou à M. de Broglie, candidat indiqué par la situation? Dès qu'il eut appris l'invariable déter-

mination du duc de Trévise, Louis-Philippe expédia un officier d'ordonnance à Saint-Amand, dans le département du Tarn, pour inviter le maréchal Soult à se rendre immédiatement à Paris, afin de l'aider de son concours pour la reconstitution du ministère. Malheureusement les idées du maréchal ne s'étaient point modifiées relativement aux exigences du budget de l'armée et à l'effectif de cette dernière. Il persistait à marcher dans la voie où la Chambre avait déjà refusé de le suivre, et cette insistance le rendait impossible. Restait le duc de Broglie. Le traité des 25 millions avec les États-Unis avait été la cause de sa retraite; mais aujourd'hui, le cabinet tout entier était résolu à faire de l'acceptation de ce traité une condition d'existence, et le prétexte ne subsistait plus. Seulement, le roi aurait bien voulu éviter cette rentrée aux affaires du duc de Broglie qu'il redoutait, avons-nous dit. Il eût donc certainement préféré la formation d'un ministère du tiers parti, si la chose eût été possible, et les ministres le savaient si bien, qu'ils avaient, sans donner ouvertement leur démission, mis leurs portefeuilles à la disposition du roi, afin de faciliter autant qu'il était en leur pouvoir la création de toute administration nouvelle, ayant des chances sérieuses de durée. Mais vainement M. de Montalivet s'épuisa-t-il en efforts pour réunir dans les rangs du tiers-parti les éléments d'un ministère homogène, il échoua,

et de guerre lasse, Louis-Philippe rendit la présidence du conseil à M. de Broglie, en appelant au ministère de la guerre le maréchal Maison, alors ambassadeur en Russie. Ces ordonnances du roi portaient la date du 12 mars 1835.

La première question sérieuse qui se présenta à la Chambre, fut celle du traité américain. Le ministère, avons-nous dit, s'était engagé à le faire passer; toutefois, envenimée par le message adressé au congrès par le président Jackson, message dans lequel la France était traitée avec une rare inconvenance, cette question semblait devoir présenter plus de difficultés que jamais. « Puisque la France, disait le président Jackson, puisque la France, en violation des engagements pris par son ministre qui réside ici, a tellement ajourné ses résolutions, qu'elles ne seront probablement pas connues assez à temps pour être communiquées à ce congrès, je demande qu'une loi soit adoptée autorisant des représailles sur les propriétés françaises pour le cas où, dans la plus prochaine session des Chambres de France, il ne serait pas voté de loi pour le paiement de la dette. » Ce langage insultant, cette façon de demander son argent, l'escopette à la main, n'étaient point faits assurément pour faciliter une solution favorable à la prétention des États-Unis. Ils rendaient aussi assez embarrassante l'attitude du ministère en face des

chambres, en face du pays. Heureusement, pour le gouvernement, une division profonde régnait, en ce qui touchait cette question brûlante, parmi les députés appartenant à l'opposition. Ainsi, plusieurs de ses hommes influents plaidaient hautement en faveur du traité, et paraissaient disposés à oublier les inconvenances du message Jackson, précisément parce qu'ils étaient profondément engoués du gouvernement américain; planètes parlementaires, autour desquelles gravitaient de nombreux satellites qu'elles entraînaient nécessairement dans leur propre mouvement; d'un autre côté, le parti conservateur, dont un grand nombre de membres désapprouvaient complétement le traité et avaient contribué par leur vote à le repousser une première fois, se montraient généralement disposés maintenant à soutenir le ministère. La situation était donc en réalité meilleure pour le gouvernement que lors de la première présentation de la loi.

Toutefois, et afin de donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique, le Cabinet décida que le comte Serrurier, ministre français à Washington, serait immédiatement rappelé, mesure qui impliquait la remise des passe-ports à M. Livingston, ministre des États-Unis à Paris. Le congrès avait déclaré qu'il ne prendrait en considération les propositions qui lui étaient faites par le président Jack-

son, que lorsque les chambres françaises auraient décidé elles-mêmes du sort du traité. Une rupture complète, telle que pouvait la faire supposer le rappel des agents diplomatiques, c'était la guerre; et à qui la guerre profiterait-elle? La discussion fut ce qu'elle devait être : ardente, passionnée. Lorsquè la dignité d'un grand pays paraît engagée dans une question de cette nature, on ne doit pas s'étonner que des voix puissantes s'élèvent pour la défendre. Le projet de loi fut vivement combattu par un grand nombre d'orateurs, parmi lesquels se firent éloquemment remarquer MM. Berryer, Isambert et Mauguin. Les hommes qui le soutinrent avec le plus d'éclat, furent indépendamment du duc de Broglie, MM. Dumon, De Tracy et de Lamartine. C'était la troisième fois que ce dernier faisait entendre à la chambre, cette parole pleine d'images, ce langage poétiquement sonore, qui en ont fait un des plus admirables rhéteurs de ce temps-ci, et ne devaient, hélas! en faire dans l'avenir, qu'un admirable et courageux rhéteur. M. de Lamartine s'était enthousiasmé pour l'Orient; il s'enthousiasma pour les savanes et les grands fleuves, tout en prêchant l'alliance américaine. Enfin, un amendement fut présenté, qui sauvegardait autant que possible l'honneur du pays : suivant cet amendement, les 25 millions ne seraient payés que lorsque des explications suffisantes auraient été fournies au gouver-

nement français, relativement à ces ridicules menaces que renfermait le message du président Jackson. Deux cent quatre vingt-neuf voix contre cent cinquante-sept adoptèrent enfin le projet de loi, et ce vote parut consolider entièrement le ministère.

Il venait de se compléter par l'acceptation du maréchal Maison, auquel le colonel Delarue avait été offrir à Saint-Pétersbourg, le portefeuille de la guerre. La situation du maréchal Maison, auprès de l'empereur de Russie, était assez singulière. Le tsar Nicolas affectant de voir plutôt en lui le maréchal, l'homme de guerre que l'ambassadeur, le traitait souvent avec une familiarité bienveillante, parfois aussi avec un laisser-aller, dont la dignité du représentant de la France aurait pu aisément se blesser. Avec toutes les qualités d'un brave soldat, le maréchal Maison manquait essentiellement de tenue politique, et l'empereur, qui aimait à lui faire raconter les fréquentes légèretés de sa vie privée, ne le prenait peut-être pas assez au sérieux, tout en lui témoignant de l'affection, pour que sa présence à Saint-Pétersbourg fût absolument indispensable au gouvernement français; elle ne lui était pourtant pas entièrement inutile, mais les relations diplomatiques entre Louis-Philippe et l'empereur Nicolas ne pouvaient être que difficiles et précaires. Un jour, dans une revue, le maréchal

Maison, surpris par une charge de cavalerie, fut renversé avec son cheval et assez fortement contusionné pour perdre connaissance. L'empereur, informé de cet accident par le grand-duc Michel, son frère, s'empressa de se rendre à l'hôtel du maréchal, et daigna lui exprimer lui-même les regrets qu'il éprouvait de ce fâcheux accident. Mais quelques jours après, dans un cercle de la cour, l'ambassadeur français ayant voulu aborder avec l'empereur un sujet politique, d'une assez haute importance, le tsar Nicolas coupa court à la conversation, en se tournant brusquement d'un autre côté. Ajoutons, cependant, que de tous les ambassadeurs du gouvernement de Juillet à Saint-Pétersbourg, le maréchal Maison est celui qui réussit le mieux auprès de l'empereur Nicolas ou, pour parler exactement, celui qui entra le plus avant dans ses bonnes grâces.

Cependant, le procès d'avril allait commencer, et plusieurs symptômes pouvaient déjà faire supposer que des difficultés nombreuses surgiraient et rendraient des plus pénibles cette épreuve de la pairie de 1830. On avait divisé et classé par catégories les nombreux accusés du mouvement de 1834. Ces catégories comprenaient tous les républicains compromis dans les complots de Paris, Lyon, Châlons, Arbois, Marseille, Épinal et Lunéville, et les inculpés avaient été répartis dans les

diverses prisons de Paris, au nombre de cent vingt et un. A Sainte-Pélagie, où la catégorie parisienne se trouvait assemblée et, bien avant que la chambre des Pairs eût rendu son arrêt de mise en accusation, des désordres assez graves avaient éclaté. Les détenus s'excitant mutuellement à de violentes manifestations démagogiques, chantant des airs révolutionnaires, insultant hautement le gouvernement et jusqu'aux soldats préposés à leur garde, on avait dû prendre contre eux des mesures répressives; cette exaltation, ces cris, ces fureurs devaient naturellement faire supposer que la violence serait portée jusques dans le suprême sanctuaire de la loi. On ne s'était point trompé. Le parti républicain était décidé à se servir de cette occasion solennelle, pour tenter une manifestation bruyante de ses tendances politiques, de même que le gouvernement avait, en groupant tous les épisodes du complot d'avril, voulu frapper un grand coup et impressionner vivement l'opinion publique, tant en France qu'à l'étranger. Mais une dissidence profonde existait entre les deux catégories de Paris et de Lyon, relativement au procès lui-même, et au mode de défense que devaient employer les accusés. Voici les incidents qui avaient donné lieu à cette scission :

Nous venons de dire que le parti républicain voulait profiter de cette favorable occasion, pour

se livrer à une manifestation solennelle qui équivaudrait presque à une victoire matériellement remportée. Afin d'atteindre ce but, il avait été convenu que les accusés appelleraient à leur aide toutes les notabilités de leur parti, et chacun avait en effet choisi pour son défenseur un républicain dont le nom fût connu soit dans le barreau, soit dans le journalisme, soit dans les lettres. C'était un moyen puissant d'attirer, de captiver l'attention publique. Mais le gouvernement, instruit de cette circonstance, publia de son côté, une ordonnance royale ainsi conçue : « Tout avocat inscrit au tableau d'une cour ou d'un des tribunaux du royaume, pourra exercer son ministère devant la cour des Pairs. Néanmoins les avocats près la cour royale de Paris pourront seuls être désignés d'office par le président de la cour des Pairs, conformément à l'article 295 du code d'instruction criminelle. Les avocats appelés à remplir leur ministère devant la cour des Pairs, y jouiront des mêmes droits et seront tenus des mêmes devoirs que devant les cours d'assises. La cour des Pairs et son président demeurent investis, à l'égard des avocats, de tous les pouvoirs qui appartiennent aux cours d'assises et aux présidents de ces cours. »

Cette mesure, assurément très-rationnelle détruisait l'espoir que les accusés avaient caressé. Leur but était manqué ; car s'il leur restait des avocats



tels que MM. Ledru-Rollin, Jules Favre, Michel de Bourges, ils ne pouvaient plus mettre en avant des notoriétés telles que l'abbé de Lamennais, MM. Armand Carrel, Audry de Puyraveau, de Cormenin, Raspail, Pierre Leroux, voire même le grand agitateur O'Connell. Ils prétendirent donc que la défense n'était plus libre et qu'alors ils ne se défendraient pas. La cour des Pairs leur ayant nommé des avocats d'office, un grand nombre d'entre eux les refusèrent; mais là commença la dissidence d'opinion que nous avons mentionnée plus haut.

Les accusés de la catégorie lyonnaise ne partageant point en cela la manière de voir de leurs coreligionnaires politiques de Paris, étaient décidés à se défendre. Ils semblaient revendiquer pour la ville de Lyon le bruit et l'éclat de ce procès. Vainement une assemblée des deux comités de défense eut-elle lieu à Sainte-Pélagie, les Lyonnais demeurèrent inébranlables dans leur détermination, et le procès commença.

Ce fut le 5 mai que la première séance fut tenue par la cour des Pairs, au palais du Luxembourg. La salle ordinaire des séances ayant, avec raison, été jugée trop petite pour cette circonstance exceptionnelle, une vaste construction en bois avait été ajoutée à la façade du palais, du côté du jardin. La cour des Pairs était nombreuse, grâce aux pressantes convocations du président Pasquier; il était

important, en effet, que le plus grand nombre possible de membres de la pairie assistât à ces assises solennelles, et l'âge, les infirmités, pouvaient en éloigner ou en exempter beaucoup de ces longs et orageux débats. Tous les préparatifs matériels avaient été fort intelligemment ordonnés par M. Pasquier, assisté du nouveau grand référendaire, le duc Decazes, qui avait remplacé quelques mois avant M. de Sémonville. Le duc Decazes, dont le nom, comme celui du duc de Bassano, avait été prononcé lors de la discussion sur le gouvernement civil de l'Algérie, éloigné des affaires pendant la durée du règne de Charles X, s'était rattaché au gouvernement de 1830, qui l'avait accueilli avec un certain empressement. Ce dernier des favoris, comme on l'a appelé, lui apportait, en effet, non-seulement une grande aptitude aux affaires et une connaissance plus grande encore des faiblesses humaines, ce qui en faisait un auxiliaire précieux, mais aussi le dévouement le plus absolu à la personne comme à la volonté du souverain; tradition de cour naturellement, instinctivement conservée, et qui le mit en possession de la confiance de Louis-Philippe, dont il devint promptement un des conseillers les plus intimes, les plus goûtés.

Le procès commença. Une foule immense se pressait aux portes du palais du Luxembourg et dans les rues avoisinantes, comme à l'époque du

procès des ministres de Charles X. Des troupes stationnaient dans le jardin, dont les grilles étaient fermées. Les accusés furent introduits et rangés par catégories. Ceux de Lyon ouvraient la marche; ceux de Paris venaient les derniers; tous avaient une attitude arrogante qui, en prévenant défavorablement les juges, était bien de nature à faire prévoir les scandales qui devaient signaler les débats de ce long procès. Cette première séance pouvait, du reste, en donner la mesure.

Après l'interrogatoire préliminaire, auquel la catégorie de Lyon consentit seule à répondre, une lutte s'engagea entre le procureur général, M. Martin du Nord, et plusieurs accusés, qui demandaient avec vivacité l'assistance des défenseurs qu'ils avaient choisis. « Voici ceux que nous vous proposons, dit l'accusé Maillefer, de Marseille; ce sont MM. Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, Trélat, Cormenin, Legendre, Armand Carrel, Lamennais, le général Tarayre, Carnot, Raspail, Bouchotte, Reynaud, Degeorge et Pierre Leroux. » La cour entra en délibération, et M. Pasquier lut un arrêt ainsi conçu : « Attendu que le président de la cour a fait un usage juste et légitime du pouvoir discrétionnaire qui lui est conféré par l'article 295 du code d'instruction criminelle, la cour dit qu'il n'y a lieu à faire droit à la demande. » Décision prévue, mais accueillie par les accusés

avec de bruyantes clameurs. Le lendemain, nouveau scandale. M. Godefroi Cavaignac veut prendre la parole pour protester contre l'arrêt de la cour, et le président l'interrompt, ce qui soulève un tel orage sur les bancs républicains, que les débats sont, après un nouvel arrêt, renvoyés forcément au jour suivant. Ces scènes se succèdent; les scandales s'aggravent au point que, lorsque le procureur général prend la parole, un des accusés la prend aussi et s'efforce de couvrir sa voix. M. Martin du Nord lit alors un réquisitoire afin «qu'il plaise à la cour statuant sur l'étendue du pouvoir discrétionnaire indispensable à la suite et à la direction des débats, autoriser M. le président à faire sortir de l'audience et reconduire en prison, tout accusé qui troublera l'ordre, à la charge par le greffier de tenir note des débats et d'en rendre compte à l'accusé expulsé à l'issue de l'audience; pour l'affaire être ainsi continuée dans son ensemble, tant à l'égard des accusés présents de fait à l'audience, qu'à l'égard de ceux que leurs violences en ont fait expulser,» et, de leur côté, les républicains déclarent qu'ils refuseront à l'avenir de participer par leur présence, à des débats où la parole est interdite aux défenseurs comme aux accusés. Ils ajoutent qu'ils ne se présenteront plus devant la cour des Pairs, et qu'ils la rendent personnellement responsable de tout ce qui peut être la conséquence de

leur résolution. C'était donc en jugement sur pièces que ce procès allait se transformer. Plusieurs pairs s'en émurent, et il fut décidé qu'on prendait un terme moyen, qui serait, si les scènes scandaleuses se renouvelaient, d'amener séparément les accusés devant la cour et de lire l'acte d'accusation, même en l'absence de ceux qui se seraient fait expulser de la salle, après l'avoir signifié à chacun d'eux. On comptait sur les divisions du parti, et aussi sur la volonté d'un certain nombre d'inculpés lyonnais, d'accepter les débats tels quels. Une vingtaine d'entre eux assistèrent, en effet, à la lecture de l'acte que les autres avaient accueilli avec des vociférations. Le procès se traîna donc ainsi jusqu'à sa conclusion au milieu d'incidents nouveaux et déplorables [1], et le gouvernement put juger s'il avait eu raison de vouloir donner un grand retentissement à cette conjuration républicaine, au lieu de la laisser juger par les tribunaux ordinaires.

Une complication était survenue vers le milieu du mois de mai : les journaux républicains le *Réformateur* et la *Tribune* avaient publié une lettre portant la signature des défenseurs choisis par les accusés et adressée à ces derniers. Elle contenait les pas-

1. Il fallut le plus souvent employer la violence pour amener individuellement les accusés à l'audience. Quelques-uns poussaient la résistance jusqu'à refuser de s'habiller pour ne pas comparaître devant la Cour.

sages suivants : « On avait commencé par exclure les défenseurs, maintenant c'est vous qu'on veut exclure ; on voulait vous entendre en l'absence de vos conseils, maintenant on veut vous juger en votre propre absence. Laissez faire ; ceci n'est pas de la justice ; c'est la guerre civile qui se continue au sein de la paix et dans le sanctuaire même des lois... Sans doute, au point où les choses en sont venues, la cour des Pairs continuera à marcher dans les voies fatales où le pouvoir l'entraîne, et après vous avoir mis dans l'impuissance de vous défendre, elle aura le triste courage de vous condamner. Vous accepterez avec une noble résignation cette nouvelle iniquité ajoutée à tant d'autres iniquités : l'infamie du juge fait la gloire de l'accusé. Dans tous les temps et dans tous les pays ceux qui, de près ou de loin, par haine ou par faiblesse, se sont associés à des actes d'une justice sauvage, ont encouru la haine de leurs contemporains et l'exécration de la postérité. Salut et fraternité. » Cette lettre était rédigée par M. Michel de Bourges. Un jeune pair, M. de Montebello, la signala à l'attention de la cour. Quel parti prendrait-on à l'égard des signataires de cet audacieux document, parmi lesquels on remarquait deux membres de la chambre des Députés, MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau ? La pairie, déjà si troublée, si fatiguée, aurait-elle l'énergie, le courage, d'ajouter un pro-

cès nouveau à cette difficile procédure d'avril? Elle eut ce courage. On décida que la Chambre jugerait tous les signataires de la protestation républicaine, y compris MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau, pour la poursuite desquels une autorisation serait demandée à la chambre des Députés; celle-ci l'accorda, mais seulement en ce qui touchait M. de Puyraveau, M. de Cormenin ayant déclaré que sa signature n'avait pas été apposée en réalité au bas de la protestation. La plupart des autres signatures avaient été également supposées; aussi lorsque tous les défenseurs comparurent, le 20 mai, à la barre de la chambre des Pairs, un arrêt fut rendu, renvoyant des fins de la citation les signataires prétendus qui avaient nié leur participation à l'acte, et ne retenant pour être jugés, que ceux qui avaient accompagné leur négation de discours injurieux pour la pairie.

Après une nouvelle lutte oratoire où MM. Michel de Bourges, Gervais de Caen et Trélat se firent surtout remarquer par la violence de leurs attaques, un arrêt de la chambre des Pairs condamna les gérants de la *Tribune* et du *Réformateur*, à un mois d'emprisonnement et 10,000 francs d'amende. Une condamnation toute semblable frappa M. Michel de Bourges. La peine infligée à M. Trélat fut plus forte, mais elle était proportionnée à l'offense. Il fut condamné à trois années d'emprisonnement

et 10,000 francs d'amende. Enfin, MM. Audry de Puyraveau, Reynaud, Gervais (de Caen), David de Thiais, et Jules Bernard furent atteints de condamnations qui, toutes d'un mois d'emprisonnement, variaient, quant à l'amende, de 500 à 200 francs.

La cour des Pairs reprit ensuite la rude corvée de sa longue procédure ; elle la poursuivit patiemment à travers une foule d'incidents de la nature de ceux que nous avons déjà reproduits. M. Pasquier avait constamment dirigé ces débats d'une façon très-remarquable, et sa fermeté, mêlée à une convenable indulgence, avait été appréciée de tous. Le 11 juillet, un arrêt de la Cour, rendu sur les conclusions du procureur général, ordonna la disjonction des causes relatives aux diverses catégories, seul moyen d'alléger la lourde tâche de la pairie, et aussi, de faciliter l'issue de cet interminable procès, tout en lui enlevant le caractère que les accusés avaient prétendu lui donner. Mais, tout à coup, une nouvelle circula, nouvelle étrange, inattendue : les détenus de Sainte-Pélagie s'étaient évadés en dépit de la police de M. Gisquet, et cette catégorie, qui comprenait précisément les inculpés parisiens, était de beaucoup la plus importante au point de vue politique. Ce fut le 13 juillet que cette évasion eut lieu; le premier rapport de police reçu par le gouvernement, constatait

l'événement en ces termes : « C'est au moyen d'une galerie souterraine creusée par les prisonniers eux-mêmes, que l'évasion a eu lieu. Cette galerie touche à une cave du bâtiment de la Dette, mis depuis six semaines à la disposition de la prison politique : elle passe sous le chemin de ronde de la prison, et va aboutir sous un couvert de tilleuls de la maison rue Copeau, n° 7. La longueur totale de cette galerie, est de quarante-quatre à quarante-cinq pieds. Elle est large de deux pieds et demi et haute de trois pieds environ. Dans certaines parties, elle est moins haute et plus étroite, à cause des difficultés du terrain. La cave où les travaux de fouille ont commencé, est abandonnée depuis longtemps ; elle était solidement fermée, mais à certaines heures, la porte en était levée et les travailleurs s'y introduisaient ; au moyen d'une couverture, ils rapportaient la terre de déblai à la cave où elle était piétinée et foulée, pour la réduire à moins de volume. Tous les détenus n'avaient pas été mis dans la confidence, et quelques-uns d'entre eux ignoraient les travaux qui se faisaient ; mais au moment de procéder à l'évasion tous ont été avertis. Jusqu'à l'heure désignée, la partie du trou qui aboutit au jardin de la rue Copeau, n° 7, est restée fermée. A neuf heures sonnantes, les travailleurs se sont fait jour dans ce paisible jardin. Il ne faisait pas encore nuit close, et les habitants de la

rue Copeau que n'ébranle presque jamais le bruit des voitures, prenaient le frais sur leurs portes, quand un mouvement inaccoutumé les attira vers la maison n° 7; les derniers des prévenus en franchissaient alors le seuil. Des chevaux de selle, des tilburys, des voitures les attendaient aux environs du Jardin des Plantes et de l'hospice de la Pitié, et avant neuf heures dix minutes, le quartier avait repris son aspect de tranquillité. Mais alors, toute la maison de Sainte-Pélagie était sur pied. C'est, dit-on, du dehors, que la première nouvelle de l'évasion a été donnée. Alors, les rondes, les grand'gardes ont commencé, mais il était trop tard. » Ce rapport ne prouvait que trop l'incurie de la police, dans toute cette affaire. Sur quarante et un détenus de la catégorie de Paris, vingt-sept s'étaient enfuis, parmi lesquels on distinguait MM. Cavaignac, A. Marrast, Guinard, Berrier-Fontaine, Vignerte, de Ludre et Pornin. Cet incident d'un nouveau genre abrégeait le procès en créant des contumaces, mais l'amoindrissait aussi à tous les points de vue. Enfin, la cour des Pairs, poursuivant l'œuvre qui lui avait été imposée, œuvre si difficile, si compliquée, à laquelle elle avait apporté toute sa modération, toute son intelligence, rendit, le 13 août, l'arrêt de condamnation, relatif à la catégorie lyonnaise; le 7 décembre, l'arrêt concernant les sous-officiers de Lunéville;



le 28 du même mois, celui des républicains de Saint-Étienne, Grenoble, Marseille, Arbois et Besançon. Quant aux accusés absents ou présents de la catégorie parisienne, elle prononçait sur leur sort le 23 janvier 1836. La cour s'abstint de toute condamnation à la peine capitale; la déportation, la détention ou l'emprisonnement furent seuls appliqués au *maximum* de vingt ans, au *minimum* d'une année; et pour citer des noms qui, plus tard, devaient prendre dans le public une notoriété qu'ils ne possédaient encore que dans leur parti, Marc Caussidière, Lagrange furent condamnés à vingt ans de détention; Clément Thomas, Albert l'ouvrier, Cavaignac, Guinard, Armand Marrast (ces trois derniers par contumace) à la déportation.

Tel fut ce procès d'avril, auquel le peuple donna avec raison le pittoresque surnom de procès-monstre. Le gouvernement avait voulu frapper un grand coup en rassemblant ces tentatives diverses en un seul corps d'accusation, et en confiant à la cour des Pairs la tâche de juger ce «complot contre la sûreté de l'État,» qui aurait si bien pu être déféré aux tribunaux ordinaires. Le résultat n'avait assurément pas rempli son attente; il donnait même jusqu'à un certain point gain de cause aux hommes qui, comme le comte Molé, par exemple, auraient voulu, par une amnistie générale, aller au-devant de toute difficulté, de tout scandale; mais d'un

autre côté, le procès d'avril, avec ses incidents divers, constatait à quel degré la société était malade. Il prouvait la profondeur de la plaie. L'Europe était tout aussi intéressée à la voir que la France elle-même, car elle savait bien que la France est le volcan politique du monde. C'était au gouvernement de 1830 à utiliser ces précieux enseigements que lui fournissait ainsi l'anarchie. Le péril était grand ; il était évident pour tous, et, comme nous l'avons déjà dit, les hommes de 1848 faisaient leur première entrée sur la scène.

III.

En Angleterre, l'annonce des élections de 1835 fut, ainsi que l'avait prévu le cabinet, le signal d'une ligue puissamment organisée. Les conservateurs étaient riches ; ils résolurent d'acheter à tout prix les électeurs, et de composer une chambre où les principes torys dominassent d'une manière en quelque sorte exclusive.

La corruption fut donc, comme toujours, mais plus ostensiblement que jamais, pratiquée ; ce n'était pas seulement une lutte d'orgueil entre quelques familles opulentes ; tout l'avenir politique d'un parti se trouvait en jeu. L'argent fut semé à pleines

mains, et dans ces transactions dégradantes, dans cet ignoble trafic, les électeurs mirent à vendre leur conscience le même empressement que les futurs représentants du pays en mettaient à l'acheter. Se rencontrait-il par exception, quelques esprits incertains, quelques hommes moins ouvertement cupides? aussitôt l'enchère était doublée; la puissance des bank-notes triomphait des derniers scrupules. Les conservateurs l'emportèrent donc; mais, bien qu'inférieurs en nombre, les whigs se préparèrent à une opposition active, et convinrent de placer, sans tarder, la discussion sur le terrain politique.

Jusqu'alors, la nomination du président des communes n'avait pas dégénéré en question de parti, et, grâce à un accord presque unanime, le monopole de cette fonction était depuis dix-huit années acquis à M. Manners-Sutton. Personne, il est vrai, ne pouvait se flatter de réunir à un si haut point les qualités nécessaires à cet emploi considérable. M. Manners-Sutton était profondément initié à la connaissance des coutumes parlementaires et des priviléges de la chambre, qu'il avait toujours su maintenir et faire respecter; sa voix étendue, nette, sonore, dominait au besoin le tumulte, et il possédait l'art d'adoucir, par l'aménité de sa parole, l'inévitable sévérité de ses observations. L'opposition changea cette fois de conduite, et s'autorisant,

pour repousser M. Manners-Sutton, de l'harmonie parfaite qui existait entre les opinions de ce dernier et les idées politiques du ministère, elle choisit pour candidat à la présidence M. Abercromby et parvint à l'y porter, au moyen d'une combinaison dont rien ne put rompre l'unité. Ce résultat fut célébré par les amis de la réforme comme un important triomphe : quant à M. Manners-Sutton, il se consola de sa défaite avec un manteau de pair et le titre de vicomte.

L'ouverture du parlement eut lieu le 24 février 1835 ; l'adresse en réponse au discours de la couronne fut pour l'opposition une occasion nouvelle d'essayer ses forces ; tout en admettant le projet présenté par lord Sandon, lord Morpeth proposa, en effet, d'y ajouter un paragraphe dans lequel les communes « demandaient la permission de déclarer qu'elles déploraient que le progrès des réformes se fût trouvé interrompu et eût été mis en péril par la dissolution d'un parlement sérieusement occupé à rechercher les mesures que le peuple réclamait avec autant d'ardeur que de justice. »

Les membres du cabinet, repoussant l'addition proposée par lord Morpeth, déclarèrent que l'issue de la délibération, leur fût-elle contraire, ils ne résigneraient point leurs fonctions ; d'ailleurs, et sans admettre un système de réformes aussi large et aussi complet que l'entendait lord John Russell,

sir Robert Peel n'hésita pas à reconnaître qu'il y avait nécessité de continuer à marcher dans la voie nouvelle.

« Je sens, disait le chef du cabinet, que mon premier devoir en ces circonstances, est de garder le mandat qui m'a été confié et de prier la chambre d'attendre que le ministère se soit manifesté par ses œuvres... Je vous offre une réforme ecclésiastique et civile; je vous offre la solution définitive de la question des dîmes en Irlande, la commutation des dîmes en Angleterre et dans le pays de Galles... Je vous offre l'extinction de tous les abus qui ont été démontrés dans l'Église, le redressement des griefs dont se plaignent les dissidents, en ce qui concerne le mariage et les autres points essentiels... Vous pouvez rejeter mes propositions, accepter celles d'un autre ministère, former des alliances hostiles, vous coaliser avec différents partis extrêmes, mais le terme viendra où s'apaisera l'excitation populaire, et vous n'aurez plus alors d'autre ressource que de vous appuyer sur ceux dont la politique aura été modérée, la marche calme et tranquille; votre seule alternative sera de remettre le gouvernement entre nos mains, ou de recourir à des mesures de violence et de coercition, qui rendront la réforme inefficace et décideront du sort de la constitution britannique. »

Malgré ces paroles habiles et la majorité tory

qui existait dans la Chambre, la motion fut admise par trois cent neuf voix contre trois cent deux. Ainsi le cabinet, avant même de s'être révélé par des actes, se voyait frappé d'une sorte de déconsidération et réduit par ses adversaires à l'impuissance. Sir Robert Peel voulut à tout prix sortir de cette position, qui faisait peser sur lui toute la responsabilité du pouvoir sans lui en donner l'autorité, et il défia les whigs de proposer un vote de non-confiance. Ce défi, honorable et digne, fut relevé par lord John Russell, qui soumit immédiatement aux communes une motion par laquelle il demandait :

« Que la Chambre se formât en comité général, afin d'examiner l'état actuel de l'Église établie en Irlande, et dans le but d'appliquer la partie des revenus du clergé qui ne serait pas nécessaire à la direction spirituelle de ses membres, à l'éducation de toutes les classes du peuple, sans distinction de croyance religieuse. »

Cette question était extrêmement difficile à résoudre par suite des scrupules qu'elle soulevait, et la motion qui venait de la caractériser ne pouvait manquer d'exciter d'une part les adhésions les plus vives, de l'autre les antipathies les plus prononcées. Conservateurs et réformistes firent en effet, pour et contre, des efforts inouïs, et les plus célèbres orateurs de la Chambre, ayant pris part à

la discussion, lui donnèrent une importance et un éclat inusités.

Cependant l'opposition l'emporta : la première lecture fut votée par une majorité de trente-trois voix, la seconde par vingt-cinq, la troisième par vingt-sept, et, vaincu dans ces trois épreuves, le cabinet n'hésita pas à se démettre du pouvoir, le 8 avril 1835.

La démission de ce ministère livrait le roi à de grandes perplexités : un instant il songea à rappeler le chef du parti whig, dont il aimait le caractère, dont il estimait les talents ; mais le comte Grey était entré dans une vie de repos, et aucune sollicitation ne pouvait plus désormais l'en faire sortir. Il refusa le poste de premier ministre qui lui était offert, tout en proposant à Guillaume IV de confier cet emploi à Lord Melbourne. Malgré la répugnance assez naturelle qu'éprouvait le roi à se retrouver en face des ministres qu'il avait traités, quelque temps auparavant avec une rudesse si peu constitutionnelle, il se vit dans la nécessité d'y consentir. Un seul point devait le trouver inébranlable : il refusa d'admettre lord Brougham dans la composition du nouveau cabinet. De son côté, lord Melbourne, lié par ses amitiés et par des engagements antérieurs, ne voulait point accepter cette exclusion, et si lord Brougham ne se fût volontairement désisté de toute prétention, le ministère pouvait

devenir impossible. Toutefois, cette renonciation même ne détruisait une difficulté que pour en créer une autre, car lord Melbourne, ayant compté sur l'appui de lord Brougham, ne savait plus en quelles mains remettre le portefeuille de grand chancelier. Il décida, en dernier ressort, qu'une commission serait appelée provisoirement à remplir cette charge, et le 18 avril 1835, la composition du cabinet était rendue publique. Parmi les noms principaux qui formaient cette nouvelle combinaison, on remarquait ceux des lords Melbourne, Lansdowne, Aukland, Holland, John Russell et Palmerston. Ils indiquaient nettement la nuance du cabinet et la direction de sa politique future.

Le changement survenu dans l'administration intervertissant les rôles, les conservateurs, à leur tour prirent l'offensive. C'était leur droit; ils s'appliquèrent donc à empêcher la réélection des membres des communes qui avaient consenti à faire partie de la nouvelle administration : lord John Russell, que ses grands talents recommandaient plus spécialement aux attaques, subit un échec éclatant, au moment où il se présenta devant les électeurs qui l'avaient envoyé à la Chambre, et dut même, pour y rentrer, recourir à la démission intéressée du représentant d'un bourg placé sous la dépendance du gouvernement.

En annonçant aux lords sa nomination, le

vicomte Melbourne déclara qu'il était résolu, ainsi que ses collègues, à poursuivre les prudentes réformes dont, lors de leur dernier ministère, ils avaient cherché l'accomplissement. Mais comme, malgré leur modération, les opinions de lord Melbourne semblaient encore trop radicales à une Chambre qui gardait toutes ses sympathies à l'administration de sir Robert Peel, la lutte engagée, dans la session précédente, entre la pairie et le cabinet recommença bientôt avec une égale obstination. Les communes, après un examen sérieux, avaient adopté un bill pour la réforme des corporations municipales; ce bill, porté à la chambre haute, y fut assez complétement dénaturé, pour que sir Robert Peel, ne pût s'empêcher de reconnaître lui-même que ses amis avaient poussé trop loin l'esprit de résistance; toutefois, loin de s'arrêter sur cette pente, les lords s'y engagèrent plus avant, et contraignirent le ministère à abandonner le bill sur l'église anglicane d'Irlande, déjà voté par les communes. L'irritation parlementaire atteignit alors ses dernières limites. Dans l'impuissance d'appliquer au mal un remède efficace, on imagina de se servir d'un palliatif. Le 10 septembre, le roi vint en personne prononcer le discours de clôture, et mettre momentanément un terme à cette opposition systématique qui ajoutait de nouvelles complications aux difficultés déjà si redoutables de la

situation politique, et promettait à l'avenir de nouveaux orages.

Le gouvernement britannique commençait aussi à s'occuper des événements dont l'Espagne était le théâtre, et son attitude dans la question espagnole prouvait à cet égard sa sollicitude intéressée.

Après la révolution française de 1830, les réfugiés espagnols appartenant au parti libéral, avaient fait à Londres des préparatifs d'armement, et semblaient vouloir opérer une tentative révolutionnaire dans la Péninsule. L'ambassadeur du roi Ferdinand ayant cru devoir réclamer avec énergie auprès du cabinet anglais, ce dernier mit quelques obstacles au projet des réfugiés, en leur appliquant plusieurs des dispositions de l'*alien-bill*; mais, au fond, le gouvernement britannique avait plutôt en vue le développement de son intérêt commercial que la sécurité de l'Espagne. Jusqu'à la mort du roi Ferdinand VII, qui eut lieu, comme nous l'avons dit, le 29 septembre 1833, le cabinet de Londres, fidèle à la pensée qu'il nourrissait depuis 1815, ne cessa de demander, par l'organe de son ministre à Madrid, qu'un traité de commerce fût conclu entre les deux États. Ce fut en vain, et peut-être serait-il rationnel d'attribuer à cette résistance les causes déterminantes de la politique hésitante suivie par la Grande-Bretagne à l'égard du gouvernement espagnol.

L'Angleterre, après la mort de Ferdinand VII, reconnut la souveraineté de sa fille Isabelle; car s'il était assez naturel, d'une part, que la Grande-Bretagne ne contestât point un ordre de succession au trône qui dérivait d'un principe admis et pratiqué par elle-même, la non-reconnaissance de la loi salique, elle avait, d'ailleurs, comme nous venons de l'indiquer, pour mobile essentiel et caché d'obtenir de l'Espagne, grâce à cette apparente condescendance, de précieux avantages commerciaux.

Sir George Villiers, aujourd'hui lord Clarendon, était alors ministre à Madrid. Le marquis de Miraflores ne tarda pas à être nommé ambassadeur à Londres où il arriva le 5 avril 1834. Sa première conférence avec lord Palmerston eut lieu le 9 de ce même mois; le marquis s'empressa de présenter une note, par laquelle il proposait la conclusion d'un traité entre l'Angleterre, le Portugal et l'Espagne; lord Palmerston, après quelques pourparlers, en admit les bases, et la France, par les soins du prince de Talleyrand, ne tarda pas à entrer comme partie intégrante, dans cette convention collective, historiquement connue sous le nom de traité de la quadruple-alliance.

Par les stipulations principales qui s'y trouvaient contenues, le duc de Bragance, régent du Portugal, au nom de la reine dona Maria, s'obligeait à

user de tous les moyens en son pouvoir, pour contraindre don Carlos à quitter le territoire portugais, où il s'était réfugié. A son tour, la reine régente d'Espagne, sollicitée par S. M. T. F. et déterminée, en outre, par les justes griefs qu'elle était en droit d'invoquer contre l'infant dom Miguel, pour l'appui prêté par ce prince au prétendant à la couronne d'Espagne, s'engageait à envoyer un certain nombre de troupes en Portugal. Ces troupes, entretenues aux frais du gouvernement espagnol, devaient quitter le territoire portugais, après l'expulsion des infants don Carlos et dom Miguel, et aussitôt que S. M. T. F. ne jugerait plus leur présence nécessaire. La France, comme nous allons le voir, promettait également son concours dès qu'il serait réclamé par les hautes parties contractantes : quant à l'Angleterre, son rôle était nettement accusé dans l'article III, que nous rapportons textuellement.

« S. M. le souverain du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'engage à coopérer à l'expédition, en faisant soutenir par des forces navales anglaises, les opérations qui seront entreprises, conformément aux stipulations du présent traité, par les troupes combinées de l'Espagne et du Portugal. »

Là ne se bornaient pas les engagements de l'Angleterre, et l'article III additionnel contenait la clause suivante :

« S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, s'oblige à fournir à S. M. Catholique, des armes et des munitions de guerre, et en outre, à l'appuyer au besoin, avec des forces navales anglaises. »

Ainsi la coopération était complète ; non-seulement l'Angleterre promettait à l'Espagne le concours de ses marins, mais elle fournissait à cette guerre des ressources et des aliments, préparant avec habileté, par cette assistance efficace, le succès désormais certain de ses combinaisons et de ses espérances. Néanmoins, l'attitude prise par les généraux espagnols avait singulièrement irrité Guillaume IV ; il n'avait pu apprendre sans indignation de sir George Villiers, son ministre à Madrid, les actes de cruauté, les traitements barbares exercés contre les carlistes, par les officiers de la reine, et, dans un élan de noble colère, il écrivit à lord Palmerston, une lettre, dont la pensée du moins, mérite d'être conservée par l'histoire. Guillaume IV enjoignait d'abord à son ministre de faire savoir au marquis de Miraflores, qu'il adhérait à la demande du gouvernement espagnol, relative à l'envoi sur les côtes du nord de l'Espagne de plusieurs bâtiments de l'escadre anglaise commandée par le vice-amiral Parker. Ces bâtiments recevraient l'ordre de pénétrer, en cas de nécessité, dans l'un des ports de la côte, sans prendre

toutefois aucune part à la lutte qui se poursuivait dans les provinces. Le roi exprimait ensuite avec énergie, la surprise et le dégoût que lui inspiraient les sanguinaires violences commises par le général Quesada et par les autres généraux constitutionnels, violences contraires aux droits de l'humanité et aux lois de la plus vulgaire justice. Il approuvait hautement les représentations faites à cet égard par sir George Villiers à M. Martinez de la Rosa, et, regrettant leur inutilité, il annonçait son intention formelle de refuser le concours, même le plus indirect, au gouvernement espagnol, si l'on persistait dans un système de cruautés aussi révoltant. En conséquence, prescrivant à lord Palmerston de faire connaître à la reine régente, par l'entremise du marquis de Miraflores, son désir intime et personnel de voir les généraux espagnols rappelés sévèrement aux sentiments d'humanité dont il n'est permis de s'écarter dans aucune guerre ni dans aucun temps, il souhaitait que la reine trouvât, dans la nature même de ces représentations, une preuve des vœux qu'il formait pour son prochain triomphe et la prospérité de son règne. Il rappelait, enfin, l'amnistie générale récemment proclamée par la reine mère, et la félicitait « d'avoir montré, par ce grand acte, que son cœur était ouvert à la douceur et à la clémence, vertus particulières à son sexe. »

Les événements se succédèrent, au reste, en Espagne, avec une extrême rapidité; l'influence morale du traité de la quadruple alliance s'y était fait vivement sentir dans un sens favorable à la royauté constitutionnelle. L'infant don Carlos poursuivi comme rebelle selon la rigueur des lois espagnoles, banni, dépouillé de ses biens, avait franchi les frontières et cherché un refuge en Portugal, auprès de dom Miguel qui, après la prise de sa capitale, s'épuisait en de vains efforts pour soutenir une lutte désormais inutile.

La portée matérielle du traité produisit encore une sensation bien plus grande, lorsqu'on vit le corps d'armée espagnol réuni sous le ministère Zea Bermudez et confié au commandement du général Rodil, entrer tout à coup en Portugal, culbuter à la rencontre d'Asseicerra les troupes de dom Miguel et forcer les deux prétendants à s'éloigner du territoire portugais. Don Carlos, exposé à un péril imminent, s'était réfugié à bord du navire anglais le *Donegal*. Il arriva à Portsmouth le 12 juin 1834, et un grand nombre d'officiers carlistes s'empressèrent de le rejoindre en Angleterre. Cette circonstance, connue du cabinet espagnol, lui avait causé de justes perplexités. Le marquis de Miraflores fut donc chargé d'appeler l'attention du ministère anglais sur le danger que pouvait offrir, pour la sécurité future de l'Espagne, une réunion d'hom-

mes qui gardaient l'espoir et recherchaient les moyens de tenter contre le gouvernement de ce pays une expédition nouvelle. Le marquis de Miraflores interrogeait également les intentions du cabinet de Londres au sujet de la personne du prétendant; mais il n'obtint pas de réponse, et, comme nous le dirons plus tard, don Carlos profita, sur ces entrefaites, des facilités qui lui étaient laissées pour quitter précipitamment l'Angleterre, traverser la France et passer avec un étonnant bonheur en Espagne, après le court séjour qu'il fit à Paris chez un banquier français.

Le traité de la quadruple alliance ne devait d'abord se signer qu'à trois : la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal. M. de Talleyrand instruit un peu tard de l'imminence de cette triple convention et comprenant aisément le danger qu'il pouvait y avoir pour la monarchie de 1830 à être tenue à l'écart dans une pareille circonstance, employa tout ce qui lui restait encore d'habileté et de forces pour parvenir à se faire admettre en quatrième. Il en vint à ces fins auxquelles il tendait avec une ardente et sénile impatience; l'article IV du traité fut ainsi rédigé : « Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes pour atteindre complétement le but du traité, sa majesté le roi des Français s'engage à faire à cet égard ce qui serait arrêté de

commun accord entre elle et ses trois augustes alliés. » Le prince de Talleyrand, fier d'avoir pu faire participer la monarchie de 1830 à cette œuvre collective, exagéra ce demi-succès dans ses correspondances avec le roi. Ce fut, du reste, son dernier acte politique, et peu de mois après il quittait Londres avec la volonté absolue de renoncer à son ambassade. Depuis quelque temps l'état de sa santé s'était singulièrement aggravé. Il subissait difficilement certaines influences atmosphériques, et l'hiver de Londres lui préparait toujours de cruelles épreuves. Le prince comprenait d'ailleurs que les affaires de l'Angleterre, en prenant pour ainsi dire une physionomie plus jeune, plus caractérisée, mais aussi plus ardente, commençaient à sortir de ces traditions qu'il aimait, qu'il connaissait à fond, et que la science diplomatique telle qu'il l'avait acquise, telle qu'il la pratiquait, ne trouverait bientôt plus d'applications utiles entre la politique extrême des whigs et les combinaisons ultra-tories que cette politique devait nécessairement amener selon ses prévisions. Avec les hommes du passé, de la vieille école, il se trouvait (et cela se concevait facilement) plus à son aise qu'avec lord Palmerston ou tout autre ministre nouveau. Ce sentiment intime et la fatigue des affaires déterminèrent la résolution du prince de Talleyrand. En passant à Paris, il prit à peine le temps de recommander

au roi de former un ministère tiers-parti (on sait que cette combinaison ne put aboutir) et de refuser pour lui-même la présidence de ce cabinet que Louis-Philippe le pressait d'accepter. Il courut chercher du repos sous les ombrages de Valençay, où la duchesse de Dino, fidèle appui de ses vieux jours, lui prodiguait des soins qui charmèrent les dernières années de sa vie. On parlait déjà vaguement d'une correspondance du prince avec l'archevêque de Paris, M. de Quelen, d'entrevues avec l'abbé Dupanloup pendant son court séjour à Paris. M. de Talleyrand prétendait-il mettre ordre à ses affaires spirituelles comme à ses affaires temporelles? soigner l'âme aussi bien que le corps? Les hommes de son intimité disaient qu'il était encore trop tôt pour se livrer à ces heureuses et salutaires inspirations. Toujours est-il que, peu de temps après, le prince de Talleyrand adressait à M. de Rigny la curieuse lettre suivante :

« Monsieur le comte, lorsque la confiance du roi m'appela, il y a quatre ans, à l'ambassade de Londres, la difficulté même de la mission, me fit obéir; je crois l'avoir accomplie utilement pour la France et pour le roi, deux intérêts toujours présents à mon esprit, étroitement confondus dans ma pensée. Dans ces quatre années, la paix générale maintenue a permis à toutes nos relations de

se simplifier; notre politique, d'isolée qu'elle était, s'est mêlée à celle des autres nations; elle a été acceptée, appréciée, honorée par les honnêtes gens de tous les pays. La coopération que nous avons obtenue de l'Angleterre, n'a rien coûté ni à notre indépendance, ni à nos susceptibilités nationales; et tel a été notre respect pour le droit de chacun, telle a été la franchise de nos procédés, que loin d'inspirer de la méfiance, c'est notre garantie que l'on réclame aujourd'hui contre cet esprit de propagandisme qui inquiète la vieille Europe. C'est assurément à la haute sagesse du roi, à sa grande habileté, qu'il faut attribuer des résultats aussi satisfaisants. Je ne réclame pour moi-même d'autre mérite que celui d'avoir deviné avant tout la pensée profonde du roi, et de l'avoir annoncée à ceux qui se sont convaincus depuis de la vérité de mes paroles. Mais aujourd'hui que l'Europe connaît et admire le roi; que par cela même, les principales difficultés sont surmontées; aujourd'hui que l'Angleterre a peut-être un besoin égal au nôtre de notre alliance mutuelle, et que la route qu'elle paraît vouloir suivre doit lui faire préférer un nom à traditions moins anciennes que le mien, aujourd'hui, je crois pouvoir, sans manquer de dévouement au roi et à la France, supplier respectueusement Sa Majesté d'accepter ma démission; et je vous prie, monsieur le ministre, de la lui présenter.

Mon grand âge, les infirmités qui en sont la suite naturelle; le repos qu'il conseille, les pensées qu'il suggère, rendent ma démarche bien simple, ne la justifient que trop, et en font même un devoir. Je me confie à l'équitable bonté du roi pour me juger ainsi. » Dans certaines situations politiques, c'est presque mourir que s'éloigner de la scène active. Cela était surtout vrai, pour le prince de Talleyrand. Rentré dans la vie privée, c'est-à-dire dans un rôle purement consultatif, il est entièrement mort pour l'histoire. D'autres personnages de son temps avaient, cette même année, naturellement disparu: C'étaient le général Lafayette, le comte Rœderer, l'abbé Sieyès, tous morts pleins de jours et, peut-être, exempts d'illusions. Il est heureux, pour l'ami de Washington, de n'avoir pas assisté à notre second essai de République. 1848, avec ses tentatives socialistes, ne lui eût inspiré qu'un immense dégoût.

IV

Nous avons vu que don Carlos était parvenu à gagner les frontières du nord de l'Espagne. Sa présence en Navarre produisit un effet immense, et le parti carliste, exalté, se donna aussitôt une orga-

nisation militaire, très-sérieuse, sous la direction de chefs habiles et hardis, parmi lesquels allait se faire aisément remarquer par sa capacité hors ligne, un homme que la nature et l'instinct avaient créé général d'armée, le célèbre Zumalacarrégui.

Le cabinet de Madrid ne pouvait pas se le dissimuler : le courage des populations basque et navarraise, leur énergique fanatisme surexcité au nom de l'autel et du trône, les subsides plus ou moins secrètement accordés à don Carlos par les puissances absolues, l'attitude personnelle du prétendant et sa confiance en sa cause, tout se réunissait pour faire de l'insurrection carliste une tentative de la plus haute gravité. Ce danger n'était pas le seul, du reste, qui menaçât en ce moment la royauté constitutionnelle de la fille de Ferdinand VII. En regard du soulèvement des provinces occidentales de l'Espagne, il s'opérait à Madrid même un mouvement d'opinion révolutionnaire favorable au rétablissement de la constitution de 1812, et non moins dangereux que la prise d'armes de don Carlos. Entre ces deux dangers d'origine si diverse, l'un provenant du réveil de l'ancien régime espagnol, l'autre du développement des idées démocratiques, qu'allait faire le gouvernement d'Isabelle ? M. Martinez de la Rosa se sentant déjà dépassé par les événements, était prêt à abandonner le pouvoir ; les nouvelles des provinces devenaient

chaque jour plus inquiétantes; le parti constitutionnel qui se pressait autour de la reine Marie Christine, se divisait en deux fractions. L'une cherchant à terminer la guerre civile par une transaction honorable pour les deux antagonistes, était d'avis qu'il convenait d'entrer en pourparlers avec le prétendant, et de traiter avec lui sur les bases suivantes, qu'il serait, disait-on, disposé à accepter : abdication en faveur de son fils, lequel prendrait alors le nom de Carlos VI; mariage de ce prince avec la jeune Isabelle; reconnaissance des dettes nationales consolidées jusqu'à la mort de Ferdinand VII; enfin, amnistie pleine et entière pour tout délit politique antérieur. L'autre fraction du parti ne voyait de salut que dans une intervention anglo-française. Elle la réclamait, en vertu des articles additionnels 1 et 2, au traité de la quadruple alliance. Ces articles ajoutés, comme disait le préambule, parce que les hautes parties contractantes ayant pris en sérieuse considération les derniers événements de la Péninsule, s'étaient convaincues que l'état des affaires de ce pays exigeait de nouvelles mesures pour atteindre complétement le but qu'elles s'étaient proposé; ces articles étaient ainsi conçus : « Art. 1er. S. M. le roi des Français s'oblige à prendre sur les frontières de ses États les mesures les plus propres à empêcher les insurgés d'Espagne, de recevoir du territoire français

aucune espèce de secours en armes, hommes ou munitions de guerre. Art. 2. S. M. le roi de la Grande-Bretagne s'oblige à donner à Sa Majesté Catholique les armes et munitions de guerre dont elle pourrait avoir besoin et, en outre, à aider Sa Majesté Catholique avec une force navale. » Rien de plus clair assurément, que ce texte, et s'il n'y était aucunement question d'intervention en ce qui touchait la France, l'Angleterre s'y engageait seulement à prêter un concours maritime que la présence d'une de ses flottes sur les côtes d'Espagne eût suffisamment caractérisé. Le parti constitutionnel n'hésita pas, cependant, dans sa crainte de voir, après un succès de don Carlos, la prise d'une ville importante, par exemple, les puissances absolutistes reconnaître comme légitime la souveraineté de ce prince, le parti constitutionnel n'hésita pas à adopter ce dernier avis et à demander l'intervention à Paris comme à Londres.

A Paris, le roi était en principe opposé à l'intervention, parce qu'il redoutait les complications européennes qu'elle pourrait entraîner. Quant à son conseil, il n'était pas d'accord dans cette difficile question. Si M. Thiers se montrait très-partisan d'une politique active et assez belliqueuse pour rendre à la France l'attitude qu'elle avait jadis en Europe où, suivant lui, elle n'occupait plus maintenant la position indépendante et digne,

prise autrefois par elle et gardée en face de l'Europe même sous le gouvernement de la restauration, il n'en était pas ainsi de MM. le duc de Broglie et Guizot très-hésitants, très-timorés, redoutant, et avec raison, il faut le dire, les susceptibilités des grandes cours occidentales, faiblement convaincus, d'ailleurs, du succès matériel et très-préoccupés des souvenirs rétrospectifs de la guerre d'Espagne, si fatale à l'empereur Napoléon. On consulta une dernière fois le prince de Talleyrand; il répondit d'une façon négative. Les discussions ministérielles se succédèrent aux Tuileries, sans produire autre chose qu'une division de plus en plus marquée entre les conseillers de Louis-Philippe, qui lui-même désapprouvait hautement l'intervention directe. Enfin, le duc de Broglie exprima, en la motivant fortement, l'opinion qu'avant de prendre aucun parti décisif, le gouvernement anglais fût consulté. C'était agir, en effet, suivant l'esprit et la lettre du traité de la quadruple alliance. Cet avis fut donc adopté. La démarche faite auprès du cabinet de Londres n'amena, comme Louis-Philippe l'avait prévu, qu'un refus formel d'intervenir directement dans les affaires espagnoles; toutefois, en transmettant cette réponse, le gouvernement anglais indiquait nettement quelle serait sa conduite ultérieure relativement à l'Espagne. Ce qu'il voulait, c'était

une intervention indirecte, une coopération suffisamment dissimulée, mais active. Déjà même, il était entré dans cette voie : Lord Elliot, envoyé dans les provinces basques, avait conclu à Logrono un traité relatif à l'échange des prisonniers, traité auquel il a donné son nom. A cette même époque, l'escadre anglaise commandée par lord John Hay et chargée de surveiller les côtes de Biscaye, opérait l'arrestation de plusieurs bâtiments étrangers, portant à leur bord des secours destinés à l'armée carliste. Le cabinet de Londres avait, en outre, encouragé la formation d'une légion anglaise auxiliaire à la solde de l'Espagne. Ce corps ne tarda pas à s'élever à douze mille hommes; mais il se trouva composé de recrues, de soldats inaguerris qui apportèrent dans la Péninsule leurs habitudes de déprédation, de négligence, d'indiscipline, et coûtèrent à l'Espagne deux cents millions de réaux sans aucune compensation sérieuse. Le gouvernement de Louis-Philippe, suivant la voie que l'Angleterre lui traçait ainsi, organisa aussitôt au delà des Pyrénées, une légion française forte de sept mille hommes. Les éléments qui devaient la composer en avaient été choisis avec soin. Remarquable par son expérience militaire, la rigidité de sa tenue et une stricte observance de la discipline, la légion française excita l'admiration des habitants, et rendit d'importants services, bien que les conditions

toutes spéciales de cette guerre lui refusassent les moyens d'influer sur les événements d'une manière décisive.

Ce résultat incomplet ne pouvait naturellement pas satisfaire M. Thiers, car il répondait trop imparfaitement à sa pensée d'ambition nationale; les mécomptes de l'historien-ministre, ses luttes avec la volonté si arrêtée du roi, furent bien près alors de motiver irrévocablement sa démission qu'il offrit plusieurs fois à Louis-Philippe. Et cependant, jamais son dévouement n'avait été plus nécessaire au gouvernement de 1830, menacé en ce moment d'une terrible catastrophe.

En étudiant la période historique des dix-huit années de la monarchie de juillet, il est impossible de ne pas faire cette remarque, qu'aussitôt que les tentatives armées, que les combats de la rue commencent à devenir plus rares, les attentats, isolés ou non, contre la personne royale, se produisent, se multiplient et ne cessent plus qu'avec le règne lui-même. Il semble, en vérité, qu'une vengeance providentielle poursuive l'usurpateur, en dépit de ses qualités privées et de ses fréquentes bonnes intentions. Né de l'anarchie populaire, sorti d'un sanglant désordre, il paraît destiné à être renversé ou à périr de la main du peuple. Singulière destinée, mais aussi, bien frappante leçon!

En pouvait-il être autrement, du reste, dans ce



chaos politique et social où la violente perturbation de juillet avait plongé le pays? lorsque toutes les traditions sont renversées, quand le juste et l'injuste, le bien et le mal ne sont pour ainsi dire plus que des mots; quand tout ce qui fait la grandeur des nations est incompris ou méconnu; lorsque la religion est traitée de faiblesse surannée, l'honneur de duperie; lorsque dans les livres, sur le théâtre, cette grande école du peuple, tout ce qu'il y a de respectable, de sacré, de consolateur, dans la civilisation humaine, est livré aux railleries de la foule, pourquoi s'étonnerait-on que de détestables pensées germassent dans les esprits égarés, dans les cœurs pervertis? Non, non, il n'est pas permis de s'étonner; à pareille semence il faut pareille moisson.

Cet anniversaire des trois journées de juillet, qui lui avaient donné une couronne, Louis-Philippe, jusque dans les dernières années de son règne, aimait à le célébrer. Pour tout ce qui l'entourait, elles apportaient un souvenir et des devoirs pénibles; pour lui, elles avaient un charme secret qu'il cherchait à renfermer dans les profondeurs de sa pensée, mais qu'on pouvait aisément deviner à certains indices extérieurs. Une revue de la garde nationale parisienne complétait d'ailleurs le programme de ces fêtes, et le roi ne redoutait pas encore de se trouver en contact avec cette milice

bourgeoise qui paraissait jusque-là si disposée à soutenir sa politique et son trône.

Le programme de 1835 ressemblait, sous ce rapport, à tous ceux qui l'avaient précédé. Seulement, c'était sur la ligne des boulevards, que la revue des gardes nationales de Paris et de la Banlieue devait être passée le 28 juillet. Déjà des bruits de complot avaient circulé, et la police mal faite, mal renseignée, en dépit des efforts souvent peu adroits de M. Gisquet, avait accueilli ces rumeurs, sans en découvrir l'origine. Le roi en était instruit, et du reste, depuis la singulière évasion des prisonniers de Sainte-Pélagie, Louis-Philippe demeurait convaincu que sa police était impuissante à prévenir un attentat dirigé contre sa personne, ce qui ne l'empêcha pas d'insister pour passer la revue, malgré les observations de plusieurs des ministres. Ceux-ci, sans admettre précisément l'idée d'un complot, savaient que des compagnies de la garde nationale devaient, en défilant, crier « vive l'amnistie » et ils redoutaient presque, comme un péril, cette manifestation d'opinion. Nous avons eu trop souvent l'occasion de le dire déjà, pour qu'il soit nécessaire de le répéter ici : le roi était très-brave et son sang-froid allait, dans cette triste journée, être mis à une rude épreuve. Déjà, en effet, on ne pouvait plus douter que quelque trame sinistre ne s'ourdît dans l'ombre et, indépendam-

ment des vagues rumeurs que nous avons mentionnées, M. Gisquet avait reçu d'un commissaire de police, la communication suivante, transmise dans la soirée du 27 : « Monsieur le préfet, un honnête fabricant, électeur, père de famille, et qui désire n'être pas nommé, est venu ce soir me trouver à l'Opéra où j'étais pour la surveillance de la répétition du ballet de l'*Ile des Pirates*. Il m'a dit que des conjurés avaient préparé une nouvelle machine infernale pour attenter demain aux jours du roi, pendant la revue, sur les boulevards; que cette machine était placée à la hauteur de l'*Ambigu*. On croit qu'il s'agit d'un souterrain pratiqué dans quelque cave avancée sur les boulevards et où des tonneaux de poudre ont été introduits. Ces renseignements nous paraissent importants, nous nous empressons de les transmettre à M. le préfet, en ajoutant que demain à sept heures, les conjurés doivent se réunir dans un lieu qui n'est connu que d'eux. » Cette lettre, écrite le 27 juillet, à onze heures et demie du soir, était signée de M. Dyonnet, commissaire du quartier de l'Opéra. Le lendemain, comme le faubourg du Temple se trouvait le plus particulièrement désigné dans tous les rapports de police, comme point dangereux de la promenade militaire du roi, on y répandit un grand nombre d'agents, chargés de surveiller les fenêtres et même de pénétrer au besoin dans les maisons

suspectes. Mais toutes ces précautions furent insuffisantes pour prévenir l'attentat qui menaçait les jours de Louis-Philippe et de ses fils.

La revue, favorisée par un éclatant soleil, était depuis longtemps commencée. Les régiments de l'armée et les légions de la garde nationale se faisant face sur toute la ligne des boulevards, présentaient un admirable coup d'œil d'ensemble ; le roi à cheval, entouré de trois de ses fils, les ducs d'Orléans, de Nemours et le prince de Joinville, suivi d'un état-major nombreux où on remarquait deux maréchaux, le duc de Trévise et le comte de Lobau, était arrivé en face de la 8e légion de la garde nationale sur le boulevard du Temple. Le cortége marchait au pas. Il était, par ordre du préfet de police, devancé, à droite et à gauche de la chaussée, par des agents chargés d'éclairer sa route et de l'arrêter au besoin, si quelque visage suspect eût apparu dans la foule. Tout à coup, à la hauteur du café dit le Jardin Turc, Louis-Philippe portant ses regards sur la gauche, aperçoit une légère fumée partant d'une fenêtre à demi-masquée par une jalousie. Il comprend instinctivement que cette fumée est celle d'une mèche, et dit en se penchant sur son cheval, au prince de Joinville, très-rapproché de lui : « Joinville, ceci est pour nous ! » Au même instant, une assez forte détonation se fait entendre, des balles sifflent, plusieurs

chevaux s'abattent, des hommes tombent au milieu de l'état-major consterné, et la foule, qui ne peut encore s'expliquer cet affreux désordre, s'enfuit éperdue, dans la contre-allée du boulevard où des gardes nationaux, des femmes, une jeune fille sont tombés en poussant de lamentables cris. Au milieu de l'inexprimable confusion d'une telle scène, le roi pâle, vivement impressionné, a cependant conservé tout son sang-froid. Il fait un geste exprimant qu'il est sain et sauf. Les troupes et la garde nationale l'acclament. Et lui, songeant aussitôt aux angoisses possibles de la reine qui l'attend sur la place Vendôme, à l'hôtel de la chancellerie, fait aussitôt partir un officier de l'état-major civique, M. Horace Vernet, pour porter à Marie-Amélie la nouvelle que ni lui ni ses enfants n'ont été atteints par le plomb révolutionnaire.

Les victimes n'étaient déjà que trop nombreuses, hélas! et si le roi, si les princes avaient été miraculeusement préservés au milieu de cette destruction habilement préméditée, le maréchal Mortier, le général Lachasse de Vérigny, le colonel de gendarmerie Raffé, le capitaine de Villate, M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion, étaient, outre quatre gardes nationaux, un vieillard et deux femmes du peuple, tombés mortellement frappés. On comptait en tout douze morts et vingt-huit blessés. Unique et sanglant résultat d'une tentative

d'autant plus odieuse, qu'elle n'avait pas reculé, pour arriver à son but, devant le massacre de tant de gens dont la perte était inutile, dont la mort devait rester étrangère aux calculs de la politique.

Au moment où la détonation faisait lever les yeux vers cette fenêtre à demi close, qui laissait échapper une fumée épaisse, on avait aperçu, suspendu à une corde, et se laissant glisser jusqu'au toit plat situé un peu au-dessous de lui, un homme pâle, ensanglanté, qui, s'élançant par la fenêtre ouverte d'une mansarde placée sur son passage, avait pénétré dans la maison voisine, et s'était précipité dans l'escalier de cette maison pour gagner la cour; il y fut arrêté par les agents plus prompts que lui, car ses blessures ralentissaient sa course; cet homme, c'était l'assassin. On le conduisit aussitôt dans la chambre qu'il venait de quitter, et on procéda à un premier interrogatoire, en présence de la machine dont les débris (l'explosion l'avait mise en pièces) pouvaient encore indiquer toute la puissance meurtrière. Elle était composée de vingt-cinq canons de fusil, disposés en éventail, sur deux traverses en bois soutenues par quatre pieds solidement reliés entre eux. Plusieurs de ces fusils, beaucoup trop chargés, avaient éclaté et blessé l'assassin. Interrogé sur son nom et ses antécédents, ce dernier déclara d'abord s'appeler Gérard, nom d'emprunt sous lequel il était connu dans la maison

qu'il habitait depuis quelque mois seulement, et où il se faisait passer pour un ouvrier mécanicien. Mais la police, toujours active et ingénieuse après coup, ne tarda pas à obtenir des renseignements complets sur son individualité. On sut qu'il se nommait Joseph Fieschi, et qu'il était né dans le canton de Vico, près de Bastia, le 3 décembre 1790. Incorporé dans la légion corse, au service du gouvernement napolitain, sous le règne du roi Murat, Fieschi avait fait la campagne de Russie. Puis, licencié en 1814, et condamné pour vol deux ans plus tard, à la peine de dix années de réclusion, il était parvenu, après la révolution de juillet, à se faire passer pour une victime des réactions politiques et à obtenir une pension. Plus tard, cet homme avait été employé par M. Baude, à surveiller des sociétés secrètes et, véritable *bravo* à la solde de tous les partis, c'était cette fois au profit du désordre, qu'il venait d'accomplir sa sanglante besogne. Deux complices l'avaient aidé dans la perpétration du crime, dont ils lui avaient inspiré la pensée ; l'un nommé Morey, vieillard de soixante-deux ans, type frappant du vieux jacobinisme ; austère, entêté dans sa foi républicaine, prêt à tout sacrifier au triomphe de ses idées politiques ; l'autre nommé Pepin, petit commerçant parisien, cherchant à se donner de l'importance en s'affiliant à une société secrète, haineux, jaloux de toute supériorité, sou-

haitant l'anarchie, afin d'en profiter pour grandir sa situation, en un mot chef de section dans la *Société des Droits de l'homme* dont Morey, ainsi que Fieschi, étaient membres. Deux subalternes, Boireau et Bescher, ouvriers affiliés à la même société politique, avaient superficiellement trempé dans ce complot; Morey en était l'âme comme Fieschi en était le bras.

Providentiellement arraché à un danger immense, Louis-Philippe était trop habile pour ne pas tirer tout le parti possible de la situation nouvelle que l'indignation publique lui faisait dans l'opinion. Il avait ordonné que les funérailles des victimes eussent un remarquable caractère de grandeur et de deuil. Le résultat dépassa son attente. Rien de plus émouvant, que ce funèbre spectacle de quatorze corbillards, traversant lentement tout l'espace compris entre l'église Saint-Paul, près la place de la Bastille, où les corps avaient été déposés, et l'Hôtel des Invalides où la cérémonie religieuse devait avoir lieu. Le peuple parisien fut singulièrement impressionné par ce lugubre et saisissant appareil. Jamais les révolutions n'avaient encore produit à ses yeux une scène de cette nature. Sur tous les points du parcours le cortége fut accueilli par des démonstrations qui traduisaient très-clairement la répulsion populaire pour cette hécatombe politique. Partout l'émotion des masses fut profonde.

La cérémonie funèbre eut lieu le 5 août, et dès la veille, le roi avait fait porter à la chambre des Députés une série de projets de lois sur les cours d'assises, le jury et la presse périodique. Ces lois répressives étaient désormais, dans la pensée royale, complétement adoptée par le ministère, indispensables à la sécurité gouvernementale; il fallait que le chef de l'État, que le pouvoir lui-même fussent suffisamment garantis; il importait de sortir de l'ornière arnarchique dans laquelle on avait maintenu depuis cinq années, la royauté de juillet. Louis-Philippe avait fait précéder la présentation à la chambre de ces projets de lois par une proclamation adressée au peuple français, et qui commençait ainsi : « Français! la garde nationale et l'armée sont en deuil; des familles françaises ont été désolées ; un affreux spectacle a déchiré mon cœur. Un vieux guerrier, un vieil ami épargné par le feu de cent batailles, est tombé à mes côtés, sous les coups que me destinaient des assassins; ils n'ont pas craint, pour m'atteindre, d'immoler la gloire, l'honneur, le patriotisme des citoyens paisibles, des femmes, des enfants, et Paris a vu verser le sang des meilleurs Français, aux mêmes lieux et le même jour où il coulait il y a cinq ans pour le maintien des lois du pays... La douleur publique, qui répond à la mienne, est à la fois un hommage offert à de nobles victimes, et

le témoignage éclatant de l'union de la France et de son roi. Mon gouvernement connaît ses devoirs, il les remplira. »

Le projet de loi sur les cours d'assises, avait été inspiré par les incidents récents du procès d'avril. Il avait pour but de donner au garde des sceaux le pouvoir de multiplier ces cours autant qu'il en serait besoin, aux procureurs généraux celui de simplifier les formalités de mise en jugement, et enfin au président de la cour, la faculté de faire retirer les accusés qui troubleraient l'ordre, et de prononcer le jugement en leur absence. La loi sur le jury modifiait les dispositions du code, relatives à cette institution si imparfaite en lui donnant le vote secret, et en diminuant de huit à sept voix la majorité exigée pour la condamnation. La loi sur la presse, la plus importante des trois et celle qui devait nécessairement agir le plus directement sur l'esprit des masses, déployait une rigueur nécessaire, sans doute, mais qui prouvait que l'ordonnance de juillet 1830, relative aux journaux ou écrits périodiques n'était pas après tout, si coupable qu'on avait bien voulu le dire. Il était même facile de retrouver entre les deux un air de parenté, que les feuilles légitimistes firent remarquer avec raison. Il est certain, et on ne saurait trop le répéter, que dans les sociétés humaines, il n'y a, il ne peut y avoir qu'une seule manière de gouverner, quelle

que soit, d'ailleurs, la formule gouvernementale que l'on applique. Sort-on volontairement ou par force de ces conditions indispensables de toute autorité sérieusement pratique? on est aussitôt obligé d'y rentrer, et l'on prend pour cela le meilleur prétexte possible : c'est ce qui arrivait en cette circonstance au gouvernement de juillet; c'est ce qui arrivera toujours à tous les gouvernements, fruits de la pensée humaine.

Cette loi sur la presse, tout en punissant l'offense à la personne du roi d'une amende de 10 à 50,000 fr., appliquait la même peine à toute attaque contre le principe du gouvernement, commise par voie de publication, définition assez vague, assez obscure, pour pouvoir effrayer les journalistes, et leur faire pousser des cris de détresse, d'autant mieux que la loi interdisait formellement l'organisation de souscriptions en faveur des feuilles condamnées par les tribunaux. La censure était rétablie pour les dessins, gravures ou lithographies; elle l'était également pour les pièces de théâtre, et nul ne pourrait désormais ouvrir une salle de spectacle, sans avoir obtenu l'autorisation formelle du gouvernement.

Dès que la discussion s'engagea sur ces projets de loi, il fut aisé de comprendre que les ministres, en cherchant à frapper un grand coup n'avaient pas frappé trop fort; qu'ils étaient en parfaite com-

munion de pensée avec les chambres, et que le zèle de ces dernières dépasserait même l'espoir du roi. On put s'en convaincre tout d'abord, par l'attitude des commissions où une opposition faible, presque honteuse, se produisit à peine. Celle désignée pour examiner le projet de loi sur la liberté de la presse, alla même au delà des intentions du gouvernement en augmentant le taux du cautionnement exigé pour les feuilles périodiques et en l'élevant à la somme de 100,000 fr., avec obligation de le verser en numéraire. MM. Hébert, Parent et Sauzet avaient été nommés rapporteurs de ces trois lois sur les cours d'assises, le jury et la presse : « Messieurs, disait M. Hébert, toute innovation législative, surtout en matière criminelle, serait dangereuse si elle n'était l'expression d'un besoin vivement senti par la société ; mais le législateur manquerait à sa mission s'il ne s'empressait de répondre à ce besoin, dès qu'il en a reconnu l'existence. Dans un temps où les partis n'admettent plus de pouvoir que celui de la force et de la violence, une loi destinée à les comprimer eût peut-être obtenu l'assentiment public, alors même qu'il eût fait exception aux règles communes de juridiction et de pénalité. Le projet que vous avez confié à notre examen n'appelle point vos méditations sur les avantages ou les inconvénients d'une épreuve aussi grave. Loin de là, il vous offre la consolante

assurance que les lois ordinaires suffisent encore à la défense de la société, au maintien de l'ordre public. » C'était adroitement présenter la question à une assemblée qui, du reste, ne demandait pas mieux que d'être convaincue : « En sondant la profondeur de toutes les plaies sociales, disait à son tour M. Sauzet, nous avons trouvé une effroyable anarchie de doctrines, de pensées et de croyances; une licence sans frein envahissant la politique, les arts, la littérature, débordant jusques sur nos théâtres et nos places publiques. Nous avons trouvé un individualisme désespérant, sans foi dans la société ni dans lui-même, et poussant sous mille formes au suicide de tous deux... Le pouvoir, Messieurs, les uns l'outragent avec violence, les plus indulgents s'en défient; souvent les meilleurs citoyens le laissent périr. Une portion de la presse a déclaré une guerre à mort à la constitution du pays. Cette guerre, elle la poursuit à outrance, depuis cinq ans, et tant qu'il lui sera donné de la continuer avec cette audace, ce serait une déception manifeste que d'espérer le repos public. » Incontestables vérités, dont l'énoncé reportait involontairement l'esprit vers ces luttes qui, cinq ans auparavant, avaient inspiré les mêmes paroles à M. de Chantelauze, et soulevé des orages capables de renverser toute une dynastie.

Les défenseurs de cette loi sur la presse qui,

comme étant la plus draconienne fut aussi la plus discutée, se montrèrent nombreux et convaincus dans les deux chambres ; mais aussi de brillants esprits, de grandes renommées se complurent à faire retentir les deux tribunes de leurs attaques, de leurs sarcasmes contre ce gouvernement réduit à se défendre avec les armes tombées des mains de celui qui l'avait précédé. M. Royer-Collard avait à la chambre des députés vivement attaqué les lois judiciaires : « Comme vous, Messieurs, dit M. de Lamartine, à propos de la loi sur la presse périodique, comme vous, comme ces ministres de la religion qui ont reconnu le doigt de Dieu dans la conservation du chef de l'État, j'ai remercié la Providence d'avoir préservé le pays dans un homme. Comme vous aussi, après le premier saisissement d'horreur, j'ai regardé autour de moi, je me suis demandé quels étaient ces épouvantables symptômes, d'où venait le mal, où était le remède ? J'étais loin de m'attendre à cette loi de mort, à cette loi de martyre contre la presse, à cette loi qui restera dans les annales des aberrations, des ingratitudes humaines. Il y a peu de jours, vos ennemis les plus implacables vous accusaient de ces projets meurtriers, et je vous défendais de cette pensée comme d'une insulte à votre intelligence et à votre conscience politique. A la lecture de votre rapport, je me suis tu ; un tel pro-

jet de loi dépasse les espérances même de vos ennemis! » M. de Lamartine se retrouvait là tout entier, généreux, harmonieux, mais utopiste. Enfant de la presse, il défendait éloquemment sa mère; homme politique, il aurait dû reconnaître les incurables défauts de cette mère chérie, se voiler la face et garder le silence. Mais, il faut bien le dire, il y a de ces mirages qui attirent tous les nobles esprits, qui séduisent tout d'abord les intelligences d'élite; et bien heureux, lorsqu'à ces premières illusions, succède une appréciation plus sérieuse, plus calme, plus sensée. A la chambre des Députés, M. de Lamartine avait élevé la voix pour repousser le projet gouvernemental; à la chambre des Pairs, MM. de Montalembert et Villemain attaquèrent également le rapport sur la loi relative à la presse présenté, avec une grande netteté, par M. de Barante. C'était, si nous ne nous trompons, la première fois que M. de Montalembert faisait entendre cette parole brillante, destinée à de si grands succès, et qui en a fait un des maîtres de la tribune. La discussion fut beaucoup plus courte, du reste, à la chambre des Pairs qu'à celle des Députés. Deux séances suffirent à la pairie, pour examiner et approuver l'ensemble des projets présentés par le gouvernement. Elle comptait, en effet, dans ses rangs, un grand nombre d'hommes blanchis sous le harnais politique et plus épris d'une

réalité sévère peut-être, mais pratique, gouvernementale, que des plus attrayantes utopies. Une autre tâche, non moins grave, allait lui incomber, d'ailleurs. Convoquée de nouveau en cour de justice, c'était à elle qu'appartenait le devoir de juger les auteurs de l'attentat, dont les lois répressives de septembre n'étaient que la conséquence immédiate.

La première audience de la cour des Pairs eut lieu le 30 janvier 1836, et les accusés se montrèrent tels que les interrogatoires les avaient déjà fait connaître : Fieschi, un spadassin fanfaron; Morey, un vieux jacobin, ennemi des rois; Pepin, qui, parvenu à s'enfuir de Paris, avait été arrêté dans une retraite isolée à Magny, un type fréquent alors dans les faubourgs de Paris, de petit marchand, adversaire du pouvoir et jaloux des supériorités sociales. Timide à l'excès, ce dernier, après avoir eu, durant le procès, une attitude d'une incroyable faiblesse, reprit, lorsque son sort fut irrévocablement fixé, le calme, l'assurance, la dignité qui lui avaient d'abord fait complétement défaut. En somme, les débats de ce procès furent trop solennels. On fournit, en quelque sorte, un piédestal au misérable assassin qui, à la solde du premier venu, n'avait même pas su donner à son crime la grandeur d'une conviction sévère. On parut se complaire à ses discours prétentieux, à

ses sanglants lazzis, à son attitude éhontée. Si on espérait des aveux, ils furent payés trop cher, et la dignité des juges souffrit certainement des libertés trop grandes, trop prolongées que l'on permit à l'accusé. Une triste jeune fille, borgne et maladive, Nina-Lassave, dont nous ne mentionnons le nom que parce qu'il se lie étroitement à celui de Fieschi, devint elle-même l'objet indigne de la curiosité, de la sollicitude des salons. Quant à Boireau, affilié à la société des Droits de l'homme, la prévention qui s'élevait contre lui, n'était qu'une participation morale au complot qu'il avait connu. Bescher, le cinquième accusé, n'était coupable que d'avoir, sur la demande de Morey, prêté son passeport à Fieschi. L'accusation, en ce qui le touchait, fut abandonnée par le procureur général, M. Martin (du Nord) qui n'insista fortement que pour la condamnation de Fieschi, Morey et Pepin.

Le premier eut pour défenseurs MM. Patorni, Parquin et Chaix-d'Est-Ange. Le second, M. Dupont. Pepin fut défendu par MM. Philippe Dupin et Marie. Le 15 février 1836, la cour des Pairs condamnait ces trois hommes à la peine de mort et Boireau à vingt années de détention. Le 19, un échafaud se dressait à la barrière Saint-Jacques, et, par une matinée brumeuse, le triple sacrifice s'accomplissait devant une foule vivement impressionnée.

Fieschi, Morey, Pepin lui-même, montrèrent du courage dans ces suprêmes instants. Le parti républicain voulut faire du vieux clubiste Morey, un type particulier d'énergie jacobine, digne de toute l'admiration des sectaires. Il eut tort d'aller chercher là ses modèles. Ces trois noms sont demeurés comme une trinité du crime politique le moins excusable, dans le souvenir des masses parisiennes.

V.

La session de 1836 se ressentit naturellement de la secousse imprimée à l'opinion par l'effrayant attentat auquel Louis-Philippe et ses fils avaient si miraculeusement échappé. Mais si d'un côté les conservateurs se pressaient davantage autour du trône cruellement menacé, si l'homogénéité rendait leurs rangs plus compactes, le tiers-parti éprouvait comme un besoin de se faire pardonner le concours qu'il avait accordé au gouvernement lors du vote sur les mesures répressives de septembre, et n'aurait pas mieux demandé que de reconquérir de la popularité et des applaudissements en ourdissant contre le ministère quelque ténébreux complot, et en le frappant dans la frac

tion doctrinaire de ses membres. M. Thiers était fort entouré alors, et c'était tout simple. Son talent avait prodigieusement grandi au milieu des circonstances difficiles que l'on venait de traverser, et sa personnalité avait pris une importance tout à fait en rapport avec ce talent désormais incontesté, même par les hommes politiques les plus hostiles, les plus frondeurs. L'opposition sourde qui agitait les bancs du tiers-parti avait parfaitement compris de quelle importance il pouvait être pour elle de s'appuyer sur un personnage de cette valeur; elle s'efforça donc de le circonvenir habilement de telle sorte que si, dans le courant de la session, le ministère éprouvait quelque échec, M. Thiers, l'homme naturellement désigné pour gouverner la situation, se trouvât être aussi le candidat de son choix.

Cette stratégie parlementaire fut couronnée d'un assez prompt succès : M. Humann, ministre des finances, fort lié jadis avec M. de Villèle, avait partagé ses idées sur la conversion des rentes et la réduction des intérêts de la dette publique. Le 14 janvier, il était monté à la tribune pour faire entendre à la Chambre l'exposé des motifs qui précédait la présentation du budget, et on prêtait assez d'attention à cet exposé, lorsque tout à coup les paroles suivantes attirèrent à un haut degré l'attention de l'assemblée : « la réduction de la rente de 5 pour 100 touche à des questions de droit et de

fait; je m'expliquerai sur les unes et les autres. Le droit est sorti victorieux de la discussion qui s'est engagée sur ce sujet en 1824 : il est demeuré constant que nos lois l'autorisent, qu'elles n'admettent point que le créancier puisse contraindre son débiteur à demeurer sous le poids d'un engagement sans terme, la question d'équité ne présente pas plus d'incertitude que la question de droit. L'intérêt auquel le trésor peut obtenir les sommes nécessaires à son service est-il encore de 5 pour 100? Non certes. Vous pressentez, messieurs, à quel point la réduction de l'intérêt de la dette accroîtrait nos ressources; l'économie qui en serait le fruit assurerait l'équilibre de nos finances et nous permettrait de fonder, pour les entreprises d'utilité générale, un système d'encouragement qui donnerait une nouvelle et puissante impulsion aux progrès de la richesse. Les résultats économiques du projet sont palpables; aussi ne lui oppose-t-on que des considérations d'une autre nature qui doivent être appréciées sans doute mais auxquelles il ne faudrait pas subordonner entièrement les intérêts généraux du pays. Les conditions de l'opération décideraient d'ailleurs de l'impression des esprits, et comment celle-ci pourait-elle être fâcheuse si l'on procédait avec les ménagements que l'équité et la bienveillance réclament; si l'État offrait aux rentiers tous les avantages compatibles avec le but

qu'il s'agit d'atteindre? » La plus vive surprise se manifeste aussitôt dans l'assemblée. Le duc de Broglie, furieux de ce que M. Humann n'avait point consulté le conseil avant de faire une déclaration semblable, témoigne, par sa pantomime animée, son étonnement et sa colère. Enfin un député, M. Augustin Giraud, déclare qu'il se propose d'interpeller les ministres dans la séance du 18 janvier, et la Chambre se sépare très-agitée.

M. Humann avait mal agi à l'égard de ses collègues. Il est certain qu'une question de cette importance, une question qui intéressait précisément et à un si haut degré la petite bourgeoisie parisienne, ne devait pas être jetée à l'improviste dans l'arène parlementaire. C'était une imprudence suprême ou une mauvaise action. MM. de Broglie, Guizot, Duchâtel se plaignirent vivement au roi, fort mécontent lui-même de la conduite de son ministre. Il fut aussitôt décidé que M. Humann serait sacrifié, et le 18 janvier, jour choisi précisément pour les interpellations annoncées, le *Moniteur* annonçait la nomination de M. d'Argout comme ministre des finances. C'était de la part de M. d'Argout un acte de pur dévouement, car il savait le ministère fortement ébranlé. Il n'accepta du reste qu'à la condition formelle de se réserver le gouvernement de la banque, position à laquelle il tenait et avec raison. Les interpellations n'en eurent pas moins lieu;

il y eut un certain embarras dans la réponse de M. Humann à M. Augustin Giraud, et le duc de Broglie ferma en quelque sorte la discussion par un mot resté célèbre dans la chronique parlementaire de ce temps « On demande s'il est dans l'intention du gouvernement de proposer la réduction de la rente? Je réponds : Non. Est-ce clair? »

Tout n'était pas dit pourtant, et l'opposition avait trouvé le point vulnérable du ministère : il déclarait hautement, solennellement qu'il repoussait la mesure; il ne s'agissait donc plus pour le renverser que de la faire voter par la Chambre; tous les efforts du tiers-parti tendirent désormais vers ce but. Le 4 février, M. Gouin, député d'Indre-et-Loire, dont la spécialité financière rendait la parole influente, proclama non-seulement l'avantage mais l'urgence de la réduction de la rente. Il termina en formulant une proposition dans ce sens. M. Passy appuya cette proposition, en faveur de laquelle parlèrent également MM. Humann, Berryer, Sauzet et Dufaure. M. Thiers, qui avait loyalement résolu de défendre jusqu'au bout ce ministère dont la succession (il le comprenait) devait très-probablement lui échoir, développa dans un remarquable discours cette thèse habile que, si le droit du gouvernement à adopter la mesure était incontestable, hors de toute discussion, il était également certain qu'elle froissait un grand nombre

d'intérêts privés, et qu'à ce point de vue son opportunité pouvait facilement être contestée. Ce n'était donc plus pour M. Thiers qu'une question de temps, et de cette façon il ménageait adroitement les deux opinions qui divisaient la Chambre, sauvegardantle présent mais prenant des engagements pour l'avenir.

La question de cabinet fut posée de la façon la plus nette, la plus catégorique : ajournerait-on ou prendrait-on immédiatement en considération la proposition de M. Gouin? On alla au scrutin, et cent quatre-vingt quatorze voix contre cent quatre-vingt-douze repoussèrent l'ajournement. C'était assurément bien peu que cette majorité de deux voix ; mais dans les circonstances particulières où le cabinet se trouvait placé, c'était une grave défaite. Aussi n'essaya-t-il même pas de la dissimuler. Les ministres s'empressèrent donc de déposer leurs portefeuilles entre les mains du roi.

La victoire étant restée au tiers-parti, c'était évidemment dans ses rangs qu'il fallait aller chercher les ministres nouveaux. Louis-Philippe consulta M. Molé, et l'avis de ce dernier fut qu'on ne pouvait pas se séparer complétement de l'ancienne majorité. Suivant lui, l'élément tiers-parti ne devait entrer que comme appoint dans la nouvelle combinaison ministérielle, et du reste, il récusait l'honneur de participer à la formation du cabinet. Le roi appela successivement à son aide le maréchal

Gérard, MM. Dupin, Sauzet et Passy, mais sans parvenir au but qu'il se proposait. M. Thiers, mis en quelque sorte par les journaux de l'opposition au défi de marcher sans le concours des conservateurs ne s'en tenait pas moins tout prêt à proposer au roi la combinaison dans laquelle il serait lui-même président du conseil. Lorsque Louis-Philippe se tourna vers lui, son ministère était donc tout fait, et le *Moniteur* du 22 février contenait les ordonnances royales qui appelaient M. Thiers à la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères, M. Sauzet à la justice, le comte de Montalivet à l'intérieur, M. Passy au ministère du commerce et des travaux publics, l'amiral Duperré à la marine, et le baron Pelet de la Lozère à l'instruction publique. MM. le maréchal Maison et le comte d'Argout conservaient les portefeuilles de la guerre et des finances.

Ainsi fut formé le ministère du 22 février, et à peine était-il constitué qu'une question extérieure venait, en se produisant, le soumettre à une épreuve difficile; cette difficulté, c'était l'occupation de la ville de Cracovie par les Autrichiens, les Prussiens et les Russes. M. le duc de Broglie avait été informé au commencement du mois de février des intentions de ces trois puissances relativement à la vieille cité polonaise que les traités de Vienne avaient déclarée à jamais indépendante et neutre. Mais l'ébran-

lement du ministère ne lui avait pas permis de suivre lui-même cette intéressante question, et d'ailleurs les alliés n'avaient pas attendu, pour mettre leurs troupes en mouvement, que le cabinet français eût pris un parti. L'occupation avait eu lieu le 9 février. Nous dirons tout à l'heure dans quelles circonstances.

Un fait qui avait précédé de fort peu de temps l'occupation de Cracovie et qui avait eu un grand retentissement en France, c'était l'allocution adressée par l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie lors du voyage qu'il fit pour inspecter les travaux de la citadelle destinée à commander cette place. Évidemment le tsar avait voulu en forcer le ton et les expressions parce que ce n'était pas seulement à la municipalité polonaise qu'il parlait, mais bien à l'Europe entière : « Je sais, messieurs, avait-il dit, que vous avez voulu me parler; je connais même le contenu de votre discours, et c'est pour vous épargner un mensonge, que je désire qu'il ne soit pas prononcé. Oui, messieurs, un mensonge, car je sais que vos sentiments ne sont pas tels que vous voulez me le faire croire. Et comment pourrais-je y ajouter foi, quand vous m'avez tenu ce même langage la veille de la révolution? L'empereur Alexandre, qui avait fait pour vous plus qu'un empereur de Russie n'aurait dû faire, qui vous a comblés de bienfaits, qui vous a favorisés plus que ses propres

sujets et vous a rendus la nation la plus florissante et la plus heureuse, l'empereur Alexandre a été payé de la plus noire ingratitude..... Je vous dis ici la vérité pour éclairer notre position mutuelle et pour que vous sachiez bien à quoi vous en tenir, car je vous vois et vous parle pour la première fois depuis les troubles. Si vous vous obstinez à conserver vos rêves de nationalité distincte, de Pologne indépendante, vous ne pouvez qu'attirer sur vous de grands malheurs. J'ai fait élever ici une citadelle, et je vous déclare qu'à la moindre émeute je ferai foudroyer la ville, je détruirai Varsovie, et certes, ce n'est pas moi qui la rebâtirai! Il est bien pénible à un souverain de parler ainsi à ses sujets, mais je vous le dis pour votre propre bien..... Je sais qu'il y a des correspondances avec l'étranger, qu'on envoie ici de mauvais écrits et qu'on tâche de pervertir les esprits; mais la meilleure police du monde, avec une frontière comme vous en avez une, ne peut empêcher les relations clandestines. C'est à vous-mêmes à faire la police, à écarter le mal.... Et au milieu de ces troubles qui agitent l'Europe et de toutes ces doctrines qui ébranlent l'édifice social, il n'y a que la Russie qui reste forte et intacte. Croyez-moi, messieurs, c'est un vrai bonheur d'appartenir à ce pays et de jouir de sa protection. Si vous vous conduisez bien, si vous remplissez tous vos devoirs, ma sollicitude paternelle

s'étendra sur vous tous, et malgré tout ce qui s'est passé, mon gouvernement pensera toujours à votre bien-être. Rappelez-vous bien ce que je vous ai dit. »

Si cette curieuse et sévère remontrance, dont le retentissement fut grand, prouvait que quelques symptômes d'agitation sinon de rébellion s'étaient produits en Pologne, elle indiquait aussi la secrète et immuable pensée du tsar. Le système gouvernemental qui régissait ses nombreuses possessions n'était pas le meilleur de tous à ses yeux, uniquement parce qu'il l'appliquait et en profitait, mais parce que, dans son esprit, c'était le seul qui fût applicable à un vaste et puissant État, le seul dont la Russie pût profiter elle-même pour sa grandeur et sa gloire. Ce serait singulièrement méconnaître le caractère historique de l'empereur Nicolas Ier que de le juger étroit et mesquin au point de tout sacrifier à un intérêt purement personnel ou dynastique, et cette erreur, qui serait grossière, n'est pas possible lorsqu'on a étudié ce caractère avec quelque suite. Les convictions du tsar Nicolas sont discutables comme toutes les opinions humaines, mais elles étaient sincères et profondes.

Ces agitations sourdes auxquelles l'empereur de Russie avait fait allusion dans ses discours, les trois puissances protectrices de la neutralité de la ville de Cracovie, aux termes de l'acte du congrès de Vienne, avaient cru en reconnaître la trace dans

des cris et des scènes tumultueuses provoquées par la célébration de la fête du tsar. Les agents diplomatiques des trois cours adressèrent aussitôt au sénat de Cracovie sommation d'expulser dans un délai de huit jours tous les réfugiés politiques qui se trouveraient sur le territoire de la république cracovienne, à quelque nation qu'ils appartinssent d'ailleurs. Vainement le président du sénat répondit-il à ces exigences en exposant aux résidents étrangers que beaucoup des réfugiés dont l'expulsion était demandée avaient des établissements importants à Cracovie, et que le délai était trop court pour qu'ils pussent utilement régler leurs affaires; les puissances furent inflexibles. Afin de hâter la solution de cette question et l'exécution trop lente à leur gré de la mesure sévère qu'elles imposaient au sénat, des ordres furent même donnés par elles pour l'occupation immédiate de la ville et du territoire de Cracovie. Le 17 février 1836 les Autrichiens y entraient enseignes déployées; les Russes et les Prussiens les imitèrent aussitôt, et l'œuvre du congrès de Vienne fut détruite par la force. C'est malheureusement la destinée trop fréquente des traités d'être déchirés par les baïonnettes.

Cette difficulté extérieure que M. Thiers trouvait ainsi dans son portefeuille de président du conseil était-elle de celles qu'on peut aisément tourner? Fallait-il, au contraire, l'aborder de front, parler

haut et tenir aux puissances du Nord ce ferme langage derrière lequel on sent la présence d'une armée? « Ne me faites pas d'affaires, disait toujours Louis-Philippe à ses ministres et à ses diplomates ». Le roi de 1830 comprenait, en effet, à quel point la paix lui était nécessaire. Les trois gouvernements s'y prirent habilement, du reste, pour faire accepter par la France cette violation accidentelle du grand pacte européen de 1815. Leurs ambassadeurs à Paris reçurent l'ordre de donner officiellement communication au gouvernement français de la mesure collectivement adoptée par eux, et d'ajouter que cette communication ils ne la faisaient pas au gouvernement anglais, parce que c'était un hommage particulier qu'ils entendaient rendre à la sagesse du cabinet des Tuileries. Ces sortes de flatteries politiques réussissent presque toujours, surtout lorsque le gouvernement auquel on les adresse trouve son intérêt à paraître convaincu. Louis-Philippe voulait être satisfait. M. Thiers se fit l'organe des intentions royales; mais ces symptômes extérieurs se joignaient à mille autres pour lui faire comprendre que la révolution de juillet était toujours une infranchissable barrière entre les cours de vieille date et le trône de Louis-Philippe, et cependant, il eut un moment la pensée d'unir aux souverainetés légitimes la jeune dynastie dont il était assurément alors un des plus habiles servi-

teurs. Le moyen le plus naturel qui se présentât à lui pour atteindre ce but ardemment souhaité par le roi, c'était le mariage de M. le duc d'Orléans avec une princesse appartenant à l'une des grandes cours d'Allemagne. Toutefois sur ce difficile terrain il fallait s'avancer avec une extrême prudence. Le prince royal avait jeté les yeux sur une archiduchesse d'Autriche; mais n'était-ce pas un peu téméraire? Il fut décidé que le duc d'Orléans, accompagné de son frère le duc de Nemours, ferait un voyage en Allemagne. On pressentit sur ce projet les cours de Berlin et de Vienne, et on obtint leur assentiment. Les princes français devaient d'abord se rendre en Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume III, qui avait beaucoup contribué à la solution pacifique de la question belge semblait en effet, depuis lors, adopter un système hautement avoué de conciliation et chercher à dissiper les préventions que les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne nourrissaient contre les hommes et les choses de la France de 1830. Lui-même, dès que la trace des premières perturbations produites en Europe par la révolution de juillet fut entièrement disparue, on le vit prendre à l'égard du gouvernement français une attitude remarquablement bienveillante. Le voyage des princes à Berlin était une occasion très-favorable pour témoigner de ces bonnes dispositions; Frédéric-Guillaume la saisit avec empres-

sement. Laissant de côté les froides règles de l'étiquette, il accueillit, ainsi que les princes de sa maison, les fils de Louis-Philippe d'une façon aussi empressée que significative. Il y avait là bien évidemment dessein prémédité de prouver à l'Europe les bonnes intentions du cabinet prussien envers la France et son gouvernement. On sait, du reste, que ce voyage des princes français en Allemagne ne précéda que d'une année le mariage du duc d'Orléans avec la duchesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, et que Frédéric-Guillaume III, qui avait dit, en parlant du duc d'Orléans et peut-être en faisant allusion aux instincts militaires qu'il lui supposait : « Il faut marier ce jeune homme de bonne heure », agit lui-même ouvertement à cette époque auprès de la famille de Mecklembourg.

Ajoutons, sans anticiper sur les faits, que M. le duc d'Orléans, tout en obtenant à Vienne des succès de salon que sa tournure élégante, son excellente éducation et la distinction de ses manières pouvaient lui promettre, ne vit pas se réaliser l'espérance qu'il avait conçue. Il avait remarqué l'archiduchesse Thérèse[1], et si les unions princières étaient soumises aux mêmes lois que les mariages entre particuliers, il est probable que celui-là se fût accompli. Mais il fallait avant tout consulter la poli-

1. Fille de l'archiduc Charles.

tique. M. Thiers dut adresser a l'ambassadeur français, M. de Saint-Aulaire, une lettre destinée à être communiquée au prince de Metternich, sans que le caractère de cette communication engageât par trop, en cas de refus, la dignité du roi des Français. M. de Metternich, tout en accueillant cette ouverture avec la plus grande convenance, en référa à la famille impériale elle-même, que les exigences politiques circonvenaient de toutes parts. Deux barrières s'élevaient entre la princesse et le duc d'Orléans : l'origine de la souveraineté de Louis-Philippe; le jugement sévère porté sur le prince royal par la diplomatie allemande qui le supposait à la tête d'un parti militaire en France, et instinctivement attiré vers un système de propagande armée. La négociation, volontairement traînée en longueur par la cour d'Autriche, n'aboutit pas, et le duc d'Orléans quitta Vienne en dissimulant habilement une rancune profonde. La Providence n'avait pas voulu qu'une princesse de la maison d'Autriche fût encore une fois victime de nos déplorables dissensions.

VI

Quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis l'attentat de Fieschi contre la personne royale, qu'une nouvelle tentative d'assassinat venait jeter le deuil et le doute dans les hautes régions du pouvoir. Le 25 juin, la voiture du roi sortait vers six heures du soir du guichet des Tuileries du côté du Pont Royal, lorsqu'un homme, placé au centre des curieux rapidement groupés sur ce point pour entrevoir la personne de Louis-Philippe, profitant d'un mouvement fait par le prince pour se pencher à la portière et saluer la foule, dirigea vers lui une canne-fusil, comme l'armurier Devisme en fabriquait alors. Le roi se retirant brusquement ne fut pas atteint, mais le coup porta dans la voiture, où la bourre de l'arme fut retrouvée, et l'attentat ne put pas être révoqué en doute, de même que celui du Pont-Royal. L'assassin, immédiatement arrêté, ne niait rien, d'ailleurs; il se vantait au contraire de l'acte auquel il venait de se livrer, et faisait parade des sentiments républicains qui le lui avaient inspiré. « C'est le roi, disait-il, qui est l'auteur de mon crime; c'est lui qui a fait de moi un assassin; c'est à lui que ma famille devra imputer le

malheur qui la frappe. » Ce jeune fanatique, nommé Alibaud, était venu de Perpignan pour exécuter son dessein. A bout de ressources, après quelques mois de séjour à Paris, et ne possédant même pas une arme, il avait imaginé de se présenter à l'armurier Devisme en qualité de commis voyageur, et c'est de la sorte qu'il était parvenu à se procurer la canne-fusil dont il venait de se servir contre Louis-Philippe. Ses opinions, il n'en faisait pas mystère, et cette fois encore, le parti républicain se vit compromis par un assassin appartenant à sa nuance politique. Toutefois, Alibaud était sans complices. Seul il avait médité son crime, seul il l'avait accompli. On a même affirmé qu'ayant hasardé quelques demi-confidences auprès de plusieurs des chefs de l'opinion républicaine à Paris, il avait été pris pour un espion, et prudemment éconduit.

La chambre des Pairs, convoquée de nouveau en cour de justice, rendit, le 9 juillet, après deux jours de débats, un arrêt qui condamnait Alibaud à la peine des parricides. On ne pouvait se faire d'illusion sur ses intentions politiques; il les proclamait hautement. « Depuis que Louis-Philippe a mis Paris en état de siége, qu'il a voulu gouverner au lieu de régner; depuis qu'il a fait massacrer les citoyens dans les rues de Lyon et au cloître Saint-Méry, son règne est pour moi un règne in-

fâme; j'ai voulu le tuer; j'avais à son égard le droit dont usa Brutus contre César. » Phraséologie républicaine dans laquelle on ne pouvait trouver de curieux que ce rapprochement d'idées entre les deux fractions de l'opposition plus ou moins avancée se réunissant dans une haine, dans une jalousie communes contre les tendances, si naturelles pourtant de Louis-Philippe à gouverner tout en régnant.

Alibaud mourut courageusement en criant « Vive la liberté! » et, dans le peuple, vivement frappé de ces attentats qui se multipliaient contre la personne du roi se répandit alors la conviction qu'une association républicaine s'était formée pour venger, en immolant l'élu de 1830, les mânes des victimes de juin et d'avril. On prétendait que c'était désormais par ordre alphabétique que les assassins allaient se succéder, et qu'Alibaud n'avait dû d'être le premier qu'à la première lettre de son nom; légende populaire dont aucun renseignement historique sérieux n'est venu, depuis 1848, constater la réalité.

L'émotion et la curiosité publiques avaient rencontré un aliment dans les débats du procès d'Alibaud; un incident d'une autre nature, mais auquel le parti du *National* chercha naturellement à donner les plus importantes proportions, se produisit environ un mois après l'exécution du régicide. Cet

incident, qui eut à Paris, sinon dans les provinces, un très-grand retentissement, ce fut la mort d'Armand Carrel.

Armand Carrel, nous avons eu déjà occasion de le dire, c'était l'homme politique du parti républicain, mais ce n'était pas le chef de ce parti, ou du moins son autorité n'était pas généralement reconnue des fractions qui le composaient, précisément à cause de ces tendances politiques que n'admettaient pas les démagogues socialistes. Son caractère fortement trempé, la supériorité de son intelligence, les études auxquelles il s'était livré, tout, jusqu'à sa loyale rudesse, n'en faisait pas moins la personnalité la plus considérable du parti qui conservait encore assez d'illusions pour croire applicable à notre pays une formule gouvernementale, dont le moindre inconvénient est que l'autorité y appartenant à tous, depuis le chef de l'État jusqu'aux assemblées et aux simples citoyens, individuellement et collectivement, il en résulte que la violence seule peut, le plus souvent, la faire exercer par les dépositaires légaux du pouvoir. On ne transforme pas ainsi à sa volonté et suivant les caprices de sa pensée les habitudes invétérées, le tempérament politique d'un grand peuple qui, disons-le en passant et si on veut à la honte de l'humanité, n'apparut jamais plus grand dans l'histoire du monde que dirigé par un sceptre despotique.



Ce fut une querelle de journal qui amena la mort d'Armand Carrel : M. Émile de Girardin avait abaissé le prix d'abonnement de la feuille qu'il dirigeait, de façon à étendre prodigieusement la publicité de *la Presse*, sauf à regagner sur le prix des annonces industrielles, ce qu'il perdait ainsi sur le revenu direct du journal ; calcul habile, qui créait une formidable concurrence aux autres organes de la publicité et était de nature à soulever d'ardentes polémiques. Ce qui eut lieu, en effet ; le journal *le Bon-Sens* ayant, dans un feuilleton, attaqué vivement le système de M. de Girardin, système qu'il qualifiait d'immoral, le rédacteur en chef de *la Presse* intenta au *Bon-Sens* un procès en diffamation, et Armand Carrel se mêlant tout à coup à ce débat qui eût pu lui demeurer parfaitement étranger, fit paraître dans *le National* un article, où d'un ton assez hautain, il reprochait à M. E. de Girardin de provoquer ainsi une première application des lois de septembre contre une feuille qui, après tout, avait bien le droit de trouver et de dire que son système péchait par plus d'un côté. M. de Girardin répondit dans son journal avec une irritation mal contenue, et Armand Carrel allant aussitôt le trouver, lui demanda la rétractation de plusieurs insinuations contenues dans l'article, exigence à laquelle M. de Girardin ne voulut pas céder dans les conditions où on la posait. Vainement des

amis communs intervinrent; une rencontre parut inévitable. Elle eut lieu le 22 juillet, dans le bois de Vincennes. Les adversaires avaient choisi le pistolet; ils tirèrent presque en même temps et tous deux tombèrent, l'un, M. de Girardin, blessé à la jambe, l'autre mortellement frappé. Quelques heures plus tard, Armand Carrel transporté à Saint-Mandé, chez un de ses amis, y succombait après une douloureuse agonie; nouvelle victime des passions politiques qui en ont fait un si grand nombre, hélas! pendant toute cette première partie de notre siècle.

Nous avons dit que la sensation produite par ce déplorable incident avait été vive, surtout à Paris, au centre même de l'action des journaux et des idées républicaines. Dans les départements, cette émotion fut nulle, et la curiosité provoquée par ce drame rapide une fois assouvie, il n'en resta plus de trace. C'est qu'en effet, à part quelques individualités très-isolées, les théories républicaines du *National* n'avaient pas de représentants dans le pays. Les grandes villes fournissaient seules leur contingent fort restreint, d'ailleurs, de jeunes hommes à l'idée républicaine. Les campagnes ne songeaient qu'à leurs intérêts matériels, à ces intérêts que le désordre et les révolutions eussent nécessairement compromis. Il ne faut pas perdre de vue cette situation des esprits, qui fut celle de

tout le règne jusqu'aux troubles produits en 1847 par la cherté des grains dans les départements du centre, voués aux théories socialistes, car autrement il serait difficile de comprendre la réaction antirépublicaine qui suivit presque immédiatement le triomphe inouï de l'émeute de 1848.

Le ministère que présidait M. Thiers, était alors particulièrement préoccupé d'une question extérieure vers laquelle son attention un moment détournée par cette mort d'un des plus populaires ennemis du gouvernement, ne manqua pas de se reporter vivement : la Suisse était devenue depuis quelque temps le point de réunion de tous les réfugiés politiques de l'Europe. Français, Polonais, Allemands, Italiens, s'y étaient pour ainsi dire donné rendez-vous, et cette réunion de mécontents dans une contrée limitrophe, où les principes révolutionnaires avaient fait explosion depuis 1830 en portant une profonde atteinte aux vieilles mœurs de la Suisse, cette réunion, disons-nous, l'Autriche, le Piémont, les petits États allemands ne la voyaient pas sans terreur.

Déjà la diète germanique avait adressé à la diète helvétique, un avertissement dans lequel on remarquait ce passage : « La confédération germanique est chargée et obligée de veiller à la conservation de la tranquillité et de la sûreté publique dans les États allemands; c'est à elle qu'il appartient de

demander aux États voisins avec lesquels elle entretient des relations amicales, qu'il ne se forme pas sur leur territoire un foyer permanent de conspiration inspirant aux nations voisines des craintes trop fondées, et les mettant dans la nécessité de se tenir tous les jours prêtes à se défendre contre l'attaque inopinée d'hommes qui ne cachent pas leurs intentions de répandre partout la révolte et l'anarchie. La confédération germanique, pleine de confiance dans les lumières et les sentiments d'amitié et de bon voisinage de la très-honorable confédération suisse, ne doute pas qu'elle n'emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour empêcher le mal que les États voisins de l'Allemagne ont à craindre des intrigues des réfugiés qui on pénétré en Suisse, et pour dispenser la confédération germanique des mesures qu'elle se verrait, dans le cas contraire, forcée de prendre pour sa sûreté. »

Le vorort, c'est-à-dire le grand centre gouvernemental où siége la diète, appartient alternativement aux trois cantons de Berne, Zurich et Lucerne. C'était Zurich qui le possédait alors, et l'esprit de cette ville passait avec raison pour conservateur. Plus tard, lorsque ce fut Berne qui devint canton directeur, M. de Bombelles, ministre d'Autriche, effrayé de l'attitude du parti démocratique, écrivait à son tour : « Le soussigné a reçu, à l'occasion du chan-

gement dans la direction des affaires fédérales qui, d'après l'usage, lui a été notifié par le précédent vorort, l'ordre de faire parvenir la communication suivante au vorort actuel chargé de cette direction : plus la cour impériale et royale s'est continuellement efforcée de donner à la confédération des preuves d'une franche bienveillance, tant pour l'accomplissement des obligations dérivant du droit des gens, que pour le maintien des relations de bon voisinage, plus elle a dû trouver déplorables les événements qui, dans le courant de l'année écoulée, sont arrivés en Suisse ou y ont été préparés, et qui, sous un double rapport, portent atteinte au repos des États voisins. Bien loin de vouloir exiger de la Suisse quoi que ce soit d'injuste, les gouvernements des États voisins n'ont fait que réclamer ce que la Suisse peut nécessairement aussi exiger d'eux par réciprocité, c'est-à-dire de ne pas voir leur repos troublé du côté de la confédération helvétique. Si la Suisse a droit de prétendre que l'étranger ne s'immisce en aucune manière dans ses affaires intérieures, les autres gouvernements ont aussi le même droit d'exiger d'elle, que sur le territoire helvétique on ne s'occupe pas des affaires intérieures des pays étrangers. Qu'ainsi elle ne tolère pas sur son sol des manifestations qui se font jour, n'importe de quelle manière, de la part des réfugiés étrangers qui se trouvent actuellement en

Suisse, manifestations qui, se bornant d'abord à des dispositions hostiles et à des actions dérisoires et offensantes pour leurs princes et leurs gouvernements, peuvent, suivant l'occasion et les circonstances, être accompagnées d'agressions matérielles, comme effectivement cela a déjà eu lieu. Bien loin donc que les États voisins, ainsi que des malveillants se plaisent à en répandre le bruit en Suisse, portent atteinte à l'honneur de la confédération, troublent et tourmentent la Suisse pour y faire naître de l'agitation, tout ce qu'ils demandent se borne à ce que, du côté de la Suisse, ils ne soient ni troublés, ni offensés, ni inquiétés; que par conséquent la Suisse ne souffre pas chez elle tout ce qui, par des manifestations publiques, par des projets ou des actes, est dirigé d'une manière hostile contre les États voisins... En réclamant du vorort actuel une confirmation précise et catégorique de la déclaration solennelle donnée par la dernière diète, la cour impériale et royale est persuadée qu'une semblable confirmation sera également exigée de la Suisse par les autres États. Dans tous les cas, la déclaration demandée sera la continuation des anciennes relations de bon voisinage ou la mesure des changements que les États voisins se verront à regret obligés d'apporter à ces relations. »

Ce langage significatif n'avait pas suffi pour faire adopter par le gouvernement helvétique, les me-

sures sérieuses que réclamait la juste susceptibilité des États limitrophes. Les conciliabules de réfugiés de toutes nations se multiplaient dans les cantons, et l'association dite de la *Jeune-Europe*, y faisait fonctionner activement les rouages d'une organisation démagogique des plus puissantes.

La France prit la parole à son tour. Après avoir été représentée en Suisse par M. de Rumigny, elle l'était alors par M. de Montebello. Le directoire fédéral de Berne ayant adressé à ce dernier une note par laquelle, déclarant d'abord que la confédération était résolue à expulser de son territoire tous les réfugiés se trouvant dans les catégories indiquées, il invoquait l'assistance d'une des puissances limitrophes, et réclamait du gouvernement français l'engagement de recevoir les réfugiés politiques que le directoire fédéral ferait conduire sur la frontière de France ; le duc de Montebello répondit que son gouvernement voyait avec plaisir une demande aussi utile à la tranquillité intérieure de la Suisse, que conforme à l'intérêt bien entendu de ses rapports de droit international, et qu'il consentait à accorder aux réfugiés dont l'expulsion aurait lieu, les moyens pécuniaires propres à subvenir à leur subsistance pendant un certain temps à partir du jour de leur embarquement dans un des ports du royaume. Il ajoutait, après avoir parlé du passé et des griefs que l'Allemagne et la Savoie

pouvaient conserver contre le directoire fédéral : « Mais la France elle-même n'est-elle pas éminemment intéressée dans cette importante question de droit international, lorsqu'il est avéré que les réfugiés en Suisse sont en rapport avec les anarchistes français ; lorsque leurs indiscrétions attestent si évidemment la connaissance qu'ils ont des abominables projets des régicides ; lorsque enfin il est démontré que leurs desseins se lient tout au moins d'intention et d'espérance aux crimes récemment tentés en France ? Il est clair qu'un pareil état de choses ne saurait plus se prolonger, tant pour la Suisse elle-même que pour les autres puissances. Nul doute encore que si les étrangers dont les trames révolutionnaires tendent à le perpétuer n'étaient pas éloignés du sol helvétique, les gouvernements menacés par leurs coupables desseins ne se vissent dans la nécessité de prendre des mesures dictées par le sentiment impérieux de leur propre sécurité, et que dès lors la confédération n'ait le plus grand intérêt à prévenir ces inévitables déterminations. »

Ce ferme langage irrita au plus haut degré la portion démagogique de la diète helvétique ; des rassemblements nombreux eurent lieu sur plusieurs points de la Suisse. On y discuta avec chaleur la question de la résistance aux prétentions françaises. La plus célèbre de ces orageuses réunions se tint



près de Zurich. Vingt-cinq mille confédérés s'étaient rassemblés sur l'emplacement du tir fédéral, et les discours les plus belliqueux y furent accueillis par les applaudissements d'un frénétique enthousiasme. De son côté, M. Thiers, décidé à agir vigoureusement dans une question où la dignité du pays ne lui semblait pas moins engagée que sa sécurité, faisait savoir à M. de Montebello que si, après tout, les décisions de la diète n'étaient point conformes au désir manifesté dans la note adressée au vorort, le gouvernement français n'hésiterait pas à bloquer immédiatement et très-étroitement le territoire de la confédération, sauf à voir ultérieurement quelles autres mesures de rigueur devraient être adoptées vis-à-vis d'un État dont l'esprit public devenait si dangereux pour tous les États voisins.

La diète vota le projet de *conclusum* qui lui fut présenté par une commission spéciale, le 9 août 1836. Ce projet, tout en imposant aux cantons l'obligation d'expulser les réfugiés dont les actes compromettants seraient avérés, établissait que lorsqu'un conflit s'élèverait sur ce point entre le directoire et un canton, ce serait la décision du directoire qui l'emporterait, de telle sorte, que si le canton n'obéissait pas, la diète ferait exécuter à ses frais la mesure ordonnée par le directoire fédéral. Mais, en même temps, une réponse était faite à la note de M. de Montebello, et certains

passages de cette réponse devaient nécessairement exciter les susceptibilités du gouvernement français. « Si la Suisse, disait-on, réprime les étrangers dont les intentions criminelles se sont trahies par des actes appréciables, elle ne saurait faire de même à l'égard de ceux dont on soupçonne simplement que les desseins « se lient tout au moins d'intention et d'espérance à des crimes tentés en France. » La Suisse, en vertu du *conclusum* de la diète du 23 août, prend des mesures contre les étrangers qui se sont rendus coupables par des faits constatés ; mais sa police ne descendra jamais dans les consciences pour y surprendre des intentions, et les tribunaux ne puniront jamais des espérances. L'office de M. le duc de Montebello ne respecte pas assez les légitimes susceptibilités de la Suisse, lorsqu'il suppose le cas où elle manquerait à ses obligations internationales. La confédération a montré par des faits qu'elle connaît ses devoirs sans qu'on les lui rappelle, et qu'elle les remplit sans qu'on l'en somme. Mais elle connaît de même ses droits, que sa position géographique n'affaiblit point. Aussi ne saurait-elle admettre la prétention que d'autres qu'elle-même s'arrogent le droit de « faire justice des réfugiés qui conspirent en Suisse, » et de mettre un terme à la tolérance qu'elle exerce. La diète repousserait de la manière la plus énergique une telle violation de la souveraineté fédé-

rale, forte du droit d'un État souverain et indépendant, ainsi que de l'appui de la nation entière. »

Ce fier langage, dont les expressions semblaient du reste calculées dans le but de faire regagner au directoire un peu de la popularité que lui avait fait perdre le projet de *conclusum* présenté à l'adoption de la diète, ce langage hautain, disons-nous, devait nécessairement soulever de nouveaux orages, et un incident vint, en se produisant tout à coup, ajouter encore au mécontentement du cabinet des Tuileries : M. de Montebello avait réclamé l'expulsion d'un réfugié nommé Conseil, qui lui était signalé comme ayant participé aux complots de Fieschi et d'Alibaud. Les autres réfugiés prétendirent alors que cet homme ne s'était glissé au milieu d'eux que pour épier leur conduite; ils soutinrent qu'il avait été envoyé par la police de Paris, s'emparèrent des papiers et effets appartenant à Conseil, et le forcèrent à déclarer qu'il avait eu, comme espion, des rapports avec la légation française, laquelle n'aurait alors demandé son expulsion que pour le tirer d'une situation difficile. La diète s'étant mêlée de cette affaire, M. de Montebello fit entendre les plaintes les plus vives : « On arrache, disait-il, ou on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là même qui l'ont pris pour instrument, renouvellent entre eux une sorte de tribunal

vehmique; il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie et accepte toute cette série de crimes secrets comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le directoire défère cette enquête sans exemple à la diète, une commission est nommée, et la diète sanctionne par son vote les conclusions du rapport, où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus!... »

Parmi les questions extérieures, cette question de Suisse fut une de celles qui préoccupèrent le plus le ministère du 22 février; il n'en vit pas la solution mais elle ne devait pas, du moins, lui être aussi fatale que celle des affaires d'Espagne.

Cet intéressant pays était alors gouverné par M. Mendizabal, esprit hardi, novateur, franchement révolutionnaire, dont les conceptions le plus souvent téméraires devaient jeter l'Espagne dans les plus dangereuses complications politiques. La progression est toujours la même dans les révolutions de ce genre. Les hommes suivent le courant des choses. Après M. Zéa Bermudez, MM. Martinez de la Rosa, de Toréno, et enfin Mendizabal. Ce dernier traitant un peu l'Espagne en empirique, lui appliqua des remèdes violents, héroïques, dont

l'emploi pouvait compromettre son existence. Les idées de M. Mendizabal étaient le plagiat des principes et des actes des premières assemblées de notre révolution de 1789. Remaniement dans le sens libéral de la loi sur les élections; sécularisation des ordres monastiques; vente des biens du clergé; rachat des redevances aux communautés religieuses; création d'un papier-monnaie; levée de cent mille hommes; tels étaient les expédients de sa politique, et l'on pouvait aisément prévoir de quels troubles serait accompagnée leur application dans un pays catholique et féodal comme l'Espagne.

La reine régente Marie-Christine, caractère viril, haute et ferme intelligence, naturellement et entièrement dévouée à la cause de la succession de Ferdinand VII, était bien loin de sympathiser avec ces idées révolutionnaires, surtout en ce qui touchait la religion et ses ministres. Les idées de Martinez de la Rosa étaient ses idées; Martinez de la Rosa étant depassé, elle l'était aussi. Marie-Christine résista autant qu'elle le put aux exigencés dont elle devait bientôt être assaillie; mais il lui fallut céder et, notamment dans la question de la suppression des couvents, ce ne fut pas quelquefois sans luttes douloureuses, sans violents combats. Sur la pente révolutionnaire, comment aurait-elle pu s'arrêter lorsque tant d'hommes énergiques sont

entraînés eux-mêmes malgré les plus puissants efforts? Non, une telle pente est fatale et, lorsqu'on s'y laisse engager, il est bien difficile de ne la pas suivre jusqu'au bout. Heureux encore si à l'extrémité de cette voie dangereuse on ne rencontre pas un abîme! Mendizabal, véritable incarnation de la révolution en Espagne, parcourut donc en quelques mois toute l'échelle des réformes, menaçant de déposer son portefeuille à chaque refus que la régente lui opposait, et l'entraînant ainsi avec lui-même malgré ses fréquentes résistances. Il avait un mérite à ses yeux, du reste; il était entièrement dévoué à la monarchie de la jeune Isabelle, et au milieu de toutes ses périlleuses innovations l'idée monarchique ne l'abandonnait pas un seul instant. Pour consolider ce trône et le garantir des dangers intérieurs et extérieurs qui pouvaient le menacer, Mendizabal avait même un plan confidentiellement communiqué par lui à la régente : il aurait voulu marier sur-le-champ la jeune reine, et fermer ainsi la route à toutes les ambitions, à toutes les compétitions possibles. Son candidat était le duc de Leuchtenberg, ce fils du prince Eugène de Beauharnais qui plus tard allait s'allier à la famille des Romanoff en épousant la fille de l'empereur Nicolas. Mais une telle union devait être vue par la France avec appréhension et déplaisir. Le duc de Leuchtenberg, n'était-ce pas le plus proche allié des Bonaparte?

Cette alliance seule pouvait faire combattre et repousser un tel projet par la cour des Tuileries. M. de Rayneval complétement séparé d'opinions avec l'ambassadeur d'Angleterre, M. Villiers, sur la majeure partie des questions politiques relatives à l'Espagne, et dont, par conséquent, le rôle à Madrid devenait de plus en plus difficile, avait été secrètement informé de ces tendances matrimoniales du ministre espagnol. Il les fit aussitôt connaître à son gouvernement, qui s'empressa d'exposer catégoriquement au cabinet de Marie-Christine et à la régente elle-même ses vives répulsions pour une combinaison pareille. Elle fut immédiatement abandonnée.

La levée de cent mille hommes ordonnée par Mendizabal répondait à une exigence d'un ordre différent. Depuis deux années l'armée de Don Carlos avait fait des progrès immenses, d'abord sous les ordres de Zumalacarreguy, puis, après la mort de ce chef célèbre, sous ceux de Cabrera. Toutes les provinces du nord de l'Espagne étaient occupées ou sillonnées par l'armée carliste qui, maîtresse de points stratégiques d'une haute importance, semblait à chaque instant prête à marcher sur Madrid. Cette guerre civile devenait affreuse, du reste, et les meurtres, les excès de tout genre qu'elle entraînait à sa suite, ne pouvaient que la faire maudire. La lutte entre les deux partis, entre les deux armées, était arrivée alors à un degré de rage qui

dépassait tout ce que l'imagination aurait put rêver de plus monstrueux, et cette noble terre d'Espagne semblait en quelque sorte vouée aux furies.

L'Infant recevait des subsides de Saint-Pétersbourg, de Naples (le roi Ferdinand avait protesté contre la pragmatique qui avait changé en Espagne l'ordre de succcession au trône); il obtenait aussi des encouragements de Turin, et la marine sarde lui prêtait un concours fort utile. Ses manifestes politiques étaient accueillis avec empressement par une moitié de l'Europe. « Au milieu de la crise grave qui agite l'Espagne, disait-il, il est urgent que tous les Espagnols dignes de ce nom se réunissent autour de leur roi; la clémence sera ma devise, excepté toutefois à l'égard de ceux qui, chefs ou instigateurs, ont été la cause déterminante de semblables horreurs. Mes ennemis calomnient toujours mes intentions paternelles; ils oublient combien l'expérience des malheurs de nos jours doit nous profiter à tous pour l'avenir. Que les réactions se renferment dans la limite des lois; que les passions et l'arbitraire disparaissent devant la justice ; que la bonne foi règne dans les relations avec nos alliés, sans vouloir aucunement influencer la politique intérieure des autres, afin d'avoir le droit de réclamer notre indépendance par réciprocité; que les droits et les priviléges légitimes de tous soient respectés, de même que je ferai res-

pecter à mon tour ma prérogative imprescriptible ; que l'économie la plus sévère dans l'administration procure un soulagement immédiat et positif à mon peuple comme compensation des calamités qu'il éprouve en ce moment. Surtout point de dilapidation ; que chacun observe désormais avec scrupule les lois, les décrets et les promesses de la couronne : voilà ma politique. » Paroles loyales qui indiquaient dans leur formule absolue toutes les espérances que Don Carlos basait sur le succès de plus en plus grand de ses armes.

D'un autre côté, ce n'était plus seulement un appui moral, un concours timide et restreint que l'Angleterre prêtait à la cause d'Isabelle II, c'était une assistance matérielle puissante, et l'on put lire bientôt dans le discours d'ouverture du parlement cette phrase significative : « La conduite énergique du gouvernement actuel de l'Espagne me fait concevoir l'espérance que l'autorité de la reine sera prochainement reconnue sur tous les points de son territoire, et que la nation espagnole, liée depuis si longtemps à l'Angleterre par des sentiments d'amitié, ne tardera pas à jouir des fruits de l'union et de la concorde intérieure. » Les faits étaient d'ailleurs plus explicites encore que les déclarations. Le 22 mars 1836 lord John Hay, qui commandait l'escadre anglaise chargée de surveiller les côtes de Biscaye, annonçait au général Cordova qu'il avait

reçu de son gouvernement l'ordre de transporter à bord de ses navires les troupes de la reine Isabelle, d'empêcher que les points fortifiés de la côte ne tombassent entre les mains des carlistes, de leur enlever enfin de vive force les lieux dont ils seraient déjà parvenus à se rendre maîtres. Il ajoutait que l'escadre anglaise défendrait la côte non-seulement contre les bâtiments ennemis, mais encore contre ceux qui appartenant à une nation neutre n'en seraient pas moins chargés de munitions et d'armes destinées au prétendant. La coopération anglaise ne se borna point à ces seules manifestations. Plusieurs détachements de soldats de la marine royale furent debarqués en Espagne et concoururent à diverses opérations militaires, notamment à la défense du pont de Luchana, défense fort brillante par elle-même ; mais surtout remarquable par ses résultats, puisqu'elle contraignit Zumalacarreguy à lever le siége de Bilbao et sauva peut-être ainsi la couronne d'Isabelle II.

Ces secours indirects n'en paraissaient pas moins insuffisants, et l'intervention française était dans la pensée comme dans les vœux de tous les hauts fonctionnaires christinos. Mendizabal tombé en présence des difficultés que ses nombreuses et radicales réformes avaient accumulées devant lui, s'était inutilement efforcé de l'obtenir. M. Isturitz, qui le remplaca au pouvoir, la demanda également sans

parvenir à autre chose qu'à une promesse d'augmentation notable dans l'effectif de la légion étrangère, et encore fallut-il que M. Thiers luttât longtemps avec Louis-Philippe pour obtenir ce résultat, tout incomplet qu'il pût paraître aux interressés. La reine régente, de plus en plus effrayée de sa situation, fit alors secrètement une dernière tentative auprès du gouvernement français, et lui proposa en échange de l'intervention, l'union d'Isabelle II avec le duc d'Aumale. Séduit un instant par une telle perspective, le roi Louis-Philippe, qui ne se croyait pas assez fort pour braver le mécontentement des cours du nord et la défiance de l'Angleterre, répondit par un refus à l'offre de cette couronne. Plus tard, renonçant à sa politique prudente, donnant à son ambition des allures plus décidées il ne devait plus hésiter à la pensée d'une alliance espagnole pour un des jeunes princes de sa maison. Mais alors cette combinaison était peut-être trop tardive, et elle soulevait sans un grand avantage direct les susceptibilités de l'Angleterre, qui, en 1836, se fût probablement montrée moins persistante dans son opposition à un tel dessein, car elle comprenait à cette époque, et dans son intérêt personnel, l'impérieuse nécessité de soutenir, de consolider le trône constitutionnel d'Isabelle II; elle insistait même vivement pour l'exécution, pour l'extension du traité de la quadruple alliance.

Plus tard cette situation n'existait plus, et les tendances anglaises devaient subir une modification profonde.

Très-disposé, comme nous avons eu déjà occasion de le dire, à adopter une politique d'action qu'il sentait être dans les goûts, dans les intérêts naturels de la nation, M. Thiers s'était singulièrement attaché à cette idée d'intervention française en Espagne. Tout au moins voulait-il placer à la tête de la légion étrangère, dont l'effectif eût été élevé à un chiffre qui en eût fait un véritable corps d'armée, un homme dans lequel il avait la confiance la plus absolue, le général Bugeaud, alors en Afrique. Mais le roi combattait tout aussi bien cette combinaison que la mesure d'intervention directe elle-même. L'impatience et l'aigreur s'en mêlèrent. M. Thiers avait su amener à ses idées et mettre de son parti les ducs d'Orléans et de Nemours, surtout le premier ; le roi s'en irrita. Des explications fort vives eurent lieu, et à dater de ce moment Louis-Philippe chercha secrètement à composer un nouveau ministère dans lequel il placerait trois hommes qu'il aimait particulièrement : MM. Molé, Guizot et Duchatel. Il sonda dans ce but les intentions de M. Guizot, qui consentit à accepter un portefeuille sous la présidence du comte Molé. La crise espagnole, en prenant des proportions plus dangereuses encore, rendait indispensable d'ailleurs

la prompte solution de cette question de cabinet. En présence des incidents déplorables et nouveaux qui se produisaient dans la péninsule il fallait en effet qu'une grande unité de vues et d'action présidât aux déterminations ultérieures du gouvernement français.

Les progrès de l'armée carliste étaient immenses. En l'absence de Cordova, Gomez avait rompu à Balmaceda le blocus des provinces insurgées et faisait une pointe sur les Asturies et la Galice. Vainement Espartero et Alaix s'étaient mis à sa poursuite ; il semblait que, doué d'une agilité fantastique et se jouant de leurs efforts, il fût à la veille de déployer sous les murs de Madrid son étendard victorieux. Villaréal, Cabrera, Serrador remportaient sur plusieurs points des avantages d'une importance non moins significative. D'un autre côté, le ministère Isturitz effrayé des engagements révolutionnaires pris par celui qui l'avait précédé, s'efforçait de revenir sur ses pas et soulevait ainsi l'indignation des progressistes. Des mouvements presque simultanés se produisirent dans plusieurs grands centres provinciaux, tels que Séville, Cordoue, Saragosse, Valence, Murcie, Badajoz, Malaga, Cadix et des *prononciamentos* eurent lieu en faveur de la célèbre et démocratique constitution de 1812. Le mouvement se généralisait ; Madrid, mise en état de siége à la réception de ces

terribles nouvelles, frémissait d'impatience. Un bruit circule tout à coup dans la soirée du 12 août 1836 au milieu de ses rues, envahies par le peuple : un régiment, celui des milices provinciales, s'est soulevé et a marché sur la Granja, résidence d'été des deux reines; des soldats de la garde se sont joints à lui; quelques sous-officiers, pénétrant alors jusque dans l'appartement de Marie-Christine, l'ont sommée de signer un écrit par lequel elle autorise le serment à la constitution de 1812 jusqu'à la prochaine réunion des cortès. Madrid s'insurge aussitôt. Le général Quesada, qui y commande, s'efforce inutilement de rassembler des troupes pour opposer une résistance désespérée à laquelle le ministère coopère tout entier. Le flot populaire monte avec une violence et une rapidité telles qu'Isturitz et Quesada sentent tous leurs efforts inutiles. Le premier cherche un refuge chez le général Séoane, nommé par l'emeute capitaine-général de la province; l'autre, voulant sortir de Madrid, est reconnu près d'Hortaleza, et mis en pièces par les forcenés. Un cabinet progressiste avait été sur-le-champ imposé à la régente, et M. Calatrava nommé président du Conseil.

Désormais l'intervention française devenait impossible. Comment aller se jeter au milieu de complications de cette gravité? Quelle attitude non-seulement en face de l'Europe, mais vis-à-vis de

l'Espagne elle-même, aurait une armée de Français venant appuyer de ses baïonnettes on ne sait quelle politique de juste-milieu à travers les rudes conflits de deux opinions exaltées? Et pourtant le jour même où l'emeute grondait ainsi à Madrid, le général Lebeau, en prenant à Pampelune le commandement de la légion étrangère, ne craignait pas de dire, cédant aux impressions qu'il avait emportées de certains salons ministeriels de Paris : « Je précède de nombreux auxiliaires que la France met encore au service de son alliée l'Espagne; un mois ne s'écoulera pas avant leur arrivée »; langage qui, malgré l'opposition de M. Thiers, fut aussitôt et assez laconiquement désavoué par le *Moniteur*.

Quelques jours plus tard, M. Thiers déposait définitivement son portefeuille entre les mains du roi et, dès que son successeur fut connu, partait pour faire un voyage de plusieurs mois en Italie. Le 6 septembre avait paru la nouvelle liste ministérielle. Dans cette combinaison le comte Molé avait la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères; M. de Gasparin le département de l'intérieur; le général Bernard celui de la guerre; l'amiral Rosamel la marine; M.Duchatel les finances; M. Guizot l'instruction publique; M. Persil la justice et les cultes, et M. Martin (du Nord) le commerce et les travaux publics.

En arrivant au pouvoir, le comte Molé[1] eut d'abord à s'occuper du différend avec la Suisse. L'affaire Conseil s'était envenimée. La diète helvétique en avait été saisie et, après avoir entendu un rapport injurieux pour le gouvernement français, elle avait décidé que les pièces du dossier, concernant ce refugié, accusé d'être un agent de la police, seraient immédiatement transmises à M. de Montebello. Le comte Molé prit tout aussitôt une attitude des plus décidées. Le ministre de France dut signifier le 27 septembre au directoire fédéral une interruption de rapports diplomatiques entre son gouvernement et la Suisse. Menacée d'un blocus qui eût annihilé son commerce, cette puissance, après bien des tiraillements intérieurs, suscités par le parti ultra-démocratique, se soumit enfin à adresser au gouvernement français une note dont les termes discutés par la diète extraordinaire rassemblée le 17 octobre, offraient à la France la juste réparation qui lui était due.

Un autre incident politique, d'une nature plus grave, se produisait à cette même époque et attirait bien plus vivement encore l'attention du cabinet nouveau.

Le prince Louis Bonaparte avait, ainsi que nous l'avons dit, emporté au fond de son cœur le souvenir des hommages que le peuple parisien décer-

1. Mort le 24 novembre 1855.

nait à la mémoire de son oncle, Napoléon Ier. Les vivats d'une foule enthousiaste autour de la glorieuse colonne, retentissaient toujours dans son souvenir, et, depuis la mort du duc de Reischtadt, il caressait secrètement l'espoir de continuer un jour sur le trône de France cette dynastie interrompue par des événements et des revers titaniques. Ce prince croyait sérieusement à son étoile, comme on l'a dit de nos jours, et son histoire pourrait se résumer ainsi : triomphe d'une volonté immuable sur la destinée. La force de volonté était en effet une des qualités politiques les plus saillantes, les plus appréciables au premier coup d'œil du prétendant bonapartiste qui allait se manifester à la France par une de ces tentatives hardies, chevaleresques, quelquefois favorisées par la fortune, qui prouvent toujours un grand courage, et, dans un pays de soldats comme la France, séduisent aussi par certains côtés, même ceux qui les combattent ou les proclament insensées. Il y a toujours, dans ce pays-ci, quelque chose à gagner à se jeter hardiment dans les hasards d'une entreprise politique, surtout à n'y point ménager sa vie. Tel coup de main naïvement, mais audacieusement entrepris, y suffirait à illustrer un homme médiocre. Quelle popularité et quelle puissance ne peuvent donc pas trouver les esprits d'élite dans ces hasards avidement et courageusement cherchés?

On a vu que le prince, après un premier séjour en Angleterre, s'était fixé avec sa mère, la reine Hortense, au château d'Arenenberg, paisible et pittoresque retraite située sur les bords du lac de Constance. Là, cherchant à absorber dans l'étude, l'ambitieuse pensée qui le consumait, s'efforçant pour ainsi dire, d'étouffer l'idée à l'aide des exercices violents du corps, il passa près de quatre années dans des lieux qu'embellissaient pour lui les soins d'une mère tendre et dévouée. La lettre suivante, datée du 27 août 1835, fait merveilleusement connaître la situation et les tendances de son esprit durant cette époque transitoire : « ... Ma vie n'a été jusqu'ici marquée que par des tristesses profondes et par des vœux étouffés. Le sang de Napoléon se révolte dans mes veines de ne pouvoir couler pour la gloire nationale. Jusqu'à présent, ma vie n'a eu de remarquable que ma naissance. Le soleil de la gloire a rayonné sur mon berceau. Hélas! c'est tout. Qui peut se plaindre, lorsque l'Empereur a tant souffert! La confiance dans le sort, voilà mon seul espoir; l'épée de l'Empereur, voilà mon seul soutien; une belle mort pour la France, voilà mon ambition. Adieu; pensez aux pauvres exilés qui ont toujours les yeux tournés du côté de la France, et croyez que mon cœur battra toujours quand on lui parlera de gloire, de patrie, d'honneur et de dévouement. » L'homme

tout entier se retrouve dans ces lignes, avec ses tristesses, ses aspirations généreuses, ses illusions politiques. Il publiait à cette même époque, un livre spécial, d'une valeur réelle, le *Manuel d'artillerie*, livre destiné à le faire honorablement connaître de l'armée, et qui eût pu atteindre ce but s'il eût été plus répandu en France. Mais ces travaux de l'intelligence étaient impuissants à distraire le prince de ses préoccupations ambitieuses, et deux faits devaient nécessairement contribuer à les entretenir : d'un côté Louis-Philippe ne perdait pas une occasion d'abriter en quelque sorte sa dynastie derrière la gloire de Napoléon Ier et les souvenirs de l'Empire. De l'autre, une portion du parti démocratique n'avait pas été insensible aux avances que le prince lui avait faites, et Armand Carrel n'avait pas craint d'écrire dans *le National*, organe de ce que nous pourrions nommer la république bourgeoise : « Le nom que porte Louis Napoléon est le plus grand des temps modernes. C'est le seul qui puisse exciter fortement les sympathies du peuple français. Si le prince sait comprendre les nouveaux intérêts de la France, s'il sait oublier ses droits de légitimité impériale, pour ne se rappeler que la souveraineté du peuple, il peut être appelé un jour à jouer un grand rôle. »

A partir de la fin de 1834, des correspondances nombreuses, des intelligences secrètes commencè-

rent à mettre le prince en rapport avec un assez grand nombre d'officiers de la jeune et de la vieille armée. C'était, en effet, par l'armée qu'il voulait réussir, oubliant que les années de paix qui s'étaient écoulées depuis 1815 avaient, jointes au régime constitutionnel, naturellement affaibli en France le pouvoir de l'initiative militaire. Un très-petit nombre de chefs de corps, beaucoup d'officiers d'un grade inférieur, avaient accueilli favorablement les ouvertures qui leur étaient faites avec une prudence que les circonstances commandaient, quoique la défiance du gouvernement ne fût pas encore éveillée par ces menées. La pensée de Louis Napoléon s'était tout d'abord fixée sur la ville de Strasbourg. L'importance de cette place, la proximité de la frontière, sa garnison, composée en majeure partie d'artillerie, arme à laquelle le prince appartenait lui-même, toutes ces considérations la désignaient à son choix. Il se rendit à Bade, où le prétexte des eaux devait réunir quelques-uns des hommes sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter. Il y vit le colonel Vaudrey, commandant le 4e régiment d'artillerie, et eut avec lui de longues conversations sur ce sujet, auquel se rapportaient désormais toutes ses pensées. Le colonel Vaudrey, officier d'une froide énergie, entièrement dévoué aux souvenirs de l'époque impériale, fut bientôt acquis tout entier à

la cause du prince, et devint l'âme de cette conspiration militaire. C'était un auxiliaire précieux, car le 4e d'artillerie commandé par lui, était précisément en garnison à Strasbourg, circonstance qui détermina le choix définitif de cette grande ville comme centre de la tentative bonapartiste. « Si je réussis, disait le prince dans ses longs entretiens avec M. Vaudrey, si je réussis à entraîner un régiment, si des soldats qui ne me connaissent pas s'enflamment à la vue de l'aigle impériale, alors toutes les chances seront pour moi, ma cause sera gagnée moralement, quand même des obstacles secondaires viendraient la faire échouer... Une révolution n'est excusable, elle n'est légitime que lorsqu'elle se fait dans l'intérêt de la majorité d'une nation. On est sûr que l'on agit dans ce sens, lorsqu'on ne se sert que d'une influence morale pour la faire réussir. Si le gouvernement a commis assez de fautes pour rendre une révolution encore désirable au peuple, si la cause napoléonienne a laissé d'assez profonds souvenirs dans les cœurs français, il me suffira de me montrer seul aux soldats et au peuple, de leur rappeler les griefs récents et la gloire passée, pour qu'on accoure sous mon drapeau. L'homme de l'antiquité que je hais le plus, c'est Brutus, non-seulement parce qu'il a commis un lâche assassinat, non-seulement parce qu'il a tué le seul homme qui eût pu régénérer Rome,

mais parce qu'il a pris sur lui une responsabilité qu'il n'est donné à personne de prendre, celle de changer le gouvernement de son pays par un seul fait indépendant de la volonté du peuple. » Ces curieuses théories politiques expliquent parfaitement les tendances du prince à rétablir en 1851, pendant sa présidence, ce suffrage universel donné à la France par la république, et dont la majorité, dans la seconde et dernière assemblée républicaine, ne voulait déjà plus à cette époque. Les paroles du prince à M. Vaudrey expliquent aussi la tentative de Strasbourg, alors que Louis Napoléon conservait encore intactes ses illusions sur la force active des souvenirs bonapartistes que le peuple avait conservés en France. Seulement (tant il est vrai que les principes de l'homme fléchissent presque toujours sous l'empire de ses passions) elles ne permettent plus de comprendre la tentative ultérieure de Boulogne.

Le complot militaire fut arrêté en principe dans les conversations du prince avec le colonel Vaudrey, au commencement de 1836. L'époque de son exécution devait être fixée plus tard. Revenu à Arenenberg, Louis Napoléon, désormais tout entier à son entreprise, rédigea d'avance les documents destinés à voir le jour au moment décisif, et à lui concilier les sympathies des masses. De ce nombre étaient deux proclamations au peuple français et à

l'armée, dans lesquelles on retrouve tout entière l'idée qui devait se produire de la même façon, mais avec plus d'éclat, le 2 décembre 1851 : « Français, disait le prince dans la proclamation au peuple, Français, on vous trahit; vos intérêts politiques, vos intérêts commerciaux, votre honneur, votre gloire, sont vendus à l'étranger. Et par qui? Par des hommes qui ont profité de votre belle révolution, et qui en renient tous les principes. Est-ce donc pour avoir un gouvernement sans parole, sans honneur, sans générosité; des institutions sans force, des lois sans liberté, une paix sans prospérité et sans calme, enfin un présent sans avenir, que nous aurons combattu depuis quarante ans? En 1830, on imposa un gouvernement à la France sans consulter ni le peuple de Paris, ni le peuple des provinces, ni l'armée française : tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Un congrès national, élu par tous les citoyens, peut seul avoir le droit de choisir ce qui convient le mieux à la France. Fier de mon origine populaire, fort de quatre millions de votes qui m'appelaient au trône, je m'avance devant vous comme un représentant de la souveraineté du peuple. Il est temps qu'au milieu du chaos des partis, une voix nationale se fasse entendre; il est temps qu'au cri de la liberté trahie, vous renversiez le joug honteux qui pèse sur notre belle France. Ne voyez-vous pas que les

hommes qui règlent nos destinées sont encore les traîtres de 1814 et de 1815, les bourreaux du maréchal Ney? Pouvez-vous avoir confiance en eux? Ils font tout pour complaire à la sainte-alliance : pour lui obéir, ils ont abandonné les peuples nos alliés; pour se soutenir, ils ont armé le frère contre le frère, ils ont ensanglanté nos villes, ils ont foulé aux pieds nos sympathies, nos volontés, nos droits. Les ingrats! ils ne se souviennent des barricades que pour préparer les forts; méconnaissant la grande nation, ils rampent devant les puissants et insultent les faibles. Notre vieux drapeau tricolore s'indigne d'être plus longtemps entre leurs mains. Français, que le souvenir du grand homme, qui fit tant pour la gloire et la prospérité de la patrie, vous ranime! Confiant dans la sainteté de ma cause, je me présente à vous, le testament de l'empereur Napoléon d'une main, son épée d'Austerlitz de l'autre... Lorsqu'à Rome le peuple vit les dépouilles ensanglantées de César, il renversa ses hypocrites oppresseurs. Français! Napoléon est plus grand que César, il est l'emblème de la civilisation au XIXe siècle. Fidèle aux maximes de l'Empereur, je ne connais d'intérêts que les vôtres, d'autre gloire que celle d'être utile à la France et à l'humanité. Sans haine, sans rancune, exempt d'esprit de parti, j'appelle sous l'aigle de l'Empereur tous ceux qui sentent un cœur français battre dans leur poitrine.



J'ai voué mon existence à l'accomplissement d'une grande mission. Du rocher de Sainte-Hélène, un rayon du soleil mourant a passé dans mon âme : je saurai garder ce feu sacré, je saurai vaincre ou mourir pour la cause du peuple. Hommes de 1789, hommes du 20 mars 1815, hommes de 1830, levez-vous ! Voyez qui vous gouverne, voyez l'aigle, emblème de gloire, symbole de liberté, et choisissez ! Vive la France ! »

La proclamation à l'armée était rédigée dans le même sens mais en termes plus énergiques encore. L'appel aux sympathies militaires pour l'aigle et la gloire impériale s'y joignait à un rapide tableau de la situation secondaire faite à l'armée par la monarchie constitutionnelle, et le ton de ces deux documents signale une évidente parenté entre eux et les proclamations que Paris a pu voir le 2 décembre 1851 affichées sur ses murs. On comprend aisément, en les comparant, que c'est la même main qui les a écrites, que c'est la même pensée qui les a dictées.

Les hommes qui entouraient le prétendant impérial et devaient devenir ses auxiliaires étaient presque tous, en dehors du colonel Vaudrey, dont nous avons parlé et du commandant Parquin, frère de l'avocat de ce nom, soldat de l'empire entièrement dévoué à la reine Hortense, jeunes, inexpérimentés, obscurs. A part quelques-uns d'entre

eux qui avaient une valeur d'esprit et d'intelligence politique, tels que MM. Laity, de Gricourt, de Querelles, le reste ne pouvait offrir au prince qu'un dévouement qui, pour être absolu, ne remplaçait pas des qualités plus sérieuses, plus essentielles en pareille circonstance. Ce fut évidemment une difficulté nouvelle et considérable pour Louis-Napoléon que cette absence de tout conseil émanant d'esprits graves, réfléchis, rompus aux choses de la politique. Car après avoir engagé des correspondances avec plusieurs généraux ou personnages civils ayant servi le gouvernement impérial, et leur avoir assigné un rendez-vous à Bade, le prince eut la douloureuse déception de n'en voir aucun venir à son appel.

Plus que jamais pourtant il était décidé à agir; une fois entré dans cette conjuration contre le gouvernement établi en France, il lui tardait d'essayer ses forces, de juger par lui-même de l'influence que les souvenirs impériaux exerçaient encore sur ces masses, sur cette armée auxquelles il allait faire entendre sa voix. Depuis, et parvenu à la puissance suprême qu'il convoitait si ardemment alors, Louis-Napoléon, jetant un regard en arrière, a fait noblement amende honorable des ardentes tentatives de son passé pour renverser le pouvoir fonctionnant régulièrement en France. Mais en 1836, à la veille de se lancer dans tous les hasards

d'une conspiration active, son esprit n'admettait pas ces réticences, ces délicatesses politiques, et ne se faisait pas un cas de conscience de marcher tout droit au but qu'il s'était toujours proposé depuis la mort du duc de Reichstadt. Il l'a dit lui-même d'ailleurs : « Fort de ma conviction, qui me faisait envisager la cause napoléonienne comme la seule cause nationale en France, comme la seule cause civilisatrice en Europe; fier de la noblesse et de la pureté de mes intentions, j'étais bien décidé à relever l'aigle impériale ou à tomber victime de ma foi politique. »

Le choix de Strasbourg, comme théâtre de l'action décisive, était un choix fort intelligent. L'importance de la ville, l'esprit de sa population généralement peu sympathique à la monarchie de 1830, le personnel de sa garnison composée en grande partie d'artilleurs, arme à laquelle appartenait le prince, tout se réunissait pour présenter des conditions vraiment exceptionnelles qui pouvaient faire espérer le succès. Indépendamment de l'entourage intime dont nous avons déjà parlé, une trentaine d'officiers appartenant à la garnison de Strasbourg ou à celles des places voisines étaient gagnés à la cause bonapartiste. De ce nombre se trouvaient même, assure-t-on, deux des fils du maréchal Ney, le prince de la Moskowa et son frère Edgar, noms qui, si le mouvement militaire

se fût propagé, eussent naturellement produit une certaine sensation sur l'esprit du soldat. Depuis quelque temps, des correspondances secrètes étaient échangées entre les adhérents de Louis-Napoléon et divers corps de l'armée. Des billets étaient introduits dans des pains de munition et colportés ainsi par des affidés. Le général Voirol, qui commandait le département du Bas-Rhin, avait été en partie instruit de ces menées. Il les avait fait connaître non-seulement au préfet, M. Chopin d'Arnouville, mais encore au ministre de la guerre qui ne leur avait pas accordé, paraît-il, toute l'importance qu'elles méritaient.

Le 25 octobre, le prince quitta Arenenberg sous le prétexte d'une partie de chasse lointaine et depuis longtemps arrangée. Au moment où il prenait congé de sa mère, on dit que la reine Hortense, sans savoir positivement à quel rendez-vous son fils courait ainsi, mais cédant à quelque pressentiment secret, lui passa au doigt l'anneau de mariage de Napoléon Ier et de l'impératrice Joséphine en lui disant : « Si quelque danger te menaçait, tiens, voilà un talisman. » Le talisman maternel ne donna pas la victoire, mais du moins, la vie devait être sauve, et quel prodigieux couronnement l'avenir réservait à cette vie agitée !

Le 27, Louis-Napoléon arriva à Lahr, insignifiante localité du grand-duché de Bade, où l'essieu

de sa voiture s'étant brisé, il demeura toute une journée à attendre des nouvelles qui ne lui parvinrent pas. Le 28, il retourna sur ses pas, passa par Fribourg, Neufbrisach, Colmar, et arriva vers onze heures du soir à Strasbourg où une chambre lui avait été retenue rue de la Fontaine, n° 24. Dès le lendemain, il voyait le colonel Vaudrey, et lui soumettait le plan qu'il avait conçu pour l'exécution matérielle du complot. « Prince, lui dit le colonel, il ne s'agit pas ici d'un conflit en armes; votre cause est trop française pour la souiller en répandant du sang français; il n'y a qu'un seul moyen d'agir qui soit digne de vous, parce qu'il évitera toute collision. Lorsque vous serez à la tête de mon régiment, nous irons ensemble chez le général Voirol; un ancien militaire ne résistera pas à votre vue et à celle de l'aigle impériale lorsqu'il saura que la garnison vous suit. » Les principales dispositions de l'entreprise étant adoptées pour le lendemain matin, Louis-Napoléon dit au colonel : « Nous allons nous engager dans une entreprise chanceuse; l'un et l'autre nous y serons tués peut-être : vous n'êtes pas riche, et je ne veux pas que vos enfants aient à me reprocher, s'ils vous perdent, non-seulement la mort de leur père, mais encore l'état de pauvreté où cette mort les placerait. Voici deux contrats de 10,000 francs de rente chacun, qui assureront l'avenir de votre

famille. Prenez-les; ma mère fera honneur à cette traite que je tire sur elle. » Le colonel Vaudrey prit les contrats, les déchira froidement et répondit : « Prince, je vous donne mon sang; ma vie vous appartient; mais je ne vends ni l'un ni l'autre. » On se sépara.

Une maison avait été retenue pour le prince et ses amis dans une rue voisine de la caserne d'Austerlitz, quartier du 4e régiment d'artillerie, et c'est de là que tous devaient le lendemain se rendre à la caserne dès que le son de la trompette aurait indiqué que le régiment s'assemblait. La garnison de Strasbourg se composait alors d'environ neuf à dix mille hommes répartis entre deux régiments d'artillerie, le 3e et le 4e, un bataillon de pontonniers et trois régiments d'infanterie. Le colonel Vaudrey commandait par intérim les deux régiments de son arme, et chez lui étaient déposées les clés de l'arsenal, double circonstance qui favorisait singulièrement les projets du prince.

La maison où Louis-Napoléon devait passer la nuit qui précéda l'entreprise était située rue des Orphelins, et très-rapprochée de la caserne. C'est là, dans deux chambres au rez-de-chaussée, que ses adhérents allaient se réunir et l'attendre. Le 29 octobre, à onze heures du soir, le prince traversa Strasbourg, guidé par un de ses officiers, et se rendit à la maison de la rue des Orphelins.

Durant le trajet, remarquant le calme de la ville tout éclairée par un magnifique clair de lune, il ne put s'empêcher de songer au jour suivant, et dit à son compagnon de route : « Par quoi ce calme sera-t-il remplacé demain ? Cependant il n'y aura pas de désordre, si je réussis, car c'est surtout pour empêcher les troubles qui accompagnent souvent les mouvements populaires que j'ai voulu faire la révolution par l'armée. Mais quelle confiance, quelle profonde conviction il faut avoir de la noblesse d'une cause pour affronter, non les dangers que nous allons courir, mais l'opinion publique qui nous déchirera, qui nous accablera de reproches, si nous ne réussissons pas ! » Arrivé à la maison où il devait passer le reste de la nuit, véritable veille des armes, il y trouva ses partisans assemblés; l'un d'entre eux apporta une aigle qui avait appartenu au 7ᵉ régiment de ligne commandé par Labédoyère, et que tous pressèrent sur leur cœur avec une émotion qui n'était point jouée. Le prince tint presque littéralement ce langage aux conjurés durant cette nuit d'attente et de réflexions profondes, nuit dont les heures s'écoulèrent bien lentement au gré de son impatience : « Messieurs, vous connaissez tous les griefs de la nation envers le gouvernement du 9 août; mais vous savez aussi qu'aucun parti existant aujourd'hui n'est assez fort pour le renverser, aucun assez

puissant pour réunir tous les Français, s'il s'emparait tout à coup du pouvoir. Cette faiblesse du gouvernement comme cette faiblesse des partis, vient de ce que chacun ne représente que les intérêts d'une seule classe de la société. Les uns s'appuient sur le clergé et la noblesse, les autres sur l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les prolétaires seuls. Dans cet état de choses, il n'y a qu'un seul drapeau qui puisse rallier tous les partis, parce qu'il est le drapeau de la France et non celui d'une faction : c'est l'aigle de l'empirè. Sous cette bannière qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il n'y a aucune classe expulsée. Elle représente les intérêts et les droits de tous. L'empereur Napoléon tenait son pouvoir du peuple français ; quatre fois son autorité reçut la sanction populaire : en 1804, l'hérédité dans la famille de l'empereur fut reconnue par quatre millions de votes ; depuis, le peuple n'a plus été consulté..... Je suis l'aîné des neveux de Napoléon ; je puis donc me considérer comme le représentant de l'élection populaire, je ne dirai pas de l'empire, parce que depuis vingt ans les idées et les besoins de la France ont dû changer. Mais un principe ne peut être annulé par des faits ; il ne peut l'être que par un autre principe. Or, ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, ce n'est pas la chambre des 221 de 1830 qui peuvent rendre nul le principe de l'élection de 1804.

Le système napoléonien consiste à faire marcher la civilisation sans discorde et sans excès, à donner l'élan aux idées tout en développant les intérêts matériels, à raffermir le pouvoir en le rendant respectable, à discipliner les masses d'après leurs facultés intellectuelles, enfin à réunir autour de l'autel de la patrie les Français de tous les partis en leur donnant pour mobiles l'honneur et la gloire. Remettons le peuple dans ses droits, l'aigle sur nos drapeaux, la stabilité dans nos institutions..... » Ce fut par ces discours interrompus, repris pour être interrompus encore, que le prince chercha à tromper son impatience, à abréger les longues heures de cette nuit d'attente. Il l'employa aussi à copier ses proclamations que, dans la crainte d'une indiscrétion, il n'avait pas voulu faire imprimer d'avance. Vers cinq heures du matin, le bruit que produit toujours une réunion quelque peu nombreuse parut avoir éveillé les habitants de l'étage situé au-dessus des deux chambres occupées par les conjurés. Ils se levèrent, ouvrirent leurs fenêtres, mais tout étant rentré dans le silence, ils se rendormirent. Bientôt six heures sonnèrent au beffroi de la ville. C'était l'heure indiquée par le colonel Vaudrey, et il avait été convenu que le prince et ses amis ne sortiraient de leur retraite que lorsque le colonel les ferait prévenir de se diriger vers la caserne. « Jamais,

a dit depuis Louis-Napoléon, jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur; et un instant après la trompette du quartier d'Austerlitz vint en accélérer les battements. »

La trompette résonnait en effet, elle appelait sous les armes le 4e régiment d'artillerie. En un instant les soldats furent rangés en bataille dans la cour du quartier, en dedans des grilles; le prince, averti par les soins du colonel Vaudrey, sort aussitôt de sa retraite, accompagné de ses amis. Il était en uniforme d'officier d'artillerie, avec un chapeau d'état-major. A ses côtés marchaient MM. Parquin, en uniforme de général de brigade, et de Querelles en costume de chef de bataillon portant l'aigle de Labédoyère. Une douzaine d'officiers le suivaient.

Louis-Napoléon entre dans la cour de la caserne suivi de son petit cortége; le colonel Vaudrey en occupait le centre. Le prince va droit à lui, et le colonel qui, par sa taille élevée, dominait tout le groupe, tire son sabre en s'écriant : « Soldats du 4e d'artillerie, une grande révolution s'accomplit en ce moment; vous voyez ici devant vous le neveu de l'empereur Napoléon. Il vient pour reconquérir les droits du peuple; le peuple et l'armée peuvent compter sur lui. C'est autour de lui que doit venir se grouper tout ce qui aime la gloire et la liberté de la France. Soldats, vous sentirez

comme votre chef toute la grandeur de l'entreprise que vous allez tenter, toute la sainteté de la cause que vous allez défendre. Soldats! le neveu de l'empereur peut-il compter sur vous? » Un immense cri de vive Napoléon! vive l'empereur! répond à cette harangue, et la clameur militaire se prolonge pendant quelques instants. Le prince prend alors la parole : « Résolu à vaincre ou à mourir, dit-il, pour la cause du peuple français, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'entre vous et moi il existe de grands souvenirs; c'est dans votre régiment que l'empereur Napoléon, mon oncle, servit comme capitaine; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de Toulon; et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les portes de Grenoble au retour de l'île d'Elbe. Soldats! de nouvelles destinées vous sont réservées. A vous la gloire de commencer une grande entreprise; à vous l'honneur de saluer les premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram. » Prenant l'aigle que tenait à côté de lui M. de Querelles et la montrant aux soldats : « Voici, continua-t-il, le symbole de la gloire française, destiné à devenir aussi l'emblème de la liberté! Pendant quinze ans il a conduit nos pères à la victoire; il a brillé sur tous les champs de bataille, il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats, ne vous rallierez-vous pas à ce noble étendard que je confie à votre

honneur et à votre courage? Ne marcherez-vous pas avec moi contre les traîtres et les oppresseurs de la patrie au cri de vive la France! vive la liberté! — Oui, oui! » répondirent les soldats avec un redoublement d'enthousiasme. Le colonel fit aussitôt mettre le régiment en mouvement, musique en tête, et l'on sortit de la caserne pour se rendre chez le général Voirol.

Durant ce trajet le prince chargea M. Lombard d'aller faire imprimer ses proclamations, envoya MM. Laity et de Schaller, le premier au quartier des pontonniers où il avait des intelligences, le second vers le maréchal de camp et le commandant du 3e d'artillerie pour s'emparer de leur personne; il ordonna également de s'assurer du télégraphe. Enfin il utilisa la présence de M. Fialin de Persigny en l'envoyant à la tête d'un peloton arrêter le préfet du Bas-Rhin, M. Chopin d'Arnouville.

Quelques acclamations populaires avaient accueilli le passage du prince et répondaient aux vivats des soldats qui le suivaient. En passant devant le quartier de la gendarmerie, le poste se mit sous les armes en criant « Vive l'Empereur! » Arrivé à l'hôtel du général Voirol, dont les portes furent ouvertes par les domestiques intimidés, Louis Napoléon monta, suivi de MM. Vaudrey, Parquin et de deux autres officiers. Le général Voirol n'était pas encore habillé. Le prince s'avança

et lui dit : « Général, je viens vers vous en ami ; je serais désolé de relever notre vieux drapeau tricolore sans un brave militaire comme vous. La garnison est pour ma cause ; décidez-vous et suivez-moi, » et en même temps il lui montrait l'aigle ; mais le général la repoussa : « Prince, répondit-il, on vous a trompé ; l'armée connaît ses devoirs, et je vais à l'instant vous le prouver. — La garnison n'est plus à vos ordres, interrompit vivement le colonel Vaudrey ; vous êtes notre prisonnier. » Louis Napoléon s'éloignant alors, confia la garde du général à M. Parquin, auquel il laissa un piquet d'artillerie, puis il redescendit dans la rue, où de nouveaux cris de « Vive l'empereur ! » l'accueillirent. Ce premier échec l'avait vivement affecté cependant, et il l'a avoué depuis ; la vue de l'aigle, les souvenirs impériaux n'avaient donc plus ce charme, ce prestige irrésistible sur lequel il avait tant compté ? Le cortége se remit en marche et se dirigea vers la caserne Finckmatt, occupée par le 46e régiment d'infanterie de ligne. Pour arriver à cette caserne, vaste bâtiment construit dans une sorte d'impasse, il y avait deux chemins à prendre : l'un c'était le chemin du rempart aboutissant à l'extrémité de la cour du quartier ; l'autre, une ruelle assez étroite pour qu'on n'y puisse passer que quatre de front, et conduisant à la grille principale de la caserne. De ce côté, le terrain n'était

pas disposé de telle sorte qu'un régiment pût s'y développer et se mettre en bataille. Ce fut pourtant par cette ruelle que le prince arriva à la caserne, ayant dû laisser, pour assurer sa retraite, la moitié du 4e d'artillerie dans la grande rue du faubourg, disposition fatale, qui contribua certainement beaucoup à l'insuccès de l'entreprise.

Les soldats du 46e, livrés à leurs travaux du matin, regardent avec surprise cette colonne de troupes qui pénètre dans le quartier. Les cris de « Vive l'Empereur ! » leur causent une grande émotion. Ils descendent dans la cour, fraternisent avec leurs camarades de l'artillerie, s'approchent du prince, qui leur adresse quelques paroles chaleureuses, le considèrent avec une curiosité sympathique, et l'acclament à leur tour. Mais tout à coup arrive le lieutenant Pleignier du 46e, logé dans la caserne et attiré par le bruit. Il gourmande les soldats, leur dit qu'ils sont trompés ; que ce n'est pas le prince Louis, le neveu de l'Empereur qu'ils ont devant les yeux, mais un aventurier qui veut abuser de leur crédulité. Le colonel Taillandier accourt de son côté, suivi d'un capitaine d'état-major : « Ce n'est pas le neveu de l'Empereur, s'écrie-t-il, c'est le neveu du colonel Vaudrey ! — Je le reconnais parfaitement, » dit le capitaine d'état-major. Pleignier s'élançant aussitôt sur le prince, veut l'arrêter ; les artilleurs le repoussent et la lutte s'engage.

Déjà brillent les sabres et les baïonnettes. Prévenus de ce conflit, les soldats que le prince a laissés derrière lui dans la grande rue du faubourg, se précipitent vers le quartier. Quelques-uns y pénètrent; mais le colonel Taillandier a ordonné de fermer la grille et fait battre la charge. La confusion qui règne dans cette cour étroite devient indescriptible. Une quarantaine d'artilleurs à cheval y sont entrés et ont refoulé l'infanterie à l'une des extrémités. Elle revient menaçante, la baïonnette en avant, en poussant des cris de mort. MM. de Gricourt et de Querelles ont offert au prince de lui ouvrir, l'épée à la main, un passage au milieu des rangs du 46e, et il a refusé, espérant encore faire entendre sa voix aux fantassins furieux. Les canonniers s'aperçoivent du danger qu'il court. Ils l'enlèvent et le placent au milieu d'eux. Mais la retraite est impossible. Louis Napoléon veut se saisir d'un cheval; les chevaux effrayés le renversent contre le mur. Les soldats d'infanterie le voyant acculé, se précipitent alors vers lui, le font prisonnier et le conduisent dans le corps de garde, où en entrant il aperçoit M. Parquin, qui était venu le rejoindre et avait été arrêté comme lui. « Prince, nous serons fusillés, lui dit le vieux soldat de l'Empire, mais nous mourrons bien. — Oui, répond Louis Napoléon, nous avons échoué dans une belle et noble entreprise! »

Nul doute que le colonel Vaudrey n'eût pu enlever le prince et s'échapper lui-même, s'il avait voulu donner à son régiment l'ordre de faire feu sur l'infanterie. Mais ce conflit eût été terrible, et d'ailleurs pour rendre la liberté à Louis Napoléon, il eût fallu d'abord compromettre ses jours. Il ordonna à ses soldats de rentrer à leur caserne, et suivit lui-même le colonel Taillandier qui le conduisit à l'appartement du lieutenant Pleignier. Le général Voirol arriva; il était parvenu à s'échapper de son hôtel par une porte dérobée. Il eut pour son prisonnier des paroles pleines de convenance. Des voitures ayant été amenées, le prince et ses partisans furent conduits à la prison Neuve, et en y entrant, Louis Napoléon s'écria : « Au moins je ne mourrai pas dans l'exil. »

Au greffe, on lui fit subir une sorte d'interrogatoire : « Qu'est-ce qui vous a poussé, lui dit-on, à agir comme vous l'avez fait? — Mes opinions politiques et mon désir de revoir ma patrie, dont l'invasion étrangère m'avait privé. En 1830, j'ai demandé à être traité en simple citoyen; on m'a traité en prétendant, eh bien je me suis conduit en prétendant! — Vous vouliez établir un gouvernement militaire? — Je voulais établir un gouvernement fondé sur l'élection populaire. — Qu'auriez-vous fait, vainqueur? — J'aurais assemblé un congrès national. » Conduit à la citadelle avec le colonel



Vaudrey, le prince se vit au bout de vingt-quatre heures réintégré dans la prison Neuve, l'autorité civile l'ayant, nous ne savons pourquoi, réclamé. Le 9 novembre, on le prévint qu'il allait être transféré dans une prison nouvelle; et en effet, à sept heures du soir le général et le préfet vinrent le chercher pour le conduire à la préfecture, où deux chaises de poste l'attendaient. On le fit monter dans l'une avec deux officiers de gendarmerie. Quatre sous-officiers de la même arme suivaient dans l'autre. On se dirigea sur Paris, malgré les plaintes amères et les protestations du prince, qui ne voulait pas qu'on le séparât de ses compagnons d'infortune. Le 11, à deux heures du matin, Louis-Napoléon arrivait à Paris à l'hôtel de la préfecture de police, où M. Delessert le reçut avec beaucoup de courtoisie. Il lui apprit que la reine Hortense était venue réclamer directement la clémence du roi en faveur de son fils, et qu'il allait repartir dans deux heures pour le port de Lorient, où l'attendait une frégate française chargée de le conduire aux États-Unis. Le prince demanda pourquoi on ne le mettait pas en jugement, et M. Delessert lui répondit qu'on faisait pour lui ce qu'on avait fait pour la duchesse de Berry. Louis-Napoléon écrivit alors deux lettres, l'une adressée à Louis-Philippe pour lui dire que « la vie lui semblait peu de chose, mais que sa reconnaissance envers lui serait grande s'il épar-

gnait celle d'anciens soldats, débris de notre vieille armée, entraînés par lui et séduits par de glorieux souvenirs, » la seconde lettre était écrite à M. Odilon-Barrot, pour le prier de se charger de la défense du colonel Vaudrey. A quatre heures du matin le prince se remettait en route. Le 14 il arrivait à Lorient, et sept jours après, le 21 novembre, il voyait, plongé dans une méditation amère et profonde, s'éloigner les rivages du pays natal.

On s'est demandé si l'expédition de Strasbourg pouvait avoir une issue favorable : il est évident, lorsqu'on y réfléchit bien, que le succès local n'eût pas été douteux si, par une fatalité singulière, la tentative n'était pas venue avorter misérablement dans une cour de caserne trop tôt fermée. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le 3e régiment d'artillerie et le bataillon du génie s'ébranlaient déjà pour renforcer le nombre des partisans du prince, lorsque la nouvelle de son arrestation se répandit tout à coup dans la ville. Il est bon de noter aussi que pendant le conflit survenu entre les artilleurs et l'infanterie, le peuple rassemblé sur le rempart et spectateur de la scène terrible qui se passait dans la cour de la caserne Finckmatt, encourageait les artilleurs et accablait les fantassins d'une grêle de pierres. Le succès tint donc à un fil, et les pièces de canon braquées dans les centres principaux de Strasbourg eussent eu faci-

lement raison d'une résistance partielle de la garnison.

Mais Strasbourg une fois enlevé, tout était-il donc dit en faveur de la cause bonapartiste? Non : sous un régime constitutionnel comme celui qui régissait alors la France, l'armée, nous le répétons, a trop peu de force, trop peu d'initiative, trop peu de prestige pour accomplir à elle seule une révolution aussi complète que celle rêvée par le prétendant impérial. La paix et la prospérité matérielle dont jouissait alors le pays, eussent rendu la bourgeoisie très-hostile au mouvement qui se serait ainsi produit dans une ou peut-être deux villes de l'est de la France. Le peuple, qui ne souffrait pas, n'eût prêté qu'une attention assez distraite aux bruits napoléoniens qui lui venaient de ce côté. Les Chambres réunies extraordinairement, d'ailleurs, et dans le sein desquelles l'opinion bonapartiste n'existait pour ainsi dire pas, eussent en cette circonstance, prêté un concours très-dévoué au roi Louis-Philippe, menacées qu'elles se seraient senties elles-mêmes dans leur existence, basée ou sur la simple volonté du souverain, ou sur une étroite fiction électorale. Entourée et secondée des deux autres pouvoirs de l'État, la royauté constitutionnelle aurait trouvé, elle aussi, une armée pour la défendre. L'esprit libéral se serait déchaîné contre l'esprit impérial. Louis-Napoléon un instant maître

de Strasbourg, n'eût probablement pas vu comme son oncle, en 1815, l'aigle voler de clocher en clocher jusque sur les tours de Notre-Dame. Les circonstances dans lesquelles se produit une tentative politique font plus pour le succès de cette tentative, que les efforts les plus intelligents, que les combinaisons les plus habiles.

Et puis il y a une destinée à laquelle les dynasties, comme les peuples, comme les individus, ne peuvent en quelque sorte pas se soustraire. Celle de la famille Bonaparte est de ne détrôner que l'anarchie; grande destinée, à coup sur! Napoléon Ier (en supposant qu'il l'eût voulu, et certes il ne l'aurait pas voulu) n'eût jamais, général heureux, renversé le faible Louis XVI. Sa force se fût émoussée contre cette faiblesse; mais il devait mettre le pied sur le hideux et formidable dragon révolutionnaire. Il n'était pas donné à Napoléon III de détrôner Louis-Philippe auquel il allait succéder. A chaque homme sa tâche providentielle en ce monde, à chaque dynastie son œuvre!

FIN DU TOME DEUXIÈME.

NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES



NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES

I

ORDONNANCES SIGNÉES A MASSA.

Ordonnance portant licenciement de l'armée.

« Henri, etc. Considérant que l'effectif de l'armée est hors de proportion avec les ressources de l'État, qu'il est onéreux pour les contribuables, et nullement rendu nécessaire par nos relations avec les puissances étrangères : nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Les jeunes soldats des classes 1828, 1829, 1830, sont autorisés à se retirer dans leurs foyers.

« Art. 2. Les fonctionnaires civils et militaires demeurent personnellement responsables des obstacles qu'ils apporteraient à l'exécution de la présente ordonnance.

« Pour le roi, Marie-Caroline, régente de France. »

Ordonnance sur le vin et le sel.

« Henri, etc. Considérant que depuis plusieurs années il s'est élevé des réclamations sur le mode des perceptions sur les vins et sur l'inégalité des charges qui en résulte pour les contribuables, voulant faire cesser ces entraves également nuisibles au commerce et à la consommation, prenant aussi en considération les plaintes non moins justes sur l'énormité des droits mis à l'extraction des sels, et voulant donner à cette branche d'industrie tous les développements dont elle est susceptible en ouvrant de nouveaux débouchés à cette denrée, de l'avis de notre mère bien-aimée, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art 1er. Sont abolis, à compter de ce jour, les droits perçus à la circulation des vins et à la vente en détail (vulgairement connus sous le nom de droits réunis).

« Art. 2. A compter du 1er janvier 1833, l'impôt existant à l'extraction des sels sera réduit à 10 fr. par quintal métrique.

« Pour le roi, la régente du royaume, Marie-Caroline. »

Ordonnance concernant l'armée d'Afrique.

« Henri, etc. Considérant que, par la conquête d'Alger, l'armée d'Afrique a vengé le drapeau national et bien mérité du pays, et que les funestes événements de 1830 l'ont empêchée de recevoir les justes récompenses que lui avait décernées notre auguste aïeul ; de l'avis de notre mère bien-aimée, nous avons ordonné et ordonnons ce qu'il suit :

« Art. 1er. Sont accordés aux militaires de l'armée d'Afrique, les grades et décorations qui avaient été régulièrement demandés pour eux par le maréchal commandant en chef, dans les mois de juin et de juillet 1830.

« Art. 2. Une gratification de trois mois de solde est accordée à tous les militaires de l'armée d'Afrique, conformément à la demande faite au mois de juillet par le maréchal commandant en chef.

« Pour le roi, signé Marie-Caroline, régente de France. »

II

COMPTE-RENDU DES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION.

(28 mai 1832.)

A nos Commettants,

Les députés soussignés, présents à Paris, convaincus des périls d'un système qui éloigne le gouvernement, de plus en plus, de la révolution qui l'a créé, regardent dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs, de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger.

Notre révolution de 1830 a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'une modification de la Restauration, et ils en ont conclu que les hommes et les principes de la Restauration devaient être les principes et les hommes du gouvernement nouveau.

L'influence de cette opinion s'est retrouvée dans toutes les phases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnu dans les débats sur la liste civile; sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée; elle a présidé à la discussion du budget; elle dirige l'administration de l'empire, et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger.

Les autres, et les soussignés sont de ce nombre, ont salué, dans la révolution de juillet, la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande révolution de 1789. Ces principes et ces droits, telle est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs discours et leurs votes ons été constamment la conséquence de cette pensée.

Ainsi, lors de la discussion de la liste civile, nous avons cru que la royauté nouvelle avait d'autres conditions de force et d'existence que le luxe et la corruption des vieilles monarchies; que, forte de son origine populaire et de la raison publique, elle n'avait besoin ni de frapper les imaginations par son opulence, ni d'acheter des dévouements, dans la même discussion, et sur l'insistance du ministère à rétablir, dans notre langage et dans notre droit politique, l'expression féodale de sujets, nous avons dû protester.

Les débats sur la constitution de la pairie ont été un vaste champ où les partisans des doctrines du régime déchu ont fait connaître à la fois leurs désirs et leurs regrets. A les entendre, rien de plus sacré que les priviléges préexistants à la révolution, et, suivant eux, point d'État, point de société possibles hors de l'hérédité de la pairie. C'était une pensée de restauration.

Quant à nous, fidèles au principe d'égalité et de souveraineté nationale, nous avons fait prévaloir le vœu de la France, et l'hérédité a été abolie.

Nous voulions plus : nous demandions que le pouvoir législatif, même dans l'autre Chambre, dérivât d'une délégation du souverain, c'est-à-dire de la nation, nous ne vou-

lions pas que certains pairs pussent se dire plus légitimes que le roi. Il nous paraissait que la révolution devait élire ses législateurs, comme elle aurait dû instituer ses juges. La majorité en a jugé autrement : le temps et l'expérience prononceront entre elle et nous. L'armée a été l'objet de notre plus vive sollicitude. Réparer, pour le passé, les injustices de la Restauration ; la rendre, pour l'avenir, redoutable aux ennemis de la France, sans que la liberté intérieure en pût être menacée ; assurer l'avancement, non à la faveur, mais aux services ; répandre l'instruction dans les régiments, enfin améliorer, sous tous les rapports, la condition du soldat, tel était notre but. La proposition de reconnaître les grades et les décorations des Cent-Jours satisfaisait au premier de ces vœux, et elle avait été adoptée par les deux Chambres. Il appartenait à une mesure législative de consacrer une réparation qui n'était pas individuelle, mais collective. Sans donner, ni refuser la sanction royale, le gouvernement a substitué une ordonnance à une mesure législative, méprisant ainsi l'initiative des Chambres, violant les règles de compétence constitutionnelle, et même les formes matérielles établies pour le refus de la sanction. Nous avons dû protester.

Deux systèmes étaient présentés pour l'organisation de l'armée : l'un, qui demandait une puissante réserve composée de la garde nationale et des soldats libérés du service, aurait permis de diminuer la force et les dépenses de l'armée permanente ; l'autre, au contraire, laissait la garde nationale mobile sans organisation ; il exigeait inutilement la présence sous le drapeau d'un plus grand nombre de soldats.

Le premier système, plus économique, plus favorable à la fusion de la garde nationale et de l'armée, était le nôtre. Le second a obtenu la majorité.

Le budget semblait devoir réunir toutes les opinions dans des vues d'économie et de soulagement des contribuables.

Les continuateurs de la Restauration ont trouvé toutes les dépenses légitimes, tous les impôts bien assis, et, comme si

ce n'eût pas été assez de la loi douloureuse de la nécessité, ils se sont chargés, dans leurs insultantes théories, de faire considérer comme un bienfait l'exagération de l'impôt. Nous aurions voulu que la révolution apportât sa dot au peuple. Loin de nous la pensée de compromettre des ressources que la défense du territoire peut rendre nécessaires; mais une administration plus économique et plus simple, une meilleure assiette de certains impôts, un mode de recouvrement moins tracassier, diminueraient le fardeau des charges publiques; elles en deviendraient plus équitables et moins pesantes pour les classes laborieuses.

Les questions d'administration intérieure nous ont aussi trouvés divisés. Autant et plus que nos adversaires, nous voulions, nous demandions le répression de toutes les atteintes à l'ordre public. Convaincus que la sécurité est le premier besoin d'un peuple dont l'existence est dans le travail, nous pensions qu'un gouvernement populaire aurait eu plus de force pour prévenir les troubles, et plus de modération pour les réprimer. Le gouvernement, qui s'est proclamé si fort, n'a réussi, par ses violences, selon son propre aveu, qu'à organiser la résistance sur tous les points du territoire, et à jeter dans les populations les plus dévouées des ferments d'irritation et de désordre.

Quant au personnel de l'administration, après la chute d'un gouvernement auquel il se rattachait naturellement un certain nombre d'existences, il était facile de reconnaître où se trouveraient les ennemis d'un nouvel ordre de choses. Le gouvernement, abusé par de funestes doctrines et par d'injustes préventions, n'a vu d'ennemis que dans ceux qui avaient combattu pour le fonder.

Un membre de l'opposition a voulu que la France sût enfin si son gouvernement craindrait de se compromettre sans retour avec elle dans la révolution de Juillet. La proposition Bricqueville, après avoir échoué une première fois, a été reproduite dans la dernière session. Elle était comme le

pressentiment d'une tentative récente, dès lors méditée, et dont le pouvoir, si l'on en croit son organe officiel, possédait déjà le secret. On a vu cependant le parti ministériel réunir tous ses efforts pour dénaturer cette proposition, et même après le vote des Chambres, un mauvais vouloir en a retardé la sanction, comme si cet inexplicable délai devait être une protestation tacite et un motif d'absolution. Ce système de ménagement compromet la paix intérieure de la France, et porte les hommes timides à douter d'un gouvernement qui paraît douter de lui-même.

La dernière session semblait plus particulièrement consacrée à la réalisation des promesses de la Charte. Les Chambres devaient constituer le pouvoir municipal dans toutes ses branches, organiser la responsabilité des ministres, celle de tous les agents du pouvoir, l'instruction primaire et la liberté de l'enseignement. Nous avons pressé l'accomplissement de ces promesses. Nous demandions un système municipal qui décentralisât les petites affaires, simplifiât les grandes, étendît partout les éléments de la vie politique, et associât au moins au droit de cité le plus grand nombre de citoyens. Une large organisation du département et de la commune serait en effet le plus puissant moyen de force, d'ordre public, et de prospérité matérielle, des projets de loi avaient été arrachés, pour ainsi dire, au ministère par les exigences de l'opinion, ils ont été neutralisés dans la Chambre par une secrète influence, et détruits enfin par des ajournements indéfinis. Tels étaient nos vœux sur la politique intérieure : ils ont été impuissants.

Dans les relations de la France avec l'étranger, notre bannière a été celle de 1789 : point de guerre d'ambition et de conquête, mais indépendance absolue à l'intérieur de toute influence étrangère. C'est la rougeur sur le front que nous avons plusieurs fois, dans le cours de la session, entendu les agents du gouvernement parler de la crainte de déplaire aux cabinets étrangers ; nous croyions que la France était à

jamais affranchie de cette humiliante influence : nous ne désavouons pas nos vives sympathies pour le bonheur et la liberté des autres peuples, mais nous n'avons jamais eu la prétention de les soumettre à nos institutions.

Après le renversement d'une dynastie imposée par la sainte alliance, le gouvernement devait surveiller avec inquiétude les mouvements des monarques étrangers. Il ne devait pas leur permettre surtout d'étendre et d'augmenter leur puissance.

Il l'avait reconnu lui-même quand il avait annoncé à la France l'intention de secourir l'Italie contre l'Autriche, et de protéger contre la Russie la nationalité polonaise. Et, cependant, malgré ses promesses formelles, malgré les intérêts anciens et nouveaux de la France, il a abandonné l'Italie à la domination de l'Autriche, il a laissé périr la Pologne, cette Pologne que nous pouvions secourir, quoi qu'on en ait dit à la tribune, et que notre devoir était de sauver.

Que l'on ne croie pas qu'un langage mesuré et ferme eût amené la guerre; nous croyons au contraire que c'était le seul et le plus sûr moyen de conserver la paix.

En résumé, la paix avec l'indépendance et la dignité de la France, l'ordre par la liberté, une fidélité inaltérable à la pensée de la révolution de Juillet, pensée de nationalité, de justice, d'ordre, de gloire et de modération, de liberté et de civilisation générale, pensée glorieuse et pure que nous aimons à reproduire, que tous nos votes ont fidèlement exprimée, que nos cœurs n'ont jamais trahie : telle a été et telle sera toujours notre religion politique.

Loin de nous d'imiter nos adversaires dans leurs violences et leurs calomnies. Mais que les hommes du 13 mars nous disent si une seule de leurs promesses a été tenue?

Ils devaient réunir autour du trône toutes les opinions, et ils ont jeté des divisions funestes parmi des hommes généreux que rapprochaient l'amour de la liberté et le sentiment du danger de la patrie.

Ils devaient affermir la révolution, et ils ont brisé ses

appuis naturels par la dissolution des gardes nationales des villes les plus belliqueuses et les plus dévouées.

Ils devaient favoriser la presse qui sauva la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec les impôts, corrompue avec leurs amortissements, accablée avec les amendes.

Ils savaient que l'immense majorité de la nation et de la chambre des Députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de visionnaire et de folle la volonté nationale et parlementaire.

Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner l'ordre légal, et il n'est pas une loi dont ils n'aient perverti ou faussé l'application; qu'ils s'appuieraient sur les Chambres, et ils ont étouffé leur initiative; qu'ils acquitteraient par l'hospitalité la dette de la France envers les patriotes réfugiés de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, et ils ont flétri cette hospitalité par les conditions honteuses qu'ils y ont attachées.

Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par des émeutes, par des conflits violents entre le peuple et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses du gouvernement déchu.

Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un dédale inextricable d'intrigues diplomatiques, qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui tue notre commerce et notre industrie.

Enfin, dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laisse-t-il la France, après deux ans d'expérience? Au dehors, la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais? Au dedans, la guerre civile n'est-elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissants dans l'Ouest et dans le Midi, ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux du pouvoir?

Attendra-t-il pour se prononcer que nos départements

soient en feu, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à la fois ses enfants et ses trésors ?

Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction, que ce système se prolonge, et la révolution de Juillet et la France sont livrées à leurs ennemis.

La Restauration et la Révolution sont en présence ; la vieille lutte que nous avions crue terminée recommence. Que le gouvernement choisisse, la position équivoque qu'il a prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la Restauration qui est irréconciliable, ni celles de la Révolution, qui s'irrite et se défie.

La France de 1830 a pensé comme celle de 1789, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté. Que le gouvernement de Juillet rentre donc avec confiance dans les conditions de son existence. Le monde entier sait ce que la révolution française apporte de puissance à ceux à qui elle se donne ; mais elle veut qu'on se donne à elle sans retour, sans arrière-pensée.

Pour nous, unis dans le même dévouement à cette grande et noble cause pour laquelle la France combat depuis quarante ans, nous ne l'abandonnerons ni dans ses succès ni dans ses revers ; nous lui avons consacré notre vie, et nous avons foi dans son triomphe.

III

La conversation suivante, rapportée par le général Dermoncourt dans ses mémoires, est de nature à jeter une vive lumière sur le caractère et les intentions politiques de la duchesse de Berry. C'est un curieux document pour l'histoire, et, à ce titre, il nous a paru utile de la reproduire :

Je restai donc près de Madame, qui me manifesta le désir d'écrire à son frère, le roi de Naples, et à sa sœur, la reine d'Espagne.

« Je n'ai à leur faire part, me dit-elle, que de ma mauvaise aventure; j'ai peur qu'ils ne soient inquiets de ma santé, et que vu l'éloignement où nous sommes les uns des autres, des rapports faux ne leur soient faits... A propos, ajouta-t-elle, qu'est-ce que vous pensez de la conduite de ma sœur d'Espagne? — Mais, Madame, répondis-je, je crois qu'elle suit la bonne route. — Tant mieux, reprit-elle en soupirant, pourvu qu'elle arrive à bien! Louis XVI a commencé comme elle. »

La duchesse remarqua alors que j'avais une écharpe noire dans laquelle je passais quelquefois mon bras.

« A propos, général, comment va votre bras? — Fort bien; mais comment Madame sait-elle...? — Ah! j'ai appris cela à Nantes : on m'a dit que c'est un cheval à moi qui vous jeta à terre. Je dis : oh! pour le cheval, c'est une bonne prise; mais je vous avoue que je n'étais pas fâchée de l'accident; car vous nous avez fait bien du mal! J'espère cependant que cela ne sera pas grave... Général, me dit-elle ensuite, me sera-t-il permis d'avoir des journaux? — Je n'y vois aucun inconvé-

nient. Si Madame veut m'indiquer ceux qu'elle désire? — Mais, voyons. L'*Écho* d'abord, la *Quotidienne* et le *Constitutionnel*. —Vous, Madame, le *Constitutionnel?*—Pourquoi pas? — Seriez-vous prête à abjurer votre politique, comme Henri IV a fait de sa religion, et diriez-vous : Paris vaut bien une charte?—Croyez-vous que cette lecture pourrait me convertir? — Certes, c'est un journal très-serré de raisonnement et très-entraînant de conviction !...—C'est égal, je me risque : je voudrais aussi le *Courrier-Français*.—Le *Courrier!* mais Madame n'y pense pas; elle va devenir ultra-libérale. — Écoutez, général, moi j'aime tout ce qui est franc et loyal : et le *Courrier* est franc et loyal; je désire aussi l'*Ami de la Charte*. — Oh ! pour le coup... — Celui-là, c'est pour un autre motif, général, me dit-elle avec une extrême mélancolie; celui-là m'appelle toujours Caroline tout court; c'est mon nom de jeune fille, et je le regrette; car mon nom de femme ne m'a pas porté bonheur. »

La duchesse me demanda si je la connaissais avant les événements de Juillet.

« Non, Madame. — Mais vous n'êtes donc jamais venu à Paris? — Pardon, Madame, j'y suis allé deux fois pendant la Restauration. — Comment, général, vous êtes allé deux fois à Paris et vous ne m'avez pas vue? — Pour une bonne raison, répondis-je... — Expliquez-moi donc cela. — C'est que quand je voyais venir Madame d'un côté, je m'en allais bien vite d'un autre. — C'est peu galant, monsieur; mais enfin pourquoi? — Pourquoi, Madame; pardonnez, je vous prie, à ma franchise : elle est un peu crue, je l'avoue; mais c'est que je n'aimais pas la Restauration. On pourra bien supposer d'après cela, Madame, que si j'ai pu être assez heureux pour faire quelque chose qui vous fût agréable, du moins je l'ai fait sans aucune espèce de spéculation, d'autant plus que Votre Altesse se trouve dans une position à ne m'offrir aucune garantie. »

La duchesse me regardant avec bonté, dit à mademoiselle de Kersabiec :

« N'est-ce pas, Stylite, qu'il est bon enfant? — Oui, Madame. C'est malheureux qu'il ne veuille pas être des nôtres. »

A cela je m'empressai de répondre :

« Tout ce que Madame aura droit d'exiger de respect, de prévenances, d'égards et d'intérêt, dans la position accablante où elle se trouve, je les aurai; tous les services qu'elle me demandera, et que je pourrai lui rendre, je les lui rendrai; mais quant à mes devoirs, rien au monde n'est dans le cas de me les faire oublier. »

Je m'arrêtai; et me tournant vers mademoiselle de Kersabiec :

« Vous m'avez entendu, mademoiselle Stylite, j'espère que pendant tout le temps que j'aurai l'honneur d'être près de Madame, vous me ferez le plaisir de ne jamais revenir sur le même sujet. — Vous l'avez entendu, Stylite, dit Madame; parlons d'autre chose. — Avez-vous vu mon fils, général? — Je n'ai pas eu cet honneur. — Eh bien, c'est un bien bon enfant, bien vif, bien étourdi; mais bien Français comme moi. — Vous l'aimez beaucoup? — Autant qu'une mère peut aimer son fils. — Alors que Madame me permette de lui dire que je ne comprends pas comment, lorsque tout a été fini dans la Vendée, lorsque après les combats du Chêne, de la Pénissière, tout espoir a été perdu, elle n'a pas eu l'idée de retourner aussitôt près de ce fils qu'elle aime tant : nous lui avons fait beau jeu pourtant? — Général, c'est vous qui avez saisi ma correspondance, je crois? — Oui, Madame. — Et vous avez lu mes lettres? — J'ai eu cette indiscrétion. — Eh bien! vous avez dû voir que du moment où j'étais venue me mettre à la tête de mes braves Vendéens, j'étais résolue à subir toutes les conséquences de l'insurrection... Comment! c'est pour moi qu'ils se sont levés, qu'ils ont compromis leur tête, et je les aurais abandonnés!... Non, général, leur sort sera le mien, et je leur ai tenu parole. D'ailleurs il y a longtemps que je serais votre prisonnière, que je me serais rendue moi-même, pour faire tout finir, si je n'avais eu une crainte...

— Laquelle? — C'est que je savais bien, qu'à peine prisonnière, je serais réclamée par l'Espagne, la Prusse et la Russie. Le gouvernement français de son côté voudrait me faire juger, et c'est tout naturel; mais comme la sainte alliance ne permettrait pas que je comparusse devant une cour d'assises, car la dignité de toutes les têtes couronnées de l'Europe y est intéressée, de ce conflit d'intérêts à un refroidissement, et d'un refroidissement à une guerre, il n'y a qu'un pas; et je vous l'ai déjà dit, je ne voulais pas être le prétexte d'une guerre d'invasion. Tout pour la France et par la France, c'était la devise que j'avais adoptée, et dont je ne voulais pas me départir. D'ailleurs, qui pouvait m'assurer que la France une fois envahie, ne serait pas partagée? Je la veux tout entière, moi! »

Je souris.

« Pourquoi riez-vous, » me dit-elle?

Je m'inclinai sans répondre.

« Voyons, pourquoi riez-vous? je veux le savoir. — Je ris de voir à Votre Altesse toutes ces craintes d'une guerre étrangère... — Et si peu d'une guerre civile, n'est-ce pas? — Je prie Madame de remarquer qu'elle achève ma pensée et non point ma phrase.

— Oh! cela ne peut pas me blesser, général, car lorsque je vins en France, j'étais trompée sur la disposition des esprits; je croyais que la France se soulèverait, que l'armée passerait de mon côté; d'autant plus que j'ai été invitée à rentrer en France plus par mes ennemis que par mes amis. Enfin je rêvais une espèce de retour de l'île d'Elbe. Après les combats de Maisdon, de la Caraterie, du Chêne, de la Pénissière et de Riaillé, je donnai l'ordre positif à tous mes Vendéens de rentrer chez eux; car je suis Française avant tout, général, et la preuve, c'est qu'en ce moment, rien que de me retourner en face de ces bonnes figures françaises, je ne me crois plus en prison. Toute ma peur est qu'on ne m'envoie autre part; ils ne me laisseront certes pas ici, je suis trop

près des émeutes. On a bien parlé de m'envoyer à Saumur, mais Saumur est encore une ville d'émeute. Au reste, ils sont plus embarrassés que moi, allez, général. »

IV

TRAITÉ D'UNKIAR-SKÉLESSI

ENTRE LA RUSSIE ET LA PORTE-OTTOMANE

Art. 1er. Il y aura à jamais paix, amitié et alliance entre Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Hautesse l'Empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour objet la défense commune de leurs États contre tout empiétement, Leurs Majestés promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leur tranquillité et leur sûreté respective, et de se prêter, à cet effet, mutuellement, des secours matériels et l'assistance la plus efficace.

Art. 2. Le traité de paix conclu à Andrinople, le 2 septembre 1829, ainsi que tous les autres traités qui y sont compris, de même aussi la convention signée à Saint-Pétersbourg le 14 avril 1830, et l'arrangement conclu à Constantinople le 9 et le 21 juillet 1832, relatif à la Grèce, sont confirmés dans toute leur teneur par le présent traité d'alliance défensive, comme si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

Art. 3. En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelle qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la stabilité et

l'entière indépendance de la Sublime-Porte, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime-Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie viendrait à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, promet de fournir par mer ou par terre, autant de troupes et de forces que les deux hautes parties contractantes le jugeraient nécessaire. Ce cas échéant, il est convenu que les forces de terre et de mer, dont la Sublime-Porte réclamerait le secours, seront tenues à sa disposition.

Art. 4. Selon ce qui a été énoncé plus haut, dans le cas où l'une des deux puissances aura réclamé l'assistance de l'autre, les frais seuls d'approvisionnement pour les forces de terre et de mer qui seraient fournies tomberont à la charge de la puissance qui aura demandé le secours.

Art. 5. Quoique les deux hautes parties contractantes aient l'intention sincère de maintenir cet engagement jusqu'au terme le plus reculé, comme il se pourrait que, dans la suite, les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changements à ce traité, on est convenu d'en fixer la durée à huit ans, à dater du jour de l'échange des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce terme, se concerteront, selon l'état où seront les choses à cette époque, sur le renouvellement dudit traité.

Art. 6. Le présent traité d'alliance défensive sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées à Constantinople dans le terme de deux mois.

Article séparé et secret.

En vertu d'une des clauses de l'article 1er du traité patent d'alliance défensive conclu entre la cour impériale de Russie et la Sublime-Porte, les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter mutuellement des secours matériels,

et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs États respectifs. Néanmoins, comme Sa Majesté l'Empereur de Russie, voulant épargner à la Sublime-Porte ottomane la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours mutuel, ne demandera pas ce secours si les circonstances mettaient la Sublime-Porte dans l'obligation de le fournir; la Sublime-Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin, d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action en faveur de la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous un prétexte quelconque.

Le présent article, séparé et secret, aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans le traité d'alliance de ce jour.

Fait à Constantinople, le 26 juin (8 juillet 1833).

FIN DES NOTES ET DOCUMENTS HISTORIQUES.

